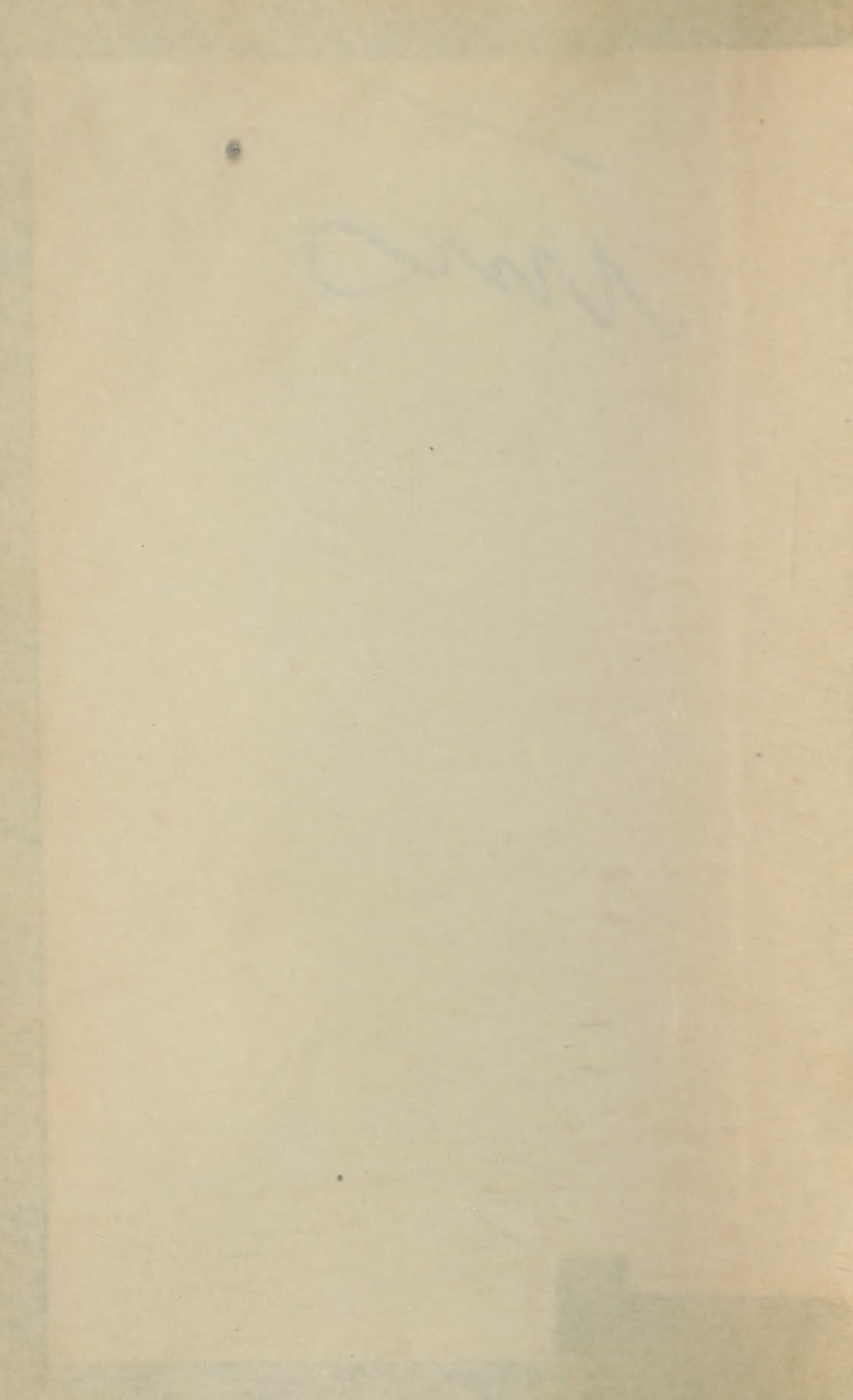




HISTOIRE DE L'EUROPE

AU MOYEN AGE

HISTOIRE DE L'EUROPE

AU MOYEN AGE

(395-1270)

PAR

CHARLES BÉMONT & GABRIEL MONOD
de l'Institut. de l'Institut.

NOUVELLE ÉDITION REFONDUE

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VIe

1921

AVANT-PROPOS

La présente édition de l'*Histoire de l'Europe au moyen âge* diffère des précédentes en plusieurs points : les illustrations ont été supprimées ; aux trente-cinq chapitres qui correspondaient aux leçons de l'ancien programme, on a substitué une division en treize livres, mieux adaptée à la suite et au groupement des faits ; le récit, soigneusement revu et corrigé, a été notablement abrégé par endroits, surtout dans les premiers livres ; enfin l'Introduction bibliographique a été augmentée d'une section nouvelle pour l'histoire religieuse. Quant au fond même, l'ouvrage n'a pas été sensiblement altéré. Le respect de la rédaction primitive s'imposait en effet au seul survivant des deux collaborateurs par le pieux souvenir qu'il conserve à la mémoire de son maître et ami, Gabriel Monod.

Ch. B.

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

L'étudiant qui aborde l'Histoire du moyen âge peut avoir intérêt à connaître, au moins dans ses grandes lignes, le développement pris par l'érudition européenne depuis le xvie siècle. Il a besoin de savoir où se trouvent et comment il peut trouver les documents (on ne peut guère parler ici que des documents imprimés) qui sont la base même de l'histoire, à quels guides il doit s'adresser pour en déterminer la valeur et les interpréter. Enfin il doit posséder sur les livres saints des Juifs, des Chrétiens et des Musulmans des notions générales. La présente introduction a pour but de fournir les indications bibliographiques les plus utiles pour chacun de ces objets.

I

L'érudition appliquée à l'étude du moyen âge a commencé un peu partout en Europe au xvie siècle ; mais c'est au xviie qu'elle a pris tout son essor, et c'est en France qu'elle s'est tout d'abord organisée méthodiquement. Là, elle a été cultivée avec une égale ardeur par des laïcs et par des membres du clergé et, dans le sein du clergé, soit par des prêtres séculiers travaillant plus ou moins isolément, soit par des membres de communautés religieuses, au premier rang desquelles viennent se placer de bonne heure les moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur-des-Fossés, cloîtrés à Saint-Germain-des-Prés. André Duchesne, historiographe du roi, entreprend deux vastes recueils de chroniques : les *Historiæ Normannorum scriptores antiqui* (1619, in-fol.) et les *Historiæ Francorum Scriptores* ; continué par son fils François, ce dernier ouvrage s'arrête inachevé avec le tome V (1636-1649). Étienne Baluze, bibliothécaire de Colbert, édite les

Capitularia regum Francorum (1677 ; nouv. édit. en 2 vol. in-fol., 1785) ; les Pères Labbe et Cossart publient une grande collection d'actes des conciles : *Sacrosancta Concilia* (17 vol. in-fol., 1671-1673) ; le P. Jean Bolland, jésuite comme eux, commence (fol. 1643) les *Acta Sanctorum*, incomparable recueil de biographies historiques et légendaires qui, parvenu au tome LXV, n'est pas encore terminé. Le bénédictin dom Jean Mabillon compile les *Annales ordinis sancti Benedicti* (6 vol., 1703-1739) ; il publie les *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* (9 vol. in-fol., 1668-1701) et dans son *De re diplomatica* (fol. 1681), il établit les règles observées par les chancelleries européennes pour la rédaction des actes ; il est le fondateur de la Diplomatique. Adrien de Valois, historiographe de France, donne une base solide à la géographie historique de notre pays par son édition critique de la *Notitia Galliarum* (1675), et François Le Blanc à la numismatique par son *Traité historique des monnoies de France* (1690). Charles Du Fresne, seigneur Du Cange, publie ses deux admirables dictionnaires de la langue latine (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1678) et de la langue grecque (*Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, 1688), qui restent encore aujourd'hui indispensables pour l'étude des institutions médiévales. Enfin la *Gallia christiana* (13 vol. in-fol., 1715-1785, complétés par Hauréau, 2 vol., 1856-1865), établit la chronologie du haut clergé français, comme les travaux du P. Anselme : *Histoire généalogique de la Maison de France* (1674 ; nouv. édit. en 9 vol. fol., 1726-1733) et ceux des d'Hozier : *Armorial général de France* (10 vol., 1738-1768), intéressent la haute noblesse. Un réfugié huguenot, Pierre Bayle, nous fait assister, pour ainsi dire, au début de la critique et de la littérature périodique en fondant ses *Nouvelles de la République des lettres* (1684-1687) et en publiant son *Dictionnaire critique* (1699). En ce qui concerne le domaine oriental, on réunit en un corps de 38 vol. in-fol. les *Scriptores historiæ byzantinæ* (édit. dite du Louvre, 1645-1711).

Cette activité si féconde se prolonge assez loin dans le XVIIIe siècle. Elle paraît se concentrer d'abord chez les Bénédictins. Dom Martène et dom Durand réunissent une masse considérable de chartes, de lettres, de chroniques, d'actes des conciles, relatifs aux grands pays de l'Europe, dans le recueil intitulé *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio* (9 vol. in-fol., 1724-1733). Dom Bernard de Mont-

FAUCON fonde l'archéologie nationale avec ses *Monuments de la monarchie françoise* (5 vol., 1729-1733). Dom Martin BOUQUET publie en 1738 le tome I du *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* D'autres compilent *L'Art de vérifier les dates* ou s'adonnent, avec un succès parfois éclatant, à l'histoire provinciale et locale ; ainsi l'histoire de la Bretagne est écrite par dom LOBINEAU (2 vol. fol., 1707), puis par dom MORICE (5 vol. fol., 1742-1756) ; celle de la Bourgogne, par dom PLANCHER (4 vol. fol., 1739-1748) ; celle du Languedoc par dom DE VIC et dom VAISSETE (5 vol. fol., 1730-1745 ; nouv. édit. in 4° en 16 vol., 1872-1904) ; celle de Paris par dom LOBINEAU (5 vol. fol., 1725). D'autres enfin refondent et complètent les travaux de MABILLON (*Nouveau traité de diplomatique*, par dom TOUSTAIN et dom TASSIN, 6 vol. in-4°, 1750-1765), de DU CANGE (supplément au Glossaire latin par dom CARPENTIER, 1768), commencent l'*Histoire littéraire de la France* (t. I, par dom RIVET, 1733), etc. A côté de ces infatigables pionniers de l'érudition, dont la science égalait le désintéressement, se placent les membres et associés de l'Académie des Inscriptions : SECOUSSE, qui donne une vive impulsion au recueil des *Ordonnances des rois de France de la 3e race* commencé par LAURIÈRE (t. I, in-fol., 1723) ; l'abbé Jean LEBEUF, qui écrit l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (15 vol. in-12, 1754-1758) ; J.-B. DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, qui compile son *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* publié par L. FAVRE (10 vol., 1876-1882) ; le marquis de BRÉQUIGNY, qui commence la *Table chronologique des diplômes concernant l'histoire de France* (1769-1783) et qui publie les *Diplomata, chartæ, ad res francicas spectantia* (1791).

L'extraordinaire production de la France pendant deux siècles ne saurait faire oublier les contributions apportées par les autres pays. Il suffira de mentionner les noms : pour l'Allemagne, de GOLDAST : *Imperatorum statuta et rescripta* (1607), de Marquard FREHER : *Corpus historiæ francicæ, veteris et sinceræ* (1613), et *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes* (1600-1631), d'ECCARD : *Corpus historicum medii ævi* (fol. 1723) etc. ; pour l'Italie celui de L. A. MURATORI, auteur des *Antiquitates italicæ medii ævi* (1738-1742, 6 vol. in-fol.), éditeur des *Rerum italicarum Scriptores, 500-1500* (29 vol. in-fol., 1723-1751 ; nouv. édit. en cours de publication depuis 1900) ; pour l'Angleterre, ceux de TWYSDEN et SELDEN : *Historiæ anglicanæ scriptores decem* (1652), de Th. GALE : *Historiæ britannicæ, saxo-*

nicæ, anglo-danicæ scriptores XV (3 vol., 1655-1673), de W. Dugdale : *Monasticon anglicanum* (3 vol., 1655-1673 ; nouv. édit. en 8 vol. fol., 1846), de Th. Rymer : *Fœdera, conventiones... et acta publica* (20 vol., 1704-1735) ; pour les pays scandinaves celui de Langebek : *Scriptores rerum danicarum medii ævi* (3 vol., 1772-1775).

Dans le domaine de l'érudition, comme dans tous les autres, la Révolution française produisit de violentes perturbations et un déplacement d'équilibre. La suppression des ordres religieux et des académies, les préoccupations politiques et militaires, arrêtèrent net le travail scientifique, surtout celui des grandes entreprises en collaboration qui exigent du temps, un effort continu, un budget régulier. En outre, les hommes de la Révolution n'avaient guère, à l'endroit du moyen âge, que haine ou mépris. L'étude de cette époque ne revint en honneur que sous la Restauration, au temps du Romantisme. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, reconstituée en 1816, reprit la double série de ses *Mémoires* et des *Notices et extraits des manuscrits tirés de la Bibliothèque nationale*, continua les *Ordonnances des rois de France* (en tout 22 vol. fol., 1723-1847) ; la *Table chronologique des diplômes, chartes..., concernant l'histoire de France* (s'arrête en 1314, 8 vol., in-fol., 1769-1876) ; l'*Histoire littéraire de la France* (34 vol. in-4°, depuis 1733) ; les *Historiens des Gaules et de la France* (24 vol. in-fol., 1738-1904) augmentés des *Historiens des Croisades* (14 vol. in-fol., 1841-1906). Plus récemment, et sous le titre simplifié de *Recueil des historiens de la France*, cette dernière collection s'est ouverte à des séries nouvelles : *Pouillés, Obituaires, Documents financiers*, tandis que, sur une voie parallèle, l'Académie commençait (1908) celle des *Chartes et diplômes*. — Le Comité des travaux historiques, institué auprès du Ministère de l'Instruction publique en 1834, a entrepris plusieurs collections dont la plus notable est celle des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, qui compte aujourd'hui près de 300 volumes. — La Direction des Archives dites aujourd'hui nationales, qui sont installées dans l'antique demeure des Clisson et dans l'hôtel des Soubise, a mis à la disposition des travailleurs 28 précieux volumes d'inventaires et de documents (1863-1908) où figurent les *Layettes du Trésor des Chartes* (5 vol. in-4° allant jusqu'en 1270, 1863-1909). Des sociétés savantes se sont fondées, entre autres la *Société de l'histoire de France*, qui, depuis 1835, publie chaque année

plusieurs volumes de textes et un *Annuaire* (1842-1860 ; intitulé, depuis 1863, *Annuaire-Bulletin*). L'enseignement de l'histoire médiévale a trouvé un centre dans l'*Ecole des Chartes* fondée en 1821, et un organe dans la *Bibliothèque* que fait paraître sous son nom la Société des anciens élèves de l'École (un vol. par an depuis 1839). Il convient enfin de mentionner avec honneur l'entreprise considérable de l'abbé MIGNE, qui, sans subvention d'aucune sorte, a réédité en deux volumineux recueils les textes des Pères de l'Église latine (*Patrologiæ latinæ cursus completus*, 221 vol. in-4°, 1844-1864) et de l'Église grecque (*Patrologiæ græcæ cursus completus*, 161 volumes in-4°, 1856-1887) ; c'est une compilation faite sans critique, mais commode et qui rend aux travailleurs les plus signalés services. Cependant, le travail scientifique était en général lent et mal organisé dans notre pays ; la France se laissa distancer par l'Allemagne, où chaque université était un centre et comme un laboratoire d'érudition, où les grands États fournissaient de larges subsides à des publications poursuivies au nom de la science et de la patrie.

Les travaux sur l'histoire médiévale qui ont été publiés en Allemagne depuis 1815 sont remarquables par leur nombre, plus encore par la méthode qui les a dirigés. Ils ont renouvelé toutes les parties de la science. Si beaucoup d'entre eux sont de longues dissertations sur l'infime détail de l'histoire, il en est aussi qui sont des œuvres d'art bien ordonnées, bien écrites, où les idées générales sont mises en pleine valeur. Ce n'est pas ici le lieu d'en donner même une légère esquisse. Cependant, il importe d'indiquer au moins les plus importants recueils de documents.

D'abord et avant tout, les *Monumenta Germaniæ historica*. Le plan primitif était très étendu ; au début, il devait comprendre cinq séries de volumes in-folio : elles furent bientôt réduites à trois : 1° *Scriptores* (30 vol.), 2° *Leges* (5 vol.), 3° *Diplomata imperii* (1 vol.). A la tête de la première série fut placé un éminent érudit, G. PERTZ, dont le nom est resté attaché au recueil des *Scriptores*, comme celui de dom Bouquet au recueil des *Historiens de la France*. Pertz s'associa un petit nombre de collaborateurs triés avec soin. Ils entreprirent de vastes recherches dans les dépôts de manuscrits, prirent un grand nombre de collations et de copies. Une partie de ce travail préparatoire a été publiée en volumes sous le titre : *Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichts-*

kunde (12 vol. in 8°, 1819-1874), puis en un recueil périodique : *Neues Archiv*... (un vol. par an depuis 1876). En 1875, la direction des *Monumenta* fut entièrement remaniée ; on adopta le format in 4° pour les publications nouvelles ; on multiplia les séries ; on ne craignit pas de dépasser les limites primitives du temps (500-1500), ni celles de l'Allemagne ou de l'Empire. De là, les sections des *Auctores antiquissimi* (annalistes, biographes et historiens latins du IVe au VIe siècle), des *Scriptores rerum merovingicarum* (chroniqueurs, hagiographes, etc., du VIe au VIIIe siècle), des *Poetæ latini ævi carolini*, etc. Il y a aussi une série pour les ouvrages historiques écrits en langue allemande : *Deutsche Chroniken* ou *Scriptores qui lingua vernacula usi sunt*.

A côté des *Monumenta Germaniæ*, on peut mentionner encore les *Monumenta Boica*, commencés en 1763 par l'Académie des Sciences de Bavière et qui forment plus de 50 volumes in-4° ; les *Fontes rerum austriacarum* (61 vol. depuis 1855), les *Chroniken der deutschen Stædte* du XIVe au XVIe, commencées en 1862 et formant aujourd'hui plus de 30 vol. in-8° ; la *Bibliotheca rerum germanicarum* par JAFFÉ et DUEMMLER (6 vol., 1864-1873) ; le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publié par l'Académie des sciences de Vienne depuis 1866, des recueils particuliers pour la Bohême, la Prusse, la Lusace, la Silésie, etc.

L'impulsion donnée par l'Allemagne aux études médiévales s'est fait sentir dans toute l'Europe et sur les deux côtés de l'Atlantique. A son exemple, mais avec une méthode moins rigoureuse, l'Angleterre a édité la plupart de ses chroniqueurs dans la volumineuse collection des *Rerum britannicarum medii ævi Scriptores*, publiée sous la direction du Maître des rôles (environ 300 volumes depuis 1858) ; d'autre part, les publications de textes et d'inventaires (*Calendars*) exécutées par l'administration des Archives (*Public Record Office*) fournissent des matériaux non moins précieux pour l'histoire de la France que pour celle de l'Angleterre. Signalons enfin, parmi les Sociétés savantes, la *Royal historical Society* et la *Camden Society*, fondées l'une et l'autre en 1838 et qui ont fusionné depuis 1897, et la *Selden Society*, spéciale pour les textes juridiques et administratifs (depuis 1887). En Belgique, la Commission royale d'histoire a publié (depuis 1838) la *Collection des Chroniques belges inédites*. — L'Espagne a commencé en 1842 une *Colección de documentos inéditos para*

la historia de España, qui compte plus de 120 volumes in-4°. — En Italie, les diverses Commissions d'histoire (*Deputazioni storiche*) pour les anciennes provinces du Piémont, de la Lombardie, de la Romagne, de la Toscane, de Naples, etc., publient des recueils de documents : *Monumenta historiæ patriæ* (Turin, 17 vol. in-fol., 1836-1884) ; *Monumenti di storia patriæ delle provincie Modenesi* (Parme, 18 vol. in-4°, 1861-1893) ; *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia* (Naples, 3 vol. in-4° 1881-1892) ; les *Fonti per la storia italiana* paraissent à Rome depuis 1887 sous les auspices de *l'Istituto storico italiano*. La papauté est représentée notamment par les recueils de ses bulles dont le principal est le *Magnum Bullarium* publié à Turin en 19 vol. in-4° (1857-1870). On trouvera dans Potthast (*Bibliotheca historica medii aevi*, t. I. p. XIII et suiv.) la liste des publications de texte pour l'histoire des pays scandinaves, de la Hongrie, du Portugal, de la Pologne et de la Russie. Pour la Roumanie, voir les actes et documents publiés par l'Académie roumaine et la collection de Hourmouzaki.

Après la guerre franco-allemande, la France dut renouveler son outillage scientifique. L'École des Hautes-Études créée sur le modèle des « séminaires » allemands (section d'histoire et de philologie fondée en 1868 ; section des sciences religieuses ajoutée en 1884) est devenue tout de suite le principal laboratoire de l'érudition ; les travaux de ses maîtres et de ses élèves ont formé une *Bibliothèque* en deux séries, qui compte aujourd'hui plus de 260 volumes, parmi lesquels il faut signaler une suite d'érudites monographies sur les Carolingiens français et d'instructives histoires municipales. L'École française d'archéologie et d'histoire, installée à Rome en 1875, a mis au jour une série considérable de *Registres des papes*. Des sociétés savantes se sont formées un peu partout, qui publient des textes, des volumes de dissertations, des revues périodiques. Nous mentionnerons seulement la *Société de l'Orient latin*, si importante pour l'histoire des Croisades (fondée en 1875). Les universités reconstituées, à Paris et dans les départements, n'ont pas tardé à s'associer au mouvement (voir par exemple la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, depuis 1896). En 1886, un groupe d'érudits a commencé à la librairie Picard un *Recueil de textes relatifs à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* qui compte plus de 40 volumes se rapportant

pour la plupart au moyen âge. Interrompue par la dernière guerre, l'entreprise paraît avoir été abandonnée.

II

Une production aussi intense et qui croît sans cesse devient un danger, et l'on risque de s'y perdre, si l'on n'a pas de guide. Ce guide, on le trouvera dans le *Manuel de bibliographie historique* de Ch. V. Langlois (2e édit., 1901-1904), qui doit être consulté par tout étudiant soucieux de conduire méthodiquement ses recherches et de ménager son temps. On ne donnera ici que les répertoires les plus immédiatement utiles.

En Allemagne, paraît depuis 1878 un Annuaire où doivent être mentionnées toutes les publications notables qui ont paru pendant l'année dans le domaine entier des études historiques. Ce sont les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*. Il s'en faut que le cadre ait jamais été rempli exactement. Le peut-il même, vaste comme il est ? Néanmoins et malgré d'inévitables lacunes, ces volumes sont un fort utile instrument de travail. Puis, voici des manuels dont l'objet est plus limité.

1° Répertoires de sources historiques. — La très utile *Bibliotheca historica medii ævi* d'Aug. Potthast (1862-1868 ; nouv. édit., 2 vol., 1896) est un répertoire des sources proprement narratives ; il contient, outre une liste des grands recueils de chroniques parus en Europe, les indications bibliographiques nécessaires sur les œuvres historiques du moyen âge qui ont été publiées. H. Œsterley a essayé de faire la même chose pour les recueils de chartes ; mais son *Wegweiser durch die Litteratur der Urkundensammlungen* (2 vol., 1885-1886) est une compilation médiocre et fort incomplète. On devra lui préférer d'autres ouvrages l'excellente *Bibliographie des cartulaires français ou relatifs à l'Histoire de France* par Henri Stein (1907). Ajoutons d'autres ouvrages qui sont mieux que de simples bibliographies. Un des plus anciens et peut-être le plus remarquable : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* de Wattenbach (1858), compte déjà 6 éditions (7e éd. du t. I, par Duemmler, 1904). Puis viennent : *Quellen und Litteratur zur russischen Geschichte* de Bestouchef-Rjoumine (1876) ; la très élémentaire *Introduction to the study of english history*, par Gardiner et Mullinger (2e partie : les Sources, 3e édit., 1894) ; les

Ungarns Geschichtsquellen im Zeitalter der Arpaden par H. Marczali (1882) ; la *Geschichte der Historiographie in der Schweiz* de G. de Wyss (1905) ; l'excellent *Manuel des sources de l'histoire de France au moyen âge*, par Aug. Molinier (5 vol., 1902-1905), avec une introduction que tous les étudiants devraient connaître ; *Fuentes de la historia española*, par B. Sanchez Alonso (1919). Joignez certaines histoires littéraires comme l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident* d'Aug. Ebert (trad. fr., 3 vol. in-8°, 1883-1899), la *Geschichte der byzantinischen Litteratur* de Krumbacher (1891 ; nouv. édit., 1897), la *Cambridge history of english literature* (14 vol., 1907-1916).

Le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par l'abbé Ulysse Chevalier, comprend deux parties : 1° *Bio-bibliographie* où sont indiqués les livres et articles concernant les personnages notables qui ont vécu en Europe de l'an 500 à l'an 1500 (2e édit., 2 vol. in-8°, 1905-1907) ; 2° *Topo-bibliographie* où sont entassées pêle-mêle les notions les plus diverses sur les lieux et les choses du moyen âge (2 vol. in-8°, 1894-1903). Ajoutons : Paetow : *Guide to the study of medieval history* (1917) et Gavet : *Les sources de l'histoire du droit français* (1900).

2° Répertoires généraux de livres d'histoire. — La *Bibliothèque historique* du P. Lelong (in-fol., 1719), rééditée par Fevret de Fontette (1768, 5 vol. in-fol.), est toujours consultée avec fruit, mais c'est un gros ouvrage qu'on ne trouve guère que dans les grandes bibliothèques. Il y avait place, à côté, pour des livres plus maniables et plus faciles à refaire. Ici encore, c'est l'Allemagne qui a donné le modèle avec la *Quellenkunde der deutschen Geschichte* de Dahlmann (1839), transformée par G. Waitz (2e édit., 1869). Ce fut d'abord une mince plaquette de 69 pages contenant 614 numéros ; mais elle a grossi à chaque édition, au point de former, sous la direction d'E. Brandenburg (7e édit., 1906), un très gros in-8° de 1.020 pages contenant 10.382 articles, sans compter un supplément paru en 1907. Ce répertoire a été imité dans la *Bibliographie de l'histoire de France*, par G. Monod (1888), la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, par H. Pirenne (2e édit., 1902), les *Sources and literature of english history* de Ch. Gross (2e édit., 1915), la *Bibliografie česke historie* de C. Zirbt (en cours de publication depuis 1898).

Si l'on veut pousser plus loin les recherches, il faut s'adresser aux grandes bibliothèques, par exemple à celles de Paris et de Londres. Notre Bibliothèque nationale a com-

mencé (1897) l'impression de son *Catalogue général*, par ordre alphabétique des noms d'auteurs (les anonymes viendront plus tard). D'autre part, on avait déjà le *Catalogue de l'histoire de France*, catalogue méthodique, classé sous la lettre L, avec de multiples subdivisions (11 vol., 1855-1879, plus une table alphabétique des noms d'auteurs, 1895, et plusieurs volumes autographiés d'additions qu'on ne peut guère consulter que sur place). Pour les autres pays, ce grand établissement n'a pu mettre au service des lecteurs que des catalogues autographiés : l'Angleterre sous la lettre N, l'Espagne sous la lettre O, etc. — Le catalogue du British Museum à Londres est imprimé en entier en 70 volumes, plus des suppléments paraissant à des intervalles rapprochés. Il est rangé dans l'ordre alphabétique, mais en outre avec un classement méthodique sous certains noms d'hommes, de pays ou de matières.

On ne saurait se proposer ici d'orienter également les recherches à travers les dépôts de manuscrits et d'archives, ce qui mènerait trop loin. Il suffira, pour la France, de signaler le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (43 vol.) et les inventaires des archives départementales, communales et hospitalières publiés sous la direction d'un service central qui, depuis 1897, est placé à l'hôtel Soubise. Pour s'orienter dans ce nouveau domaine, il faut consulter *Les archives de l'histoire de France*, par Ch. V. Langlois et H. Stein (1891 ; la seconde partie est intitulée : *Les archives de l'histoire de France à l'étranger*) et l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* publié par A. Vidier (2e édit., 1912).

III

Les documents trouvés, il faut savoir les lire et en dater l'écriture, puis les interpréter, c'est-à-dire qu'il faut comprendre les mots et les choses, les formes littéraires et les formules, fixer correctement la date des actes écrits et des événements, identifier les lieux et les personnes. Ici, le travail se subdivise en sections qui sont ce qu'on appelle les sciences auxiliaires de l'histoire. Un résumé de ces sciences, mais surtout en ce qui concerne l'Allemagne, a été présenté dans une suite de monographies qui paraissent

sous la direction d'Aloys Meister : *Grundriss der Geschichtswissenschaft* (14 fascicules, 1906-1914).

1° Lecture des manuscrits. — La Paléographie est une affaire de pratique. On apprend à lire les vieilles écritures et à résoudre les abréviations, qui ont laissé pendant longtemps et jusqu'à nos jours des traces dans les livres imprimés, en lisant beaucoup. Pour l'enseignement, on emploie de préférence des facsimilés ; une liste des recueils de facsimilés qui ont été déjà publiés a été donnée par R. Poupardin dans les *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux* (Liège, 1905). Enfin, on peut étudier les règles de cette science dans d'assez nombreux traités en français, en allemand, en italien, etc. Il suffira de mentionner : les *Éléments de paléographie*, par N. de Wailly (2 vol. fol., 1838) ; *Das Schriftwesen im Mittelalter* par Wattenbach (2e édit., 1875) ; les *Éléments de paléographie*, par le chanoine Reusens (1899, in-8°) ; le *Manuel de Paléographie latine et française* par M. Prou (3e édit., 1910) et surtout l'ouvrage de Steffens : *Lateinische Palæographie* (3 fasc., 1903 ; une édition française est en cours de publication). Des dictionnaires des abréviations ont été dressés par L.-A. Chassant : *Paléographie des chartes et des manuscrits du* XIe *au* XVIe *siècle* (4e édit., 1854); par Ch.-T. Martin : *The record interpreter* (1893) ; par Ad. Cappelli : *Lexicon abbreviaturarum* (1901, avec des listes d'abréviations usitées dans les inscriptions et dans les livres imprimés). Pour la paléographie grecque, voir *Palæographia græca*, par dom Bernard de Montfaucon (fol., 1708) et Gardthausen : *Griechische Palæographie* (1879).

2° Langue. — Comme il a été dit plus haut, les deux glossaires de Du Cange sont d'un usage constant et indispensable. Ce n'est pas qu'ils soient sans défaut ; le plus choquant est la confusion qui règne dans le groupement des mots et le classement des sens. Encore ce défaut a-t-il été accentué dans le Glossaire latin par les additions de dom Carpentier, et il est prudent de distinguer l'œuvre primitive des apports subséquents. Ce glossaire est en outre très incomplet : la 3e édition (par Henschel, chez Didot ; 7 vol. in-4°, 1840-1850) donne un assez grand nombre de mots nouveaux ; la 4e (chez L. Favre, à Niort, 10 vol.,1883-1887) y ajoute peu. Il est question de le refondre entièrement et de le mettre au courant de la science. Joignez le *Glossarium latino-germanicum*

mediæ et infimæ latinitatis de L. DIEFENBACH (1857), puis le *Novum Glossarium*, par le même, 1861) et le *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* de G. KOERTING (2e édit., 1901). Pour l'ancienne langue française, on peut consulter le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* par LA CURNE DE SAINTE PALAYE (10 vol. in-4°, 1875-1882), le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, par Frédéric GODEFROY (10 vol. in-4°, 1881-1902). Enfin, pour les dialectes méridionaux de la langue d'oc, si fréquemment usités soit dans les œuvres littéraires, soit dans les chartes, voir RAYNOUARD : *Lexique roman* (6 vol. in-8°, 1838-1844) ; Frédéric MISTRAL : *Lou tresor dóu felibrige* (2 vol. 1878-1887) ; Emile LEVY : *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* (lettres A-L, 4 vol., 1894-1904) et, du même, le *Petit dictionnaire provençal-français* (1909).

3° Formes littéraires et formules diplomatiques. — Les Anciens ont parfois employé dans leurs œuvres en prose un rythme particulier que l'on retrouve chez plusieurs écrivains du moyen âge et à la chancellerie pontificale. L'usage de ce *cursus* est un élément utile pour la critique des textes. Voir L. COUTURE : *Le* Cursus *ou rythme prosaïque* (dans *Revue des questions historiques*, t. LI, 1892). — La rédaction des chartes et diplômes a été soumise à des règles qui ont varié suivant les temps et les pays, et dont la connaissance est essentielle pour déterminer l'authencité de ces documents. Ces règles ont été formulées pour la première fois d'une façon méthodique par dom MABILLON : *De re diplomatica libri sex* (in-fol., 1680). Comme il a été dit plus haut, son traité a été refait au XVIIIe siècle, par deux bénédictins, dom TOUSTAIN et dom TASSIN : *Nouveau traité de diplomatique* (6 vol. in-4°, 1750-1765). Puis, il a fallu autre chose, surtout après les travaux de la récente école allemande ; voir FICKER : *Beitræge zur Urkundenlehre* (1877, 2 vol.) et *Neue Beitræge zur Urkundenlehre* dans les *Mittheilungen zur œsterreichischen Geschichte*, (t. I, 1880) ; H. BRESSLAU : *Handbuch der Urkundenlehre fur Deutschland und Italien* (1889 ; nouv. édit., 1918) ; A. GIRY : *Manuel de diplomatique* (1894) ; ERBEN, SCHMITZ et REDLICH : *Urkundenlehre* (1re partie, 1907, in-8°) ; Hubert HALL : *Studies in english official historical documents* (1908, plus un *Formula book* qui comprend déjà deux volumes), etc.

4° La Chronologie est étroitement associée à la Diplomatique. Elle est le mieux représentée dans *L'Art de vérifier les dates*, publié par les Bénédictins en 1750 (3e édition, par

dom Clément en 1783-1787, 3 vol. in-fol.) et dans le *Trésor de Chronologie*, par L. de Mas-Latrie (1889). Pour l'usage courant, on peut employer Francoeur : *Théorie du calendrier et collection de tous les calendriers des années passées et futures* (1842 ; collect. des Manuels Roret) ; Grotefend : *Taschenbuch der Zeitrechnung* (1910) ; Bond : *Handbook of rules and tables for verifying dates* (1875) ; Ad. Cappelli : *Cronologia e calendario perpetuo* (1906 ; collect. des Manuels Hœpli).

5° Biographie. — Les Dictionnaires de biographie et d'histoire de Bouillet (revu par Gourraigne, 33e édit., 1908), de Dezobry et Bachelet (revu par Darsy, 12e édit., 1903), de Grégoire (1874), renseignent sur les personnes et sur les lieux. De même le *Dictionnaire d'histoire et de géographie catholiques* publié sous la direction de Mgr Baudrillart ; mais les treize fascicules parus ne comprennent pas encore toute la lettre A. On ne trouvera d'information que sur les personnes dans la *Biographie universelle* de Michaud (2e édit., 45 vol. 1854-1865) et dans la *Nouvelle Biographie générale* (46 vol., 1857-1870). Chaque pays à son tour a voulu posséder la biographie de ses nationaux. La Belgique a la *Biographie nationale* (21 vol. 1866-1913) ; l'Allemagne : *Allgemeine deutsche Biographie* (56 vol. 1875-1912) ; l'Angleterre : *Dictionary of national biography* (66 vol. 1885-1900 ; nouv. édit. corrigée en 22 vol., 1908-1909). Quant aux évêques de la chrétienté, on en trouvera la liste dans Eubel : *Hierarchia catholica medii ævi* (2 vol. 1898-1901) ; liste, avec biographie des évêques et des abbés, dans *Gallia Christiana* (15 vol. 1715-1865 ; les premiers volumes ont été réédités par l'abbé Albanès et le chanoine Ul. Chevalier sous le titre : *Gallia Christiana novissima*, 7 vol. 1900-1920) ; Ughelli : *Italia sacra* (10 vol. 1717-1722) ; Florès : *España sagrada* (51 vol. 1747-1886) ; Le Quien : *Oriens Christianus* (3 vol. 1740).

6° Géographie historique. — L'historien doit savoir placer les événements qu'il raconte dans les pays où ils se sont accomplis ; quand il rencontre dans les textes des noms de lieu, il faut qu'il les identifie. De là, nécessité d'avoir sous la main de bons atlas historiques ; par exemple, ceux de Spruner-Menke : *Hand-Atlas für die Geschichte des Mittelalters und der neueren Zeit* (3e édit., 1880) ; de G. Droysen, remanié par Andree : *Allgemeiner historischer Handatlas* (1886) ; d'Auguste Longnon : *Atlas historique de la France* (t. I, seul paru, avec un texte explicatif des planches, 1907) ; *Atlas de géographie historique* publié sous la direction de Schrader (1907) ;

Atlas historique et géographique de VIDAL DE LA BLACHE (nouv. édit., 1909) ; *Historical atlas of modern Europe*, publié sous la direction de R. L. POOLE (1897-1902). Aux cartes joignez les dictionnaires : l'*Orbis latinus*, répertoire des plus importants noms latins de lieux et de pays, par J. G. Th. GRAESSE (1861 ; nouv. édit., par F. BENEDICT, 1909) ; le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé EXPILLY (6 vol. in-fol., 1767-1770 ; s'arrête à la lettre S) ; le *Dictionnaire des Postes* qui donne la forme officielle des noms de lieu ; le *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, publié sous la direction de P. JOANNE (7 vol. in-4°, 1890-1905), qui fournit de nombreux renseignements statistiques et archéologiques. S'il faut pénétrer plus loin encore dans le détail, atteindre les hameaux et les écarts, nous avons les séries, malheureusement encore trop peu avancées, des *Dictionnaires topographiques* et des *Répertoires archéologiques* des départements.

Dans ce qui précède, on a parlé de livres d'un caractère spécial, ayant un objet limité. Il reste à signaler des ouvrages d'une nature plutôt encyclopédique. Ce sont, ou bien des publications de longue haleine qui paraissent de temps à autre pour résumer l'œuvre d'une ou de plusieurs générations, ou bien des publications périodiques qui enregistrent, au jour le jour, l'état de la science.

1° Histoires générales. Encyclopédies.

Les histoires générales naissent lentement et passent vite. L'*Allgemeine Weltgeschichte* de G. WEBER (qui a été traduite en français) quoique terminée en 1880, est encore utile : les tomes IV-VII se rapportent à l'objet du présent ouvrage. Weber divise son ouvrage en périodes historiques en suivant l'ordre des temps ; HELMOLT a conçu l'histoire universelle sur un plan géographique et invité ses collaborateurs à traiter successivement l'histoire de chaque grande région physique (*Weltgeschichte*, 9 vol. illustrés, 1899-1907). Joignez trois autres collections allemandes : en premier lieu, celle qui fut successivement dirigée par Heeren et Ukert, par Giesebrecht et par Lamprecht : *Geschichte der europæischen Staaten* (120 vol. depuis 1829) où l'histoire est résumée par pays ; en second lieu celle de W. Oncken (illustrée) : *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, où elle est résumée par époques (44 vol., 1879-1893) ; enfin les Annales de l'histoire d'Allemagne (*Jahrbücher der deutschen Geschichte*), éditées

depuis 1862 sous les auspices de la Commission historique de Bavière, et où l'on trouve l'histoire, contée année par année, des souverains allemands depuis les débuts de la maison carolingienne jusqu'en 1250. *L'histoire générale du IVe siècle à nos jours*, publiée sous la direction d'E. Lavisse et d'A. Rambaud (12 vol., 1896-1901) et la *Cambridge mediæval history* qui n'a pas encore dépassé l'époque de Charlemagne (2 vol. 1911-1903, avec un atlas pour chaque volume), sont de bons instruments de travail. Dans des proportions plus modestes, l'*Histoire générale de l'Europe par la géographie* de Freeman, traduite de l'anglais par G. Lefèvre (1880 ; il y a une troisième édition du texte anglais, par Bury, 1903), et la compacte et très consciencieuse *Histoire de la formation territoriale et politique de l'Europe centrale* par Aug. Himly (2e édit., 1895), rendent aux étudiants de bons services.

Pour la France, l'Histoire de Henri Martin est sans valeur en ce qui concerne le moyen âge ; celle de Michelet se soutient encore par l'éclat des pensées et du style. On consultera de préférence l'*Histoire de France*, publiée sous la direction d'E. Lavisse parce qu'on y trouvera condensés les résultats de l'énorme travail critique accompli depuis un siècle. Ajoutons l'*Histoire d'Allemagne*, par Jules Zeller (tomes I-V, 1872-1885), ouvrage peu sûr dans le détail et qu'il faut toujours contrôler par les auteurs allemands dont il procède ; l'*Histoire abrégée du peuple anglais*, par J. R. Green, trad. fr. par A. Monod (2 vol., 1888 ; nouv. édit. illustrée du texte anglais en 4 vol., 1892-1894) ; la *Political history of England* publiée sous la direction de Hunt et de Poole (tomes I, II et III, 1905-1906) ; l'*Histoire de la Belgique*, par H. Pirenne, (3e édit. du t. I, 1909).

Les institutions politiques et sociales sont une autre face, la plus importante peut-être, de l'histoire. Voir G. Waitz : *Deutsche Verfassungsgeschichte* (2e édit., 4 vol., 1880-1885), essentielle pour l'intelligence des institutions barbares au temps des Invasions ; l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, par W. Stubbs (3 vol. 1872 ; les tomes I et II trad. en français, avec des notes additionnelles, par Ch. Petit-Dutaillis, 1907-1913) ; l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, par E. Glasson (t. I-VII, 1887-1896) ; l'*Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, par P. Viollet (3 vol., 1890-1903) ; *Social England*, par Traill et Mann (édit. illustrée, 6 vol., 1901-1904). Ajouter certains manuels d'histoire du droit civil ou canonique, comme ceux de P. Viollet : *Précis*

de l'histoire du droit français, accompagné de notions de droit canonique (1884-1886), d'A. Esmein : *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (2e édit., 1895), de Jean Brissaud : *Cours d'histoire générale du droit français public et privé* (2 vol. in-8°, 1904) ; et ceux d'histoire économique : Inama-Sternegg : *Deutsche Wirtschaftsgeschichte* (4 vol., 1877-1901 ; le tome Ier, relatif à l'époque franque, a une 2e édit., 1909) ; Schmoller : *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre* (1900). Une place à part doit être faite à la belle *Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, qui paraît sous la direction d'André Michel (au moyen âge se rapportent les tomes I-V, 1905-1913).

Les encyclopédies peuvent être d'excellents instruments de travail. Celle d'Ersch et Gruber, commencée il y a plus d'un siècle n'est pas encore terminée : *Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Künste* (3 séries : 1° A-H, 99 vol., 1818-1882 ; 2° H-N, 43 vol., 1827-1889, s'arrête au mot *Ligatur* ; 3° O-Z, 25 vol., 1830-1850, s'arrête au mot Phyxios) ; mais nous possédons en entier l'*Encyclopædia britannica* (11e édit., 29 vol., 1910-1911) ; la *Grande Encyclopédie* (31 vol., 1885-1901) ; le *Grosses Konversations Lexikon* de Meyer dont la 6e édition a paru en 21 vol., 1902-1909. Dans le Manuel des Antiquités classiques d'Iwan de Müller, la *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters* par Max Manitius (1re partie, 1911) mérite une mention toute particulière.

2° Publications périodiques.

Les revues périodiques sont un auxiliaire indispensable pour tout travail d'érudition ; le nombre en est très grand et il est malaisé de savoir au juste et à point nommé ce qu'elles contiennent. Il en est qui ont un caractère général. Nommons pour la France : la *Revue des questions historiques* (1866-1914) ; la *Revue historique* (depuis 1876) ; pour l'Allemagne : la *Historische Zeitschrift*, longtemps dirigée par H. de Sybel (depuis 1859) ; le *Historisches Jahrbuch*, publié par la Société Gœrres (depuis 1880) ; la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, fondée par Quidde en 1889, et qui depuis 1908 paraît sous le titre de *Historische Vierteljahrschrift* ; pour l'Angleterre : l'*English historical Review* (depuis 1886) ; pour les États-Unis : l'*American historical Review* (depuis 1893) ; pour l'Italie : l'*Archivio storico italiano* (depuis 1842), et la *Nuova Rivista historica* (depuis 1917) etc. — Les revues locales sont innombrables et parfois difficiles à trouver. En France, celles

qui paraissent sous les auspices des sociétés savantes sont analysées dans l'excellente *Bibliographie des Sociétés savantes*, qui paraît depuis 1885 sous la direction de Robert DE LASTEYRIE. — Certaines revues enfin sont spéciales, soit quant aux époques auxquelles elles se rapportent, ainsi la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (depuis 1839), le *Moyen Age* (depuis 1880); les *Analecta Bollandiana* (depuis 1882); soit quant à l'objet qu'elles se proposent : les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, publiées par la Société des Sciences de Saxe (depuis 1738) et le *Journal des Savants*, réorganisé en 1816 (2 tables : l'une par H. COCHERIS, 1816-1858 ; l'autre par Jean TISSIER, 1859-1898), qui ont surtout pour but d'analyser les livres nouveaux ; la *Revue critique d'histoire et de littérature* (depuis 1866), qui a tant contribué aux progrès accomplis par l'érudition fançaise avant et surtout après la guerre franco-allemande; la *Rivista storica italiana* (depuis 1884) qui n'est plus maintenant qu'une revue critique ; la *Revue de l'Orient latin* (depuis 1893), où se trouve mentionné tout ce qui intéresse l'histoire des Croisades ; la *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte* (depuis 1903), qui traite d'histoire économique; la *Revue de synthèse historique* (depuis 1900), qui se propose de grouper et d'analyser méthodiquement les publications historiques, de dégager une philosophie des faits mis au jour par le labeur incessant de tant d'hommes et de corps savants.

Pour finir, quelle méthode convient-il d'appliquer à l'étude de l'histoire, à la composition historique ? La base première en est le témoignage humain ; comment peut-on juger, déterminer, la valeur de ce témoignage ? Ces questions, et toutes celles qui se rattachent à ce qu'on appelle la Philosophie de l'histoire, sont sans cesse agitées. Qu'il suffise de mentionner E. BERNHEIM : *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie* (5e édit., 1909) ; LANGLOIS et SEIGNOBOS : *Introduction aux études historiques* (4e édit.) ; XÉNOPOL : *La théorie de l'histoire* (1908) ; H. B. GEORGE : *Historical evidence* (1909); Benedetto CROCE : *Teoria e storia della storiografia* (1917). On doit des résumés substantiels des principes de la méthode historique à DESDEVISES DU DÉZERT et Louis BRÉHIER : *Le travail historique* (1907), et à G. MONOD, auteur du chapitre consacré à l'*Histoire*, dans le volume intitulé : *De la Méthode dans les Sciences* (1909). Ce qu'il faut retenir de ces discussions, c'est que la critique historique a, sans doute, ses règles particulières, mais que c'est aussi et avant tout une affaire de sens droit;

et encore qu'il faut apporter aux études historiques une conscience scrupuleuse, l'unique souci de chercher et de dire la vérité.

IV

Le moyen âge a été une époque de foi et de fanatisme où le monde méditerranéen fut en proie à trois croyances hostiles, celles des Juifs, des Chrétiens, et des Musulmans. Elles fondent leurs droits sur la parole de Dieu, consignée dans des livres sacrés : l'Ancien Testament chez les Juifs, l'Ancien et le Nouveau Testament chez les Chrétiens, le Coran chez les Musulmans.

Les Juifs se considéraient comme le peuple élu de Dieu ; leurs livres leur enseignaient qu'une alliance avait été, dès les plus anciens temps, passée entre eux et Dieu ; le mot alliance fut traduit en grec par une expression (diathèkè) que les Latins à leur tour traduisirent par le mot *Testamentum*. L'Ancien Testament est l'ensemble des livres sacrés des Juifs avant le Christianisme ; le Nouveau est le recueil des textes qui nous font connaître la vie et l'enseignement de Jésus, ainsi que le dogme qui s'en dégagéa pendant le premier siècle de notre ère ; l'Ancien Testament a été connu, utilisé, transformé ou le plus souvent même déformé par les sectateurs de Mahomet.

Les livres de l'Ancien Testament formèrent d'abord deux groupes : la Loi et les Prophètes ; un troisième comprit ensuite tous « les autres écrits nationaux ».

La *Loi* est un code civil et ecclésiastique avec un caractère officiel. Les Juifs l'appellent *Torah* et les Grecs *Pentateuque*, c'est-à-dire les « Cinq livres ». Ces livres sont : d'abord, la *Genèse*, tableau de la création du monde et des premiers âges légendaires de l'humanité, jusqu'aux premiers pères (Patriarches) des tribus juives : Abraham, Isaac, Jacob et Joseph. Puis viennent l'*Exode*, le *Lévitique*, et les *Nombres* qui racontent l'émigration des tribus d'Israël en Égypte, leur retour sous le commandement de Moïse avec le dénombrement de cette population en quête d'une demeure définitive, qui enfin contiennent les instructions données aux prêtres et aux Lévites pour le bon fonctionnement du culte. Le cinquième livre est le *Deutéronome* ou second recueil des lois, autre forme de celui que Moïse avait reçu de Dieu même sur

le mont Horeb. Il serait logique d'ajouter au *Pentateuque* le livre de Josué, qui raconte la conquête du pays à l'ouest du Jourdain et le partage du sol entre les douze tribus d'Israël ; mais l'usage veut qu'il soit placé en tête des *Prophètes*.

Les *Prophètes*, dont l'action se fit sentir avec force pendant six cents ans de l'histoire juive, sont des hommes qu'inspirait l'esprit divin et que l'on considérait comme la « bouche » même du grand dieu des Juifs : Jahvé. Les livres réunis sous leurs noms sont ou bien des textes historiques comme ceux de *Josué*, des *Juges*, de *Samuel*, des *Rois*, ou bien des écrits proprement prophétiques, où la tristesse du présent suscite d'émouvantes visions d'avenir; parmi eux brillent les noms de *Jérémie*, d'*Ézéchiel*, d'*Isaïe*.

Le recueil des « autres écrits » est un mélange de livres très divers. Le *canon*, ou liste admise dans le culte, n'en était pas le même au début de l'ère chrétienne, en Palestine et dans les Juiveries de terre grecque, par exemple à Alexandrie. La Bible juive proprement dite et la plupart des Bibles protestantes d'aujourd'hui ont laissé tomber les additions alexandrines, maintenues au contraire dans la Bible catholique. Là se trouvent les Psaumes, poésies d'époques différentes attribuées en bloc au roi David, lequel est souvent représenté dans l'iconographie médiévale tenant une harpe (*psalterion*); trois écrits : 1° les *Proverbes*; 2° un chant d'amour intitulé le *Cantique des Cantiques* et 3° l'*Ecclésiaste*, dont on a fait honneur, sans raison d'ailleurs, à Salomon ; le livre de *Job*, où s'exhale le pessimisme amer du juste persécuté par les méchants; des romans comme ceux de *Ruth* et d'*Esther*; une chronique ecclésiastique de Jérusalem composée de trois ouvrages distincts : 1° les *Chroniques*, appelées par les Grecs *Paralipomènes* ou « suppléments » aux livres historiques nommés plus haut, 2° et 3° les Mémoires attribués à *Néhémie* et à *Esdras* ; l'*Ecclésiastique* ou *Sapience* (sagesse), recueil de discours, sentences, paraboles et histoires des personnes « qui ont été agréables à Dieu », et dont l'auteur est un certain Jésus, fils de Sirach, de Jérusalem. Viennent ensuite *Daniel* et enfin les *Macchabées*, où est conté le soulèvement des Juifs contre la tyrannie des rois de Syrie, successeurs dégénérés d'Alexandre le Grand.

Tous ces écrits, sauf l'*Ecclésiastique* de Jésus, fils de Sirach, qui appartenait au canon alexandrin, nous sont parvenus en langue hébraïque. Une traduction grecque fut exécutée

depuis le milieu du troisième siècle avant Jésus-Christ jusqu'au dernier tiers du second ; une légende juive, accréditée par les Pères de l'Église, l'attribue à soixante-dix savants hébreux que Ptolémée Philadelphe fit, dit-on, venir dans sa ville d'Alexandrie. C'est ce qu'on appelle la Bible[1] des Septante ou la Septante. Bien que cette traduction s'éloigne en maint passage des textes hébreux qui nous sont parvenus et qu'on y ait ajouté des livres que les Hébreux n'avaient pas connus (*Tobie*, *Judith*, *Baruch*), elle a joui d'une grande estime auprès des premiers Chrétiens, de ceux qui ne savaient d'autre langue que le grec.

Pour les Juifs, tous les livres de l'Ancien Testament étaient considérés comme la parole de Dieu même. Les Chrétiens, après s'être séparés d'eux, se plurent à y découvrir l'annonce de leur Messie et lui attribuèrent une égale révérence, mais pour des raisons différentes : dédaigneux de la lettre, ils crurent en avoir assez pénétré l'esprit pour rattacher le Nouveau Testament à l'Ancien.

Le Nouveau Testament contient d'abord les *Évangiles*, ou écrits annonçant la « bonne nouvelle » de l'arrivée du Seigneur sur la terre et fixant le souvenir de sa vie et de ses paroles. Ces paroles (*logia*) furent recueillies de bonne heure et un certain nombre d'évangiles ont été écrits : il nous en reste seulement quatre. Les trois premiers, qui portent les noms des apôtres *Mathieu*, *Marc* et *Luc*, sont semblables en beaucoup de points ; on les appelle *Synoptiques* parce qu'on peut les présenter en colonnes parallèles pour l'instruction du lecteur. Le quatrième évangile, celui de *Jean*, a été rédigé longtemps après et dans un esprit tout différent. Puis viennent les *Actes des apôtres*, ouvrage du même saint Luc, où sont relatés les faits et gestes des disciples immédiats du Christ après la mort de leur maître, et les *Epitres*, où l'on distingue d'abord les lettres que saint Paul, le véritable fondateur du dogme chrétien, fit envoyer à certaines communautés judéo-chrétiennes de l'empire romain, en second lieu les « lettres catholiques » adressées à l'universalité des Chrétiens (une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean). Le Nouveau Testament se termine par l'*Apocalypse*, ou « Révélation » faite aux hommes par Dieu lui-même

1. Le mot Bible est d'origine grecque : *Biblia*, pluriel neutre qui a passé en latin comme un nom au féminin singulier.

de « ce qui doit arriver bientôt » ; révélation qui se présente sous la forme de visions, dépeintes en des termes mystérieux mais dans une langue éclatante, pleine d'images violentes ou splendides, dont l'influence s'est fait sentir pendant tout le moyen âge dans la littérature et dans les arts.

Telle est la composition de la Bible. Elle forme un ensemble disparate et dont toutes les pièces ne sont pas authentiques. Celles qui ont été rejetées (et les théologiens juifs, grecs et latins sont loin d'être d'accord en cela sur tous les points) sont ce qu'on appelle les *Apocryphes*. Parmi les écrits contestés, nous noterons seulement, pour l'Ancien Testament, le livre de *Daniel* et, pour le Nouveau, l'*Apocalypse*, que les Églises d'Orient ont refusé d'admettre dès le IVe siècle. Le Concile de Trente a fixé définitivement le canon catholique des livres de la Bible.

La Bible grecque (la Septante et le Nouveau Testament) a été traduite d'assez bonne heure en latin. La traduction la plus répandue a été exécutée par saint Jérome entre 390 et 405. C'est la *Vulgate*, dont le texte a été officiellement arrêté par le pape Clément VIII en 1592.

La lecture de la Bible soulève les problèmes les plus divers et les plus délicats ; aussi a-t-elle suscité de nombreux commentateurs, chez les Juifs et chez les Chrétiens. Les savants juifs ou rabbins se sont appliqués pendant plus de six siècles (deux siècles avant notre ère, quatre siècles après) et dans deux écoles, l'une en Palestine l'autre en Babylonie, à l'étude du Pentateuque et spécialement de la loi mosaïque. Ils aboutirent à une compilation, monstrueuse par ses dimensions et par son incohérence, appelée *Talmud* ; mais, dans cet énorme fatras, Juifs, Chrétiens et même Musulmans, croyants et érudits, peuvent trouver des renseignements précieux sur les événements, les coutumes, le langage, les connaissances, les convictions du monde sémitique.

Chez les Chrétiens, le soin d'interpréter la Bible et de fixer le dogme d'après les données fournies par les Livres saints, a été surtout l'œuvre des *Pères de l'Eglise*, préparant ainsi les décisions des *Conciles*.

Depuis la Réformation protestante du XVIe siècle, la critique historique s'est attaquée aux nombreux problèmes posés par la lecture de la Bible ; elle a suscité chez les Catholiques et surtout chez les Protestants, en Allemagne

tout d'abord, puis en France et dans les pays de langue anglaise, un très grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns de haute valeur. Nous en parlerons d'autant moins que le moyen âge a ignoré ces controverses. Il s'en tenait à la tradition. Les Églises d'Orient en sont encore aujourd'hui restées au même point. Incapables d'aller au fond des choses, les clercs se contentèrent de rendre les recherches faciles dans le saint livre ; ce travail aboutit à une sorte de dictionnaire où l'on a classé dans un ordre alphabétique tous les noms et toutes les expressions contenus dans la Vulgate. C'est ce qu'on appelle la Concordance de la Bible (nombreuses éditions ; la plus usuelle est celle de Dutripon : *Concordantiæ Bibliorum sacrorum vulgatæ editionis* ; nouv. édit. par le P. Tonini, 1861). Cette compilation est indispensable à toute personne qui étudie l'histoire littéraire du moyen âge.

La vénération des Musulmans pour le Coran n'a pas été moins grande que celle des Chrétiens pour la Bible ; elle a été seulement encore plus extérieure et formaliste. Ils en sont arrivés à compter le nombre des mots et même des lettres qu'il contient.

Le texte de la Bible, de la Vulgate, a été copié et recopié maintes fois au moyen âge ; les manuscrits qui nous sont parvenus sont extrêmement nombreux. La Bible a été aussi traduite en langue vulgaire, bien que l'Église ne favorisât guère cette littérature. Quand les manuscrits étaient ornés de peintures, ces images suffisaient aux illettrés. Elles ont inspiré les peintres et les sculpteurs qui ont décoré les monuments religieux. Quant aux éditions imprimées depuis celle de Gutenberg, la liste en est fort longue ; nous ne pourrons mentionner que les plus maniables parmi les plus récentes et les meilleures.

Pour la Bible hébraïque, la *Biblia hebraica*, par Ed. Kittel (2e édit., Leipzig, 1913). Le Talmud a été publié à Venise (1520, 12 vol. in. fol.) et à Amsterdam (1744). Le *Talmud* de Jérusalem a été traduit en français par Moïse J. Schwab (11 vol., 1871-1887 ; le tome I, réédité en 1890, est une mine précieuse de renseignements pour tout ce qui concerne le Talmud). Une trad. française du *Talmud* de Babylone a paru à Orléans en 1900. Pour tout ce qui concerne la littérature judaïque au moyen âge, voir le résumé présenté par W.-O.-E. Œsterley et G. H. Box : *A short survey of the literature on rabbinical and mediæval Judaism* (1920).

L'édition de la Septante qui fait autorité est celle de H. B. Swete, *The old Testament in greek, according to the Septuagint* (Cambridge, 3 vol. 1887-1894). La plus récente édition de la Vulgate est celle de Michael Hetzenauer : *Biblia sacra vulgatae editionis* (Rome, 1914). En ce qui concerne le Nouveau Testament seul, voir *The New Testament in Greek*, par Wescott et Hort (Londres, 2 vol., 1881-1896), ou *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ælteslen erreichbaren Textgestalt*, par H. von Soden (Gœttingue, 1913) ; ou bien encore deux éditions plus pratiques, l'une par le même H. von Soden : *Griechisches Neues Testament* (Gœttingue 1913), l'autre par Eberart Nestle : *Novum Testamentum graece* (6e édit., Stuttgart, 1904) ; Nestle a encore donné sous le titre *Novum Testamentum latine* (*ibid.*) une bonne édition de la Vulgate du Nouveau Testament.

La traduction française de la Bible qui a été pendant longtemps la plus réputée, est celle de Lemaistre de Sacy, religieux de Port-Royal (mort en 1684) ; on devra lui préférer celle de l'abbé Crampon : *La Sainte Bible* (1905). La Bible dite du Centenaire, entreprise par la Société biblique de Paris, est encore à ses débuts. Ont seulement paru la *Genèse*, les *Psaumes* et les *Évangiles synoptiques* ; ce sont des travaux de grande valeur. — Ajoutons deux traductions allemandes avec de très utiles commentaires : 1° C. Kautzsch : *Die heilige Schrift des Alten Testaments* (3e édit., Tubingue, 1909-1918) : 2° W. Bousset et W. Heitmüller : *Die Schriften des Neuen Testaments* (3e édit., Tubingue, 1916-1918 ; 4 vol.) ; le *Dictionnaire de la Bible* de l'abbé Vigouroux, qui n'est pas encore tout à fait terminé (5 volumes publiés de 1895 à 1912) ; *A Dictionary of the Bible* par James Hastings (5 volumes, 1898-1904) ; plusieurs encyclopédies : *Encyclopédie des sciences religieuses* publiée sous la direction d'E. Lichtenberger (13 vol. 1877-1882) ; *Kirchen lexikon* de Wetzer et Welte, qui est une encyclopédie de théologie catholique (nouv. édit. par le cardinal Hergenrœther et Fr. Kaulen ; 12 vol. et une table 1882-1903) ; *Encyclopædia Biblica* de Cheyne et Black (4 vol., 1899-1903) ; *The catholic Encyclopedia* (15 vol. 1907-1918) ; l'*Encyclopedia of religion and Ethics*, éditée par James Hastings ; *The Jewish Encyclopedia* (12 vol. 1901-1906) ; et surtout la *Realencyclopædie für protestantische Theologie und Kirche* de Hauck (3e édit., 22 vol., 1896-1909) ; enfin quelques bons résumés de l'histoire ecclésiastique : Charles Schmidt : *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident pendant le moyen âge* (1885) ;

Mœller, *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (2ᵉ édit. 1893 ; le tome II se rapporte au moyen âge) ; Funk : *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (3ᵉ édit., 1898 ; trad. française par Hemmer, 1904).

Pour ce qui concerne le dogme, l'ouvrage capital est celui d'A. Harnack : *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (4ᵉ édit., 1909) ; voir aussi : l'*Evolution des dogmes*, par Ch. Guignebert ; *History of christian doctrine* par Fisher (1908), l'*Histoire des Dogmes dans l'antiquité chrétienne* par l'abbé J. Tixeront (3 vol., 1908-1909). A ce dernier, on doit encore un bon *Précis de patrologie* (4ᵉ édit., 1920). On a parlé plus haut des deux Patrologies latine et grecque de l'abbé Migne. La *Patrologia orientalis* (10 vol. 1903-1915) est un recueil de mémoires et de textes concernant les sectes chrétiennes de l'Asie, de l'Egypte, de l'Abyssinie, etc. — La meilleure histoire des conciles est celle de Mgr Hefele (*Konziliengeschichte*, 2ᵉ édit., 7 vol., 1873-1882) ; elle a été traduite en français avec de nombreuses additions par Dom H. Leclercq, bénédictin (13 volumes 1907-1916).

En Occident, la Papauté a fait l'unité ecclésiastique ; c'est donc dans ses archives, conservées au Vatican, que l'on trouvera la source première de son développement historique. Les *Annales ecclesiastici* du cardinal Baronius donnent année par année l'analyse des principaux documents touchant l'administration du monde chrétien par les souverains pontifes (1588 ; nouv. édit. en 37 vol., 1864-1883). Les *Regesta pontificum romanorum* sont un catalogue analytique de toutes les bulles des papes qui ont été publiées ; la première série, qui s'arrête à 1198, a été compilée par Jaffé (1851 ; nouv. édit., 1885-1888) ; la deuxième, qui va jusqu'à la mort de Boniface VIII, par Auguste Potthast (2 vol., 1874-1875). Enfin pour le XIIIᵉ et le XIVᵉ siècle, on a les *Registres des papes* publiés par l'Ecole française d'archéologie de Rome.

Les Mahométans, comme les Juifs, rejettent le Nouveau Testament. Pour eux, Jésus n'est qu'un des nombreux prophètes qui, dans la suite des temps, ont transmis aux hommes les ordres de Dieu et dont le dernier, le plus saint, est Mahomet. C'est Mahomet qui leur a donné leur livre sacré, le *Coran*.

Le Coran est le recueil des préceptes que Mahomet disait tenir de ses révélations et qu'il voulait faire « vivre dans le

cœur des hommes ». A Médine, quand il parlait, ses paroles étaient notées sur des morceaux de cuir ou de parchemin, sur des feuilles de palmier, sur des pierres blanches et plates, sur des os. D'autres étaient simplement conservées par la mémoire de ses fidèles qu'on appelait à cause de cela les « porteurs » du Coran. Dans un combat livré un an après la mort du Prophète, plus de six cents de ces « porteurs » ayant été tués, Abou-becr, son successeur, chargea Zaïd, fils de Thabit, ancien secrétaire de Mahomet, de réunir tous ces fragments et d'en former un livre. Puis le troisième calife, Othman, fit exécuter une rédaction nouvelle et détruire toutes les autres. C'est le texte officiel, unique et définitif; aujourd'hui encore, chaque édition, manuscrite et lithographiée, porte l'indication « faite sur l'exemplaire d'Othman ». Il est divisé en 114 fragments ou sourates, rangés d'après leur longueur et subdivisés, quand il y a lieu, en versets. Aucun souci de composition littéraire ; aussi la lecture en est-elle peu attrayante, malgré la poétique beauté de certains passages. Les Musulmans n'en ont pas moins pour leur livre sacré un respect superstitieux. Ils en portent sur eux des versets et des chapitres entiers, en guise d'amulettes ; Ils le consultent sur toute chose et il y trouvent tout.

Le texte arabe du Coran a été plusieurs fois imprimé à l'usage des Occidentaux ; les Musulmans eux-mêmes préfèrent le posséder en manuscrit. La meilleure édition est celle de G. Flügel (Leipzig 1834, 3e édit., 1858). Il a été traduit en français par Kasimirski (Paris, 2e édit., 1873.) On peut consulter avec fruit l'*Encyclopédie de l'Islam* (en cours de publication).

Ch. Bémont.

HISTOIRE

DE

L'EUROPE AU MOYEN AGE

(395-1270)

LIVRE PREMIER

L'EMPIRE ROMAIN A LA FIN DU IVe SIÈCLE[1]

1° *L'empereur et l'administration impériale.*

A la fin du IVe siècle, l'empire romain comprenait encore tout le bassin de la mer Méditerranée. En Europe, il avait pour limites continentales le Rhin et le Danube; en Asie, la frontière mal tracée, modifiée sans cesse par les guerres contre les Arméniens et contre les Perses, contournait la côte orientale du Pont-Euxin (mer Noire) au pied du Caucase, s'enfonçait en Arménie dans la direc-

1. SOURCES. — Pour les historiens latins, consulter W.-S. TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine*, trad. par J. BONNARD et P. PIERSON, tome III (1883), ou mieux la 6e édit. du texte allemand remanié par W. KROLL et Fr. SKUTSCH (1913). Des indications plus sommaires sont fournies par le P. LAURAND : *Manuel des études grecques et latines*, fasc. 4 et 5 (1917-1918). Les lois impériales, codifiées sous Théodose II et Justinien, ont été souvent publiées; l'édition du *Corpus juris civilis* par Denis GODEFROY (1583 et 1628) conserve sa valeur; les éditions les plus modernes sont : *Codex Justinianeus* et *Institutiones*, par KRUEGER (1867 et 1877); *Digesta*, par Th. MOMMSEN (1868-1870); *Theodosiani libri XVI*, par Th. MOMMSEN et P. E. MEYER (1905). *Notitia dignitatum et administrationum Orientis et Occidentis*, édit. BŒCKING (1839-1853) et O. SEECK (1877), sorte d'« almanach impérial » qui, sous sa plus ancienne forme, a été rédigé dans les premières années du Ve siècle. Carte routière de l'Empire romain, dite *Table de Peutinger*, du nom d'un riche bourgeois d'Augsbourg qui en posséda le manuscrit au XVIe siècle ; une édition, avec commentaire inachevé, a été donnée par E. DESJAR-

tion du lac Van, puis se dirigeait par une ligne presque droite vers la mer Rouge, en coupant le Tigre au-dessous de Tigranocerte, et l'Euphrate au point où il reçoit le Chaboras à Circesium. Au Sud, l'Égypte, jusqu'au delà de la première cataracte, et toute la côte septentrionale de l'Afrique, avec la Cyrénaïque, la Tripolitaine et la Maurétanie, appartenaient à Rome, qui possédait là, dans la vallée du Nil et dans notre Tunisie, les greniers à blé qui nourrissaient le peuple famélique des deux capitales. A l'Ouest, l'Océan Atlantique fermait aux Anciens l'horizon ; tout au plus, plaçaient-ils par là quelque terre mystérieuse ou le séjour des bienheureux. La grande île de Bretagne était rattachée à l'Empire, moins la région montagneuse de la Calédonie, qui resta indépendante, comme aussi l'Hibernie ou Irlande.

Dans ces limites, Rome maintenait sous sa domination les peuples les plus divers. Le régime impérial, organisé peu à peu, avait reçu sa dernière forme de Dioclétien (285-305) et de Constantin le Grand (312-337). L'empereur, personnage regardé comme divin, était le chef de la religion aussi bien que de l'État ; il vivait comme un prince d'Orient au milieu d'un faste imposant, entouré d'un monde de courtisans et de serviteurs, tous orgueilleux

DINS (1869) ; un fac-similé photographique a paru à Vienne : *Peutingeriana tabula itineraria* (1888) ; C. H. TURNER : *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima* (1899-1913).

OUVRAGES A CONSULTER. — Pour l'Empire romain en général. Edward GIBBON : *History of the decline and fall of the roman Empire* (1776-1788), trad. française par François GUIZOT (1812) ; nouvelle édition du texte anglais, annotée par J.-B. BURY (1896-1900) ; A. BOUCHÉ-LECLERCQ : *Manuel des institutions romaines* (1886) ; DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (9 vol., 1873-1918) ; W. SCHULTZE : *Geschichte des Untergangs des Griechisch-rœmischen Altertums* ; G. BOISSIER : *La fin du paganisme* (1891) ; P. ALLARD : *Le christianisme et l'Empire romain* (7e édit., 1908) ; P. de LABRIOLLE : *Histoire de la littérature latine chrétienne* (1920). — Pour la Gaule : FUSTEL DE COULANGES : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, tome I : *La Gaule romaine* (1891) et *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* ; Camille JULLIAN : *Gallia* (1892), et *Histoire de la Gaule* ; le tome IV concerne le gouvernement de Rome (1914) ; les tomes V et VI la civilisation gallo-romaine (1920). Th. HAARHOFF : *The schools of Gaul* (1920).

de leurs fonctions domestiques. Il gouvernait assisté d'un Conseil d'État, des grands dignitaires de son palais et des ministres qui commandaient à une nombreuse hiérarchie de fonctionnaires. Malgré les misères du IIIe et du IVe siècle, malgré l'incapacité ou l'indignité manifestes de beaucoup d'empereurs, le prestige du nom romain exerçait encore une grande influence sur l'esprit des citoyens éclairés de l'empire et sur l'imagination naïve des peuples barbares. Depuis Auguste, on adorait la majesté impériale et Rome, capitale du monde. Ce culte officiel n'était pas le témoignage d'une abjecte servilité ; c'était l'expression, emphatique sans doute mais sincère, de la reconnaissance des peuples pour la civilisation romaine. En dehors de l'empire, tout, aux yeux des Romains, n'était plus que barbarie.

A la mort de Théodose le Grand (395), l'empire fut gouverné par deux empereurs : Arcadius en Orient et Honorius en Occident, sans cesser pour cela d'être considéré comme formant un seul tout. Il était divisé en quatre préfectures, ou même en six, si l'on comprend les préfectures propres à Rome et à Constantinople ; chaque préfecture en diocèses, au nombre de quatorze, chaque diocèse en provinces, au nombre de cent dix-neuf ; les provinces enfin en cités et les cités en pays.

Toutes les provinces n'étaient pas administrées d'une façon identique. Cependant la centralisation était telle que l'organisation d'une quelconque d'entre elles peut être prise comme type de toutes les autres. Voyons donc la Gaule romaine.

La Gaule, au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire le pays compris entre les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et la mer, formait à la fin du IVe siècle un diocèse divisé en dix-sept provinces et en cent douze (plus tard en cent quinze) cités (*civitates*). Les pays (*pagi*), dont on ignore le nombre, étaient les territoires d'anciennes peuplades gauloises que la conquête avait respectés en les transformant.

A la tête de l'administration civile en Gaule était placé

le *préfet du prétoire*. Ses pouvoirs étaient fort étendus : il publiait les lois, dirigeait la perception des impôts, administrait les domaines publics et les postes impériales, surveillait les gouverneurs de province ; avec ses assesseurs, il jugeait en dernier ressort et sans appel ; il était chargé du recrutement et de l'intendance militaires. Sous ses ordres immédiats il y avait un vice-préfet (*vicarius*), et un maître des soldats (*magister militum*).

Les dix-sept gouverneurs (6 *consulares* et 11 *praesides*) avaient leur résidence au chef-lieu de la province, ou métropole. Ils étaient entourés d'un nombreux personnel. Les employés étaient répartis dans des bureaux (*officia*, *scrinia*) ; leurs charges étaient à vie et même presque héréditaires. Ils étaient tenus d'aider le gouverneur, et ils étaient responsables des erreurs que ce dernier pouvait commettre. Comme les préfets, les gouverneurs réunissaient les pouvoirs les plus variés : ils étaient à la fois administrateurs et juges. Ils recevaient un traitement en argent et en nature. Un écrivain du IIIe siècle nous en donne le détail : vingt livres d'argent et cent pièces d'or, six cruches de vin, deux mulets et deux chevaux, deux habits de cérémonie, un habit simple, une baignoire, un cuisinier, un muletier ; c'est seulement sous Théodose II qu'on cessa les dons en nature aux gouverneurs.

Sous l'autorité et sous la protection des gouverneurs, les cités s'administraient librement selon les lois et les usages du régime municipal. Elles formaient d'assez vastes circonscriptions qu'on pourrait comparer à nos départements actuels ; elles comprenaient donc un certain nombre de villes, de bourgs et de villages administrés par une sorte de conseil général. C'était le Sénat ou curie (*curia*) de la cité. Ce Sénat se recrutait parmi les hommes libres possédant au moins vingt-cinq arpents (*jugera*[1]) de terre dans la cité ; ils formaient la classe des *curiales* ou

1. Le *jugerum* était une surface rectangulaire qui vaudrait dans notre système métrique 25 ares 182 ; il était divisé en 100 parties égales appelées *perticae* (perches).

Ordo decurionum. Leurs fonctions étaient obligatoires et héréditaires; tout fils de curiale devenait curiale lui-même dès l'âge de dix-huit ans. C'est qu'en effet les curiales étaient soumis à un grand nombre de charges, soit envers l'État, soit envers la cité; ils étaient en particulier responsables sur leur fortune personnelle du paiement des impôts. En retour, ils jouissaient de certains privilèges : on ne pouvait leur appliquer ni la bastonnade, ni la torture ; le gouverneur les traitait avec une considération particulière. Quant au Sénat, il nommait les magistrats de la cité, veillait avec eux au maintien de l'ordre, au service des approvisionnements (*annona*) et des établissements charitables, au culte et aux finances communales.

Au-dessus des membres de l'ordre des curiales se trouvaient les *sénateurs*. C'étaient les plus riches et les plus notables de la cité qui avaient reçu de l'empereur le droit de siéger au Sénat de Rome et le rang de sénateur sans en remplir du reste les fonctions. Il ne faut pas les confondre avec les membres du Sénat municipal.

Les magistrats étaient choisis parmi les curiales et d'après un ordre déterminé ; c'étaient des questeurs, des édiles, des décemvirs pour la justice et pour les finances, des flamines pour le culte municipal, des *tribuni militum a populo* pour la police, des *curatores* pour l'administration des biens communaux. Ils étaient nommés pour un an et responsables de leur gestion. A côté de ces magistratures, une loi de 364 créa en Illyrie la charge nouvelle de *défenseur*, qui fut ensuite généralisée. Auparavant, les municipes avaient l'habitude de se recommander auprès d'un Romain influent ; c'était leur patron ; le patron abusa plus d'une fois des services rendus à la cité pour y régner en maître. C'était un abus, que les empereurs voulurent détruire en supprimant le patronat, et en donnant eux-mêmes aux cités des défenseurs. Ils furent d'abord nommés par le gouvernement, puis élus par le peuple pour cinq années ; ils devaient être pris non parmi les curiales, mais parmi les notables de la cité. Ce

n'étaient donc pas des chefs populaires. Ils devaient protéger les classes inférieures, les défendre même contre les curiales, mais aussi prendre les intérêts du fisc en empêchant les curiales de déserter les curies. On a souvent répété que l'évêque avait été d'ordinaire pris pour défenseur ; il serait plus vrai de dire qu'il l'a peu à peu remplacé.

A mesure qu'on avança dans le temps, les institutions municipales s'étendirent de plus en plus. Certains *pagi* eurent une assemblée locale et des magistrats. De simples places de guerre *(castra)* reçurent une constitution municipale. La Gaule est un des pays où le démembrement des anciens municipes fut le plus fréquent. C'est ainsi qu'au moyen âge la plus petite ville a voulu avoir ses libertés, sa charte et ses coutumes. Dans les villages, le progrès fut plus lent ; à l'époque romaine ils avaient un culte local et des prêtres ; convertis au christianisme, ils formèrent des paroisses ; ils durent attendre jusqu'au XVIIIe siècle pour devenir des communes.

En se morcelant, les municipes s'affaiblirent. En outre, les invasions ruinèrent les curiales, dont les uns tombèrent dans les classes inférieures, dont d'autres entrèrent dans les rangs du clergé ou se retirèrent dans les monastères ; les plus riches, désireux d'échapper aux charges municipales, passèrent de *l'ordo decurionum* dans la classe supérieure des sénateurs. Ainsi, cette classe des curiales, sur qui reposaient l'organisation municipale et l'organisation financière de l'empire, disparut promptement et avec elle le régime dont elle était le principal instrument. Dans la plus grande partie de la Gaule au moins, ce régime ne légua au moyen âge qu'un vague souvenir.

Il en fut de même pour une institution dont l'empire, après l'avoir créée, ne sut pas ou ne voulut pas se servir avec intelligence ; ce sont les *Assemblées provinciales*. De toutes, celles de Gaule nous sont le mieux connues. La plus ancienne se tenait à Lyon, près du temple élevé en l'honneur de Rome et d'Auguste, et que décoraient les

statues des cités gauloises; il y en avait une aussi à Narbonne. Ces assemblées se composaient des magistrats municipaux, et par conséquent des riches propriétaires de la Gaule. Après une délibération en commun, les résolutions y étaient prises à la majorité des voix et des délégués étaient chargés de les porter à la connaissance de l'empereur. Une inscription de l'an 238, trouvée à Torigny (Manche), donne le texte fort instructif d'une de ces décisions prise par l'assemblée de Lyon à la suite d'une plainte dirigée contre la mauvaise administration d'un gouverneur de la Gaule Lyonnaise; elle ne fut d'ailleurs suivie d'aucun effet. Au ve siècle, l'empereur Honorius essaya de régulariser cette institution, au moins dans le midi de la Gaule. « Nous voulons », disait l'empereur, « que cette réunion des citoyens les plus notables présente ses avis sur les intérêts les plus généraux. » Mais il était trop tard pour ranimer la vie provinciale au milieu des grandes invasions, et l'édit d'Honorius resta lettre morte.

Comparée à ce qu'elle était avant la conquête romaine, la Gaule peut donner la mesure des progrès accomplis sous l'hégémonie de Rome par les peuples barbares. Elle avait perdu son indépendance par l'excès des divisions et des dissensions intérieures. Les divisions politiques n'avaient pas été abolies entièrement par les Romains, car les anciens peuples survivaient jusqu'à un certain point dans les cités nouvelles, mais la paix intérieure avait été établie par une forte administration. Bien gouvernée, la Gaule s'était promptement romanisée et elle n'avait pas tardé à prendre la tête parmi les provinces de l'Occident; elle veillait aux portes de la barbarie et elle était devenue l'avant-garde de la civilisation.

Après l'administration proprement dite, il convient d'étudier les grands services publics.

L'organisation judiciaire comportait plusieurs degrés. 1° Dans les cités, les magistrats municipaux (*duumviri juri dicundo*) jugeaient les causes civiles de minime

intérêt, mais ils n'étaient pas compétents en matière criminelle. C'est en leur présence qu'on faisait les testaments, les donations à propos de mariage, les adoptions. Le défenseur, dans les cités où cette charge était instituée, remplissait les attributions des *duumviri*. 2° Les pouvoirs du gouverneur étaient beaucoup plus étendus; il jugeait à la fois au criminel et au civil. A certains moments de l'année, il faisait des tournées dans les diverses parties de sa province; il lui était alors interdit de s'arrêter chez un riche particulier ou dans une agréable campagne; c'est dans les grands centres de population qu'il devait tenir ses assises. Il siégeait quelquefois seul, le plus souvent entouré d'assesseurs nommés par lui et salariés, mais toujours en un lieu ouvert à tous. Les parties pouvaient se faire représenter par des procureurs et défendre par des avocats; ces derniers formaient une corporation fermée et privilégiée. 3° On pouvait en appeler au *vicarius* d'une sentence prononcée par le gouverneur, et l'on pouvait aussi en appeler du vicaire au préfet, du préfet à l'empereur. Quant à la loi qu'on appliquait dans les tribunaux, c'était la loi impériale, codifiée et commentée par les grands jurisconsultes du second et du troisième siècle: Papinien, Paul, Gaius (ou mieux Caius), Ulpien, Modestin, qui s'étaient surtout inspirés de la raison. En 426, Valentinien III donna à leurs décisions force de loi. Ce fut la base même du droit romain qu'on a justement appelé la Raison écrite.

L'administration financière comprenait trois grandes divisions, selon que les impôts servaient à alimenter le trésor public (*aerarium sacrum* ou *sacrae largitiones*), le trésor privé de l'empereur (*aerarium privatum* ou *privatae largitiones*), ou enfin la caisse des préfets.

Le trésor public était administré par le *Comes sacrarum largitionum*, ayant sous ses ordres, dans les capitales et dans les provinces, de nombreux fonctionnaires. Il percevait les impôts suivants : 1° Contributions directes (*tributa*), payées par les propriétaires fonciers (*capitatio terrena*), par les commerçants (*chrysargyrium*) et par

les colons, qui cultivaient la terre, mais ne la possédaient pas (*capitatio plebeia* ou *humana*). La noblesse impériale était exempte de ces impôts, mais payait une contribution spéciale ; pour les sénateurs c'était la *gleba senatoria*, l'*oblatio votorum* et l'*aurum oblatitium*. Les curiales devaient l'*aurum coronarium*. 2° Impôts indirects (*vectigalia*). Les principaux étaient les *portoria*, droits de douane, d'octroi et de péage dont la perception était affermée à des sociétés de publicains, affranchis pour la plupart et employant dans leurs bureaux beaucoup d'esclaves. Ces *portoria* deviendront les tonlieux du moyen âge. 3° Produits des mines d'or, des carrières de marbre, des salines, des manufactures impériales, de la monnaie. Dans les manufactures comme dans les mines, l'État occupait des ouvriers constitués en corporations héréditaires. — Le trésor privé était administré par le *comes rerum privatarum* ; il percevait les revenus des anciens domaines de l'État, du domaine patrimonial de l'empereur, des biens confisqués, tombés en déshérence ou vacants. Ces revenus étaient affectés d'ordinaire aux dépenses d'ordre privé, comme ceux du trésor sacré aux dépenses d'ordre public : l'empereur avait d'ailleurs le droit de disposer à son gré des uns et des autres. Enfin chaque préfet avait une caisse particulière et alimentée par l'*annona*. C'était une contribution payée surtout en nature ; ainsi l'Egypte fournissait le blé à Constantinople, et l'Afrique à Rome. Là le préfet le distribuait à bas prix, ou même gratis, aux pauvres, d'autant plus nombreux que l'État favorisait leur paresse ; dans les autres préfectures, l'annone était affectée à l'entretien ou à la solde des troupes et des fonctionnaires.

En temps ordinaire, ces impôts étaient modérés et répartis équitablement. Mais le système de perception était mauvais : ici, c'étaient des compagnies fermières qui les recueillaient, et elles ne se faisaient pas faute d'exagérer les droits de douane et d'octroi, puisqu'après avoir versé au trésor impérial les sommes convenues, elles bénéficiaient de l'excédent ; là c'étaient les citoyens eux-mêmes

qui, dans chaque cité, dans chaque corporation, devaient percevoir l'impôt, et en étaient personnellement responsables. De là des injustices et des haines. « Autant de curiales, autant de tyrans, » a dit un auteur du ve siècle, Salvien. De leur côté, les curiales se ruinaient souvent dans ces fonctions puisqu'ils répondaient sur leur fortune personnelle de la somme totale de l'impôt exigé par l'empereur.

Le paiement des impôts se faisait en nature ou en espèces. Les espèces monétaires de l'empire étaient formées, comme de nos jours, de trois métaux : l'or, l'argent et le billon. La pièce d'or principale était l'*aureus*, ou sou d'or, valant environ 13 fr. 65 cent. de notre monnaie d'avant guerre ; la pièce d'argent principale était l'*argenteus*, ou denier ; on en frappait 96 dans une livre d'argent (de 327 gr. 50) ; 25 deniers ou 100 sesterces équivalaient à un aureus. Le billon, composé de cuivre, avec un alliage de zinc, d'argent et d'étain, servait à frapper des pièces de 10 grammes et de 2 gr. 500 qui circulaient pour une somme bien supérieure à leur valeur réelle ; mais ce n'était qu'une monnaie d'appoint fort dépréciée.

Depuis Auguste, la monnaie portait l'effigie de l'empereur avec ses noms, titres et dignités, enfin avec des objets figurés, choisis de manière à contribuer à l'éloge de l'empereur. Depuis Aurélien, qui supprima l'atelier monétaire du Sénat à Rome, il n'y eut plus dans l'empire que des ateliers impériaux ; ceux-ci étaient nombreux. Le personnel des ouvriers se recrutait parmi les esclaves ou les affranchis, organisés en corporations et assez puissants pour fomenter de redoutables grèves quand on portait atteinte à leurs privilèges.

La monnaie pouvait d'ailleurs, comme tout autre objet manufacturé, faire l'objet d'un trafic. Sous le nom d'*argentarius*, Rome possédait ce que nous appelons aujourd'hui le banquier ; il faisait le change des monnaies, recevait des dépôts d'argent qui produisaient des intérêts, ouvrait des comptes courants aux riches et aux commer-

çants, faisait pour eux des recouvrements, prêtait de l'argent, etc.

L'armée se composait soit de volontaires, soit de recrues fournies par les propriétaires fonciers à raison de leur fortune, soit de fils de vétérans qui, en quittant le service, avaient obtenu de l'empereur une concession de terre. Le temps de service était fort long : seize ans au moins, vingt-cinq ans au plus. On était donc soldat toute la vie, condition fort cruelle pour les malheureux que les recruteurs enrôlaient de force en temps de pressante nécessité. Les soldats étaient des citoyens, ou le devenaient soit en entrant au service, soit en obtenant leur congé. Ils composaient les légions d'infanterie et les escadrons de cavalerie. Quant aux auxiliaires, ils devinrent de plus en plus nombreux ; c'étaient le plus souvent des bandes de barbares à la solde de l'empire. A la tête de l'armée étaient des *magistri militum* ; au ve siècle il y en eut huit, dont cinq en Orient et trois en Occident. Un de ces derniers était à la tête de la force armée en Gaule ; sous ses ordres, les ducs et les comtes commandaient les divisions militaires.

Ces mêmes officiers dirigeaient aussi les flottes, réparties dans tout l'empire. Il y avait celles de Misène, de Ravenne, d'Egypte, d'Afrique, de Syrie, du Pont-Euxin, de Bretagne, de Fréjus, celle du Rhin, dont un arsenal se trouvait à Mayence, celles du Danube et de l'Euphrate, celle du Rhône qui stationnait à Vienne et à Arles et celle de la Saône à Chalon, celles des lacs de Côme et de Neuchâtel. De nombreux arsenaux leur fournissaient les agrès et les armes.

Quatre cent mille hommes et quelques milliers de matelots suffisaient à défendre un empire peuplé de plus de cent millions d'habitants. Des camps retranchés établis le long des frontières, des forteresses défendues par d'épaisses murailles de pierre et reliées entre elles par un réseau de routes militaires dont la *carte* dite *de Peutinger* nous a conservé le tracé, donnaient à Rome une grande force de résistance, tandis que l'art militaire,

très perfectionné, lui assurait une grande supériorité sur les Barbares ; mais les vertus militaires manquaient à une armée qui n'avait plus guère de romain que le nom. Rome avait grandi par son armée et devait périr par elle.

La part qu'elle faisait encore à la culture de l'esprit était considérable. Les villes étaient décorées d'arènes, de théâtres, d'aqueducs géants, d'un peuple de statues. Les arènes de Nîmes et d'Arles, la Maison-Carrée de Nîmes, les théâtres d'Arles et d'Orange, le pont du Gard, les thermes et les arènes de Lutèce, les portes d'Autun et de Trèves, les monuments archéologiques de nos musées, témoignent encore aujourd'hui, sur le sol de l'ancienne Gaule, de la splendeur de la civilisation romaine.

L'instruction publique n'était pas négligée. A l'école, l'enfant de famille riche apprenait la grammaire, la rhétorique, l'arithmétique, c'est-à-dire l'art de combiner les mots, les phrases et les nombres. Le fond de l'enseignement était l'explication d'un auteur célèbre, Virgile par exemple ; le principal des exercices scolaires était la déclamation, car le culte de l'éloquence survivait à la liberté qui l'avait fait naître. Pas d'éducation complète sans le grec. Au IVe siècle, l'école d'Athènes avec Proérésios et ses disciples, dont les plus brillants furent saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et l'empereur Julien, jeta un vif éclat jusqu'à l'invasion des barbares. En Gaule, de grandes écoles établies à Marseille et à Autun dès le Ier siècle, puis à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon, à Trèves, etc., enseignaient la philosophie, la médecine, le droit, les lettres, la grammaire, l'astrologie. Les professeurs étaient payés par l'Etat. Les quatre professeurs de philosophie à Athènes touchaient un traitement de 10,000 drachmes.

La littérature était en décadence, mais la Grèce produisait encore de remarquables professeurs de rhétorique ; Alexandrie, des philosophes ingénieux ; la Gaule et l'Italie, des poètes élégants, comme CLAUDIEN, AUSONE, de Bordeaux, ou RUTILIUS NAMATIANUS, de Poitiers.

Le IVe siècle compte un historien remarquable, AMMIEN MARCELLIN. Les trésors de l'antiquité classique étaient conservés dans de nombreuses bibliothèques : à Alexandrie d'Égypte, celle du Musée avait péri dans les flammes lors de l'expédition de César ; celle du Sérapéum, très riche encore au IVe siècle, fut pillée en 391 dans une émeute. A Rome, à la même époque, il n'y avait pas moins de vingt-huit bibliothèques publiques. Celle de Constantinople occupait sept scribes à recopier les ouvrages anciens. Plus d'une grande ville d'Occident avait aussi la sienne ; celle de Trèves était célèbre. Tout ce legs du passé n'arrivera pas intact aux temps modernes ; comme nous n'avons plus que les ruines des monuments antiques, nous n'avons plus de cette littérature que des débris. Dès le milieu du IVe siècle, la succession de l'antiquité gréco-latine est ouverte ; le christianisme va la recueillir en partie et très appauvrie déjà ; il contribuera encore à la dissiper, tout en en conservant quelques épaves.

2° *Le Christianisme, Église d'État au service de l'Empire.*

Depuis Constantin, le christianisme était devenu religion d'État, bientôt même la seule religion officielle. L'Église s'administrait elle-même sous le contrôle de l'empereur, qui n'avait pas cessé d'être le *pontifex maximus*. A la tête de chaque communauté chrétienne importante était un *évêque* ; on peut établir en principe qu'il y avait au Ve siècle un évêque dans chaque *civitas*. Celui qui résidait au chef-lieu ou métropole de la province prenait le titre de métropolitain. L'évêque était élu par le clergé et par le peuple, puis confirmé par le *métropolitain* et par les autres évêques de la province. Il administrait son diocèse d'après les conseils des prêtres qui vivaient avec lui et avec le concours, soit de l'*archiprêtre* qui l'aidait dans ses fonctions spirituelles, soit de l'*archidiacre*.

Les prêtres étaient nommés par l'évêque qui conférait

les ordres mineurs, correspondant aux fonctions de *portier*, de *lecteur*, d'*exorciste*, d'*acolyte*, de *sous-diacre*, et les ordres majeurs. Le clergé vivait d'offrandes volontaires et des revenus qu'il tirait de ses biens rapidement accrus. Depuis le IVe siècle, en Occident, le célibat était formellement imposé aux évêques et aux prêtres servant à l'autel. Tandis que chez les païens le temple était uniquement la demeure du dieu et que les cérémonies du culte s'accomplissaient presque toujours au dehors, chez les chrétiens, la vie religieuse se concentrait dans l'église. Là on disait la messe, une fois au moins par semaine, le jour du Seigneur (*dies dominica*, dimanche), sur l'autel, qui était une table élevée au-dessus du tombeau d'un martyr et renfermant elle-même des reliques. Ces églises, dont les formes primitives rappelaient les basiliques judiciaires des Romains, jouissaient d'immunités précieuses; comme les temples païens, elles avaient le droit d'asile.

A côté de ce clergé, déjà distinct de la foule des fidèles, mais qui vivait avec eux dans le *siècle* (d'où son nom de *clergé séculier*), se développa rapidement une étrange population d'ascètes, de cénobites, d'anachorètes, de moines; ils vivaient loin du monde, seuls ou en commun, misérables parce qu'ils méprisaient les richesses, martyrisant leur corps parce qu'ils le considéraient comme la source de tout péché, uniquement occupés à la prière et à la contemplation. D'Orient, l'institution des moines pénétra dans l'Occident : en 360, saint Martin établit à Ligugé le premier monastère de Gaule, et douze ans après celui de Marmoutier, qui devint une pépinière d'évêques; en 401, saint Honorat fonda la célèbre abbaye de Lérins. Vers la même époque, saint Augustin transporta le monachisme en Afrique. Au Ve siècle, il y avait des moines partout. Bafoués quelquefois, le plus souvent honorés, ils furent les ardents propagateurs de la foi chrétienne dans les campagnes. Leur institut prit une forme de plus en plus précise. Ils reçurent des statuts ou *règles*, celle de saint Basile par exemple en Orient, celles de Cassien et de saint Benoît de Norcia (ou Nursie) en Occi-

dent ; et ainsi, bien qu'à l'ordinaire les moines ne fussent pas à proprement parler des clercs, il se forma peu à peu un *clergé régulier* à côté du *clergé séculier*.

Une société nouvelle s'était donc formée auprès de l'ancienne. Les idées qu'elles représentaient étaient très différentes : ici le citoyen était tout, l'État était organisé pour assurer l'exercice de ses droits ; là c'était l'homme corrompu par le péché originel, sans cesse détourné du bien par l'Esprit du mal, le Diable, l'Ennemi, comme on dira plus tard ; il fallait le régénérer par le baptême, et, pendant cette vie, le préparer à la vie éternelle. Le christianisme naquit lorsque le citoyen libre eut disparu ; il ne s'inquiétait que de la cité céleste. Il prêchait aux hommes l'amour du prochain, le détachement des biens du monde, la soumission à l'autorité établie, du moins tant que celle-ci ne touchait ni au dogme ni à la conscience ; aussi vit-il venir à lui les esclaves, les pauvres, tous les déshérités de la cité antique fondée sur le privilège. L'Eglise se sépara donc de l'État, et aspira bientôt à le diriger.

Les *conciles généraux*, ou *œcuméniques*, assemblées où siégeaient les évêques, et plus tard aussi les chefs des monastères ou abbés, fixèrent le dogme ; les docteurs conseillèrent aux Eglises particulières de se fondre dans l'unité d'une Église vraiment catholique, universelle ; déjà même quelques-uns pensaient que, parmi les évêques, celui de Rome, successeur de saint Pierre, devait exercer la primatie. C'est le Pape. Dès le ve siècle, on lui reconnaissait une juridiction d'appel suprême sur toutes les Églises.

Enfin, après avoir vaincu le paganisme, la religion du Christ voulut en extirper jusqu'aux derniers restes : le 27 février 391, un édit formel proscrivit tout acte d'adoration envers les anciens dieux ; les temples furent détruits ou quelquefois transformés à l'usage du nouveau culte. L'Église eut de plus à lutter contre les doctrines particulières ou *hérésies*, imaginées par les philosophes et les théologiens, ou produites par l'influence latente des

anciennes religions. Les papes se firent les champions de la vraie doctrine, ou *orthodoxie*, et s'efforcèrent dans les conciles de définir les points obscurs du dogme, de fixer les règles de la discipline ecclésiastique, de condamner et de punir les doctrines hérétiques. Parmi ces dernières, celle qui causa le plus de troubles dans la chrétienté fut l'*Arianisme*, ou doctrine d'Arius, qui niait le dogme de la Trinité et la divinité du Christ (voy. p. 100) Plusieurs empereurs lui furent favorables et, par l'influence de l'apôtre des Goths, Ulfilas (voy. p. 32), elle attira à elle presque tous les peuples germaniques établis dans l'empire. Les querelles religieuses vinrent donc s'ajouter aux autres causes qui affaiblirent l'État romain.

3° *Condition des personnes et des terres.*

Dans la condition des personnes et des terres, se produisirent aussi d'importants changements. Au dernier degré de l'échelle sociale, l'*esclavage* subsistait encore, malgré la philosophie païenne et le christianisme ; mais le maître n'avait plus sur son esclave le droit de vie et de mort. Il pouvait le vendre, à condition de ne pas le séparer de sa famille ; depuis Constantin, il pouvait l'affranchir par une simple déclaration faite dans l'église en présence de l'évêque et des fidèles. — La plèbe comprenait plusieurs classes de personnes : dans les campagnes, c'étaient les *colons,* libres de leur personne, mais attachés au sol qu'ils cultivaient comme locataires ou fermiers du propriétaire : dans les villes, c'étaient les artisans, organisés pour la plupart en corporations ou collèges. Ces derniers étaient nombreux en Gaule, ainsi à Paris celui des mariniers de la Seine. Puis c'étaient les marchands et les petits propriétaires dont le nombre ne cessait de décroître. — Au-dessus d'eux, les nobles, c'est-à-dire les *curiales* et ceux qui composaient l'*ordre sénatorial* portaient le titre de *clarissimi* ; les ministres étaient dits en outre *illustres,* comme les membres de la famille impériale. Ceux que l'empereur voulait honorer d'une façon

particulière, étaient appelés *patrices*. Au IVe siècle enfin, le titre de *comte* était ordinairement associé aux fonctions administratives et judiciaires.

Les droits des individus variaient suivant la classe à laquelle ils appartenaient. Les païens, les juifs, les hérétiques, furent exclus au Ve siècle du *jus honorum*. La justice n'était pas égale pour tous ; ainsi les nobles étaient exempts des châtiments corporels et de la torture ; les procès des clarissimes, des soldats, des clercs, étaient déférés à des tribunaux particuliers ; la plupart des fonctionnaires étaient dispensés de certaines corvées ou prestations. D'autre part la condition de chacun était presque héréditaire : la noblesse se transmettait du père au fils, l'artisan était fixé à perpétuité dans sa corporation ; le colon, vendu avec la terre qu'il cultivait, était « esclave par droit d'éternité ». — Quant aux habitants libres de l'empire qui ne jouissaient pas des droits de citoyen, c'étaient pour la plupart des Barbares établis à l'intérieur ou sur les frontières (*leti*) ; ils conservaient leurs coutumes nationales, mais ils étaient astreints au service militaire. Le mariage entre Romains et Barbares était prohibé.

L'aristocratie avait pour signe et pour point d'appui la richesse ; cette richesse consistait surtout en terres. En effet l'industrie était réputée œuvre servile, le petit commerce dédaigné et le haut commerce interdit aux sénatoriens. Ces derniers devaient avoir au moins un tiers de leur fortune placé en terres. Les riches avaient donc de grands domaines (*villae*), qui comprenaient, outre l'habitation du maître, des logis pour les esclaves, des bâtiments d'exploitation, et tout autour des champs limités par une ligne de termes ou bornes sacrées. D'ordinaire ils souffraient difficilement le voisinage et la concurrence des petits propriétaires. Membres du sénat municipal, et libres de répartir à leur gré l'impôt, ils en faisaient retomber le plus lourd poids sur les cultivateurs, ou même ils s'en faisaient exempter. Ruinés, les pauvres gens n'avaient plus alors d'autre ressource que d'invoquer le

patronage de leurs puissants voisins ; ils leur abandonnaient une partie de leurs champs, et conservaient le reste à titre d'usufruit. D'hommes libres, ils tombaient au rang de colons. Quand le grand propriétaire était en même temps un haut fonctionnaire, la dépendance de ces clients d'un nouveau genre était encore plus étroite : ils devenaient presque des sujets. Alors, la demeure du maître prenait des allures de forteresse ; il punissait et jugeait ses hommes, colons, affranchis, esclaves ; il les assistait, ou bien il les enrôlait et avec leur aide il combattait les Barbares. Ainsi constituée, la *villa* était déjà une seigneurie.

En dehors des terres cultivées, il y avait sans doute, surtout loin des villes, bien des champs laissés en friche. Il y avait aussi les forêts. Aux époques troublées, elles servirent de refuge aux esclaves et aux colons fugitifs ; elles prirent même en plus d'un endroit la place de villages ruinés par les invasions. Ce sont les moines qui viendront plus tard les défricher et les exploiter à leur tour.

En résumé, le monde romain paraît bien réglé ; mais son organisation, si savante qu'elle soit, craque de toutes parts. L'empire ne connaît pas l'unité : les provinces, sincèrement rattachées au régime impérial, ne sont pas assez intéressées à son maintien ; deux langues : le latin et le grec dominent en Occident et en Orient ; deux religions : la payenne et la chrétienne se disputent les consciences. Le despotisme impérial a détruit toute initiative chez les individus qui ont perdu leurs droits politiques et qui sont immobilisés chacun dans son bureau, dans son métier ou dans son domaine. Il est sans contrôle et sans contrepoids. Encore faudra-t-il, pour le détruire, cent années d'invasions barbares.

LIVRE II

LE MONDE BARBARE ET LES INVASIONS

A. — La Germanie du i^er au ive siècle[1]

Au premier rang des envahisseurs de l'empire, se placent les peuples que Rome appelait les Germains.

Tels que nous les décrivent César et, un siècle et demi plus tard Tacite, les Germains étaient grands, blonds ou roux ; ils avaient les yeux bleus et le regard farouche. Ils étaient élevés à la dure : ils commençaient jeunes à porter les armes, et dès lors ils ne les quittaient plus ; on les ensevelissait avec eux dans le tombeau. Cruels à la guerre, ils étaient chez eux hospitaliers, et ils avaient

1. Sources. — Les Germains ne nous sont guère connus que par les écrivains latins, en particulier César : *Commentarii de bello gallico*, et Tacite : *De moribus Germanorum*. Karl Muellenhoff en a donné un commentaire surabondant dans sa *Deutsche Alterthumskunde* (nouv. édit., 1883-1906). — Les invasions sont racontées surtout par les écrivains ecclésiastiques, imitateurs et continuateurs d'Eusèbe, évêque de Césarée († 340) dont *l'Histoire ecclesiastique* fut traduite en latin, avec une suite jusque vers 400, par Rufin d'Aquilée (édit. Grapin, 1868). Sa *Chronographie*, traduite en latin par saint Jérome, a été continuée par le comte Marcellin (379-354), par l'évêque Idatius (379-468), par Prosper (379-455). Ajouter Paul Orose : *Historiarum libri VII adversus paganos* (édit. Zangemeister, 1882) ; Ammien Marcellin. *Rerum gestarum libri XXXI qui supersunt* (édit. Gardthausen, 1874). — Pour les Visigoths et les Huns, voir : *De Getarum origine et rebus gestis* (édit. Mommsen) ; Claudien : *De bello getico* et *De consulatu Stilichonis* ; les œuvres de Sidoine Apollinaire (édit. Baret, 1879) : la *Vie latine de sainte Geneviève* (édit. Ch. Kohler, 1881). — Pour les Ostrogoths : les œuvres de Cassiodore (édit. Garet, 1879) ; le panégyrique de Théo-

un grand respect pour la foi jurée ; orgueilleux d'ailleurs, ils ne supportaient pas d'être contraints à obéir ni à payer tribut.

Il y avait chez les Germains plusieurs catégories de personnes :

1° *Les nobles.* La noblesse germanique se composait de familles particulièrement illustres et prétendant à une origine divine. Elle était héréditaire et conférait divers privilèges : ainsi la vie des nobles était considérée comme plus précieuse que celle des simples hommes libres; d'ordinaire ils possédaient aussi une plus grande étendue de terre ; parfois le mariage avec des personnes d'une autre classe leur était interdit. Le nombre des familles nobles ne semble pas avoir jamais été grand; il était déjà fort réduit au temps de Tacite; dans certaines tribus même la noblesse avait disparu.

2° *Les hommes libres.* Les nobles se distinguaient de ceux-ci, mais ils ne s'en séparaient pas ; avec eux, ils composaient le peuple et l'armée ; ils exerçaient ensemble l'autorité suprême dans l'assemblée du pays. La qualité d'homme libre se manifestait surtout par le droit de porter les armes et de posséder sa part des terres appartenant à la tribu ; l'idée se forma peu à peu que la possession de la terre était nécessaire à la pleine liberté.

3° *Les non-libres.* Les Germains avaient des affranchis et des esclaves. Ainsi qu'à Rome, les esclaves étaient traités comme des choses, non comme des personnes ; ils ne pouvaient porter les armes, et on leur cassait sur

doric par Ennodius (édit. Hartel, 1882) ; la vie de saint Séverin par Eugippius (édit. Sauppe, 1877). — Ajouter C. H. Hayes : *An introduction to the sources relating to the germanic Invasions* (1909).

Ouvrages a consulter — Dahn : *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker* (collect. Oncken, 3 vol. 1881-1889) ; et *Die Könige der Germanen*, (7 vol. 1861-1894) : Ludwig Schmidt : *Geschichte der deutschen Stæmme bis zum Ausgang der Völkerwanderung* (en cours de publication depuis 1904) ; Hodgkin, *Italy and her invaders* (8 vol. 1892-1916) ; G. Waitz : *Deutsche Verfassungsgeschichte*, tome I (3e édit. 1880) ; Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions*, tome II : *l'Invasion germanique* (1891).

le dos celles qu'on prenait en leur possession. Cependant ils pouvaient avoir une demeure à eux, à condition de payer au maître une redevance en blé, en troupeaux ou en vêtements; par là ils ressemblaient au colon romain. Les esclaves étaient soit des prisonniers de guerre, soit des criminels condamnés à perdre leur liberté, soit des malheureux qui l'avaient risquée au jeu. Le maître pouvait les affranchir; mais l'affranchi (*libertus, letus*) restait dans une condition subordonnée : il ne pouvait épouser une femme libre ; il ne participait pas aux affaires de l'État ; il n'arrivait à la pleine liberté qu'après la troisième génération.

Les individus se groupaient en familles. La famille était constituée par le mariage qui était contracté en présence des parents et des proches sous la forme symbolique d'un achat : le mari achetait en effet le droit de possession et de tutelle sur sa femme; le prix en était donné aux parents. Les Germains ne connaissaient donc pas la dot; mais la femme faisait des présents à son mari. C'étaient d'ordinaire des armes. Comme dit Tacite : « ces auspices qui présidaient à son hymen l'avertissaient qu'elle venait partager des travaux et des périls, et que sa loi, en paix et dans les combats, était de souffrir et d'oser autant que son époux. » En retour, il n'était pas rare que le mari fît un présent à sa femme le lendemain des noces; c'est l'acte dit *Morgengabe*, qui devint plus tard obligatoire.

Le simple homme libre devait se contenter d'une seule femme; la polygamie n'était permise qu'aux nobles. Dans certaines tribus la veuve ne pouvait se remarier; « la femme prend un seul époux comme elle a un seul corps, une seule vie, afin qu'elle aime son mariage et non pas son mari » (Tacite). Le père de famille avait des droits étendus sur sa femme, qu'il pouvait chasser si elle était infidèle, qu'il pouvait même vendre en cas de nécessité, sur ses enfants qu'il pouvait exposer, sur ses affranchis et sur ses esclaves; mais cette autorité cessait pour le fils majeur et pour la fille mariée; devenu trop vieux, le

père ne comptait plus comme membre actif, c'est le fils alors qui le remplaçait. Les Germains ne connaissaient pas les testaments : les plus proches parents par le sang héritaient de plein droit ; les femmes étaient exclues de l'hérédité de la terre. Les garçons étaient égaux entre eux ; on ne trouve aucune trace certaine du droit d'aînesse.

La famille n'était pas seulement une association privée ; elle avait sa place et son rôle à part dans l'État. Chez les Germains, tout homme libre avait le droit de faire respecter par la force sa liberté, sa personne et ses biens ; sa famille devait alors l'aider dans sa vengeance. C'est elle aussi qui recevait le prix du sang versé ou qui contribuait à le payer. Dans un procès, les parents venaient devant les juges attester l'honorabilité du défendeur et donner plus de force à son serment par le serment qu'ils prêtaient eux-mêmes (*cojuratores*). Enfin la famille était l'élément constitutif de l'armée : c'est par familles que les guerriers étaient groupés dans les escadrons de la cavalerie ou dans les bataillons triangulaires de l'infanterie.

Un certain nombre de familles vivant sur le même territoire composaient un village (*Dorf*, *vicus*). Le territoire occupé par les gens d'une même tribu est désigné dans Tacite par le terme *civitas*, et la *civitas* était divisée en *pagi* (ou pays) qui comprenaient plusieurs *vici*. Il est possible qu'à l'origine ces *pagi* aient été formés par la réunion de cent familles ; de là sans doute le nom de *centaine* (*hundred*, *hundertschaft*, *centena*) que nous trouvons plus tard employé chez divers peuples germaniques pour désigner une circonscription territoriale de faible étendue. Quand les tribus se groupèrent en confédérations et en royaumes, le terme de *pagus* (en all. *gau*) fut appliqué aux anciennes *civitates*.

Chacun de ces groupes avait son assemblée particulière : celle des *vici* réglait surtout les intérêts locaux ; celle des *pagi*, les affaires plus particulièrement judiciaires. L'assemblée de la *civitas* possédait l'autorité

suprême ; elle promulguait les lois, décidait les alliances, la paix et la guerre, administrait la justice criminelle, nommait les fonctionnaires, approuvait les affranchissements et les déclarations de majorité, ordonnait les mises hors la loi. Elle portait différents noms : *ding* ou *thing* chez les Scandinaves, *gemot* chez les Saxons, *mall* chez les Francs. Elle comprenait tous les hommes libres, majeurs, capables de porter les armes et non exclus pour crimes publics. A moins d'un événement subit et imprévu, ils s'assemblaient à des jours marqués « quand la lune était nouvelle ou dans son plein ; ils croyaient qu'on ne saurait traiter les affaires sous une influence plus heureuse » (Tacite). L'assemblée se tenait sur une hauteur, dans une clairière, dans le voisinage d'endroits consacrés aux dieux.

Pour affirmer leur indépendance individuelle, les Germains affectaient de s'y rendre lentement : « au lieu de s'assembler tous à la fois comme s'ils obéissaient à un ordre, ils perdaient deux ou trois jours à se réunir. Quand l'assemblée paraissait assez nombreuse, ils prenaient séance tout armés. Les prêtres, à qui était remis le pouvoir d'empêcher le désordre, commandaient le silence » (Tacite). Au centre se tenaient ceux qui étaient chargés d'instruire les affaires ; le roi ou celui des chefs que distinguaient le plus sa noblesse, ses exploits, son âge ou son éloquence, prenait la parole ; la foule des hommes libres assis tout autour repoussait par des cris l'avis qui leur déplaisait ; s'ils l'approuvaient, ils agitaient les framées. « Ce suffrage des armes était le signe le plus honorable de leur assentiment » (Tacite). A certains moments de l'année, cette assemblée prenait une importance particulière, ainsi quand il y avait lieu de célébrer de grandes cérémonies religieuses, ou quand on apportait au roi les présents annuels. D'autre part, quand une tribu occupait plusieurs districts, il est vraisemblable que les convocations du peuple entier n'étaient pas aussi fréquentes ; puis, quand les tribus s'unirent et formèrent de grandes nations, elles devinrent de plus en plus rares ou même disparurent complètement.

A la tête de la tribu étaient des rois, des princes, etc. A l'origine, la plupart des peuples germains n'avaient pas de rois ; puis la royauté se propagea peu à peu. Dans beaucoup de cas elle s'établit quand les tribus d'un même peuple s'unirent sous une autorité commune ; au contraire les Francs saliens, qui ne formaient qu'un peuple, avaient plusieurs rois. La royauté était élective, mais le peuple ne prenait guère le roi en dehors d'une famille privilégiée qui passait pour être d'origine divine.

L'usurpation de la couronne était un fait peu commun, mais il n'était pas rare que le peuple mécontent chassât son roi. Pour faire connaître le nouveau roi au peuple, on l'élevait sur un bouclier ou pavois et on le promenait ainsi, porté sur les épaules des guerriers. Le roi prenait part, à côté des prêtres, au culte des dieux. Il était considéré comme le souverain juge de son peuple ; la paix publique était sous sa protection. Il recevait et envoyait des ambassadeurs ; avec l'assentiment du peuple, il concluait des alliances et des traités ; en temps de guerre il était à la tête de l'armée, à moins qu'on ne lui préférât des chefs élus. Certains peuples, les Bavarois, par exemple, qui n'ont jamais eu de rois, étaient commandés par des ducs héréditaires ; mais le mot duc désignait à l'ordinaire le chef militaire que les guerriers choisissaient à la veille d'une expédition. « Les rois étaient pris à cause de leur noblesse, mais les ducs étaient élus en raison de leur valeur » (Tacite).

Le principal rôle dans l'administration de la tribu ou du pagus appartenait à ceux que Tacite appelle les *Principes*. Ce nom, pris dans son sens le plus général, désignait les guerriers les plus riches et les plus puissants. C'étaient eux qui, réunis en assemblée, décidaient des affaires courantes intéressant la tribu ; les décisions les plus graves, après avoir été discutées par les *principes*, étaient votées par l'assemblée générale de la civitas. Cette assemblée choisissait un *Princeps civitatis* pour gouverner la tribu là où il n'y avait pas de roi ; elle désignait un certain nombre de *Principes*, accompagnés

de cent assesseurs, pour rendre la justice dans les pagi. Les *Principes* proposaient à l'assemblée du peuple les résolutions à prendre ; dans les cérémonies religieuses, ils représentaient le peuple ou l'État. A la guerre, ils commandaient les guerriers du pagus ou de la civitas sous l'autorité du duc. Pour soutenir leur rang, ils recevaient les dons volontaires des hommes libres : fruits du sol, troupeaux, etc. ; enfin ils s'entouraient de compagnons qui leur assuraient en paix l'honneur, en guerre la protection.

Le droit d'avoir ainsi autour de soi un cortège de compagnons (*comitatus*) appartenait aussi aux ducs et aux rois. Il n'y avait point de honte à figurer parmi ces compagnons ; au contraire, on y voyait des jeunes gens des meilleures familles. « Une illustre naissance, ou les services éclatants de leurs pères, recommandaient même de tout jeunes gens pour servir auprès du *princeps :* admis dans son compagnonnage, ils étaient associés à des camarades plus robustes et qui avaient déjà fait leurs preuves » (Tacite). L'engagement était libre ; il avait un caractère durable, mais il pouvait se rompre ; il était formé par un serment d'obéissance et de fidélité. Les compagnons vivaient avec le prince, dans sa maison, à sa table. Certains d'entre eux dirigeaient les services intérieurs de la maison, tels que l'écurie et la cuisine. Cette institution du compagnonnage persista pendant tout le moyen âge à la cour des grands seigneurs et des rois.

Les rois et les princes étaient les défenseurs de la paix publique, « présent des dieux » ; mais à côté de la justice publique, il y avait, on l'a dit, une sorte de justice privée exercée par la famille ; mais les inimitiés n'étaient pas implacables ; on pouvait en effet arrêter la vengeance en payant une composition en argent, fixée d'après le *wergeld* ou valeur de l'individu déterminée par la loi. Si les adversaires préféraient s'en remettre aux tribunaux, l'affaire était portée devant l'assemblée du pagus ou de la cité, présidée par le prince ou le roi. Les assesseurs du prince et les membres de l'assemblée jouaient moins le rôle de

juges que d'arbitres ; ils avaient moins à punir le crime qu'à réconcilier les belligérants. La preuve était faite par le serment du plaideur dont les cojurateurs venaient attester la bonne foi, ou par le duel, ou par diverses épreuves appelées *ordalies*, où Dieu même était censé dénoncer le coupable. La sentence, qui dépendait non du roi ou du prince, mais de la décision prononcée par tous les membres de l'assemblée, était souveraine. Les peines variaient suivant les délits : on pendait les traîtres et les transfuges ; les lâches étaient plongés dans la fange d'un bourbier ou noyés sous une claie. Dans tous les autres cas, les juges prononçaient l'amende d'après la nature de l'offense et le rang de la victime ; elle consistait en chevaux ou en bétail ; en outre l'offenseur devait payer à l'État le *fredum*, ou argent de la paix. Le condamné qui tardait à s'exécuter perdait le bénéfice de la protection publique ; il était hors la loi ; le premier venu pouvait le tuer.

« Nul Germain, dit Tacite, ne porte les armes, que la cité ne l'en ait reconnu capable. Alors, ou un des princes, ou le père du jeune homme, ou un de ses parents le décore en pleine assemblée de la framée et du bouclier. » Dès lors il faisait partie de l'armée En bataille, chaque corps était rangé en forme de triangle et se rattachait aux autres pour former un triangle ou « coin » général. L'armée entière était conduite par un chef, duc ou roi ; parfois il y en avait deux ; d'ailleurs l'armée pouvait faire entendre sa volonté. Peu de discipline ; c'étaient les prêtres qui ordonnaient les châtiments. Peu de tactique ; chaque corps chargeait quand et comme il lui plaisait, mais avec une grande impétuosité. Les chefs donnaient l'exemple ; « sur le champ de bataille, il était honteux au prince d'être surpassé en courage, honteux à la troupe de ne pas égaler le courage de son prince ; mais un opprobre dont la flétrissure ne s'effaçait jamais, c'était de lui survivre et de revenir sans lui du combat » (Tacite).

L'armement variait suivant les peuples. C'était l'épée, soit la grande épée de fer ou d'airain des Saxons et des

Chérusques, soit le long couteau comme le scrama-sax; c'était la *framée,* arme à la fois de trait et de main, sorte de javelot particulier aux Germains, c'était la hache ou, chez les Francs, la *francisque,* l'arc, le javelot, etc. La lance, assez courte, était l'arme de la cavalerie. Le bouclier était orné de couleurs et d'emblêmes. Le casque resta longtemps rare. L'art des sièges était peu développé, bien que l'emploi des machines de guerre ne fût pas inconnu; les Germains avaient quelques places fortes, mais ils aimaient mieux se battre en rase campagne, attaquer l'ennemi que l'attendre.

Amis des combats et des expéditions lointaines, les Germains n'étaient pas nomades. Ils avaient des demeures fixes; chaque maison avait son enclos qui l'isolait des voisins. Ils élevaient de nombreux troupeaux qui constituaient leur véritable richesse et, si l'on peut dire, leur monnaie d'échange; ils avaient aussi des champs où l'on cultivait les céréales. Ces champs, à l'époque de César et de Tacite, n'appartenaient pas en propre aux individus; ils paraissent avoir été divisés entre chaque village en raison du nombre des laboureurs, puis répartis entre les particuliers selon le rang de chacun. Tous les ans on recevait un nouveau lot. Il restait en outre des terres en friche où sans doute les troupeaux allaient paître en commun. Ainsi le Germain était propriétaire de sa maison et de son enclos, propriétaire aussi des meubles et outils qui s'y trouvaient. La propriété individuelle était donc déjà constituée, mais il se passa longtemps avant que la terre devînt le signe et la base principale de la richesse. Il y avait des forêts immenses, peu de villes, peu de routes, et par conséquent peu ou point d'industrie ou de commerce.

La religion était celle des peuples primitifs de la race indo-européenne. Les Germains adoraient les forces de la nature divinisées. Les trois grands dieux que Tacite appelle Mercure, Mars et Hercule, étaient Wotan ou Odin, Donar ou Thor, Tyr ou Ziu. Odin était le soleil, l'esprit de la nature qui pénètre tout, le souffle puissant qui mugit dans la tempête, qui éclate dans la fureur et dans la passion, le

dieu du combat et de la victoire. On se le représentait couvert d'un large manteau bleu avec la lance et l'épée, monté sur un cheval à la crinière d'or comme les rayons du soleil. Parfois il se revêtait de haillons et venait sur la terre pour voir si l'hospitalité était toujours pratiquée ; il voyageait aussi dans le ciel : la voie lactée était la route suivie par son armée ou par sa chasse sauvage ; son char était la Grande Ourse. Comme dieu de l'esprit, il avait découvert les *runes*, ou lettres de l'alphabet gravées sur des morceaux de bois et spécialement de hêtre (*Buchstaben*) à l'aide desquelles les prêtres et les nobles savaient interroger le sort et deviner l'avenir ; enfin, il était le dieu de la poésie et de l'éloquence. Thor, ou le tonnerre, était propice aux hommes ; avec son marteau, symbole de l'éclair, il brisait les roches et fertilisait la terre ; il était le dieu de l'agriculture, du mariage, de la propriété, du commerce ; il avait la barbe rouge comme rouge est l'éclair ; les animaux à poils roux, tels que l'écureuil et le renard, lui étaient consacrés. Tous les autres dieux allaient à cheval : lui seul marchait à pied. Ziu ou « le brillant » était à la fois le dieu du ciel et de la guerre ; il commandait aux vents et à la tempête ; il était armé de l'épée. — A côté de ces dieux, Tacite nomme encore Isis et la déesse Nerthus, la terre-mère qui engendra Freya, déesse de la fécondité, de la joie, de l'abondance, et Tuisco, père de Mann (l'homme) qui fut l'ancêtre de la race des *Teutsche* ou Germains.

Ces origines légendaires étaient conservées par la mémoire sous forme de chants épiques où l'on célébrait les exploits des dieux, des rois et des héros. Ils parlaient surtout d'Odin, le dieu suprême, le dieu de la guerre par excellence ; en lui s'incarnait le « furor teutonicus » ; il avait enseigné aux hommes l'art des combats et il y prenait part lui-même. Ceux qui tombaient dans la mêlée ou qui mouraient de leurs blessures étaient admis au ciel, séjour des élus (*wahl-halle*) ; là résidaient les Walkyries et Fricka, femme d'Odin, qui recevaient les héros et leur présentaient la corne à boire. Les ombres y passaient le

jour à la guerre, la nuit dans les festins, et le Germain ne souhaitait pas une plus digne récompense de sa valeur. D'ailleurs ces dieux, pas plus que le monde créé par eux, n'étaient immortels ; ils se laisseront corrompre, comme les hommes, par les mauvaises mœurs ; ils seront alors condamnés avec le monde et périront; mais, de même que le jour succède à la nuit, ils renaîtront purifiés pour ne plus mourir. Les éléments de ces épopées primitives se retrouvent, mélangés avec des traditions antiques et chrétiennes, dans les *Eddas*, recueils de traditions scandinaves composés en Islande du XIe au XIIIe siècle.

Cette religion naturaliste et morale commençait à peine, au temps de Tacite, à posséder des temples. Les prêtres accomplissaient les sacrifices ; ils cherchaient à deviner la volonté des dieux à différents signes : le vol des oiseaux le hennissement des chevaux sacrés, la combinaison des runes. Ils étaient aussi les garants de l'ordre à l'armée et dans l'assemblée, car la paix et le droit étaient des présents divins. Ils jouissaient d'une grande autorité morale, sans d'ailleurs former une classe d'hommes distincte du reste du peuple.

Telles étaient, en résumé, les institutions germaniques, autant qu'on peut les retrouver dans César et dans Tacite. L'état de guerre perpétuelle où ces peuples se trouvèrent depuis la fin du second siècle les modifia dans plus d'un trait essentiel sans les effacer. Les Germains porteront avec eux sur le sol de l'empire romain leur goût pour l'indépendance, le désir d'être gouvernés le moins possible, une organisation sociale où le pouvoir de l'État est très faible et où les liens personnels d'homme à homme sont très forts. Guerriers et agriculteurs, également propres à la vie militaire et à la vie sédentaire, avides de richesse et de distinctions honorifiques, ils modifieront profondément la société romaine où ils vont pénétrer de toutes parts, tout en se transformant aussi très profondément sous son influence.

B. — Les Romains en Germanie et les Germains dans l'Empire romain

Ce n'est pas une invasion soudaine qui jeta les peuples barbares de la Germanie sur les provinces de l'empire à la fin du IVe siècle. Qu'on se rappelle le long exode des Cimbres et des Teutons, la destruction des Suèves par César, les luttes de Drusus, de Germanicus et de Tibère contre les Cattes, les Chérusques, les Marcomans. Tout d'abord les Romains eurent l'avantage ; les légions franchirent même les limites naturelles de l'empire qui s'établirent derrière une ligne continue de poteaux, de postes fortifiés (*castella*) et de retranchements. C'est le *limes romanus* ou *Pfahlgraben*, commencé sans doute par Domitien, continué par Trajan, complété par Hadrien ; il s'étendait du confluent de la Lippe avec le Rhin jusqu'au confluent de l'Altmühl avec le Danube, et protégeait un vaste territoire appelé par les Romains « champs décumates ». Cette contrée devint rapidement prospère, elle se couvrit de riches villas, de villes opulentes ; elle adopta complètement la langue et les arts de Rome. L'influence romaine pénétra au delà même de cette frontière plus administrative encore que stratégique et elle aurait sans doute fini par civiliser la Germanie entière, si de nouvelles invasions n'avaient tout emporté.

D'autre part, à la faveur de ces relations presque pacifiques, les Germains entrèrent dans l'empire comme colons et comme soldats. Les uns allaient volontairement offrir leurs bras à l'agriculture ; ou bien encore, après chaque grande victoire, les légions poussaient dans les provinces des troupeaux de prisonniers avec lesquels on repeuplait les lieux dévastés par la guerre, tandis que d'autres consentaient à devenir sujets de l'empire ; ils jouissaient alors de la paix romaine à condition d'obéir aux ordres des gouverneurs, de payer des impôts, de fournir des soldats. Ces derniers composaient des corps spéciaux ; on les appelait des *foederati*, des *leti*. Souvent

ils étaient recrutés dans le même pays, et commandés par des chefs indigènes. Ils formaient ainsi comme des colonies de Barbares ayant leur religion, leur langue, leurs mœurs, telles qu'autrefois les colonies de citoyens romains établies au milieu de peuples conquis. L'infiltration lente des Germains dans l'empire précéda l'époque des grandes invasions, mais elle ne fut pas interrompue par elles ; elle laissa même des traces plus profondes, car les envahisseurs passent et les colons demeurent.

C. — Les grandes invasions

Les causes de ces invasions sont incertaines, mais les effets en furent désastreux. Les Slaves, talonnés par les Mongols, mirent en branle les Goths qui, de la basse Germanie où ils se trouvaient au temps de Tacite, gagnèrent au second siècle les bords de la mer Noire. Cette grande marée d'émigrants souleva d'autres peuples germains mal fixés encore sur le sol. Alors les Romains qui, depuis cent cinquante ans, avaient toujours pris l'offensive, furent attaqués à leur tour : les Marcomans et les Quades franchirent le Danube en 162 ; ce fut le début des grandes invasions. Au IIIe siècle, surtout à l'époque de l'anarchie militaire et des trente tyrans, le *limes romanus* fut détruit, les champs décumates ruinés ; les frontières, ramenées au Rhin et au Danube, ne furent bientôt plus une barrière suffisante pour maintenir un ennemi incessamment renouvelé.

En même temps, la Germanie changea d'aspect. Au lieu des anciennes tribus qui n'avaient pu que former des ligues éphémères au temps de Marbod et d'Arminius, c'étaient maintenant des nations avec leurs rois qui marchaient à l'assaut de l'empire. Le long du Rhin, on trouvait d'abord les *Francs*, divisés en Francs ripuaires aux environs de Cologne et en Francs saliens dans l'île des Bataves et en Toxandrie (actuellement Zélande, Hollande et Brabant hollandais), puis les *Alamans* qui occupaient le bassin du Neckar, et les cours supérieurs du Danube et du Rhin

jusqu'au lac de Constance ; enfin les *Burgondes* ou *Bourgondions* entre le Rhin et le Neckar. Sur la rive gauche du Danube, c'étaient les *Vandales*, originaires de la Baltique, puis à l'Est les anciens *Marcomans* et les *Quades*, les *Bavarois*, les *Longobards* situés sur le Bas-Danube et sur les Carpathes, enfin les *Goths*. Dans l'intérieur et au Nord, les *Angles* s'étendaient jusqu'à la péninsule Cimbrique, les *Frisons* étaient cantonnés des bouches du Weser et de l'Ems à celles du Rhin ; les *Saxons* occupaient tout le pays compris entre la Lippe et l'Ems jusqu'à l'Elbe et à la Saale ; ils étaient les ennemis séculaires de leurs voisins de l'Ouest, les Francs. C'est par les Germains orientaux que commença vers 375 le grand déplacement de peuples d'où est sortie l'Europe moderne ; les Goths ont donné le branle.

Ils étaient établis sur les bords de la mer Noire, du Danube au Don ; le Dniestr les partageait en deux grands Etats : à l'Est celui des *Ostrogoths*, à l'Ouest celui des *Visigoths*. Les Ostrogoths furent d'abord les clients de Rome qui leur payait un tribut annuel pour défendre de leur côté la frontière de l'empire ; leurs rois, de la noble maison des Amales, soumirent les Gépides, les Visigoths, les Hérules, peuples frères qui devaient bientôt les suivre à travers l'Europe. Un d'eux, Ermanaric (350-374) étendit si loin sa domination qu'il put se vanter d'avoir conquis « toute la Germanie et toute la Scythie ». En même temps le christianisme pénétra dans le pays : déjà un évêque goth avait siégé au concile de Nicée (325). Vers le même temps était né (entre 311 et 318), chez les Visigoths danubiens, celui qui devait être l'apôtre, le « Moïse » des Goths, Ulfilas ou Wulfila. Sacré évêque vers 341, il évangélisa ses compatriotes et, pour aider à sa propagande, il traduisit en langue gothique le texte des livres saints. Cette traduction, dont une partie seulement nous a été conservée, est un document capital pour l'histoire des langues et des littératures germaniques ; c'est aussi, quand on sait bien l'interroger, une mine précieuse de renseignements sur les institutions du peuple goth. Mais

Ulfilas était arien et la diffusion de l'arianisme chez les Goths eut de graves conséquences pour l'avenir de ces peuples.

Un des peuples soumis aux Ostrogoths, les Roxelans, ayant été durement traité par Ermanaric, appela contre lui les *Huns*, peuple de race finnoise qui habitait sur les deux versants de l'Oural et dans la vallée de la Volga. Ils étaient nomades et chasseurs, leurs mœurs étaient sanguinaires et ils n'avaient pas de religion ; leur passion dominante était celle de l'or. Pour les Goths, ces gens à figure effrayante étaient à peine des hommes ; fils d'esprits immondes et de sorcières, errant comme elles dans les steppes de la Scythie, ils étaient « éclos dans les marais, petits, grêles, affreux à voir, et ne tenant au genre humain que par la faculté de la parole ». Sous la conduite de leur chef ou Khan, Balamir, les Huns se jetèrent sur les Ostrogoths. Ermanaric, affaibli par l'âge (il avait alors, dit-on, cent dix ans) et par des blessures récentes, fut vaincu et se donna la mort pour ne pas survivre au désastre de son peuple. Les Ostrogoths firent alors leur soumission ; ils gardèrent leurs territoires, mais à condition de fournir au Khan un tribut annuel et des contingents militaires. Quant aux peuples qu'ils avaient autrefois soumis, ils recouvrèrent leur indépendance.

1° *Les Visigoths.*

Les Visigoths sont le premier des grands peuples barbares qui s'établirent sur le territoire de l'empire. Déjà une partie d'entre eux, après des guerres heureuses contre les Romains, avaient franchi le Danube et contraint l'empereur Valens à les prendre à sa solde ; puis ils se soulevèrent contre lui et lui infligèrent près d'Andrinople une défaite où périt l'empereur lui-même. Théodose le Grand réussit à les arrêter et finit par les prendre à son service. Dès lors et pendant quinze ans, les Barbares restèrent fidèles à l'empereur ; ils l'aidèrent en 394 à triompher d'un prétendant à l'empire, et quand Théodose

mourut (18 janvier 395), ils pleurèrent « l'ami des Goths ».

Théodose laissait deux fils : Arcadius, alors âgé de dix-huit ans, et Honorius, âgé de onze. Il avait décidé que tous deux seraient empereurs et régneraient, l'aîné en Orient, le cadet en Occident, le premier d'après les conseils du préfet du prétoire, Rufin, le second sous la tutelle du meilleur général de l'empire, Flavius Stilicon, fils d'un Vandale au service de l'empire, qu'il chargea de veiller également sur Arcadius. Il espérait de cette façon rendre le gouvernement plus facile, sans briser l'unité romaine ; mais la jalousie des deux frères et la haine des deux ministres rouvrirent aussitôt l'ère des discordes civiles et des invasions barbares. En effet, lorsque les Visigoths mercenaires virent sur le trône byzantin un jeune homme incapable dirigé par un ministre que son fanatisme, ses cruautés, son luxe inouï, rendaient odieux, ils redevinrent insolents. Un de leurs chefs, Alaric, de la famille royale des Balthes, âgé d'environ vingt-cinq ans, réclama un important commandement militaire ; on le lui refusa. Alors il envahit la Macédoine et la Thessalie, franchit les Thermopyles sans combat, entra dans Athènes qui acheta fort cher sa retraite, pilla le temple d'Éleusis, força l'entrée de l'isthme et détruisit Corinthe. Arcadius crut être fort habile en lui donnant le gouvernement de l'Illyricum, province qu'Honorius revendiquait pour l'empire d'Occident (396).

Placé sur les confins des deux empires, Alaric attendit que la fortune lui indiquât s'il fallait prendre la route de Byzance ou celle de Rome. L'éloignement de Stilicon en Rhétie le décida pour l'Italie. Une victoire remportée près d'Aquilée lui en ouvrit les portes ; sa cavalerie légère alla semer l'épouvante dans Rome même. Stilicon revint en toute hâte, le bloqua dans Vérone et l'obligea de capituler ; mais il le ménagea en le prenant, avec tous ses guerriers, à la solde de l'empire d'Occident (403).

La victoire de Stilicon fut célébrée à Rome avec la plus grande pompe. Honorius, consul pour la sixième fois,

daigna se montrer au peuple de la capitale (404). Des jeux splendides furent donnés. Tandis que le poète païen Claudien, chantre officiel de Stilicon, applaudissait à ce spectacle, le poète chrétien Prudence protesta contre les combats de gladiateurs et porta le coup de grâce à cette cruelle institution qui disparut. Le héros de ces fêtes, Stilicon, était alors à l'apogée de sa puissance : il avait épousé Sérène, nièce et fille adoptive de Théodose ; sa fille aînée, Marie, fut la femme d'Honorius ; ses succès militaires le faisaient considérer comme le pilier de l'État. C'était en outre un esprit cultivé et ami des lettres ; ce fils de Vandale affectait même une admiration enthousiaste pour les antiques héros de la Rome républicaine. Sa grandeur lui fit de nombreux ennemis ; le plus à craindre était l'empereur, qui le subissait, mais ne l'aimait pas et s'effaçait à regret devant son génie. Apprenant que de nombreux Barbares s'approchaient de l'Italie, Honorius abandonna la ville éternelle et se réfugia derrière les marais et les murailles de Ravenne, qui fut désormais la vraie capitale de l'Occident.

La nouvelle émigration armée qui soulevait de si lâches terreurs avait été sans doute causée par les progrès des Huns dans la vallée du Danube. Elle comprenait une multitude confuse d'hommes, de femmes, d'enfants. Quatre cent mille d'entre eux, conduits par Radagaise, Goth de naissance et païen farouche, pénétrèrent sans peine en Italie ; Radagaise avait juré de sacrifier à ses dieux tout le sang romain. Enveloppé par Stilicon au-dessus de Florence, près de Fiesole, il capitula, fut jeté en prison et décapité peu après. Ce qui survivait de ses partisans posa les armes et fut vendu à vil prix (405).

A peine Radagaise avait-il succombé en Italie, que la Gaule fut envahie par les *Suèves*, les *Alains*, les *Vandales*, et ravagée du Rhin jusqu'aux Pyrénées (406) ; les légions de Bretagne se donnèrent un empereur, Constantin, que la Gaule et l'Espagne ne tardèrent pas à reconnaître. Ces incidents funestes excitèrent l'indignation de ceux qui osaient encore s'appeler les vieux Romains. Ils voyaient

la Barbarie s'établir partout en maîtresse ; ils accusaient le vandale Stilicon de la favoriser. Oubliant les services qu'il avait rendus à l'État, ils le soupçonnaient de vouloir mettre sur le trône impérial son propre fils à la place du triste Honorius. Les chrétiens lui prêtaient le dessein de rétablir le paganisme ; les païens lui reprochaient sa tolérance à l'égard de la religion chrétienne ; le sénat, relevé par lui, était jaloux de son pouvoir. Aussi quand, après la mort d'Arcadius (1er mai 408), un enfant de sept ans, Théodose II, monta sur le trône d'Orient, Stilicon pensa-t-il pouvoir aller jouer à Constantinople un rôle plus facile. Pour cela il fit alliance avec Alaric : en lui promettant 4,000 livres pesant d'or et la préfecture d'Illyrie, il s'assura au moins de sa neutralité. « Ce n'est pas là une paix », s'écria Lampadius devant le Sénat, « c'est un pacte pour la servitude ». Honorius, circonvenu par les ennemis de Stilicon, autorisa un complot contre la vie de son beau-père, du sauveur de Rome. Stilicon, attiré à Ravenne, fut déclaré traître et brigand public, puis massacré (23 août 408). Son fils subit peu après le même sort. Honorius décréta que tout emploi civil ou militaire serait désormais confié seulement à des chrétiens et à des Romains. C'étaient les représailles de l'Empire sur la Barbarie ; la Barbarie fut vengée par Alaric.

Alaric, en effet, réclama d'abord l'exécution du traité conclu avec Stilicon et, comme on refusa, il alla bloquer Rome. Des envoyés du Sénat essayèrent de l'intimider : « La population », dirent-ils, « est nombreuse et décidée à se défendre. » — « Tant mieux, » répliqua le barbare, « plus le foin est dru, plus on le coupe aisément. »

Il fallut en passer par ses conditions : la ville promit de lui livrer 5, 000 livres d'or, 30,000 livres d'argent, 4,000 tuniques de soie, 3,000 toisons teintes de pourpre, 3,000 livres d'épices. Pour payer, le Sénat fit fondre les statues des temples ; on n'épargna pas même celle du Courage militaire ! Le premier versement opéré, Alaric se retira en Etrurie.

L'empereur, qui n'avait rien fait pour prévenir cette

capitulation, refusa de la ratifier. Alaric revint alors vers Rome, qui cette fois résista vaillamment et ne fut prise que par trahison (24 août 410.) Pendant trois jours elle fut livrée au pillage ; la sœur d'Honorius, la belle Galla Placidia, tomba entre les mains du vainqueur.

Les historiens postérieurs ont peint des couleurs les plus sombres les ruines faites à Rome dans ces tristes journées. Ils ont été jusqu'à prêter au roi victorieux leurs propres terreurs. Frappé d'une crainte superstitieuse, Alaric, dit-on, s'enfuit soudain de la ville détruite ; en réalité il courait à d'autres aventures : la Campanie, la Lucanie furent ravagées. A Reggio, il prépara une flotte considérable pour aller conquérir la Sicile et sans doute aussi l'Afrique, les deux greniers de Rome ; cette flotte fut brisée par la tempête dans le détroit de Messine. Alaric mourut peu après dans une petite villa de Lucanie, à Consentia (Cosenza) ; la maladie et le chagrin l'avaient terrassé. Ses guerriers l'ensevelirent avec ses armes et un riche trésor dans le Busento détourné de son lit ; le travail terminé, les esclaves qui avaient creusé le tombeau furent égorgés, puis le ruisseau fut rendu à son cours naturel. Ainsi mourut à la fleur de l'âge le premier des grands chefs barbares qui ébranlèrent l'empire romain, le « ravisseur de Rome ».

Les contemporains, étonnés de ces tragiques événements, en demandèrent à leurs docteurs l'explication. L'illustre évêque de Bône, SAINT AUGUSTIN, la donna : Alaric n'était entré à Rome que pour faire la guerre aux idoles ; c'était l'instrument avec lequel Dieu châtiait les païens ; quant aux chrétiens qui avaient souffert, c'est Dieu qui l'avait ainsi voulu !

Alaric mort, son beau-frère ATAULF fut élu roi. C'était un homme brave, habile et prudent. Il s'empressa d'évacuer l'Italie méridionale et passa en Gaule. Là il épousa sa prisonnière GALLA PLACIDIA, sœur d'Honorius, et donna la pourpre à une ancienne créature d'Alaric, nommée Attale. C'est au nom de cet empereur de théâtre qu'il entreprit de reprendre l'Espagne aux Suèves, aux Alains

et aux Vandales qui l'avaient envahie en 406 ; mais à peine était-il entré dans le pays qu'il tomba sous le poignard d'un assassin (415). Sa mort changea tout : WALLIA, qui lui succéda après un court et sanglant interrègne, traita avec Honorius. Il lui livra le malheureux Attale, mit en liberté Placidia, qui épousa un général d'Honorius, Constance, attaqua les Alains dont il eut facilement raison, pénétra jusqu'en Bétique ; puis tout à coup, en 418, il repassa les Pyrénées et alla s'établir dans la seconde Aquitaine, « la perle de la Gaule », que les Romains lui cédèrent.

Un autre chef, EURIC, après avoir soumis l'Espagne, étendit sa domination en Gaule jusqu'à la Loire et transmit à son fils Alaric II un vaste empire sur les deux versants des Pyrénées avec Toulouse pour capitale. Le gouvernement de ces rois fut d'ailleurs généralement doux et habile. Pour gagner les Romains, Alaric II fit rédiger en 506 un abrégé (*Breviarium*), des lois recueillies par ordre de l'empereur Théodose II.

2° *Les Vandales.*

Honorius, mort sans enfants (août 423) après avoir été marié deux fois, eut pour successeur son neveu VALENTINIEN III, fils de Constance et de Placidia, qui, étant âgé de six ans, fut mis sous la tutelle de sa mère. Cette femme intrigante et incapable fut bientôt circonvenue par deux grands ambitieux : le comte BONIFACE, gouverneur de l'Afrique, et le général AÉTIUS, d'origine barbare, qui avait fait un chemin rapide grâce à ses talents militaires et à son ambition sans scrupule. Au lieu de tenir la balance égale entre les deux rivaux, l'impératrice écouta les délations perfides d'Aétius, et Boniface, au lieu de chercher à se justifier, se souleva. Il battit successivement trois armées envoyées contre lui et les Vandales profitèrent de cette guerre civile pour passer d'Espagne en Afrique (427). 80,000 guerriers, commandés par GENSÉRIC, entreprirent la conquête de la province. Ce roi, petit et boiteux, « avait

l'esprit profond et la parole rare ; il dédaignait le luxe, mais avait l'âme cupide, savait jeter dans les cœurs des semences de discorde et brouiller les haines » (Jordanis). Comme son peuple, il était arien, mais il l'était avec fanatisme ; c'est lui surtout qu'il faut rendre responsable des excès commis par ses guerriers en Afrique.

Boniface, qui a été accusé d'avoir favorisé l'invasion des Vandales dans l'espoir de trouver en eux des instruments dociles, fut épouvanté quand il vit l'Afrique envahie. Il organisa hâtivement la résistance ; battu en rase campagne, il se retrancha dans la forteresse d'*Hippo regius* (Bône). Les habitants de la garnison, animés par le courage de l'évêque saint Augustin, repoussèrent l'ennemi qui dut lever le siège après quatorze mois de blocus, mais qui prit sa revanche en saccageant Carthage, la « Rome africaine » (octobre 439). Maître de tout le littoral maritime, Genséric s'empara aussi de la mer ; ses vaisseaux prirent Lilybée en Sicile, et menacèrent les côtes de l'Italie méridionale. L'empereur ne l'arrêta qu'en lui cédant la province d'Afrique, moins la Numidie occidentale dont la capitale Cirta (Constantine), conserva sa garnison romaine (442). Le roi arien persécuta le clergé catholique avec la dernière rigueur : des prêtres, des évêques durent s'enfuir sous peine d'être vendus comme des esclaves. Beaucoup d'entre eux se réfugièrent à Rome ; Genséric devait les y retrouver bientôt.

Ruinée en Afrique, l'autorité impériale était fortement ébranlée en Gaule. Mais là veillait Aétius. Par les faveurs de l'impératrice, il avait été nommé patrice, élevé trois fois au consulat, placé à la tête de toutes les forces militaires de l'empire. Il les employa d'abord habilement pour la défense de l'État : les Ripuaires furent contenus, les Burgondes parqués de force dans les montagnes de la Savoie, les Goths battus sous les murs d'Arles et près de Narbonne et contraints de rentrer dans les termes de leur alliance avec Rome ; il sut même bientôt les entraîner contre un nouvel ennemi, les Huns.

3° *Les Huns.*

Après avoir renversé l'empire goth, les Huns s'étaient avancés jusqu'au Danube. Ils restèrent là pendant un demi siècle. Comme tous les autres Barbares établis aux portes ou sur les terres de l'empire, ils furent à la solde des Romains : il y avait des Huns sous Stilicon à Fiesole, sous Aétius devant Arles et Narbonne ; Rouas, un des oncles d'Attila, l'hôte, l'ami, l'allié d'Aétius, reçut un brevet de général romain au traitement annuel de 350 livres d'or. Les Romains appelaient cela une solde, Rouas un tribut, et ils avaient tous raison.

Attila lui-même, dans sa jeunesse, passa plusieurs années comme otage à Byzance et dans les armées impériales. Quand Rouas mourut (en 434 ou 435), il s'empara de son héritage par un crime, et réussit, par la force et par la ruse, à soumettre à son autorité, non seulement toutes les tribus hunniques, mais encore la plupart des peuples germains. Maître de toute la Barbarie qui s'agitait hors des frontières romaines, il la tourna contre l'empire.

L'Orient l'attira tout d'abord et, tant que vécut Théodose II, dont le seul talent fut celui d'un habile calligraphe, il put tout oser ; mais en 450 un brave soldat, Marcien, revêtit la pourpre, et comme Attila réclamait le tribut autrefois consenti par Théodose, il lui fit répondre « que, si Attila restait en paix il lui enverrait des présents ; s'il le menaçait d'une guerre, il lui opposerait des soldats et des armes » (Priscus). Ce ferme langage, appuyé d'habiles mesures défensives, arrêta net le roi des Huns. On l'appelait d'ailleurs en Occident : la sœur de l'empereur, Honoria, que ses désordres avaient fait jeter en prison, lui avait envoyé son anneau de fiançailles et le pressait de venir la délivrer ; un chef de révoltés qu'Aétius venait de chasser de Gaule (448) lui promettait de lui livrer le pays ; enfin Genséric, qui avait fait une grave injure au roi des Visigoths et qui craignait des représailles, le sollicitait d'aller châtier ce peuple, échappé

autrefois à la domination des Huns. Attila eut bientôt pris son parti et prépara tout pour une expédition au delà du Rhin. Il concentra aux pieds de la Forêt Noire son armée augmentée de contingents slaves et francs, d'Ostrogoths et de Gépides, de Ruges, de Suèves, de Thuringiens, et franchit le fleuve sur des ponts de bateaux (451).

Ses troupes étaient partagées en deux corps; l'un, après avoir bousculé les fédérés burgondes, pénétra par Augst (Bâle) jusqu'à Besançon. L'autre, commandé par Attila en personne, remonta la Moselle, prit Trèves et la saccagea; puis Metz, dont les habitants furent passés au fil de l'épée. A Reims, les habitants s'enfuirent; les Barbares n'y trouvèrent que quelques prêtres avec leur évêque Nicasius (saint Nicaise), qui furent massacrés. Le fléau dévastateur ne fit d'ailleurs que passer : Attila, pressé d'accabler les Visigoths avant l'arrivée des secours, marcha droit vers Orléans par Châlons, Troyes, Sens, et arriva sur la Loire dans les premiers jours de mai. L'évêque Anianus (saint Aignan) courut au-devant d'Aétius qui assemblait péniblement une armée dans le Midi, l'assura qu'Orléans tiendrait cinq semaines, mais qu'il fallait se hâter, puis il vint se renfermer derrière les murs de la ville assiégée. La parole d'Aétius qu'il avait rapportée, l'ardente foi qui l'animait et qu'il sut communiquer aux gens de la ville, soutinrent pendant quelque temps le moral de la garnison; mais à la fin il fallut se rendre à merci et ouvrir les portes. Le vainqueur était occupé à empiler le butin sur des chariots et à former de longs convois de captifs, quand l'armée romaine arriva enfin (23 juin).

Aétius avait décidé le roi Théodoric à joindre ses Visigoths aux fédérés et aux légionnaires qu'il amenait lui-même. Il avait ainsi réuni autour d'un solide noyau de troupes romaines et gauloises tous les Germains établis sur le sol de l'empire, Goths, Francs et Burgondes. Une attaque soudaine contre les Huns permit de reprendre Orléans et de délivrer les prisonniers.

Attila effectua cependant sa retraite en bon ordre ; il s'agissait maintenant pour lui de mettre son butin en sûreté. Aétius l'atteignit de nouveau à cinq milles de Troyes, sur la route de Sens, au lieu dit *Mauriacus campus*[1] (juin 451). Une colline qui s'élevait au milieu de la plaine occupée par les deux armées, fut d'abord très vivement disputée, mais Aétius et Thorismond, fils de Théodoric, réussirent à s'en emparer. Alors Attila lança toutes ses troupes vers l'ennemi ; une lutte corps à corps s'engagea, « bataille opiniâtre, furieuse, atroce, et comme on n'en vit jamais au dire des vieillards ; un petit ruisseau qui coule au milieu de la plaine dans un lit peu profond s'enfla tellement par le sang versé qu'il devint un torrent impétueux » (JORDANIS). Le roi des Visigoths, Théodoric, fut tué dans une charge ; mais la furie de ses soldats brisa toutes les résistances. Attila faillit être égorgé ; il s'enfuit dans son camp où ses troupes vaincues se mirent à l'abri derrière un rempart de chariots. La nuit sépara les combattants. Le lendemain, les Huns faisaient encore si fière contenance qu'Aétius n'osa recommencer la lutte et se contenta de bloquer Attila dans son camp ; le roi des Huns y resta longtemps, puis il partit avec son butin et repassa le Rhin sans avoir été inquiété. La victoire d'Aétius était un événement considérable. Elle sauvait ce qui pouvait encore être conservé de l'empire, mais c'était moins encore la victoire de Rome que celle des nations germaniques à demi-civilisées et à demi-chrétiennes réunies sous les enseignes romaines pour lutter contre la barbarie païenne. La bataille de Troyes, gagnée par un barbare romanisé, avec des troupes romaines et germaines, présage l'avenir de l'Europe occidentale.

Pendant l'hiver, Attila refit son armée ; au printemps, il entra en Italie par les Alpes Juliennes et vint mettre le siège devant Aquilée qui fut enlevée d'assaut après une

1. Probablement Moirey, village aujourd'hui détruit. Quand on dit que la bataille a été livrée dans les *champs catalauniques*, on oublie que cette expression peut s'entendre de toute la Champagne.

résistance de trois mois et détruite de fond en comble. Puis il concentra ses troupes entre Mantoue et le Pô, décidé à franchir le fleuve et à marcher vers Rome. Rien ne pouvait entraver sa marche : Aétius était encore en Gaule, d'où l'on ne songeait pas à le rappeler ; aucune forteresse ne fermait le chemin de la capitale. L'empereur préféra traiter ; une ambassade composée de deux sénateurs et de l'évêque de Rome, Léon Ier le Grand ou le Sage, alla porter au chef des Huns des propositions de paix qu'il accepta volontiers. Le siège d'Aquilée lui avait coûté beaucoup de monde ; les soldats qui lui restaient, gorgés du butin fait dans les villes italiennes, désiraient le mettre à l'abri ; enfin l'empereur d'Orient, Marcien, préparait une armée en Pannonie sur les derrières des envahisseurs. Attila se contenta d'un tribut annuel (6 juillet 452) et quitta l'Italie, menaçant d'y revenir si on ne lui envoyait pas Honoria et ses trésors.

En attendant, il fit entrer dans son harem une jeune fille barbare d'une grande beauté, nommée Hildegonde. Il s'empressa fort auprès de cette nouvelle épouse et but plus que de coutume aux fêtes données en son honneur. Le lendemain des noces, on le trouva mort dans son lit (453). Beaucoup de gens refusèrent de croire que cet homme extraordinaire fût mort d'une façon naturelle ; on accusa Hildegonde de l'avoir assassiné, Aétius d'avoir poussé Hildegonde au meurtre. Les Huns firent à leur chef des funérailles dignes de lui ; le corps fut enseveli dans un triple cercueil « le premier d'or, le second d'argent et le troisième de fer, pour signifier que ce puissant monarque avait tout possédé : le fer, par lequel il domptait les autres nations, l'or et l'argent, par lesquels il avait enrichi la sienne » (Jordanis).

Le nom d'Attila et l'invasion hunnique ont laissé des traces profondes chez les peuples terrifiés. La plupart des Barbares établis jusque-là dans l'empire avaient au moins reçu quelques semences de la civilisation romaine ; ils étaient chrétiens. Les Huns étaient des païens forcenés. On ne se contenta pas d'amplifier l'horreur, trop réelle

pourtant, de leurs exploits ; on la rendit invraisemblable. A Reims, c'est une voix surnaturelle qui effraie les Barbares ; à Orléans, ce sont les prières de l'évêque et des fidèles qui font arriver à point nommé l'armée de secours ; à Paris, c'est une femme, une vierge, sainte Geneviève, qui détourne les envahisseurs ; en Italie, si Attila écoute l'évêque de Rome, c'est qu'à côté du pape il a vu se dresser une figure surhumaine revêtue des ornements pontificaux et qui, l'épée nue, menaçait de mort le roi barbare s'il ne cédait pas aux exhortations du vicaire de Jésus-Christ. Les chroniqueurs latins, prêtres pour la plupart, virent dans Attila, comme auparavant dans Alaric, un fléau suscité par Dieu pour punir les péchés du monde ; justice aveugle et d'autant plus redoutable ! Les légendes germaniques au contraire ont idéalisé la grande figure d'Attila : dans le vieux poème des *Nibelungen*, il devient le bon roi Etzel, protecteur des nations et bienfaiteur de l'univers. Mais, si le nom d'Attila lui a survécu, son empire disparut avec lui. Les fils qu'il laissait étaient nombreux : nés de femmes différentes, ils se disputèrent les armes à la main ses immenses dépouilles ; les peuples germains que la force avait enchaînés à sa fortune en profitèrent pour recouvrer leur liberté et le flot hunnique recule.

C'était un répit pour les Romains, mais il dura peu. Valentinien III, jaloux des succès d'Aétius et effrayé de ses desseins ambitieux, l'avait tué de sa propre main à Ravenne (454) ; il périt à son tour, frappé en plein jour au Champ de Mars par les soldats même de son escorte, anciens serviteurs d'Aétius (27 mars 455).

Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis cet assassinat que Genséric débarquait à l'embouchure du Tibre et marchait vers Rome. Cette fois encore, le pape Léon Ier fut envoyé au-devant des envahisseurs, mais saint Pierre sans doute ne se montra pas, car il fallut capituler (2 juin). Les Vandales entrèrent dans la ville qui fut mise à sac pendant quatorze jours, méthodiquement : le palais impérial, le temple de Jupiter, nombre d'autres édifices

furent déménagés avec soin ; les dépouilles de Jérusalem apportées par Titus furent mises sur des chariots à destination de Carthage ; des milliers de prisonniers suivirent les bagages ; puis les bandits reprirent le chemin de leurs repaires.

4° *Fin de l'empire d'Occident* (476).

Les vingt années qui suivirent cet audacieux coup de main, ont été pour l'Italie une période d'extrême confusion qui se termina par l'abdication du dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule (376). Le Sénat ratifia cet acte par l'envoi d'une ambassade et d'une lettre à l'empereur d'Orient, Zénon. Il déclarait inutile de continuer à Rome la succession impériale, « la majesté d'un seul monarque suffisant à protéger en même temps l'Occident et l'Orient » ; en son nom et au nom du peuple romain, il consentait à ce que le siège de l'empire fût transporté à Constantinople. L'unité impériale était donc rétablie, mais à quel prix ! Le diocèse d'Italie à la tête duquel le Sénat avait dû mettre un autre Barbare, Odoacre, avec le titre de patrice, formait en réalité un royaume barbare de plus ; l'Afrique était à Genséric qui, après avoir imposé aux Grecs un traité avantageux (475), mourut tout-puissant en 477 ; les Visigoths dominaient dans une partie de la Gaule et même en Espagne ; les Burgondes dans la vallée du Rhône et de la Saône, les Francs au nord de la Somme ; entre la Loire et la Seine le gouverneur romain Syagrius prenait le titre de roi. C'était bien la fin de l'empire d'Occident.

5° *Les Ostrogoths*.

Depuis la mort d'Attila, les Ostrogoths vivaient en Pannonie. Leur roi, Théodoric (né en 454), avait été élevé à Constantinople où il avait passé dix ans comme otage ; il y avait pris le goût des arts, de la politique, de la civilisation romaine, sans pourtant dépouiller le barbare, car il ne sut jamais lire ni former les lettres de

son nom. Il avait rendu d'importants services à l'empereur Zénon qui à son tour le combla de présents ; il devint sénateur, patrice, maître de la milice et consul (484). Mais son peuple, qui mourait de faim dans ses cantonnements danubiens, le força de se mettre à sa tête et l'entraîna jusqu'aux portes de Constantinople en détruisant tout sur son passage. Théodoric demanda l'Italie à conquérir. « Si je suis vainqueur », dit-il à l'empereur, « je posséderai l'Italie par votre bienfait ; si je suis vaincu, non seulement vous ne perdrez rien, mais vous gagnerez l'argent que je vous coûte. » Faut-il s'étonner si Zénon consentit ? Il lui attribua donc cette province par un acte solennel appelé Pragmatique, et le congédia en lui recommandant le Sénat et le peuple romains.

Théodoric eut bientôt achevé ses préparatifs. A l'automne de 488, il partit, emmenant les femmes et les enfants dans de longues files de chariots. On traversa les montagnes en plein hiver. Sur les bords de la Save, on trouva le chemin fermé par les Gépides ; Théodoric força le passage après une sanglante bataille où il se signala par un courage héroïque. Arrivé sur les bords du Sontius (Isonzo), il donna le temps à son peuple de se reposer dans les tièdes plaines de l'Italie qu'il venait, disait-il, délivrer du joug d'Odoacre. L'entreprise fut longue et difficile ; c'est au prix de beaucoup de sang et d'efforts que Théodoric put franchir l'Adige (489), puis l'Adda (490). A la fin, les deux adversaires, fatigués d'une lutte sans issue, consentirent à traiter : ils promirent de se partager le gouvernement de l'Italie et Théodoric fut reçu en grande pompe dans les murs de Ravenne (5 mars 493). Quelques jours après, Odoacre invité à un festin mourait de la main même de Théodoric et ses partisans étaient massacrés.

Ce que Théodoric avait conquis par la force et par la ruse, la paix seule pouvait le lui conserver ; pour cela il fallait discipliner les Goths et rallier les Italiens, assurer la sécurité des frontières contre les entreprises des autres barbares, et au besoin de l'empereur même.

La double éducation qu'il avait reçue dans le camp des Goths et à la cour byzantine le préparait merveilleusement à cette œuvre si complexe.

A l'égard de l'empire d'Orient, ses rapports ne furent jamais nettement définis. Légalement, il n'était que le lieutenant de l'empereur; en fait, il était indépendant. Roi des Goths, il prit aussi le titre de roi des Italiens. Il pria le successeur de Zénon, Anastase, de lui donner la pourpre et il l'obtint (498). L'empereur conservant pour lui le titre de *Basileus*, Théodoric dut se contenter de celui de *Rex* ; cette fiction maintenait la suprématie de la dignité impériale. Aux yeux de la population romaine, il avait besoin de paraître subordonné à l'empereur ; aussi dans ses lettres lui prodigua-t-il les expressions les plus humbles; ses monnaies gardèrent le type impérial; il laissa mettre le nom de l'empereur à côté du sien sur les monuments publics. Mais il ne souffrit pas que l'empereur portât la moindre atteinte à son indépendance royale : il refusa de reconnaître le consul annuel que l'empereur désignait pour l'Occident ; il repoussa par la force une flotte impériale qui s'était montrée sur les côtes de la Calabre.

Théodoric avait encore plus d'intérêt à ménager Rome que Byzance. Quand il y vint pour la première fois en 500, le Sénat, le peuple, le clergé conduit par son évêque, vinrent à sa rencontre. Le roi goth fit dans la ville une entrée triomphale ; l'arien alla se prosterner dans la basilique de saint Pierre sur la tombe de l'apôtre, le barbare harangua le Sénat assemblé dans la curie de Domitien. D'une voix énergique et brève, il déclara « qu'avec l'aide de Dieu il maintiendrait les institutions établies par ses prédécesseurs et que, comme garantie de sa promesse, il ferait graver ses paroles sur le bronze ». Il attira auprès de lui les Romains qui avaient servi fidèlement Odoacre et ne changea rien à l'ancienne administration ; la justice fut rendue par les tribunaux ordinaires ; les impôts furent répartis et levés comme par le passé. Les fonctions militaires seules étaient entre les

mains des Goths qui formaient comme une armée de colons militaires cantonnée sur le sol romain, avec leurs comtes qui les commandaient et les jugeaient. Ainsi qu'Odoacre l'avait déjà fait, il distribua à ses soldats le tiers des terres italiennes; mais ce partage fut opéré d'une façon presque administrative, par des fonctionnaires romains. « Nous remarquons avec joie », écrivait à ce propos son ministre Cassiodore, « que Libérius, par l'opération de la *Tertia*, a uni les biens et les cœurs des Goths et des Romains; le voisinage des deux peuples n'amène pas de luttes, au contraire la possession commune des terres donne aux deux peuples de la considération l'un pour l'autre; la partie retranchée au Romain lui donne un défenseur dans la personne du Goth. » Cette fiction officielle renfermait une part de vérité, et montre au moins les intentions politiques de Théodoric; il lui importait de faire croire qu'il voulait fondre en un seul peuple les vainqueurs et les vaincus. Son armée n'était composée que de Barbares, mais partout ailleurs les deux peuples eurent en apparence les mêmes droits et les mêmes charges; les Goths durent respecter les lois romaines et payer les impôts. Au milieu du fanatisme universel, il fut tolérant. Les ariens étaient persécutés par les empereurs, les catholiques par les Vandales, les juifs par tout le monde: Théodoric protégea les catholiques et les juifs; il força les chrétiens qui avaient brûlé des synagogues à les reconstruire à leurs frais; s'il intervint dans les élections épiscopales à Rome, ce fut pour rétablir l'ordre troublé par les factions et pour faire reconnaître l'élu de la majorité.

En même temps qu'il calmait les esprits, il s'efforça de faire renaître la prospérité matérielle. Il favorisa l'agriculture. Les partages réitérés des terres avaient détruit les *latifundia* et reconstitué la petite propriété rurale; Théodoric fit dessécher des marais pour rendre encore plus de terres à la culture, réparer les routes et nettoyer les canaux pour faciliter les transports, creuser les ports pour assurer l'arrivée des céréales à Ravenne et à Rome.

Les monuments anciens furent restaurés; à Rome une brigade de gardiens fut chargée de défendre contre les voleurs le peuple de marbre et de bronze qui ornait encore la cité. Les quatorze aqueducs qui amenaient à la capitale les eaux pures de la campagne furent entretenus avec soin. Dans l'amphithéâtre de Titus (le Colisée) on donna des jeux et des courses de char, en même temps que Théodoric reprenait l'antique usage des distributions de vivres au peuple. *Panem et circenses!* A Ravenne, résidence ordinaire du souverain, de riches édifices furent construits; il en est un encore intact aujourd'hui; c'est l'église de Saint-Apollinaire le Neuf qui fut construite vers l'an 500.

Théodoric avait aussi bien le goût des lettres que des arts. Les deux plus beaux ornements de son règne ont été deux chrétiens, Boèce et Cassiodore. Boèce (*Anicius Manlius Torquatus Severus Boethius*) était né à Rome vers 480; il fut consul en 510. Éloquent et savant, il devint le favori du roi goth. Il fut chargé par lui de mettre de l'ordre dans le système monétaire, de choisir une clepsydre et un cadran solaire destinés au roi des Burgondes, et des chanteurs exercés pour être envoyés au roi des Francs. Ses ouvrages ont transmis au moyen âge la science des Grecs : il traduisit ou commenta les écrits d'Aristote sur la logique, de Nicomaque sur l'arithmétique, d'Euclide sur la géométrie, de Ptolémée sur l'astronomie; son œuvre dernière : « De la consolation philosophique », a joui pendant dix siècles d'une popularité extraordinaire. Boèce est l'interprète du passé, un savant, un philosophe; Cassiodore (*Magnus Aurelius Cassiodorius Senator*), fils d'un ministre d'Odoacre, était avant tout un homme pratique. A vingt ans, il devint secrétaire privé de Théodoric (497), et pendant près d'un demi-siècle il fut le principal ministre des rois goths. Il mit à leur service toutes les ressources de sa science encyclopédique, tout son talent d'écrivain. Les XII livres de *Lettres* où il a réuni les actes de son administration sont une mine précieuse de renseignements sur les insti-

tutions romaines du ve siècle et, dans son *Histoire des Goths* malheureusement perdue, il avait recueilli les traditions historiques des nouveaux maîtres de l'Italie. Jordanis nous en a conservé un abrégé. Dans le monastère de Vivarius où il vécut après la chute de l'empire goth jusqu'à un âge très avancé, il composa ses *Institutions des lettres divines et humaines* où il enseignait la théologie chrétienne et les sept branches fondamentales de la science (les sept arts libéraux) ; elles furent la base des études pendant les premiers siècles du moyen âge. L'*Histoire tripartite,* abrégé latin des histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, qui a été rédigée, dit-on, sous la direction de Cassiodore, fut pendant longtemps, avec celle d'Eusèbe, le principal manuel d'histoire ecclésiastique. Il invitait les moines au travail intellectuel, fondant ainsi une tradition que continuèrent les ordres religieux les plus célèbres du moyen âge et qui contribua au développement de la civilisation chrétienne.

Tranquille dans l'Italie pacifiée, prospère et embellie, Théodoric étendit son influence dans le monde barbare. Une de ses filles épousa un roi des Burgondes, Sigismond ; une autre, Alaric II, roi des Visigoths ; sa sœur, le roi des Vandales, Trasamond ; lui-même il prit pour femme une sœur de Clovis, roi des Francs. Il traita avec le fils de Genséric qui lui céda la Sicile (491), obligea un autre roi des Burgondes, Gondebaud, à lui rendre des prisonniers italiens qu'il avait faits en Italie (494), recueillit les Alamans défaits par Clovis et les établit dans la Rhétie (495). Cette conduite à la fois résolue et bienfaisante lui fit une renommée qu'aucun chef barbare n'a possédée jusqu'à Charlemagne. Maintes fois il apaisa par son arbitrage des querelles naissantes ; « dans la partie occidentale de l'empire, il n'y avait aucun peuple qui ne lui rendît hommage » (Jordanis). La légende, qui avait adouci la terrible figure d'Attila, exalta le grand « Théodoric de Vérone » (Dietrich de Bern), héros par ses qualités morales autant que par sa bravoure.

Les dernières années de Théodoric terminèrent mal un si grand règne. Quand l'empereur orthodoxe Justin Ier se mit à persécuter les ariens, Théodoric s'irrita. On lui dénonça plusieurs sénateurs qui, disait-on, étaient en correspondance secrète avec l'empereur et songeaient à renverser le « tyran ». Il sévit contre ces tardifs amis de la liberté romaine. Boèce, qui avait pris non sans arrogance la défense de ses collègues, fut arrêté, mis à la torture et condamné à mort par un jugement irrégulier; son beau-père Symmaque, le plus illustre des Romains de son temps, subit peu après le même sort (525). Ces exécutions sanglantes ruinèrent l'œuvre de Théodoric en rendant impossible tout rapprochement entre les Goths et les Romains. Le vieux roi lui-même ne survécut pas longtemps à ses victimes ; il mourut le 30 août 526. Les Germains racontèrent que le cheval noir d'Odin était venu le prendre au milieu d'un festin à Ravenne pour l'enlever au palais céleste ; les catholiques, qu'il avait été emporté par le diable monté, lui aussi, sur un noir coursier. Les factions déchirèrent la mémoire de celui qui avait été le prince de la paix. Le cadavre du roi fut déposé dans un vaste mausolée qui existe encore près de Ravenne, mais la tombe est vide depuis longtemps.

6° *Les Burgondes et les Francs en Gaule. — Clovis*[1].

On a vu (p. 38) comment les Visigoths étaient venus s'établir dans la Gaule méridionale.

1. Sources. — La plupart sont publiées dans la section des *Scriptores rerum merovingicarum* des *Mon. Germ. histor.* En parculier : Grégoire de Tours : *Historia ecclesiastica*, édit. Omont et Collon (1885) ; le continuateur anonyme de Grégoire de Tours qu'on est convenu d'appeler Frédégaire, édit. G. Monod (1885). Ajoutez : G. Monod : *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, 1re partie (1872).

A consulter. — Junghans : *Histoire critique des règnes de Childérich et de Chlodovech*, trad. par G. Monod (1879) ; G. Kurth : Clovis (1896) et *Etudes franques* (1919) ; Auguste Longnon : *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle* (1878) ; M. Prou : *La Gaule mérovingienne* (1879) ; Chr. Pfister : La période mérovingienne dans l'*Histoire de France* de Lavisse, tome II ; G. Richter : *Annalen des frænkischen Reichs im Zeitalter der Merowinger* (1873).

Au Nord et à l'Est, vinrent à leur tour les *Burgondes* et les *Francs*.

Les Burgondes avaient passé le Rhin en 413. Ils occupèrent d'abord les pays de Worms et de Spire ; c'est là que régna Gunther, le héros des Nibelungen (voyez page 44). Ils en furent chassés par Aétius, qui les transplanta en Savoie (443). Ils n'avaient plus alors leur ancienne constitution sacerdotale ; leur grand-prêtre inamovible, ou *siniste*, disparut quand ils adoptèrent le christianisme ; leur chef, *hendinos*, qu'ils renversaient quand il avait été vaincu ou quand l'année avait été mauvaise, fit place à un roi héréditaire. Après la mort d'Aétius et de Valentinien III, les Burgondes quittèrent le lieu de leur internement et s'étendirent dans la vallée du Rhône avec l'appui des Visigoths et des Gallo-Romains eux-mêmes. « Les sénateurs partagèrent leurs terres avec eux » (MARIUS D'AVENCHE). L'époque de leur plus grande puissance fut le règne de GONDEBAUD, qui paraît avoir vécu en bonne intelligence avec les Romains; il fit rédiger un recueil de lois romaines ainsi que les coutumes de son peuple (*loi gombette*).

Les *Francs* s'étaient, au IVe siècle, divisés en deux grands groupes : les uns, restant en Germanie, passèrent le Mein et s'établirent sur les rives de la Regnitz, de la Werra et de la Fulda ; ce sont les ancêtres des Franconiens (*Franci*) et des Hessois (*Catti*). Les autres franchirent le Rhin et occupèrent : les *Saliens*, le pays situé au nord de la Somme ; les *Ripuaires*, la rive gauche du Rhin jusqu'à la Moselle puis à la Meuse. Ils furent là d'abord comme fédérés. Un d'eux, Arbogast, servit brillamment sous les ordres de Théodose avant de se révolter contre lui (394). Le premier des rois francs saliens que l'histoire connaisse avec certitude, CLODION (428-448), et son successeur MÉROVÉE combattirent les Suèves, les Vandales et les Huns. CHILDÉRIC Ier, fils de Mérovée (457-481) prit part à la bataille livrée contre les Visigoths près d'Orléans. Les Francs étaient donc les auxiliaires des Romains dans la Gaule du Nord comme les Burgondes

l'étaient au Sud-Est. Childéric donna Tournai pour capitale à son peuple ; c'est là que son tombeau fut retrouvé en 1653. Il paraît avoir vécu en bonne intelligence avec le clergé catholique ; sainte Geneviève put lui arracher la grâce de certains captifs condamnés à mort. Quant à lui, il resta païen et fit élever dans la même croyance son fils Clovis.

On peut se représenter l'état du peuple franc à cette époque en étudiant la *loi salique,* ou coutume des Francs saliens. Les institutions de la Germanie primitive s'y montrent déjà très altérées. Il n'y est plus question de noblesse ni d'assemblée générale du peuple. L'assemblée de district (*mallus*) a été modifiée : tous les hommes libres ont le droit, comme autrefois, d'y assister ; mais un certain nombre d'entre eux, les *rachimbourgs*, préparent les décisions du tribunal. Lorsqu'il y a lieu de faire exécuter une sentence par la force, c'est l'affaire du *comte,* ou *grafio*, fonctionnaire nommé par le roi. L'autorité du roi a grandi : les comtes le représentent dans les divers districts et commandent l'armée. Pour tenir ces agents dans sa main, il les prend quelquefois dans la plus basse classe de la société, parmi les affranchis, même parmi les esclaves. Il réserve à son tribunal personnel certaines causes criminelles que les assemblées populaires jugeaient autrefois. Le roi porte la longue chevelure, signe distinctif des Mérovingiens. Il est héréditaire ; le principe de l'élection reparaît quand il n'y a plus de prétendant légitime au pouvoir. S'il peut être chassé pour ses crimes ou pour ses vices, comme la légende le rapporte de Childéric Ier, il ne saurait être remplacé par un prince d'une autre famille, à plus forte raison par un étranger. Cependant il s'en faut de beaucoup que le roi soit déjà tout-puissant ; il n'est obéi de ses troupes qu'à condition de faire leur volonté. Ces troupes sont d'ailleurs peu nombreuses et se fondront d'autant plus vite avec la population gallo-romaine. Cette nouvelle transformation a été l'œuvre d'un seul homme, de Clovis.

La naissance de Clovis (466) est entourée de fables ;

ses premières années nous sont inconnues ; aucun chroniqueur ne nous a laissé son portrait. La situation confuse de la Gaule lui fournit des occasions de s'agrandir qu'il sut mettre à profit. Dans la cinquième année de son règne, il marcha contre son plus proche voisin, Syagrius, fils d'Aegidius qui, depuis la chute de l'empire d'Occident, avait pris le titre de roi ; il le vainquit, s'empara de son royaume et le fit tuer en secret (486).

Dans cette campagne, l'armée franque pilla un grand nombre d'églises. A Reims, on enleva un vase sacré d'une grandeur et d'une beauté merveilleuses ; l'évêque l'envoya réclamer. Au partage du butin qui se fit à Soissons, Clovis demanda que l'on mît le vase dans son lot ; mais un guerrier jaloux et emporté frappa le vase en s'écriant : « Tu ne recevras que ce que le sort t'aura vraiment donné. » Le roi dissimula son ressentiment et remit le vase brisé au messager de l'évêque ; l'année suivante, dans une revue de ses troupes, il vint au guerrier qui l'avait bravé et lui dit : « Personne n'a des armes aussi mal soignées que les tiennes », et, les lui arrachant, il les jeta par terre. Comme l'homme se baissait pour les ramasser, le roi lui fracassa la tête avec sa hache, en disant : » Voilà ce que tu as fait au vase, à Soissons » ; puis il congédia les autres après leur avoir de la sorte inspiré une grande crainte. La férocité de Clovis, son orgueil de chef qui veut être obéi, son intention de ménager le clergé catholique, se montrent clairement dans ce récit de l'évêque Grégoire de Tours.

Maître de Soissons, Clovis s'avança jusqu'à la Seine et s'établit dans Paris. Sur la Loire, Nantes fut prise après un long siège. Clovis se fit alors accepter par les Romains comme chef fédéré et leur fournit d'utiles contingents militaires qu'il employa contre ses voisins barbares.

La première de ses expéditions paraît avoir été dirigée contre les habitants de la rive gauche du Rhin inférieur, qui furent soumis en 491 ; cinq ans plus tard, il s'attaqua aux Alamans. Ceux-ci avaient à plusieurs reprises essayé de s'établir sur cette même rive mais en amont ; près de

Tolbiacum (Zülpich) ils livrèrent bataille au roi de Cologne, Sigebert, qui était un des parents de Clovis et qui fut blessé grièvement. Clovis les poursuivit et les atteignit près du fleuve[1]. Tout d'abord ses guerriers eurent le dessous. Or Clovis avait, trois ans auparavant, épousé une princesse catholique, Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes ; elle avait essayé plusieurs fois sans succès de convertir son mari à sa religion. Tant que Clovis fut heureux, il crut à ses dieux ; mais voici qu'Odin semblait l'abandonner ; alors il invoqua le Christ : « Si tu me donnes la victoire », s'écria-t-il, « et que je fasse l'épreuve de cette puissance dont les chrétiens disent avoir reçu tant de marques, je croirai en toi et me ferai baptiser. » Peu après le combat se rétablit ; le roi des Alamans fut tué, ses troupes se débandèrent et firent leur soumission au vainqueur. Avec le consentement de son peuple, Clovis reçut le baptême à Reims des mains de l'évêque Remigius, saint Remi (25 déc. 496). « Courbe la tête », lui dit l'évêque, « adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. » Sa sœur Alboflède et 3,000 guerriers francs suivirent son exemple.

Sans pouvoir s'en douter, Clovis venait d'accomplir un acte politique de la plus grande importance. Il était le premier parmi les rois barbares de l'Occident qui eût embrassé la foi catholique, il était le seul en Gaule. Fatigués de la domination arienne, les orthodoxes, c'est-à-dire la grande majorité des habitants, tourneront désormais leurs regards vers le roi franc ; ils sont ses alliés par avance et lui faciliteront la conquête du pays. Ils s'empressèrent d'ailleurs de manifester leurs sentiments : au baptême de Clovis assistaient tous les évêques des cités alors soumises aux Francs ; l'évêque de Vienne, Avitus, qui passa sa vie à prêcher le catholicisme aux Burgondes, s'excusa

1. La bataille livrée par Clovis aux Alamans n'est probablement pas celle de Tolbiac (aujourd'hui Zülpich, Prusse rhénane, entre Aix-la-Chapelle et Cologne), où Sigebert fut blessé. Le lieu du combat doit être placé sur le cours moyen du Rhin, en Alsace ou dans le pays de Bade actuel.

de n'avoir pu s'y trouver et adressa au roi ses félicitations. « Tout célèbre le triomphe de Clovis », écrivait-il ; « l'Eglise elle-même s'intéresse à ses succès ; chaque bataille qu'il livre est une victoire pour elle. » L'alliance de l'Église et de la royauté, si avantageuse pour les deux pouvoirs, était ainsi faite dès le début de la dynastie mérovingienne !

Si Clovis avait quitté ses dieux, il n'avait pas changé ses mœurs ; chrétien ou païen, il était toujours un barbare. C'était aussi une barbare que Clotilde. En épousant Clovis, elle avait voulu échapper à la tutelle de son oncle Gondebaud, meurtrier de son père Chilpéric, et assurer sa vengeance ; elle n'eut point de peine à faire partager ses passions à son mari, qui entra bientôt en campagne (500). Poursuivi jusque sous les murs d'Avignon, Gondebaud offrit un tribut annuel que Clovis fixa lui-même.

Clovis se retourna alors contre les Visigoths. Depuis longtemps il y avait inimitié entre les deux peuples : Childéric les avait combattus ; Alaric II avait donné asile à Syagrius avant de le livrer au vainqueur de Soissons et de plus il était arien. Théodoric le Grand, beau-frère de Clovis et beau-père d'Alaric, essaya de s'interposer, mais en vain ; en 507 la guerre éclata. Clovis dit à ses guerriers : « C'est avec peine que je vois des ariens posséder une partie des Gaules ; marchons contre eux avec l'aide de Dieu et mettons leur pays sous notre domination ». Ce discours leur fut agréable et ils partirent. Clodéric, fils de Sigebert de Cologne, amena des contingents ripuaires, et Gondebaud, roi des Burgondes, promit son assistance à Clovis. Les ennemis se rencontrèrent dans la plaine de *Vouillé*, à dix milles (15 kilomètres) à l'ouest de Poitiers. Les Goths combattirent avec les javelots, mais les Francs les chargèrent la lance à la main et les mirent en fuite. Nombre d'Arvernes, qui étaient venus avec Apollinaire, fils de l'évêque Sidoine, ainsi que les premiers des sénateurs, périrent dans cette bataille. Thierry, fils de Clovis, alla conquérir l'Auvergne et soumettre toutes les villes « depuis la frontière des Goths jusqu'à celle des Bur-

gondes », tandis que Gondebaud écrasait près de Narbonne les débris de l'armée vaincue. De son côté, Clovis prit Bordeaux où il passa l'hiver, emporta de Toulouse les trésors d'Alaric, marcha sur Angoulême « dont les remparts s'écroulèrent d'eux-mêmes » et rentra victorieux dans Tours où il offrit de grands présents à la basilique de Saint-Martin. L'intervention armée des Ostrogoths empêcha la ruine totale du royaume visigothique qui, au nord des Pyrénées, conserva la Septimanie, pays compris entre les Cévennes, le Rhône et la mer ; mais la capitale fut transportée à Tolède et les Ostrogoths restèrent maîtres pour un temps de la Provence.

La force avait donné à Clovis les trois quarts de la Gaule ; la ruse et la cruauté lui soumirent les états des Ripuaires et des petits rois saliens ses parents. Chararic, roi de Thérouane, avait mal servi les Francs dans la guerre contre Syagrius ; « Clovis marcha contre lui, l'entoura de pièges, le fit prisonnier avec son fils et les fit tondre tous deux, enjoignant que Charadic fût ordonné prêtre et son fils diacre » ; puis, pour plus de sûreté, il les fit tuer. Ragnacaire régnait à Cambrai dans la débauche ; Clovis souleva ses hommes contre lui, le fit prisonnier et le tua avec ses deux frères. Il déposséda également d'autres membres de la famille royale chez les Francs saliens, prit leurs trésors et leurs royaumes comme étant leur plus proche héritier. Avec les Ripuaires, il usa de voies détournées : il poussa secrètement Clodéric à tuer son père, Sigebert le Boiteux, puis fit assassiner traîteusement Clodéric. Il vint alors à Cologne et parla ainsi au peuple : « Je suis étranger à tout cela, car je ne puis répandre le sang de mes parents, ce qui serait un crime ; mais puisque de tels événements sont arrivés, je vous donne un conseil : ayez recours à moi, et mettez-vous sous ma protection. » Les guerriers applaudirent à ses paroles et, l'élevant sur un riche pavois, ils le reconnurent pour roi. Grégoire de Tours nous raconte ces faits sans émotion ; « chaque jour », ajoute-t-il, « Dieu faisait tomber les ennemis de Clovis sous sa main et augmentait son royaume, parce qu'il

marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux ». Cependant Grégoire fut un homme pieux et bon. Quelle ne devait pas être la rudesse des mœurs, pour qu'un saint évêque arrivât à excuser des crimes quand ils étaient commis par un roi favorable à l'Église !

Clovis mourut à Paris dans la seconde moitié de l'année 511 ; il fut enterré dans l'eglise des Saints-Apôtres, qu'il avait lui-même fait construire avec la reine Clotilde ; il n'avait que quarante-cinq ans.

Son règne avait complètement changé les destinées du peuple franc. La royauté gardait encore son caractère germanique, mais avec une autorité très agrandie ; on le voit quand on étudie les rapports de Clovis avec les Gallo-Romains, l'Église et les Francs. Quoi qu'on en ait dit, il n'a jamais été maître de la milice ; mais il reçut de l'empereur Anastase le titre de patrice et peut-être les insignes du consulat (508). Dans la basilique de Saint-Martin, il revêtit la tunique de pourpre et la chlamyde ; puis montant à cheval, il jeta libéralement au peuple de l'or et de l'argent. Bien que son nom ne se trouve sur aucune liste consulaire, il avait désormais un titre légal pour commander aux Gallo-Romains ; pour eux, il représentait l'empereur. Quant à son peuple, Clovis était tenu de le ménager davantage. Lorsque l'armée était en marche, son autorité n'avait pas de bornes, mais il fallait qu'il prît l'avis de ses guerriers pour entreprendre une campagne et, quand on partageait le butin, le roi avait sa part, fixée par le sort, comme ses soldats. Les conquêtes de Clovis accrurent son trésor et augmentèrent le nombre des Barbares qui vivaient sous sa protection ; aussi, même à leurs yeux, sa personne prit-elle un caractère plus digne de respect. Enfin, son baptême fit de lui le chef temporel des orthodoxes ; l'Église lui fournit quelques-uns de ses conseillers : Rémi de Reims, Vaast d'Arras. Les évêques lui écrivaient avec révérence ; pour eux il était « le maître ». En effet, c'est lui qui les nommait et, bien que son choix dût être ratifié par le clergé et le peuple, on peut penser

que le peuple ni le clergé ne faisaient d'opposition. En 511, il convoqua à Orléans un grand synode où siégèrent trente-deux évêques de Gaule ; ils donnèrent la sanction canonique à un règlement présenté par lui sur des questions laïques aussi bien qu'ecclésiastiques, et il rendit leurs décisions exécutoires en les approuvant. D'ailleurs il combla de ses dons le clergé fidèle : il construisit beaucoup d'églises, répara les anciennes, fonda des monastères. Cette royauté barbare, toute récente encore, se constituait ainsi, dès le premier jour, en s'appuyant sur le principe ecclésiastique et romain de l'autorité.

7° *Le royaume franc, de* 511 *à* 639.

Clovis n'avait pas eu l'intention des grandes choses qu'il avait faites. Il ne prit aucune mesure pour que son œuvre lui survécût. Ses fils se partagèrent son héritage comme une propriété privée, ainsi que le voulait la coutume des Francs saliens. L'aîné, Théodoric ou Thierry, né d'une première femme, eut le royaume de Reims, avec la haute vallée de la Meuse, tout le cours de la Moselle et le Rhin inférieur, ainsi que l'Auvergne, qu'il avait conquise en 508. Les fils de Clotilde eurent le reste : Clodomir, toute la vallée de la Loire depuis Nevers, avec Orléans pour capitale ; Childebert, le royaume de Paris avec tout le littoral de la Manche et une partie de la Gothie ; Clotaire enfin n'eut que le petit royaume de Soissons avec Laon, Cambrai, Tournai et Boulogne. Mais il parvint à recueillir l'héritage de ses frères et, en 560, il demeura seul roi de tous les Francs

La Gaule presque entière lui appartenait et il en concevait un naïf orgueil. « Hélas ! », disait-il sur son lit de mort, « que pensez-vous que soit ce roi du ciel qui fait ainsi mourir un si puissant roi ! » (561). Ses quatre fils portèrent son corps à Soissons avec honneur et l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard, puis ils se partagèrent de nouveau la Gaule.

Le sort donna à Caribert, roi de Paris, toute la Gaule

occidentale, depuis la Bresle au nord-est jusqu'aux Pyrénées ; à GONTRAN, roi de Mâcon, la Burgondie, augmentée de Troyes, Auxerre, Orléans et Bourges, sans compter la plus grande partie de la Provence ; à SIGEBERT, roi de Metz, la France orientale ou Ostrasie avec l'Auvergne, le Rouergue, le Vivarais et une part de la Provence. CHILPERIC, fils d'une autre femme, fut le plus mal partagé, comme l'avait été Clotaire ; il eut le royaume de Soissons. Ces partages ne respectaient guère mieux qu'en 511 le groupement naturel des peuples, et la guerre civile va bientôt tout brouiller.

Elle fut commencée par Chilpéric qui, mécontent de son lot, profita d'une absence de Sigebert, lancé dans une expédition contre la tribu hunnique des Avars, pour envahir son royaume et lui enlever plusieurs villes ; elle fut envenimée par l'inimitié des deux reines BRUNEHAUT et FRÉDÉGONDE.

Brunehild ou Brunehaut, fille du roi des Goths d'Espagne Athanagilde, était devenue la femme de Sigebert en 566. Sa beauté, la correction de ses mœurs, la prudence et l'agrément de ses discours, formaient un heureux contraste avec l'indignité des femmes qu'avaient prises les autres rois francs. Ses noces avaient été célébrées à Metz en grande pompe ; le poète Venantius Fortunatus les avait chantées en vers aussi curieux que barbares. L'éclat de ces fêtes, et l'avantage que Sigebert pouvait retirer de son alliance avec les Goths d'Espagne, excitèrent la jalousie de Chilpéric.

Pour faire échec à son frère, il demanda et obtint la main de Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut. Le jour de son mariage, il déploya plus de magnificence encore que Sigebert et, au lendemain des noces il donna à sa femme cinq des cités aquitanes qu'il venait d'obtenir à la mort de Caribert : celles de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn, et Bigorre. Mais parmi les femmes que ce mariage avait écartées de la couche royale, se trouvait FRÉDÉGONDE. Bien que de condition obscure, sa beauté hardie lui avait gagné l'amour de Chilpéric. Elle ne tarda pas à reprendre sur lui tout son empire et, pour se délivrer de la femme

légitime du roi, Frédégonde la fit étrangler dans son lit (567).

Les deux frères de Chilpéric s'unirent alors contre lui, qu'ils accusaient de meurtre, et le chassèrent de son royaume; la poursuite de cette vengeance fut arrêtée par un jugement que prononcèrent le roi Gontran et les Francs : le *mallus* décida que Brunehaut obtiendrait comme *wergeld* les cinq cités que Galsuinde avait reçues en *morgengabe*.

Pendant quelque temps, les frères ennemis semblèrent vivre en bonne intelligence, mais en 574 Chilpéric rouvrit les hostilités contre Sigebert. Celui-ci, à la tête des nations qui habitaient au delà du Rhin, ne tarda pas à porter la guerre sur les terres de son rival, et il eut bientôt fait de l'enfermer dans Tournai avec Frédégonde. Il se fit alors proclamer roi par les anciens sujets de Childebert à Vitry, sur la Scarpe; mais à peine venait-il d'être élevé sur le pavois qu'il fut assassiné, avec plusieurs de ses officiers, par deux émissaires de Frédégonde (575). Il avait quarante ans. Cette fois le crime resta impuni, et ceux qui avaient fait le coup surent en profiter. Chilpéric recouvra tout ce qu'il avait perdu, se saisit de Brunehaut, l'envoya en exil à Rouen et s'empara de ses trésors. Le fils de Sigebert, le petit Childebert, âgé de cinq ans, put échapper à une mort certaine par le dévouement du duc Gondebaud qui l'enleva et le fit proclamer roi; mais un des fils de Chilpéric, Mérovée, né d'une union avec une autre femme, Audovère, s'éprit d'amour pour Brunehaut captive et l'épousa ; l'évêque de Rouen, Prétextat, ne craignit pas de bénir cette union, qui excita la fureur de Chilpéric et de Frédégonde : Mérovée, poursuivi par son père, se fit tuer par un de ses fidèles pour ne pas tomber entre ses mains (577) ; Prétextat fut exilé, puis Frédégonde le fit mettre à mort. Un autre fils d'Audovère, Clovis, s'était répandu contre elle en paroles inconvenantes ; Frédégonde le fit poignarder et jeter dans la Marne (581). Un fils d'affranchi, Leudaste, qui, à force d'audace et d'intrigues s'était poussé aux premiers rangs

à la cour, répandit sur son compte des bruits calomniateurs ; elle le fit assassiner (582).

Quant à Chilpéric, il tremblait devant les évêques, la seule force morale qui tînt encore tête aux Barbares. Il « haïssait les églises », mais il aimait à converser avec les prêtres de théologie et de littérature ; il faisait des vers, proposait d'ajouter à l'alphabet des lettres nouvelles pour rendre les sons nouveaux de la langue tudesque, dissertait sur le mystère de la Trinité, tentait la conversion des Juifs. Il avait le goût des spectacles et il fit donner des jeux au peuple dans des cirques construits à Paris et à Soissons. C'était un raffiné et un débauché ; il n'en gouverna pas moins avec habileté. Le Néron, l'Hérode de son temps, comme l'appelle Grégoire de Tours, périt assassiné dans sa villa de Chelles (584). On a encore accusé Frédégonde de cette mort, bien qu'elle fût la première à y perdre ; mais personne ne regretta le défunt. Une petite partie du royaume qu'il avait édifié à force de crimes heureux passa à son fils Clotaire II, enfant de quatre mois, sous la tutelle du roi de Bourgogne, Gontran. Le reste fut usurpé par Gontran et par le fils de Sigebert, Childebert II.

Gontran, le dernier survivant des fils de Clotaire Ier, n'était pas un chef belliqueux comme Sigebert, ni un bel esprit avide et débauché comme Chilpéric. Ses mœurs n'étaient pas beaucoup plus douces ni plus chastes que celles de ses frères, mais il avait le sentiment de la justice ; il aimait sa famille et souffrait de la voir s'éteindre dans le sang. Il prit sous sa protection ses deux neveux : Childebert II, fils de Brunehaut, et Clotaire II, fils de Frédégonde. Avec le premier, il conclut en 587 le traité d'Andelot qui détermina la condition de leurs fidèles ou *leudes*, c'est-à-dire des grands personnages qui vivaient d'ordinaire près du roi et sous sa recommandation : ceux qui seraient convaincus d'avoir passé dans un autre parti, seraient renvoyés ; les autres pourraient circuler librement dans l'un et dans l'autre royaume, mais chacun des rois s'interdirait d'attirer à lui les leudes de son allié ;

enfin les dons faits par les rois à l'Église ou à leurs fidèles seraient maintenus (28 nov. 587). On aurait tort de considérer ce traité comme une victoire de l'aristocratie sur la royauté ; c'est un simple contrat de défense personnelle entre deux rois. Il n'y est pas davantage question de l'hérédité des bénéfices : les bénéfices, au sens où ce mot fut entendu au VIIIe et au IXe siècle, n'existaient pas encore ; les rois garantirent simplement aux leudes la possession des terres qu'ils leur avaient données. Dans une société qui ne reposait plus sur l'obéissance aux lois, mais sur des rapports personnels, la paix n'était possible qu'à ce prix.

Allié à Childebert, Gontran n'en resta pas moins, après Andelot comme avant, le protecteur de Clotaire II ; comme le roi d'Ostrasie murmurait : « Pourvu que Childebert », lui fit dire Gontran, « garde toutes les promesses qu'il m'a faites, ce que je possède est à lui. Qu'il ne se scandalise pas si je reçois les envoyés de Clotaire ; suis-donc dénué de sens, si je cherche à empêcher la discorde d'éclater entre mes deux neveux ? » Quelques années plus tard, lorsque le jeune Clotaire fut baptisé, Gontran, à la prière de Frédégonde le tint sur les fonts et le traita comme son fils (591). Son rôle bienfaisant ne cessa qu'à sa mort (28 mars 593).

Brunehaut, restée seule avec ses arrière-petits-fils, prétendait commander en souveraine à l'Ostrasie et à la Bourgogne ; mais les grands la détestaient et la livrèrent à Clotaire II. Quand elle fut amenée devant le roi de Neustrie, le fils de Frédégonde lui imputa la mort de dix rois francs. Après avoir été tourmentée pendant trois jours, elle fut promenée sur un chameau à travers l'armée ; enfin, attachée par les cheveux, un pied et un bras à la queue d'un cheval fougueux, elle fut mise en pièces. Frédégonde, qui valait moins qu'elle encore, était morte tranquille dans son lit et avait été honorablement ensevelie dans l'église de Saint-Vincent ! La postérité, qui a condamné la mémoire de Frédégonde, a été plus indulgente pour Brunehaut. On est allé jusqu'à la

représenter comme défendant la civilisation romaine contre la Barbarie ; on lui a attribué d'importants travaux publics : des voies romaines ont longtemps porté en Bourgogne et ailleurs le nom de chaussées de Brunehaut ; les éloges que lui accorde Grégoire de Tours, les relations affectueuses que le Pape saint Grégoire le Grand entretint avec elle, font croire que par sa culture intellectuelle elle fut supérieure aux princes barbares qui l'entouraient. Elle voulait, et elle sut gouverner, avec l'aide surtout de Gallo-Romains. Les leudes, impatients de toute autorité et surtout du joug d'une femme, la haïrent et elle fut leur victime.

Clotaire II profita des crimes de sa mère et de sa tante ; il resta seul roi de tous les Francs. Pour se maintenir, il laissa les grands prendre une influence dominante dans le gouvernement. Il réunit à Paris un concile où assistèrent soixante-dix-neuf évêques (oct. 614) ; huit jours après, les grands étant venus se joindre aux prélats, un édit fut promulgué (18 oct.), qui assurait, dans certaines limites, la liberté des élections épiscopales, fixait les devoirs des fonctionnaires royaux et les droits du roi en matière de justice et d'impôts. Cette *Constitution perpétuelle* a été considérée comme une nouvelle victoire remportée par l'aristocratie ; ce qui est certain, c'est que le roi ne pouvait gouverner qu'appuyé sur les grands, laïques et ecclésiastiques. Bientôt les Ostrasiens voulurent avoir un roi particulier et demandèrent un des fils de Clotaire, Dagobert, qui commença de régner en 623. A cette occasion, de nouveaux différends faillirent brouiller la France de l'Ouest et celle de l'Est ; enfin les évêques et les plus sages d'entre les seigneurs réussirent à les régler, et Clotaire II put mourir tranquille (oct. 629).

Dagobert lui succéda sans difficulté. Il avait le sentiment de l'ordre et de la justice. Il compta parmi ses conseillers quelques-uns des plus honorés parmi les membres du clergé : Audoenus (saint Ouen), évêque de Rouen, Eligius, le célèbre orfèvre que le nom de saint Éloi a rendu si populaire et, parmi les laïques, le maire du palais, Pépin

d'Ostrasie, « le plus habile des leudes, sage dans le conseil, rempli de fidélité », très cher au peuple « à cause de l'amour pour la justice qu'il sut inspirer à Dagobert ». Enfin Dagobert était actif et brave. Ses guerres et ses négociations furent le plus souvent heureuses, soit avec l'empire d'Orient, soit avec les Lombards qui venaient de conquérir la plus grande partie de l'Italie, soit avec les Venèdes ou Esclavons, tribu slave que commandait un marchand de race franque nommé Samo, soit avec la tribu scythique des Bulgares, soit avec les Bretons et les Basques. Il mourut le 19 janvier 639 après avoir avancé sur toutes les frontières les limites de la domination franque. Avec lui l'État mérovingien atteignit à son apogée ; mais la décadence était prochaine. Lui-même, le « Salomon des Francs », se laissa entraîner à la mollesse et à la débauche par l'enivrement de la puissance. Il chercha, il est vrai, à se faire pardonner le désordre de ses mœurs par ses aumônes, par ses fondations pieuses, en particulier par les faveurs dont il combla l'abbaye de Saint-Denis, qui devint l'abbaye royale par excellence, et où, le premier de nos rois, il voulut être enterré. Les fils de Dagobert ne régnèrent que sous la tutelle des maires du palais, ce qui leur mérita l'épithète de rois fainéants. C'est le moment de montrer l'état politique, administratif et social de la Gaule après les invasions.

8° *Institutions de la Gaule mérovingienne*[1].

Au sommet de l'État se trouvait le *Roi*. La royauté était héréditaire dans la famille des Mérovingiens ; les femmes en étaient exclues. L'époque de la majorité n'était pas déterminée (la loi ripuaire la fixait à quatorze ans, la

1. Sources. — Les lois barbares et les formules. Pour la bibliographie, consulter Gavet : *Sources de l'histoire du droit français* (1900).

A consulter. — Augustin Thierry : *Récits des temps mérovingiens* : F. Guizot : *Histoire de la civilisation en France;* Fustel de Coulanges : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France :*

loi salique à douze), ni les personnes qui devaient prendre soin du roi mineur. Ainsi Gontran gouverna au nom de ses deux neveux, et la veuve de Dagobert, Nantéchild, au nom de son fils Clovis II. Le signe extérieur de la race royale était la longue chevelure : quand Childebert et Clotaire voulurent savoir de Clotilde si elle préférait voir ses petits-fils, les enfants de Clodomir, morts ou dépouillés de leur héritage, on lui demanda de choisir entre l'épée pour les tuer ou les ciseaux pour les tondre ; mais aussi avec ses cheveux repoussés le Mérovingien recouvrait ses droits au trône. Dans les grandes cérémonies publiques, les rois affectaient de revêtir les insignes impériaux : la couronne d'or, le sceptre, la chlamyde et la tunique de pourpre ; ne se donnaient-ils pas pour les représentants officiels des empereurs ? Quand le roi mourait, son royaume était divisé entre ses fils ; les filles et parfois la veuve du défunt avaient leur part du trésor ; les enfants illégitimes n'étaient pas écartés de la succession.

Les Mérovingiens s'efforcèrent de rendre leur autorité absolue, et, de Clotaire I[er] à Dagobert, ils réussirent à lui donner ce caractère. Tous les hommes libres, Romains ou Germains, devaient au roi le serment de fidélité. Le roi avait le droit de les convoquer pour la guerre (*hériban*) où et quand il voulait. Il levait l'impôt romain d'après les anciens registres du cadastre ; Chilpéric I[er] les fit reconstituer en 579 et en augmenta notablement le chiffre ; après la mort presque subite de deux de ses enfants, Frédégonde les fit jeter au feu, et l'on remit les anciens en vigueur. Mais les Francs montrèrent toujours la plus grande répugnance à payer l'impôt foncier. Les Mérovingiens firent rédiger les antiques coutumes germa-

La monarchie franque (1888) ; *l'Alleu et le domaine rural* (1889) : *Le bénéfice et le patronat* (1870) ; *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1895) ; Glasson : *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II (1880) ; Lœning : *Geschichte des deutschen Kirchenrechts* (1878). Les deux ouvrages de Paul Viollet : *Précis de l'histoire du droit français*, et *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, tome I (1890), se recommandent par de nombreuses indications bibliographiques.

niques et y ajoutèrent un certain nombre de dispositions nouvelles favorables à leur autorité. Comme les empereurs, ils promulguèrent des édits sous les noms de constitution, de décret, de précepte, etc., sans compter un grand nombre de diplômes expédiés par leur chancellerie en faveur de simples particuliers, d'églises ou de monastères.

Sous ces rois absolus, les assemblées populaires ne pouvaient subsister dans leur ancienne forme. Les Francs se réunissaient en armes au mois de mars ; mais c'étaient là de simples revues militaires. Nous voyons encore les rois tenir des *plaids généraux* pour la rédaction des coutumes, pour décider d'importantes affaires politiques, ou pour juger des différends entre les royaumes ; mais ce sont les fonctionnaires royaux et les grands qui seuls paraissent avoir été convoqués et qui jouèrent un rôle effectif dans ces assemblées. Une aristocratie d'hommes puissants par leur richesse se formait ainsi peu à peu autour de la Royauté en attendant le moment de la dominer.

Chaque royaume franc avait sa capitale, mais le roi préférait le séjour d'une de ses *villae* ; c'étaient de vastes domaines comprenant, outre les maisons d'habitation pour le roi et ses serviteurs, des terres mises en culture, des prés, des forêts pour la chasse, des ateliers, etc. Là était le *palatium*, mot qui désignait à la fois la résidence du roi et le centre de l'administration de l'État. Les personnes qui habitaient le palais et qui vivaient à la table du roi, étaient protégées par la loi d'une façon spéciale ; Romains ou Germains, ils avaient un triple wergeld. On ne leur demandait pas d'être nobles : Leudaste avait commencé par servir dans les cuisines, puis dans la pâtisserie de Frédégonde, avant de devenir chef de ses écuries, puis comte de la cité de Tours. Ceux qui s'engageaient envers le roi par un serment spécial d'aide et de fidélité étaient appelés *antrustions* et jouissaient de nombreuses faveurs ; c'étaient les anciens compagnons du prince (voyez p. 25).

Les officiers du Palais portaient, comme à l'époque

romaine, les titres de *ministri* ou de *ministeriales*; avec le temps, d'humbles fonctions domestiques devinrent des charges politiques importantes. Ainsi le *maire du palais* (*major domus*) était d'abord un simple intendant. Sa puissance s'accrut rapidement au VIe et au VIIe siècle quand l'aristocratie mit la main sur les offices de la cour, source des faveurs et du pouvoir. Il fut alors un véritable vice-roi; il présidait le tribunal royal en l'absence du maître. Les *comtes du palais* exerçaient des fonctions judiciaires dans ce tribunal; ils pouvaient aussi commander les troupes et partager avec le maire et le référendaire la direction suprême des affaires publiques. Le *référendaire* dirigeait la chancellerie royale où étaient rédigés les édits et les diplômes; sa signature était nécessaire pour donner aux actes le caractère d'authenticité. Au-dessous de ces trois grands personnages, s'agitait un peuple d'agents subalternes : le *sénéchal*, qui dirigeait les domestiques attachés au service personnel du roi, le *maréchal*, chef des écuries, les *chambriers*, les *cubiculaires* et les *trésoriers* qui avaient soin du mobilier et du trésor, les médecins, tous ceux enfin qui étaient employés au service de la table.

A la tête de l'administration locale, se trouvaient les *patrices*, les *ducs*, les *comtes* et leurs délégués. Les comtes étaient nommés par le roi et révocables; leurs fonctions, à la fois politiques, militaires, administratives et judiciaires, s'exerçaient dans le territoire de l'ancienne *civitas*, appelée maintenant *pagus*. — Les ducs réunissaient aussi tous les pouvoirs, mais ils étaient plus considérés que les comtes; d'ailleurs c'étaient avant tout des chefs militaires dans les pays frontières. Le morcellement de l'empire franc par les partages réitérés, en mettant partout des frontières, multiplia leur nombre. — En Provence et en Burgondie, le patrice avait les mêmes pouvoirs que le duc, il était aussi par excellence un chef militaire, mais son titre était encore plus relevé. — Ces agents devaient traiter avec bonté tous les habitants du *pagus*, défendre les veuves et les orphelins, réprimer sévèrement les vols et les crimes,

verser exactement chaque année au trésor les sommes d'argent qui revenaient au fisc. Ces obligations, ils y manquaient trop souvent; les chroniques du temps sont remplies du lamentable récit de leurs violences. Les comtes ne recevaient pas de traitement; mais, comme ils avaient une part dans le produit des amendes, ils étaient naturellement enclins à les multiplier. Souvent aussi ils achetaient leurs charges et, pour rentrer dans leurs débours-sés, ils multipliaient les exactions. En outre, ils sortaient parfois de bas lieu, comme Leudaste, et conservaient les mœurs de la classe servile. Au VII[e] siècle, ils furent pris plutôt parmi les grands propriétaires de la province. De là un autre mal, car ils usurpèrent la puissance publique et accaparèrent les revenus du fisc; ils tendirent à devenir héréditaires et par conséquent indépendants. Ils ne furent plus que les chefs d'une aristocratie provinciale.

Quant à l'ancienne organisation municipale, il en subsistait encore des traces dans certaines contrées où la civilisation romaine s'était fortement implantée. Dans les grandes villes du Centre et du Midi, on trouvait un sénat, une curie présidée par un défenseur; mais il semble que ces fonctions soient devenues purement judiciaires et non plus administratives ni financières. L'administration appartenait au comte et à côté de lui à l'évêque qui devenait de plus en plus le représentant des intérêts urbains et le chef de la population.

Dans chaque royaume franc, on observe à peu près les mêmes usages administratifs en ce qui concernait la justice, la perception des impôts, la levée et le commandement des troupes.

Tous les hommes libres devaient le service militaire à leurs frais. Ceux qui n'étaient pas assez riches se mettaient sous la dépendance d'hommes plus puissants qui leur fournissaient l'équipement, les vivres, et leur assuraient une part du butin. Les grands propriétaires amenaient en outre avec eux des troupes composées à la fois de clients et de lites, qui combattaient avec eux, et d'esclaves, qui, sans prendre part au combat, portaient les

armes du maître, soignaient les blessés ou enterraient les morts. L'armée ne pouvait être levée que par un ordre du roi. Il faisait faire, par les comtes, les convocations ou *hériban*, dont la violation entraînait des amendes sévères. L'armée était commandée par le roi, par les ducs ou par de hauts fonctionnaires.

Avant leur entrée en Gaule, les rois francs n'avaient d'autres revenus réguliers que les dons volontaires, les amendes et les tributs payés par les peuples vaincus. Après s'être substitués à la puissance impériale, ils s'emparèrent aussi des revenus du fisc, et continuèrent de lever les anciens impôts, tandis que les victoires accrurent leurs domaines. Tout le monde était soumis à l'impôt; mais de fréquentes exemptions appauvrirent peu à peu la royauté.

Le système monétaire se rattache étroitement aux finances. Les Francs avaient la monnaie d'or et d'argent. Chaque sou d'or valait environ 13 francs de valeur intrinsèque, soit 100 francs au moins de valeur relative; on fabriquait des demi-sous et des tiers de sou. L'argent était plus rare ; l'espèce principale était le denier, il en fallait 40 pour faire un sou d'or et 12 pour un sou d'argent. Quant à la monnaie de billon, il ne paraît pas que les Mérovingiens en aient frappé ; on continua sans doute d'employer les espèces fabriquées à profusion par les derniers empereurs. Le roi seul avait le droit de battre monnaie. Cette monnaie, grossièrement fabriquée dans des ateliers répandus sur tout le territoire, présentait une grande variété de types, et de types de plus en plus barbares.

La justice était administrée dans les pagi par le *mallus* des hommes libres. Le comte le présidait et y jugeait, assisté des *rachimbourgs* (voy. plus haut, p. 53). Les procès criminels se terminaient le plus souvent par le paiement d'une composition conformément aux prescriptions des lois germaniques, mais les rois mérovingiens s'efforcèrent d'introduire dans la législation les pénalités corporelles. Les comtes, d'ailleurs, gardiens de la paix publique et représentants du roi, frappaient souvent de peines afflictives et après une procédure sommaire, les malfaiteurs et ceux qui

troublaient l'ordre. Le roi avait aussi son tribunal, où il appelait les grands, laïques et ecclésiastiques, qui vivaient à sa cour; on y jugeait les crimes de haute trahison, de lèse-majesté, de complots contre la vie du roi et de sa famille; on y entendait les plaintes contre les sentences rendues par les comtes. Beaucoup d'affaires, celles des grands en particulier, y étaient jugées directement. Les rois mérovingiens s'efforcèrent d'empêcher les guerres et les vengeances privées; un décret de Childebert II (596) défendit aux parents du coupable de payer la composition à sa place. On se rappelle en effet que tous les membres de la famille étaient solidaires de la composition pécuniaire à payer et cette solidarité faisait de chaque querelle individuelle une lutte entre deux familles. On s'achemina ainsi vers le principe moderne qui veut que la faute soit expiée par celui-là seul qui l'a commise.

La loi appliquée devant les tribunaux n'était pas la même pour tous. Les Gallo-Romains étaient jugés suivant la loi romaine ; les Barbares, suivant les coutumes de leur nation. Les Francs avaient la *loi salique* et la *loi ripuaire*, celle-là rédigée au plus tard sous Clovis, celle-ci sous Dagobert. Parmi les peuples soumis aux Francs, les Burgondes avaient la *loi Gombette*, rédigée, on l'a vu (p. 52), par ordre du roi Gondebaud mort en 516 ; les Alamans, la *Lex Alamannorum*, rédigée sans doute sous Clotaire IV, entre 717 et 719. On possède aussi la loi des Visigoths d'Espagne, celle des Bavarois qui a beaucoup emprunté à la précédente, celle des Lombards après leur établissement en Italie, celles des divers peuples de la Basse-Germanie non conquise par les Mérovingiens : les Saxons, les Frisons, les Angles et les Thuringiens. A ces lois, se rattachent enfin des recueils de *formules* juridiques, modèles des actes qu'il y avait lieu de rédiger pour constater les proits et les intérêts des individus. Ces formulaires sont fort précieux pour l'historien ; le plus ancien a été composé par le moine Marculf au milieu du VIIe siècle.

En somme, et si l'on s'en tient à l'apparence des choses, l'organisation politique et administrative de la Gaule

mérovingienne ressemble par beaucoup de côtés à l'organisation romaine. Les rois francs imitèrent autant qu'ils le purent les empereurs romains ; ils s'efforcèrent de conserver les cadres financiers et administratifs de l'ancienne Gaule ; ils empruntèrent à la chancellerie impériale une grande partie de sa terminologie. A l'exception du wergeld supérieur accordé aux Francs par leurs lois (le wergeld du Franc était double de celui du Romain), rien ne distingue, dans la masse des hommes libres et des sujets, les Germains des Gallo-Romains. Ceux-ci occupaient souvent à la cour des rois barbares les places les plus élevées. Le clergé, nourri d'idées romaines, fournit aux rois les scribes de leur chancellerie et quelques-uns de leurs plus habiles conseillers. La langue officielle était toujours le latin : elle s'imposa si bien aux conquérants germains que le français moderne, issu du latin, contient à peine un dixième de mots germaniques. Toutefois, si les formes de la vie politique et administrative restent en grande partie romaines, le fond des institutions est profondément modifié par l'influence des coutumes germaniques d'une part, et de l'autre par les conditions nouvelles nées des invasions. Privés d'une armée régulière, incapables de maintenir un système permanent d'impôts, les rois francs ne pouvaient avoir un corps de fonctionnaires purement civils, salariés et dépendant de l'autorité centrale. Leurs comtes, qui réunissent tous les pouvoirs entre leurs mains, deviennent vite des chefs locaux, et les rois ne peuvent gouverner que d'accord avec leurs leudes. La justice, rendue par les rachimbourgs d'après une législation coutumière, n'a plus rien de commun avec la justice savamment codifiée des Romains. Mais ce qui diffère surtout entre les institutions politiques de Rome et celles des Francs, c'est l'esprit même qui les anime. L'empire romain repose tout entier sur l'idée abstraite de l'État, de la Loi égale pour tous et indépendante de ceux qui la représentent. On était citoyen de l'empire, plus encore que sujet de l'empereur. Dans le royaume franc, les rapports personnels d'homme à

homme abolissent définitivement cette notion. Des serments lient les sujets au roi ; d'autres forment entre les hommes libres des groupes spontanés, des associations volontaires. La famille reste puissamment unie ; dans les tribunaux, les accusés se présentent entourés de leurs parents qui, comme *cojuratores*, leur prêtent assistance. Quant à la *Royauté*, dont le caractère héréditaire ne laisse pas d'être altéré par les formes d'approbation populaire qui accompagnent l'élévation au trône, elle est une institution toute germanique. Les rois considèrent le territoire et les ressources de l'État comme une propriété privée que leurs héritiers se partagent après leur mort. Leur autorité est « une force en présence d'autres forces, non une magistrature au milieu de la société » ; subordonnée à la fortune d'un seul, elle se montre « variable et déréglée, aujourd'hui immense, demain nulle, forte ou faible, selon que la guerre tournait contre elle ou en sa faveur » (Guizot).

Quand l'autorité royale est incertaine, la loi manque de sanction ; il faut se défendre soi-même. Mais on ne peut le faire utilement qu'en s'associant à d'autres. Les plus faibles se recommandèrent donc aux plus forts et se mirent dans leur dépendance. De là des rapports nouveaux entre les hommes, la disparition lente de l'ancienne liberté personnelle, comme elle était pratiquée chez les Germains, et la naissance d'une nouvelle noblesse. La noblesse germanique dont parle Tacite avait déjà disparu à l'époque des invasions ; la noblesse sénatoriale, encore riche et puissante au temps de Clovis, périt dans les guerres intestines du VIe siècle, ou se réfugia dans l'Église pour y mourir. A leur place, les grands du royaume franc, auxquels se mêlèrent de nombreux Gallo-Romains, formèrent une aristocratie de fonctionnaires et de propriétaires largement récompensés par les rois. Les partages fréquents de l'empire franc, en créant, à deux reprises, quatre royaumes et quatre cours royales, les multiplièrent ; les nombreuses minorités du VIIe siècle augmentèrent leur puissance : ils usurpèrent les terres

de la couronne et affaiblirent d'autant la royauté qui les avait créés.

Comme les propriétaires gallo-romains, ces nobles tiraient leur subsistance et leur pouvoir de la possession de la terre. La villa mérovingienne resta ce qu'elle avait été dans la période précédente. « Dans une grosse ferme entourée de palissades et de fossés, le maître avec sa famille immédiate fixait sa résidence. Tout autour s'élevaient les huttes des serfs domestiques et agricoles; au delà s'étendaient les champs des tenanciers serviles, des clients; ils les exploitaient pour leur compte, à charge de redevances et de prestations déterminées. A la villa se rattachaient enfin les terres concédées aux compagnons du maître, aux guerriers qui l'assistaient dans les combats et qui en toute circonstance accouraient à son appel. Ils avaient droit à l'entretien aussi longtemps que duraient leur fidélité et leurs services. » (J. FLACH.)

Ce n'est pas tout : les rois accordaient souvent aux grands propriétaires, laïques et ecclésiatiques, le privilège de l'*immunité*, qui les affranchissait de l'autorité administrative. Dans ce cas, l'agent du roi recevait la défense formelle, réitérée à chaque nouveau règne, de pénétrer sur les terres de l'immuniste pour y rendre la justice, exercer la police ou lever l'impôt. Le roi espérait tirer avantage de ces concessions d'immunités : d'une part il affaiblissait l'autorité de ses propres agents dont il redoutait l'insubordination; en outre il croyait s'assurer la fidélité de ceux qu'il favorisait ainsi. Il comptait plus sur des fidèles dévoués à sa personne que sur des sujets attachés à l'Etat. En fait, il abdiquait, et c'est aux grands que passait peu à peu l'autorité publique.

Dans cette société qui se transforme au milieu des ruines, l'Eglise seule reste debout. Elle s'était empressée auprès de Clovis converti; elle resta dévouée aux intérêts de sa dynastie. Au VIe et au VIIe siècle, les évêques étaient les principaux conseillers des rois, et ils exerçaient dans leur diocèse une autorité qui tenait parfois en échec celle du comte. Régulièrement, ils devaient être

élus par le clergé et le peuple de la cité avec l'approbation du métropolitain et des évêques provinciaux ; mais le roi, qui se réservait le droit de confirmer l'élection, imposait souvent ses candidats, de gré ou de force, et transformait son intervention en un véritable droit de nomination. Les évêques, d'ailleurs, regagnaient en faveurs ce qu'ils perdaient en indépendance. Ils obtenaient pour les terres de leur église des immunités, parfois l'exemption d'impôts pour leur ville. De même pour les monastères, à qui les rois et les grands prodiguaient les terres et les immunités ; ils se multiplièrent, grandirent en richesse et en puissance. Soumis à des règles sévères, dont la plus ancienne a été tracée par saint Césaire, évêque d'Arles (503-543), et dont la plus célèbre est celle de saint Benoît de Norcia apportée d'Italie en Gaule au VIIe siècle, les moines enseignaient les populations incultes et superstitieuses des campagnes, se livraient à l'étude ou allaient prêcher le christianisme aux barbares encore païens. Ils forment comme un clergé à part, le clergé *régulier*, à côté du clergé *séculier* des prêtres établis dans les villes et les villages. Réguliers et séculiers se réunissent en conciles diocésains dans chaque diocèse, sous la présidence de l'évêque, en conciles provinciaux sous la présidence du métropolitain, en conciles nationaux dans chaque royaume, et le temps n'est pas loin où ces conciles nationaux, où siégeront aussi les rois et leurs hauts fonctionnaires, prendront des décisions qui seront souvent transformées en lois de l'État. L'Église chrétienne, par cette forte organisation, exerce une grande influence sur la société barbare où elle représente presque seule les idées d'ordre, de justice et de charité.

Les plus violents des rois mérovingiens sont subjugués par l'ascendant des vertus et de la supériorité intellectuelle des grands évêques gallo-romains du VIe siècle ; ils tremblent devant la puissance surnaturelle qu'ils leur attribuent. C'est dans l'Église et dans les fonctions épiscopales que se réfugient les derniers représentants des

grandes familles sénatoriales ; ils exercent une sorte de magistrature pacifique dans une société où les passions les plus brutales étaient déchaînées. Ainsi nous voyons GRÉGOIRE, évêque de la cité de Tours (573 à 593) jouer le rôle de conseiller auprès des rois Sigebert, Gontran et Childebert, et inspirer au féroce Chilpéric lui-même une respectueuse terreur. Non seulement il ose s'opposer à ses fantaisies théologiques et lui dire qu'un sot pourrait seul accepter ses doctrines sur la Trinité, mais il prend en plein concile la défense de Prétextat, évêque de Rouen, accusé de haute trahison. Comme le roi le menace de soulever contre lui le peuple de Tours, il lui répond fièrement : « Si je suis injuste, tu n'en sais rien. Celui-là connaît seul ma conscience qui pénètre les secrets des cœurs. Quant au peuple, qu'il crie faussement contre moi quand tu m'attaques, peu importe ; car on saura que tu es l'instigateur ; c'est sur toi, non sur moi que retombera le blâme. » Dans sa ville épiscopale, Grégoire se montre le protecteur et le père de ses ouailles. Il les protège contre les violences du comte Leudaste ; il fait respecter les fugitifs qui cherchent un asile dans l'enceinte de l'église cathédrale ou du monastère de Saint-Martin ; il est entouré d'enfants qu'il nourrit de sa propre main et qu'il porte tendrement dans ses bras quand ils sont malades. Dans les luttes sanglantes qui éclatent entre les Francs du diocèse, il s'interpose, siège avec le comte dans le tribunal pour mettre fin aux crimes que perpétue le droit de vengeance et sacrifie une partie des trésors de l'Église pour la réconciliation des familles ennemies. De pareils caractères étaient déjà rares au VIe siècle. Ils le furent bien davantage un siècle plus tard. La barbarie environnante pénètre de tous côtés dans l'Église avec les Francs qui arrivent aux dignités épiscopales. L'évêque d'Autun, LÉGER (659-678), dont ses partisans ont fait un saint après qu'il eut péri dans les supplices, victime de son rival ÉBROÏN, n'est qu'un chef de l'aristocratie burgonde et ostrasienne hostile aux rois de Neustrie ; c'est un pur barbare, avide de pouvoir et sanguinaire. Le con-

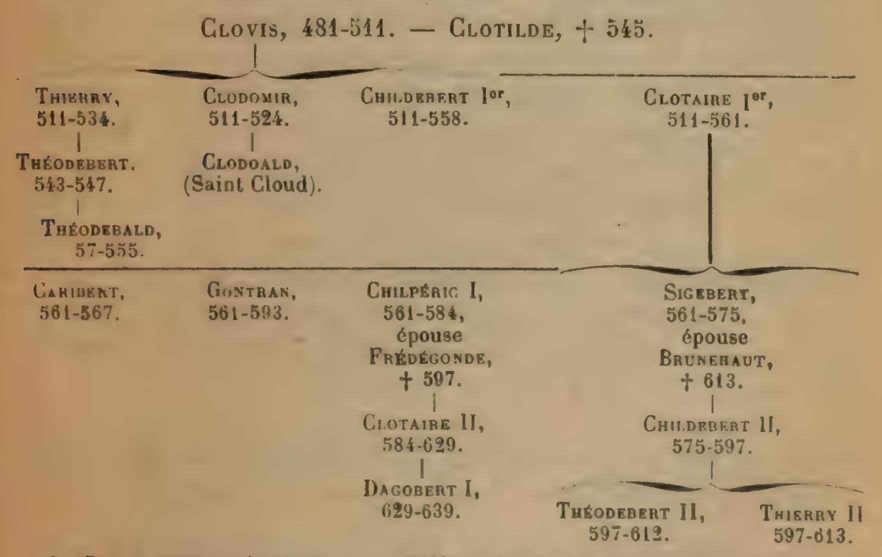
traste entre ces deux prélats en dit long sur la décadence morale du VIe au VIIe siècle [1].

9° *Les dernières invasions et la Papauté.*

L'Italie, qui avait déjà subi l'invasion des Visigoths et la domination des Ostrogoths, fut envahie au VIe siècle par les Lombards [2].

Les Lombards (*Langobardi*), ou hommes à la longue lance) avaient pris la place des Goths en Pannonie; puis, alliés aux Gépides, ils s'étaient répandus dans la vallée de la Theiss. Ils pénétrèrent par le Frioul, conquirent aisément la Toscane et le Samnium. Un de leurs chefs, ALBOIN, établit sa capitale à Pavie (572). Il mourut l'année suivante à Vérone, assassiné par des gens de son escorte, sans doute à l'instigation de sa femme Rosemunde, qu'il avait épousée de force. Son successeur AUTARIS, élu seulement en 584, occupa la plaine du Pô et tout l'inté-

1. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES ROIS FRANCS



2. La source principale est l'*Historia Langobardorum* par PAUL, fils de Warnefried, prêtre de noble origine lombarde; elle a été publiée par G. Waitz dans les *Mon. Germ. Historica*.

rieur de la péninsule jusqu'à Bénévent. Les lieutenants de l'empereur d'Orient ou *exarques* réussirent à garder le littoral des trois mers avec les grandes îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile. L'Italie était coupée en deux.

L'invasion des Lombards causa plus de changements en Italie qu'aucune des précédentes. Non pas qu'ils aient été plus cruels ni plus intolérants que les autres Barbares, mais ils étaient animés d'un esprit différent. Les rois lombards ne se soucièrent pas, comme Alaric ou Théodoric, d'être des fonctionnaires de l'empire. Ils traitèrent l'Italie comme une conquête. Ils n'admettaient pas le principe de la personnalité des lois. Tous les Romains, jusqu'aux prêtres, perdirent le bénéfice de vivre « selon la loi romaine » ; ils furent placés dans une condition inférieure à la liberté, dans l'*aldionat*. Les propriétaires fonciers durent subir un nouveau partage et abandonner aux vainqueurs un tiers des fruits de la terre. Les villes furent moins maltraitées : d'abord, les nobles lombards (*faren*, *barones*) vivaient à la mode germanique, dans les champs, et s'adonnaient surtout à la chasse. En outre, les comtes (*gastalden*, *judices*) ne se mêlèrent pas de l'administration municipale ; ils étaient les représentants du roi, présidaient les tribunaux, surveillaient les intérêts des Lombards établis dans les villes ; rien de plus. Astolfe (749-756) divisa ses sujets en deux classes : les propriétaires et les marchands, et chacune en trois catégories ; chaque catégorie de marchands dut le service militaire au même titre que la catégorie correspondante des propriétaires. Les Italiens, apprirent de nouveau le métier des armes à l'école des Lombards qui, d'autre part ne tardèrent pas à oublier leur langue ; au VIIIe siècle, la fusion des deux peuples était achevée.

En regard des Lombards et des Byzantins, une place à part est occupée par Rome[1]. Au point de vue politique

1. Sur la Rome du moyen âge, consulter Gregorovius : *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* (8 vol. 1875-1882).

Sur la papauté, le texte capital est le *Liber pontificalis*, compila-

sans doute elle était fort déchue. Depuis Honorius, elle avait cessé d'être la capitale des empereurs d'Occident; depuis 476, elle n'était plus qu'une ville de province ; elle n'eut plus de consul après 535 ; après 555, le Sénat cessa de prendre part à l'élection de l'évêque et disparut. Il y eut encore pendant quelque temps des sénateurs, mais ils ne formaient plus un corps municipal. Honorius avait supprimé les jeux de gladiateurs ; les dernières courses en chars furent données au grand cirque en 549. Il ne restait plus de la Rome païenne que ses monuments mutilés. A la fin du VIe siècle, elle était gouvernée par le préfet et, pour les affaires militaires, par un maître de la milice que nommait l'exarque ou l'empereur.

Mais les évêques de la ville, étaient devenus peu à peu une puissance avec laquelle il fallait désormais compter. Jusqu'alors, ils s'étaient confinés dans les questions religieuses. Ils avaient pris part avec les autres évêques, en un rang sans doute plus éminent, aux grands conciles qui avaient réglé le dogme et la discipline de l'Eglise. Comme eux, ils étaient sous la dépendance étroite de l'empereur, mais on leur reconnaissait aussi la dignité de primats ; depuis saint Léon le Grand, il fallut l'autorisation du *pape* pour qu'un concile œcuménique assemblé par l'empereur pût légalement délibérer. Comme il était nécessaire qu'il y eût dans l'Eglise un tribunal suprême, on reconnut à l'évêque de Rome une suprématie de juridiction. Ainsi saint Jean Chrysostôme obtint du pape Innocent Ier l'annulation d'un jugement rendu contre lui par ses adversaires. Cette suprématie s'étendit bientôt aux questions de dogme et de discipline. Dès le Ve siècle, les décisions ou *décrétales* des Papes figurèrent, dans les

tion commencée au IXe siècle et qui contient les plus anciennes biographies des papes (édit. L. Duchesne, 1884-1892 et Th. Mommsen. *Mon. Germ. histor.*, 1898). Les lettres des papes ont été analysées dans les *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé (nouv. édit. 1884-1888).

A consulter : Turmel : *Histoire du dogme de la Papauté, des origines à la fin du IVe siècle* (1908) ; L. Duchesne : *Histoire ancienne de l'Eglise* (3 vol., 1907-1911) et *Les origines du culte chrétien* (5e édit., 1921). Howorth : *Gregory the great* (1912).

recueils de textes canoniques à côté des canons des conciles. Celui que le moine Denys le Petit composa vers l'année 500 exerça une grande influence sur le gouvernement de l'Église. Notons encore ce point : seuls à peu près en Italie, les évêques de Rome profitèrent du malheur des temps et bénéficièrent des lois par lesquelles Justinien donna à tous les évêques une influence considérable dans le gouvernement de leurs cités et dans le choix des fonctionnaires. Alors que les sièges épiscopaux les plus illustres, comme Milan, étaient pris et occupés par les Barbares, Rome échappait à la domination étrangère. Elle fut pillée par Alaric, par Genséric, par les Goths, mais les vainqueurs n'y séjournèrent pas. Les Lombards la serrèrent de près sans la prendre ; en l'isolant de l'empire, ils préparèrent l'affranchissement politique de la Papauté. Avec Grégoire le Grand, commence réellement cette évolution qui préparait à l'évêque de Rome de si hautes destinées.

Grégoire appartenait à une des plus anciennes familles nobles de Rome, les Anicii ; un de ses aïeux, Félix, avait été pape. Il naquit en 540 ; destiné par ses parents aux affaires publiques, il apprit la dialectique et la rhétorique remises en honneur dans les écoles qu'avait restaurées Théodoric le Grand. Vers 570, à trente ans, il gouverna la ville en qualité de préfet ou de préteur. On le vit pendant un temps passer dans les rues en habits de soie garnis de pierres précieuses. Soudain il renonça au monde et employa son patrimoine à construire des monastères. Ordonné diacre par le pape Pélage, il fut envoyé à Constantinople en qualité d'apocrisiaire, c'est-à-dire de ministre résident auprès de l'empereur. Il y resta cinq ans environ. Quand Pélage mourut (590), les Romains s'empressèrent d'élire cet homme d'illustre famille, qui avait rempli de si hautes fonctions et qui s'était fait si humble. Grégoire refusa d'abord ce périlleux honneur, mais on l'obligea d'accepter. Il fut consacré dans la basilique de Saint-Pierre le 3 septembre 590.

Grégoire fut le premier des grands papes du moyen âge.

Son œuvre tendit vers deux buts principaux : organiser le patrimoine de saint Pierre et affermir la primauté spirituelle de Rome sur tout l'Occident.

Simple citoyen, il avait prodigué sa fortune personnelle en aumônes et en fondations pieuses ; évêque, il appliqua les revenus du Saint-Siège à restaurer les églises, ravitailler Rome, racheter les prisonniers de guerre, éloigner les Lombards. Il considérait les biens de l'Eglise romaine comme « le patrimoine commun de l'humanité souffrante ». Ces biens considérables étaient disséminés un peu partout, jusqu'en Dalmatie et en Gaule; Grégoire les fit gérer par des agents dits *Rectores patrimonii*, dont l'action se fit sentir aussi bien dans l'ordre spirituel que dans l'ordre administratif. L'évêque de Rome, grand propriétaire foncier, devint ainsi un véritable seigneur sur ses domaines. A Rome, l'administration était légalement aux mains des agents de l'empereur, mais ceux-ci ne recevant de Byzance ni argent, ni soldats, étaient sans force ; Grégoire les domina par son ascendant personnel et par les services qu'il rendait chaque jour. Il prépara ainsi la souveraineté du pape à Rome et ce qu'on appelle son *Pouvoir temporel*.

Voilà pour l'État ; dans l'Église, bien qu'il se désignât seulement dans ses lettres comme le « serviteur des serviteurs de Dieu », il ne souffrit pas que personne s'arrogeât une autorité qui aurait pu diminuer celle du siège de Rome. Le patriarche de Constantinople ayant pris le titre d' « œcuménique » ou universel, Grégoire protesta vivement ; la capitale du monde chétien était sur le Tibre, non sur le Bosphore.

Il bénéficia des progrès accomplis par le catholicisme en Occident. Les Lombards étaient ariens ou païens même ; la veuve de leur roi Autharis, Théodelinde, princesse bavaroise et catholique, commença leur conversion, encouragée par Grégoire, avec qui elle fut en constants rapports. En Espagne, quand Reccarède eut embrassé le catholicisme et obligé ses sujets à reconnaître les décrets du concile de Tolède (589), Grégoire s'empressa de le

féliciter et de renouer avec Léandre, évêque de Séville, une amitié contractée autrefois à Constantinople. Il correspondit avec les rois francs, il envoya des reliques à Brunehaut, il lui recommanda le moine Augustin et ses compagnons chargés d'évangéliser l'Angleterre. Les rois visigoths, francs, anglo-saxons, lombards même, devinrent ainsi peu à peu comme les clients du Saint Siège.

Grégoire hâta ce mouvement en s'efforçant de rendre la religion plus morale, plus aimable. Les subtiles disputes des Byzantins n'avaient eu qu'un faible écho dans les intelligences plus frustes de l'Occident. Ici, ce sont des questions toujours graves et troublantes, comme le conflit entre la liberté de l'homme et la grâce divine, qui inquiétaient les âmes. Ainsi que saint Ambroise et saint Augustin, Grégoire fut un moraliste pratique. Pour l'enseignement des clercs, il entreprit sur le livre de Job un volumineux commentaire, très populaire au moyen âge sous le nom de *Moralia*, et surtout une sorte de manuel à l'usage des directeurs de conscience, intitulé *Regula pastoralis*. Dans ses *Dialogues*, il raconta des miracles, des visions, surtout celles qu'ont les mourants relativement à leur fin ou à la béatitude céleste. Ces écrits ont exercé une influence extraordinaire sur les croyances, les superstitions, la poésie même du moyen âge. Grégoire n'y attachait d'ailleurs aucune vanité d'auteur. Il dédaignait la correction et le style ; il affectait pour la littérature classique un tel mépris, qu'on l'accuse d'avoir fait brûler la bibliothèque Palatine. Bien qu'il fût resté pendant plusieurs années à Constantinople, il ne sut jamais le grec. Il ne tenait pas à la science, mais à la foi. En même temps il s'efforçait de perfectionner la liturgie, c'est-à-dire l'ordre des cérémonies qui s'observent dans la célébration du service divin. Il composa lui-même des hymnes (on en possède neuf authentiques), et fit adopter l'usage du plain-chant, dit *chant grégorien*.

Grégoire mourut le 12 mars 604. « Consul de Dieu », comme l'appelle son épitaphe, il avait jeté les solides fondements de la suprématie temporelle et spirituelle des

papes. A partir de son pontificat, Rome recommença comme douze siècles auparavant, la conquête du monde barbare; cette fois, ce n'était plus sur les corps et par la force qu'elle devait établir sa domination, c'était sur les âmes et par la foi[1].

10° *La Bretagne anglo-saxonne*[2].

Les pays que nous appelons aujourd'hui la Grande-Bretagne et l'Irlande ont été peuplés à l'origine par la race celtique. Les dialectes qu'on y parlait formaient deux groupes distincts : 1° l'*erse* ou *gaélique* employé dans toute

1. LISTE CHRONOLOGIQUE DES PAPES DE SAINT LÉON LE GRAND A SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

Saint Léon I le Grand, août 440-10 nov. 461.
Saint Hilaire, 12 nov. 461-21 fév. 468.
Saint Simplice, 25 fév. 468-2 mars 483.
Saint Félix III, mars 483-fév. 492.
Saint Gélase I, 1er mars 492-19 nov. 496.
Saint Anastase II, 24 nov. 496-19 nov. 498.
Saint Symmaque, 22 nov. 498-19 juillet 514.
Saint Hormisdas, 20 juillet 514-7 août 523.
Saint Jean I, 13 août 523-27 mai 526.
Saint Félix IV, 12 juillet 526-sept. 530.
Boniface II, 17 sept. 530-17 oct. 532.
Jean II (Mercurius), 31 déc. 532-27 mai 535.
Agapet I, 3 juin 535-22 avril 536.
Silvère, 8 juin 536-20 juin (?)
Vigile, mars 537 (?)-7 juin 555.
Pélage I, 7 juin 555-4 mars 560.
Jean III, 14 juillet 560-13 juillet 573.
Benoît I, 3 juin 574-31 juillet 578.
Pélage II, 27 nov. 578-6 fév. 590.
Saint Grégoire I le Grand, 3 sept. 590-mars 604.

2. SOURCES. — Les principaux textes écrits ont été réunis dans le tome I des *Monumenta britannica historica medii ævi* (1848) ; Th. MOMMSEN en a réédité plusieurs dans ses *Chronica minora* (*Mon. Germ. histor.*, 1898). L'admirable *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, composée par BÈDE LE VÉNÉRABLE au VIIIe siècle, a été bien publiée par Ch. PLUMMER (2 vol. 1896).

La plus récente histoire de l'Angleterre à l'époque anglo-saxonne est celle de HODGKIN : *The history of England to the norman conquest* (1906). Sur la conversion de l'Angleterre, voir HOWORTH : *Saint Augustine* (1913) et *The golden days of the early English Church* (3 vol. 1907). Pour les Celtes, consulter dom Louis GOUGAUD : *Les chrétientés celtiques* (2e édit. 1911).

l'Hibernie (Irlande), puis propagé plus tard par les *Scoti* dans l'île de Man et en Albanie (Écosse occidentale) ; 2° le *breton* usité dans tout le reste de la Grande-Bretagne. La configuration du sol accentuait encore la différence de ces langues et des peuples qui les parlaient : les Bretons occupaient surtout les plaines que l'estuaire de grands fleuves tels que la Severn, la Tamise et l'Humber, ouvrait largement aux invasions ; mais au nord les Scots d'Albanie et leurs voisins, les Pictes de Calédonie, pouvaient organiser dans leurs montagnes une résistance victorieuse ; enfin l'Hibernie était assez en dehors des grandes routes maritimes pour ne pas attirer facilement l'étranger. La conquête romaine s'arrêta aux pieds des montagnes d'Écosse et ne toucha même pas l'Irlande ; les Bretons, qui avaient succédé aux Romains, furent, eux aussi, la proie des Barbares.

Leurs malheurs commencèrent avec l'usurpation de Maxime, gouverneur de la province, que ses légions proclamèrent empereur (381) et emmenèrent jusqu'en Italie pour combattre Valentinien II. La frontière du Nord, que les Romains avaient fortifiée, se trouvant dégarnie, laissa passer les hordes des Pictes et des Scots insoumis, qui ravagèrent le plat pays. Stilicon les refoula dans leurs montagnes (400), mais l'invasion de la Gaule le força bientôt de rappeler ses légions sur le continent. Cette fois, c'était pour toujours. Le pays, livré à lui-même, retomba dans l'anarchie d'où les Romains l'avaient tiré à grand peine ; les pillards du Nord en profitèrent pour étendre leurs ravages jusqu'à la Tamise. Un roi des Bretons du Sud, un usurparteur, dit-on, VORTIGERN, appela contre eux des auxiliaires saxons. Conduits par HENGIST, ces derniers abordèrent en petit nombre dans l'île de Tanet[1], aidèrent Vortigern à refouler les envahisseurs ; puis, séduits sans doute par la richesse du pays, ils prétendirent y rester. On leur coupa les vivres, et ils se révoltèrent.

1. A l'embouchure de la Tamise, sur la rive droite. Elle est depuis longtemps réunie au continent voisin (comté de Kent).

Ainsi commença vers le milieu du ve siècle, sous le règne de l'empereur Marcien (450-455), une guerre qui dura plus d'un siècle, et qui jeta successivement sur la Bretagne trois peuples germaniques : les *Jutes*, qui habitaient le Jutland actuel, les *Angles*, leurs voisins, qui émigrèrent en masse, et les *Saxons*.

Les récits d'origine bretonne vantent les exploits d'un chef romain, Ambrosius Aurelius, qui résista victorieusement aux Saxons ; ils parlent d'une grande défaite que les Bretons de l'Ouest ou Gallois infligèrent aux barbares près de Bath(?), et qui assura la tranquillité du pays pendant une génération. Les récits d'origine saxonne ignorent ces revers ; ils enregistrent au contraire les succès remportés par Hengist et son frère Horsa (455-173), par Ælla et ses trois fils (477-491), par Cerdic et son fils Cyneric qui, vainqueurs à *Charford* (519), s'emparèrent de l'île de Wight (530), enfin par Port et ses deux fils qui s'établirent à Portsmouth. Plus tard la légende s'embellit encore en racontant toute la vie de Vortigern, son mariage avec la fille de Hengist, la belle Rowena, sa brouille avec son beau-père, ses défaites et sa mort, qui laissa les ennemis maîtres du royaume de Kent. Après Vortigern, c'est Arthur qui, dit-on, commanda la défense nationale, mais on ne sait ni l'époque à laquelle il vécut, ni le pays où il accomplit ses exploits fabuleux. Un seul fait certain ressort de ces récits, c'est que les Bretons, seuls ou à peu près de tous les sujets de l'empire, opposèrent aux Barbares une opiniâtre résistance ; si l'on a pu nier que l'occupation de la Gaule par les Francs ait eu le caractère d'une conquête violente, la conquête violente de la Bretagne ne saurait être mise en doute.

L'histoire continue et constatée ne commence à vrai dire pour l'Angleterre qu'avec Ida, roi du pays situé au nord de l'Humber en 547, et surtout avec l'introduction du christianisme dans les royaumes anglo-saxons.

Sept royaumes anglo-saxons se formèrent peu à peu dans le cours du vi^e^ siècle. Ce sont : la *Northumbrie* au nord de l'Humber ; l'*Anglie orientale* ou *Est-Anglie*, entre

les embouchures de l'Humber et celles de la Tamise ; la *Mercie* au centre ; au sud-est le *Kent* ; enfin les trois royaumes saxons de l'est (*Essex*), du sud (*Sussex*) et de l'ouest (*Wessex*). On désigne par le nom d'*heptarchie* le régime du pays morcelé entre ces sept États. Il dura deux siècles et demi. C'est la période la plus lamentable de l'histoire d'Angleterre ; l'anarchie, les guerres civiles, les guerres étrangères, ajoutèrent encore aux ruines accumulées par les invasions.

Que devinrent cependant les indigènes, les Bretons ? Les rares documents qui restent de cette époque parlent de ravages effroyables commis par les Anglo-Saxons. On a même dit que la population bretonne fut entièrement exterminée. C'est invraisemblable. Elle a sans doute été réduite en esclavage, et comme elle ne bougea pas, l'histoire ne parla plus d'elle. D'autre part, il s'en faut de beaucoup que toute l'île de Bretagne ait été conquise ; les envahisseurs occupèrent seulement le Sud et l'Est : l'Ouest et le Nord échappèrent à leur domination. Les Scots continuèrent leurs incursions vers le Sud ; ils furent arrêtés seulement par une grande victoire qu'Ethelfrid, roi de Northumbrie, remporta sur eux près de Carlisle (603). Les Pictes jouèrent le principal rôle en Calédonie jusqu'au IXe siècle ; ils furent alors absorbés par les Scots qui finirent par donner leur nom au pays entier. Les grandes presqu'îles montagneuses de la Bretagne occidentale abritèrent les Bretons et formèrent des États indépendants entre la Clyde et le Solway, en Galles (ou *Cambria*), en Devon et en Cornouailles. Enfin, un grand nombre de Bretons émigrèrent en *Armorique* ; ils y portèrent leurs institutions et leur langue ; c'est depuis ce temps qu'on parle celtique dans cette partie, jusque là toute romanisée, de la France. Elle porta dès lors le nom de *Bretagne*.

Un double sentiment les soutint dans leur longue résistance : la haine pour l'étranger et la foi dans l'avenir. ARTHUR, le héros chrétien, qui, disait-on, avait porté la croix à la bataille de Bath, devint le symbole même de leur indépendance. Ils croyaient qu'il n'était pas mort, mais

qu'il secouerait un jour son sommeil séculaire pour reprendre la lutte contre les Saxons et rendre l'Angleterre aux Bretons. Les bardes entretenaient religieusement ces espérances orgueilleuses. D'ailleurs, l'état de guerre perpétuelle ne modifia pas leurs institutions. Ils restèrent groupés en familles ou *clans* dont les membres se devaient mutuelle assistance pour venger une offense ou un meurtre, soit devant les tribunaux, soit à la guerre. A la tête des chefs de clans marchait un roi héréditaire, mais peu puissant, car il n'avait ni des finances régulières ni une administration organisée. Un lien très lâche rattachait entre elles les diverses parties de l'État. Cette faiblesse des institutions politiques était un grave danger pour l'avenir.

A l'époque de la conquête, les Bretons étaient chrétiens ; c'est d'eux que l'Irlande reçut la foi catholique. Elle lui fut enseignée par trois grands saints : Patrick, Brigitte et Columba, encore aujourd'hui très populaires dans ce pays. L'histoire écrite de sainte Brigitte n'est guère qu'un tissu de fables ; mais SAINT PATRICK et SAINT COLUMBA nous sont mieux connus. Du premier, nous avons des lettres authentiques ; Columba, de son vrai nom Crimthan, était de famille royale, mais il préféra se faire moine. En 545, il fonda le monastère de *Derry* dans la « vallée des Chênes », éleva un grand nombre d'églises et opéra d'importantes conversions. Persécuté par ses compatriotes, il se retira en 563 dans la petite île de Hii ou *Iona*[1] peuplée d'antiques monuments du paganisme, où il put organiser à loisir un monastère fermé à tous les bruits du monde. Puis il passa chez les Scots, décida le roi des Pictes d'Inverness à recevoir le baptême et fonda l'église nationale d'Ecosse.

Après sa mort (597), ses disciples continuèrent son œuvre de propagande. Il ne faut pas confondre avec lui son contemporain qui porte presque le même nom, COLUMBAN. C'était un Irlandais aussi. Après avoir été moine à *Bangor*,

1. Le vrai nom de cette île est *Iova ;* mais il fut transformé de bonne heure en *Iona*, mot qui, en hébreu, signifie « colombe ».

il partit avec douze disciples (590) pour le continent; il fonda dans les Vosges le monastère d'Ainegray. Sa réputation de sainteté attira auprès de lui un grand nombre de compagnons pour lesquels il créa non loin de là deux abbayes dont celle de *Luxeuil* fut la plus célèbre. Chassé du pays par Brunehaut, il se retira dans la haute vallée du Rhin où son disciple, SAINT GALL, organisa une nouvelle confrérie de moines, puis en Italie où il mourut au couvent de *Bobbio*. D'autres moines irlandais commencèrent aussi en Germanie la conversion des peuplades idolâtres; mais leurs succès furent éphémères, parce qu'ils agissaient sans direction commune et souvent sans appui. Leurs tentatives en Angleterre échouèrent complètement. Pour venir à bout de l'obstination anglo-saxonne, il leur fallut le concours que Rome leur apporta vers la fin du VIe siècle.

C'est le grand pape Grégoire Ier qui commença la conquête chrétienne des royaumes de l'heptarchie par l'envoi d'AUGUSTIN, prieur de Saint-André à Rome (596). Augustin fut bien accueilli par Ethelbert, roi de Kent, époux de Berthe, fille du roi de Paris, Caribert, et catholique; il s'établit à *Dorobernum* (Cantorbéry) qui était destiné à devenir le siège primatial d'Angleterre (597). Il convertit le roi de Kent et mourut en 604. Un de ses compagnons fut le premier évêque de Rochester; un autre accompagna en Northumbrie Edelburge de Kent, fiancée au roi Edwin (627) et jeta les fondements du grand évêché d'York. Dunwich, Dorchester, Lindisfarne, Lichfield devinrent successivement le siège d'évêchés soumis au primat. Cette œuvre ne s'accomplit d'ailleurs pas sans obstacles; le paganisme fit plus d'un retour offensif contre cette foi étrangère, qui finit cependant par l'emporter : vers 660 elle était librement admise dans tous les royaumes de l'heptarchie. L'Angleterre rentrait par là dans la société civilisée.

Elle n'était encore qu'une station de missionnaires; un moine grec, né à Tarse, THÉODORE, fut, par le pape Vitalien, nommé archevêque de Cantorbéry (669) et chargé d'organiser l'Eglise. Les missionnaires, ayant d'abord converti le roi, étaient devenus ses chapelains; les diocèses

n'avaient donc eu d'autres limites que celles des royaumes. Théodore dédoubla la plupart de ces sièges primitifs, les nouveaux diocèses correspondant d'ailleurs à d'anciennes divisions politiques, à des royaumes ou sous-royaumes qui avaient déjà perdu leur indépendance. Ainsi les deux parties qui formaient l'Anglie orientale, Norfolk et Suffolk, devinrent les évêchés de Dunwich et d'Elmham. Le Wessex était partagé en deux par la forêt de Selwood; la partie occidentale forma le diocèse de Sherborne, et celle de l'est, le diocèse de Winchester, etc. Les sièges nouveaux relevèrent, comme les anciens, du primat résidant à Cantorbéry. Au-dessous des évêques, étaient les chefs des paroisses. Jusqu'alors il n'y avait eu là que des missionnaires errants : au pied de croix plantées dans les villages ou sur les terres d'un grand propriétaire, ils prêchaient et disaient la messe; désormais le village devint la sphère d'action d'un prêtre désigné souvent par le riche propriétaire, qui le prenait en outre pour son chapelain. Pour surveiller et diriger ce clergé, Théodore assembla de nombreux conciles et conseilla aux évêques de réunir autour d'eux, dans leur maison, tous les clercs non employés au dehors ; ces hôtes furent soumis à une sorte de vie monastique ; aussi le même mot *monasterium* (minster) servit-il à désigner la maison de l'évêque et l'église. Aux moines qui vivaient cloîtrés on imposa la règle de saint Benoit de Norcia, le célèbre fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin, qui prescrivait l'assiduité aux offices, la prière et le chant, le travail des mains et celui de l'esprit. Théodore traça lui-même le plan d'un Pénitentiel qui fut pendant de longues années le manuel des confesseurs. Après lui, l'Église anglaise fut assez forte pour n'avoir plus besoin de l'étranger : il a été le dernier primat, jusqu'à la conquête normande, qui ne fût pas Anglo-Saxon.

Cette activité bienfaisante porta ses fruits, surtout dans les contrées septentrionales. A la fin du VIIe siècle, la Northumbrie était le plus puissant royaume de l'heptarchie ; son clergé était le plus éclairé de l'Angleterre ; les monastères de Lindisfarne, de Wearmouth et de Jarrow étaient

des foyers de science et de sainteté. Le fondateur de *Wearmouth*, Benedictus Biscopus, alla cinq fois à Rome ; il en rapporta des livres, de saintes images. De Gaule, il ramena des maçons pour construire une église en pierre, « à la manière des Romains », des vitriers pour fermer les fenêtres de l'église et des cellules. Le premier abbé de *Saint-Paul de Jarrow*, Ceolfridus, fit exécuter avec grand luxe, pour l'offrir au pape, un manuscrit des saintes Écritures qui existe encore. Dans ce monastère entra, dès l'âge de sept ans, l'homme qui a le plus illustré la littérature anglo-saxonne, Bède, auteur de nombreux ouvrages sur la théologie, l'orthographe et la métrique, l'histoire naturelle, la chronologie; auteur surtout de l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise* qui est le fondement inappréciable de l'histoire d'Angleterre. Il la continua jusqu'en 732 ; il mourut trois ans plus tard, en plein travail et en pleine oraison (735). La même année, à York, naissait Alcuin, qui devait être le rénovateur des études en France sous Charlemagne.

La conversion de l'Angleterre a produit de grands résultats : elle a propagé l'amour des lettres dans un pays barbare, la pratique de la vie contemplative dans une société livrée à l'anarchie ; elle a considérablement accru l'influence de l'évêque de Rome en Occident ; enfin elle a donné au pays l'apparence au moins de l'unité. S'il était toujours disputé entre plusieurs rois, il ne connaissait qu'une Église, soumise à Cantorbéry et rattachée à Rome ; ses conciles nationaux ont été comme la première forme des parlements nationaux du futur Royaume-Uni. On verra plus loin les conquêtes opérées en Germanie par le prosélytisme anglo-saxon.

Comparons maintenant l'état du monde romain en 395 et vers l'an 630. A la fin du IVe siècle, l'empereur dominait dans tout le bassin de la Méditerranée ; l'héritage des Césars était intact ; le monde latin et le monde grec étaient alliés étroitement ; le catholicisme, devenu la religion officielle, s'imposait à toutes les consciences,

comme l'empereur, par son pouvoir absolu, pesait sur toutes les volontés. Au VIIe siècle, le souverain qui règne à Byzance ne commande plus qu'au monde grec ; s'il garde encore quelques garnisons sur la côte africaine et des lambeaux de l'Italie, le monde latin lui a échappé. Les peuples barbares qui avaient reconnu la suprématie impériale s'en sont affranchis ; les derniers venus, comme les Anglo-Saxons et les Lombards, l'ont ignorée ou méprisée. Tandis que l'Orient continue de parler grec, en Occident le latin se transforme dans la bouche des barbares, et la diversité des langues issues du latin sera la preuve vivante de la diversité des peuples. La lente élaboration des États modernes rend impossible le retour à l'ancienne unité politique imposée autrefois par l'empire à des peuples différents, mais plus malléables. L'unité religieuse même est compromise. L'Église grecque se débat stérilement contre les hérésies sans cesse renaissantes. L'Eglise latine au contraire se fortifie en prenant pour chef l'évêque de Rome, considéré comme le successeur de saint Pierre ; elle travaille à reconstituer l'unité disparue. Aux yeux des hommes de ce temps qui pensent, qui écrivent ou qui règnent, le pape apparaît déjà comme le continuateur des anciens empereurs. Mais cette force nouvelle qui s'organise est toute morale ; les moyens matériels lui manquent pour faire triompher l'idée catholique ; il faudra donc les demander à la société barbare, née de la violence et vivant de révolutions, mauvais moyen pour que l'Eglise reste pure et respectée. Ce n'est donc pas elle qui pourra faire cesser l'étrange confusion où se débat l'Europe chrétienne.

LIVRE III

L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT AU VI[e] ET AU VII[e] SIÈCLES[1]

Pendant qu'en Occident les successeurs de Théodose avaient ainsi laissé la Bretagne, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie presque entièrement tomber entre les mains des barbares, l'empire grec, après une période d'effacement et d'impuissance, retrouve au VI[e] siècle assez de vigueur pour entreprendre de reconstituer l'ancienne puissance romaine dans le bassin de la Méditerranée.

Arcadius, le fils aîné de Théodose le Grand, était

1. Sources. — Des *Historiens byzantins*, il existe deux recueils principaux : l'un qui est dit du Louvre ou *Corpus historiae byzantinae*, publié à Paris de 1644 à 1711, en 36 vol-in-folio, l'autre, celui de Bonn, qui a été commencé par Niebuhr en 1826 et qui est encore inachevé. Beaucoup de ces historiens sont traduits dans l'*Histoire de Constantinople* du président Cousin, Paris, 1672, 8 vol. in-4. *L'Essai de chronographie byzantine*, par E. de Muralt (2 vol. 1857-75), donne année par année l'indication des faits avec le renvoi aux sources. Le tome I va de 395 à 1057. — Pour l'époque de Justinien, les principaux historiens sont Procope de Césarée, Agathias et Corippus. Ce dernier est un poète latin, auteur d'un poème en quatre chants où l'on trouve des détails très circonstanciés sur la cour de Constantinople. Les œuvres de Procope ont été réunies par Dindorf, (3 vol. 1833-1838). — Pour l'explication des auteurs grecs, le *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, par Du Cange, est un ouvrage capital. L'histoire de la littérature byzantine de Krumbacher (*Geschichte der byzantinischen Literatur* 1904) fait une place importante aux chroniqueurs et annalistes.

A consulter. — Le Beau : *Histoire du Bas-Empire* (édit. Saint-Martin, 21 vol. 1826-1834, compilation confuse et médiocre) ; Hertzberg : *Geschichte der Byzantiner* (collect. Oncken, 1883) ; Bury : *A history of the later roman empire ;* 395-800 (1892) ; *Cambridge medieval history*, tome II, (1913, avec une abondante bibliographie) ; Ch. Diehl : *Justinien et la civilisation byzantine au VI[e] siècle* (1901) ; *Théodora, impératrice de Byzance* (1904) et *Histoire de l'empire byzantin* (1919).

mort en 408, laissant un enfant de sept ans, THÉODOSE II. Le nouveau règne ne fut qu'une longue minorité. Sous la tutelle de sa sœur Pulchérie qui vivait dans le palais impérial comme dans un monastère, Théodose n'apprit pas à gouverner. Il n'avait pas le caractère d'un chef d'État ; on réussit seulement à lui en faire prendre l'attitude. Dans les cérémonies officielles, il avait du maintien ; loin du public, il passait son temps à peindre, à sculpter, à copier avec élégance des manuscrits ; c'est pourquoi on l'a nommé le *Calligraphe*. Mais il eut le mérite de faire réunir en un code toutes les constitutions impériales promulguées depuis Constantin, et ce *Code Théodosien*, si précieux pour l'histoire, a suffi pour immortaliser son nom. Son beau-frère, le brave MARCIEN, époux de Pulchérie, ne fit que passer sur le trône (450-457) ; avec lui s'éteignit la famille du grand Théodose. Ses successeurs, LÉON Ier, ZÉNON et ANASTASE, méritent quelque estime pour le soin qu'il prirent de former une armée recrutée parmi leurs sujets et non parmi les barbares, mais ils ne purent empêcher les Ostrogoths de se rendre maîtres de l'Italie. Avec Justin Ier et son neveu Justinien, les choses vont changer de face.

Justin Ier (518-527), paysan de Macédoine, avait d'abord été berger, puis soldat; sa valeur l'avait élevé peu à peu aux plus hauts grades de l'armée ; sur le trône, dont il s'empara à la mort d'Anastase, à l'âge de soixante-six ans, il garda les mœurs de sa condition première. Il manquait d'instruction et il n'eut pas les talents d'un homme d'État ; mais il fit instruire avec soin son neveu Justinien, fils de paysan comme lui, qu'il adopta et associa à l'empire. Quelques mois après, JUSTINIEN lui succéda sans contestation (527) ; il avait alors quarante-cinq ans.

C'était donc un homme fait. Sans être un génie créateur, il avait une conception très nette de ses devoirs, et il sut les remplir. Sa tâche était difficile : il fallait rétablir l'ordre dans les esprits troublés par les passions politiques et religieuses, réorganiser la domination impériale dans le monde méditerranéen, assurer les frontières,

perfectionner les institutions politiques et administratives. Secondé par de bons généraux et d'habiles ministres, il accomplit ce programme avec un incontestable succès.

Un de ses premiers actes fut d'associer à son pouvoir sa femme Théodora. S'il faut en croire les récits d'un écrivain du temps, Procope, qui, dans son *Histoire secrète*, a recueilli avec un soin perfide tous les vilains bruits qui circulaient sur la cour, Théodora était la fille du belluaire Akakios, chargé de nourrir les ours à l'amphithéâtre de Constantinople ; elle mena une vie d'actrice tapageuse et nomade jusqu'à ce que, tombée dans la misère, elle eut, « par des opérations magiques », conquis le cœur de Justinien. Dans tout cela, il n'y a de certain que deux faits : Théodora était de naissance obscure, comme Justinien lui-même, et elle était pauvre quand il l'épousa ; deux défauts impardonnables sans doute aux yeux des aristocrates sceptiques et raffinés de Constantinople. Elle était petite, un peu pâle, avec des yeux éclatants et vifs qui donnaient beaucoup de piquant à sa physionomie. Sur le trône, sa tenue, au dire même de l'*Histoire secrète*, fut toujours digne. Elle aimait le faste, mais d'autre part elle était femme de tête et de bon conseil ; plus d'une fois, dans le préambule de ses lois, Justinien rappelle qu'il a consulté « sa révérendissime épouse ». Elle porta le titre d'*Augusta* et fut vraiment impératrice.

La capitale de l'empire était déchirée par les factions ; les passions populaires, bannies de la place publique, avaient trouvé un asile et un aliment à l'hippodrome. Là, chaque parti politique et religieux avait ses favoris et ses couleurs distinctives empruntées au paganisme : c'étaient les *Bleus*, qui avaient pris la couleur de Poseidon, et les *Verts*, qui portaient celle d'Aphrodite. Sous l'empereur Anastase (491-518), les Verts avaient été en faveur ; au théâtre ils occupaient les sièges les plus voisins du prince. Sous Justin, qui avait pris la pourpre au détriment des neveux d'Anastase, Hypatius et Pompeius, puis sous Justinien, les Bleus reprirent l'avantage et pro-

menèrent dans la ville l'insolence que leur donnait la certitude de l'impunité. Un jour, dans le cirque, les Verts se plaignirent violemment à l'empereur et, comme ils n'obtenaient pas justice, ils prirent les armes. Leur cri de ralliement : *Nika* (sois vainqueur !) fut entendu de toutes parts ; l'hôtel du préfet fut incendié ; Hypatius fut proclamé empereur (19 janv 532). Justinien songea un moment à fuir, mais Théodora lui rendit courage. Par d'habiles dispositions militaires, on réussit à enfermer les insurgés et leur empereur dans le cirque; puis les troupes y pénétrèrent en tuant tout : 30,000 personnes, dit-on, furent massacrées. Cette rude leçon calma les passions sans cependant les éteindre : quatorze ans plus tard en effet il fallut encore que, pour de semblables motifs, le sang coulât.

La tranquillité rétablie dans la capitale, Justinien commença ses guerres extérieures. La rapide décadence où étaient tombés les royaumes barbares d'Afrique, d'Italie et d'Espagne, facilita ses projets.

En Afrique, il se présenta comme le défenseur de la foi orthodoxe contre l'usurpateur Gélimer qui était arien. Une armée peu nombreuse, qui ne comptait pas plus de 10,000 soldats et 5,000 cavaliers, mais que commandait un général de grand mérite, Bélisaire, n'eut qu'à paraître pour renverser l'œuvre de Genséric. Gélimer, battu près de *Tricaméron*[1] fut cerné dans sa retraite du mont Pappua (à l'ouest de Bône) et obligé de se rendre (534). Bélisaire le ramena prisonnier à Constantinople. Justinien décerna à son général les honneurs du triomphe qui, depuis cinq siècles, étaient réservés aux seuls empereurs. Parmi les objets précieux qui défilèrent devant la foule accourue à Byzance, figurait le trésor du temple de Jérusalem que Titus avait amené à Rome et que Genséric avait transporté à Carthage. Justinien le renvoya à Jérusalem. Il mit le comble à la gloire de Bélisaire en le nommant seul consul pour l'année suivante.

1. Localité aujourd'hui disparue qui était située à 140 stades (25 kil.). au S.-O de Carthage.

Après les Vandales, arriva le tour des Goths; mais, pour en venir à bout, il ne fallut pas moins de dix-neuf campagnes. Bélisaire même y échoua d'abord. Enfin Narsès, vainqueur de Totila à *Taginae*, entre Pérouse et Ancône, poursuivit jusqu'au Vésuve le dernier roi goth Tias, le tua et détruisit son armée (554). A la fin de 555, il restait le maître incontesté de la Péninsule.

Ainsi finit l'empire goth. Parmi les peuples barbares qui avaient occupé l'Italie, les Goths s'étaient distingués par la douceur de leurs manières, par leur tolérance, par leur aptitude à recevoir la civilisation romaine. Plus tard on oublia leurs mérites. On parla d'eux comme d'un peuple sans lois et sans goût; on crut condamner d'un mot l'architecture et l'écriture du moyen âge en les appelant *gothiques*. On leur imputa la destruction des monuments antiques de Rome, qui périrent en réalité par suite de la grossière incurie qui, pendant des siècles, en fit la proie des constructeurs d'églises ou de forteresses. Déclamations de pédants ou regrets d'ignorants! La conquête byzantine a été au moins aussi cruelle à l'Italie que la domination gothique; derrière Narsès qui, armé des pouvoirs les plus étendus, s'efforça de rétablir l'ancienne administration, reparurent en effet les exacteurs romains. Le pays, après vingt ans de furieuses guerres, fut pressuré pour remplir les coffres des agents du fisc ou pour satisfaire l'avidité du général.

Les troupes que la fin de la guerre d'Italie laissa libres furent pour la plupart envoyées en Espagne. Là encore l'anarchie appela et favorisa l'intervention étrangère. Après que la famille des Balthes se fut éteinte avec Amalaric (531), les Visigoths n'eurent que des rois de rencontre. La plupart usurpèrent la couronne; beaucoup périrent assassinés; rarement la couronne demeura plus de trois générations dans la même famille. En outre, cette royauté incertaine eut dans le catholicisme un ennemi redoutable. Les catholiques, soumis aux Goths ariens et persécutés par eux, détestaient leurs maîtres. Ils appuyèrent le soulèvement d'un noble, Athanagilde,

qui, pour détrôner Agila, demanda l'appui des Byzantins (554). Le patrice Libérius, envoyé aussitôt par Justinien, aida l'usurpateur à s'emparer du pouvoir, mais occupa pour le compte de l'empire les principales forteresses de la côte méridionale. Maître de Septum (Ceuta) et de la vallée inférieure du Guadalquivir, il tenait les colonnes d'Hercule. Justinien pouvait se vanter, sans excès de forfanterie, que la Méditerranée lui appartenait. *Mare nostrum !*

En Espagne, en Italie et en Afrique, Justinien avait exploité les fautes de ses ennemis au point de vue religieux et politique; à l'est et au nord, il fut moins heureux parce que les circonstances étaient moins favorables.

La frontière orientale de l'empire, de Trébizonde sur la mer Noire à Circésium sur l'Euphrate, était sans cesse menacée par les Perses. Pour les contenir, Théodose et ses successeurs avaient élevé d'importantes forteresses et attiré dans leur clientèle les petits peuples, plus ou moins indépendants, situés entre les deux empires : les *Lazes* chrétiens, qui occupaient l'ancienne Colchide dans le bassin du Phase et qui commandaient le principal défilé du Caucase ; les *Ghassanides*, d'origine arabe, maîtres des vastes oasis qui peuplent le désert entre la Syrie et l'Euphrate, les tribus bédouines de l'Arabie pétrée, etc. De leur côté les *Sassanides* persans convoitaient la Syrie pour avoir un débouché vers la Méditerranée, et intriguaient auprès des Lazes pour arriver à la mer Noire, le grand chemin de Constantinople. Les fidèles du Christ et les adorateurs du feu se tenaient sur tous les points en échec, avec des alternatives de revers et de succès. Justinien, tout entier à ses guerres méditerranéennes, dut à deux reprises se résigner à payer tribut à CHOSROÈS-NUSHIRVAN, en 532 et en 561.

Chosroès était un rival redoutable. Politique sans scrupule, il laissa mettre Antioche à sac par ses troupes, et il affecta de verser des larmes sur cette atrocité. Il n'en fut pas moins un des plus grands souverains qu'ait eus

l'Iran. Prince lettré, il fonda une académie près de sa capitale *Ctésiphon* ; il fit traduire en persan les œuvres d'Aristote et les fables hindoues de Bidpaï qu'ont imitées Phèdre et La Fontaine. C'est aux Hindous également qu'il emprunta, dit-on, le jeu d'échecs, inventé « pour avertir les rois qu'ils sont forts seulement par la force de leurs sujets ». Tout en combattant l'empire, il l'imitait volontiers : après la prise d'Antioche, il prit plaisir aux jeux du cirque et, apprenant que Justinien tenait pour les Bleus, il prit le parti des Verts. Enfin il était bon chef d'armée, et il se mesura plusieurs fois, non sans gloire, avec Bélisaire.

Sur le Danube, le départ des Goths avec Théodoric pour l'Italie avait laissé une place vacante et ouvert une des portes de l'empire. Après les Germains, les *Slaves* y passèrent. Au VIe siècle, ces peuples venaient à peine de renoncer à la vie nomade ; ils commençaient à cultiver le blé. Païens, ils adoraient les forces de la nature, surtout le dieu de l'éclair et du tonnerre ; ils lui avaient élevé à Kiev, à Novgorod, des statues de bois à tête d'argent et à barbe d'or auxquelles ils immolaient des animaux et des victimes humaines. Ils étaient hardis, impétueux dans les combats, hospitaliers en temps de paix, humains pour les prisonniers de guerre. Puis vinrent les *Bulgares*, d'origine finnoise, qui en 559 franchirent le Danube sur la glace ; ils trouvèrent les passes des Balkans dégarnies, le mur d'Anastase, qui fermait la presqu'île de Constantinople, renversé par un tremblement de terre ; ils arrivèrent ainsi jusque sous les murs de la capitale. Bélisaire les arrêta et Justinien leur opposa les *Avars*. C'était un peuple finnois aussi, apparenté de près aux Huns du Ve siècle et aux Hongrois du Xe ; ils étaient campés près du Caucase. Une ambassade qu'ils envoyèrent à Constantinople leur parla de la capitale de l'empire avec une telle admiration qu'ils s'empressèrent d'offrir leurs services à Justinien. Celui-ci n'eut garde de refuser ; c'était son intérêt d'user les Barbares par les Barbares. Les Avars tombèrent en effet sur les Bulgares et sur les Slaves ; ils pénétrèrent

jusqu'à l'Elbe et revinrent sur le Danube où ils restèrent jusqu'au temps de Charlemagne.

Si l'on revoit d'ensemble et de haut le tableau des guerres de Justinien, on ne peut méconnaître leur importance. Depuis la mort de Théodose, l'empire n'avait pas connu d'époque aussi brillante. Après 476, quand il n'y eut plus qu'un empereur pour les deux parties de l'Etat romain, les Césars de Byzance avaient été obligés de se contenter d'une simple fiction. L'empereur était de droit le maître suprême (*Basileus*) ; en réalité les rois barbares étaient indépendants. Justinien soumit les uns, inquiéta les autres ; par sa diplomatie, ses armées et sa flotte, il domina effectivement le monde méditerranéen. On lui a reproché de n'avoir pas réservé toutes ses forces pour lutter contre les Perses et contre les Bulgares ; on oublie qu'il n'était pas seulement le souverain de Constantinople, et qu'il se devait à tout l'Empire contre toute la Barbarie.

Son gouvernement intérieur n'a pas été moins fécond. Son plan, tout à fait conforme à la tradition impériale, peut se résumer en une brève formule : un Etat, une Église, une Loi.

Justinien eut au plus haut degré l'orgueil de son rang. Tout ce qui émanait de l'empereur étant divin, les lois furent ses « divins oracles » ; les sujets durent invoquer son « éternité ». Le port de Byzance, le palais impérial, le diadème, la lettre J, plus de douze magistratures, ses livres de droit, tout cela s'appela justinianéen. Il ne souffrit pas dans l'Etat d'autre autorité que la sienne. Sous prétexte d'économie, il supprima en 541 le consulat d'Orient ; il n'y avait déjà plus de consul en Occident depuis Bélisaire en 535. Il conféra aux évêques d'importants privilèges administratifs et judiciaires, mais il les tint sous sa main ; pour entrer en fonctions, l'évêque de Rome dut, comme les autres, attendre le consentement de l'empereur, ou du gouverneur de Ravenne.

Philosophe et théologien il prit parti dans les querelles religieuses qui divisaient les esprits. Les Grecs avaient

toujours aimé disputer sur l'idée de Dieu, l'origine du monde, la nature de l'homme ; les Byzantins discutèrent le dogme récent de la Trinité. Un prêtre d'Alexandrie, Arius (280-336), ayant soutenu que le fils de Dieu n'était ni éternel, ni égal au Père (*homoiousios*), le concile de Nicée, le premier des conciles œcuméniques (325), décréta au contraire que le fils de Dieu était de même substance (*homousios*) que le Père. Depuis Théodose le Grand, l'arianisme fut persécuté dans tout l'empire, d'autant plus que les Barbares l'adoptèrent. Un patriarche de Constantinople, Nestorius († 439), enseigna qu'il fallait séparer dans Jésus-Christ la personne divine de la personne humaine ; le concile d'Éphèse décida au contraire (431) que le Christ était à la fois homme et Dieu. Nestorius fut exilé ; ses partisans, chassés par Théodose II, se réfugièrent en Perse, où ils ont duré jusqu'à nos jours. Eutychès, abbé d'un couvent à Constantinople, enseigna, par un excès contraire, la doctrine de l'unité de nature dans le Christ ; les *Monophysites*, qui adoptèrent cette doctrine, furent condamnés en 451. Ils se séparèrent alors de l'unité catholique et formèrent une Église particulière qui étendit ses rameaux sur l'Égypte, l'Arménie, la Syrie et la Mésopotamie ; événement grave, qui prépara la séparation politique de ces pays lors de l'invasion arabe. On a reproché à Justinien d'avoir persécuté tous ces hérétiques ; c'est le tort de tous les souverains absolus qui prétendent plier même les consciences à la raison d'Etat. Plus tard, Héraclius fit de même ; voulant tout concilier, il déclara que, s'il y avait deux natures en Jésus, il ne pouvait y avoir qu'une volonté et donna donc naissance à l'hérésie des *Monothélètes*, qui fut condamnée par le concile de Constantinople (686). Les *Maronites* du Liban l'ont professée jusqu'à leur union avec l'Eglise romaine au XIIe siècle.

En regard de ces furieuses disputes, la philosophie païenne ne rencontrait plus qu'indifférence. Elle était cependant toujours enseignée en public, surtout à Athènes ; mais les derniers professeurs officiels du paga-

nisme n'avaient presque plus d'élèves. Depuis Théodose II, ils ne recevaient plus de traitement ; Justinien leur défendit d'enseigner. Le même souverain qui, pour raison d'économie, avait aboli le consulat, dernier vestige de l'ancienne Rome, éteignit le flambeau de la sagesse antique. Le monde gréco-latin faisait décidément place au monde byzantin.

Justinien n'obtint qu'avec peine et provisoirement l'unité de religion ; il réalisa au contraire l'unité de législation, et c'est là sa plus grande gloire.

Jusqu'au VIe siècle, les sources du droit romain étaient restées assez diffuses. Elles comprenaient les plébiscites de l'ancienne Rome, les décrets du Sénat, les édits des préteurs, les livres des grands jurisconsultes de l'empire, les collections privées de rescrits impériaux qu'avaient composées au IVe siècle Grégoire et Hermogène. Théodose II le Calligraphe avait déjà tenté de mettre un peu d'ordre dans ce chaos ; le *Code théodosien* promulgué en 438 contient les constitutions des empereurs chrétiens. Justinien reprit cette idée en l'étendant. 1° Il chargea dix jurisconsultes, parmi lesquels le patrice Jean de Cappadoce, Tribonien, questeur du palais, et Théophile, professeur de droit à Constantinople, de réunir en un seul code les lois promulguées par ses prédécesseurs. C'est le *Codex justinianeus* (529), auquel il ajouta successivement cinquante constitutions nouvelles. Il en fit faire une nouvelle édition, la seule que nous possédions ; c'est le *Codex repetitae praelectionis*, qui fut terminé en 534. Les édits rendus par Justinien dans la seconde partie de son règne ont été ajoutés au Code sous le titre de *Novellae* et réputées « additions authentiques » (*Authenticae*) ; 2° Une seconde commission de seize savants présidée par Tribonien fut chargée du *Digeste* ou *Pandectes*, recueil de décisions ou consultations extraites des livres des quarante principaux jurisconsultes romains, de ceux qui avait été « patentés », c'est-à-dire autorisés par les empereurs à émettre des avis ayant force légale devant les tribunaux ; 3° Enfin, comme le *Code* et les *Pandectes*

offraient encore beaucoup de difficultés pour les étudiants, Tribonien, assisté de deux auxiliaires, rédigea un manuel de droit en quatre livres composé sur le plan des *Institutiones* de Gaius; c'est le célèbre traité des « Institutes » que l'on commente encore aujourd'hui dans la plupart des écoles de droit du monde chrétien. Justinien, qui attribuait l'accomplissement de cette œuvre « à l'aide et à la grâce de Dieu », voulut qu'on la tînt pour sainte, comme un « oracle éternel », et défendit qu'on y ajoutât aucun commentaire.

Ces trois recueils, le Code, le Digeste et les Institutes, forment le *Corpus juris civilis*, où sont inscrits les principes fondamentaux du droit romain, à savoir que l'homme libre fait partie d'une société basée sur le respect de la loi, que la défense des personnes et des biens appartient non aux individus, mais à l'Etat; que l'Etat repose sur une hiérarchie de fonctionnaires obéissant à un chef absolu et sans contrôle. Ces notions fondamentales ont persisté en Orient tant qu'a duré l'empire. Remaniée sous Basile le Macédonien et sous son fils Léon le Philosophe, la législation de Justinien était encore en vigueur lorsque les Turcs prirent Constantinople (1453); mais elle n'a pas été confinée en Orient. Justinien sanctionna l'autorité de ses livres de lois en Italie par une Pragmatique de l'an 559. Malgré les révolutions qui bouleversèrent la Péninsule après la mort de l'empereur, l'étude du droit romain, poursuivie obscurément pendant les premiers siècles du moyen âge, se réveilla au XIe siècle avec une vigueur extraordinaire et révéla aux nations barbares l'idée moderne de l'Etat fondé sur le Droit. C'est ainsi que la volonté de Justinien et la science de Tribonien ont accompli une des œuvres les plus fécondes pour les progrès de l'humanité.

Grand législateur, Justinien a été aussi un grand constructeur. L'historien officiel de son règne, PROCOPE, a décrit en huit livres, avec une abondance de détails souvent excessive, les édifices civils, religieux et militaires que cet infatigable bâtisseur a fait élever sur tous les

points de l'empire. A Constantinople et dans les faubourgs, on n'édifia pas moins de vingt-cinq églises dédiées à la Vierge et aux saints ; la plus célèbre est celle de Sainte-Sophie (*Haghia Sophia*, c'est-à-dire Jésus-Christ, Verbe divin) qui aujourd'hui encore dresse près de la Corne d'or ses riches et lourdes coupoles. Les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet, dépouillèrent les temples païens pour orner cette merveille de l'art byzantin. Fier de son œuvre, Justinien se vanta d'avoir surpassé le temple de Salomon. A Ravenne, l'église de San Vitale fut commencée en 547 par l'archevêque Ecclesius sur le modèle de Sainte-Sophie. Le marbre, les métaux précieux, toutes les ressources de la mosaïque furent prodigués dans ces édifices, monuments de la fastueuse piété de l'empereur. Les voyageurs, les pèlerins, les pauvres, apprécièrent peut-être davantage les hospices, les hôpitaux construits pour eux, les couvents qui les accueillaient et leur facilitaient la route. L'empereur fit aussi reconstruire son palais détruit en partie dans l'insurrection *Nika* ; les richesses qu'il y entassa furent encore dépassées par Théodora dans un magnifique palais, l'*Héraion*, qu'elle se fit bâtir sur la rive asiatique du Bosphore. Pour la défense de l'empire, Justinien multiplia les fortifications, comme on l'avait fait bien avant lui en Dacie, au-delà du Rhin, en Bretagne. De Singidunum (Belgrade) à la mer Noire, tout le long du Danube, s'étendit une chaîne de châteaux forts ; le défilé des Thermopyles, l'isthme de Corinthe, la Chersonèse de Thrace, furent fermés par des retranchements, le mur d'Anastase complété. En Asie, les passes du Caucase furent gardées, les villes d'Arménie et de Mésopotamie garnies de tours et reliées entre elles par des forts détachés. On a reproché à Justinien les sommes immenses enfouies dans ces terres remuées, ces pierres et ces briques entassées ; mais fait-on autrement aujourd'hui en Europe ? D'ailleurs d'autres travaux ont été plus productifs : les routes réparées, les ponts jetés sur les fleuves facilitèrent le commerce ; la soie introduite dans l'empire

fut une nouvelle source de richesses dont Justinien, il est vrai, se réserva le monopole. Les provinces mieux garanties payèrent plus aisément les impôts, même après les ruines accumulées par la peste, la famine et les tremblements de terre.

Les dernières années de Justinien furent inquiétées par des émeutes et une conspiration contre la vie de l'empereur ; on put comprimer les unes et prévenir l'autre. Justinien crut saisir dans le complot la main de Bélisaire ; l'illustre général fut arrêté et ses biens confisqués. Il était sans doute innocent, car il fut ensuite mis en liberté ; on lui rendit ses dignités et une partie de ses biens, mais il n'en jouit guère, car il mourut bientôt (561). Justinien le suivit de près au tombeau (565) à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Justinien n'a pas été un homme ordinaire. Les historiens de son temps ont loué sa contenance noble, sa parole affable, la chasteté de ses mœurs, sa frugalité, son assiduité au travail, sa passion pour l'architecture, la musique, la poésie, son goût pour la théologie et le droit, son amour de l'ordre et de la discipline. L'ensemble de ces qualités moyennes révèle une nature distinguée, capable d'accomplir de belles choses avec de bons auxiliaires. Il a repris la tradition des grands empereurs du second et du quatrième siècles ; avec des généraux comme Bélisaire et Narsès, des ministres comme Jean de Cappadoce et Tribonien, il l'a remise en honneur ; mais l'empire était trop menacé pour durer longtemps au point où il l'avait conduit. Il avait essayé de lui rendre son ancienne splendeur ; il ne réussit qu'à jeter un dernier rayon de gloire sur sa décadence.

De la mort de Justinien à celle d'Héraclius (565-641) les frontières ne cessèrent de reculer dans tous les sens. Héraclius, il est vrai, arrêta les progrès des Perses et leur imposa (628) un traité onéreux, mais il fut à son tour vaincu par les Musulmans qui lui enlevèrent les plus belles provinces orientales. Au Nord, les Avars auxiliaires vinrent assiéger Constantinople, entraînant avec eux un

grand nombre de Bulgares et s'établirent définitivement (679) dans la péninsule des Balkans où les Bulgares sont encore ; un siècle après Justinien, le Danube avait cessé d'être la frontière septentrionale de l'empire. A l'Ouest, la retraite des Byzantins fut encore plus rapide : en Espagne, les Visigoths, tirés de l'anarchie par le roi Léovigild (568-586), avaient repris l'offensive ; en 582, ils prirent Séville d'assaut et firent capituler Cordoue. Reccarède (586-601) fit un pas décisif en se convertissant au catholicisme ; les Espagnols orthodoxes n'avaient plus désormais besoin des Byzantins. Swinthila leur enleva leurs dernières possessions (628) et, le premier des rois goths, il régna sans partage dans toute la péninsule ibérique. Dans le même temps, le soulèvement des Arabes vint menacer l'empire de maux plus dangereux encore.

Liste des empereurs d'Orient de 395 a 641.

Arcadius, 395-408.
Théodose II le Calligraphe, 408-450.
Marcien, 450-457.
Léon I le Thrace, 457-473.
Léon II, 473-474.
Zénon l'Isaurien, 474-491.
Anastase I, 491-418.
Justin I, 518-527.
Justinien I, 527-565.
Justin II, 565-578.
Tibère II, 578-582.
Maurice, 582-602.
Phocas, 602-610.
Héraclius I, 610-641.

LIVRE IV

LES ARABES ET L'ISLAMISME[1]

1° *Mahomet.*

L'Arabie est une vaste péninsule quadrangulaire qu'entourent de trois côtés la mer Rouge, l'océan Indien et la mer de Perse ou golfe persique. Elle est divisée en deux parties très inégales par une chaine de montagnes qui court parallèlement au littoral occidental. Entre ces montagnes et la mer prochaine, le pays est généralement cultivable et habité. On y distingue surtout le *Hedjaz*, le long de la mer Rouge, et le *Yemen*, dans l'angle sud-ouest de la péninsule. Vers la mer des Indes, le *Hadramaut*, le *Mahra*, l'*Oman* et, sur le golfe persique, l'*Ahça* sont d'autres centres importants de population ; mais c'est surtout sur le versant de la mer Rouge que s'est développée l'activité politique et religieuse de l'Arabie. Le plateau central est le *Nedjed*, sorte de Sahara peuplé de nombreuses oasis. Vers le sud, toute végétation cesse, c'est la région des sables mouvants et du désert complètement vide ; vers le nord, la plaine arabe n'a pas de limites tracées par la nature. Elle se prolonge en réalité jusqu'à l'Euphrate et au Jourdain. De ce côté, le pays

1. Tous les faits concernant l'histoire des Arabes et de Mahomet sont relatés. d'après un ordre strictement chronologique, dans deux gros ouvrages, en cours de publication, du prince Leone Caetani : 1° *Annali dell' Islam* (8 vol., 1905-1918) : 2° *Chronographia islamica* (3 fasc. depuis 1912) ; mais le premier ne dépasse pas encore l'année 656 et le second l'année 685. Le même érudit a dégagé la substance des documents en deux volumes de *Studi di storia orientale* (1911-1914). Ajouter : R. Dozy : *Essai sur l'histoire de l'Islamisme*, trad. p. V. Chauvin (1879) ; Muir : *Life of Mahomet* (1894) ; Cl. Huart : *Histoire des Arabes* (2 vol. 1912) ; J. Laurent : *Byzance et les Turcs Sedjoucides jusqu'à 1081* (1903) ; Ignaz Goldiher : *Le dogme et la loi de l'Islam*, trad. p. F. Arin (1920).

communique largement avec les régions de l'ouest et de l'est qui ont été, depuis l'antiquité la plus reculée, le domaine de grands États civilisés : l'Egypte, la Babylonie, l'Assyrie, empires bâtis à vrai dire sur le sable et toujours éphémères ; le reste du pays est placé en dehors du grand chemin des migrations antiques, et en quelque sorte oublié.

Cet isolement où la nature à confiné l'Arabie explique comment la race sémitique a pu s'y conserver presque pure. Elle comprend deux branches principales : au nord et dans le désert, sont les *Bédouins*, pasteurs et nomades, aimant la guerre et le pillage ; tels les décrit dans ses mémoires l'égyptien Simneh au temps de la dix-neuvième dynastie, tels ils étaient encore au VIe siècle de notre ère, et ils n'ont pas changé depuis. Au sud et au sud-ouest, la population était sédentaire, adonnée aux travaux des champs et enrichie par le commerce des caravanes. Ces deux groupes de population : ceux qui erraient sous la tente et ceux qui vivaient dans des maisons, se méprisaient et étaient toujours en guerre ; mais ils avaient tous le même type, plus foncé vers le sud, à cause des croisements avec les noirs d'Afrique ; ils parlaient la même langue et avaient la même organisation sociale. Nulle part ils ne formaient un corps de nation. Ils étaient divisés en tribus indépendantes, composées de familles qui reconnaissaient l'autorité d'un *cheik* ou seigneur. Les Arabes pouvaient épouser plusieurs femmes ; il était rare de voir une fille nubile ou une veuve encore jeune rester longtemps sans mari, parce que la famille avait besoin de beaucoup d'enfants pour être forte, riche et respectée. Dans certaines tribus bédouines cependant, les garçons étaient préférés aux filles que leur père n'hésitait pas à enterrer vives, pour n'avoir pas à nourrir ces bouches réputées inutiles. En temps de guerre, les hommes libres de la tribu combattaient sous les ordres d'un *émir*, mais en temps de paix la famille seule était organisée. Il n'y avait donc pas d'Etat c'est-à-dire pas de justice, de police, d'armée, d'impôts. Tout homme lésé

avait le droit de poursuivre lui-même sa vengeance et sa famille devait le soutenir ; mais, comme chez les Germains, la poursuite pouvait être arrêtée par le paiement d'une composition. Si l'injure venait d'un de ses parents, l'Arabe n'hésitait pas à user de représailles, mais contre ce membre seul : il n'aurait jamais eu la pensée de détruire volontairement sa famille. Plus tard seulement, devenu mahométan, il ne pardonnera pas aux siens d'être infidèles ou apostats. Hospitalier, il était par contre avide, rusé, violent. Il avait une intelligence vive et précise, une imagination brillante, un goût naturel pour l'éloquence et la poésie.

Sa religion était simple, parce que son esprit était peu compliqué. Il admettait l'existence d'un dieu unique, *Alla Taâla*, créateur du ciel et de la terre, dispensateur de la pluie ; mais il n'en savait pas plus long, ce dieu n'ayant ni prêtres ni temples. D'autre part, il croyait aux *djinns* ; c'étaient des génies invisibles, qui vivaient et se reproduisaient comme les hommes ; ils remplissaient le monde extérieur, et intervenaient à tout moment dans les actions humaines pour faire à leur gré le mal ou le bien. On ne savait d'ailleurs où ils résidaient ; suivant les familles, c'était dans une pierre, un arbre, une statue. Aussi rendait-on à ce fétiche un culte aussi empressé qu'intéressé. Chaque tribu ou chaque groupe de tribus avait son djinn et par conséquent son arbre, sa pierre ou sa statue, auxquels on immolait des victimes et qui rendaient des oracles ; mais il fallait que le génie rendît en bienfaits les hommages qu'on lui décernait, et il n'était pas rare de voir un Arabe, mécontent de son djinn, renverser en l'injuriant le fétiche qu'il avait jusqu'alors adoré.

L'Arabie avait cependant une sorte d'unité religieuse, un culte commun, dont le centre était *La Mecque*, bourgade récente, fondée au milieu du ve siècle par la tribu des Koreïchites dans une vallée longue et étroite. Là était le sanctuaire, célèbre dans tout le pays, qu'à cause de sa forme, semblable à un dé, on appelait la *Câba*. C'était comme un panthéon arabe : 360 tribus y avaient leurs idoles ; parmi

celles-ci se trouvaient des images d'Abraham et de Jésus, une statue d'agate appelée Hobal qui était l'idole des Koreïchites, enfin la fameuse Pierre noire, tombée du ciel, la plus vénérée de toutes, la seule qui ait duré jusqu'à nous. A cause de la Càba, le territoire de La Mecque était réputé inviolable. Les Koreïchites y étaient particulièrement respectés; deux familles de cette tribu joueront bientôt un rôle extraordinaire : celle d'Omeïa, d'où est sortie la première dynastie des califes, et celle de Hachem qui produisit Mohammed (Le Louable) dont nous avons fait Mahomet.

Quant naquit Mahomet, la foi dans les idoles commençait à faiblir chez les Arabes. Quelques-uns croyaient à la vie future, croyance que certains, il est vrai, trouvaient ridicule. D'autres ouvraient l'oreille à des influences venues du dehors. Le christianisme avait pénétré dans le pays, soit par le sud, où il venait de l'Abyssinie, soit par le nord, car la Syrie était chrétienne et le Sinaï peuplé de monastères. Le judaïsme avait de nombreux partisans, qui contribuèrent à fortifier la croyance en un dieu unique. L'influence monothéiste était d'ailleurs combattue par des éléments empruntés à la religion de Zoroastre. Aucune de ces religions étrangères ne devait triompher en Arabie; le dogme chrétien était trop compliqué pour les Arabes; d'autre part le judaïsme est la religion d'un peuple élu, et les Arabes n'entendaient pas lui sacrifier leur indépendance. Néanmoins les idées chrétiennes, juives et persanes préparèrent les voies du réformateur. Déjà certains individus croyaient à un dieu qui punissait ou récompensait les actions humaines; on les appelait les « hânifs » ou pénitents.

Mahomet naquit à La Mecque, selon les traditions arabes, le 20 avril 571. Sa famille était pauvre, mais avait la garde d'un puits sacré avec le privilège d'y puiser de l'eau pour les pèlerins. Son père Abdallah mourut avant sa naissance; il perdit sa mère Amina quand il n'avait que six ans. Il resta ainsi orphelin, ayant pour toute fortune cinq chameaux, quelques brebis et une esclave.

Pour vivre, il fut obligé d'aller garder, sur les collines de La Mecque, des troupeaux pour le compte d'autrui, métier considéré comme méprisable. Il n'eut aucune culture littéraire et ne sut jamais lire ni écrire. A vingt-cinq ans, il entra au service d'une veuve déjà mariée deux fois, KHADIDJA, qui faisait par caravanes un commerce actif et fructueux. Bientôt il l'épousa et eut d'elle six enfants. D'ailleurs, comme tous les Arabes, il pratiqua la polygamie ; il épousa quinze femmes, dont neuf lui survécurent.

Le mariage du misérable gardeur de brebis avec la riche Khadidja lui donna l'aisance et la considération. Il avait une nature nerveuse, une imagination vive et portée à la rêverie. De bonne heure, son esprit se tourna vers les idées religieuses ; il aimait à causer avec les chrétiens et les juifs ; pendant un temps il adopta les doctrines du hânifisme. Mais il ne savait comment concilier l'idée d'un Dieu unique avec le culte des idoles. Il vivait avec sa famille sur le mont Hira, pays nu et brûlé du soleil. Un jour il eut une vision : l'esprit saint, qu'il appela plus tard l'archange Gabriel, lui apparut. « Prêche ! » lui dit-il. — « Mais je ne sais pas prêcher. » — « Prêche ! » lui répéta cette voix intérieure que, dans son hallucination, il croyait entendre de ses propres oreilles. Mahomet se crut alors chargé par Dieu d'enseigner ce qu'il tenait désormais pour la vérité : il n'y a qu'un seul Dieu dont Mahomet est le prophète, qui dirige et surveille les actions humaines, qui, après la mort, récompense les bons et punit les méchants ; l'homme doit reconnaître ces vérités, prier, jeûner aux temps prescrits, et faire largement l'aumône.

Mahomet avait environ quarante ans lorsqu'il se mit à prêcher cette doctrine simple et élevée. Il convertit d'abord sa femme Khadidja, puis ses filles, puis son cousin Ali, qu'il adopta après la mort de ses enfants mâles et auquel il fit épouser sa fille préférée, Fatime. Parmi ses amis, le premier qui crut en lui fut Abou-becr, riche marchand ; puis vint Othman, qui se convertit pour épouser une des filles du prophète, la belle Rokaïa. Omar

avait commencé par manifester une grande irritation contre Mahomet; un jour, dit-on, un des préceptes dictés par le Prophète tomba entre ses mains; il le trouva si beau que, sa colère cédant à l'instant, il alla trouver Mahomet et fut désormais un de ses plus déterminés partisans. C'était la cinquième année de la révélation (615). La nouvelle religion ne comptait encore que cinquante-deux fidèles, mais elle avait fait deux recrues importantes : Abou-becr avait le sens pratique, Omar l'énergie. Ils complétaient admirablement Mahomet rêveur et irrésolu ; le premier était le conseil, et le second l'épée.

Nul n'est prophète en son pays. Quand Mahomet conseilla de jeter bas les idoles, les hostilités commencèrent; ceux de ses partisans qui n'avaient pas de protecteurs furent persécutés ; sa famille fut mise en interdit; lui-même il dut se réfugier à *Yatreb* où il avait fait des prosélytes. C'est le moment décisif de sa vie, celui où il commence à être vraiment un chef de parti. Pour les Mahométans, c'est le début d'une ère nouvelle, celle de la *fuite* ou *Hégire* (16 juillet 622).

La ville d'Yatreb devint dès lors le séjour de Mahomet; elle prit le nom de Médinet-el-nabi, ou ville du Prophète; c'est aujourd'hui *Médine*. Le Prophète promit de ne jamais renoncer, même vainqueur, à sa patrie adoptive, et il tint parole. Son premier soin fut de construire une mosquée et de régler le culte. Il prêcha aux siens la résignation à la volonté d'Allah ; à ceux qui professaient cette doctrine de résignation (en arabe *Islam*) et qu'on appelait *Musulmans* c'est-à-dire soumis à la volonté de Dieu et de son prophète, il ordonna de réciter cinq fois par jour la prière et d'observer exactement le jeûne du *rhamadan*. Il pensait en outre que ses partisans devaient former un corps de nation où l'état de paix et de guerre serait commun à tous. Il leur donna une loi et une justice fondées sur les principes de sa religion ; il protégea les droits de la propriété, releva la place de la femme dans le mariage. L'unité religieuse préparait ainsi l'unité politique de l'Arabie.

Quand Mahomet se sentit assez fort pour tirer ven-

geance de ses ennemis, il proclama la guerre sainte contre les gens de La Mecque. Après une défaite sanglante qu'il essuya près du mont *Ohod* (625), il repoussa deux ans plus tard, dans Médine, une attaque furieuse des Mecquois. En même temps il attirait à son parti les Bédouins qui lui fournirent une excellente cavalerie et il resserrait son alliance avec ses principaux lieutenants en épousant Aïcha, fille d'Abou-beer et Hâfsa, fille d'Omar. En 628, il résolut d'accomplir le pèlerinage annuel de La Mecque ; 1,400 hommes armés escortèrent cette fois le même homme qui, six ans auparavant, avait quitté la ville sainte en fugitif. Les Koreïchites prétendirent lui barrer la route. Non loin de La Mecque, une conférence eut lieu entre les Musulmans et les délégués des Mecquois. Ceux-ci ne virent pas sans surprise les marques de vénération prodiguées par les siens au Prophète : on s'empressait de recueillir l'eau dont il s'était servi pour ses ablutions : si un de ses cheveux tombait, on se précipitait pour le prendre ; s'il crachait, on se disputait sa salive. Un de ces délégués, revenu vers les Koreïchites, ne put s'empêcher de leur dire : « Je suis allé à la cour des empereurs, j'ai vu César et Chosroès dans toute la pompe de leur puissance ; mais je n'ai jamais vu de souverain vénéré par ses sujets comme l'est Mahomet par ses compagnons ». Une trêve de dix ans assez avantageuse fut signée.

C'était déjà une victoire morale. Mahomet en recueillit bientôt les fruits : plusieurs Koreïchites passèrent à son parti, entre autres Amrou, le futur conquérant de l'Egypte, et Khaled, le vainqueur d'Ohod. Quant à la trêve, elle fut violée par les gens de La Mecque. Alors Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille hommes, et avec tant de célérité qu'il entra dans la ville presque sans résistance. Il arrêta le plus tôt qu'il put la lutte et le pillage ; il se contenta de mettre hors la loi une quinzaine de ses ennemis les plus notoires. Puis il se rendit à la Câba, il en fit sept fois le tour, monté sur sa chamelle, et toucha respectueusement la Pierre noire d'un bâton

qu'il tenait à la main ; puis il commanda de détruire les images qui rappelaient les anciennes superstitions désormais condamnées. Trois cents idoles scellées avec du plomb en couronnaient le faîte ; à mesure qu'il passait devant ces fausses divinités, il levait son bâton en prononçant ces mots : « La vérité est venue ; que le mensonge disparaisse ! » A l'instant elles étaient renversées et mises en pièces. Il termina la journée en recevant les serments des Mecquois ; les hommes promirent une obéissance absolue à ses commandements ; les femmes, de n'adorer qu'Allah, de ne commettre ni larcin, ni adultère, ni infanticide, ni médisance (11 janvier 630).

Vainqueur, Mahomet accorda le pardon à ses ennemis : à Ibn-abi-Sarh, autrefois secrétaire général du Prophète, qui n'avait pas craint de falsifier le texte de ses révélations et qui était ensuite retourné à l'idolâtrie ; à Abdallah, fils de Zibâra, poète koreïchite qui, par ses satires virulentes, avait enflammé contre lui les esprits, etc. Leur grâce fut le prix de leur conversion. Puis il soumit un parti de Bédouins qui menaçait La Mecque, les chrétiens du Nedjrân, les princes de Mahra et d'Oman, les tribus du Yémen et du Nedjed ; à la fin de 631, l'Arabie tout entière était à ses pieds et l'idolâtrie abolie.

Il y avait dix ans que Mahomet avait fui de La Mecque. Il y revint comme pèlerin en mars 632 dans tout l'éclat de la gloire et de la puissance, accompagné, au dire de certains auteurs, de plus de cent mille fidèles. Il y avait envoyé d'avance la neuvième sourate (chapitre) du Koran où il déclarait la guerre à tous ceux qui refuseraient de croire à sa doctrine ; mais le prophète était épuisé par les fatigues de ces dix années. Il ne rentra à Médine que pour y mourir. Il sentait la vie lui échapper. « Allah ! » disait-il, « j'ai porté mon message et j'ai rempli ma mission. » Déjà souffrant de la fièvre, il se rendit à la mosquée ; après avoir célébré les louanges de Dieu et demandé pardon de ses péchés, il monta en chaire : « Si quelqu'un a lieu de se plaindre que je l'aie maltraité, voici mon dos, qu'il me rende mes coups ; si j'ai blessé la réputation de

quelqu'un, qu'il m'injurie ; si j'ai pris de l'argent à quelqu'un, je suis prêt à le restituer. » Un homme du peuple lui réclama trois drachmes ; il les paya aussitôt. Puis il donna ses ordres et ses conseils à ses fidèles : lutte contre les idolâtres, mansuétude envers les convertis, constance dans la prière. Mahomet songea aussi aux pauvres et leur fit distribuer par Aïcha l'or qu'il avait chez elle. Le 8 juin il retourna encore à la mosquée ; il parla une dernière fois au peuple : « Par Allah ! » s'écria-t-il, « personne ne peut rien dire contre moi. Je n'ai rien permis que Dieu ne l'ait permis, ni rien défendu que Dieu ne l'ait défendu. » Rentré chez Aïcha, il s'étendit sur son lit, prononça encore quelques paroles entrecoupées : « Allah ! aide-moi dans mon agonie ! Gabriel viens près de moi. — Allah ! accorde-moi ton pardon et réunis-moi à mes amis là-haut ! L'éternité dans le Paradis. » — Puis il s'endormit pour toujours.

Mahomet était de taille moyenne, avec la tête grosse, les mains et les pieds forts, la barbe épaisse et les cheveux plats. D'ordinaire silencieux, il s'égayait aisément. Il avait la répartie vive, mais sans méchanceté. Soigneux de sa personne au point de se teindre les sourcils et les paupières en noir avec le khol et les ongles en rouge avec le henné, il ne portait cependant que de simples vêtements de laine. Il était sobre, charitable, attentif pour ses amis, affectueux pour ses femmes, tendre pour ses enfants. Il aimait la poésie. Son poète favori était Hassan qui l'emporta un jour sur le poète d'une autre tribu, les Benou-Temim, et qui, par cette victoire, décida ceux-ci à se convertir. Un autre, Çab, proscrit par Mahomet, rentra en grâce en récitant des vers si touchants que Mahomet lui donna son manteau, encore aujourd'hui pieusement conservé au palais du sultan à Constantinople. Mahomet eut aussi ses faiblesses ; il sut concilier ses intérêts et ses plaisirs avec sa mission religieuse ; il est difficile de dire dans quelle mesure la ruse et le calcul se mêlèrent chez lui à la conviction et à l'exaltation sincères, mais c'était un politique avisé, un esprit large et tolérant, un cœur compatissant à la misère et à la souffrance. Il n'était ni

théologien, ni philosophe ; s'il ne sut jamais se prononcer nettement entre la prédestination et le libre arbitre, en prêchant l'islam, il jeta les bases d'une religion très simple et qui a conservé jusqu'à nos jours chez des peuples primitifs une force inépuisable de propagande.

Son enseignement est contenu dans le *Coran*, recueil de légendes pieuses, de préceptes moraux et de prescriptions juridiques que les Musulmans consultent sur toutes choses. Ils y apprennent le dogme, qui est très simple, puisqu'il consiste uniquement à croire en l'unité de Dieu et en la mission divine de Mahomet. La création du monde y est racontée comme dans la Genèse ; les djinns sont devenus des anges et des démons, comme chez les Perses ; les anges sont des êtres périssables, qui mourront le jour du jugement dernier. Le chef des démons ressemble au Satan juif et chrétien, mais les démons peuvent être convertis ; Mahomet lui-même en a converti plusieurs. Dieu se révèle aux hommes par ses prophètes ; depuis le commencement du monde jusqu'à Mahomet, il y en a eu 120,000 ; les principaux ont été Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus-Christ.

Le musulman a cinq grands devoirs à remplir ici-bas : 1° admettre les deux principaux dogmes de l'islamisme ; 2° prier cinq fois par jour ; 3° jeûner pendant tout le mois de rhamadan, c'est-à-dire attendre le coucher du soleil avant de pouvoir manger ni boire ; 4° faire des aumônes et payer la taxe des pauvres ; 5° accomplir au moins une fois dans la vie le pèlerinage de La Mecque en observant tous les rites prescrits par la tradition sur le modèle d'Adam et d'Abraham. Ce sont les cinq *piliers* de l'islamisme. La guerre sainte est aussi ordonnée aux musulmans, mais seulement dans le cas où les Infidèles sont les agresseurs. Les premiers chefs musulmans n'ont pas en effet songé à imposer de force leur religion aux peuples conquis : c'est plus tard que les théologiens ont interprété autrement sur ce point les paroles du Coran. Le Coran enseigne en outre la croyance à une autre vie : les morts ressusciteront pour le jugement dernier dans les

vêtements qu'ils portaient au moment du décès ; en attendant ils sont, d'après leurs mérites ou leurs démérites, placés dans le Paradis ou dans l'Enfer. Celui-ci compte sept divisions pour autant de catégories de damnés. Le Paradis est composé de beaux jardins où les élus boivent une boisson parfumée qui n'enivre pas, et ont pour compagnes des *houris* ou jeunes filles « aux yeux noirs ». Entre le ciel et l'enfer est le séjour indifférent de ceux dont les actions bonnes et mauvaises se sont compensées pendant la vie. On discerne dans ces descriptions des emprunts faits aux religions chrétienne, persane et juive, ce qui rendra plus facile la conversion des Persans, même des chrétiens et des juifs au mahométisme. Enfin le Coran contient de simples prescriptions pour la conduite journalière ou l'hygiène ; il interdit les jeux de hasard, le vin, la viande de porc. Les juges l'invoquent pour régler les différends les plus compliqués comme les plus simples ; il est resté pendant longtemps l'unique code de lois des Musulmans.

Le Coran est complété par la Tradition (*sounna*) qui raconte la vie du Prophète ; elle rapporte les innombrables décisions qu'il a, dit-on, rendues et qui doivent permettre de résoudre toutes les questions de la vie pratique. Le récit n'a le plus souvent que la valeur d'une légende, mais il en a aussi l'attrait. Commencée du vivant même de Mahomet, cette légende s'embellit peu à peu, comme il arrive pour tous les grands hommes, et, quand on la consigna par écrit longtemps après, elle avait transfiguré Mahomet : le petit Arabe noir, trapu, nerveux jusqu'à l'hystérie, ami des parfums, des vers et des femmes, rêveur et enthousiaste, qui se croyait inspiré par son dieu et parlait au nom de ses révélations, était devenu un saint.

2° *L'empire arabe et les califats. Conquêtes et civilisation*[1].

Les faciles victoires de Mahomet avaient surexcité les

1. Sources. — Tabari : *Chronique*, trad. par Zotenberg (4 vol.,

énergies guerrières de son peuple. Il proclama lui-même la guerre sainte (*djehad*) contre les Infidèles. Abou-becr, son successeur, (*chalifa*) et les deux califes qui vinrent après lui, Omar et Othman, lancèrent les Arabes contre les deux grands États voisins : l'empire romain d'Orient et l'empire perse des Sassanides.

La Syrie succomba la première. Une grande victoire remportée par Khaled sur les bords du *Hiéronomax* (ou Yarmouk) livra la province aux Musulmans (634). Damas fut pris d'assaut et mis à sac ; puis Emèse et Alep (636). Le calife Omar, élu après Abou-becr en 634, fit son entrée à Jérusalem et fonda une mosquée au-dessus de la pierre sur laquelle Jacob s'était endormi. Enfin le gouverneur de la Syrie musulmane, Moaouia, cousin du Prophète, organisa une flotte qui s'empara de Cypre (647), de la Crète et de Rhodes (649) ; il alla jusque sur les côtes de la Lycie infliger une défaite aux impériaux (655). La soumission de l'Arménie, qui consentit à payer tribut (646), amena les Musulmans au bord de la Caspienne et au delà du Caucase.

La mollesse d'Héraclius qui, après ses victoires sur les Sassanides, était retombé dans une apathie coupable, et le fait que la Syrie, la Mésopotamie romaines étaient peuplées d'Arabes qui passèrent promptement du côté des vainqueurs, suffisent pour expliquer la rapidité des premières conquêtes musulmanes. D'autres causes amenèrent la ruine non moins prompte, mais plus complète, de l'empire perse.

Cet empire existait depuis quatre siècles. Fondé en 226 par un mage qui avait restauré l'ancienne religion de Zoroastre d'après les textes sacrés de l'Avesta, il était

1867-74) : Ibn Khaldoun : *Histoire des Berbères*, trad. par G. de Slane (4 vol., 1852-1856).

A consulter. — Mueller : *Der Islam im Morgen-und Abendland* (collection Oncken, 1885-1886) ; R. Dozy : *Histoire des Musulmans d'Espagne* (4 vol., 1861) ; Articles : Mahomet, institutions, droit et religion, dans l'*Encyclopædia britannica* (11e édit. 1910). Huart : *Littérature arabe* (nouv. édit. 1912) ; Houdas : *L'islamisme* (1904) ; Saladin et Migeon : *Manuel d'art musulman* (2 vol., 1907).

rapidement devenu prospère. Placé pour ainsi dire au centre du monde antique, il fut comme l'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. A l'Occident il donna la doctrine de Manès fondée, comme celle de Zoroastre, sur la notion d'un double génie du Bien et du Mal. De Byzance il reçut, soit avec le nestorianisme exilé, soit avec les derniers platoniciens chassés par Justinien (voyez plus haut, p. 101), le germe de la philosophie et des sciences grecques. D'autre part, il fut en relations constantes avec l'empire chinois dont les frontières touchaient les siennes, et avec l'Inde, qui avait propagé le bouddhisme jusqu'en Bactriane. Le contact avec ces civilisations puissantes et fécondes contribua au développement de son génie propre.

Mais un double danger compromit la prospérité de ce brillant État. En premier lieu la religion (le *parsisme*), administrée par une caste sacerdotale fermée et méticuleuse, avait dégénéré en une superstition grossière, toute de pratiques extérieures, tandis que les esprits cultivés arrivaient à la libre pensée ; dès lors elle devint intolérante et fut, par conséquent, détestée. D'autre part, les Persans avaient le culte de la monarchie absolue; dans leur idée, les rois participaient de la nature divine. Tant que leurs rois avaient été heureux, leur autorité était restée intacte ; les défaites que les Romains leur infligèrent au VIIe siècle ébranlèrent d'autant plus leur foi monarchique que le règne de Chosroès le Grand avait été plus brillant. Ce fut pis quand, après Chosroès II, les révolutions de palais élevèrent et renversèrent les souverains. Tel était l'état de décomposition politique et morale où en était arrivée la Perse à l'avènement de celui qui devait être le dernier prince régnant des Sassanides.

Jezdedjerd.

Ce jeune prince s'empressa de réunir contre les Arabes toutes les forces de son empire réorganisé. Il les obligea d'abord à évacuer les postes occupés dans l'Irak par Khaled ; mais Sad, mis par Omar à la tête d'importants secours, ramena les Arabes à la charge. Il remporta une

grande victoire près de *Cadésiah* (636), prit et détruisit *Madaïn*, capitale de l'empire perse, battit Jezdedjerd à *Nehavend* (642), et le fit poursuivre jusque dans le Khorassan. Le malheureux prince mourut à Merv, assassiné par un meunier qui lui avait donné asile (651). Son fils s'enfuit auprès de l'empereur de Chine ; la dynastie des Sassanides s'éteignit peu après dans l'exil.

La conquête de la Syrie avait demandé dix-sept ans et celle de la Perse huit ; celle de l'Égypte n'en prit que deux. En 639 Amrou l'envahit avec 4,000 hommes ; il prit après trente jours de siège Farma, l'antique Péluse, « la clé de l'Egypte ». Arrêté pendant sept mois devant la forte ville de Babylone que défendaient une flottille grecque et une armée postée dans un camp retranché de la rive gauche du Nil, il finit par l'enlever ; il lui donna le nom arabe d'El Cahira (*le Caire*). Alexandrie, qui pouvait recevoir constamment des renforts par mer, résista pendant plus d'un an, et fut prise enfin d'assaut (641). On dit que les débris de la fameuse bibliothèque réunie par les Césars servirent à chauffer les bains des Musulmans ; mais il est fort douteux qu'il restât encore quelques vestiges de cette bibliothèque saccagée au IVe siècle pendant les luttes furieuses des chrétiens et des hérétiques (voy. p. 15). D'Alexandrie, les Arabes s'élancèrent vers la Libye ; ils prirent Barca, Tripoli, Sabra (Kairouan), et commencèrent la soumission des Berbères. Les guerres civiles qui désolèrent l'Arabie pendant la seconde moitié du VIIe siècle les ramenèrent en arrière ; l'invasion arabe reprendra seulement au siècle suivant.

Omar, le second calife, était mort en 644. Après lui Othman, vieillard octogénaire, mais croyant de la première heure, secrétaire et ami de Mahomet, fut élu. Il favorisa les gens de sa tribu, l'aristocratie mecquoise et les Oméïades. Cette conduite irrita les gens de Médine et les vieux croyants, mécontents qu'on leur préférât ceux qui avaient persécuté le Prophète vingt ans auparavant. Ils firent assassiner le calife et mirent à sa place Ali, fils adoptif et gendre du Prophète (655). Aussitôt le nou-

veau calife eut sur les bras deux guerres civiles. Aïcha, la femme préférée de Mahomet, accusée autrefois d'adultère, ne s'était justifiée que par une révélation de son époux ; mais elle n'avait pas pardonné à Ali de l'avoir crue coupable, et elle se souleva contre lui. Montée sur un chameau, elle tint la campagne pendant cent dix jours ; après avoir livré quatre-vingt-dix combats, elle fut vaincue et prise.

La « guerre du Chameau » terminée, une autre plus grave éclata. Les Oméïades, menacés par la victoire d'Ali, s'étaient soulevés ayant à leur tête le gouverneur de la Syrie, MOAOUIA ; puis les deux partis, las d'une guerre sans issue, consentirent à remettre leur cause à la décision de deux arbitres jugeant d'après le texte du Coran et d'après la Tradition. La sentence fut défavorable au gendre du Prophète, et Moaouia fut proclamé calife. Ali cependant n'abdiqua pas ; il se maintint dans la Mésopotamie et en Perse, tandis que son rival s'établissait à Damas. L'empire arabe, à peine formé, se brisait donc en deux tronçons ; d'une part étaient les orthodoxes ou *Sounnites* qui, conformément à la Tradition (*sounna*), reconnaissaient la légitimité des trois premiers califes, et de l'autre les schismatiques ou *Chiites*, aux yeux de qui Ali était le seul héritier direct et légitime du Prophète. Une autre secte s'était formée, celle des *Kharidjites*, orthodoxes intransigeants en religion et démocrates en politique ; ils repoussaient le principe même du califat. Ils étaient donc aussi bien les ennemis d'Ali que de Moaouia. Un d'eux voulut régler leur différend par un double meurtre ; mais Ali seul succomba (660). Le calife de Damas rétablit alors l'unité politique dans l'empire arabe, mais le schisme religieux s'est perpétué jusqu'à nos jours.

La victoire des Oméïades est le triomphe des politiques sur les fondateurs religieux de l'islamisme. Sauf dans les deux villes saintes, les Arabes étaient pour la plupart indifférents ; pour eux l'islam était une foi purement extérieure. Les califes eux-mêmes entravèrent plutôt l'œuvre

de la conversion. Les Musulmans étaient en effet exempts de l'impôt foncier dû par les sujets qui professaient une autre religion ; les Oméïades aimèrent mieux grossir les revenus du trésor que le nombre des fidèles. Les vrais croyants s'indignaient de cette politique. A la mort de Moaouia (679), les partisans d'Ali relevèrent la tête ; son fils cadet, Hossein, qui avait épousé une fille du dernier roi sassanide, se révolta ; il fut vaincu et tué près de *Kerbelah* (680). Le lieu où tomba le martyr fut aussi vénéré que le tombeau d'Ali. Après les Alides, ce fut le tour des Kharidjites dont les Oméïades craignaient les idées politiques ; ils succombèrent dans une guerre d'extermination (685).

A Médine, les vieux croyants, scandalisés par la conduite du calife omeïade Jézid Ier qui buvait du vin, chassait, s'entourait de Bédouins et ne priait jamais, l'excommunièrent. Ils s'assemblèrent à la mosquée ; là, chaque fidèle, se dépouillant d'une pièce de son vêtement, la jeta en s'écriant : « Je rejette Jézid comme je rejette mon manteau (ou mon turban, ma sandale) ! » Une armée envoyée contre eux les mit en pleine déroute ; Médine fut prise et pillée pendant trois jours ; les lieux sanctifiés par le séjour de Mahomet furent profanés ; les habitants qu'on épargna durent s'avouer les esclaves du calife. Dans le même temps, à La Mecque, un des compagnons du Prophète, Abdallah, fils de Zobeïr, de la tribu des Koreïchites, avait refusé de reconnaître Jézid et soulevé le peuple par le récit du « martyre » d'Hossein. Il se croyait en sûreté dans la ville sainte ; mais ceux qui avaient saccagé Médine n'hésitèrent pas à prendre La Mecque. L'année suivante (692), toute l'Arabie était subjuguée. Désormais elle cessa de jouer aucun rôle ; le centre du monde musulman ne fut plus à La Mecque, mais à Damas, au milieu des chrétiens et des juifs.

La conquête arabe reçut alors un nouvel élan. Dans la première période, elle avait soumis l'Orient ; dans la seconde, c'est en Occident qu'elle se répandit. Hassan, gouverneur de l'Egypte, prit Carthage, qui fut à jamais

détruite (697); il réduisit les Berbères et fonda définitivement la domination musulmane dans tout le Magreb, de Barca jusqu'à l'océan Atlantique (708). La soumission des Berbères avait été l'œuvre la plus difficile de la conquête ; pour en venir à bout, il avait fallu soixante-dix ans d'efforts et beaucoup de sang. Bon nombre d'entre eux furent transplantés en Asie et remplacés par des Arabes ; les autres embrassèrent l'islamisme, mais ils gardèrent leurs coutumes, leur langue, leurs institutions, qui vivent encore aujourd'hui chez leurs descendants, les Kabyles.

Depuis la ruine de Carthage, l'empire grec ne conservait plus sur la côte africaine que Ceuta et la contrée voisine. En 710, le gouverneur ou exarque de ce lambeau de province était le comte Julien. Entouré par les Musulmans, il ne pouvait lutter qu'avec les renforts, toujours trop lents, envoyés de Constantinople, ou avec l'alliance visigothique. Mais le chef que les Visigoths s'étaient donné à la mort du roi Vitiza, Roderic, l'offensa cruellement en lui enlevant sa fille. Julien s'adressa alors aux Arabes ; au lieu de les combattre, il leur confia sa vengeance. Mousa, qui venait de succéder à Hassan, chargea un de ses lieutenants Tarik, de passer en Espagne. Tarik débarqua en effet près d'Algésiras, au promontoire de Calpé, appelé depuis Djebel Tarik (*Gibraltar*) ; il rencontra Roderic et mit son armée en déroute près de Xérès, non loin du Guadalete. Roderic disparut sans que jamais plus on entendît parler de lui (711). Le vainqueur entra ensuite par surprise dans Cordoue, prit Grenade d'assaut et occupa sans coup férir Tolède, la capitale du royaume. La plupart des princes visigoths traitèrent avec l'ennemi. L'année suivante, Mousa, que ces succès avaient rendu jaloux, passa le détroit à son tour avec une seconde armée. Saragosse et les places fortes de l'Ebre lui ouvrirent leurs portes (713). Sauf le pays montagneux de la Galice, où les chrétiens purent se maintenir, toute la péninsule était aux Arabes. C'était un danger permanent pour la chrétienté occidentale. Quant à l'Espagne, elle ne semble pas en avoir beaucoup souffert ;

nombre de chrétiens, fatigués du joug de leurs évêques, bien traités au contraire par les Musulmans, se convertirent. Les deux races se mêlèrent en plusieurs endroits. En outre, les Arabes apportèrent avec eux d'excellents procédés d'agriculture qui enrichirent surtout les campagnes méridionales. Quatre gouverneurs ou *émirs* nommés par le calife donnèrent au pays une tranquillité qu'il n'avait guère connue sous les Visigoths.

Les Arabes ne s'arrêtèrent pas aux Pyrénées. Profitant, cette fois encore, de la désunion de leurs ennemis, ils envahirent la Gaule que se disputaient les Neustriens, les Ostrasiens et les Aquitains. En 719, ils prirent Narbonne, capitale de la Septimanie ; en 725, ils franchirent le Rhône, ravagèrent la Burgondie et pénétrèrent jusqu'aux Vosges ; en 731, ils enlevèrent Bordeaux et marchèrent vers Tours où les attirait la riche basilique de Saint-Martin. Mais ils rencontrèrent près de *Poitiers* le duc ostrasien CHARLES MARTEL (oct. 732). Là se trouvèrent aux prises deux races : la race indo-européenne et la race sémitique ; deux religions : le christianisme et le mahométisme, qui promettaient l'une et l'autre le paradis aux guerriers morts pour la croix ou pour le croissant ; enfin deux formations militaires différentes : la lourde infanterie franque et la légère cavalerie berbère. Le combat dura tout un jour avec un acharnement extrême, comme si le sort du ciel et de la terre eût été en jeu ; mais les escadrons musulmans ne purent enfoncer les lignes épaisses des Francs qui les criblaient de traits. Le soir, ils rentrèrent vaincus sous leurs tentes et profitèrent de la nuit pour décamper en silence.

C'était pour les Chrétiens une grande victoire et pour les Arabes le premier échec vraiment grave qu'ils eussent subi depuis la mort de Mahomet. Cette défaite n'arrêta pas cependant les envahisseurs ; en 743 ils firent un retour offensif et dévastèrent Lyon. Mais dans le même temps un événement capital se produisait en Berbérie. Chez ces peuples jaloux de leur indépendance, les doctrines démocratiques des Kharidjites avaient fait de nom-

breux prosélytes; en 740 ils se soulevèrent. Il devint désormais impossible aux califes d'envoyer des renforts en Occident, et plus encore de les tirer d'Afrique même. C'est la vraie cause du recul de l'invasion arabe.

Cependant, à l'autre extrémité du monde méditerranéen, les Arabes s'étaient attaqués à Constantinople; en 717, ils l'assaillirent par terre et par mer. Ici encore, ils furent repoussés; le feu grégeois [1], un hiver exceptionnellement rigoureux, les incursions des Bulgares, décimèrent leur armée. Ils avaient perdu plus de 140,000 hommes et de 2,500 vaisseaux. Une nouvelle défaite que leur infligea Léon l'Isaurien en Phrygie (740) les obligea de rester tranquilles.

Les conquêtes des Arabes avaient pris tout un siècle, de la mort du Prophète (632) à la bataille de Poitiers (732). Pendant ce temps les institutions, encore très rudimentaires sous les quatre premiers califes, s'étaient modifiées. A l'origine, le calife ou « vicaire » de Mahomet était élu et résidait à Médine; tous les membres de la communauté musulmane lui devaient le serment de fidélité. Il avait le pouvoir temporel comme calife, et spirituel comme imam; il était pontife, chef d'État et juge. Le trésor était alimenté par trois sources de revenus : 1° la taxe des pauvres, obligatoire pour tout musulman; 2° le cinquième du butin, qui était réservé au calife; 3° l'impôt foncier payé par tous les sujets non musulmans. Le calife en disposait à son gré.

Omar emprunta aux Persans leur système bureaucratique ou *diouân* (divan); les registres financiers étaient tenus par des Grecs, des Persans ou des Coptes. Avec les

1. Le feu *grégeois* ou grec paraît avoir été employé pour la première fois en 670 par Callinique, ingénieur d'Héliopolis en Syrie, pour brûler les vaisseaux des Sarrasins. C'était un mélange détonant composé de matières combustibles dont les parties essentielles se retrouvèrent plus tard dans la poudre à canon. On le lançait soit au moyen de tubes d'airain, comme les fusées que lancent nos canons, soit à la main, soit par des sortes de catapultes. Les Grecs en gardèrent le secret pendant au moins trois siècles.

Oméïades, le mécanisme de l'État se compliqua. Moaouia, qui résidait à Damas, copia l'étiquette des souverains étrangers : il reçut les audiences, assis sur un trône ; il assista aux cérémonies de la mosquée dans une loge grillée ; il s'entoura de gardes du corps. Une chancellerie ou bureau des sceaux fut créée. L'emploi exclusif de la langue arabe dans tous les actes officiels fut ordonné ; de même les monnaies ne portèrent plus que des légendes arabes. C'étaient des *dinars* (deniers), ou pièces d'or valant environ douze francs, et des *dirhams* (drachmes), pièces d'argent valant un franc. La justice était déférée aux cadis, dont les décisions pouvaient être portées en appel à une cour suprême présidée par le calife. Enfin le califat devint héréditaire, et ce n'est pas le moins grave des emprunts faits par les Arabes aux civilisations dont la force des armes les avait faits les continuateurs. Lourde est surtout la dette qu'ils ont contractée envers la Perse après la révolution qui renversa les Oméïades.

Les Chiites avaient déjà soutenu Ali et Hossein contre les califes à demi incrédules de Damas ; après la victoire des Oméïades, ils se réfugièrent à l'extrême nord de l'empire, dans le Khorassan, où les doctrines bouddhistes étaient très répandues. Vers 750, le gouverneur de cette province, Abou Moslem, « qui ne riait jamais », se souleva en déployant à Merv le drapeau noir des *Abbassides*. On fit proclamer qu'un des Alides avait légué ses pouvoirs à un Abbasside ; on faussa le texte du Coran, et Aboul-Abbas, arrière-petit-fils d'Abbas, oncle du Prophète, fut reconnu. Mérouan II, calife de Damas, fut vaincu par les révoltés sur les bords du Zab et poursuivi jusqu'en Egypte où il fut tué. Un affreux massacre termina cette lutte : quatre-vingt-dix chefs de la famille des Oméïades, invités à un banquet de réconciliation, furent tous mis à mort. Aboul-Abbas « le Sanguinaire » mourut peu après (754) : la capitale du nouvel Etat fut ensuite établie à *Bagdad* sur le moyen Tigre, non loin de l'ancienne capitale des Sassanides (762). Avec les Abbassides, la Perse l'emportait décidément sur l'Arabie, comme autrefois

Damas sur La Mecque, mais cette nouvelle transformation fut plus profonde encore que la précédente.

Conformément aux idées persanes, le calife devint le souverain absolu ; sa personne fut regardée comme quasi divine. Il était le chef des croyants (*emir al momenim*), juge suprême des questions de dogme. Ses sujets lui devaient le serment de fidélité ; mais, s'il manquait à ses devoirs, on pouvait le renverser. L'insurrection est, en effet, le seul remède contre le despotisme. Le calife avait le droit de vie et de mort sur tous les Musulmans. Souvent il déléguait ses pouvoirs à des vizirs ou à un grand vizir. Sous les premiers Abbassides, la famille des *Barmécides* fournit ainsi trois générations de premiers ministres : Khaled, Yahia et les deux fils de ce dernier, dont l'un fut le célèbre Giafar des *Mille et une Nuits*. Mais c'est surtout en ce qui concerne le droit, la religion, la science et les arts, que l'influence persane se fit sentir. Le premier recueil écrit de traditions musulmanes a été composé par Bokkari († 870), persan d'origine, dont les leçons furent suivies à Bagdad par 20,000 auditeurs. Le Coran, expliqué à Médine d'une façon aussi littérale que possible, reçut au contraire en Chaldée une interprétation plus indépendante au point de vue juridique et religieux. On ne se contenta pas d'invoquer les traditions, les décisions des premiers califes, on fit appel aux lumières de la raison, et quatre grandes écoles se formèrent, qui existent encore aujourd'hui, et que l'on tient pour également orthodoxes.

Mais l'orthodoxie subit, en Perse même, les assauts les plus redoutables. La religion musulmane était, en principe au moins, tolérante ; une tradition prétendit que Mahomet lui-même avait prédit la formation de soixante-treize sectes religieuses dans l'islamisme. La plupart naquirent en Perse. Elles agitèrent surtout deux grands problèmes, que la théologie n'a pas encore résolus : l'unité de Dieu et la prédestination. Puis, chose plus grave, les anciennes idées religieuses et philosophiques de la Perse reprirent un essor inattendu. Les Barmécides furent zoro-

astriens ou athées. Un autre ministre tout-puissant disait : « Je me suis laissé contraindre par les Arabes à tout faire : j'ai mangé des olives, j'ai monté des chameaux, j'ai porté des sandales ; mais ils n'ont pu m'amener à me faire circoncire. » De tels Musulmans s'éloignaient de Dieu comme du Coran ; ils en vinrent au doute et à l'incrédulité. Au contraire, la secte des *Soufis*, fondée vers 815 par le persan Abou Saïd, rapprocha l'homme et Dieu au point de les confondre ; ses adeptes prétendaient qu'en se livrant à l'abstinence, en se refusant tout plaisir, en châtiant la chair, l'homme pouvait devenir l'égal des élus ou même des anges et se pénétrer de l'esprit divin comme Jésus l'avait reçu. Toute action humaine devenait alors une action divine. Mais atteindre à cette perfection en vivant dans le monde était impossible ; aussi, malgré la parole du Prophète qui avait dit : « Il ne peut y avoir de vie monacale dans l'Islam », des couvents s'élevèrent-ils bientôt dans le Khorassan et ailleurs. Le mahométisme, tout comme le christianisme, a été obligé de faire à la vie contemplative sa part. Les Soufis ont eu leurs saints et leurs martyrs. Leur religion, toute d'imagination, a inspiré les plus grands poètes persans qui ont chanté dans de brûlantes poésies l'ivresse de l'esprit et souvent aussi celle des sens.

La philosophie est la sœur cadette de la religion. A Bagdad, comme autrefois à Madaïn, on enseigna les doctrines des Grecs. On traduisit Aristote, qui fut le grand docteur des scolastiques mahométans avant d'être celui des scolastiques chrétiens leurs disciples ; ce sont des Persans et des Syriens qui le commentèrent. On traduisit également le géographe Ptolémée, le mathématicien Euclide, les médecins Hippocrate, Dioscoride, Galien. Les mathématiques, l'alchimie, la magie, furent cultivées avec succès dans les mêmes régions où s'était fondée autrefois la science chaldéenne. Les arts même furent empruntés ; ce qu'on appelle l'architecture arabe est toute persane par ses formes comme par ses origines. La poésie seule, du moins la poésie lyrique, resta fidèle

aux traditions arabes ; cependant la poésie persane parut peu à peu à la cour des Abbassides ; sous Mahmoud le Gaznévide, le grand poète FIRDOUCI (916-1020) écrivit le *Shah Nameh*, ou Livre des rois, sorte d'histoire poétique de la Perse ancienne. La Perse reprit ainsi conscience d'elle-même en renouant avec son passé.

L'érudition marcha de pair avec la science. Sous Haroun-al-Rachid, KHALIL rédigea le premier dictionnaire connu. De véritables encyclopédies d'histoire et de géographie sortirent des écoles persanes. Sous le califat de Mansour, on écrivit la plus ancienne biographie de Mahomet et l'histoire des premières conquêtes musulmanes. IBN KOTEIBAH composa un important résumé d'histoire universelle. Au xe siècle, TABARI († 932) reprit le sujet avec plus d'ampleur ; son récit va de la création à l'an 924 ; il traite avec un soin particulier la conquête de la Perse par les Arabes et l'avènement des Abbassides. MAÇOUDI, né à Bagdad († 956), parcourut pendant vingt-sept ans l'empire arabe dans toute son étendue : partout il recueillit les renseignements les plus divers ; il apprit à connaître l'antiquité grecque et judaïque ; ses *Prairies d'or* sont un véritable trésor d'histoire et de littérature. Le goût et la pratique des voyages lointains, qui se manifestent avec tant de force dans l'histoire de Sindbad le marin, profitèrent à la géographie aussi bien qu'au commerce. La langue arabe, sorte de langue universelle comme le latin, répandit jusque dans l'occident ces connaissances acquises au prix de tant d'efforts ; c'est par son intermédiaire que l'antiquité grecque a pénétré en Europe. Elle contribua ainsi pour sa grande part à la première renaissance, celle du xiie et du xiiie siècles.

L'époque la plus brillante de la dynastie Abbasside correspond aux règnes d'Haroun-al-Rachid (786-809) et de son fils Mamoun (813-833). Après eux la décadence se précipite. Déjà l'Espagne s'était détachée de l'empire ; le dernier survivant des Oméaïdes, ABD-ER-RHAMAN, avait fondé en 755 le califat de *Cordoue*. La nouvelle capitale rivalisa bientôt avec Bagdad ; elle devint l'asile et comme

la citadelle de l'orthodoxie combattue par les Abbassides. Un peu plus tard un arrière-petit-fils d'Ali, Edris, chassé d'Arabie après une tentative de révolte, souleva le Magreb et constitua dans le Maroc actuel un état indépendant (785-793). Un autre descendant d'Ali, Ismael, fonda la secte des *Ismaéliens* qui suscita les plus grands troubles dans l'empire et amena de nouveaux déchirements. Les Ismaéliens de l'Ouest s'emparèrent de Kairouan, la ville sainte de l'Afrique ; un de leurs chefs, Saïd, s'y fit proclamer calife (909). Son quatrième successeur établit la dynastie des *Fatimites* en Égypte. Les Ismaéliens conservaient le Coran, mais en l'interprétant dans un sens allégorique. Si le livre sacré ordonnait la prière, le paiement de la taxe, la guerre contre les Infidèles, c'était, à leurs yeux, pour leur inspirer l'amour d'Ali et de ses descendants, la haine de ses ennemis et en particulier des trois premiers califes ; le jeûne, c'était le silence que l'initié devait garder au sujet des secrets qui lui étaient confiés, etc. Ces doctrines s'enseignaient dans des associations secrètes, ou loges, où l'on n'entrait qu'après avoir promis au chef le plus entier dévouement, et où l'on poussait le dévouement jusqu'au crime.

Ces ultra-chiites s'entendirent bientôt avec les Ismaéliens de l'Est, ou *Karmates* qui, vers 900, s'emparèrent d'une partie de l'Irak ; leur domination fut éphémère, mais leurs doctrines et leur férocité se sont perpétuées chez les Druses du Liban ; elles ont inspiré « les mangeurs de hachich[1] » ou *Assassins* de la Syrie. Cette dernière secte fut fondée au XIe siècle par Hassan Çabbal qui, après s'être emparé d'une forteresse, vrai nid d'aigle dans le district de Roudbar, au Nord de Kazvìn, y institua une confrérie qui fit de nombreux prosélytes. Il prit le titre de grand-maître ou cheik (chef, Vieux) de la Montagne, ayant sous ses ordres les gouverneurs des trois provinces de Djebal, Kouhistan et Syrie. Au-dessous d'eux, venaient les missionnaires, les maîtres initiés, puis les compagnons,

1. Le hachich est le chanvre indien (*cannabis indica*). Le mot est arabe et veut dire simplement : herbe sèche.

enfin les Assassins voués eux-mêmes à la mort. Pour les préparer au martyre, le grand-maître invitait à un repas le jeune homme vigoureux et résolu qu'on croyait digne d'être reçu dans l'ordre ; on l'enivrait en lui faisant manger la graine et les feuilles du hachich ; on lui donnait une boisson préparée avec cette plante, puis on le transportait dans des jardins délicieux où il goûtait, dans un rêve à demi éveillé, les plaisirs les plus raffinés des sens. Persuadé qu'il avait vu le paradis, il n'hésitait plus, sur l'ordre de ses chefs, à risquer sa vie terrestre pour obtenir la béatitude éternelle. Cette terrible secte fut pendant deux cents ans la terreur de l'Orient ; les princes croisés eurent plus d'une fois à faire avec le VIEUX DE LA MONTAGNE.

Ainsi l'empire des Abbassides croulait de toute part. Ne sachant à qui se fier au milieu des hérésies sans cesse renaissantes, ils prirent à leur service des mercenaires ignorant l'arabe. Les Berbères, puis les Turcs, composèrent la principale force de leurs armées. Au XIe siècle, un chef turc, TOGRUL BEG, petit-fils de Seldjouc, s'empara d'Ispahan et de Bagdad (1055), et fonda une dynastie de chefs militaires ou sultans, celle des *Seldjoucides*. Vers le même temps, le califat de Cordoue se morcelait aussi ; après avoir donné à l'Espagne trois siècles de prospérité, il fut ruiné par les discordes civiles et disparut en 1033, laissant la place à sept petits royaumes musulmans.

Si maintenant on jette un regard en arrière sur les grandes migrations de peuples qui ont changé la face du monde antique du IVe au VIIIe siècle, on constate un fait qui domine tous les autres : l'influence prédominante de l'idée religieuse. Les empires se créent et disparaissent ; la religion survit. Trois doctrines principales s'imposent aux peuples méditerranéens : le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. Le judaïsme, dont les origines paraissent se confondre avec celles de l'humanité, a vu son rêve de domination universelle s'évanouir devant la brutalité des vainqueurs qui ont mis fin au royaume de Juda et détruit Jérusalem ; il n'a cependant pas renoncé à l'espoir de le

voir renaître, le jour où Dieu se rappellera la promesse si souvent faite depuis que les Juifs sont entrés en Palestine. Haïs pour leur orgueilleuse obstination, chassés des campagnes par des peuples d'autre race qui prisaient au plus haut point les richesses nées du sol, parqués dans les villes, ils vivaient dans l'attente du Messie annoncé par les Prophètes. Les religions plus jeunes qui se réclamaient du Christ et de Mahomet étaient animées l'une contre l'autre d'une haine irréconciliable, chacune prétendant posséder, dans la Bible ou dans le Coran, le trésor exclusif de la parole divine. Bien que Jésus eût dit « mon royaume n'est pas de ce monde », c'est de ce monde que les Chrétiens voulaient légitimement jouir, en attendant l'autre. La guerre sainte prêchée, non sans quelque hésitation, par Mahomet, contre ceux qu'il appelait les Infidèles, créait un danger permanent pour les pays chrétiens, danger d'autant plus grave qu'il menaçait les intérêts de la Chrétienté tout entière. Maîtres des ports du Levant et des routes de caravane qui menaient vers l'Inde et l'Extrême-Orient, dominant une grande partie de la Méditerranée par leurs possessions d'Égypte, de Berbérie et d'Espagne, les Musulmans pouvaient opposer un obstacle formidable à tout développement économique sur cette mer qui était alors le centre même du monde civilisé. Ils avaient des ressources inépuisables d'hommes dans leurs conquêtes faites au détriment de peuples enfants, pour qui la vie a peu de prix et qui bâtissaient volontiers sur le sable ; quand la Chrétienté fera plus tard bloc contre eux, à peine réussira-t-elle à ébranler leurs empires.

D'ailleurs, la religion musulmane n'a pas beaucoup ajouté aux progrès généraux de l'humanité ; venue après le Christianisme, elle n'a pas apporté une idée supérieure aux croyants ni aux libres penseurs. D'autre part, en confondant le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, elle a contribué au triomphe du despotisme ; elle a mis le fanatisme religieux au service de la raison d'État. Pareil effort a été tenté, il est vrai, par le Christianisme, qui inclinait

également à faire dominer l'idée divine dans le monde des intérêts et des passions purement terrestres ; mais il ne pouvait pas faire que le monde antique fondé sur la raison et sur la notion du citoyen, n'eût survécu au moins par sa littérature et par sa philosophie. Si les siècles qui vont suivre continuent la série des guerres et des dévastations, ils nous feront assister du moins à un spectacle admirable, celui des peuples qui veulent vivre dans la paix, l'ordre, le travail, le progrès, sans oublier la maison céleste où ils sont conviés après la mort. Les Francs et la Papauté seront les puissants instruments de cette lutte pour une vie plus haute et plus libre.

LIVRE V

LES CAROLINGIENS[1]

1° *Fondation de la dynastie carolingienne. Charles Martel et Pépin le Bref.*

A la mort de Dagobert commence l'époque dite des rois fainéants. Les Mérovingiens ne font que passer sur le trône ; ils y arrivent enfants pour la plupart et meurent

1. Sources. — Les continuateurs de la chronique dite de Frédégaire (641-768) ; les *Gesta regum Francorum,* jusq. 720 ; les diverses Annales carolingiennes publiées dans le t. V de dom Bouquet et dans les t. I et II des *Scriptores* de Pertz (principalement les *Annales Laurissenses majores* et les Annales dites d'Eginard). Le texte de la *Vita Caroli* par Éginard, que l'on doit appeler plus correctement Einhard (trad. française par Teulet et dans la collection Guizot, t. II), se trouve dans les *Monumenta Carolina*, édités par Jaffé, qui contiennent aussi des lettres d'Einhard, et le *Codex Carolinus*, ou correspondance entre les papes et les rois francs ; les lettres de Saint Boniface dans les *Monumenta Moguntina,* et celles d'Alcuin dans les *Monumenta Alcuiniana* édités également par Jaffé. Les *Gesta Caroli,* par le Moine de Saint-Gall, sont un recueil de légendes et d'anecdotes suspectes. Voir *Etudes critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, 1re partie, par G. Monod (1898). et plus récemment Louis Halphen : *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne* (*Revue historique*, 1917-1920). — Bœhmer a donné dans ses *Regesta Karolorum* un catalogue des actes émanés de la chancellerie carolingienne de 752 à 918 : il a été refondu par Muehlbacher (1880-1889).

A consulter. — Warnkœnig et Gérard : *Histoire des Carolingiens* (1862). — Richter et Kohl : *Annalen des frænkischen Reichs im Zeitalter der Karolinger* (1885). — Dans la série des *Jahrbücher der deutschen Geschichte,* voir Bonnell : *Les origines de la maison carolingienne* (1866) ; Breysig : *Charles Martel* (1869) ; Hahn : *Le royaume franc de* 751 *à* 752 (1863) ; Œlsner : *Pépin le Bref* (1871) : Abel et Simson : *Charlemagne* (t. I. nouv. édit., 1888. t. II, 1883). — Muehlbacher : *Deutsche Geschichte unter den Karolingern* (1895) ; Kleinclausz : *L'Empire carolingien ; ses origines et ses tranformations* (1902) ; A. Dopsch : Die *Wirtschaftsentwickelung der Karolingerzeit* (1912-1913).

jeunes. Ils ne gouvernent plus ; les diplômes royaux sont encore, il est vrai, datés des années de leur règne, mais on ne sait pas toujours le moment où commence et où finit cette ombre de royauté. Les chroniques du VIIe siècle nous les représentent traînant une vie inutile au fond de leurs villas et n'en sortant qu'aux jours d'assemblée, où le maire du palais les montrait au peuple montés sur un char traîné par des bœufs et conduit par un rustique bouvier. Alors les grands se disputent le pouvoir dans les trois royaumes francs, et la lutte reprend entre l'Ostrasie et la Neustrie.

Dans cette lutte, la victoire était dévolue d'avance à l'Ostrasie. Cette partie de l'Etat franc était la plus active et la plus vivante. C'est un de ses rois, Théodebert, qui le premier avait affirmé son indépendance vis-à-vis de l'Empire en frappant des monnaies à son nom. Tout en prenant part aux luttes contre les Visigoths, c'est l'Ostrasie à elle seule qui continue pendant le VIIe et le VIIIe siècle la conquête de la Germanie. C'est vers elle que se tournent les sympathies de l'Église, car ses conquêtes sont aussi celles de la foi chrétienne, et c'est en Ostrasie que les missionnaires trouvent leur point d'appui. Tandis qu'en Neustrie et en Burgondie, les Germains, mêlés aux Gallo-Romains, perdent leur férocité native dans les douceurs d'une vie plus civilisée et plus opulente, en Ostrasie la population est presque exclusivement germanique et conserve ce caractère par ses rapports constants avec les Germains d'Outre-Rhin. Tandis que les maires du palais de Neustrie ne sont que les impuissants défenseurs d'une autorité monarchique sans base solide, ceux d'Ostrasie possèdent une autorité militaire qui veut pour elle la réalité et les profits du pouvoir. Énergiques, intelligents, ambitieux, ils dominent d'abord, puis supplanteront les descendants incapables et énervés de Clovis. L'avènement des Carolingiens sera une nouvelle conquête de la Gaule par les Germains. Le centre du gouvernement sera transporté des bords de la Seine vers ceux du Rhin ; et les maires

ostrasiens du palais auront non seulement à soumettre la France du Nord, mais aussi à conquérir toute la France du Sud, dont une partie est occupée par les Sarrasins et dont le reste, encouragé par la faiblesse des Mérovingiens, vit indépendant sous des chefs nationaux ou, dans quelques villes, sous le gouvernement de ses évêques.

Au commencement du VII[e] siècle, dominaient en Ostrasie deux grandes familles dont les chefs étaient ARNULF et PÉPIN LE VIEUX. Leurs domaines, arrosés ou limités par l'Amblève et la Rœr, s'étendaient entre la Meuse, la Moselle et le Rhin. Cédant à leur influence, Clotaire II dut accorder à l'Ostrasie une demi-indépendance, sous la direction de Pépin, créé maire du palais pour l'Ostrasie et d'Arnulf qui, bien qu'évêque de Metz depuis 615, continua de s'occuper des affaires publiques. Puis Dagobert constitua l'Ostrasie en royaume. Un mariage entre Ansegisile, fils d'Arnulf, et Begga, fille de Pépin (630), resserra l'amitié de ces deux personnages. C'est de leur petit-fils Pépin, dit de HERSTAL, que sortit la dynastie carolingienne.

En ce moment, le maire du palais de Neustrie, ÉBROIN, après avoir vaincu les nobles bourguignons commandés par Léger, évêque d'Autun, cherchait à rétablir l'unité mérovingienne en imposant à l'Ostrasie son roi Thierry III. Mais il périt assassiné (681) ; alors Pépin de Herstal devint le chef unique des trois royaumes francs. Il les gouverna sous quatre rois jusqu'à sa mort (décembre 714). Son fils CHARLES se fit reconnaître maire du palais en Neustrie, comme en Ostrasie sous Thierry IV qu'on tira du monastère de Chelles pour le mettre sur le trône (721) ; quand ce roi mourut après un règne obscur de seize ans (737), Charles ne daigna pas même lui donner de successeur.

Par sa ferme politique intérieure et par ses guerres heureuses, Charles fonda la grandeur de la maison carolingienne. Il mit fin à l'anarchie en imposant le respect de son autorité aux chefs de la noblesse et du clergé. Comme au temps de Grégoire de Tours, les évêques

continuaient de se recruter parmi les familles nobles du pays ; mais, la barbarie croissant, beaucoup d'entre eux menaient une vie plus que laïque. Certains, comme saint Léger, le rival, l'ami et enfin la victime d'Ebroin, s'étaient faits chefs de factions. Charles disposa des évêchés à son gré. Quand il rencontra dans sa propre famille des prélats indociles comme Wido, abbé de Saint-Waast et de Saint-Wandrille, il les frappa sans pitié. D'autre part, il lui fallut payer le dévouement de ceux qui l'avaient aidé à vaincre ; il les récompensa en leur distribuant des terres (d'église) en bienfaits (*beneficia*), mais à condition qu'ils jurassent de lui rester fidèles. Quant à ses rivaux, il négocia avec eux plus qu'il ne les combattit. Il fit d'abord la guerre au puissant duc d'Aquitaine Eudes (729-730), puis il fit alliance avec lui contre les Arabes, et c'est sans doute grâce au concours des Aquitains qu'il put remporter la grande victoire de Poitiers (voyez plus haut, p. 123). Ses succès lui valurent le surnom de Martel (*Carolus Martellus* ou *Tudites*). Le spoliateur des églises parut alors être le plus redoutable champion du christianisme. Il favorisa même d'assez bonne grâce l'œuvre d'évangélisation entreprise par saint Boniface, et traça ainsi la politique que Charlemagne devait faire triompher.

Avant de mourir (21 octobre 741), Charles Martel, qui depuis 737 gouvernait sans qu'aucun roi eût succédé à Thierry IV, partagea son pouvoir, comme un bien héréditaire, entre ses deux fils : l'aîné, Carloman, eut l'Ostrasie, la Souabe ou Alémannie et la Thuringe ; le cadet, Pépin (surnommé *le Bref* à cause de sa petite taille), eut la Burgondie, la Neustrie et la Provence. Un autre fils, Grifon, né d'une seconde femme, eut une part prise sur celle des deux aînés, mais sa mère voulait pour lui tout l'héritage et le poussa à la révolte. Grifon fut vaincu et pris (741). C'est sans doute pour fortifier leur autorité que Carloman et Pépin songèrent alors à rétablir la royauté. Childéric III fut élevé au trône en 743 ; il devait être le dernier des Mérovingiens, et il compte parmi les plus obscurs. Puis la situation se simplifia : Carloman renonça

au pouvoir en 747 et se retira au monastère du Mont Cassin. Resté seul chef de tous les Francs, Pépin se crut assez fort pour rendre la liberté à Grifon qui reçut douze cités, justement le pays qui sera donné plus tard à Robert le Fort, l'ancêtre de la famille capétienne (749). Pendant deux ans Grifon resta tranquille, puis il prit les armes et s'enfuit auprès de Waïfre, duc d'Aquitaine. Cette fois Pépin résolut de frapper un coup décisif : il fit déposer Childéric III et prit sa place. Le maire héréditaire de tous les Francs devint aisément le roi héréditaire de toute la monarchie. Pépin fut en effet reconnu par les grands réunis à Soissons (nov. 751) ; le pape Zacharie consulté, dit-on, par des ambassadeurs francs, répondit « qu'il valait mieux appeler roi celui qui avait le pouvoir royal ». Puis un autre pape, Étienne II, vint lui-même conférer au nouveau souverain l'onction sainte. Cette cérémonie, célébrée à Saint-Denis le 28 juillet 754, rappelait la consécration des anciens rois d'Israël et l'alliance intime de Dieu avec son peuple élu. En même temps, le pape nomma Pépin et ses deux fils patrices, c'est-à-dire protecteurs de la République et de l'Eglise romaines. Ainsi fut rendue plus étroite l'union des rois francs avec l'Église inaugurée par le baptême de Clovis; elle associait les deux plus grandes forces qui existaient à cette époque dans l'Occident chrétien : le pouvoir temporel du roi et le pouvoir spirituel du pape.

Le sacre de Pépin n'était pas l'unique but du voyage accompli par Etienne II. Le pape comptait bien décider le roi des Francs à marcher contre les Lombards qui, avec le roi Astolf, avaient recommencé leur politique envahissante. Il réussit. Pépin promit au pape « de lui obéir, de lui donner l'exarchat de Ravenne que les Lombards venaient de conquérir, et de rendre à la République romaine ses droits et ses biens ». On a souvent nié, mais sans raisons péremptoires, la réalité de cette donation où Pépin, il est vrai, disposait de ce qui ne lui appartenait pas. C'était la guerre contre les Lombards; Pépin la mena rondement; Astolf vaincu promit de rendre Ravenne

à saint Pierre. Peu après, il mourut d'une chute de cheval (déc. 756). Son frère Ratchis, qui s'était fait moine, revendiqua la couronne ; mais le pape, appuyé par les agents de Pépin, poussa au trône le duc de Toscane, Didier, qui ratifia le traité conclu par Astolf.

L'Italie pacifiée, Pépin eut à faire la guerre chez lui : aux Arabes ou Sarrasins, il reprit Narbonne et la Septimanie (759) ; contre les Aquitains, il ne mena pas moins de huit campagnes et ne triompha qu'après la mort du duc Waïfre, assassiné par un des siens (768) ; au delà du Rhin, où la Bavière avait recouvré son indépendance avec son duc Tassillon, les Francs trouvèrent de puissants auxiliaires dans les missionnaires chrétiens et dans le plus grand d'entre eux, saint Boniface.

La conversion de la Germanie, commencée au vi[e] siècle par des moines irlandais, fut terminée au viii[e] par des missionnaires Anglo-Saxons.

En 690, un moine northumbrien, élève des Irlandais, Willibrord, arriva chez les Frisons. Sa prédication dura quarante ans. Soutenu par Pépin d'Herstal, il fonda l'évêché d'Utrecht. En 715, il fut rejoint par un de ses compatriotes Wynfrith. Né vers 680 à Crediton (Devon), Wynfrith était entré jeune, malgré son père, au couvent d'Exeter ; il y avait fait de bonnes études, puis il avait à son tour enseigné avec succès dans celui de Nursling (Hampshire). Il était prêtre depuis cinq ans lorsqu'il arriva en Germanie. En 718, il se rendit à Rome pour offrir ses services au pape Grégoire II qui, après s'être convaincu qu'il possédait la science et le courage nécessaires, lui ordonna de « porter la parole de Dieu aux nations incrédules ». Wynfrith se rendit alors en Thuringe (719) où il reprit l'œuvre ébauchée par saint Kilian ; puis il passa dans la Hesse, où il baptisa plusieurs milliers de païens.

En 723, il alla rendre compte de ses premiers succès au pape, qui le nomma évêque en lui donnant le nom de Bonifatius, traduction approximative de son nom anglo-

saxon (qui procure la paix). De son côté, BONIFACE fit serment « de ne rien entreprendre contre l'unité de l'Église universelle, mais de mettre toute sa foi, toute sa pureté, tout son zèle, au service du Saint-Siège et de son vicaire ». Le pape lui donna ensuite comme code le recueil des canons de l'Église, et comme guide moral la correspondance de Grégoire le Grand avec Augustin; enfin il lui remit des lettres pour le duc des Francs, Charles Martel, qui le prit en effet sous sa sauvegarde. Muni de ces instructions, investi en outre, avec le *pallium* [1] que lui envoya le pape (732), de l'autorité métropolitaine et du droit de donner des évêques aux communautés chrétiennes fondées par lui, il recommença ses voyages à travers la Hesse et la Thuringe, et acheva la conversion de la Bavière. A côté de l'évêché déjà existant à *Passau*, il établit ceux de *Salzbourg*, de *Freising* et de *Ratisbonne* (739). Enfin il fonda des monastères destinés à servir, non seulement d'asiles de paix et de prière, mais aussi d'écoles pour de nouveaux missionnaires; il en confia la direction à ses meilleurs disciples : à l'Anglo-Saxon Wicbert, celui de *Fritzlar;* au Bavarois Sturm, celui de *Fulda*. Pour les femmes, il créa celui de *Bischofsheim* et mit à sa tête la douce et savante Lioba. Complétée par la création de l'archevêché de *Mayence* qui devint la métropole de toute la Germanie (751), cette grande œuvre profita en même temps à l'Allemagne, qui entra par là dans la société civilisée, au Saint-Siège, dont la domination incontestée s'étendit désormais au delà du Danube et du Rhin, et à la Gaule même qui, après avoir soutenu l' « apôtre de la Germanie », l'appela pour réformer les mœurs du clergé franc.

Le mal était grand en effet. La hiérarchie ecclésiastique avait été bouleversée pendant les guerres civiles : à cette époque, on ne trouve plus de noms d'évêques dans le Midi. Dans le Nord, on voit souvent un seul évêque pour

1. Le *pallium* était une bande de laine blanche ornée de plusieurs croix de laine noire ; on l'a souvent envisagé comme le symbole de l'agneau que le Bon Pasteur doit porter sur ses épaules.

deux évêchés; ainsi Drogon, frère de Charles Martel, à Rouen et à Bayeux; Milon, à Reims et à Trèves; ou bien même les évêchés étaient conférés à de simples laïques qui en dévoraient paisiblement les revenus. Avec de tels pasteurs, aucun frein n'était mis aux mauvaises mœurs; les clercs et les moines s'abandonnaient à l'ivrognerie, à la luxure, au vagabondage, à la chasse et à la guerre. Certains, restés fidèles à leurs devoirs, n'avaient plus de quoi manger, parce que les terres de l'Église avaient été données par Charles Martel et même par Pépin à leurs soldats. Pendant quatre-vingts ans, aucun concile ne fut réuni pour enrayer le mal. Le frère de Pépin, Carloman, s'en émut le premier et, à sa demande, le pape Zacharie enjoignit à Boniface d'aller en Gaule pour diriger l'œuvre de réforme, avec toute l'autorité que lui donnait le prestige de sa foi et de sa soumission au Saint-Siège. Ce travail fut accompli dans quatre conciles assemblés en six ans (742-748). On dégrada les faux prêtres; les moines et les clercs fornicateurs furent battus de verges et les nonnes de mauvaise vie, rasées; le jeu, le luxe des vêtements, l'ivresse, furent proscrits. Personne ne put exercer les fonctions sacerdotales sans être consacré par l'évêque. On décréta qu'il y aurait de nouveau un évêque dans chaque cité, et que les métropolitains auraient le rang et l'autorité d'*archevêques*[1], chargés d'administrer souverainement la justice ecclésiastique. Aux monastères, on imposa la stricte observation de la règle bénédictine; les abbés, soumis à l'évêque et consacrés par lui, devaient être instruits dans les saintes Écritures.

L'Église franque ainsi reconstituée reconnut sans peine la supériorité du Saint-Siège. Boniface fit décider que les métropolitains ne pourraient exercer leurs nouvelles prérogatives qu'après avoir reçu du pape le pallium, comme lui-même l'avait reçu pour Mayence. Il mit résolument l'autorité ecclésiastique au service des chefs francs

1. La qualification d'*archevêque* ne commence à être employée qu'à partir du milieu du VIIIe siècle.

et rétablit du même coup l'ordre et la discipline dans l'État comme dans l'Église.

Boniface ne crut pas avoir encore assez fait. A l'âge de soixante-quinze ans, il partit pour évangéliser la Frise; mais, arrivé près de la ville actuelle de *Dokkum*, il fut attaqué par une troupe de païens. Il ne chercha même pas à se défendre et fut massacré avec ses serviteurs et ses néophytes (5 juin 755). Il laissait des disciples qui continuèrent son œuvre; elle fut achevée par la forte main de Charlemagne.

2° *Charlemagne*.

Charles était le fils aîné de Pépin le Bref. Né le 2 avril 742, il avait vingt-six ans à la mort de son père (768). C'était un esprit assez cultivé; il savait lire et à peu près écrire; il parlait le latin comme sa propre langue et comprenait un peu le grec. Mais c'était avant tout un homme d'action, d'une volonté de fer, d'une activité que rien ne lassa et qu'aucune maladie ne vint affaiblir pendant longtemps. Il régna d'abord avec son frère cadet Carloman (né en 751), qui eut pour sa part la Burgondie, la Provence, la Gothie, l'Aquitaine orientale et, en Ostrasie, l'Alsace, l'Alémannie, la Hesse et la Thuringe; mais Carloman étant mort à vingt ans (771), les Francs exclurent ses enfants du trône, et Charles resta seul roi.

Il a été grand par ses guerres, par son administration et ses lois, par son caractère.

Ses guerres ont eu quatre théâtres principaux : l'Aquitaine, l'Italie, l'Espagne et la Germanie.

En Aquitaine un certain Hunald, qu'on a identifié à tort avec le père de Waïfre, reprit les armes. Battu par Charles (769), il s'enfuit chez les Gascons. Livré par eux au vainqueur, il parvint encore à s'échapper; il alla à Rome, puis il se retira chez les Lombards où il fut lapidé peu de temps après (771). Pour surveiller le pays, Charles éleva la forteresse de *Franciacum* (Fronsac).

En Italie, des provocations réciproques rallumèrent la

guerre qui éclata en 773. Charles franchit les Alpes aussi aisément que Pépin l'avait fait dix-huit ans auparavant, et bloqua Didier dans Pavie. Le siège de cette place traînant en longueur, Charles se rendit à Rome.

Il y arriva le samedi saint (2 avril 774). Il fut accueilli avec les honneurs que l'on rendait autrefois au patrice et à l'exarque: les bataillons de la milice vinrent au-devant de lui avec les chefs de la noblesse ; les jeunes gens des écoles portaient des rameaux d'olivier et des palmes ; tous chantaient et acclamaient le roi des Francs, défenseur de l'Église. Ainsi escorté, Charles se rendit à pied auprès du pape qui l'attendait à Saint-Pierre ; il monta à genoux les marches qui conduisaient à la basilique, en baisant dévotement chaque degré ; puis le roi et le pape s'embrassèrent et ils entrèrent dans l'église aux cris de la foule qui chantait : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Après avoir assisté à toutes les cérémonies des jours saints, Charles fut invité à une conférence dans l'église de Saint-Pierre (6 avril) ; il y trouva le pape entouré des principaux membres du clergé et de la noblesse. Là, près de la tombe du prince des Apôtres, le pape rappela les promesses de Pépin qui furent solennellement renouvelées. L'acte rédigé, dit-on, par un notaire de Charlemagne en double exemplaire, souscrit par lui et la plupart des siens, fut soigneusement déposé dans les archives du Latran. Par malheur, toute trace de ce document a disparu depuis longtemps ; d'autre part, ce qu'en rapporte le biographe du pape Hadrien a éveillé la défiance de la critique moderne ; il a paru invraisemblable que le « pieux et magnanime » Charles ait donné au pape toute l'Italie moyenne et en particulier des provinces qu'il ne possédait pas, telles que la Corse, la Vénétie, l'Istrie et le duché de Bénévent. Cette donation, quels qu'en aient été les termes et bien qu'en réalité le pape n'ait obtenu qu'une faible partie des pays qu'elle énumère, acheva l'œuvre de Pépin et constitua la puissance temporelle du Saint-Siège. De son côté, Charles fit reconnaitre tous ses droits de patrice, c'est-à-dire la juridiction suprême sur

Rome, sur le duché et sur les provinces de l'exarchat ; le pontife devint le sujet du roi des Francs et ses États, loin d'être une souveraineté indépendante, ne furent qu'une sorte de fief sous la suzeraineté de Charlemagne.

Après avoir ainsi réglé ses affaires avec la Papauté, Charles revint vers Pavie qui fut prise enfin après six mois de siège. Didier fut enfermé au monastère de Corbie où il termina sa vie dans la pratique des bonnes œuvres ; Charles prit le titre de roi des Lombards avec la couronne de fer (774). Puis il attaqua les ducs lombards qui s'étaient déclarés indépendants après la chute de la royauté nationale. Celui de Spolète se mit sous l'autorité du Saint-Siège. Celui de Frioul, tué en combattant les Francs (776), fut dépouillé de ses États. Celui de Bénévent fit sa soumission quand Charlemagne eut pénétré jusqu'à Capoue (787). A ce même moment une coalition réunit contre Charles le duc de Bavière Tassillon, gendre de Didier, les Avars et les Grecs qui envoyèrent une armée en Pouille avec le fils de Didier, Adelghis, pendant que le patrice Théodore, gouverneur de la Sicile, envahissait le duché de Bénévent. Mais les Avars furent chassés du Frioul, Théodore vaincu par les ducs de Bénévent et de Spolète, Adelghis pris et tué. Tassillon, arrêté à la diète d'Ingelheim, fut condamné à mort comme rebelle, et par grâce enfermé pour le reste de ses jours au monastère de Jumièges (788).

L'Italie ne donna plus désormais d'inquiétudes à Charlemagne. Il la gouverna de loin par son fils Pépin, qu'il avait fait sacrer roi en 781. A plusieurs reprises, le pape réclama l'exécution des promesses faites en 774, invoquant un acte fameux, dont on entend alors parler pour la première fois dans l'histoire et par lequel Constantin, le premier empereur chrétien, donnait au pape tout l'Occident et Rome. Cet acte était faux ; peut-être venait-il tout simplement d'être fabriqué pour la circonstance. Charlemagne, sans mettre en doute cette prétendue donation, se garda bien d'abandonner au Pape toutes ses conquêtes. Il maintint son autorité politique, même dans les pays dépendant du pape ; il refusa en particulier de lui sacrifier ses droits

sur Ravenne. Hadrien n'était vraiment maître que dans le duché de Rome, d'ailleurs fort agrandi par les libéralités du roi franc. Tant que dans l'Empire franc le pouvoir resta fort, le Pape se trouva plutôt dans la situation d'un vassal que dans celle d'un souverain indépendant. Le roi franc considérait si bien Rome comme une ville de ses États, qu'il prétendit bientôt exercer un droit de contrôle dans l'élection des papes. Les empereurs allemands voulurent plus tard maintenir les papes dans cette dépendance. De là leurs luttes avec le Saint-Siège.

La conquête de la Germanie exigea des Francs plus de temps et d'efforts. Charles Martel, puis Pépin et Carloman, avaient réussi à soumettre les Thuringiens et les Alamans. Ils avaient laissé aux Bavarois leurs ducs nationaux, mais après les avoir forcés à reconnaître leur suzeraineté. Ils s'étaient même attaqués aux Saxons qu'ils avaient vaincus à plusieurs reprises, mais ce grand peuple avait échappé au joug franc et à la religion chrétienne. Il occupait toute la Basse-Allemagne, de l'Eider au nord jusqu'au confluent de la Werra et de la Fulda au sud, de l'Elbe et de la Saale à l'est, jusque près du Rhin. Il formait trois, et même quatre groupes principaux : les Saxons de l'ouest (Westphaliens) et ceux de l'est (Ostphaliens), les Angariens placés au milieu, et les Nordalbingiens situés entre l'Elbe et l'Eider. Il avait conservé les coutumes de la Germanie primitive ; les districts (*Gaue*) avaient à leur tête des princes parmi lesquels, en temps de guerre, le sort désignait le chef militaire ou duc. Cependant, même alors, le duc était loin de commander à tout le peuple, de même que tout le peuple ne sut jamais s'unir pour lutter contre l'étranger. Enfin les Saxons étaient restés fidèles à leurs dieux, comme au symbole de leur indépendance nationale. Odin était la principale de leurs divinités, et leur sanctuaire le plus vénéré était le bois sacré entourant l'*Irmensul* ou *Erminsæule*, tronc d'arbre colossal qui était à leurs yeux la colonne sur laquelle repose le monde.

La Germanie ne pouvait être tranquille tant que les Saxons ne seraient pas soumis et convertis. Charlemagne

y employa trente ans et huit campagnes ; tenu pendant longtemps en échec par un de leurs chefs, Witikind, qui finit par se livrer lui-même et consentit à recevoir le baptême (785), il se vengea par de cruelles représailles ; de nombreuses tribus saxonnes furent transplantées en Gaule et en Italie et remplacées par des Slaves ; de nouveaux évêchés furent établis, des armées permanentes postées sur les frontières. En 804, les derniers rebelles firent leur soumission ; ils durent subir le christianisme et des juges nommés par Charlemagne ; mais on leur laissa leurs coutumes particulières. Cette fois, la conquête était définitive ; non seulement la conquête matérielle, qui ne laisse aux vaincus que d'amers regrets et le désir de la revanche, mais la conquête morale et religieuse. La Saxe était destinée à devenir le foyer de la civilisation allemande au moyen âge et jusque dans les temps modernes. Elle fut désormais l'avant-garde de l'Europe civilisée contre la Barbarie refoulée au delà de l'Elbe.

Cette nouvelle barbarie, Charlemagne l'attaqua vigoureusement : en 796, les Francs pénétrèrent jusque dans le camp fortifié des Avars, et enlevèrent leur trésor, butin considérable qui fut réparti entre les églises des Apôtres à Rome et les palatins de Charlemagne. En même temps, les Slaves étaient entamés. Les Obotrites avaient de bonne heure traité avec les Francs, sans doute par haine contre leurs voisins les Saxons; mais il fallut combattre les autres : Sorabes, Wilzes, Tchèques de Bohême, qui furent vaincus et obligés de fournir des auxiliaires aux armées franques. Au nord, les Danois furent contenus, non sans peine, par les lignes fortifiées de l'Eider.

Charlemagne combattit aussi les Arabes ; mais là il se heurtait contre une civilisation égale pour le moins à celle qu'il propageait, et plus féconde en ressources ; aussi son succès ne fut-il ni aussi brillant, ni aussi durable. Pépin son père avait accompli une œuvre nécessaire en obligeant les ennemis du Christ à repasser les Pyrénées ; ce furent les Arabes eux-mêmes qui l'appelèrent au delà des monts. Comme il tenait une diète à Paderborn (777), plu-

sieurs émirs, soulevés contre le calife de Cordoue, vinrent solliciter son appui. Charles écouta leurs prières, et au printemps suivant il entra en Espagne de deux côtés à la fois. Il prit Girone, Pampelune, Barcelone, mais échoua devant Saragosse et s'empressa de battre en retraite. Dans le défilé de *Roncevaux*, son arrière-garde fut assaillie à l'improviste par les Gascons, maîtres des hauteurs ; les Francs cernés périrent jusqu'au dernier. Là moururent Eggihard, maître de l'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Roland, préfet de la marche de Bretagne. Cet épisode, embelli par l'imagination populaire, devint le sujet du plus beau de nos poèmes épiques, la *Chanson de Roland*. Quant aux Arabes, ils reprirent une à une leurs villes conquises ; en 793, ils envahirent même la Septimanie et battirent près de l'Orbieu Guillaume le Pieux, comte de Toulouse, si célèbre dans les chansons de geste sous le nom de Guillaume-au-court-nez. Ils furent bientôt chassés de la province et poursuivis jusqu'à l'Ebre (797) : on leur reprit Barcelone après un siège de deux ans (801) et l'on organisa pour les maintenir la marche de Gothie. Mais, dans la Méditerranée, ces mêmes Arabes, plus souvent désignés alors par le nom de *Sarrasins*, ravagèrent les Baléares, la Sardaigne et la Corse, pendant qu'au nord les pirates scandinaves commençaient leurs incursions sur nos côtes. Il y avait là un double danger que Charlemagne ne put qu'entrevoir, mais sous lequel succomberont ses successeurs.

Trente ans de guerres et de conquêtes avaient produit des résultats considérables. Depuis Théodose le Grand, aucun chef d'État n'avait régné avec autant d'éclat ; aucun n'avait à ce point réalisé l'idée impériale, c'est-à-dire l'union des peuples de l'Occident sous un même sceptre et des consciences dans une même religion. Or, dans la dernière année du VIII[e] siècle, le trône impérial pouvait paraître vacant aux yeux de quelques-uns. Irène, après avoir régné au nom de son fils Constantin VI, ne craignit pas d'éloigner celui-ci du trône après lui avoir fait crever les yeux, et de prendre sa place. Cette usurpation sacri-

lège autorisait tous les attentats; elle facilita la restauration de l'empire au profit de Charlemagne. Les papes y répugnaient plutôt; ils avaient été longtemps sujets de l'empereur, et préféraient que le maître fût loin et peu puissant. Mais les circonstances les amenèrent à sacrifier leur désir d'indépendance à leurs craintes. Hadrien Ier était mort en 795 après un règne de vingt-quatre ans; son successeur Léon III eut à lutter contre les passions factieuses d'adversaires, au premier rang desquels figurait un neveu d'Hadrien, le primicier Pascal. Un jour de l'année 799 (25 avril), au milieu d'une cérémonie religieuse, le pape fut attaqué par ses ennemis et jeté à bas de son cheval; par deux fois on essaya de lui arracher les yeux et la langue; il réussit néanmoins à s'échapper et parvint auprès de Charlemagne qui le fit ramener à Rome avec une escorte de chefs militaires et d'évêques. Déjà les nombreux amis que le roi des Francs avait dans le clergé répandaient l'idée qu'il fallait décidément rompre avec l'empire d'Orient, siège du despotisme et foyer d'hérésie. Le peuple avait proclamé Charles patrice vingt-cinq ans auparavant; n'avait-il pas plus d'intérêt encore à le nommer empereur? Alors Charlemagne vint à Rome (800). Il commença par citer devant son tribunal le pape et ses accusateurs. Aucun de ceux-ci ne parut; le pape au contraire, « en présence de tout le peuple, monta en chaire dans la basilique de Saint-Pierre portant l'évangile et, après avoir invoqué la sainte Trinité, il se purgea par serment des crimes qui lui étaient imputés » (Einhard). Ses ennemis furent arrêtés, reconnus coupables de lèse-majesté et condamnés à mort, mais à la demande du pape, Charles leur fit grâce de la vie et se contenta de les jeter en exil. Entre temps, les fêtes de Noël furent célébrées avec un grand éclat; Charles assista à la messe dans la basilique de Saint-Pierre. « Au moment où, placé devant l'autel, il s'inclinait pour prier, le pape lui mit une couronne sur la tête et tout le peuple romain s'écria : A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! Après cette proclamation, le pontife se pros-

terna devant lui, l'adora suivant la coutume établie au temps des anciens Césars, et dès lors Charles, quittant le nom de patrice, porta celui d'empereur et d'Auguste » (EINHARD). Charlemagne parut surpris; mais il est difficile de croire cette surprise sincère. Peut-être pourtant n'était-il pas sans inquiétude sur la légitimité et sur les conséquences de cet acte audacieux. Ce qui venait de se passer, le couronnement par la main du pape, l'acclamation du peuple, les applaudissements de ses propres guerriers, tout cela était irrégulier, sinon même révolutionnaire; mais enfin le fait était accompli. Charlemagne l'accepta et l'on put croire que l'empire romain était restauré. Le roi et le pape n'avaient en réalité fondé qu'un empire hybride, à la fois germanique, latin et chrétien, pour qui les souvenirs de Rome devaient être plus tard une cause de déception et de ruine.

D'ailleurs Charlemagne ne se proposa nullement d'élever dans Rome un pouvoir rival de celui de Constantinople; il prétendait au contraire vivre en bonne intelligence avec le souverain qui avait encore des droits si nombreux en Italie. Il traita avec l'impératrice Irène dont il demanda même, dit-on, la main. Quand celle-ci fut renversée (801), il réussit à faire reconnaître officiellement son titre impérial par la chancellerie byzantine; en retour il rendit aux Grecs la Dalmatie et la Vénétie (811); des marchands grecs parurent aux foires d'Aix-la-Chapelle, tandis que les marchands vénitiens circulaient librement en Grèce.

L'influence de Charlemagne s'étendit même au delà de ce qu'on pouvait alors considérer comme les limites de l'empire. En Angleterre, il fit deux fois sentir son intervention efficace; ses légats, de concert avec ceux du pape, rétablirent sur le trône de Northumbrie (808) Eardulf, qui en avait été chassé par une sédition. Il contribua aussi à ramener sur le trône de Wessex (802) Egbert qui avait, dit-on, vécu treize ans à sa cour et servi dans ses armées. Une légende postérieure alla jusqu'à raconter que Charlemagne avait subjugué l'Angleterre. Un empe-

reur romain ne devait-il pas en effet régner en Bretagne ? Les chefs des petits royaumes irlandais lui prodiguèrent les marques de soumission.

A l'autre extrémité du monde civilisé, le calife de Bagdad, Haroun-al-Rachîd rechercha son alliance, à la fois contre l'empereur grec d'Orient et contre le calife de Cordoue. Deux ambassades furent échangées en 801 et en 807. Parmi les présents adressés par le calife à Charlemagne, celui qui excita la plus vive curiosité dans l'empire franc fut un éléphant qu'on amena, non sans peine, jusqu'à Aix-la-Chapelle ; il s'appelait Aboulabas ; sa mort subite (810) a été consignée comme un grand événement dans les Annales carolingiennes. L'envoi par Haroun-al-Rachîd des clefs du Saint-Sépulcre de Jérusalem fut moins remarqué, mais il eut de grandes conséquences pour l'avenir, puisqu'il conférait au roi des Francs un droit de protection sur les lieux saints de la Palestine.

Charlemagne régnait depuis quarante-cinq ans. Pendant longtemps, les fatigues parurent n'avoir aucune prise sur sa forte constitution ; à partir de 810, de fréquentes attaques de fièvre l'avertirent qu'il eût à se ménager. Il n'en fit rien, et un accès pernicieux l'enleva en six jours (28 janvier 814) ; il avait soixante-douze ans. Son historien Eginard ou Einhard, l'a peint dans sa vieillesse : « Il était gros et robuste de corps. Sa taille était élevée ; quoiqu'il eût le cou gros et court et le ventre proéminent, il était si bien proportionné que ces défauts ne s'apercevaient pas. Il avait les yeux grands et vifs, le nez un peu long, de beaux cheveux blancs, la physionomie ouverte et agréable. La démarche était ferme et tout son extérieur présentait quelque chose de mâle, mais sa voix claire ne convenait pas parfaitement à sa taille. » Comme tous ceux de sa famille, il avait renoncé à la longue chevelure des Mérovingiens. Il ne portait pas de barbe ; sa moustache était mince et pendante. Il s'habillait très simplement de chaussettes, d'un haut de chausse, d'une chemise et d'une tunique de lin sur laquelle tombaient deux

pans d'un manteau court et fendu sur les côtés. Pendant l'hiver, un justeaucorps en peau de martre ou de loutre complétait ce vêtement ; à la chasse, une peau de brebis jetée sur les épaules le protégeait contre les intempéries. Il se livrait avec passion aux plus violents exercices, et dans la grande piscine du palais d'Aix-la Chapelle, il se délassait aux bains, chauds et froids, où il se plongeait avec délices, accompagné de toute sa cour. Il mangeait beaucoup et supportait mal les jeûnes ordonnés par l'Eglise, mais il buvait peu. Ses mœurs n'avaient pas donné l'exemple de la chasteté ; il n'eut pas moins de neuf femmes ou concubines qui lui donnèrent de nombreux enfants. Il était resté barbare en ce point ; mais si, après ses guerres on étudie son administration, il apparaît comme un barbare de génie.

3° *Mœurs et institutions carolingiennes*[1].

Dans la législation de Charlemagne, on distingue les *lois,* ou coutumes particulières à chaque peuple de l'empire, et les *capitulaires*, ou ordonnances royales applicables, soit à tous les États, soit à tous les domaines du prince. Pour les lois, Charles prit soin de faire rédiger par écrit celles qui ne se conservaient encore que par la tradition orale ; des autres, et en particulier de la loi salique, il fit faire de nouvelles rédactions, en corrigeant

1. Sources. — *Capitularia regum Francorum*, éd. Boretius. t. I (1881-1883) ; Hincmar : *De ordine palatii*, publié, traduit et annoté par M. Prou (1885) ; M. Thévenin : *Textes relatifs aux institutions des époques mérovingienne et carolingienne* (1887).

A consulter. — La bibliographie surtout dans P. Viollet : *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I (1890). — En outre Lehuërou : *Histoire des institutions carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens* (1843) ; G. Waitz : *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III et IV (3e édit., 1882-1883) ; Brunner : *Deutsche Rechtsgeschichte* (2 vol., 1887-1897) ; Fustel de Coulanges : *Les transformations de la royauté carolingienne* (1892) ; J.-A. Ketterer : *Karl der Grosse und die Kirche* (1898) ; J.-J. Ampère : *Histoire littéraire de la France sous Charlemagne et durant les* x*e et* xi*e siècles* (1868) ; Hauréau : *Charlemagne et sa Cour* (1868) ; J.-B. Mullinger : *The schools of Charles the Great* (1877) ; Gaskoin : *Alcuin* (1904).

les articles qui n'étaient plus conformes à l'esprit du temps ou aux intérêts de l'Église. Ces transcriptions nouvelles, ces additions, ces corrections, étaient le plus souvent faites avec l'aide de ceux qui, dans chaque peuple, connaissaient le mieux la loi, et approuvées par le peuple. C'est ce qu'exprime l'adage : *lex fit consensu populi et constitutione regis*. Le peuple, en réalité, ne jouait qu'un rôle passif dans la confection des capitulaires. Ils émanaient de l'initiative du roi ; mais ils étaient discutés dans les assemblées annuelles des grands.

Ces assemblées, ou *Plaids généraux*, étaient réunies une fois l'an, au printemps ou en été. Une autre, moins nombreuse, était convoquée en automne pour aviser aux mesures urgentes. Les assemblées de printemps, ou *Champs de mai*, furent toujours les plus importantes. Là venaient les grands du royaume, clercs et laïques, les principaux fonctionnaires, et, si l'on préparait une campagne, tous ceux qui étaient appelés pour le service militaire. Ils apportaient au roi les présents offerts par ses sujets. Ils s'assemblaient dans une résidence royale, à Attigny ou à Quierzy, à Paderborn, à Ingelheim ou à Aix-la-Chapelle, et délibéraient soit en plein air, soit, quand le temps était mauvais, dans une salle disposée à cet effet. Le roi soumettait aux grands les projets de capitulaires qu'il avait fait rédiger par ses notaires, mais il ne paraissait pas au milieu d'eux. S'ils élevaient des objections ou présentaient des amendements, des messagers allaient le trouver et rapportaient ses réponses. Quand tout le monde était d'accord, le capitulaire était lu devant la foule des hommes libres. Celle-ci ne délibérait pas ; on lui demandait simplement d'approuver, mais cette approbation était nécessaire, et il va de soi qu'on ne proposait rien qui pût attirer un refus. Aux assemblées d'automne n'assistaient guère que des fonctionnaires qui venaient rendre compte au roi de leur gestion et préparer avec lui le travail de l'année suivante. La constitution des plaids généraux, qui prennent une importance et une régularité que n'eurent jamais les assemblées de

l'époque mérovingienne, marque le changement profond qui s'était opéré dans l'état social : l'aristocratie, victorieuse du despotisme monarchique et des maires du palais, occupa désormais dans le gouvernement carolingien une place prépondérante qu'elle conserva longtemps au moyen âge. L'étroite union de l'Église et de l'État s'y reflète, car ces assemblées de prélats, de grands seigneurs et de fonctionnaires, sont aussi des synodes où étaient réglées les questions religieuses. Sous un roi puissant et environné de prestige comme Charlemagne, la volonté royale s'exerce naturellement sans opposition ; mais, quand l'autorité royale s'affaiblit, ce sont les grands qui gouvernent.

La royauté carolingienne a, comme la royauté mérovingienne, un caractère essentiellement personnel. La *Cour* en est le cortège indispensable ; elle ne fit que croître en nombre et en éclat avec le rétablissement de l'empire. Elle comprend un grand nombre de fonctionnaires qui composent l'administration centrale (*Palatium*) et qu'on appelle les *Palatins*.

Les Palatins se divisent en deux classes : les *Ministri* et les *Ministeriales*. Au premier rang figurait l'*apocrisiaire* ou plutôt l'*archichapelain* qui avait sous ses ordres tout le clergé du palais, la « chapelle », comme on disait déjà, pour rappeler le souvenir de la chape de saint Martin, la relique la plus précieuse que l'on conservât dans l'oratoire du palais. Cet archichapelain, choisi par le roi avec l'assentiment du clergé et du pape, était à la fois l'intermédiaire entre le roi et le clergé, et le représentant du clergé et du pape auprès du roi. A côté de lui était l'*archichancelier*, chef des notaires qui rédigeait les préceptes (ou décrets) royaux. A la différence des référendaires mérovingiens qui étaient des laïques, les notaires carolingiens étaient clercs et comme tels soumis à l'archichapelain ; aussi les deux services de la chapelle et de la chancellerie étaient-ils étroitement unis. Le *comte du palais* occupait dans l'ordre laïque le rang de l'apocrisiaire dans l'ordre ecclésiatique ; c'était surtout

un officier de justice connaissant de toutes les affaires portées au tribunal du Roi ; mais, depuis que le maire du palais avait disparu, il avait aussi la direction générale des affaires séculières. Cependant il n'eut jamais un aussi grand pouvoir politique. Le *chambrier* (*camerarius*), au contraire, agent secondaire sous les Mérovingiens, était souvent employé à d'importantes affaires politiques et militaires, bien que ses fonctions propres consistassent à régler la pompe royale et à recevoir les dons annuels des grands. Le *sénéchal* (*dapifer*) partageait avec le comte du palais l'administration intérieure des maisons royales, mais il avait particulièrement la direction de la table du prince, comme le *bouteiller* avait celle de la cave, et le *connétable* (*comes stabuli*), celle des écuries.

Les ministériaux étaient les bas officiers du palais, tels que le portier, le bedeau, l'intendant, le maréchal des logis, les chefs de meute, les piqueurs, etc. Ils n'ont jamais joué le moindre rôle politique.

Plus près de la personne du roi, commencent à paraître, dès la fin du VIIIe siècle, des conseillers, clercs et laïques, confidents attitrés du souverain, auxquels on recommandait le secret le plus absolu sur les conversations qu'ils avaient eues avec lui. C'est parmi eux que le roi recrute les hauts fonctionnaires du palais. Enfin il ne faut pas oublier les savants de l'école palatine, la foule de serviteurs et d'hommes d'armes qui ne quittaient pas la cour, sans compter les marchands de toute sorte qu'attirait ce peuple de courtisans.

Conseillers, grands officiers du palais, plaids généraux, tels étaient les principaux organes du pouvoir central. L'administration locale présentait une grande variété. Dans le vaste empire caroligien, qui s'étendait de l'Ebre et du Vulturne aux deux mers du nord et à l'Eider, de l'Atlantique à l'Elbe et à la Theiss, il faut distinguer d'abord les pays gouvernés directement par les agents de l'empereur, même les deux royaumes d'Aquitaine et d'Italie créés en 781 ; puis les États tributaires qui conservaient leurs ducs nationaux comme la Bretagne et la Gascogne,

enfin les États de l'Église, théoriquement indépendants sous l'autorité du pape. Dans le premier groupe, qui comprenait presque toute l'ancienne Gaule, toute la Germanie et la moitié de l'Italie, la division administrative était le *comté* (*pagus* ou *civitas*, en allemand *gau*).

En général, il y avait un *comte* dans chaque comté. Les comtes étaient nommés par le roi, peut-être à vie, mais toujours amovibles. Ils étaient le plus souvent pris parmi les grands propriétaires fonciers : en Saxe, parmi les plus anciennes familles nobles du pays. Ils avaient les pouvoirs les plus étendus en matière d'armée, de justice, de finances ; ils assistaient aux assemblées annuelles, et prenaient ainsi part à la confection des capitulaires qu'ils étaient ensuite chargés d'appliquer. Ils n'avaient pas de traitement régulier, mais ils gardaient pour eux le tiers de tous les revenus royaux ; en outre, ils recevaient souvent des bénéfices à raison de leurs services. A ce titre, ils devaient au roi un serment spécial de fidélité, si bien que le roi trouvait profit à conférer des bénéfices à tous ces comtes, quelle que fût leur richesse personnelle, pour qu'ils lui fussent unis par le lien étroit de la recommandation. En France (mais non en Germanie), le comte se faisait assister et remplacer au besoin par un lieutenant qu'il désignait lui-même, et qu'on appelle depuis le VIIIe siècle un *vicomte* (*vicecomes*). Pour rendre la justice dans les tribunaux inférieurs, le comte avait des agents, *vicaires* (viguiers) ou *centeniers*, également nommés par lui et qu'il payait comme lui-même l'était par le roi, c'est-à-dire qu'il leur conférait des bénéfices pris, naturellement, non sur les terres qu'il avait déjà reçues du roi, mais sur ses biens personnels ou alleux. Ses agents devenaient ainsi ses vassaux, comme il l'était lui-même du roi.

Pour surveiller ces fonctionnaires, grands et petits, des envoyés temporaires (*missi dominici*), furent créés. C'était des clercs et des laïques investis pendant le temps de leur mission de la toute-puissance royale pour s'enquérir des besoins du peuple et corriger les abus. En 802, Charlemagne en fit une institution régulière : le

royaume fut divisé en régions ; dans chacune d'elles, il envoya un archevêque et un comte ; quelquefois on trouve deux laïques associés à un archevêque ou deux ecclésiastiques seuls. Ces *missi* paraissent avoir été nommés chaque année, peut-être par l'assemblée générale. En 812, ils durent faire quatre tournées annuelles d'un mois chacune, et adresser un rapport à l'empereur chaque printemps. Gênante pour les comtes et même pour les évêques, cette institution a été un des bienfaits du règne de Charlemagne.

A côté des comtes, étaient les *ducs*. Charles laissa subsister les ducs nationaux en Bretagne, en Gascogne, en Italie (à Spolète, à Bénévent, etc.) ; il les abolit complètement en Germanie. Dans la partie de l'empire qui lui était soumise, il ne leur laissa que des fonctions militaires. Sur les frontières les plus menacées, il organisa des commandements particuliers ou *Marches* ; ainsi la marche de Gothie au nord des Pyrénées, le pays gouverné par Roland sur la frontière de la Bretagne (et qui fut plus tard le comté du Maine), et les marches établies contre les Danois, les Sorbes, les Avars, etc. A leur tête étaient des comtes qu'on appelait aussi ducs ou préfets, mais le plus souvent *marquis* ou *margraves* (comtes des marches).

Quant aux villes, nulle part on ne trouve d'agents proprement municipaux.

Avec les comtes, les principaux agents de Charlemagne étaient les *évêques* ; de même qu'il nommait ceux-là, il désigna ceux-ci à son gré. Il les choisit d'ailleurs avec soin, souvent parmi les clercs de l'école du Palais dont il surveillait lui-même les études et la conduite. Ici il ne regardait pas à la naissance ; il préférait les fils d'affranchis et de serfs, s'il les jugeait dignes de l'épiscopat, aux fils des nobles, s'ils étaient négligents ou paresseux. Aux évêques, il recommandait de vivre en bonne intelligence avec les comtes et de travailler de concert avec eux au maintien du bon ordre ; en même temps, il les soumit au métropolitain qui prit désormais le titre et l'autorité d'un

archevêque. Il y avait aussi des évêques particuliers pour les campagnes, ou *chorévêques*; ils subsistèrent çà et là jusqu'au milieu du xe siècle, mais graduellement ils disparurent; alors leurs fonctions passèrent en partie aux archidiacres, chargés de l'administration matérielle du diocèse, et en partie aussi aux prêtres des paroisses devenus sédentaires. Ces prêtres étaient nommés soit par le roi, soit par les évêques, soit par les particuliers qui fondaient les églises.

Pour maintenir le clergé des villes épiscopales dans une exacte discipline, Charlemagne généralisa une institution établie dès 760 à Metz par l'évêque Chrodegand, qui avait réuni ses prêtres autour de lui et les avait forcés à vivre dans son palais sous une règle (*canôn*) presque monastique empruntée à saint Augustin. Ce sont les *chanoines* (*canonici*), dont le collège s'appela le *chapitre*.

Comme les évêques, les *abbés* étaient le plus souvent nommés par le roi qui ne se gênait pas pour mettre des laïques à la tête des monastères. Les mœurs des moines et des religieuses furent d'ailleurs surveillées avec soin; leurs maisons durent adopter peu à peu la règle bénédictine réformée en 817 par le goth Vitiza, en religion SAINT BENOIT D'ANIANE. Les évêques étaient chargés de les maintenir dans le devoir; mais déjà quelques monastères obtinrent d'échapper à la juridiction de l'*Ordinaire* pour relever directement du pape; ce sont les *Exempts*.

Les deux grands services publics de l'État carolingien étaient la justice et l'armée.

En matière judiciaire, deux innovations doivent être signalées : l'obligation imposée à tous les hommes libres d'assister aux assemblées judiciaires, qui étaient fréquentes, était devenue un fardeau, surtout pour les pauvres gens; Charlemagne décida qu'il n'y aurait plus que deux ou trois sessions obligatoires par an. En second lieu, les anciens rachimbourgs disparaissent; ils sont remplacés par des *scabins*. Désignés par les envoyés du

roi ou par le comte, les scabins devaient être pris parmi les « personnes notables et craignant Dieu » ; ils juraient de juger équitablement et sans se laisser corrompre ; ils ne pouvaient être dépouillés de leur charge qu'en cas d'indignité ; c'étaient de véritables magistrats. Le nombre des scabins qui devaient assister aux séances du tribunal n'était pas fixé, mais il était ordinairement de sept. Cette institution, complètement organisée depuis 803, fut répandue dans toutes les parties de l'empire, sauf en Frise, où l'on n'a trouvé ni le nom ni la chose. Le comte tenait ses assises à des endroits variables, dans des salles convenables, mises à l'abri des intempéries, mais jamais dans des églises ; il pouvait se faire remplacer par un lieutenant (*missus comitis*, *vice-comes*), ou par des juges d'ordre inférieur, centeniers ou viguiers, sauf dans les causes importantes. Quand l'envoyé du roi était en tournée, il rendait la justice dans les mêmes tribunaux et avec la même forme que le comte. Au tribunal du roi, il n'y avait pas de scabins ; les assesseurs étaient les grands, les palatins, laïques ou ecclésiatiques.

Charlemagne surveilla de près l'administration de la justice ; il se déclara le protecteur des innocents et des opprimés, surtout des pauvres ; il interdit aux juges de recevoir aucun présent. C'était un vice fort répandu. Les juges acceptaient tout : les moins fortunés leur apportaient des étoffes de lin ou de laine, des chaussures, des gants, un coffret pour les manuscrits, des rouleaux de cire pour les tablettes. Un évêque d'Orléans, Théodulf, qui fut *missus* en 798, décrit un vase précieux accepté par un fonctionnaire : « L'extérieur était usé, mais on distinguait encore le fleuve Achéloüs, Hercule et Nessus luttant pour Déjanire, la fin tragique de Lichas et la défaite d'Antée ; à l'intérieur, se trouvaient représentés la caverne de Cacus, Hercule foulant à ses pieds le monstre vaincu... » Quant à lui, Théodulf, il n'acceptait que de petits cadeaux : des fruits, des œufs, du pain, des fromages de chèvre, des poulets. Au temps de Racine encore, Chicaneau tentait de se rendre Dandin favorable en lui

promettant un quartaud de muscat. L'usage des « épices » ou cadeaux aux juges, qui remonte, comme on voit, au moins à Charlemagne, a duré chez nous jusqu'à la Révolution française.

L'armée n'était pas permanente. Quand une guerre éclatait, l'ordre de partir était donné par une proclamation royale (*bannum*, *heribannum*). Tous les hommes libres n'étaient pas appelés ; le service militaire était obligatoire pour les seuls propriétaires. Vers la fin de son règne, Charlemagne réglementa cette obligation. Ceux qui possédaient un certain nombre de manses de terre (2, 3 ou 4 suivant les années) durent se rendre à l'armée. Ceux qui avaient moins s'entendaient pour que l'un d'eux partît ; les autres lui payaient une indemnité en argent, qui lui tenait lieu de solde. Les comtes furent tenus de dresser par écrit la liste de tous ceux qui devaient servir. Ceux qui, sans cause valable, négligeaient de répondre au ban royal, étaient frappés d'une amende. Il y avait peu de dispenses légales : les palatins, certains agents du comte, des évêques ou des abbés pouvaient seuls en obtenir. Les membres du clergé étaient tenus de servir : l'évêque ou l'abbé conduisait ses hommes à l'armée, tout comme le seigneur laïque. Les soldats s'équipaient et se nourrissaient à leurs frais. La durée du service n'était pas fixée, mais un capitulaire de 811, qui ordonna aux soldats de se fournir de vivres pour trois mois, comptés du jour où l'on avait atteint la frontière du pays menacé, donne à penser qu'il ne dépassait pas trois mois par an. Les armées de Charlemagne se composaient surtout de cavaliers, et non plus de fantassins comme à l'époque précédente. Si une frontière était envahie, la levée en masse était ordonnée dans les contrées voisines ; c'est la *landwehr* comme on l'appelle déjà au IXe siècle.

La justice et l'armée étaient donc des services publics : c'était au nom de l'État ou du chef de l'État seul qu'on rendait les jugements ou qu'on faisait la guerre. Il en est autrement pour les finances. Les contributions publiques avaient disparu presque entièrement au VIIIe siècle ; en

dehors des dons annuels, et des redevances ou cens qui continuèrent quelque temps à être payés sur certaines terres, enfin des amendes et *freda* judiciaires, le roi ne disposait que de ses revenus privés. Ils étaient considérables, il est vrai : aux propriétés ostrasiennes de la famille des Pépins s'étaient ajoutés de nombreux territoires confisqués ou conquis sur tant d'ennemis pendant trois quarts de siècle. Charlemagne était sans nul doute le plus grand propriétaire foncier de tout l'empire. Il en surveilla l'administration en souverain qui sait que sa puissance repose en partie sur sa richesse. Le capitulaire *De Villis* et la description de ses domaines qu'il ordonna en 812 en sont d'intéressants témoignages. Les revenus produits par l'exploitation de ses champs, fermes, bois, moulins, mines, salines, etc., étaient encore grossis par les butins de guerre, les tributs payés par les princes soumis, les présents offerts par les sujets de l'empire ou les princes étrangers. En outre, dans ses déplacements, le roi obligeait ses sujets à subvenir à l'entretien de sa personne et de sa maison ; ce qui n'était à l'époque mérovingienne qu'une prestation volontaire devint un droit exigé par Charlemagne.

De même qu'il n'y avait guère de contributions publiques, il n'y avait guère de dépenses publiques. L'entretien des chemins, des digues, des écluses, des ponts, des bacs, la garde des côtes, étaient à la charge des populations, non de l'Etat. Dans certains cas cependant, il fallut contribuer à des travaux dont l'utilité s'imposait : ainsi pour la construction des ponts stratégiques, du palais et de l'église d'Aix-la-Chapelle, etc. Charles s'efforça de ranimer le commerce par la protection qu'il donna aux marchands, aux juifs, par la création de nombreux marchés, par la surveillance des poids et mesures qu'il eût voulu voir uniformes. Il organisa une sorte d'assistance publique en établissant une taxe pour les pauvres sur les évêques, les abbés, les comtes. Toutes ces mesures étaient évidemment prises dans l'intérêt de l'Etat ; mais elles ne constituaient pas, comme de nos jours, autant de services

publics alimentés par des fonds réguliers. Ici comme pour le reste, tout dépendait de la prévoyance personnelle de l'empereur. Ses soins n'ont pas été stériles : sous son règne, ses États jouirent d'un degré de prospérité inconnu depuis plus d'un siècle.

En ce qui concerne la monnaie, une modification considérable fut apportée par Pépin : on cessa de fabriquer des espèces d'or et, à la demande du concile de Reims (813), la circulation des *aurei* de la Rome impériale fut interdite ; il n'y eut plus que des deniers et des demi-deniers d'argent. Douze deniers comptèrent pour un sou, et vingt sous pour une livre de 7.680 de nos grains. La royauté se réserva le droit exclusif de battre monnaie, dans un nombre très restreint d'ateliers.

Conquérant, législateur, bienfaiteur de ses peuples, Charlemagne fut aussi le protecteur des lettres, des arts, de l'enseignement. Il attira auprès de lui les écrivains les plus distingués de son temps. La Northumbrie lui envoya Alcuin (voyez plus haut, page 90). A l'école épiscopale d'York, Alcuin s'était nourri de la littérature profane ; Virgile surtout le ravissait. Envoyé en mission sur le continent, il rencontra Charlemagne en Italie et il consentit à le suivre à sa cour (782) ; il fut le directeur de l'école installée par Charles dans son propre palais. Par ses écrits et par ses correspondances, il exerça une grande influence sur les doctrines théologiques, littéraires et scientifiques de son temps. Retiré plus tard dans la riche abbaye de Tours (796), il y créa un centre littéraire sur le modèle d'York ; les beaux manuscrits qu'on y a copiés au ɪxᵉ siècle et qu'on possède encore aujourd'hui en sont les témoins. Il mourut en 804 répandant en France, ainsi qu'il s'exprime lui-même, « la semence de la science au soir de sa vie, comme il l'avait répandue en Bretagne dans la fleur de l'âge ».

L'Italie contribua aussi pour une large part à l'éducation de Charlemagne et de son entourage. Chez les Lombards (à Bénévent, à Milan, à Pavie), il trouva de savants clercs et une noblesse policée. De Rome il ramena (787)

des professeurs de grammaire et d'arithmétique, des architectes et des sculpteurs. En outre, l'idée d'un empire chrétien, que Charlemagne avait puisée dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et qu'il avait songé à réaliser avant même de penser à la restauration impériale, lui imposait comme un devoir de tout faire pour civiliser les sujets de son empire et les élever vers le royaume de Dieu. Ses capitulaires témoignent éloquemment de l'importance qu'il attachait à l'instruction. Il voulut que les prêtres fussent lettrés avant tout ; il édicta cette loi : « que tout père de famille devait envoyer son fils à l'école et l'y laisser jusqu'à ce qu'il fût instruit. » Il attira à l'école du Palais les enfants des nobles à côté des enfants pauvres que seuls, à l'âge précédent, on destinait à l'étude et à l'Eglise. Il surveillait lui-même leurs progrès et récompensait les plus zélés en leur distribuant les évêchés et les abbayes. Avide de tout savoir, surtout en matière de théologie, de grammaire et d'astronomie, il appelait et savait retenir auprès de lui les plus beaux esprits de son temps : à côté de l'anglo-saxon Alcuin, figurent le diacre Paul, qui descendait d'une noble famille lombarde établie en Frioul ; Théodulf, goth d'origine, qui fut évêque d'Orléans ; Paulin d'Aquilée, Pierre de Pise ; l'historien Einhard de race illustre, lui aussi ; Angilbert, d'origine franque comme Einhard, qui aima une des filles de Charlemagne, Berthe, et qui fut père du célèbre historien Nithard, etc.

Ces lettrés, employés au conseil ou dans l'administration, comblés de faveurs, formaient comme une académie dont les membres, à la mode anglo-saxonne, prirent des surnoms empruntés à l'antiquité classique et à la Bible. Alcuin devint *Horatius Flaccus* ; Angilbert, moins modeste encore, prit le nom d'*Homère* ; Charlemagne, celui de *David*, qui fut le chantre royal et le guerrier de l'Ancienne alliance. C'est dans le même goût que le sénéchal de sa cour s'appela *Ménalque* et son chambellan *Tyrcis*.

Ces titres sentent le pédant, et en effet la littérature carolingienne est farcie de science livresque. Les beaux

esprits de la cour font trop parade de leur savoir fraîchement puisé dans les livres anciens. Auprès du nouvel Auguste, les poètes imitent Virgile et Ovide ; les prosateurs, avec moins de goût encore, Suétone, Cornelius Nepos, Aurelius Victor. La biographie de Charlemagne par Einhar est farcie de centons empruntés aux historiens latins. S'ils ont manqué de génie naturel, ils eurent du moins le culte du beau dans un siècle barbare. Ils s'efforcèrent, non sans succès parfois, d'être dignes de leurs modèles. Ils eurent des élèves, des continuateurs qui se réfugièrent dans le cloître quand il n'y eut plus de place pour eux à la cour des Carolingiens. Le flambeau qu'ils ont allumé ne s'éteindra plus.

Nous avons conservé la plupart des œuvres de ces écrivains ; mais nous sommes mal informés aujourd'hui sur les monuments de l'architecture et de la sculpure. Quelques-uns seulement sont parvenus jusqu'à nous. On sait que le palais de Théodoric à Ravenne fut en partie démoli et que ses colonnes, ses marbres précieux, furent transportés à grands frais à Aix-la-Chapelle pour servir à la construction du palais et de l'église. Cette église, élevée sur le plan de San Vitale de Ravenne (796-804) subsiste encore en partie ; elle fournit un bel exemple de style byzantin. Le poète Ermold le Noir nous a laissé la description des fresques qui couvraient les murs du palais d'Ingelheim dont il ne reste plus que d'informes ruines. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, que nous avons aussi, donne une idée précise d'un de ces vastes établissements monastiques qui tinrent une si grande place dans le monde social et intellectuel du moyen âge. Ces maigres renseignements nous permettent de dire qu'à cette époque l'art n'était pas plus original que la littérature ; l'effort qu'ils avaient coûté produira ses fruits seulement deux ou trois siècles plus tard. La musique sacrée fut réformée à l'imitation de l'Italie, et l'on n'entendit plus dans les églises ces chants barbares qui ressemblaient à des hurlements.

Admirateur de l'antiquité classique, Charlemagne ne

méprisait ni sa langue maternelle, ni les chants nationaux que ses sujets germaniques se transmettaient de génération en génération ; il donna l'ordre de les réunir et de les consigner par écrit ; il fit rédiger une grammaire de la langue franque ; ces recueils n'ont malheureusement pas été conservés. Ceci nous avertit du moins que l'on concevait dès lors la possibilité d'écrire une autre langue que le latin. La langue latine était d'ailleurs en pleine décomposition, et de nouveaux idiomes commençaient à sortir du vieux tronc romain.

On peut maintenant apprécier l'étendue et la nature des pouvoirs exercés par les premiers Carolingiens. En apparence, ils pouvaient tout faire ; en réalité les limites de leur autorité étaient étroites et multiples. Ils ne faisaient pas seuls la loi, car le peuple y avait sa part. Ils n'avaient pas d'armée permanente, et les soldats étaient attachés à leurs seigneurs au moins autant qu'au souverain. Leur fonctionnaires les plus importants étaient de grands propriétaires qu'il fallait ménager. Leurs ressources financières était restreintes et en partie irrégulières. Quant au titre d'empereur, il ne conféra pas à Charlemagne de pouvoirs nouveaux ; il lui donna seulement un plus grand prestige. De même, le serment exigé de tous les sujets de l'empire en 802 leur imposa des obligations morales, sans modifier leur situation constitutionnelle à l'égard du souverain. Sans doute l'idée d'État, si étrangère à la conception de la royauté germanique, reparut avec force, surtout sous la plume des écrivains ecclésiastiques, encore imbus des doctrines politiques de l'antiquité. Les capitulaires parlent du « salut de la patrie », de « l'honneur du royaume », du « profit du peuple ». Malgré cette phraséologie, il n'y avait rien de changé au fond des choses ; l'empire carolingien restait un empire franc. Sauf le nom, il n'a rien emprunté aux institutions de la Rome césarienne. Pépin avait porté le titre de *Vir inluster ;* Charlemagne prit celui d'*Imperator augustus*. On lui appliqua des superlatifs qui rappellent ceux du IVe siècle : *excellentissimus*, *serenissimus*, et aussi *piissimus*, qui

donne la note chrétienne du Saint-Empire. Quelque chose de la pompe antique reparut à la cour du prince barbare ; cependant Charlemagne lui-même s'y pliait avec peine. Deux fois seulement il revêtit le costume impérial avec la longue tunique, la chlamyde et les sandales, le sceptre et la couronne ; mais il garda l'épée.

En résumé, le règne des premiers Carolingiens a été grand et bienfaisant. Il ne faut pas voir seulement le sang répandu, les peuples transplantés, la religion du Christ imposée de force à des païens. Les moyens employés par Charlemagne, par son père et par son aïeul ont été ceux d'un âge de violence. Rappelons-nous que ces princes s'étaient proposé d'arracher le gouvernement à l'anarchie et la société à la barbarie ; ils y réussirent en partie, et, en travaillant pour le bien de l'humanité, ils ont fondé leur propre gloire.

Cependant leur œuvre devait leur survivre peu de temps, et cela pour trois raisons principales.

1° La solidité de l'empire carolingien reposait en grande partie sur le génie de ses fondateurs ; il s'écroula sous les successeurs incapables de Charlemagne.

2° Un pouvoir monarchique et militaire, qui n'est soutenu ni par une armée permanente ni par des finances régulières, est condamné à périr. Toutes les mesures prises par les Carolingiens pour régulariser l'administration et s'assurer l'obéissance de leurs sujets tournèrent contre eux et ne firent que hâter la formation de la société féodale. Les grands propriétaires, à qui ils confièrent les fonctions comtales et à qui ils donnèrent encore des bénéfices, se considérèrent comme des vassaux bien plus que comme des fonctionnaires ; ils transmirent héréditairement leurs charges, et conservèrent en qualité de vassaux les droits régaliens qu'ils avaient exercés comme agents du roi ; les évêques que Charles avait associés à l'administration, devenus bientôt membres de l'aristocratie féodale, employèrent à leur profit personnel ou à celui de l'Église l'autorité et les privilèges que les rois leur avaient accordés.

3° Deux institutions contribuèrent surtout à cette transformation de la société : le *système bénéficiaire* et la *vassalité*. Les terres que les Carolingiens donnèrent en récompense, en *bénéfice*, à leurs guerriers sur les domaines de l'Église participèrent au caractère des donations ecclésiastiques dites *précaires*. Ces concessions étaient limitées en principe à la vie du donateur et à celle du donataire. Pour se perpétuer et devenir héréditaires, elles devaient être renouvelées à la mort de l'un et de l'autre ; elles étaient révocables si le bénéficiaire cessait de remplir les services auxquels il s'était engagé. De plus, ceux qui recevaient du roi ces bénéfices se donnaient à lui par un lien particulier de recommandation et de fidélité qui faisait d'eux ses *vassaux* (vassalli). Ce mode de concessions territoriales, par lequel la royauté crut s'assurer des serviteurs d'une fidélité mieux garantie, fut imité, comme on l'a vu, par les grands propriétaires laïques et ecclésiastiques. La royauté vit avec faveur cette organisation hiérarchique qui semblait rattacher plus étroitement les uns aux autres les divers membres du corps social, tandis qu'il était difficile d'obtenir au nom de l'État dans l'immense empire carolingien l'obéissance des fonctionnaires et celle de la masse confuse des sujets. Peu à peu tous les hommes libres trouvent avantage à se recommander à un seigneur, laïque ou ecclésiastique, qui les protège et leur concède des bénéfices auxquels sont attachés des obligations et des devoirs, mais aussi des privilèges et des immunités. Les cadres de l'armée et de l'administration carolingiennes deviennent les cadres mêmes de la société féodale. Cette transformation était fatale dans une société imbue de l'esprit germanique, qui n'avait jamais compris les idées juridiques et abstraites sur lesquelles reposait le monde romain, et qui n'attachait de valeur qu'aux relations personnelles d'homme à homme. Déjà la société mérovingienne avait pour base les serments prêtés par les sujets au souverain. A ce premier lien d'obéissance s'ajoutent maintenant les serments qui créent des devoirs entre les vassaux et le sei-

gneur. Or, ceux-ci font peu à peu oublier ceux-là, et quand la monarchie carolingienne s'émiette, morcelée en plusieurs royaumes, bouleversée par les invasions et les guerres civiles, c'est sur les relations de *vasselage* et de *séniorat*, auxquelles sont intimement liées les concessions de bénéfices ou de *fiefs*, que se constitue un monde nouveau, le *monde féodal*.

4° *Décadence carolingienne* (814-888) [1].

Des trois fils de Charlemagne, un seul lui survécut : c'était le plus jeune et le moins capable, Louis, surnommé le Débonnaire ou le Pieux [2]. Né en 778 à Casseuil

1. Sources. — *Annales royales* ou *de Saint-Bertin*, édit par l'abbé Dehaisnes (*Société de l'histoire de France*). La partie qui comprend les années 836-861 a pour auteur Prudence, qui fut évêque de Troyes à partir de 846 ; la dernière partie (861-882) a pour auteur ou pour inspirateur direct Hincmar, archevêque de Reims (*Mon. Germ. hist.*, t. I). Les *Annales de Saint-Vaast* ont été publiées avec celles de Saint Bertin. Les deux vies de Louis le Pieux, l'une par Thegan, noble franc qui fut chorévêque de Trèves, qui connut l'empereur et qui l'admirait, l'autre par un anonyme dit l'Astronome, sont au tome VI du *Recueil des Historiens de France* avec le poème d'Ermoldus Nigellus en l'honneur de Louis le Pieux (aussi dans les *Mon. Germ. hist.*). Les biographies de *Saint Benoît d'Aniane*, par un de ses disciples, le moine Smaragdus (édit. dans Migne, *Patrologie latine*, vol. CII) ; d'*Adalhard* et de *Wala*, abbés de Corbie, par Paschase Ratbert, moine de Corbie (dans Migne, vol. CXX). Les quatre livres sur les revoltes des fils de Louis le Pieux contre leur père, par Nithard, fils d'Angilbert et de Berthe, fille de Charlemagne (*Histor. de France*, t. VI et VII et dans les *Mon. Germ. hist.*, t. II). Nithard est le premier écrivain laïque du moyen âge. — Les poèmes historiques de cette époque ont été réunis par Ernest Dummler sous le titre *Poetæ latini medii aevi* (*Mon. Germ. hist.*, 1881-1884). — L'édition des *Lettres de Servat Loup, abbé de Ferrières*, par G. Desdevises du Dezert, doit être corrigée par les observations de Levillain (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1901-02).

A consulter. — Himly : *Wala et Louis le Débonnaire* (1849) ; B. von Simson : *Jahrbücher des frænkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen* (2 vol., 1874-1876) ; E. Duemmler : *Geschichte des ostfrænkischen Reiches* (2° édit., 1887-88, 3 vol.) ; H. Schrœrs : *Hinkmar, Erzbischof von Reims* (1884) ; J. Calmette : *La diplomatie carolingienne 843-877* (1902) ; F. Lot et L. Halphen : *Le règne de Charles le Chauve*, 1re partie (1909).

2. Les contemporains ne l'ont jamais appelé que *Ludovicus Pius*, surnom qui était un éloge. C'est la postérité qui l'a qualifié de *Débonnaire*, surnom qui implique un blâme adressé à sa faiblesse.

près du Dropt (Gironde), il avait trente-six ans à son avènement. Il était de stature moyenne, mais robuste; habitué de très bonne heure aux exercices du corps, il était devenu bon cavalier, habile à manier l'arc et la lance. Son intelligence avait été cultivée avec soin ; il avait appris à fond le latin et il comprenait parfaitement le grec. Enfin il avait été initié dès l'enfance à la pratique des affaires publiques : à trois ans, il avait été sacré roi d'Aquitaine ; il avait fait la guerre, avec peu de succès il est vrai, aux Gascons et aux Arabes; il s'était appliqué au bonheur de ses peuples et à la réforme de l'Église. Mais cette éducation virile n'avait pas réussi à faire de lui un homme ni un souverain. Il avait un caractère indécis et une conscience timorée; élève de saint Benoît d'Aniane, il était plus moine que guerrier. L'empire militaire de Charlemagne tombait aux mains d'un prêtre couronné.

Louis le Pieux avait été associé à l'empire en 813; il succéda sans contestation à son père. Son premier soin fut de purifier le palais d'Aix-la-Chapelle en éloignant de la cour les gens de mauvaise vie que la vieillesse débauchée de Charlemagne y avait tolérés, et en réléguant au loin les filles du vieux roi qui avaient participé à ces désordres. Il fit plus : il frappa les ministres même de l'empereur. Wala, petit-fils de Charles Martel, dut se faire moine; son frère Adalhard, abbé de Corbie, fut exilé à Noirmoutiers. Un des principaux *missi* de Charlemagne, Leidrade, archevêque de Lyon, fut confiné dans un monastère à Soissons ; Benoît d'Aniane le remplaça dans la confiance de l'empereur. En même temps, on ouvrit les prisons; on rappela les exilés; on envoya des *missi* à travers l'empire; on espéra s'attacher les grands en leur concédant à perpétuité les domaines dont ils n'avaient que la jouissance, et l'Église en étendant ses privilèges. Louis le Pieux consentit même à recevoir des mains du nouveau pape Étienne IV (816) la couronne impériale qu'il avait mise lui-même sur sa tête quand il avait été associé à l'empire; il répudiait ainsi

jusqu'aux principes mêmes du gouvernement de Charlemagne.

Dans cette voie de concessions et de faiblesse, il alla plus loin encore. De sa femme Ermengarde, il avait eu trois fils : LOTHAIRE, PÉPIN et LOUIS. Certains proposaient que, d'après l'ancien droit germanique, chaque fils eût son lot irrévocable et indépendant ; d'autres voulaient maintenir l'unité impériale. Ces derniers parurent l'emporter tout d'abord: il fut décidé que Pépin aurait l'Aquitaine avec la Gascogne, qu'on donnerait à Louis la Bavière avec les Slaves tributaires, qu'enfin l'aîné, Lothaire, serait aussitôt associé à son père. Ses deux frères lui seraient entièrement subordonnés; chaque année, ils devraient venir conférer avec lui sur les affaires de l'empire ; ils ne pourraient sans son consentement ni se marier ni faire des traités (817). Ainsi, disait cette « charte de division », il y aurait « un seul royaume et non trois ».

Devenu veuf, Louis, après avoir d'abord songé à se retirer dans un monastère, se laissa persuader de rester sur le trône et de se remarier (819). La nouvelle reine, JUDITH, était belle, séduisante et ambitieuse ; elle n'eut pas de peine à dominer son faible époux. Mère d'un fils qui fut Charles le Chauve (823), elle voulut lui assurer une part de l'héritage paternel, et, devant le refus hautain des grands et du clergé qui prétendaient maintenir intacte la charte de 817, elle fit un coup d'Etat : un simple édit impérial, rendu sans le concours des grands assemblés en plaid, donna au jeune enfant l'Alsace, l'Alémannie et la Rhétie (829). Ce fut le signal d'une guerre civile qui dura quatre ans sans résultats. Enfin en 833, Lothaire accourut d'Italie avec une armée qu'accompagnait le pape Grégoire IV ; il rejoignit ses deux autres frères dans une plaine arrosée par le Logelbach, entre Colmar et Bâle. L'empereur marcha contre eux, puis consentit à négocier. Le pape sembla s'interposer comme médiateur : en réalité il attira au parti des fils révoltés les principaux lieutenants du père, et quand celui-ci voulut enfin combattre il se trouva seul. Il se rendit alors à la tente de

Lothaire et, après avoir obtenu de lui la promesse que sa femme et son fils Charles auraient la vie sauve, il céda sur tout le reste : Lothaire prit le titre d'empereur unique ; Charles perdit sa part d'héritage ; celles de Pépin et de Louis furent augmentées. Louis le Pieux enfin fut contraint de signer son abdication et de lire en public, tête nue, dans l'église de Saint-Médard de Soissons, une confession générale en huit articles, dictés par les évêques partisans de Lothaire, puis il dut quitter le baudrier militaire et revêtir l'habit de pénitent !

Le triomphe de Lothaire dura peu. Il fut obligé l'année suivante de rendre à son père la liberté (834) et de retourner en Italie. Louis le Pieux, réhabilité dans la basilique de Saint-Denis, se fit couronner pour la troisième fois ; mais ce n'était plus qu'une ombre d'empereur. Il passa ses dernières années à combattre ses fils ou à partager ses États entre eux, et il mourut dans une île du Rhin, en face d'Ingelheim, au moment où il allait marcher contre Louis le Germanique révolté (20 juin 840). Son règne avait été déplorable ; l'unité morale de l'empire était compromise par la faiblesse du souverain, l'ambition de ses enfants et l'avidité de l'aristocratie.

Fatalement les sujets devaient perdre de plus en plus le respect du pouvoir suprême et s'attacher au souverain que leur donnerait le hasard des partages. Nous touchons ainsi à l'origine même des nations modernes.

On s'en aperçut très clairement au lendemain de la mort de Louis le Pieux. Lothaire prit la couronne impériale, et voulut obliger ses frères à reconnaître son autorité. Si légale qu'elle fût, cette prétention excita une nouvelle guerre civile. Louis le Germanique prit les armes et fit alliance avec le jeune Charles à qui le traité de Worms (839) avait donné la France jusqu'à la Meuse et au Rhône. Lothaire de son côté se rapprocha de Pépin II, fils du roi d'Aquitaine, qui avait été dépouillé par Louis le Pieux du riche héritage de son père. Le 25 juin 841, les deux armées se trouvèrent en présence près de *Fontenoy-en-Puisaye*, non loin d'Auxerre. Après un combat court,

mais acharné et sanglant, Lothaire fut entièrement défait et s'enfuit, laissant aux vainqueurs un butin considérable. Il réussit pourtant à gagner à son parti les Saxons en promettant de leur rendre les libertés dont ils jouissaient au temps de l'indépendance païenne ; il fit alliance même avec les Danois, et reparut bientôt menaçant à Aix-la-Chapelle. Charles se hâta de rejoindre Louis sur les bords du Rhin.

Le 15 février 842, les deux frères « se réunirent dans la ville appelée autrefois *Argentoratum* et maintenant *Strasbourg* ; là, il se prêtèrent réciproquement serment d'alliance et de fraternité, Louis en langue romane et Charles en langue tudesque » (Nithard). Les guerriers des deux armées se lièrent par un serment semblable. Le texte des paroles échangées en cette circonstance solennelle nous a été conservé par Nithard [1], l'historien de ces guerres, et lui-même un dévoué partisan de Charles. Il montre que la séparation des langues était déjà un fait accompli ; celle des peuples allait bientôt suivre. Au lieu de combattre, Lothaire, Louis et Charles négocièrent un accord définitif qui fut conclu à *Verdun* (août 843). A la Bavière qu'il gouvernait depuis seize ans, Louis le Germanique ajouta les pays allemands de la rive droite du Rhin, avec les diocèses de Mayence, Worms et Spire sur la rive gauche. Charles le Chauve eut les pays exclusivement français jusque vers l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône. Lothaire prit le reste, c'est-à-dire l'Italie et les contrées intermédiaires entre les États de Charles et de

1. Serment de Louis : « Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha et in cadhuna cosa, sicum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet, etc. » (Pour l'amour de Dieu et pour le commun salut de nous et du peuple chrétien, de ce jour en avant, en tout ce que Dieu me donne de savoir et de pouvoir, je protégerai ce mien frère Charles, en aide et en chaque chose, ainsi que par droit on doit protéger son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi). Serment de Charles : « In Godes minna... » etc. Ces deux textes, roman et tudesque, sont les plus anciens monuments datés de la langue française et de la langue allemande.

Louis ; ainsi les terres ostrasiennes, berceau de la famille carolingienne, avec les deux capitales, Aix et Rome, tombèrent dans son lot. C'était une sorte d'hommage rendu à la dignité impériale.

On voulut même se donner l'illusion de respecter l'unité de l'empire : à Thionville en 844, à Meerssen en 847 et en 852, les trois frères s'unirent par des liens de « fraternité et de charité » ; ils se garantirent leurs possessions et se promirent mutuellement secours contre leurs ennemis. On eut beau déclarer que l'empire était « non divisé, mais simplement séparé », on n'en avait pas moins créé trois grands royaumes : la France, l'Allemagne et l'Italie, royaumes rivaux, nés de luttes fratricides et voués à d'éternelles guerres d'influence. On a dit que le traité de Verdun avait été la conséquence de l'antagonisme des nationalités ; n'est-ce pas plutôt l'antagonisme des nationalités qui a été la conséquence du traité de Verdun ? En créant entre des pays purement allemands et d'autres purement français un Etat intermédiaire composé de régions où étaient mêlés les deux langues et les deux peuples, on forçait, pour ainsi dire, la France et l'Allemagne à prendre connaissance d'elles-mêmes.

Cet État intermédiaire s'affaissa à son tour ; les trois fils de l'empereur Lothaire (mort en 855) s'en partagèrent les lambeaux : Louis II, qui succéda au titre impérial, fut réduit aux seules ressources du royaume d'Italie ; Lothaire eut la Frise et les pays ostrasiens qui formèrent la Lotharingie ou Lorraine ; Charles eut la Provence. Quand Louis II mourut à son tour en 875, Charles le Chauve s'empara de la couronne impériale qu'il alla recevoir des mains du pape ; il fut couronné le 25 décembre, soixante-quinze ans juste après Charlemagne. Mais pendant ces trois quarts de siècle, les choses avaient bien changé : les premiers successeurs de Charlemagne avaient reçu la couronne soit de leur père, soit d'une assemblée tenue loin de Rome : Charles au contraire la tint du pape et des Romains. Le pape s'empressa de proclamer qu'il avait créé l'empereur. C'est l'Église qui

maintenant va profiter de tout le pouvoir, de tout le prestige perdus par l'empereur.

D'ailleurs, depuis le début du siècle, les idées sur le pouvoir royal et ecclésiastique s'étaient modifiées. Charlemagne avait été considéré comme un autre David, comme un prêtre-roi ; à partir de Louis le Pieux, la plupart des écrivains politiques revinrent aux théories de saint Augustin. Pour eux, le but suprême des hommes dans ce monde et dans l'autre était la paix : on y arrivait par la charité et par la justice. La royauté était un instrument pour maintenir l'ordre, utile mais nullement nécessaire : « son autorité ne sert qu'à imposer par la crainte ce que le prêtre n'a pu achever par la persuasion. » C'est Jonas, évêque d'Orléans et ami de Louis le Pieux, qui s'exprimait ainsi. Hincmar ne parlait pas autrement sous Charles le Chauve ; c'était un théologien distingué et un politique résolu. Sa fidélité envers Louis le Pieux et Charles le Chauve lui valut l'archevêché de Reims (845). Il y servit son roi avec courage et bonheur, moins dans l'intérêt de la royauté que pour le profit de l'Eglise et en particulier de son siège archiépiscopal, dont il prétendait faire la métropole de toute la Gaule. « Le roi, disait-il, est une force, un moyen entre les mains de l'Eglise, qui lui est supérieure, puisqu'elle le dirige vers sa véritable fin. Sans cette force particulière dont il dispose et qui l'oblige à des devoirs spéciaux, le roi est un homme comme les autres. Il doit respecter l'Eglise, les biens du prochain ; ses devoirs se confondent avec ceux de tous les chrétiens. »

On retrouve encore ces idées dans la célèbre compilation apocryphe dite aujourd'hui des *Fausses Décrétales*. Elle fut fabriquée vers 851 ou 852 à l'aide, soit de documents sincères, soit de falsifications anciennes ou récentes. L'auteur, ou les auteurs de ces falsifications, qui ont dissimulé leur nom derrière celui d'un certain Isidorus Mercator imaginaire, avaient surtout pour but de délivrer les évêques du joug des métropolitains en les rattachant directement à l'autorité du pape et d'empêcher

les puissances séculières d'intervenir dans la constitution des provinces ecclésiastiques. Composées certainement en Gaule, sans doute sous l'inspiration d'Aldric, évêque du Mans, pour servir des querelles et des intérêts locaux, elles eurent pour principal résultat d'accroître l'autorité du Saint-Siège et de justifier ses prétentions à la domination universelle. A partir du XIe siècle, les évêques de Rome s'en servent constamment et ne les distinguent pas des décrets véritables contenus dans les lettres de leurs prédécesseurs.

Nicolas Ier fut un des ouvriers les plus intelligents qui aient travaillé à fonder un pouvoir théocratique exercé uniquement par l'Église. L'importance de son pontificat se manifeste surtout par la conduite qu'il tint envers l'archevêque Hincmar et le roi Lothaire, frère de l'empereur. On reviendra plus loin (page 275) sur une troisième affaire, celle du schisme de Photius.

Rothade, évêque de Soissons, était suffragant de Reims; mais à la faveur des troubles civils, il avait pris des habitudes d'indépendance vis-à-vis de son archevêque comme vis-à-vis du roi et refusait de reconnaître l'autorité métropolitaine dans l'administration de son diocèse. Hincmar le fit déposer par un synode réuni à Senlis en 863 et enfermer dans un monastère. Rothade ayant fait appel à l'autorité suprême du Saint-Siège, Nicolas Ier prit fait et cause pour l'évêque dépossédé; il le fit venir à Rome, et comme là personne ne se présenta pour l'accuser, il le rétablit dans sa dignité (865). « C'est du pouvoir et de la sanction du Saint-Siège », écrivait-il à ce propos, « que les synodes et les conciles tirent leur force et leur stabilité. » Hincmar dut céder. Nicolas avait ainsi fait reconnaître le droit d'appel au Saint-Siège et la supériorité de ses jugements sur ceux des synodes provinciaux.

L'autre affaire fut plus longue et plus épineuse. Un des frères de l'empereur Louis II, Lothaire, après avoir vécu maritalement avec une jeune fille de noble origine, Waldrade, avait épousé Theutberge, sœur d'Hubert, abbé

de Saint-Maurice en Valais (855) ; puis, fatigué de sa femme, il était revenu à sa maîtresse et n'avait plus eu désormais d'autre souci que d'obtenir la dissolution d'un mariage odieux. Il sut y intéresser ses frères et plusieurs prélats, si bien qu'un synode réuni à Aix-la-Chapelle déclara Theutberge coupable et la condamna à une détention perpétuelle. Cette décision fut vivement attaquée par Charles le Chauve pour des raisons politiques (Theutberge n'ayant pas d'enfants, il convoitait par avance le royaume de Lothaire) et par Hincmar pour des raisons morales et théologiques. Lothaire n'en épousa pas moins Waldrade qui lui avait déjà donné trois enfants (862). C'est alors que Nicolas Ier intervint. Il cassa la sentence prononcée contre Theutberge, déposa les prélats les plus compromis, excommunia Waldrade, refusa de recevoir Lothaire à Rome tant qu'il n'aurait pas donné satisfaction. Il proclama bien haut que les rois ne sont dignes de la couronne que s'ils se gouvernent bien eux-mêmes, « sans quoi il faut les tenir pour des tyrans, non pour des rois ; loin de leur être soumis, nous devons leur résister et nous élever contre eux. » Lothaire à la fin, menacé par ses oncles qui déjà s'apprêtaient à se partager ses États, s'humilia devant le légat du pape et rendit à Theutberge son rang d'épouse légitime (865).

Nicolas Ier mourut en 867 après avoir accru, pendant son règne si court et si bien rempli, l'autorité du Saint-Siège. Il avait fait reconnaître la suprématie de l'évêque de Rome sur tous les autres évêques, affaibli l'autorité des synodes principaux et des métropolitains, attiré à son tribunal l'appel des grandes causes ecclésiastiques ou séculières, mais aussi ébranlé l'autorité royale dans ses fondements.

Ainsi peu à peu la papauté s'élevait sur les ruines de l'empire. Après la mort de Charles le Chauve (877) et celle de Louis le Bègue (879), le trône impérial resta vacant pendant trois années, puis le pape Jean VIII y fit monter Charles le Gros, dernier survivant des fils de Louis le Germanique (880). Ce prince incapable put cependant recueillir

l'héritage entier de tous ses frères et de ses cousins : Carloman et Louis II en Allemagne, Louis III et Carloman en France (882-884). Il reconstitua ainsi l'unité de l'empire ; mais à quoi bon ? Il n'était pas capable de la défendre. Après des guerres stériles en Italie, en Lorraine, en Moravie, en Frise, il traita honteusement avec les Normands qui assiégeaient Paris. Un fils illégitime de son frère Carloman, ARNULF, se mit à la tête d'un soulèvement qu'il n'osa même pas combattre. Finalement, Charles fut déposé par une assemblée des grands réunis à *Tribur* près de Mayence (887) et mourut peu après dans l'oubli (888).

Alors l'empire se disloqua définitivement. Le traité de Verdun avait créé trois royaumes dont les souverains, indépendants en droit et en fait, s'étaient associés cependant par des liens mystiques de fraternité et de charité. Il s'en forma sept après la déposition et la mort de Charles le Gros. La couronne devint partout élective et c'est l'aristocratie qui en disposa. En Allemagne, on choisit Arnulf. En France, ce fut le comte EUDES, qui venait de défendre glorieusement Paris contre les Normands. En Italie, les ducs de Frioul et de Spolète, Bérenger et Gui, tous deux arrière-petits-fils de Charlemagne, se disputèrent le pouvoir, les armes à la main. Dans les anciens États de l'empereur Lothaire, trois nouveaux royaumes prirent naissance : ceux de Provence, de Bourgogne et de Lorraine.

1° Le duc de Bourgogne cisjurane, BOSON, dont la sœur avait été femme de Charles le Chauve et qui lui-même avait épousé la fille unique de l'empereur Louis II, s'était fait proclamer par le concile de Mantaille en Viennois (15 oct. 879) roi des Bourguignons et des Provençaux. Il mourut en 887, et il sembla d'abord que son usurpation dût n'avoir pas de suite ; mais son fils Louis se fit reconnaître roi par les Provençaux en 890. Il régna sur Arles, Lyon, Uzès et Nice. Voisin de l'Italie, il prit part aux guerres de la péninsule, battit Bérenger, prit même la couronne impériale (901), mais il fut peu après surpris à Vérone par son ennemi qui lui fit crever les yeux (905).

Louis l'Aveugle, comme on l'appela, vécut encore jusqu'en 928. Hugues d'Arles, qui avait gouverné le royaume en son nom, s'empara alors de la couronne au détriment du fils du défunt. Il s'était déjà fait nommer roi d'Italie et, pour s'y maintenir, il vendit son royaume de Provence à Rodolphe II de Bourgogne (932).

2° Le royaume de Bourgogne eut pour origine le duché de la Bourgogne transjurane, dont le duc Rodolphe Ier fut élu roi en 888 à Saint-Maurice en Valais. Son État s'étendait de la Saône à l'Aar, avec les villes de Chalon, Besançon, Genève et Lausanne; son fils et successeur l'agrandit de tout le bassin de l'Aar (Argovie) et du royaume de Provence acquis en 932. La Bourgogne et la Provence réunies formèrent alors le grand royaume d'Arles qui s'étendit dans tout le bassin du Rhône, de l'Aar et du Doubs, avec le Rhône et la Saône pour limite occidentale et l'immense demi-cercle des Alpes, de la mer aux sources du Rhin pour limite orientale. Ce royaume fut réuni un siècle plus tard (1034) à l'empire allemand.

3° Le nom de Lorraine (Lotharii regnum), qui désigne le pays dévolu à Lothaire II (voy. p. 171), comprenait le vaste territoire situé au nord du royaume de Bourgogne, entre la France et l'Allemagne, borné par l'Escaut, la Meuse, les Vosges et le Rhin. A la mort de Lothaire II, Louis le Germanique et Charles le Chauve se le disputèrent et finirent par se le partager au traité de *Meerssen* (870) qui fixa comme limite entre la France et l'Allemagne le cours inférieur de la Meuse jusqu'à Liège, une ligne allant de Liège à Trèves, puis le cours supérieur de la Moselle. Cette division, qui respectait assez exactement la séparation des langues et les intérêts territoriaux des deux pays, ne fut pas maintenue. L'Allemagne empiéta de nouveau sur les pays entre la Meuse et l'Escaut. En 888, l'ancien royaume de Lothaire, augmenté de l'Alsace, constitua un état particulier gouverné par Zwentibold, fils naturel d'Arnulf, et après sa mort (900) fut annexé à l'Allemagne. La Lorraine, où la langue romane dominait dans toute la partie occidentale et où les Carolingiens de

France avaient conservé des parents, des vassaux et des amis, sera disputée pendant tout le xe siècle entre les rois de France et ceux d'Allemagne, et restera dans l'avenir, entre les deux pays, l'enjeu d'une querelle dont on ne saurait prévoir la fin.

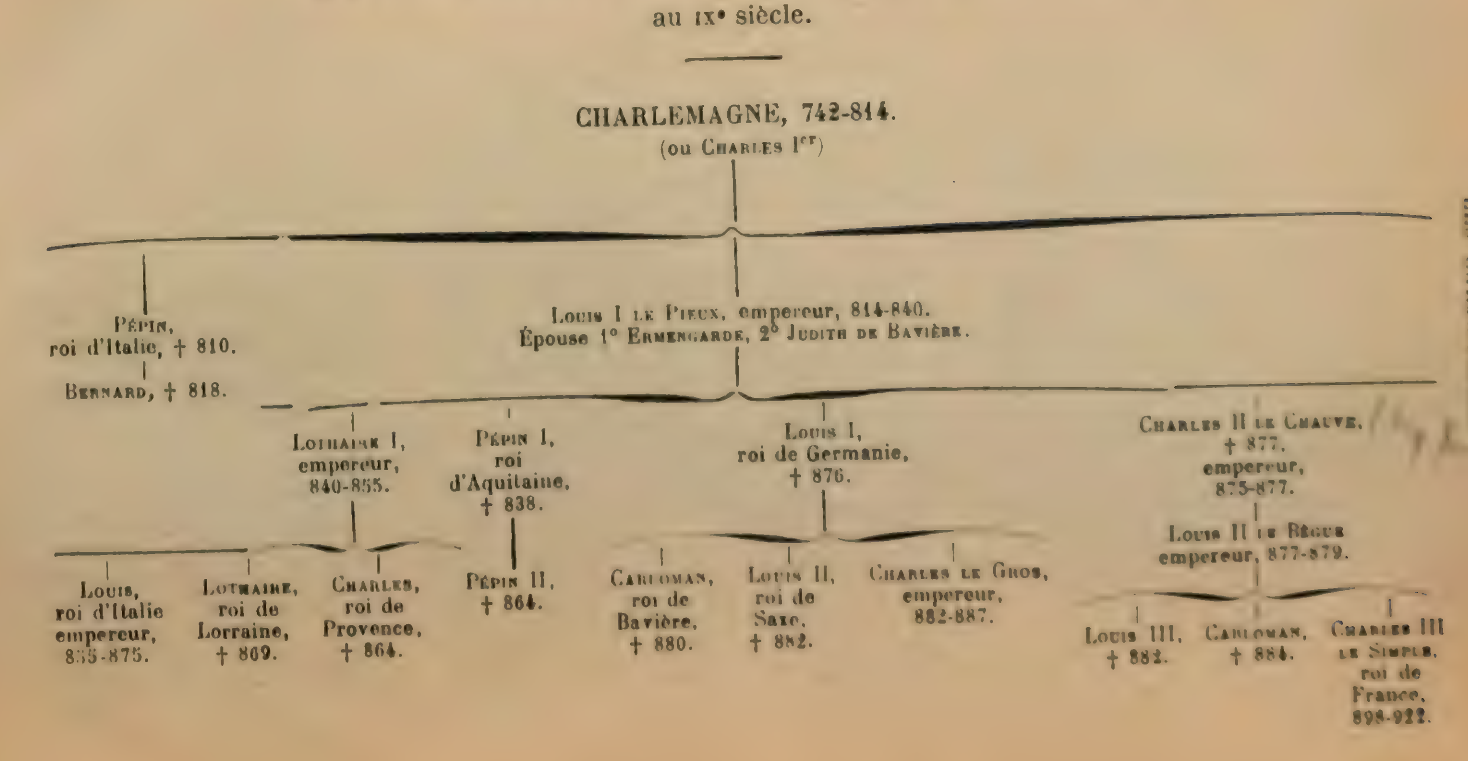
Dans six des royaumes qu'on vient d'énumérer (Allemagne, France, Italie, Provence, Bourgogne et Lorraine) un seul prince, Arnulf, appartenait réellement à la maison de Charlemagne; d'autres s'y rattachaient indirectement par les alliances de leurs familles; certains, comme Eudes de France, lui étaient complètement étrangers. Le grand empereur ne vivait plus désormais que dans l'imagination populaire.

La création des royaumes de Lorraine et d'Arles ramena la France propre aux limites tracées par le traité de Verdun. Elle comprenait encore les anciennes divisions historiques; 1° la *Francie*, entre l'Escaut, la Meuse et la Seine; 2° la *Neustrie*, entre la Seine et la Loire, accrue d'une part des comtés de Tours et de Blois au sud de ce dernier fleuve, mais amoindrie de l'autre par la perte de la Bretagne qui se rendit indépendante sous Nominoé en 843 et qui s'annexa encore les comtés de Rennes et de Nantes (851); 3° l'*Aquitaine*, entre la Loire et la Garonne; 4° la *Gascogne* qui, sous ses ducs nationaux, tributaires peu fidèles, s'annexa le Bordelais et l'Agenais; 5° la *Septimanie* ou *Gothie* avec la marche d'Espagne; 6° enfin la partie de la *Bourgogne* située à l'ouest de la Saône, et qui ne faisait pas partie du royaume bourguignon.

Au delà des Pyrénées, les Gascons navarrais s'étaient rendus indépendants dès 850; le royaume de *Navarre*, fondé en 880 par Fordun le Moine, fut le septième des royaumes nés de la dissolution carolingienne. Ainsi partout l'aristocratie l'emportait; de simples gouverneurs de provinces usurpaient le pouvoir royal; on marchait à grands pas vers l'établissement du régime féodal. Les invasions slaves, hongroises, sarrasines et normandes ne firent qu'accélérer ce mouvement.

ROIS ET EMPEREURS DE LA FAMILLE DE CHARLEMAGNE

au IXe siècle.



LIVRE VI

INVASIONS SLAVES, HONGROISES, SARRASINES ET NORMANDES. ORIGINES DE LA FÉODALITÉ [1]

1° *Invasions slaves, hongroises et sarrasines.*

La dissolution de l'Empire carolingien a été accélérée par les assauts furieux qu'il eut à subir sur toutes nos frontières territoriales et maritimes.

1. Sources. — Réginon, abbé de Saint-Martin à Trèves (899-915); sa chronique est le premier essai tenté au moyen âge pour rattacher l'histoire contemporaine à l'histoire universelle ; édit. dans les *Mon. Germ. hist.*, t. I, et dans Migne. vol. CXXXII. — Flodoard, prêtre de Reims et gardien des archives de l'archevêché; ses *Annales*, 919-966, dans les *Mon. Germ. hist.*, vol. III et dans la collection des textes de Picard (édit. Lauer, 1906) ; son histoire de l'église de Reims depuis les origines jusqu'en 948, dans les *Historiens de France*, vol. VIII, et dans Migne, vol. CXXXV. — Richer, moine à Saint-Remi de Reims et disciple de Gerbert : *Historiarum libri quatuor*, édit. Waitz (pour les classes). — *Lettres de* Gerbert (983-997) ; édit. J. Havet (1889). — Abbon, moine à Saint-Germain-des-Prés : *De bellis Parisiacæ urbis adversus Normannos libri tres*, dans *Histor. de France*, t. VIII ; *Mon. Germ.*, t. II ; Migne, t. CXXXII. — Dudon. doyen de Saint-Quentin (écrit vers 1015) : *Libri quatuor de moribus et actis primorum Normanniae ducum* ; édit. J. Lair (1865. *Soc. de l'hist. de Normandie ;* sur ce chroniqueur voir l'*Etude critique* de Prentout, 1916). — Dans la série des Chartes et diplômes entreprise par l'Académie des Inscriptions, le *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V*, par L. Halphen (1908).

A consulter. — Favre : *Eudes, comte de Paris et roi de France* (1893) ; Eckel : *Charles le Simple* (1899) ; Lauer : *Louis IV d'Outremer* (1900) et *Robert I et Raoul* (1909) ; Lot : *Les derniers Carolingiens* (1891) et *Hugues Capet* (1903) ; Parisot : *Le royaume de Lorraine* (1899), et *l'Histoire de Lorraine* (t. I, 1919) ; Poupardin : *Le royaume de Provence sous les Carolingiens* (1901) et *Le royaume de Bourgogne* (1907) ; Emile Bourgeois : *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise* (1885). — Pour les Normands : Steenstrup : *Introduction à l'histoire des Normands et de leurs invasions* (1881) ; Vogel : *Die Normannen und das frænkische Reich, 799-911* (1906) ; Keary : *The Vikings* (1891). — Pour les Hongrois : Dussieux : *Essai sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France* (2e édit. 1879) ; Sayous : *Histoire des Hongrois* (2e édit., 1900).

Les *Slaves*, que Charlemagne avait domptés, recommencèrent bientôt leurs attaques. Les Obotrites et les Wilzes franchirent l'Elbe, tandis que les Sorbes et les Bohêmes ravageaient la Thuringe. En Moravie, le prince Rastislav, établi par les Francs, se rendit indépendant; à ses peuples, évangélisés par Cyrille et Méthode, deux moines grecs que le pape Nicolas Iᵉʳ patronna, il imposa une forte organisation politique et religieuse ; d'ailleurs il ne cessa, ainsi que son successeur, de guerroyer contre les Allemands.

De l'Oural à la Mer noire, un peuple finnois, apparenté aux Huns d'Attila et aux Avars soumis par Charlemagne, les Ougres ou *Hongrois*, les Magyars, comme ils s'appelaient eux-mêmes, avait peu à peu avancé ses tentes au delà des Carpathes. Conduits par un chef élu, Arpad, ils assaillirent la Moravie, puis longeant la frontière allemande, ils allèrent, au delà des Alpes, piller la plaine du Pô. A la nouvelle que l'empereur Arnulf était mort et que les Allemands avaient pris pour roi son fils Louis l'Enfant, ils revinrent sur leurs pas, et envahirent la Moravie qui fut dévastée, la Bavière qu'ils conquirent en une seule bataille (6 juillet 907), puis la Thuringe (908) et la Saxe (909). Partout sur leur passage il faisaient le désert, tandis que le gros de la nation s'établissait dans les grasses plaines du Danube moyen et sur la Theiss, où ils sont encore.

Au sud, les *Sarrasins* infestaient la Méditerranée. Ils s'emparèrent aisément de la Sicile dont un fonctionnaire grec leur livra les ports par trahison (827). En 846, ils remontèrent le Tibre et vinrent piller aux portes de Rome la basilique vénérée de Saint-Pierre. Léon IV assembla une flotte, les battit à Ostie (849) et les força de se retirer ; puis, réalisant un projet dont la première idée appartient à l'empereur Lothaire, il enferma dans une ligne de murailles le territoire où s'élevait l'église de Saint-Pierre reconstruite. Ce nouveau quartier de Rome est la *Cité léonine,* aujourd'hui le *Vatican*. Rome était sauvée ; mais les Sarrasins s'emparèrent de la Corse et de la Sardaigne

d'un côté, de la Calabre de l'autre, tandis que les princes lombards du sud reconnaissaient l'autorité byzantine. L'Italie méridionale était donc perdue pour l'empire d'Occident. Puis, remontant vers le Nord, les Sarrasins ravagèrent la Ligurie, s'établirent solidement sur la côte provençale à la Garde-Freinet et de là, comme des fauves de leur repaire, ils s'élancèrent pour dévaster les campagnes et assiéger les villes.

2° *Les Normands. La maison Robertienne.*

Les *Normands*, ou Hommes du Nord, vinrent des pays scandinaves, surtout de la Norvège et du Danemark. Jusqu'au VIIIe siècle, les peuplades païennes de ces régions avaient vécu en tribus isolées et indépendantes où dominait la noblesse des jarls. Le goût des aventures les poussa hors de chez eux et, comme Charlemagne n'avait pas organisé de marine de guerre, ils firent de fructueuses expéditions tout le long des côtes. La piraterie devint ainsi la principale industrie de leur pays. Les uns envahirent la Slavie et allèrent jusqu'à Constantinople où les empereurs les prirent à leur solde. La plupart se firent écumeurs de mer. Leurs magnifiques forêts de sapins leur fournirent des matériaux inépuisables pour construire et armer de grandes barques non pontées qui contenaient jusqu'à soixante et quatre-vingts hommes et qu'ils manœuvraient indifféremment à la rame et à la voile. Ils mirent à leur tête des chefs appelés vikings ou *Rois de la mer*, « qui ne cherchaient jamais refuge sous un toit, et ne vidaient leur cornet à boire auprès d'aucun foyer ». Leur tactique était élémentaire, c'est celle de tous les maraudeurs : ils suivaient les côtes, remontaient le cours des fleuves, et descendaient à terre au premier endroit favorable. Alors ils réunissaient leurs barques dans quelque hâvre sûr, auprès de quelque île convertie pour un temps en forteresse improvisée, et tentaient des coups de main à longue distance ; les chevaux enlevés aux paysans leur fournissaient une cavalerie qui les emportait rapidement au cœur des pays les plus éloignés du fleuve ou de la mer. La

campagne terminée, ils entassaient le butin dans leurs barques et allaient le dévorer tranquillement chez eux.

Vers la fin de son règne, Charlemagne avait déjà dû prendre des mesures défensives contre les pirates. Louis le Pieux réussit à peu près à les contenir; mais les luttes intestines qui éclatèrent entre ses fils les enhardirent. L'année même de la bataille de Fontenoy, ils brûlèrent l'abbaye de Jumièges, la ville de Rouen, et mirent à rançon les moines de Saint-Denis (842). D'autres bandes remontèrent la Loire jusqu'à Tours, la Garonne jusqu'à Bordeaux et à Toulouse. Vers les embouchures de ces trois fleuves, ils formèrent des établissements durables qui furent le point de départ des invasions ultérieures. Arrêtés pendant quelque temps par le comte d'Anjou, Robert le Fort, les Normands de la Loire prirent leur revanche au combat de *Brissarthe*, non loin d'Angers, où fut tué ce vaillant champion de la défense nationale (866). Douze ans plus tard, une partie des Normands d'Angleterre, refusant de subir le traité que le roi de Wessex, Alfred le Grand, venait d'imposer à un de leurs chefs (878), se rejeta sur le continent, ravagea les vallées de l'Escaut, de la Sambre et de la Somme. Assaillis non loin de *Saucourt*, dans le Vimeu, par le roi de France Louis III, ils furent défaits (881). Le roi, dit un poème en vers allemands composé par un moine de Saint-Amand, « versa à ses ennemis un hydromel plein d'amertume ; malheur à leur vie ! » Ils revinrent cependant, et assiégèrent Paris.

On a dit qu'ils étaient là 40,000 hommes et que la Seine était couverte de leurs barques sur un espace de deux milles. Ces chiffres sont sans doute exagérés, mais il est certain que les Normands firent cette fois un grand effort : à ceux de la Seine se joignirent ceux de la Loire ; il en vint même d'Angleterre. A cette époque, Paris n'était qu'une bourgade, étroitement renfermée dans l'île de la Cité, avec deux têtes de pont fortifiées sur l'une et sur l'autre rive. Sous les arches des ponts, des obstacles avaient été accumulés pour empêcher les barques normandes de remonter plus haut le cours de la Seine. Enfin dans la

place, la résistance était dirigée par l'évêque Gozlin, que remplacèrent plus tard Èbles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et le comte Eudes, fils aîné de Robert le Fort. C'est par la rive droite que les ennemis commencèrent l'attaque; ils assaillirent la tour qui se dressait à l'emplacement de la place actuelle du Châtelet, et furent repoussés. Mais une crue du fleuve (6 février 886) en enlevant une partie du petit pont, laissa la tour de la rive gauche isolée avec sa garnison de douze braves. Les Normands se ruèrent contre eux, et les obligèrent de se rendre après une journée d'héroïque défense; ils les tuèrent tous, sauf un qui réussit à s'échapper à la nage. Cependant la ville tenait toujours, en partie bloquée par l'ennemi, qui battait au loin la campagne en quête de vivres et de butin. En mai, un corps de troupes impériales vint attaquer le camp des Normands, retranchés à Saint-Germain le Rond (aujourd'hui l'Auxerrois), pendant qu'Eudes faisait une vigoureuse sortie; le camp fut pris, on y enleva des chevaux et des bestiaux, et ce fut tout. Eudes se rendit alors à Metz pour réclamer de nouveaux secours. L'empereur Charles le Gros vint enfin, mais lentement, et campa sur les hauteurs de Montmartre, au moment où le principal chef des Normands, Siegfrid, amenait aux siens de puissants renforts. Charles eut peur et traita (nov. 886). Il consentit à payer la retraite des pirates 700 livres pesant d'argent; c'était cher, mais il leur permit en outre d'aller pendant l'hiver se ravitailler en pillant la région de la Seine, jusqu'en Bourgogne, ce qui était honteux. La belle résistance des Parisiens, prolongée pendant plus de dix mois, avait été inutile! En montrant qu'il était incapable de se défendre, l'empire faisait banqueroute.

Le fait était clair maintenant: à chacun de se tirer d'affaire comme il pourrait. Dans une société régulière, la sécurité individuelle est assurée par la protection des lois et de la police. Dans le nouvel état de choses créé par les invasions, il n'y eut plus de salut que dans la *recommandation*, qui mettait les pauvres et les faibles sous la dépendance des plus riches et des plus forts. Nous sommes

donc arrivés au seuil même de la Féodalité. Déjà un édit de Charles le Chauve (*Meerssen*, 847), en déclarant que tout homme libre devait se choisir un seigneur, avait consacré l'existence légale du séniorat.

Parmi ces seigneurs, les plus puissants étaient ceux qui exerçaient de hautes fonctions dans l'État ; ils profitèrent naturellement de la faiblesse des rois et du besoin qu'on avait de leurs services, pour se perpétuer dans leurs charges et pour les transmettre à leurs héritiers. Lorsque Charles le Chauve partit pour l'Italie en 877, il promulgua à *Quierzy*, sur l'Oise, un capitulaire dans lequel il accorda aux fils des comtes qui mourraient pendant la campagne le droit de succéder aux fonctions de leurs pères, à moins que le Roi n'en décidât autrement. On a dit à tort que ce capitulaire établissait l'hérédité des offices et des bénéfices, il prouve seulement que l'hérédité des offices était déjà entrée dans les mœurs et, si nous examinons la liste des titulaires des comtés au IXe siècle, nous voyons que presque tous ces comtés se transmettent désormais de père en fils. Les anciennes divisions administratives se transforment en possessions bénéficiaires et les fonctionnaires en vassaux. L'hérédité de tous les offices sera un des traits caractéristiques de la féodalité. Enfin, au sein de cette aristocratie enrichie de bénéfices et maîtresse des fonctions publiques, certains seigneurs acquirent, par leur courage ou par leurs talents, une situation éminente. On a vu par quelles usurpations s'étaient fondées les maisons royales de Bourgogne, de Provence, d'Italie ; c'est de la même façon que la maison dite de France finit par supplanter la famille de Charlemagne.

Le premier personnage de cette famille est ROBERT LE FORT, qui était sans doute d'origine saxonne. Comte et marquis d'Anjou, d'Auxerre et de Nevers, abbé laïque de Marmoutier et de Saint-Martin de Tours, il fut en 861 nommé duc entre Seine et Loire avec le commandement des forces militaires réunies contre les pirates normands dans la *Francia*. Quand il eut été tué au combat de Brissarthe (866), le roi donna la plus grande partie de ses

charges et bénéfices, non pas au fils du défunt, Eudes, mais à Hugues l'Abbé, qui était de la famille allemande des Welfs. Robert avait été abbé, quoique laïque ; Hugues fut comte et duc quoique clerc. A la mort de celui-ci (886), Eudes reçut les territoires de son père, moins Angers ; il était en outre comte de Paris depuis la mort d'un cousin de Hugues l'Abbé. La gloire et la popularité de Robert le Fort, la bravoure qu'Eudes avait déployée au siège de 886 le désignèrent même pour la royauté. « Avec l'assentiment d'Arnulf, les peuples de la Gaule créèrent roi d'un commun accord le duc Eudes qui, par sa beauté, par sa taille, par sa force physique et par sa sagesse, l'emportait sur tous les autres » (Réginon). Son frère cadet, Robert, lui succéda alors dans le comté de Paris et dans le duché de France. La grandeur territoriale de la maison Robertienne était maintenant fondée et sa grandeur politique commençait.

De 888 à 987, le fait capital de notre histoire est la lutte entre les descendants de Charlemagne et ceux de Robert le Fort.

Quoique bien déchue, la dynastie carolingienne gardait encore un peu de prestige ; Eudes ne tarda pas à s'en apercevoir. Malgré le renom de bravoure qu'il avait si légitimement acquis, malgré une victoire remportée sur les Normands à *Montfaucon*, en Argonne (888), il eut à lutter contre des compétiteurs dont le plus inquiétant fut Charles, fils posthume de Louis le Bègue, celui que les chroniqueurs ont surnommé le Simple ou le Sot. Pendant une absence d'Eudes occupé en Aquitaine, Charles prit même la couronne à Reims (28 janvier 893) et força son rival, après trois ans de lutte, à lui promettre sa riche succession. Il la recueillit en effet à la mort d'Eudes (1er janvier 898). Charles fut cependant obligé de ménager les Robertiens. Il confirma le frère d'Eudes, Robert, dans la possession des bénéfices de sa famille ; il lui donna les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Morienval ; il lui accorda le droit de transmettre tous ses fiefs à son fils Hugues. Dans un de ses diplômes (en 918),

il l'appelle : « Notre vénérable marquis, le conseil et le soutien de notre royaume. » Robert fut le premier de sa race qui porta le titre de duc des Francs. Il le transmit à ses descendants. L'espèce de commandement militaire et de suzeraineté que ces ducs exercèrent sur tous les vassaux du nord de la France leur donna auprès des derniers Carolingiens une position analogue à celle des maires du palais d'Ostrasie auprès des derniers Mérovingiens et les désigna pour occuper le trône de France s'il devenait vacant. C'est donc en se dépouillant de leurs revenus et de leur autorité souveraine que les Carolingiens essaieront désormais de se maintenir. Charles donna un autre exemple significatif de cette politique, peut-être inévitable, mais certainement funeste pour sa dynastie, en créant le duché de Normandie, au moment même où il élevait si haut le fils et le frère des héros qui avaient combattu les Normands.

3° *Création du duché de Normandie.*

Ceux-ci en effet n'avaient pas interrompu leurs excursions. Quelques défaites, comme celles de Saucourt et de Montfaucon, n'avaient été que des incidents sans portée. Leurs pertes était sans cesse compensées par de nouveaux renforts. Leurs ravages jetaient un trouble profond dans la société tout entière. Des paysans aux abois se joignaient aux pirates, préférant piller qu'être pillés. S'il faut en croire une tradition postérieure, le plus fameux des chefs normands de la fin du IXe siècle, HASTING, qui jeta la terreur sur toutes les côtes de l'Atlantique et même de la Méditerranée, était un paysan des environs de Troyes. Une importante révolution politique qui se produisit au IXe siècle dans les pays scandinaves, accrut encore leur nombre et leur audace. Deux grands royaumes, en effet, furent fondés : en Danemark par Gorm le vieux, et en Norvège par Harald à la Belle chevelure (Haarfagr). Ces tyrans n'eurent de repos qu'après avoir vaincu et chassé la noblesse des iarls qui se répandit sur la mer en laissant

la terre aux paysans. De là un nouvel élan donné aux invasions normandes. Vers la fin du règne d'Eudes, ceux de la Seine rencontrèrent un chef qui possédait à un degré remarquable l'intelligence de la guerre et l'instinct du gouvernement. C'était Hrolf, Rollon, ou Rou, qui était d'origine danoise, comme la plupart de ses compagnons. Après avoir mené pendant longtemps la rude vie de roi de la mer, il vint en 898 s'établir à Rouen. De là il lança des expéditions le plus souvent heureuses dans toutes les directions; il dévasta les environs de Paris, de Tours, d'Amboise. Ses succès lui acquirent auprès des siens une telle popularité qu'il exerça une autorité presque royale, et il parut bientôt commander à tous les Normands de France. D'autre part, la défense fut intermittente et inefficace, si bien que Charles le Simple, ému par les plaintes et les supplications de ses sujets, voulut traiter.

L'archevêque de Rouen, Guion ou Witton, fut chargé de négocier avec Rollon, qui consentit à devenir vassal du roi de France et même à recevoir le baptême à condition qu'on lui cédât une grande partie de la Neustrie. Sur ces bases, un traité fut conclu vers 911 à *Saint-Clair-sur-Epte*. Rollon reçut le pays limité par la Manche au nord, la Bresle et l'Epte à l'est, l'Eure et l'Avre au sud. Cet Etat s'agrandit encore des diocèses de Bayeux, du Mans et de Séez (924), d'Avranches et de Coutances (933). Ainsi fut constitué le duché de Normandie. Rollon fit hommage au roi de France ; d'autre part le roi, le duc Robert, les comtes et les grands, les prélats et les abbés « s'engagèrent par serment de foi de catholique envers Rollon, jurant sur leur vie et sur leurs membres, sur l'honneur de tout le royaume, que Rollon tiendrait et posséderait la terre, enfin la transmettrait à ses héritiers dans tout le cours des temps » (Dudon de Saint-Quentin). Rollon fut baptisé par l'archevêque de Rouen ; Robert, qui fut son parrain, lui donna son nom. On a dit aussi qu'il épousa la fille de Charles le Simple, Gisèle ; mais celle-ci n'avait que trois ans. Le fait est donc bien douteux, à moins que, par cette union politique avec une enfant, Rollon n'ait

voulu s'assurer d'un otage qui lui garantirait le traité de Saint-Clair.

Quoi qu'il en soit, ce traité était un acte de la plus haute importance : il créait un grand fief héréditaire et consacrait, pour ainsi dire, légalement l'existence de la féodalité. Il était d'ailleurs un bienfait. D'abord il arrêtait les invasions normandes. En outre le duché de Normandie, sous Rollon et son fils Guillaume Longue-épée, qui lui succéda vers 932, fut mieux administré qu'aucun autre fief du royaume. « Rollon », écrivait, cent cinquante ans plus tard il est vrai, un chroniqueur normand, « assura la sécurité à tous ceux qui désiraient rester sur sa terre. Cette terre, il la divisa au cordeau entre ses fidèles et, comme elle était depuis longtemps déserte, de nouvelles constructions s'élevèrent par ses soins ; les guerriers normands et des étrangers la repeuplèrent. Il établit pour ses sujets des droits et des lois immuables édictés et confirmés par la volonté des chefs : il les força de vivre pacifiquement ensemble. Il réédifia les églises, refit et augmenta les murs des cités et les fortifications » (G. de Jumièges). Sous cette intelligente discipline, les conquérants se fondirent peu à peu avec la population indigène ; ils oublièrent vite leur langue scandinave et leur religion païenne. Désormais les descendants de Rollon vont contrebalancer auprès des derniers Carolingiens l'influence prédominante exercée par les Robertiens. La Normandie, chrétienne et policée, fut une des pièces principales de la partie engagée au xe siècle entre la royauté et la féodalité. La constitution d'un duché dont le chef jouissait de tous les droits royaux, qui ne devait au roi qu'un serment assez vague de fidélité et qui commandait sans restriction à ses soldats et à ses vassaux, précipita la formation de la société féodale.

4° *Les derniers Carolingiens. Usurpation de Hugues Capet.*

Voici maintenant l'irrémédiable décadence carolingienne. Le duc de Bourgogne, Raoul, prit les armes contre

Charles qui, trahi par Herbert en Vermandois, alla finir ses jours dans la forteresse de Péronne (7 octobre 929). Élu roi, Raoul régna non sans gloire jusqu'en 936; mais il ne laissa pas d'enfants. Le fils de Charles, Louis IV, qui avait trouvé asile en Angleterre auprès de son oncle, le roi Athelstan, fut rétabli sur le trône par Hugues, fils du duc Robert qui avait un moment usurpé la couronne (922-923). Hugues comptait bien travailler pour son intérêt personnel.

En effet le jeune roi (Louis IV avait seize ans) commença de régner sous sa tutelle, et Hugues n'eut pas de peine à faire renouveler en sa faveur le titre de *duc des Francs* que Robert Ier avait déjà porté sous Charles le Simple. Hugues était réellement le second du royaume après le roi. Il avait pour vassaux le duc de Normandie, les comtes de Vermandois, de Champagne, de Blois, de Chartres, d'Anjou, de Sens, etc. Il devint en outre suzerain de la Bourgogne et plus tard même de l'Aquitaine. Ses intrigues heureuses et l'étendue de son pouvoir lui ont mérité le surnom de Grand. Cependant Louis IV n'abdiqua pas; réduit aux revenus de quelques domaines, ne possédant plus qu'une ville vraiment forte, Laon, il ne pouvait faire grand'chose, mais il osa beaucoup. Il voulut s'emparer de la Lorraine, et ne réussit qu'à attirer les Allemands en France (940). Il essaya de reprendre la Normandie après la mort du duc Guillaume Longue-épée (942), mais il tomba aux mains de ses ennemis, puis de Hugues le Grand lui-même, qui l'obligea de lui céder Laon (946). Dans sa détresse, Louis conclut une étroite alliance avec son beau-frère, Otton Ier, roi d'Allemagne. Un concile fut réuni à Ingelheim dans la basilique de Saint-Rémi (juin 948) sous la présidence d'un légat du pape et en présence d'Otton. Là, devant quarante-quatre évêques, allemands pour la plupart, le malheureux Louis raconta ses griefs contre le duc de France, les spoliations dont il avait été la victime, la ruse qui lui avait coûté Laon. « C'était la seule ville où je pusse m'enfermer, la seule où je trouvasse asile avec ma femme et mes enfants. Que faire? A cette ville, je pré-

férais la vie ; je la livrai donc et je devins libre. Maintenant, privé de tous mes biens, voici que j'implore l'avis de tous. Si le duc ose me contredire, je le provoque en combat singulier » (Richer). L'assemblée écouta ses prières et somma Hugues de se soumettre, sous peine d'anathème. Le duc céda, non sans peine ; dans une conférence sur les bords de la Marne, « il devint l'homme du roi par les mains et par le serment ; il évacua la citadelle de Laon et s'engagea pour l'avenir à une entière fidélité. Leur amitié fut dès lors aussi grande que leurs luttes avaient été violentes auparavant » (Richer).

Louis IV mourut peu après d'une chute de cheval (9 sept. 954). Il laissait deux fils : Lothaire, âgé de treize ans et Charles, encore au berceau. Sa veuve, Gerberge, les mit sous la protection de leur oncle Otton Ier. C'est aussi à Otton qu'eut recours, après la mort d'Hugues le Grand, la veuve de ce dernier, sœur, comme Gerberge, du puissant roi des Allemands. Elle avait trois fils : Hugues, qui fut duc de France, Otton et Henri qui furent l'un après l'autre ducs de Bourgogne. Les luttes intestines de l'aristocratie contre la royauté sous Louis d'Outremer avaient conduit à ce résultat de réduire le royaume à n'être plus qu'une annexe de la Germanie !

Lothaire régna trente-deux ans. Il s'usa aux mêmes luttes et se brisa aux mêmes obstacles que son père. D'ailleurs, il mourut à l'âge de quarante-cinq ans. On lui fit de magnifiques funérailles : « Sur un lit orné des insignes de la royauté, on plaça son corps enveloppé dans un tissu de soie et recouvert d'un manteau de pourpre brodé de pierreries et d'or ; ce lit était porté par les grands du royaume. En avant marchaient les évêques et les clercs avec des évangiles et des croix. Les guerriers suivaient, le visage triste ; enfin venait la foule, qui se lamentait » (Richer). Avait-elle le pressentiment qu'elle conduisait le deuil, non seulement du roi, mais aussi de la royauté carolingienne ?

Louis V succéda sans contestation à son père qui l'avait associé au trône dès 979. Il fut assez sage pour s'attacher

le duc de France qui, de l'aveu général, était le plus puissant seigneur du royaume ; mais il ne sut pas aussi bien ménager son chancelier, l'archevêque de Reims Adalbéron. Ce dernier était Lorrain de naissance ; il appartenait à une famille noble dévouée à la maison royale de Germanie. Pendant les guerres de Lothaire en Lorraine, il avait joué un double jeu qui l'avait rendu suspect ; mais il avait échappé aux périls de son attitude incertaine grâce aux talents de son principal conseiller, Gerbert. Gerbert était né entre 940 et 945 dans les environs d'Aurillac. Sa famille était pauvre, et il se fit moine. Une occasion favorable le conduisit en Espagne où il acquit de solides connaissances en mathématiques, puis il vint à Reims pour apprendre la philosophie. Intelligence supérieure, il pénétrait vite au fond des études qu'il abordait, et il se fit bientôt une telle réputation de savoir qu'Adalbéron le mit à la tête de l'école épiscopale (972). De son côté, l'empereur Otton II se l'attacha en lui donnant l'abbaye de Bobbio en Italie (983) ; Gerbert y resta un an à peine et, après la mort de l'empereur, il vint reprendre sa place d'écolâtre à Reims. Mais désormais il était lié à l'Allemagne par l'affection et par ses devoirs de vassal ; aussi entra-t-il résolument dans les projets de son archevêque. Tous deux agirent sous main pour entraver les entreprises du roi de France en Lorraine, et réussirent à gagner à leur cause le duc Hugues, toujours inquiet des progrès que la royauté pourrait accomplir. Louis V voulut couper court à ces intrigues : Adalbéron fut cité à comparaître devant lui sous l'inculpation de trahison, mais le roi mourut subitement d'un accident de chasse (22 mai 987). Il ne laissait pas d'enfants, et il n'avait d'autre héritier que son oncle Charles, duc de Basse-Lorraine.

L'archevêque de Reims saisit l'occasion : le lendemain des obsèques royales, il provoqua une réunion de grands présidée par Hugues, qui le déclara innocent. Une autre assemblée, qu'alors il présida lui-même à Senlis, conféra la dignité royale au duc, qui était d'ailleurs cousin de

Lothaire par les femmes. Hugues fut élu et couronné à Noyon (3 juillet 987). L'abandon de toute revendication sur la Lorraine était le prix dont il avait acheté la royauté. L'avènement d'Hugues Capet (ainsi nommé parce qu'il portait la chape d'abbé de Saint-Martin de Tours) était un triomphe pour l'Église qui l'avait provoqué, et pour l'aristocratie féodale qui voyait monter son chef sur le trône carolingien, c'est-à-dire pour les deux éléments qui, après avoir été les appuis de l'État, avaient travaillé ardemment, le plus souvent sans en avoir conscience et même contre leurs propres intérêts, à le détruire. Ils avaient enfin réussi ! La révolution de 987 consacre en effet un nouvel ordre de choses politique et social, dont il importe de bien comprendre les institutions.

Les rois de France au Xe siècle

Maison carolingienne	Maison robertienne
Charles le Simple (898-923).	Eudes (888-898).
Louis IV d'Outremer (936-954).	Robert I (923).
Lothaire (954-985).	Raoul de Bourgogne (923-936).
Louis V (985-987).	Hugues Capet (987-996).

LIVRE VII

LE RÉGIME FÉODAL [1]

1° *Le fief et la censive.*

Le régime féodal s'est organisé au x[e] et au xi[e] siècle, mais les éléments qui le constituent ont commencé de se développer bien plus tôt. Parmi ces éléments on en dis-

1. Sources. — Toutes les chroniques des ix[e], x[e] et xi[e] siècles ; chartes innombrables publiées dans un grand nombre d'ouvrages et de collections ; le Cartulaire de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés Irminon, publié par B. Guérard, dans la collection des *Documents inédits*, avec d'importants *Prolégomènes* qui ont été rectifiés en partie dans une nouvelle édition par A. Longnon (2 vol., 1887-1895). — Pour l'intelligence de la langue et des institutions féodales, il faut se référer constamment à Du Cange : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Les *Chansons de Geste* composées au xi[e], au xii[e] et au xiii[e] siècle, nous montrent la vie féodale et chevaleresque en action. On en trouvera l'analyse dans les *Epopées françaises*, de Léon Gauthier (2[e] édit. 4 vol., 1878-1882, plus une *Bibliographie*, 1897) et l'interprétation la plus récente dans Joseph Bedier : *Les légendes épiques* (4 vol. 1909-1913).

A consulter. — Brussel : *Nouvel usage général des fiefs* (2 vol., 1750, toujours utile) ; Ch. Mortet : art. *Feodalité* dans la *Grande Encyclopedie* ; Flach : *Les origines de l'ancienne France* : t. I : *le régime seigneurial* (1886) et t. II : *les origines communales ; la féodalité et la chevalerie* (1893). — A. Luchaire : *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs* (1892). — Guilhiermoz : *Essai sur l'origine de la noblesse française* (1902). — F. Lot : *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté* (1904). — Comparer pour l'Allemagne : K. Lamprecht : *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter* (4 vol., 1886). — Semichon : *La paix et la trève de Dieu* (1869) et mieux : Huberti : *Gottesfrieden und Landfrieden* (1892). — Demay : *Le costume militaire d'après les sceaux* (1880). — Léon Gauthier : *La Chevalerie* (2[e] édit., 1890). — A. de Caumont : *Architecture civile et militaire* (3[e] édition, 1869). — Enlart : *Manuel d'archéologie*, t. II (1904).

tingue trois fondamentaux : le *vasselage*, le *bénéfice* et l'*immunité*.

On a rattaché le *vasselage* au patronat romain et gallo-romain, ou à la clientèle celtique, ou au *mundium* germanique. C'est inexact, car le patronat et la clientèle établissaient des rapports de dépendance entre des personnes de condition différente, tandis que le vassal est et reste une personne libre, de même condition que son seigneur. Le vasselage n'est donc, à vrai dire, ni romain, ni gaulois, ni germanique ; il est mérovingien et carolingien. L'acte par lequel on contractait primitivement le lien de vasselage est la *recommandation*. Celui qui s'était ainsi engagé devenait l'homme de son seigneur ; aussi l'acte par lequel on devenait le vassal d'autrui s'est-il appelé *hommage*. C'est la nécessité qui poussa les gens à se recommander ; elle devint impérieuse au VIIIe siècle, à l'époque des rois fainéants ; au IXe, à l'époque des invasions sarrasines, hongroises et normandes ; au Xe enfin, pendant les luttes de la royauté française contre l'aristocratie, l'Eglise et l'Allemagne. A l'origine, le roi seul avait eu des vassaux ; bientôt après, tout seigneur de quelque importance eut aussi les siens.

Pour s'assurer la fidélité de son homme, de son protégé, de son vassal ou, mieux encore, pour le mettre en état de remplir ses obligations personnelles, le seigneur lui donnait d'ordinaire un *bénéfice*. Le premier sens du mot est « bienfait » ; il désignait les générosités qu'un homme riche et puissant, faisait à ses protégés. A l'origine, c'étaient sans doute des têtes de bétail (all. *Vieh*, d'où *fevum,* fief) ; à l'époque où nous sommes, ce sont des exemptions de charge, des fonctions, des terres, des églises, des droits d'usage dans les forêts, etc.

Nous avons vu plus haut (p. 165) comment se constituèrent au VIIIe et au IXe siècle, les bénéfices carolingiens ; pendant le cours du Xe siècle, ils deviennent peu à peu héréditaires. On peut considérer cette évolution comme achevée au XIe siècle. Le mot de bénéfice disparaît alors pour ne laisser subsister que le mot *fief*. Comme les béné-

fices étaient presque toujours associés à des fonctions et à des droits de souveraineté, on employait le mot *honneur* (*honos*) pour désigner à la fois les fonctions et les terres conférées par le suzerain au vassal.

Depuis lors, le possesseur d'un bénéfice reçut, non pas la propriété, mais seulement la jouissance de la terre. Sans doute il y avait encore des propriétés pleines et entières ; on les appelait des *alleus*[1]. Les alleutiers étaient libres sur leurs terres ; ils n'étaient soumis à aucune des obligations imposées aux vassaux ; mais le nombre des alleus n'a cessé de décroître. Ils se maintinrent dans le Midi jusqu'au XIIIe siècle pour le moins ; dans le Nord, ils n'ont laissé que de rares souvenirs, devenus presque légendaires : le « royaume » d'Yvetot des siècles derniers n'est sans doute qu'un ancien alleu que la féodalité n'avait pas absorbé. La règle fut désormais qu'il n'y avait pas de terre sans seigneur, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de terre qui ne fût soumise aux obligations féodales.

Naturellement le maître de la terre ne la concédait pas à tous ses protégés aux mêmes conditions. Il avait deux besoins essentiels : soigner sa personne et défendre sa vie. Il prit donc à son service des bras pour combattre avec lui, et d'autres pour cultiver ses champs, fabriquer ses vêtements et ses armes, construire ses maisons et ses forteresses. Or les gens du moyen âge, imbus de l'esprit guerrier des Germains, considéraient le métier militaire comme le plus noble des états ; au temps des invasions et des guerres intestines, il était le plus utile. Aussi les nobles l'accaparèrent-ils. Les artisans, les laboureurs, les roturiers en un mot, furent confinés dans les métiers serviles ; les simples hommes libres tombèrent dans une demi-servitude avec d'infinies variétés dans les conditions individuelles, tandis que les plus hardis forment une classe privilégiée de nobles que les

1. A l'origine dans la loi salique, l'alleu désigne l'héritage en général. Puis on trouve des terres concédées *in alode*, c'est-à-dire pour être possédées héréditairement en toute propriété. Plus tard, on dit un alleu pour indiquer une terre ainsi possédée.

Mérovingiens n'avaient pas connue. Bientôt on réserva le nom de *bénéfice* (ou de fief) pour désigner les terres concédées à charge de service militaire ou de tout autre service réputé noble, et celui de *censive* pour désigner les autres. La qualité des personnes s'imprima ainsi à la terre. De même que le travail était noble ou servile, la terre fut noble ou roturière. Enfin la condition des terres à son tour entraîna celle des personnes : en règle générale, le possesseur d'un fief fut noble, celui d'une censive roturier ; et, comme les terres données en fief étaient inégales en importance, il y eut pour les personnes nobles une hiérarchie réglée par la hiérarchie des terres. Tout naturellement aussi, l'on retrouve dans le monde féodal les anciennes divisions administratives du temps de Charlemagne : duchés, comtés, etc., mais transformées.

La féodalité n'est pas uniquement un régime social où la condition des terres et celle des personnes sont réglées d'une manière nouvelle et originale ; c'est aussi un régime politique où la souveraineté est démembrée au profit des possesseurs de fiefs, au moins des plus grands d'entre eux. Cette évolution s'opéra, elle aussi, peu à peu ; l'*immunité* en fut une des causes les plus efficaces. A l'époque mérovingienne, l'immunité était, on l'a vu (p. 74), l'exemption de certaines redevances ou de certaines charges publiques, la collation de droits financiers ou de droits de justice, accordées par le roi surtout à des églises et à des monastères. Charlemagne fit souvent remise des droits de douane, de marché, de péage. Louis Ier et ses successeurs allèrent jusqu'à concéder le droit de battre monnaie. Tous les droits régaliens furent donc peu à peu conférés à l'*immunis*. Les laïques, de leur côté, s'emparèrent des fonctions publiques ; ainsi les comtes, qui exerçaient tous les pouvoirs au nom du roi, devinrent de véritables souverains dans leurs comtés quand ils furent héréditaires. A la vérité, il n'y eut jamais qu'un nombre relativement restreint de ces souverains féodaux, mais les plus minces seigneurs eurent cependant une part de la puissance publique puisque, à l'instar des riches propriétaires ro-

mains (voy. p. 18), les possesseurs de fiefs avaient le droit de rendre en leur propre nom la justice à leurs vassaux et qu'en outre les grands vassaux, successeurs des anciens fonctionnaires, s'arrogèrent le privilège de concéder à leur tour des droits qu'ils avaient reçus ou usurpés.

Le territoire se couvrit ainsi de seigneuries grandes et petites, relevant les unes des autres. Au premier rang, se plaçaient les grands fiefs, qui portèrent indifféremment pendant longtemps les titres de duché, de comté, de marquisat. Citons par exemple le duché de *France*, qui disparut après 987, celui de *Bourgogne*, qui à cette époque appartenait à un frère d'Hugues Capet, et celui d'*Aquitaine* ; puis ceux de *Normandie* et de *Bretagne*, dont les possesseurs jouirent d'une indépendance presque absolue. Au nord, le comté de *Flandre* était si puissant, et le comté ou marquisat de *Toulouse* au sud était si éloigné que l'action royale ne s'y faisait guère sentir. Le duché de *Gascogne* ne faisait pas en réalité partie du royaume de France ; tout le rattachait au contraire au royaume de Navarre ; mais un mariage le réunit à l'Aquitaine en 1052, et dès lors les pays situés au sud de la Dordogne et de la Gironde suivirent les destinées des pays compris entre la Garonne et la Loire. Ces grands fiefs étaient d'anciennes divisions administratives et politiques dont les chefs avaient conquis lentement une indépendance d'ailleurs contestée. — Joignez les seigneuries ecclésiastiques, anciens comtés possédés par des évêques, comme ceux de *Tournai*, de *Beauvais*, de *Noyon*, de *Laon*, de *Reims*, de *Châlons*, de *Langres*. Le comté de *Paris*, donné par Hugues Capet à Bouchard de Montmorency, passa ensuite au fils de celui-ci, lequel devint évêque de Paris, et depuis, presque tous les fiefs du comté de Paris relevèrent de l'évêché. Ces vassaux avaient à leur tour des arrière-vassaux et ainsi de suite, si bien qu'il serait impossible de dire exactement le nombre de fiefs qu'il y eut en France à une époque quelconque du moyen âge. Cette organisation fédérative substitua une société nouvelle et un ordre nouveau à l'ancienne société

franque dissoute par l'anarchie, mais les règles féodales laissaient une large place à l'exercice arbitraire de la force. Cette société, en effet, étant militaire et l'autorité publique étant très faible, les seigneurs se considéraient comme en droit de se faire justice à eux-mêmes en guerroyant contre leurs voisins. Il faudra des siècles à la royauté pour mettre fin à la coutume des *guerres privées*.

Il faut voir maintenant comment, en règle générale, on entrait en possession d'un fief, quelles obligations le vassal et le seigneur contractaient entre eux, enfin comment était administré un grand fief.

On entrait en possession d'un fief par l'acte de foi et d'hommage. Il est malaisé de distinguer l'*hommage*, qui n'est que l'ancienne recommandation, et la *fidélité*, que les sujets devaient toujours jurer à leur souverain. « Le contrat vassalique résulte précisément de l'union de la fidélité avec l'hommage » (Lot). Ces deux actes s'accomplissaient dans des formes différentes : pour l'hommage, le vassal agenouillé mettait ses mains jointes dans celles du seigneur, qui le relevait ensuite et lui donnait le baiser de paix. Le serment de fidélité était prêté sur les évangiles ou sur les reliques. La cérémonie de l'hommage avait quelque chose d'humiliant, aussi de puissants feudataires s'y sont-ils parfois refusés ; mais cela ne changeait rien au fond des choses ; on devenait l'homme de son suzerain en devenant son fidèle. Les mots *vassus*, *fidelis*, sont synonymes. Puis on sentit le besoin de conserver par écrit le souvenir de cet acte ; ce fut l'*aveu*, procès-verbal de l'acte par lequel on s'était reconnu, *avoué* l'homme d'un seigneur ; d'autre part, le seigneur demanda qu'on indiquât aussi par écrit tout ce que contenait le fief ; c'est le *dénombrement*. Enfin, au XIVe siècle, il n'est plus resté de tout cela que deux pièces : l'une rédigée par devant le notaire et attestant la prestation de foi et d'hommage, l'autre contenant l'aveu et le dénombrement.

En même temps que le suzerain recevait l'hommage de son vassal, il lui remettait entre les mains un objet

matériel qui représentait ou était censé représenter matériellement le fief lui-même ; cette cérémonie symbolique s'appelait *investiture*. On conférait ainsi l'investiture d'un champ avec une motte de terre, d'un bois avec une branche d'arbre ; à un prélat, on donnait des gants, une crosse, un anneau pastoral, etc. Le vassal de son côté devait payer pour recevoir l'investiture, sans laquelle le contrat n'était pas valable.

Ces cérémonies achevées, le lien de *vasselage* était formé. Il était plus ou moins étroit, suivant par exemple que l'hommage était simple ou lige. L'*hommage lige*, qu'on ne rencontre d'ailleurs guère avant le XIIIe siècle, entraînait des obligations plus précises et se substitua peu à peu dans la pratique à l'*hommage simple*. Le lien qui rattachait le vassal au suzerain se déliait naturellement par la mort de l'un ou de l'autre ; alors même que les fiefs furent devenus héréditaires, ils ne passèrent pas de droit à l'héritier. On considérait que, le fief étant tombé, il fallait que le vassal le relevât, qu'il le rachetât : pour cela il payait un droit dit de *relief* ou de *rachat* qui variait à l'infini ; mais, ce droit acquitté, le suzerain ne pouvait refuser l'hommage de son vassal. Le vasselage devint ainsi, non seulement un moyen pour les seigneurs d'avoir des gens dévoués, mais aussi le mode le plus général pour acquérir la possession du sol. Une terre, qu'on achèterait aujourd'hui avec de l'argent, se payait alors en services personnels.

La terre roturière s'acquérait comme la terre noble : le roturier obtenait la censive en devenant l'homme du seigneur qui lui en délivrait la possession ou *saisine* par une cérémonie analogue à celle de l'investiture ; le tenancier faisait rédiger une « déclaration » semblable au dénombrement ; il transmettait la terre à ses héritiers, mais ceux-ci devaient aussi racheter l'héritage ; s'il le vendait, l'acquéreur devait payer un droit dit de *lods et vente* qui s'élevait d'ordinaire au cinquième du revenu.

Le vassal devait au suzerain certains services person-

nels réputés nobles ; les trois principaux étaient le *service militaire*, le *service de cour* et le *service de justice*. Le service militaire (*Ost* ou *chevauchée*) était dû à toute réquisition du suzerain et aux frais du vassal. Celui-ci devait se présenter en armes et à cheval ; le cavalier était en effet l'homme d'armes par excellence, si bien que dans la langue latine de l'époque *miles* signifie toujours chevalier. De bonne heure, les vassaux obtinrent que cette obligation fût restreinte ; l'homme lige par exemple ne dut servir à l'armée qu'une fois l'an et seulement pendant un temps déterminé, fixé souvent à quarante jours. — Quand le seigneur rendait la justice, il s'entourait de ses vassaux, qui étaient tenus de venir à sa cour, soit pour être juges, soit pour être jugés. — Enfin les vassaux avaient le devoir d'assister le suzerain de leurs conseils pour l'administration du fief. Dans certains cas exceptionnels, le vassal devait en outre une redevance en argent, ainsi pour payer la rançon du suzerain pris à la guerre, pour l'aider à marier sa fille aînée ou quand il armait son fils aîné chevalier, enfin quand il partait pour la croisade. C'est ce qu'en France on appelait l'*Aide aux quatre cas*.

Si le vassal manquait à l'une ou à l'autre de ces obligations, il se mettait en état de félonie ou de forfaiture et le suzerain pouvait lui reprendre son fief ; tant qu'il s'en acquittait fidèlement, le suzerain devait non seulement le maintenir dans son fief, mais le défendre contre tout ennemi.

A la mort d'un seigneur, ses enfants recueillaient son héritage. Les règles de succession variaient suivant les pays. Ici, les héritiers mâles pouvaient seuls se partager la terre ; là, les femmes étaient admises à succéder, bien qu'elles fussent incapables de porter les armes. Le plus souvent la principale portion d'un grand fief, le chef-lieu d'une baronnie, formait un bien indivisible qui passait à l'aîné des fils. Les droits exclusifs d'aînesse et de masculinité se généralisèrent rapidement et, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ils ont imprimé un caractère particulier aux institutions féodales ; ils ont contribué à donner à la

noblesse française un caractère de caste qu'au début elle était loin d'avoir.

Les fiefs étaient d'étendue très variable. Comme les *villae* romaines et mérovingiennes, ils pouvaient contenir des terres arables, des prés, des vignes, des bois, des pressoirs, des moulins, des églises ou des chapelles. D'ordinaire le seigneur ne se réservait la jouissance directe que d'une partie de ses terres ; c'était son *domaine*, que les paysans exploitaient au moyen de la corvée ; les autres terres, distribuées à des personnes plus ou moins dépendantes, étaient les *tenures*. Les tenanciers nobles étaient les vassaux ; quant aux tenanciers non nobles, ils étaient comme nos locataires ou nos fermiers, mais avec cette différence que leur location était perpétuelle ; la redevance ou *cens* était fixe. Souvent aussi leur personne n'était pas libre ; l'esclavage antique avait presque partout cédé la place au servage ; les serfs étaient des personnes, mais ils étaient attachés à la terre qu'ils cultivaient pour eux et pour le seigneur de père en fils. Leur condition variait à l'infini, comme aussi les redevances dont ils étaient tenus envers leur seigneur. La plus misérable était celle des serfs taillables et corvéables à merci, dont le seigneur pouvait prendre les biens en leur imposant des redevances ou *tailles* arbitraires, et desquels il pouvait exiger, sans aucune rémunération les travaux les plus considérables. Ils étaient dits aussi *mainmortables*, parce qu'ils avaient la main morte pour transmettre leurs biens, et que le seigneur s'en emparait à leur décès.

Dans son domaine et sur les terres de ses roturiers, le seigneur (ou plus exactement le grand seigneur), était une manière de souverain. C'est en son nom et à son profit qu'il faisait la guerre, battait monnaie, rendait la justice, percevait les impôts. Dans les plus grands fiefs, les fonctionnaires portaient souvent le même nom et étaient revêtus des mêmes charges que chez les rois carolingiens ; on y retrouve en effet le sénéchal, le connétable, le bouteiller, le chambrier, le maréchal, le chapelain.

L'administration était dans la main des viguiers (*vicarii*), comme à l'époque carolingienne, auxquels se joignirent plus tard les prévôts (*prepositi*) ou, dans le Midi, les bailes (*bajuli*); dans les villages, les paysans du seigneur étaient surveillés par des intendants ou *maires* de même condition qu'eux, et il en était de même dans les villes. — La justice n'était pas rendue à tous dans les mêmes tribunaux ; la règle générale était en effet que chaque homme devait être jugé par ses *pairs*, c'est-à-dire par ses égaux ; mais elle était mal observée et c'est bien plus tard qu'apparut ce qu'on appelle le *jury*. Le suzerain présidait lui-même les assises de sa cour, sauf pour les causes non féodales, où il se faisait représenter par des prévôts, ou bien par des vicomtes en Normandie et par des viguiers dans les provinces méridionales. Tous les seigneurs n'exerçaient pas les mêmes pouvoirs judiciaires ; ceux qui avaient le droit de haute justice pouvaient seuls juger certains crimes comme le meurtre, l'incendie, le rapt et le viol ; ils pouvaient condamner à mort, frapper le condamné de l'épée ou l'accrocher, soit à la simple potence, soit au gibet à plusieurs piliers, après l'avoir fait « traîner » avant de l'envoyer pendre. Ceux qui avaient seulement la basse justice ne pouvaient condamner à mort.

Les revenus que le seigneur tirait de ses fiefs étaient nombreux. On peut distinguer : 1° ceux qu'il réclamait en qualité de souverain exerçant les droits régaliens, comme l'aide aux quatre cas, les émoluments de justice, le droit de *bris* et d'*épave*, le droit de *formariage* exigé des serfs qui désiraient se marier hors de la seigneurie, le droit d'*aubaine*, qui mettait à sa disposition les biens des étrangers morts sur ses terres, etc. ; 2° ceux qu'il percevait plutôt à titre de propriétaire foncier. Ces derniers étaient très divers. On peut cependant ranger d'un côté les produits réguliers du domaine et de l'autre les produits variables des terres inféodées et des censives. 1° Pour se nourrir lui et sa famille, le seigneur prélevait une partie de la récolte de ses tenanciers (*dîme*

ou *champart*) ; il se faisait héberger par eux ; il prenait les plus belles pièces de boucherie ou les plus beaux poissons. Pour aménager ses terres et ses maisons, il exigeait la corvée, des charrois, etc ; il se réservait le droit d'avoir seul des greniers, des fours, des moulins, des pressoirs, des aires, et faisait payer les paysans obligés d'y venir battre, moudre ou cuire leurs grains, presser leur raisin, leurs pommes ou leurs olives. Il prélevait des droits d'octroi à la porte des villes (*tonlieux*), des droits de péage sur les routes et sur les rivières, des droits de marché ; les forêts, la chasse et la pêche lui étaient en grande partie réservés. 2° Les terres inféodées lui rapportaient des droits de *relief* ou *rachat*, de *lods et vente*. Tout cela ne fournissait pas de gros revenus ; il y avait peu d'argent monnayé et les seigneurs ne thésaurisaient guère. La richesse venait toute de la terre, dont les fruits étaient consommés sur le lieu même. C'est aussi pourquoi la possession de la terre était si convoitée, pourquoi les bénéfices furent constitués surtout en terre, pourquoi les fiefs devinrent héréditaires. La féodalité provient de causes économiques aussi bien que politiques et sociales.

2° *La chevalerie.*

A la féodalité se rattache étroitement la *chevalerie*. Elle en diffère en ce qu'elle est personnelle et non héréditaire, qu'on peut être seigneur sans être chevalier et chevalier sans même être noble ; mais elle la corrige et la complète. Ce n'est pas une institution, c'est une association morale et volontaire qui apporte un rayon d'idéal charitable dans une société anarchique.

Etait chevalier tout homme qui avait reçu les armes de guerre, ou, comme on disait, qui avait été *adoubé*, à certaines conditions et suivant un rituel déterminé. Tout le monde pouvait être armé chevalier : les vilains, les jongleurs et les comédiens, les serfs même ; mais d'ordinaire ce titre n'était accordé qu'aux nobles. L'âge où l'on pouvait devenir chevalier ne fut pas d'abord exactement

déterminé ; c'était vers quinze ans au XIe et au XIIe siècle ; au XIIIe, ce fut plutôt à vingt et un ans, ce qui était l'âge de la majorité en droit coutumier. On pouvait être armé chevalier sur le champ de bataille ou dans toute circonstance fortuite et grave ; mais le plus souvent on l'était au moment d'une des grandes fêtes de l'année, à Noël, à Pâques ou à la Pentecôte. Avant tout, il fallait être chrétien et brave, fidèle à la parole donnée et libéral, aimer l'Église et son pays. Tout chevalier pouvait en *adouber* un autre ; d'ordinaire l'acte était accompli, soit par le père du futur chevalier, soit par un de ses parents, soit par son seigneur ; le chevalier pouvait avoir aussi plusieurs parrains, si par exemple il était fils d'un puissant prince ou d'un roi. Jusqu'au XIIe siècle, l'adoubement était un acte des plus simples : le parrain ceignait le jeune homme de l'épée, qui était par excellence l'arme du combat ; puis il lui assénait sur la nuque un violent coup de la paume ou du poing ; c'était la *colée*, sorte de confirmation brutale qu'il fallait endurer, sinon sans la maudire, du moins sans la rendre. Quelquefois le parrain ajoutait au coup quelque bonne parole, qui pouvait toujours se résumer en ces deux mots : « Sois preux ! » Si la chose avait lieu en temps de fête et de loisir, le nouveau chevalier devait alors sauter d'un bond sur son cheval, sans user de l'étrier, et abattre d'un coup de lance des mannequins ou des trophées d'armes plantés sur des pieux ; c'était le jeu dit de la *quintaine*, où le chevalier donnait la preuve de sa force et de son adresse. L'Église intervint bientôt dans cette cérémonie toute laïque et encore barbare : les futurs chevaliers prirent l'habitude de faire bénir par le prêtre l'épée qu'ils devaient ceindre, et de passer en prières la nuit précédant le jour de l'adoubement. C'est déjà ainsi que Geoffroi Plantegenet, comte d'Anjou, fut armé chevalier en 1120, à l'âge de quinze ans. Enfin, quand l'Église se fut définitivement emparée de cet acte jusqu'alors si complètement laïque, tout se passa devant l'autel ; c'est l'évêque qui ceignit de l'épée le néophyte et lui donna la colée avec une douceur apostolique ;

chaque partie de la cérémonie prit désormais ce caractère symbolique qui donne une grâce un peu affadie au curieux traité en vers du XIIIe siècle qui est intitulé « l'Ordene (l'ordre) de la chevalerie ».

Sois preux ! Tout l'enseignement de la chevalerie est enfermé dans ces deux mots ; ils contiennent en germe une religion nouvelle, celle de l'honneur, qui ne contribuera pas moins que l'ancienne foi chrétienne à former l'âme chevaleresque. Le pieux roi Louis IX ne connaissait pas de plus beau mot dans la langue française que celui de « prudhomme » qui, disait-il, « rien qu'à le prononcer, emplit la bouche ».

La grande occupation du baron féodal, du chevalier, était la guerre ; il s'y préparait de bonne heure. Jusqu'à sept ans, il était livré aux femmes. Il jouait aux billes, à la raquette, au volant ; il apprenait les « tables » (sorte de jacquet) et les échecs ; mais il commençait aussi à monter à cheval ; les meilleurs cavaliers sont ceux qui chevauchent dès l'enfance. Après sept ans, il passait aux mains des hommes. Il apprenait peu de chose des prêtres ; ses exercices favoris étaient l'escrime et la chasse. La chasse se faisait surtout avec des chiens et des oiseaux ; la fauconnerie et la vènerie étaient des arts très raffinés au moyen âge. Quant à la guerre, elle s'apprenait un peu par la théorie, et beaucoup par la pratique. Le traité sur la tactique, composé par Végèce au IVe siècle, a fourni au moyen âge à peu près tout ce qu'il sut de l'art des sièges et des batailles ; c'était peu compliqué. Les tournois étaient les grandes manœuvres du temps. C'étaient de véritables combats engagés avec les armes de guerre. Au XIIIe siècle, on ordonna d'y employer seulement des lances sans fer et des épées émoussées, ce qui n'empêchait pas le jeu d'être sanglant : au tournoi de Neuss, près de Cologne (1240), on compta plus de soixante morts. Un des fils de saint Louis, Robert de Clermont, le chef de la branche des Bourbons, fut si maltraité, dans une mêlée, des coups violents frappés sur son heaume (1279), qu'il perdit la raison. Il venait à peine d'être armé chevalier.

Aussi l'Église intervint-elle de bonne heure pour interdire ces jeux sanguinaires et saint Louis les proscrivit, mais l'usage persista. D'ailleurs la présence des dames, spectatrices de ces rudes combats, en adoucit peu à peu l'horreur. Les batailles n'étaient guère que des tournois agrandis. Comme aux temps héroïques, c'étaient des mêlées où l'on se défiait à grands cris et où l'on combattait corps à corps. Il y eut au moyen âge beaucoup de braves guerriers comme Richard Cœur-de-Lion ; il est difficile d'y découvrir de grands capitaines, connaissant véritablement la stratégie et la tactique.

Cette éducation un peu fruste et très virile, l'apprenti chevalier la terminait ordinairement hors de chez lui, auprès d'un riche baron qui aimait à entretenir sous son toit, à « nourrir » de jeunes nobles et à les initier par son exemple aux rudes devoirs de la vie féodale. On l'appelait alors *valet* ou *damoiseau* ou, quand il avait des fonctions déterminées auprès du maître, *écuyer ;* le mot *page* n'a été employé en ce sens qu'à partir du XIVe siècle. Il y avait là comme un souvenir de l'institution des *scholares* et *buccellarii* romains, des *antrustions* francs et des *gasindi* lombards. Les chevaliers sans fiefs étaient appelés *bacheliers*.

Deux choses sont inséparables de l'idée qu'on doit se faire du seigneur féodal : son costume militaire et sa demeure. Jusqu'au XIe siècle, les chevaliers portèrent encore la *brogne* des soldats carolingiens, gilet de peau ou de forte toile recouvert de plaques de métal ou de corne ; mais dès le siècle précédent ils revêtirent de préférence le *haubert*, longue chemise de mailles, qui descendait jusqu'aux genoux, avec des manches de mailles, et un capuchon de mailles, appelé *coiffe* ou *ventaille* ; le haubert était assujetti au corps par un ceinturon ; les chevaliers avaient en outre le baudrier de cuir, orné de plaquettes en métal ; au XIIIe siècle, les jambes et les mains étaient protégées par des pantalons et des gants de mailles. Le plus souvent, une longue robe d'étoffe légère et riche, flottante et sans manche, était

passée par-dessus le haubert ; c'était le *surcot*. Par-dessus la coiffe était un casque ou *heaume*, chapeau de fer de forme conique avec une bande de fer ou nasal pour protéger la figure. A la fin du XII° siècle, le heaume s'arrondit par le haut en forme de calotte, puis devint tout à fait cylindrique. Tel était le heaume de Philippe-Auguste. Sous saint Louis, il prit la forme d'un vaste récipient en métal cambré qui descendait jusqu'aux épaules, avec des trous devant les oreilles, les narines et les yeux. Les armes offensives étaient l'épée courte et large avec un pommeau rond, et la lance en bois avec un fer en forme de losange ; au-dessous de la douille était fixé avec des clous le gonfanon, ou banderole d'étoffe à deux ou trois dentelures ; au XIIIe siècle, le gonfanon fut remplacé par la bannière, petit drapeau carré, et par le pennon, drapeau triangulaire où les chevaliers mettaient leurs armoiries. Quelquefois ils avaient aussi la masse d'armes. L'unique arme défensive était l'*écu*, assemblage de pièces de bois recouvert de cuir épais, que maintenaient des bandes de fer plus ou moins ouvragées. Ces bandes de fer se réunissaient au centre de l'écu à la *boucle* qui ressemblait à la tête saillante d'un énorme rivet ; de là le nom de bouclier par lequel on finit par désigner l'écu.

L'écu était cambré ; large du haut, il allait ensuite en s'amincissant de façon à se terminer en pointe par le bas ; souvent il était orné de peintures qui, depuis la fin du XIIe siècle devinrent des emblèmes. Les *armoiries* furent alors parlantes ; la manière de les composer et de les interpréter forma une langue dont les hérauts d'armes eurent le secret : c'est l'art héraldique, ou science du *blason*.

Quant au château féodal, il fut d'ordinaire établi sur un terrain facile à défendre. Ce terrain, enclos d'une palissade en bois, était divisé en deux parties par un fossé : dans l'une, qu'on appelait la cour, étaient les communs ; dans l'autre était la demeure du maître ou *donjon*, sorte de blockhaus carré, en bois et à plusieurs étages, construit au sommet d'un tertre souvent artificiel appelé la

motte. Un pont de bois soutenu par des chevalets conduisait par un plan incliné de l'extérieur à la porte du donjon ; en cas d'alerte, rien de plus facile ni de plus prompt que de le couper. Puis peu à peu la pierre remplaça le bois ; elle fut employée pour construire le donjon, toujours haut perché sur sa motte, les marches qui conduisirent de la porte au sol de la cour, et l'enceinte qui se garnit de tours plates à l'intérieur et rondes au dehors. Pour abriter les dépendances du château, les celliers, les maisons des artisans et des domestiques, on éleva une seconde enceinte ou *baille*. Telles étaient les deux divisions essentielles du château féodal au XIIe siècle. Enfin on s'ingénia pour protéger les portes extérieures au moyen de défenses avancées ou *barbacanes* ; pour mettre les défenseurs à l'abri des traits de l'ennemi, on garnit le chemin de ronde en crénelant le mur au moyen de merlons percés de meurtrières ou *archères*, et on le couvrit d'une galerie en bois (appelée *hourd*) qui faisait saillie hors de l'aplomb du mur et permettait de surveiller le pied même du rempart où l'ennemi dirigeait ses chemins de sape et de mine. Ainsi construits, les châteaux passaient souvent pour imprenables. On les prenait cependant, car depuis les Romains l'art des sièges n'avait fait que se perfectionner. Pour bien comprendre l'époque féodale, il faut se rappeler que la France était couverte de ces châteaux forts, et que leurs murailles abritaient souvent des petits tyrans avides, affamés de guerre et de butin.

3° *Conséquences sociales de la féodalité.*

Qui pouvait réprimer leurs excès ? La royauté était impuissante. Sera-ce l'Eglise ? Elle aussi était envahie par la féodalité. Depuis Charlemagne, elle s'était sans cesse enrichie. Vers la fin de son règne, un abbé de Saint-Germain-des-Prés, IRMINON, fit dresser l'inventaire de ce qu'il possédait : de cet inventaire, ou polyptique, il ressort que l'abbaye, avant d'être saccagée par les Normands,

possédait près de 40,000 hectares de terre, habités par environ 3,000 ménages et rapportant au moins deux millions de revenus. Quand le régime féodal se fut établi, les abbés continuèrent d'être de grands personnages, employés souvent à la cour des rois. Cependant ils n'étaient pas encore une puissance ; loin de là : si les abbayes recevaient souvent des fiefs, elles étaient en effet elles-mêmes plus souvent encore données en fief. Il en était autrement pour le clergé séculier. Les évêques étaient de véritables seigneurs féodaux avec leur *manse*, c'est-à-dire l'ensemble des terres qui leur appartenaient, et dont les revenus les faisaient vivre, eux et leur famille cléricale. A ce titre, ils avaient des vassaux qui leur devaient l'hommage et les services. Outre la justice ecclésiastique à laquelle étaient soumis les clercs, ils exerçaient sur leurs hommes les droits de haute et de basse justice. D'autre part, ils étaient soumis aux obligations féodales et, comme l'Église leur interdisait le service militaire, ils le faisaient accomplir par un des vassaux, protecteur fort peu désintéressé d'ailleurs et souvent dangereux, qu'on appelle l'*avoué* (advocatus) ou le *vidame* (vicedominus). Ce dernier était de plus chargé de l'administration séculière des biens de l'Église. Riches et désarmés, les évêques devaient d'autant plus contribuer aux dépenses du souverain. Les biens d'église ont été au moyen âge une source constante et presque inépuisable de revenus pour la royauté : c'était sur eux que retombait le plus lourd poids des impôts extraordinaires ; c'était sur les terres ecclésiastiques que le roi exerçait le plus volontiers son droit de gîte ou de procuration. Quand un évêque ou un abbé mourait, tandis que ses serviteurs, et l'avoué tout le premier, pillaient ses biens personnels en vertu d'un prétendu droit dit de *dépouilles*, le souverain mettait la main sur les biens du siège vacant et jouissait des revenus tout le temps que durait cette vacance. C'est le droit de *régale*. On s'ingénia davantage encore pour grever l'Église : si l'évêque ou l'abbé mourait, elle ne mourait pas ; les terres qu'on lui avait inféodées

devenaient « biens de main morte » et par conséquent le seigneur ne pouvait plus percevoir aucun des droits de mutation énumérés plus haut. Alors on força l'Église qui acquérait un fief, à payer une fois pour toutes un droit d'*amortissement* égal souvent à la valeur du bien, et jamais inférieur à la moitié ; elle devait en outre constituer sur ce bien un homme vivant et mourant pour elle, dont la mort entraînait par conséquent des droits de mutation.

Après tout, l'Église n'y perdait rien. Elle était sous la protection du roi et des fonctionnaires. Tandis que l'impôt royal avait disparu, elle prélevait partout la *dîme* ; cette contribution, semblable à celle que les Israélites payaient à la tribu de Lévi, avait été recommandée comme œuvre pie par les Mérovingiens et rendue légale par les Carolingiens. Enfin le clergé était associé de près à ce qui restait encore du gouvernement ; il fournissait au roi et aux grands feudataires des conseillers instruits, respectés, et surtout peu dangereux, puisque avec le célibat imposé aux prêtres il n'y avait pas à craindre que leurs charges devinssent héréditaires. Ajoutez que l'Église, animée de l'esprit de discipline et d'obéissance, écrivant et prêchant au nom d'une religion de paix et de charité, était l'adversaire naturelle de l'anarchie féodale.

A la fin du xe siècle et sous les premiers Capétiens, la situation était lamentable. La guerre sévissait sur tous les points des royaumes issus de l'empire carolingien. En France, les grands feudataires étaient en lutte constante les uns contre les autres : Anjou contre Champagne et Bretagne, Normandie contre Anjou, Périgord contre Poitou, Aquitaine contre Toulouse, Flandre contre Lorraine, duché de Bourgogne contre royaume de Bourgogne, etc. Autant de grands fiefs, autant de guerres permanentes. Elles étaient rarement sanglantes, mais elles étaient souvent accompagnées d'effroyables ravages. Des famines fréquentes achevaient l'œuvre de destruction commencée par les hommes d'armes. Il y eut de telles détresses, qu'on en vint à manger de la chair humaine,

ou bien les gens se soulevèrent, comme les paysans normands en 997. Aussi la croyance à la fin prochaine du monde était-elle très répandue. Ce n'est pas qu'on ait redouté l'année 1000 plus que toute autre ; on interprétait, il est vrai, une parole prêtée au Christ, que le monde ne durerait pas plus de mille ans, mais sans savoir quand arriverait cette redoutable échéance. En attendant, l'Eglise essaya d'établir la paix. Des conciles à moitié laïques et ecclésiastiques réunis à Charroux (989), à Limoges (994), au Puy (998), à Poitiers (1000), etc., la décrétèrent : « Que dorénavant aucun homme ne fasse irruption dans une église ; que personne ne moleste ou injurie les moines et leurs compagnons ; qu'aucun n'ose prendre un paysan ou une paysanne, ne ravisse ou ne tue les poulains, les bœufs, les ânes, les moutons, les chèvres et les porcs ; que nul n'arrête les marchands et ne pille leurs marchandises. » Ceux qui rompraient cette *Paix de Dieu* seraient excommuniés, anathématisés, chassés de l'enceinte de l'église jusqu'à ce qu'ils vinssent à satisfaction. Le concile de Toulouse (1041) ordonna en outre que pendant certains jours de la semaine (du mercredi soir jusqu'au lundi matin), pendant certaines fêtes, durant l'Avent et le Carême, il y aurait trêve aux guerres privées ; c'est la *Trêve de Dieu*. Il ne suffisait pas cependant d'édicter l'anathème ou l'amende ; il fallait une force armée capable de faire respecter ces décrets et ces peines ; c'est pourquoi furent instituées dans certains diocèses des associations pour la paix, composées de gens de toute condition qui s'engageaient par serment à observer les décisions des conciles. On les appelait les « jurés de la paix » ou le « commun de la paix ». Les gentilshommes qui en faisaient partie s'appelaient des seigneurs « paissiers », et dans le Midi un impôt spécial, ou « pesade », était chargé d'alimenter l'institution.

Elle fut confirmée par le concile de Clermont (1095) en même temps que la paix et la trêve de Dieu, mais on ne voit pas bien quels résultats donnèrent ces efforts. Il y avait besoin d'une rude main de policier pour mettre

un peu d'ordre dans ce chaos et ce n'était pas l'affaire de l'Eglise. Elle le sentit elle-même en appelant de ses vœux une royauté forte et capable. Sans doute elle avait contribué à l'affaiblissement de l'Etat carolingien ; mais si Hincmar avait, malgré l'Allemagne, remis la couronne sur la tête de Charles le Chauve en 858, si Adalbéron l'avait en 987 posée sur celle d'Hugues Capet contre les droits des Carolingiens, c'est qu'elle souhaitait de voir le souverain exercer son pouvoir avec indépendance et dignité.

LIVRE VIII

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE. L'EMPIRE ET LA PAPAUTÉ[1]

1° *Les rois saxons.*

A la fin du IXe siècle, la Germanie n'était pas une nation ; elle comprenait quatre peuples très clairement distingués par leur nom, leur histoire et leurs institutions : 1° les *Alamans* ou Souabes, anciens Suèves, entre les Vosges et le Lech ; comme ils étaient voisins immédiats de la France, c'est leur nom que les Français donnèrent plus tard à toute la Germanie ; 2° à l'est du Lech étaient les *Bavarois* ; 3° dans la vallée du Main, les Francs orientaux ou *Franconiens*, et 4° au nord les *Saxons* qui, unis

1° SOURCES. — En général, voir WATTENBACH : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* (7e édit. du t. I, par Dümmler, 1904), et les appendices de GIESEBRECHT aux divers volumes de sa *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*. L'histoire de Henri Ier et d'Otton Ier a été écrite par le moine WITIKIND, de Corvei (*Mon. Germ.*, t. III) ; celle des trois Otton et de Henri II par l'évêque THIETMAR, de Mersebourg (*Ibid.*). — L'évêque de Crémone LUITPRAND a aussi écrit une *Historia Ottonis* (*Ibid.*), et la nonne HROTSUITA, un panégyrique en vers du grand empereur (*Mon. Germ.*, t. IV). — Pour la première moitié du XIe siècle, nous avons les chroniques universelles de HERMANN de Reichenau jusq. 1054 (*Mon. Germ.*, t. V) et de LAMBERT de Hersfeld, jusq. 1074 (*Mon. Germ.*, t. V) ; pour Conrad II, sa vie par WIPO (*Mon. Germ.*, t. XI). — Les diplômes ont été publiés par Th. de Sickel dans les *Mon. Germ.* (*Diplomata regum et imperatorum Germaniæ*, 2 vol., 1879-1888).

A CONSULTER. — Dans les *Jahrbücher der deutschen Geschichte* se trouvent les biographies de Henri Ier, par WAITZ ; d'Otton Ier, par KOEPKE et DUEMMLER ; d'Otton II, par GIESEBRECHT ; d'Otton III, par WILMANS ; de Henri II, par HIRSCH et BRESLAU ; de Henri III, par STEINDORFF. — Ajouter J. ZELLER : *Histoire d'Allemagne*, t. II : *Fondation de l'empire germanique* (1873) et mieux (outre GIESEBRECHT), NITZSCH : *Deutschlands Geschichte*, t. I (2e édit., 1892) ; O. ROESSLER : *Grundriss einer Geschichte Roms im Mittelalter*, t. I (1909).

aux *Hessois* et aux *Thuringiens*, couvraient toute la Basse-Allemagne. Il n'y avait donc pas une Allemagne, il y en avait quatre, en attendant que l'annexion de la Lorraine en créât une cinquième. Elles s'étaient donné de véritables souverains héréditaires qui s'intitulaient « ducs par la grâce de Dieu. »

Les Franconiens, qui habitaient de riches vallées occupées par des villes et par des diocèses illustres, étaient au premier rang. Ils le devaient cependant moins à leur situation géographique qu'à leur nom. C'est en Franconie qu'eut lieu l'élection des rois d'Allemagne pendant deux siècles ; c'est au droit franc que ces rois furent soumis ; c'est à Aix-la-Chapelle qu'ils furent consacrés. Quant à la Saxe, elle était encore à moitié païenne, surtout sur la frontière orientale ; seule elle avait conservé sa noblesse de race, décimée mais non détruite par Charlemagne, tandis que partout ailleurs on ne rencontrait que la noblesse de service organisée par les capitulaires carolingiens, et qui tendait à devenir héréditaire ; comme l'avoué en France, le *Vogt* allemand était chargé de défendre les évêques et les abbés, d'administrer en leur nom la justice criminelle, de rendre à leur place le service militaire ; mais cet agent fut généralement plus puissant en Allemagne qu'en France, et il y a joué un rôle plus important. Enfin le pays n'avait pas de commerce ni d'industrie ; l'agriculture était sa seule source de richesse.

A la mort du dernier carolingien Louis l'Enfant (20 août 911), les grands s'assemblèrent à *Forchheim* pour lui donner un successeur. C'est Conrad le Salique, petit-fils d'Arnulf, qui fut élu ; mais son règne de six années ne fut qu'une longue guerre contre les prétendants au trône et contre les Hongrois. A son lit de mort, il envoya, dit-on, au plus puissant de ses rivaux, à son cousin Henri de Saxe, les bracelets d'or, le manteau, le glaive et le diadème des anciens rois, le désignant ainsi comme son successeur ; le Franc remettait au Saxon la couronne. On dit aussi que les envoyés de Conrad, quand ils appor-

tèrent à Henri les insignes de la royauté, le trouvèrent à la chasse, en train de tendre des pièges aux oiseaux. En réalité, HENRI L'OISELEUR fut élu « roi des Saxons et des Francs » à l'assemblée de Fritzlar (juin 919). Il n'avait donc été reconnu que par une partie des Allemands. Il voulut être le roi de tous; il y parvint après six ans de guerres et de négociations. L'État allemand était maintenant fondé.

Contre l'ennemi du dehors, Henri Ier prit d'habiles mesures offensives et défensives. En Saxe et en Thuringe, il éleva de nombreux châteaux forts pour maintenir les Slaves du Havel et de la Sprée. Il rétablit la marche de Slesvig contre les Danois, celle de Brandebourg contre les Obotrites, celle de Misnie contre les Bohémiens, celle de Lusace contre les Polonais ; il conquit la Lorraine sur Charles le Simple ; il fonda, agrandit ou fortifia de nombreuses villes. A la lourde infanterie saxonne, il substitua une armée très mobile de chevaliers aguerris. Il put alors attendre les Hongrois de pied ferme, et il les battit sur l'Unstrutt, non loin de *Mersebourg* (15 mars 933). Cette victoire eut un grand retentissement ; Henri en fit représenter les principaux épisodes sur les murs de son palais et il institua des fêtes militaires pour en perpétuer le souvenir.

2° *Otton le Grand et le rétablissement de l'empire romain au profit de l'Allemagne.*

Henri Ier mourut en 936 après avoir partagé ses trésors entre ses enfants et recommandé aux grands d'élire OTTON, l'aîné de ses fils légitimes. L'assemblée des seigneurs et des évêques se réunit en effet à Aix et, sans discussion, proclama Otton « proposé par son père, choisi de Dieu, et fait roi par les princes ». Au repas solennel qui suivit l'élection, les ducs nationaux le servirent : le duc de Lorraine, sur le territoire duquel se trouvait Aix, remplit l'office de grand chambellan et régla toute la cérémonie ; le duc de Franconie remplit celui d'écuyer

tranchant ; le duc de Souabe, celui d'échanson, et le duc de Bavière, celui de maréchal. Pendant ce temps, la ville impériale était remplie d'une foule de chevaliers accourus pour acclamer le nouveau roi.

Ces fêtes témoignent du prestige qu'Henri Ier avait donné à la royauté ; mais les ducs, si empressés à figurer dans les pompes officielles, prétendaient rester indépendants, et il fallut bientôt les combattre. A la fin de 941 leur soulèvement était réprimé. Otton mit alors la main sur les duchés ou les affaiblit en les morcelant. Ainsi la Lorraine fut divisée en deux duchés : celui de Haute-Lorraine, et celui de Basse-Lorraine ou Lothier ; de même, en Saxe, Hermann Billung reçut le titre de duc seulement pour la partie orientale, la partie située à l'ouest du Weser étant annexée à la couronne.

Une dernière victoire, plus glorieuse, consacra le triomphe du roi de Germanie : les Hongrois, appelés par les princes révoltés, avaient envahi la vallée du Danube et pénétré jusqu'en France (954). L'année suivante, ils vinrent assiéger Augsbourg ; Otton marcha contre eux avec une armée d'Allemands et de Bohémiens, les rencontra sur les bords du Lech, et après un rude combat les mit en déroute (955) ; les invasions finnoises étaient désormais arrêtées.

Il ne suffit d'ailleurs pas à Otton de combattre ; il organisa. Il décerna lui-même la dignité ducale qui était conférée auparavant par la voie de l'hérédité ou de l'élection populaire. En même temps il en restreignit les prérogatives ; dans toutes les provinces autres que sa Franconie, il institua peu à peu des comtes du palais ou *palatins*, chargés de surveiller les domaines et les revenus de la royauté, de rendre la justice à la place du roi, de surveiller les ducs et les comtes. Mais il était à craindre que ces nouveaux agents n'usurpassent leurs fonctions. Otton chercha donc un contrepoids à cette féodalité laïque si envahissante et le trouva dans le clergé. Il distribua les principales dignités ecclésiastiques à des personnes de sa famille : l'archevêché de Cologne à son frère Bruno ;

celui de Mayence, à son fils Guillaume le Bâtard; celui de Trèves, à un de ses cousins; celui de Salzbourg, à un de ses favoris. Il réorganisa la chancellerie ou chapelle royale qu'il avait trouvée dans le plus grand désordre : au lieu de trois chanceliers, il n'y en eut plus qu'un, et c'est son frère Bruno qu'il mit à la tête de cet important service. L'étude fut remise en honneur, à la cour d'abord, et de là dans le reste du pays. La chapelle devint un foyer de lumières et en même temps une pépinière d'administrateurs. La plupart des fonctions administratives furent confiées aux évêques, aux chefs des abbayes royales. D'autre part, Otton prit soin que ces clercs remplissent exactement leurs devoirs envers l'État. Ils avaient des fiefs; il leur fallut envoyer ponctuellement leurs vassaux à l'armée royale, marcher souvent eux-mêmes à leur tête, contribuer aux dépenses publiques, assister le roi dans toutes les affaires politiques. C'était l'exploitation de l'Église par l'État.

Par une conséquence logique, le roi, qui s'appuyait sur l'Église, avait besoin d'avoir le chef de l'Église dans sa main. L'état des affaires italiennes conduisit bientôt Otton jusqu'à Rome.

3° *La féodalité italienne au Xe siècle. L'Église est mise en Allemagne au service de l'État.*

De toutes les parties de l'empire carolingien laissées sans maître après la déposition de Charles le Gros, l'Italie avait été la plus troublée. Là aussi s'étaient formées de grandes seigneuries : le marquisat d'Ivrée et le duché de Frioul au nord; le marquisat de Toscane et le duché de Spolète au centre; au sud, les duchés de Capoue et de Bénévent où régnaient encore des princes lombards. Les duchés de Naples, de Gaëte, d'Amalfi, relevaient de l'empire d'Orient, dont les possessions étaient menacées par les Sarrasins établis dans Tarente et sur le Garigliano. Ailleurs, les évêques avaient généralement usurpé les pouvoirs des anciens comtes. Ils établirent dans leurs

villes épiscopales des seigneuries d'autant plus importantes que ces villes, surtout en Lombardie, avaient conservé leurs murailles, quelque chose de leur ancienne activité industrielle et commerciale, des vestiges des vieilles institutions municipales.

A Rome, se reflétait l'étrange confusion dont toute la Péninsule donnait le spectacle. Dans la ville, comme dans les territoires qui formaient le pouvoir temporel du pape, la féodalité régnait en maîtresse. Sur les deux rives du Tibre, s'étaient établis des comtes avec des possessions héréditaires : ceux de Tusculum dominaient dans les monts latins, les Crescentius dans la Sabine. Les papes avaient contribué à ruiner le patrimoine de Saint-Pierre en distribuant les domaines pontificaux aux évêques, aux abbés, aux avoués laïques. A Rome, le pouvoir était aux mains de la noblesse, des « sénateurs », comme ils s'appelaient eux-mêmes, bien qu'il n'y eût plus de Sénat. Il n'y avait pas de classe moyenne ; les corporations ouvrières (*scholae*, *artes*) qui existaient encore, étaient dans la dépendance des grands qu'ils considéraient comme leurs patrons. Les papes étaient élus par le clergé et par le peuple, mais le plus souvent des émeutes, fomentées par une faction aristocratique, dictaient le choix des électeurs.

Cependant la couronne royale était disputée avec âpreté par des prétendants italiens et provençaux. Vers le milieu du xe siècle, deux d'entre eux, qui s'étaient combattus sans se vaincre, BÉRENGER II et LOTHAIRE, avaient fini par régner ensemble. Lothaire mort (950), Bérenger voulut faire épouser à son fils la veuve du défunt, Adélaïde. Celle-ci s'enfuit au château fort de Canossa et appela Otton Ier à son secours ; elle était sœur de Conrad, roi de Bourgogne, qu'Otton protégeait. Le roi de Germanie passa donc les Alpes, entra sans coup férir à Pavie, et là il épousa lui-même Adélaïde délivrée (déc. 951). Dix ans plus tard, il revint, prit à Milan la couronne de fer des rois lombards (961), et entra dans Rome sans résistance.

Il avait promis « d'élever l'Église de tout son pouvoir », de restituer « tout ce qui viendrait en ses mains du territoire de saint Pierre » ; il était décidé à tenir sa parole, mais à condition que le pape lui donnât la couronne impériale. Depuis la mort de Bérenger (924), l'empire n'avait plus eu de titulaire. Le nom d'empereur, illustré par Charlemagne, n'avait pas cependant disparu sans laisser de regrets ; un moine italien, peut-être lombard, avait, à la fin du IXe siècle ou à peu près, exprimé ces regrets dans un écrit intitulé *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*. L'idée de restaurer l'empire s'était peut-être déjà formée dans l'esprit d'Otton lors de sa première expédition italienne, quand, tout-puissant des deux côtés des Alpes, il parut avoir repris la politique et recouvré la puissance de Charlemagne. Une fois à Rome, il sembla naturel et nécessaire qu'il relevât un titre qui rappelait tant de souvenirs de prospérité et de grandeur. Le 2 février 962, jour de la Chandeleur, il fut en effet sacré en grande pompe, et proclamé empereur et auguste aux applaudissements des grands, du clergé et du peuple. Quelques jours plus tard, fut rédigé un acte dont on conserve aux archives du Vatican, sinon l'instrument original, du moins une copie contemporaine et digne de toute créance. Il déterminait à nouveau l'étendue territoriale, la constitution et l'administration de l'État de saint Pierre, et réglait les rapports de la papauté avec l'empire. Otton confirmait les donations contenues dans le privilège de Louis le Pieux en 817, y compris les villes de Venise, de Spolète, de Bénévent et la Sicile, « si Dieu la lui remettait entre les mains » ; il se réservait seulement un droit assez vague de souveraineté. Quant au pape, il serait élu d'après la coutume, mais il ne pourrait être consacré avant d'avoir renouvelé entre les mains de l'empereur ou de ses « missi » les promesses faites autrefois par le pape Léon. En cas de plaintes portées contre les ducs et les juges pontificaux, les commissaires impériaux en informeraient le Saint-Siège qui devait y pourvoir, sinon ils y pourvoiraient eux-mêmes. Enfin la

noblesse romaine et le pape jurèrent fidélité à Otton Ier. Rome redevint donc une ville universelle, puisqu'elle était à la fois impériale et pontificale.

Pour qu'Otton eût toute l'Italie, il ne lui restait plus à prendre que le sud de la Péninsule. Il n'eut pas de peine à se faire prêter hommage par le duc de Capoue et obtint pour son fils la main de Théophano, fille de l'empereur Jean Zimiscès. Le mariage fut célébré solennellement dans l'église de Saint-Pierre, à Rome (Pâques, 972). Ce fut le dernier acte important de ce grand règne ; Otton Ier mourut presque subitement, en pleine activité, le 6 mai 973 ; il avait soixante et un ans.

On le dépeint avec une figure rouge, une grande barbe flottante, une démarche ferme et sûre, une taille puissante, une poitrine velue comme celle d'un lion, des yeux toujours en mouvement, qui s'ouvraient et se fermaient avec rapidité, « comme s'ils guettaient une proie ». Tout en lui était décision, force et grandeur. Comme Charlemagne, c'est avec justice qu'on l'a appelé le Grand.

OTTON II continua l'œuvre italienne de son père ; mais une maladie l'emporta dans Rome le 7 décembre 983 ; il n'avait que vingt-huit ans, et il laissait pour héritier un fils qui n'en avait que trois. Aussi les grands se soulevèrent-ils, mais les chefs du clergé, les archevêques de Mayence et de Reims, se déclarèrent énergiquement pour le souverain légitime et le raffermirent sur son trône.

Depuis ce moment, le pays resta tranquille. Dirigé par sa mère et son aïeule, une Grecque et une Italienne, toutes deux pieuses, intelligentes et lettrées, OTTON III reçut une brillante éducation : il apprit le grec, le latin, l'allemand. Entouré d'évêques et de moines, il prit d'eux des habitudes de dévotion et de mysticisme. A sa mère, il dut l'opinion qu'il se fit de la dignité impériale. Théophano, princesse byzantine n'avait pas cru l'empire éteint par la mort de son mari ; elle avait porté fièrement les titres d'*Imperatrix*, *Imperatrix augusta*, et gouverné l'Italie comme Irène et Théodora avaient autrefois régné à Byzance. Otton III

rêva d'établir une monarchie qui aurait sa capitale à Rome et qui s'imposerait à tout l'Occident. Dès qu'il fut majeur (996), et sans d'ailleurs négliger les affaires allemandes, sans interrompre les luttes contre les Slaves et leur conversion, c'est à Rome qu'il consacra son règne personnel.

L'histoire de la papauté ne connaît pas de période plus déplorable que celle qui s'étend de la mort de Jean VIII (882) à l'avènement de Grégoire VII (1073). En aucun temps il n'y eut plus de papes décriés pour leurs mauvaises mœurs, ni un plus grand nombre qui périrent de mort violente. Il suffit de rappeler Formose, dont le cadavre, arraché de son tombeau, fut traduit devant des juges et après condammation jeté dans le Tibre (897) ; Étienne, qui fut égorgé ; Jean X, qui mourut étouffé en prison ; Jean XII, qui périt dans les débauches ; Boniface VII, qui fit tuer deux papes ses rivaux et qui, massacré à son tour, fut traîné par les rues et jeté devant la statue équestre de Marc Aurèle au Latran (985).

Après ce dernier scandale, le pouvoir temporel dans la ville fut occupé par un romain de noble famille, Jean Crescentius, qui régna pendant plus de dix ans avec le titre de patrice. Alors Otton III intervint. Il commença par donner la tiare à son propre cousin Bruno, qui prit le nom de Grégoire V (3 mai 996). Cette nomination parut inouïe aux gens du temps : depuis Zacharie, qui était syrien d'origine, et pendant deux siècles et demi, il y avait eu en effet seulement deux papes sur quarante-sept qui ne fussent pas nés à Rome ou dans les États de l'Église. A partir de Grégoire V, la papauté brisa les barrières étroites de la ville et de l'aristocratie romaines ; toutes les nations purent concourir à donner le souverain pontife à l'Église, comme autrefois les provinces donnaient l'empereur à Rome. Ainsi comprise, la papauté répondait bien mieux à l'idée universelle du catholicisme. Le premier acte du nouveau pape fut de sacrer Otton III empereur (21 mai). Ce fut pour l'Allemagne un grand triomphe quand il y eut à la tête de l'occident à la fois un empereur allemand et un pape

allemand. Quant à Crescentius, qui osait se tenir en armes dans l'ancien mausolée d'Hadrien converti en forteresse (le château Saint-Ange), il fut pris, décapité et pendu par les pieds, avec douze de ses compagnons, au sommet d'une colline proche de la ville, qui s'appelait autrefois Montjoie (*Mons gaudii*) et qui est aujourd'hui le Monte Mario (998).

Peu après, Grégoire V mourut. Otton lui donna pour successeur Gerbert, le premier des papes français. GERBERT (voir p. 191), avait toujours été dévoué à sa famille. Depuis la fin de 997, il vivait à la cour d'Otton III ; il venait à peine de recevoir de l'empereur l'archevêché de Ravenne, un des premiers de l'Italie, quand il devint pape. Il prit le nom de SYLVESTRE II, et ce nom seul laissait deviner les idées du nouveau pontife. Sylvestre I (314-335), dont l'histoire est en grande partie légendaire, avait été pape en effet au moment où le christianisme était devenu l'une des religions officielles de l'empire romain. C'était à lui qu'avait été, disait-on, accordée la donation de Constantin (voy. p. 143). Sylvestre II donnait à penser qu'en Otton III devait revivre un autre Constantin, aussi magnifique envers l'Église que le premier.

Otton III combla en effet le Saint-Siège de faveurs pour lui faire oublier sa domination. A Rome, sa vraie capitale, il se construisit un palais sur l'Aventin. Il y réorganisa l'ancienne cour impériale avec le comte du sacré palais et l'ancienne administration avec un patrice, un préfet de la ville, des juges palatins. Il parla au nom du sénat et du peuple romain. Il se décora des titres d'*Italicus*, de *Saxonicus*, de *Romanus*, auxquels il ajouta, par une feinte humilité, ceux de *servus apostolorum*, de *servus J. Christi*. Il se reposa de ses expéditions militaires par des pèlerinages aux sanctuaires les plus vénérés de l'Italie. Au milieu de ces chimères de dévotion et de politique, il perdit le sens de la réalité ; l'action gouvernementale s'affaiblit à l'extérieur. Les Danois et les Slaves recommencèrent leurs invasions ; la Hongrie s'organisa en royaume et cessa de payer tribut ; la France ne tarda pas

à s'émanciper sous les Capétiens ; l'Italie elle-même fut troublée par les prétentions du lombard Ardouin à la couronne. Bien des misères se cachent donc sous la brillante apparence de l'empire étroitement uni avec la papauté. Le décès presque simultané d'Otton (23 janvier 1002) et de Sylvestre II (12 mai 1003) faillit tout remettre en question.

Otton, mort à vingt-deux ans, ne laissait pas d'enfants. Son cousin Henri s'empara des insignes de la royauté ; mais il lui fallut, à lui aussi, plusieurs années de guerre contre la féodalité allemande pour rester maître du pouvoir. D'ailleurs il en était digne. Les chroniqueurs, en l'appelant le Saint, ont fait croire qu'il sacrifia ses devoirs de roi à ses préoccupations pieuses. Il n'en fut rien. Malgré sa dévotion, il eut un sens politique très clairvoyant. Il renonça aux chimères d'Otton III et aima l'Allemagne avant l'Empire.

Plus complètement et plus résolument que ses prédécesseurs, Henri II s'appuya sur l'épiscopat, mais en amoindrissant encore son indépendance. Il enleva à certaines églises le droit d'élection que les Otton leur avaient accordé. Il prit les évêques parmi les clercs les plus capables de sa chapelle ; d'autre part il eut soin de les dépayser en les envoyant dans des diocèses auxquels ils n'appartenaient ni par leur naissance ni par leur éducation. Là, c'est l'Etat qu'ils devaient servir avant tout. Aux abbayes royales il ne craignit pas d'imposer, au mépris de leurs privilèges électoraux, des abbés dont il connaissait l'esprit d'ordre et de réforme. Le plus souvent, les moines répondirent à la violation de leurs privilèges en abandonnant en masse leurs maisons ; le roi saisit cette occasion pour diminuer les terres dont les revenus étaient appliqués à leur entretien et pour mettre de plus grands biens à la disposition de l'abbé ; celui-ci en profita pour créer de nouveaux fiefs et accroître le nombre des vassaux devant le service militaire à l'abbaye et par conséquent au roi. Cette politique fut suivie par les successeurs de Henri II, et quarante ans après sa mort

les abbayes royales furent assimilées à de véritables domaines royaux.

En même temps Henri II augmenta les privilèges de la noblesse. D'abord il reconnut implicitement l'hérédité des bénéfices ; puis il appela les grands seigneurs à ses conseils. Il ne prit aucune résolution grave sans leur avis. Peu à peu les assemblées de la cour du roi (*Hoftage*) devinrent des réunions politiques ou diètes (*Reichstage*). Ce changement n'était pas encore dangereux pour la prérogative royale, parce que Henri II, avec sa dextérité aux affaires servie par une remarquable éloquence, sut presque toujours faire accepter ses projets ; mais il était gros de conséquences pour l'avenir. D'autre part, il imposa aux nobles l'obligation stricte de respecter la paix publique. Il punit sévèrement les guerres privées ; c'est le début d'une législation particulière à l'Allemagne, et dont l'importance ne cessa par la suite de grandir.

C'est seulement alors qu'Henri II souhaita le titre d'empereur. A la tête d'une petite armée dont les évêques avaient presque seuls fait les frais, il entra en Lombardie, célébra la Noël (1013) à Pavie au milieu d'un grand concours d'évêques et d'abbés, et se fit sacrer à Rome par Benoît VIII (14 février 1014). Sept ans plus tard, appelé par le pape contre les Grecs qui venaient de reconquérir toute la Pouille, il prit Troja, Capoue et Salerne ; Naples et Amalfi reconnurent sa souveraineté ; mais de nouvelles difficultés le rappelèrent en Allemagne. Malheureux dans ses tentatives pour conquérir la Pologne et le royaume de Bourgogne, il mourut au moment où il venait de s'entendre avec le roi de France Robert le Pieux aux conférences d'Ivoy sur la Chiers (août 1023), pour opérer de concert la réforme de l'Eglise. Ainsi avec lui s'éteignit la maison de Saxe, qui n'avait pas été loin de restaurer dans toute sa grandeur politique et morale l'empire de Charlemagne (1024).

La diète réunie à *Kamba* élut alors (8 septembre 1024) le chef de la maison de Franconie, Conrad, qui, après

quinze ans d'un règne actif et heureux, transmit à son fils Henri III le Noir un pouvoir considérable.

Le nouveau roi avait alors vingt-deux ans. Il était instruit dans les lettres et dans le droit; il avait une piété ambitieuse qui rappelait celle des Otton. Fort de l'unanimité avec laquelle il venait d'être accueilli, il voulut faire reconnaître sa suprématie à tous les princes et à tous les peuples voisins; il y réussit en Pologne, en Bohême et en Hongrie; son mariage avec Agnès de Poitou, fille de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et alliée aux derniers rois nationaux de Bourgogne et d'Italie, l'affermit sur sa frontière occidentale. Il s'associa aux efforts tentés de divers côtés pour la réforme de l'Église et commença par celle de la papauté, qui avait donné le scandale d'un nouveau schisme. Un concile assemblé à Rome, déposa Benoît IX, un des trois papes qui se disputaient la tiare, et accepta des mains d'Henri III l'évêque de Bamberg, qui fut Clément II (Noël, 1046). En retour, Clément II sacra empereur son souverain, qui prit aussi le titre de patrice. Quand ce pape allemand mourut (9 octobre 1047), Henri III mit à sa place, sans élection et sans discussion, l'évêque de Brixen (Damase II), qui régna seulement quelques jours, puis un Alsacien, l'évêque de Toul (Léon IX, 1048-1054), enfin l'évêque d'Eichstædt (Victor II, 1054-1057). Jamais encore l'Eglise n'avait été aussi complètement asservie à l'Etat. Malheureusement pour son œuvre, Henri III mourut trop tôt, à trente-neuf ans (octobre 1056).

Cette date marque le plus haut point où la puissance impériale, restaurée par les Otton, ait atteint au moyen âge. Jusqu'alors elle n'avait fait que grandir. Elle avait construit un ingénieux organisme politique ; elle avait fait de l'Allemagne une nation. Chez ce peuple, qui n'avait guère compté jusqu'alors dans l'histoire de la civilisation que par les ruines qu'il avait faites, elle avait développé le culte des lettres et des arts. Mais elle touchait à son déclin. Henri III ne laissa qu'un enfant de six ans ; aussi tous les ferments de discorde intérieure vont-ils avoir le

temps de se développer. L'Église en profita pour secouer la tutelle où l'avait jusqu'alors tenue l'État et pour lui disputer à son tour le premier rang.

1. LISTE DES ROIS D'ALLEMAGNE ET EMPEREURS ROMAINS DE 911 A 1056 [1]

NOMS ET DYNASTIES.	DATES		
	De l'élection comme roi.	De la consécration comme empereur.	De la mort.
Dynastie saxonne :			
Conrad I.	Nov. 911 (Forchheim).		23 déc. 918.
Henri I l'Oiseleur.	Print. 919 (Fritzlar).		2 juillet 936.
Otton I le Grand.	8 août 936 (Aix).	2 févr. 962.	6 mai 973.
Otton II [2].	26 mai 960 (Worms).	25 déc. 967.	7 déc. 983.
Otton III.	Juin 983 (Vérone).	21 mai 996.	23 janv. 1002.
Henri II le Saint.	7 juin 1002 (Mayence).	14 févr. 1014.	13 juill. 1024.
Dynastie franconienne :			
Conrad II.	8 sept. 1024 (Kamba).	26 mars 1027.	4 juin 1039.
Henri III le Noir [3].	14 avril 1028 (Aix).	Noël 1046.	5 oct. 1056.

LISTE DES PAPES DE 962 A 1057

Jean XII, déc. 955-4 déc. 963 († 14 mai 964).
Léon VIII, 6 déc. 963-mars 965.
Jean XIII, 1er oct. 965-6 sept. 972.
Benoît VI, 19 janv. 973-juin 974.
Boniface VII, juin 974 ; chassé un mois après, il rentre à Rome en 984 ; mort en juillet 985. Il est accusé d'avoir fait mettre à mort Benoit VI et Jean XIV.
Benoit VII, oct. 974-983.
Jean XIV, déc. 983-20 août 984.
Jean XV, août 985-mars 996.
Grégoire V, 3 mai 996-18 février 999.
Jean XVI, avril 997-févr. 998.
Sylvestre II (Gerbert), 2 avril 999-12 mai 1003.
Jean XVII, juin-décembre 1003.
Jean XVIII, janv. 1004-juillet 1009.
Serge IV, 13 juillet 1009-12 mai 1012.
Benoit VIII, 18 mai 1012-7 avril 1024.
Jean XIX, juillet 1024-1032.
Benoit IX, janv. 1032-févr. 1044.
Grégoire VI, 5 mai 1045-20 déc. 1046.
Clément II, 25 déc, 1046-9 oct. 1047.
Damase II, 17 juillet-9 août 1048.
Saint Léon IX, 12 février 1049-19 avril 1054.
Victor II, 16 avril 1055-28 juillet 1057.

1. Cette liste montre l'irrégularité de la succession au trône, l'absence de toute capitale politique en Allemagne et la distinction très nette qu'il convient d'établir entre les dignités royale et impériale.

2. Élu et couronné du vivant de son père.

3. Élu et couronné du vivant et par la volonté de Conrad II.

4° *La Réforme ecclésiastique du XIe siècle*[1]. *Grégoire VII et la querelle des Investitures.*

Au milieu du XIe, siècle, une réforme dans l'Église était urgente et désirée. Deux maux surtout l'avaient corrompue : la simonie[2], ou trafic des choses saintes, et le nicolaïsme, ou mariage des prêtres[3]. Bien qu'elle eût à plusieurs reprises condamné le mariage, non seulement des évêques et des prêtres, mais aussi des simples diacres, il

1. SOURCES. — Indépendamment des diverses annales monastiques, les sources capitales pour cette époque sont les chroniques universelles de BERNOLD (*Mon. Germ.*, V), de BERTHOLD (*Ibid.*), d'EKKEHARD d'Urach (*Mon. Germ.*, VI) et de SIGEBERT de Gembloux (*Ibid.*) ; l'*Historia de vita Henrici IV* (*Mon. Germ.*, XII) ; le *Carmen de bello Saxonico* (*Mon. Germ.* XV) ; les lamentations de BONITHO, de Sutri, sur les malheurs de l'Église (ed. Jaffé, *Mon. Gregoriana*) et l'apologie de Henri IV par BENZO d'Alba (*Mon. Germ.*, XI). Les traités politiques et pamphlets composés pendant la querelle du sacerdoce et de l'empire ont été publiés sous le titre de *Libelli de lite* (*Mon. Germ.*, 3 vol. 1891-97). On trouvera dans le recueil des Bollandistes, au t. VI du mois de mai, la vie de Grégoire VII. Les actes et lettres de ce pape ont été publiés par Jaffé dans ses *Monumenta Gregoriana*. La donation de Constantin a été publiée par A. GAUDENZI : *Il costituto di Costantino* (1919).

A CONSULTER. — MEYER VON KNONAU : *Heinrich IV und Heinrich V* (5 vol., 1890-1899) ; E. SACKUR : *Die Cluniacenser*, (2 vol., 1892) ; M. MARTENS : *Gregor VII* (1894) ; Nora DUFF : *Matilda of Tuscany* (1907) ; DELARC : *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église* (3 vol. 1889-1890) ; Augustin FLICHE : *Les Prégrégoriens* (1916) et *Saint Grégoire VII* (1920) ; E. JAMISON : *The norman administration of Apulia and Capua, 1127-1166* (1913).

2. L'origine du mot *Simonie* se trouve dans le passage suivant des *Actes des Apôtres* : après le martyre d'Étienne, les fidèles se dispersèrent dans les quartiers de Judée et de Samarie : ils allaient de lieu en lieu et annonçaient la parole de Dieu. A cette nouvelle les apôtres, qui étaient à Jérusalem, leur envoyèrent Pierre et Jean qui prièrent pour eux afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Or, il y avait un homme appelé Simon, qui exerçait la magie et qui remplissait d'étonnement le peuple de Samarie ; mais Simon, voyant que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains, offrit aux apôtres de l'argent et leur dit : « Donnez-moi aussi le pouvoir que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. » Mais Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquérait avec de l'argent ! »

3. Les *Actes* parlent aussi d'un diacre nommé Nicolas, qui devint, dit-on, chef d'une secte immorale ; de là le nom de *Nicolaïsme*.

n'y avait pas un seul État catholique où cette défense fût rigoureusement observée. Le mal sévissait peut-être plus fortement en Lombardie qu'ailleurs. Là, les prêtres vivaient publiquement avec leurs femmes, transmettaient à leurs enfants leurs bénéfices, dotaient leurs filles avec les biens de l'Église. Les seigneurs laïques recherchaient ces alliances lucratives qui unissaient le haut clergé et la noblesse par les liens complexes de la famille et de l'intérêt politique. Les protestations contre ces mauvaises mœurs ne manquèrent pas. Une des plus éloquentes fut lancée par Pierre Damiani, ou Damien, de Ravenne, qui fut cardinal-évêque d'Ostie de 1051 à 1061. Dans un traité virulent intitulé : « Livre de Gomorrhe » et dédié au pape Léon IX, il exhortait l'Église à sévir contre elle-même. « Il faut » disait-il, « que la réforme vienne de Rome. » La réforme ne vint cependant pas d'abord de Rome, elle partit de *Cluny*.

L'abbaye de Cluny, dans la Bourgogne française, avait été fondée en 910 ; elle appliqua dans toute sa rigueur l'antique règle bénédictine restaurée pour la troisième fois. Il y régnait un esprit original de discipline et de hiérarchie ; les monastères fondés par elle et ceux qui adoptèrent sa règle restèrent étroitement liés les uns aux autres sous l'autorité suprême et aveuglément obéie de l'abbé. Bientôt les « moines noirs », comme on les appelait à cause de leur vêtement, en arrivèrent à souhaiter d'introduire une hiérarchie pareille dans le clergé séculier ; toutes les églises devaient donc être soumises à l'évêque de Rome, comme toutes les abbayes clunisiennes reconnaissaient la suprématie de l'abbé de Cluny. Les fausses décrétales leur fournirent de précieux arguments pour appuyer ces prétentions. Nos moines en vinrent même à se faire du monde une idée particulière ; ils le considéraient comme produit par deux principes, l'un supérieur, qui était le pouvoir ecclésiastique, et l'autre inférieur, qui était le pouvoir laïque. Celui-ci provenait de Nemrod et celui-là du Christ. A l'Église, fille de l'esprit de lumière, il appartenait donc de diriger le monde et de le dominer. Ces doc-

trines inspirèrent le plus grand pape du moyen âge, Grégoire VII.

Il s'appelait Hildebrand. Il naquit vers l'an 1020 sur le territoire de la petite ville toscane de Soana, aujourd'hui dépeuplée par les fièvres paludéennes. Son père ne fut, ni un pauvre berger, comme on l'a dit, ni un charpentier de Rome ; c'était un paysan de condition libre qui vivait à Soana sur son bien de Raovacum. Un de ses oncles maternels était abbé du riche monastère de Sainte Marie sur l'Aventin, où les idées de Cluny étaient en faveur ; c'est là qu'il fut élevé. En 1045 (il avait alors environ vingt-cinq ans), il devint chapelain du pape Grégoire VI. Hildebrand ne quitta pas sans regret cette paisible retraite où son esprit et son cœur avaient reçu des impressions ineffaçables ; bien que né pour le monde et pour l'action, il eut toujours un goût très vif pour le cloître. Devenu plus tard cardinal et pape, il resta un moine aspirant au silence, vivant dans la contemplation des choses futures qu'il croyait prévoir et qu'il aimait à prophétiser. Au physique, c'était un homme chétif à la voix mince, mais il avait une âme de feu et une énergie indomptable,

Chapelain de Grégoire VI, il lui resta fidèle même après que ce pape eut abdiqué au concile de Sutri (1046). Il l'accompagna dans son exil volontaire à Worms, à Spire, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, très bien accueilli d'ailleurs par Henri III et par sa femme, dont il n'oublia jamais les bontés. Les idées impériales qu'il connut auprès d'eux s'ajoutèrent alors à celles de Cluny pour former dans son esprit la conception de la monarchie universelle et théocratique. Rentré en Italie avec Léon IX, qui était un Alsacien apparenté à l'empereur (1049), il fut nommé sous-diacre de l'Eglise romaine et cardinal. Chargé à ce titre de diriger les affaires de la ville et les finances du Saint-Siège, il occupa bientôt la première place après le souverain pontife. Son apprentissage politique cesse donc, et sa carrière active commence.

On le vit alors légat en France, où il combattit la simonie avec violence. Trois ans plus tard, il fut chargé d'aller en

Allemagne pour obtenir le consentement de l'impératrice Agnès à l'élection précipitée d'Étienne IX (1057); il y trouva le plus complet désordre, et revint convaincu que la réforme de l'Église ne pouvait être faite par l'empire sur lequel il avait compté jusqu'alors. Sous NICOLAS II, qu'il fit élire presque de force en 1058, il provoqua deux actes qui eurent les plus graves conséquences.

Tout d'abord il fit assembler un concile au Latran (1059). On y décréta qu'à l'avenir le droit d'élire le souverain pontife appartiendrait exclusivement aux cardinaux, c'est-à-dire à ceux qui étaient ou évêques dans le territoire romain, ou prêtres et diacres des paroisses de Rome; le peuple et le clergé n'auraient plus qu'à donner leur consentement. Quant à l'empereur, certaines phrases ambiguës lui reconnaissaient un droit vague, mais illusoire, d'approbation; enfin le pape devait être choisi de préférence dans l'Église romaine. Le célèbre décret de 1059, opposait donc le collège des cardinaux au « sénat » aristocratique; il lui attribua les droits exercés jusqu'alors par le patrice et, depuis que le patriciat s'était confondu avec l'empire, par l'empereur; il affranchissait l'Église sans le dire, et préparait la guerre du Sacerdoce et de l'Empire. Ce ne fut pas tout : ce même concile du Latran renouvela les sentences qui, tant de fois déjà, avaient frappé les prêtres mariés. Les lois ne sont obéies que si elles sont d'accord avec les mœurs; or juste à ce moment une réaction favorable aux idées de l'Église se produisait dans certaines contrées, surtout en Lombardie. C'est de Milan que partit le signal. La populace en haillons, la *patarie*, comme on l'appelait, s'emporta contre les prêtres simoniaques et nicolaïtes. C'était un mouvement inspiré par des idées religieuses, mais aussi politiques et sociales : le bas peuple, presque ignoré de l'histoire depuis plusieurs siècles, relevait la tête pour secouer le joug de ses maîtres, évêques et vavasseurs, détestés au même titre parce qu'eux seuls avaient les terres, les dignités, l'administration.

Le second service qu'Hildebrand rendit à la papauté, fut de lui donner l'appui des Normands.

Au commencement du XIe siècle, des mercenaires venus de Normandie s'étaient acquis un grand renom de bravoure, de ruse et de férocité au service des ducs lombards. Un de leur chefs, Rainulf, réussit en 1030 à se faire donner en fief une partie de la riche Campanie ; ce fief fut érigé en comté par Conrad II avec *Aversa* pour capitale. D'autres Normands, conduits par Guillaume Bras-de-fer et ses frères Drogon, Honfroi, Robert Guiscard et Roger, s'établirent ensuite en Pouille (1038) ; ils furent bientôt assez forts pour obliger Léon IX à leur livrer l'importante ville de Bénévent.

Nicolas II, conseillé par Hildebrand, consentit alors à traiter. Au concile de Melfi, il leur donna une absolution pleine et entière des offenses dont ils s'étaient rendus coupables envers le Saint-Siège ; à ROBERT GUISCARD il accorda le titre de duc de Pouille et de Calabre sous la suzeraineté du pape ; à ROBERT, comte d'Aversa, le titre de prince avec l'investiture du duché de Capoue. Le duc de Pouille jura fidélité au pape et lui promit, non seulement des troupes contre ses ennemis, mais aussi un cens annuel de 12 deniers, monnaie de Pavie, pour chaque attelage de charrue.

L'avènement d'Hildebrand au trône pontifical consacra la victoire du parti réformateur.

GRÉGOIRE VII ne fut pas élu conformément au décret de 1059 ; c'est le cri populaire qui le désigna ; on le traîna presque de force à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, où les cardinaux ne firent que ratifier le choix imposé par la foule (22 avril 1073). Sur le trône de Saint-Pierre, il fut ce qu'il avait été sous le froc du moine ou sous la pourpre cardinalice. Romain d'éducation, sinon de naissance, il rêvait d'établir une monarchie universelle avec Rome pour capitale et le pape pour chef. Il écrivait en toute sincérité de conscience : « C'est l'orgueil humain qui a inventé le pouvoir des rois, c'est la pitié divine qui a établi celui des évêques. » Il dicta lui-même les maximes de sa politique : « Le pape est le seul homme dont tous les peuples doivent baiser les pieds ; il est le maître de déposer

les empereurs ; s'il est canoniquement élu, il est rendu saint par les mérites de saint Pierre. » Il considérait son office comme celui d'un juge suprême sur la terre ; il se disait l'instrument de la vérité absolue : « L'Église romaine n'a jamais erré, et l'Écriture atteste qu'elle n'errera jamais ; » lui résister, c'est résister à Dieu même et mériter les châtiments de la justice divine. Il prodigua en effet l'excommunication, qui interdit au coupable la participation aux sacrements, et l'anathème, qui le retranche formellement de la communauté des fidèles. Il approuva même, quand il le crut nécessaire, le recours à la force : « Maudit soit l'homme », dit-il un jour, « qui empêche son épée de se tremper dans le sang ! » Ce n'est pas l'ambition du pouvoir absolu qui dicta sa conduite, mais l'idée qu'il se faisait des devoirs de sa charge, et ces idées étaient celles des meilleurs théologiens de son temps.

Régner, c'est agir ; mais l'action doit être éclairée. Grégoire VII voulut d'abord tout savoir. Il s'entourait d'avis, réunissant auprès de lui chaque année, au temps du carême et souvent même encore vers la Toussaint, des archevêques, des évêques, des abbés, mandés parfois de très loin, et dont il ne souffrait ni l'absence ni les retards. Sa résolution prise, il la notifiait impérieusement à ses agents qui devaient le renseigner vite et bien sur la manière dont ses ordres étaient exécutés. Ses prédécesseurs avaient employé de temps en temps des *légats* munis de pleins pouvoirs pour terminer les affaires qui leur étaient confiées ; Grégoire VII en fit les instruments les plus actifs de sa politique. Pour faire reconnaître son autorité universelle, ces légats n'hésitèrent pas à porter atteinte aux droits des églises particulières, à intervenir dans les élections épiscopales, à suspendre ou à déposer les évêques. Ils représentèrent le Saint-Siège auprès des souverains étrangers : de Philippe Ier de France, de Guillaume Ier d'Angleterre auquel Grégoire VII montra toujours une affection particulière, d'Henri IV d'Allemagne, des rois d'Espagne, de Hongrie, de Danemark, même du grand-duc de Russie. Ils exigèrent partout et obtinrent souvent le

denier de Saint-Pierre. Aucun pape n'avait encore exercé un pareil pouvoir. Grégoire VII surveillait les affaires de la chrétienté tout entière; sans s'inquiéter du schisme qui séparait les deux églises grecque et latine, il songea un moment à envoyer en Orient une grande armée chrétienne pour défendre Constantinople contre les Turcs Seldjoucides.

S'il voulait régner, c'était pour le bien de la société chrétienne transformée, adoucie, moralisée. Les prêtres devaient donner l'exemple ; c'est donc par la réforme du clergé qu'il commença. Un premier concile réuni au Latran (9 mars 1074) interdit aux prêtres, diacres et à tous les clercs « d'avoir des épouses et d'habiter avec des femmes » ; il voua « aux mêmes peines que Simon le Magicien » toute personne qui aurait acheté ou vendu une charge ecclésiastique quelconque, c'est-à-dire d'évêque, de prêtre, de diacre, de prévôt, etc. L'année suivante, il renouvela ces défenses avec plus de solennité ; il condamna cinq conseillers du roi d'Allemagne convaincus de simonie, suspendit ou excommunia l'archevêque de Brème, les évêques de Spire et de Strasbourg, deux évêques lombards, déposa celui de Florence. En outre, il déniait aux rois le droit de distribuer les évêchés et leur intima l'ordre de « laisser les personnes capables parvenir librement au sacré ministère ».

Or, à ce même moment le roi d'Allemagne, Henri IV, venait de remporter sur la féodalité allemande (8 juin 1075) une victoire qui lui permettait de restaurer l'autorité royale dans l'Église comme dans l'État. Il disposa en effet à son gré des dignités ecclésiastiques, choisissant d'ailleurs ses candidats honnêtement ; il les investit de leurs fonctions, d'après la coutume, par la crosse et par l'anneau. Il violait ainsi le décret de Grégoire VII, mais comment pouvait-il gouverner, s'il n'était maître de ses fonctionnaires ? Grégoire VII protesta. Cependant le fils de Henri III allait-il plier la tête devant les menaces d'un prêtre, d'un sujet révolté ? Dans un concile d'évêques allemands réuni à Worms (24 janvier 1076), un violent réquisitoire fut

prononcé contre le pape accusé de mauvaise vie et d'ambition malsaine ; puis Grégoire VII fut déposé et des agents royaux furent envoyés à Rome pour engager le clergé et le peuple à lui désigner un successeur.

Grégoire VII répondit en ouvrant au Latran (25 février) un concile d'évêques italiens et français. Là, il fit lire publiquement les lettres injurieuses où Henri IV annonçait aux Romains et au pape les décisions de Worms ; puis il prononça l'anathème contre ses adversaires, fit défense à Henri IV « de gouverner le royaume allemand et l'Italie » et délia tous les chrétiens de leur serment de fidélité envers lui. Cette sentence, inouïe jusqu'alors, eut un profond retentissement, non seulement en Allemagne où certains abbés et des évêques, gagnés aux réformes, furent de précieux auxiliaires pour le pape, mais encore en France, en Bourgogne, en Italie. Chose plus grave, les ennemis politiques d'Henri IV reprirent aussitôt confiance. Une assemblée de prélats et de princes tenue à Tribur, lieu de fâcheuse mémoire, reconnut que le pape avait eu raison d'excommunier le roi et que celui-ci ne devait plus régner (16 oct.). Abandonné par la plupart de ses conseillers et de ses partisans, repoussé par le pape qui refusait de le recevoir, même repentant, à Rome, menacé d'un nouveau concile qui devait se réunir à Augsbourg en présence de Grégoire VII, le malheureux prince perdit tout courage et partit furtivement de Spire, en plein hiver, pour aller se jeter aux pieds du souverain pontife.

Grégoire VII résidait alors à Canossa, dans un château fort qui appartenait à la comtesse de Toscane, Mathilde, dévouée au Saint Siège. Henri arriva presque sans escorte devant l'imprenable citadelle ; les portes restèrent fermées devant lui. « Pendant trois jours », écrivit le pape lui-même, « il se tint là, dépouillé de tout l'attirail de la royauté, déchaussé et vêtu de la chemise de laine, implorant avec beaucoup de larmes l'aide et les consolations de la pitié apostolique. » Enfin le pape, cédant aux prières des siens, admit le roi en sa présence. Ce fut un spectacle bien fait pour émouvoir l'âme des

assistants que de voir l'orgueilleux successeur des Otton, ce roi plein de force et de jeunesse, « d'une taille et d'une beauté dignes d'un empereur », étendu aux pieds de ce petit homme nerveux et frêle qu'exaltait si fort son titre de prince des apôtres et de vicaire de saint Pierre. Touché jusqu'aux larmes, Grégoire VII à son tour le releva, lui donna l'absolution et le baiser de paix (28 janv. 1077), mais sans lever la menace d'excommunication toujours suspendue sur sa tête. La lutte n'était donc pas terminée ; d'ailleurs les deux adversaires ne pouvaient s'entendre, car ils s'inspiraient de principes inconciliables, et leurs partisans étaient trop animés au combat pour ne pas le pousser aux extrêmes.

Rentré en Allemagne, Henri IV reprit les insignes de la royauté. Aussitôt ses ennemis assemblés à la diète de Forchheim en présence de deux légats pontificaux, prononcèrent sa déchéance et lui donnèrent pour successeur son beau-frère Rodophe de Rheinfelden, duc de Souabe et gouverneur de la Bourgogne (mars 1078). Alors une furieuse guerre civile éclata. Des batailles acharnées restèrent indécises. Henri, déposé de nouveau (mars 1080), fit déclarer, dans un concile réuni à Brixen (mai), Grégoire VII « faux moine, ravageur d'églises et nécromancien », puis proclamer pape l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui prit le nom de Clément III. Vaincu près de *Grona* entre l'Elster et la Saale dans un violent combat où du moins son compétiteur fut tué (15 oct.), Henri IV passa en Italie, prit à Milan la couronne de fer et marcha vers Rome.

Il y entra après de longues luttes et intronisa son pape (1083), qui à son tour le sacra empereur (31 mars 1084). Il occupait les deux extrémités de la ville, Saint-Pierre et le Latran; Grégoire VII tenait toujours ferme au centre dans le château Saint-Ange. Les deux partis se livrèrent dans les rues tortueuses d'effroyables combats ; le Capitole fut pris d'assaut par les Allemands. Le pape eût fini par succomber, si Robert Guiscard n'eût volé à son secours. Il délivra le pape (28 mai) et l'emmena avec lui.

Grégoire mourut bientôt à Salerne (25 mai 1085). Ses dernières paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil », révèlent l'amertume d'une âme déçue dans ses espérances, mais restée ferme dans ses résolutions.

Après quelques années d'accalmie, la lutte reprit avec Urbain II, pape français, qui avait été prieur à Cluny ; puis avec Pascal II. Non contents de susciter à Henri IV de nouveaux compétiteurs, ces papes soulevèrent ses fils contre lui. Le vieil empereur mourut enfin de dénuement et de chagrin à Liège (7 août 1106) ; il fut poursuivi jusqu'au delà du tombeau, et c'est seulement en 1111 que son fils Henri V put obtenir l'autorisation de l'ensevelir en terre consacrée. C'était la fin misérable d'un règne qui n'avait pas manqué de grandeur. Henri avait survécu vingt ans à Grégoire VII et, par sa résistance opiniâtre, il avait empêché l'Église de remporter une trop complète victoire. L'empire, vaincu dans sa personne, était toujours debout et par là seul rendait impossible l'établissement du despotisme théocratique rêvé par Grégoire VII. Toute sa vie, Henri avait lutté pour défendre l'autorité royale successivement menacée par les grands, par l'Église, par ses propres fils, et il se trouva qu'en définitive il avait, sans le vouloir, combattu pour la liberté civile.

Son fils Henri V était dissimulé, avide, sans cœur pour ses ennemis, sans pitié pour les pauvres. Pendant la vie de son père, il s'était montré humble envers les prêtres, facile avec les princes ; une fois roi, il voulut exercer la toute-puissance, comme ses prédécesseurs, et se trouva fatalement entraîné dans des guerres contre la féodalité allemande et contre la papauté. En 1110 il envahit l'Italie, rasa sans pitié Arezzo qui avait fait mine de lui résister, marcha contre Rome avec de belles paroles sur les lèvres et la haine du pouvoir pontifical dans le cœur. Le pape Pascal II proposa un moyen radical de terminer le différend : il offrit d'abandonner tous les biens féodaux, duchés, comtés, villes, châteaux occupés par des clercs à titre de fiefs ; le droit d'investiture que s'arrogeait le

souverain tomberait par cela même, et l'Église affranchie cesserait d'être l'ennemie de l'État. Ce plan eût pu être appliqué en Italie où la querelle des Investitures avait eu justement pour conséquence d'affaiblir les évêques au profit des villes ; il était impraticable en Allemagne où les principautés ecclésiastiques étaient les plus solides appuis de l'empire. Le clergé, d'ailleurs, se montra partout très hostile à un projet qui eût détruit sa puissance temporelle. Le conflit reprit donc avec plus d'aigreur que jamais ; le roi n'y remporta qu'un avantage, fort illusoire d'ailleurs, celui de prendre la couronne impériale à Rome (1111). Il fut enfin obligé de céder. Pour désarmer ses ennemis, il leur rendit les biens confisqués ; il promit de soumettre désormais à la diète toutes les grandes questions politiques ; puis il entra en pourparlers avec le pape : après de longues discussions, un accord ou *Concordat* fut enfin conclu à *Worms* sur des bases équitables pour les deux parties. L'empereur renonça à toute investiture par la crosse et par l'anneau, réservée dès lors au pape ou à l'évêque qui avait à consacrer le nouvel élu. Il accorda pour toutes les églises de l'empire la liberté des élections canoniques et de la consécration épiscopale. Le pape de son côté reconnut à Henri le droit d'assister à l'élection des évêques et des abbés dans l'empire, mais sans employer ni violence ni simonie ; « l'élu recevra de lui, par le sceptre, les droits régaliens et remplira exactement tous ses devoirs de vassal » (23 sept. 1122). L'année suivante, un concile général tenu à Rome proclama de nouveau tous les principes de la réforme désormais victorieuse ; la *Querelle des Investitures* se termina par un pressant appel à la trêve de Dieu et à la croisade.

LISTE DES PAPES DE 1057 A 1130

Étienne IX, 3 août 1057-27 mars 1058.
Nicolas II, 24 janv. 1059-27 juillet 1061.
Alexandre II, 30 sept. 1061-21 avril 1073.
Grégoire VII (Hildebrand), 22 avril 1073-25 mai 1085.
Victor III, 9 mai-16 sept. 1087.
Urbain II, 12 mars 1088-29 juillet 1099.
Pascal II, 14 août 1099-21 janv. 1118.
Gélase II, 24 janv. 1118-28 janv. 1119.
Calixte II, 2 février 1119-13 déc. 1124.
Honorius II, 21 déc. 1124-14 févr. 1130.

5° *Les Guelfes et les Gibelins. Frédéric Ier Barberousse et ses successeurs jusqu'en* 1198[1].

Henri V étant mort sans enfants (23 mai 1125), les princes ecclésiastiques et laïques de l'Allemagne s'assemblèrent près de Mayence en présence de deux légats du pape. Trois grandes familles se recommandaient naturellement au choix des électeurs : celles des *Welf*, des *Hohenstaufen* et de *Saxe*. Les Welf étaient déjà puissants en Alémannie à la fin de la période carolingienne ; leurs possessions étaient situées dans l'Allgau, au nord du lac de Constance, dans les vallées moyennes de l'Iller et du Lech. Un Welf reçut de Henri IV le titre de duc héréditaire de Bavière (1070) ; ses deux fils, Welf V et Henri le Noir épousèrent, l'un la gran de comtesse de Toscane, Mathilde, l'autre une princesse saxonne qui lui apporta de nombreux domaines aux pays de Lunebourg et de Brunswick, dans le bassin de l'Aller.

Les Staufen, ou Hohenstaufen, étaient une famille souabe; la fidélité de Frédéric le Vieux et de ses fils, Conrad et Frédéric le Borgne, envers Henri IV et Henri V, pendant la querelle des Investitures, fit sa fortune : Frédéric le Vieux acquit peu à peu le pays situé entre Bâle et Mayence, la plaine et la montagne ; on disait de lui « qu'il traînait toujours un château à la queue de son cheval ». Il attira sous son vasselage les seigneurs du Rhin et du Neckar, et organisa une force militaire

1. SOURCES. — Les chroniques les plus importantes pour cette époque sont celle d'OTTON DE FREISING, continuée par RAHEWIN et par OTTON DE SAINT-BLAISE (*Mon. Germ.*, XX), et celle de GODEFROID DE VITERBE (*Mon. Germ.*, XXII). Godefroid a composé en outre un poème sur la prise de Milan, et GUNTHER de Pairis un poème en dix livres sur Frédéric Ier intitulé : *Ligurinus*, (éd. Dümge, 1812).
A CONSULTER. — REUTER : *Geschichte Alexanders III u. der Kirche seiner Zeit* (3 vol., 1860-1864) ; H. PRUTZ : *Kaiser Friedrich I* (3 vol., 1871-73) ;DE CHERRIER : *Histoire de la lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe* (1858, 3 vol.) ; BRYCE : *The holy roman empire* (nouv, édit., 1904) ; FISHER : *The medieval empire* (2 vol. 1898) ; HALPHEN : *Etude sur l'administration de Rome au moyen âge* (1907) ; F. GÜTERBOCK : *Der Prozess Heinrich des Löwen* (1909),

capable de tenir en échec les puissantes seigneuries épiscopales de Worms, de Spire et de Strasbourg.

Les Welf et les Staufen avaient été de bons serviteurs de l'empire. En Saxe au contraire, l'esprit d'indépendance avait fait des progrès inquiétants sous la minorité d'Henri IV et pendant la guerre contre l'Église. LOTHAIRE DE SUPPLINBURG, maître de la Basse Allemagne, était à la fois un adversaire de l'hégémonie impériale et un partisan convaincu de la réforme ecclésiastique ; aussi fut-il choisi définitivement pour roi[1]. Il eut pour successeur CONRAD DE HOHENSTAUFEN qui, né au château de *Waiblingen*, a porté le premier dans l'histoire le nom de *Gibelin*. La couronne passa ensuite sans contestation sur la tête de son neveu, Frédéric (1152).

FRÉDÉRIC Ier avait alors trente et un ans. Il avait reçu depuis peu le duché de Souabe en héritage de son père Frédéric le Borgne (1147) ; sa mère était fille de Henri le Noir, duc de Bavière. En outre, il était cousin de Henri le Lion, un Welf qui était devenu duc de Saxe en 1142. Il était donc à la fois, pour employer des termes désormais consacrés, guelfe et gibelin ; digne d'ailleurs de la couronne, qu'aucun autre souverain allemand n'a portée avec plus d'éclat. Il avait de l'intelligence, de la résolution, une éloquence naturelle très vive, surtout en allemand ; il savait le latin, mais il le parlait mal. Doué d'une mémoire étonnante, il n'oubliait plus les gens qu'il avait vus une fois ; il était religieux et charitable. Au physique, on le dépeint grand et svelte, avec un visage régulier, une expression tranquille et sereine, de belles mains et une belle bouche aux dents brillantes ; il avait les yeux vifs et clairs, un teint blanc, la barbe et les cheveux roux : d'où son surnom de *Barberousse*. Ses qualités séduisantes et nobles s'étaient développées dans les grandes affaires où il fut employé pendant sa jeunesse et où il se prépara au métier de roi ; il avait assisté Conrad III dans les com-

1. On le désigne sous le nom de Lothaire II ; Lothaire Ier est le fils de Louis le Pieux, qui fut empereur après son père Charlemagne.

bats et dans les conseils; il avait pris, à côté de lui, part à la seconde croisade (voyez page 284), et il en était sorti presque seul à son honneur. De bonne heure, il avait pris Charlemagne pour modèle; comme lui, comme Otton le Grand, il prétendit dominer l'Europe chrétienne et l'Église. Il avait sur les droits du souverain des idées précises, empruntées aux jurisconsultes qui enseignaient à Bologne le droit de Justinien, c'est-à-dire la théorie du despotisme impérial. Nature généreuse, capable de concevoir de vastes desseins et de les exécuter, il était aussi orgueilleux, avide de domination et cruel.

Son règne se divise en trois grandes périodes : dans la première, il cherche à établir l'autorité de l'empire en Italie; dans la seconde, il organise l'Allemagne et ruine la puissance ennemie des Guelfes; dans la troisième, il conduit une croisade allemande en Orient où il trouve la mort.

En Italie, la situation s'était compliquée à la suite de deux graves événements : la formation d'un royaume normand au sud de la Péninsule et la révolution romaine.

Roger II, neveu de Robert Guiscard, était un homme d'État remarquable. Comte de Sicile du chef de son père Roger Ier (1101), il avait enlevé à son cousin Guillaume, fils du Guiscard, les duchés de Pouille et de Calabre, et par là fondé l'unité politique de l'État normand (1121). Les cardinaux n'ayant pu s'entendre à la mort d'Honorius II, deux papes furent élus en même temps: Innocent II et Anaclet (1130). Beau-frère de ce dernier, Roger II le soutint, tandis que les rois de France et d'Allemagne se déclaraient pour son rival; mais aussi il l'obligea de le reconnaître comme roi de Sicile, de Calabre et de Pouille, sous la suzeraineté, il est vrai, du Saint-Siège, et à charge de payer un tribut annuel de 600 pièces d'or. Peu après, Innocent II fut ramené dans Rome par les troupes allemandes victorieuses (1136); mais il tomba ensuite aux mains du Normand, qui le força de ratifier le traité imposé neuf ans auparavant à l'antipape (1139). La

légitimité de son titre royal était désormais incontestée. C'était à la fois un obstacle à la domination que les empereurs voulaient imposer à l'Italie, et un danger pour la papauté tenue en échec par les forces redoutables des Allemands et des Normands.

Vers la même époque, une révolution éclata dans Rome. Tandis que la plupart des cités italiennes s'étaient organisées en républiques municipales à la faveur de la prospérité industrielle et commerciale, ou même en profitant des guerres civiles et des croisades, la Ville éternelle, capitale politique et religieuse de l'empire, n'avait pas reçu d'organisation autonome. Au commencement du XIIe siècle encore, toute l'autorité appartenait au pape. C'est lui qui nommait le préfet de la ville, maître de la police et juge au criminel. Les magistrats chargés de poursuivre les accusés, d'en assurer la comparution devant les tribunaux, de veiller à l'exécution des jugements, se paraient du titre pompeux de *consules Romanorum*, mais étaient de simples fonctionnaires pontificaux. Les sept juges ordinaires qui rendaient la justice géraient en même temps divers services administratifs à la cour pontificale. Cependant, si le pape était le seul maître, tous ne lui obéissaient pas. Il avait de turbulents adversaires parmi la noblesse, parmi la clientèle urbaine de cette noblesse, parmi ses vassaux même. Les Romains avaient vu passer tant de papes et d'empereurs entre lesquels il leur fallut choisir, que l'envie leur vint de prendre pour eux le pouvoir. En 1143, le peuple ameuté assaillit le Capitole, s'en empara et y installa un conseil municipal (*Senatus*). Cet heureux coup de force fut encore favorisé par les circonstances : trois papes se succédèrent en deux années et toute tentative de répression avorta. Enfin, EUGÈNE III reconnut l'existence légale du sénat, heureux encore de pouvoir réserver son droit d'investiture (1145). Sur ces bases, la Commune romaine put durer ; jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le pape ne cessa d' « instituer » les sénateurs. Ils étaient élus tous les ans ; au début, ils étaient au nombre de cinquante environ.

C'est au milieu de ces troubles que parut un agitateur célèbre, le chanoine Arnaldo ou ARNAUD DE BRESCIA.

Ancien disciple d'Abailard, Arnaud était un homme de vie austère et d'opinions exaltées. A ses yeux, le pouvoir civil devait appartenir exclusivement aux princes et aux Républiques; le clergé ne devait vivre que de la dîme, la possession de la terre étant contraire aux canons et chose non chrétienne. L'évêque de Brescia dénonça l'agitateur au concile du Latran et fit condamner ses « pernicieuses doctrines » (1139). Arnaud revint alors en France; mais saint Bernard obtint du roi son expulsion. Alors il se réfugia en Suisse, puis à Rome, d'où Eugène III venait d'être chassé (1146). Là, ses discours emportés contre le pouvoir temporel des papes et contre l' « avarice » des cardinaux émurent fortement le bas peuple et même une partie du clergé. Grisé par son propre succès, Arnaud proposa aussi des réformes politiques : il voulait restaurer l'antique constitution républicaine avec l'ordre sénatorien, l'ordre équestre, le tribunat. Ce pastiche du passé ne pouvait vivre. Bien que « le sénat et le peuple romain » eussent reconnu l'autorité impériale, Frédéric arriva pour mettre tout ce monde à la raison.

A la tête d'une armée où, par exception, figuraient plus de princes laïques que de bannières ecclésiastiques, il vint planter ses tentes dans la vaste plaine de *Roncaglia* près de Plaisance, où les souverains allemands avaient l'habitude de passer les troupes en revue dans leurs expéditions italiennes. Il y réclama le service militaire de ses vassaux; il cita devant son tribunal les députés des villes qui avaient des réclamations à lui adresser; il promulgua une nouvelle constitution sur les fiefs (5 décembre 1154); puis il alla prendre la couronne de fer à Pavie (24 avril 1155) et marcha vers Rome. Là, les hostilités avaient déjà commencé. Depuis le 5 décembre 1154, le trône pontifical était occupé par un pape énergique. Il s'appelait Nicolas Breakspeare ; il était Anglais, fils d'un paysan brutal qui était devenu par la suite frère lai à l'abbaye de Saint-Alban. Son enfance avait été fort dure,

mais son intelligence et son travail l'avaient peu à peu poussé au premier rang. Devenu pape sous le nom d'Hadrien IV, il avait, à l'occasion d'un attentat commis sur un cardinal, lancé sa malédiction sur Rome et l'avait mise en interdit. Puis il traita avec Frédéric et lui promit la couronne impériale, qu'une députation de la République romaine venait lui offrir en même temps. Frédéric répondit dédaigneusement à celle-ci : « Vous me vantez la gloire de votre ville, la sagesse de votre sénat, la valeur de votre jeunesse. Rome n'est plus à Rome. Voulez-vous la revoir, cette antique gloire de Rome, cette majesté de la pourpre sénatoriale, cette savante disposition des camps, cette valeur et cette discipline de l'ordre équestre ? Tout cela est passé chez nous avec l'Empire ! J'ai fait de vos chefs mes vassaux ; je suis votre maître légitime. » Puis il alla, menant le pape avec lui, s'établir sur le mont Mario, occupa la cité léonine avec ses troupes et, sans s'inquiéter des Romains, se fit donner la couronne à Saint-Pierre un samedi (18 juin), pendant que les portes étaient closes. Avertis par les clameurs des Allemands de la cérémonie qui venait de se terminer, les Romains coururent aux armes, mais ils furent repoussés après un violent combat et avec de grosses pertes. Arnaud de Brescia, livré à Frédéric, fut mis secrètement à mort. Quant au corps de la place, l'empereur n'osa pas l'attaquer ; la *mal' aria* se mit dans son armée et il revint après avoir détruit Spolète qui avait fait mine de lui refuser le passage. Il ne laissait derrière lui que des méfiances. Son orgueil et sa cruauté lui avaient fait d'irréconciliables ennemis.

Au premier rang de ceux-ci était Milan. Cette ville était sans contredit la première de la Lombardie par la force de ses murailles, sa constitution libre, l'union de ses citoyens et ses alliances. Elle avait tout à craindre d'un empereur qui prenait pour maxime politique l'adage du droit romain : « Tout ce qui plaît au prince a force de loi ». Elle se prépara donc intrépidement à la lutte prochaine ; elle commença par relever les murs de Tortone renversés par Frédéric, puis détruisit Lodi qui lui barrait le chemin

vers ses alliés au delà de l'Adda. Ce n'est pas tout : le pape lui-même était mécontent de l'empereur qui avait élevé trop haut les prétentions de la souveraineté temporelle. Il n'avait pas hésité à se réconcilier avec les Romains et à faire alliance avec Guillaume Ier le Mauvais, fils et successeur de Roger II en Sicile (1156). L'année suivante, l'archevêque de Lund, soupçonné d'avoir voulu soustraire les églises du Nord à l'autorité du primat allemand de Hambourg, fut arrêté et mis en prison par ordre de l'empereur ; le pape s'en plaignit avec aigreur. Dans une lettre que deux légats portèrent à Frédéric alors à la diète de Besançon, il lui rappela ses « bienfaits » (*beneficia*), entre autres la couronne impériale qu'il lui avait « conférée » (*collatam*), etc. Ces termes étaient ambigus, à dessein peut-être. Le chancelier impérial, Rainald de Dassel, les interpréta dans leur sens le plus provoquant, comme si le pape avait voulu dire que cette couronne était un fief (*beneficium*) conféré par le Saint-Siège. Les gens de l'empereur firent entendre de violentes protestations. « De qui donc l'empereur tient-il le pouvoir, sinon du pape ? » s'écria un des légats, le cardinal Roland. A ce mot, Otton de Wittelsbach, comte palatin de Bavière, un des plus fougueux serviteurs de Frédéric, tira son épée et il en eût frappé Roland si l'empereur n'eût fait au cardinal un rempart de son corps. En vain le pape s'efforça-t-il de prouver qu'on l'avait mal compris, rien ne put faire oublier à Frédéric la parole hautaine du cardinal.

De Besançon même, il envoya ses ordres pour que l'armée féodale s'assemblât au printemps. Trente mille hommes passèrent les Alpes, et l'empereur alla tenir une nouvelle assemblée à Roncaglia (novembre 1158). Les quatre plus célèbres docteurs de Bologne, assistés de deux juges pour chacune des villes représentées, furent chargés de dresser la liste des droits régaliens exercés par les princes et les villes d'Italie. Ces droits, tous reconnurent qu'ils appartenaient à l'empereur, et tous renoncèrent à prétendre les exercer ; mais l'empereur en laissa la jouissance à ceux qui les possédaient en vertu de titres

authentiques. Le reste pouvait encore lui rapporter trente mille livres par an. En outre, il prit des mesures pour restaurer la féodalité italienne et pour empêcher le développement ultérieur des villes. D'une part en effet il défendit de diviser les grands fiefs, duchés, marquisats et comtés, parce que leur intégrité donnait au souverain de plus solides points d'appui ; pour les fiefs moindres, il admit le partage, à condition que tous les co-partageants prêtassent le serment de fidélité à leur suzerain, afin que les obligations féodales fussent toujours également remplies. Quant aux villes lombardes, l'empereur mit à leur tête des *consuls* ou des *podestats* dévoués à son autorité. Ces podestats, dont les villes de Romagne fournirent le modèle, étaient souvent des étrangers et, comme tels, plus disposés à défendre les droits du souverain que les intérêts des villes. Frédéric put alors proclamer la paix publique en Italie comme ses prédécesseurs l'avaient fait maintes fois en Allemagne, tout prêt d'ailleurs à l'imposer de force aux récalcitrants, c'est-à-dire à Milan et au pape.

Milan refusa en effet de recevoir des podestats. Pendant deux ans et demi, elle brava l'armée impériale, mais à bout de vivres, l'héroïque cité dut se rendre à merci. Frédéric ordonna d'abord aux habitants de partir tous ; ils obéirent (26 mars 1162). Le même jour, l'empereur entra dans la ville déserte avec ses princes, ses fidèles, et les milices des cités alliées. Assis à son tribunal, il demanda quel châtiment méritaient les Milanais. Les Lombards répondirent : « Ils ont détruit Lodi et Côme, que leur ville soit détruite à son tour ! » C'était l'horrible peine du talion ; l'empereur n'hésita pas à la faire exécuter. Il se retira donc au delà des portes avec ses chevaliers allemands. Aussitôt les Italiens mirent le feu aux quatre coins de la ville ; on renversa les murs, les tours, les églises même ; au bout de huit jours, l'œuvre de destruction était accomplie ! Un mois après, l'évêque de Liège fut nommé podestat de la population milanaise qui était désarmée, dispersée dans quatre villages et condamnée aux travaux agricoles ; de lourdes contributions devaient en outre lui

interdire tout progrès à l'avenir. Enfin l'empereur prit pour lui-même les meilleures terres et en forma un vaste domaine entre le Tessin et l'Adda ; le château de *Monza*, récemment construit, en devint le centre.

Après Milan, le pape. Hadrien IV étant mort (1er septembre 1159), la grande majorité des cardinaux, hostile à l'empereur, élut ce même cardinal Roland qui avait soulevé de telles fureurs à la diète de Besançon ; il prit le nom d'ALEXANDRE III. La minorité élut au contraire le cardinal Octavien dont la fidélité à l'empereur était notoire ; ce fut VICTOR IV. Alexandre III excommunia sur le champ son rival, et, comme il craignait d'être enlevé par la cavalerie allemande, il s'enfuit en France où il fut accueilli avec empressement par le roi Louis VII et reconnu par Henri II d'Angleterre. L'empereur se sentit ébranlé par cette résistance morale que lui opposaient les deux grands royaumes de l'Occident, mais il avait trop besoin d'un pape à lui pour reculer ; aussi, quand Victor IV fut mort (1164), lui donna-t-il pour successeur Gui de Crème (PASCAL III).

Celui-ci prouva sa reconnaissance en lui accordant la canonisation de Charlemagne, dont on venait de retrouver les ossements à Aix-la-Chapelle. Frédéric, qui affectait de prendre pour modèle le grand empereur, les fit déposer dans une cuve en or protégée par un tabernacle en bois que surmonta plus tard une couronne de lumière. Les fêtes célébrées à cette occasion (29 décembre 1165), les riches présents offerts à l'église d'Aix, les privilèges accordés à la ville, frappèrent vivement l'imagination des contemporains, comme si les deux empereurs, le vivant et le mort, s'étaient donné la main pour dominer le monde.

Cependant Alexandre III était rentré dans Rome où le peuple l'avait accueilli en libérateur (23 novembre 1165) ; il devint aussitôt le centre de l'opposition qui s'était ameutée contre l'empereur. Il fit alliance avec le roi de Sicile et avec Venise. Des ligues urbaines se formèrent. L'une d'elles réunit Vérone et les villes voisines. A la tête de l'autre, se mit Crémone, bien qu'elle eût été comblée de bienfaits par l'empereur ; Bergame et Brescia y entrèrent,

puis Lodi, Parme et Plaisance ; amis et ennemis réconciliés se coalisaient contre l'oppresseur des libertés italiennes. Les Milanais même obtinrent, non sans peine il est vrai, d'y être admis ; les ruines de la ville furent promptement relevées. Puis la Ligue lombarde fit alliance avec la Ligue véronaise et avec Venise (1er décembre 1167) ; un conseil général, formé de recteurs pris dans chacune des seize villes de l'association, fut chargé du pouvoir exécutif. C'était le contre-pied des décisions prises neuf ans auparavant à Roncaglia. Les villes consentaient bien, il est vrai, « à réserver leur fidélité à l'empereur », mais ce n'était plus qu'une vaine formule. Enfin, pour tenir l'empereur en échec dans les pays même où il s'était taillé de si grands domaines, les alliés élevèrent au confluent du Tanaro et de la Bormida une ville forte à qui l'on donna le nom du pape, *Alexandrie* (24 avril 1168). « Ville de paille », comme l'appelèrent par dérision les Allemands, mais il fallut plus qu'un feu de paille pour la consumer. Les difficultés intérieures étaient si grandes que l'empereur dut attendre sept ans avant de pouvoir recommencer la lutte (1174).

Cette fois il dut s'apercevoir que son système de compression à outrance avait fatigué ses propres sujets. Il réunit péniblement 8.000 hommes qui échouèrent devant Alexandrie (1175). Malgré des renforts envoyés par les archevêques de Cologne et de Magdebourg, il n'en put amener que 6 000 sur le champ de bataille de *Legnano* (29 mai 1176). L'armée de la Ligue comptait environ 8.000 combattants ; au centre, était un char ou *carroccio* portant les étendards des confédérés ; une élite de guerriers debout sur la plate-forme en composait la garde d'honneur. La lutte ne fut pas longtemps incertaine ; l'infanterie milanaise assura la victoire. Le porte-étendard de l'empire fut tué et l'empereur renversé de cheval ; son armée, prise de panique, se débanda.

Frédéric s'avoua vaincu, d'abord en suspendant les hostilités, puis en négociant secrètement avec le pape. Ils se rencontrèrent ensuite à Venise où ils fixèrent solen-

nellement les conditions de la paix (1er août 1177). Frédéric rendait à l'Église romaine tout ce dont il s'était emparé, mais gardait les terres de la comtesse Mathilde ; il accordait à la Ligue lombarde une trêve de six ans et au roi de Sicile une de quinze. En somme il ne renonçait formellement qu'à un droit, celui de décider entre deux papes nommés en même temps : à l'avenir, le pape élu par la majorité des cardinaux serait considéré comme légitime. Cette concession assurait l'indépendance de la papauté ; l'empire ne pouvait plus disposer de la tiare.

Libre de ce côté, Frédéric se tourna contre l'aristocratie laïque qui l'avait mal soutenu dans la lutte, et surtout contre son chef Henri le Lion. Duc de Saxe et de Bavière, son pouvoir, depuis vingt ans, n'avait cessé de grandir. Il avait fait aux Slaves païens une guerre acharnée et heureuse ; il avait développé le commerce dans la Baltique par son alliance avec le roi de Danemark et par la protection accordée à Lubeck. Il avait épousé une fille du roi d'Angleterre Henri II. En 1172 il avait fait à Jérusalem un pèlerinage retentissant, et au retour il avait été accueilli à Constantinople comme un souverain. Tout en vivant en bonne intelligence avec Frédéric, il refusa de prendre part à aucune de ses expéditions hors de l'Allemagne ; ainsi il ne parut pas aux expéditions italiennes de 1162, 1174, 1176. Il ne voulait pas en effet travailler de ses mains à édifier le despotisme impérial. Le successeur de Charlemagne ne pouvait endurer longtemps un tel orgueil : mais le Guelfe était si fort qu'il n'osa pas l'attaquer de front ; il lui opposa le Droit. Henri était en guerre contre l'évêque de Halberstadt que soutenait l'archevêque de Cologne ; l'évêque porta ses griefs devant la diète. Henri, sommé trois fois d'y comparaître, fit défaut ; alors les grands, consultés par l'empereur, furent d'avis qu'il devait être mis au ban de l'empire et privé de ses biens et dignités (1179). C'était la loi. L'empereur approuva la sentence, mais consentit à faire une dernière tentative. Sommé pour la quatrième fois, Henri ne comparut pas davantage (janvier 1180). Cette fois, la sentence lancée contre lui fut

exécutée. On dépeça son duché de Saxe : le diocèse de Paderborn et la Westphalie méridionale furent attribués à l'archevêque de Cologne ; la Westphalie du nord et de l'est au comte Bernard d'Anhalt avec la dignité ducale ; la Bavière, amoindrie de la Styrie qui fut érigée en duché, à OTTON DE WITTELSBACH. Henri essaya de résister ; l'empereur n'eut qu'à paraître en Saxe. Un mois fut accordé à ses partisans pour se soumettre, à peine de perdre leurs fiefs ; le mois écoulé, ils abandonnèrent celui que l'empire avait rejeté. Bientôt Henri le Lion n'eut plus d'autre ressource que d'aller implorer la clémence de l'empereur à la diète d'Erfurt qui lui infligea un exil de trois ans ; l'empereur obtint à grand'peine qu'on lui laissât Brunswick et Lunebourg (1181).

Après avoir donné la paix à l'Allemagne, Frédéric Ier voulut la donner à l'Italie. L'infortune de son cousin Henri le Lion l'avait fait réfléchir ; il se montra plus grand en traitant avec ses sujets qu'en les combattant. La trève de six ans avec la Ligue lombarde allait expirer. Frédéric entama lui-même les négociations, qui aboutirent au *traité de Constance* (juin 1183). Il y reconnaissait l'autonomie des villes de la Ligue et leur conférait les droits régaliens tant hors des murs que dans l'enceinte ; en retour, elles devaient prêter tous les dix ans le serment de fidélité au chef de l'empire, lui fournir des troupes, le libre passage par les routes et les ponts, le logement de ses gens de guerre, demander l'investiture impériale pour leurs magistrats élus et les envoyer aux diètes générales de l'empire. Une politique adroite et ferme pouvait retirer de ces conditions de sérieux avantages, car l'empereur conservait les alliés qu'il s'était faits en Romagne et même en Lombardie ; il gardait les vastes domaines qu'il avait restaurés ou créés entre le Tessin et l'Adda, dans le Piémont et dans la Ligurie actuels ; enfin il en pouvait toujours tirer d'importants revenus. Sa situation était donc solide encore. Cependant, sur la question de principe il était vaincu : les orgueilleux décrets promulgués à Roncaglia étaient annulés.

Frédéric était de ces souverains qui savent profiter même des revers. Il avait été battu par l'alliance du pape avec le roi de Sicile et les villes lombardes : pour recommencer l'inévitable lutte contre la papauté, il sut trouver des alliés même parmi ceux de la papauté. En 1184, il conclut un mariage entre son fils aîné Henri, déjà couronné roi des Romains, et Constance, héritière du royaume de Sicile ; d'autre part il se rapprocha de Milan qu'il combla de privilèges au détriment de Pavie, la vieille cité impériale. C'est là qu'il fit consacrer le mariage de son fils et couronner sa belle-fille reine de Germanie (1186). La papauté, menacée par la coalition du Nord et du Midi qui se retournait contre elle, se préparait au combat, lorsque la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin jeta l'émoi dans la chrétienté. La troisième croisade fut prêchée avec un plein succès en Allemagne ; Frédéric partit à la tête d'une nombreuse armée, et il ne revint plus (voyez page 289).

Aucun prince n'avait encore porté aussi haut l'orgueil du nom impérial. Il s'intitulait « empereur des Romains, toujours auguste », et prétendit en effet régner sur tout le monde chrétien. Pour rattacher plus étroitement le royaume de Bourgogne à l'Allemagne, il avait épousé (1156) la comtesse de Haute Bourgogne, Béatrice, gracieuse et blonde princesse dont l'heureuse fécondité parut assurer l'avenir de la maison gibeline. Il voulut ceindre lui-même la couronne bourguignonne qu'aucun souverain allemand n'avait portée avant lui ; la cérémonie eut lieu en grande pompe, en présence de tout le clergé de la province, dans Arles (1178). A l'Est, il érigea en royaume le duché slave de Bohême (1158), mais sans lui laisser d'indépendance. Il affectait de considérer l'Angleterre et la France comme des provinces relevant de l'empire et leurs souverains comme des vassaux. Ces prétentions étaient vaines, mais le pouvoir de l'empereur était réel. L'Italie lui fournissait de gros revenus, et la petite noblesse allemande, favorisée par lui, de nombreux soldats. C'est grâce à ces forces militaires et financières

qu'il avait pu tant oser. L'éclat des lettres et des arts vint encore ajouter à la grandeur de son règne. Mais l'empereur était un homme du passé ;il était hostile à l'indépendance de l'Église, des rois et des peuples. Après lui l'empire se brisera contre ces forces réunies.

6° *Innocent III et Frédéric II. Triomphe de la Papauté en 1250*[1].

Frédéric Barberousse laissait cinq fils. L'aîné, Henri VI, déjà roi d'Allemagne (1169) et d'Italie (1186), continua sa politique avec une précipitation maladive qui la compromit. En Allemagne, il eut à lutter contre Henri le Lion qui, malgré la sentence de la diète, était rentré en Saxe, et qui comptait sur l'appui de son beau-frère Richard Cœur-de-Lion ; mais l'arrestation de Richard en Autriche au retour de la croisade (janv. 1193), sa longue captivité, les conditions onéreuses qu'il dut subir pour sortir de prison, les difficultés qu'à son tour il trouva dans son propre royaume ruinèrent la cause guelfe. En Italie, le roi

1. Sources. — Parmi les sources très nombreuses du XIIIe siècle (voy. Wattenbach, t. II, ch. v, § 10 à 24), nous signalerons seulement la Chronique d'Albert de Stade (*Mon. Germ.*, XVI), la *Chronica regia Coloniensis* (éd. Waitz 1880), la *Chronique d'Ursperg* (*Mon. Germ.* XXIII), une chronique saxonne en allemand (t. II des *Deutsche Chroniken*, 1886). Les chroniques italiennes de la même époque (dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, 28 vol., 1723-1751) ont une grande importance pour l'histoire de Frédéric II et des derniers Hohenstaufen. — Potthast : *Regesta pontificum romanorum*, 2 vol., 1874-1875 ; Huillard-Bréholles : *Historia diplomatica Friderici II* (6 vol. 1852-1861) ; Winkelmann : *Acta imperii inedita saec. XIII et XIV* (1885) ; Pietro Egidi : *Codice diplomatico dei Saraceni di Lucera* (1917). — La correspondance de Pierre de la Vigne est une source capitale pour l'histoire de Frédéric II (éd. Jehin, Bâle 1740).

A consulter. — Dans les *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, les biographies de Philippe de Souabe et d'Otton IV (2 vol., 1873-1878), et celle de Fréderic II (2 vol., 1889-1898), par Ed. Winkelmann ; M. Hartmann : *Geschichte Italiens im Mittelalter* (1897-1911) ; Fr. Stieve : *Ezzelino von Romano* (1909) ; E. Gebhart : *l'Italie mystique* (1890) ; Achille Luchaire : *Innocent III* (6 vol., 1907-1908) et Julien Luchaire : *Les démocraties italiennes* (1915) ; E. M. Meyer : *Staatstheorien Papst Innocenz III* (1920).

n'avait rien à redouter des papes timorés qui vinrent après Alexandre III, aussi fut il sacré à Rome sans même que les Romains tentassent de troubler la cérémonie.

Cependant Guillaume II le Bon, roi de Sicile et de Naples, était mort (1189) sans laisser d'autre héritier que sa fille Constance, femme d'Henri VI ; mais un fils bâtard de Guillaume Ier, Tancrède de Lecce, s'empara de la couronne avec l'appui de la nation, qui repoussait un souverain étranger. Tancrède mourut peu après (1194) ; il n'avait pour lui succéder qu'un enfant. L'empereur envahit alors le pays sans trouver de résistance ; Naples lui ouvrit ses portes ; l'amiral sicilien Margarito lui livra Palerme et la flotte en échange du titre de « prince de Durazzo et de la mer ». Henri fit main basse sur le trésor royal qui fut expédié en Allemagne : cent cinquante mules bien escortées transportèrent au delà des monts ce précieux butin.

Maître incontesté de l'Allemagne et de l'Italie, Henri VI conçut de vastes desseins. Il avait fait épouser à son frère Philippe de Souabe une fille de l'empereur d'Orient, Isaac l'Ange, et, quand celui-ci eut été renversé (1195), il voulut intervenir. « Le moment était venu », disait-il, « de venger les croisés latins et son père Barberousse des trahisons byzantines ». En même temps il prit la croix ; il espérait occuper Constantinople avec l'armée qui aurait reconquis Jérusalem. D'autre part il poussait Richard Cœur-de-Lion à la guerre contre le roi de France qui lui refusait l'hommage. Enfin il demandait aux princes allemands de déclarer la royauté et l'empire héréditaires dans sa maison ; en retour il promettait aux laïques de reconnaître l'hérédité de tous les fiefs, et aux prélats de renoncer au droit de dépouilles. C'était donc bien à la domination universelle qu'aspirait le fils de Barberousse. Il allait partir pour la croisade quand il fut soudainement emporté par la maladie à Messine (28 sept. 1197). Il avait seulement trente ans et laissait un fils en bas âge. Cet enfant, qui avait reçu au berceau les noms de Frédéric et de Roger en souvenir de son grand-père allemand et de son aïeul napolitain, devait être Frédéric II.

Frédéric-Roger avait été élu roi des Romains avant même d'être baptisé. Mais les princes allemands ne voulurent pas subir une longue minorité ; les uns choisirent (1er mars 1198) le fils cadet de Henri le Lion, OTTON DE BRUNSWICK ,à qui son oncle, le roi d'Angleterre, avait donné le comté de Poitou ; la majorité au contraire désigna PHILIPPE DE SOUABE, oncle de l'enfant-roi (8 mars). Le schisme était maintenant dans l'Etat, et la querelle des Guelfes et des Gibelins allait recommencer alors qu'un grand pape, INNOCENT III, s'asseyait sur le trône de saint Pierre (janvier 1198).

Innocent III était fils d'un comte de Segni en Sabine. Ses études avaient été très soignées ; il avait appris la grammaire et la théologie à Paris, le droit civil et canonique à Bologne ; il avait écrit des traités sur le dogme chrétien, sur le droit et la discipline ecclésiastiques. Le plus célèbre était « sur la misère de la condition humaine » où l'on n'aurait pu deviner le pontife qui, pendant dix-huit ans, dirigea les affaires de la chrétienté. Ce clerc, si savant malgré sa haute naissance, si détaché du monde en apparence, même quand il fut cardinal, arriva au pontificat à trente-huit ans. Il y apporta une ardeur juvénile, des convictions religieuses et politiques très fermes, une grande ténacité dans l'exécution de ses desseins, avec une connaissance imparfaite des hommes qui lui fit commettre des fautes, car plus d'une fois il se trompa sur les services qu'il pouvait attendre d'eux, et il dut les sacrifier quand ils finissaient par compromettre son autorité et le prestige de l'Eglise. Ses idées étaient celles de Grégoire VII. De même que dans l'homme l'âme est supérieure au corps, de même dans la société le sacerdoce était, à ses yeux, supérieur au pouvoir laïque. « Dieu », disait-il dans son langage empreint d'un pédantisme mystique, « a fixé au firmament deux grands luminaires, dont l'un éclaire le jour et l'autre la nuit ; il a également établi deux dignités, l'une plus éminente pour les âmes, l'autre moindre pour les corps ; et de même que la lune reçoit sa lumière du soleil, le pouvoir royal reçoit son éclat de l'autorité

pontificale. » Le chef de l'Église, tout le monde le reconnaissait, était souverain juge en matière de péché ; mais on en tirait cette conséquence excessive qu'il avait le droit d'intervenir dans toutes les actions humaines et aussi dans les litiges des princes. « Dieu », disait-il encore, « a préposé le prince des apôtres aux rois et aux royaumes avec la mission d'arracher, de planter, de détruire, de disperser, de reconstruire. » Les circonstances se prêtèrent merveilleusement au triomphe de ces idées ; elles permirent en effet au pape de rendre le pouvoir pontifical indépendant en Italie, de disposer de la couronne allemande, d'étendre son autorité sur toute l'Europe et sur la chrétienté par sa diplomatie, ses guerres et son gouvernement.

En Italie, il trouva Rome au pouvoir de la démocratie, les terres de l'Église occupées par les Allemands, le royaume de Sicile près de s'unir avec l'Allemagne, au grand détriment des droits suzerains et de la sécurité même du Saint-Siège. Il profita de l'isolement où la mort d'Henri VI avait placé les Romains pour diminuer le nombre des sénateurs, qui fut réduit à deux ou même à un seul, et pour enlever toute autorité au préfet, dont la charge était devenue héréditaire et qui avait tourné au parti de l'empereur. La commune de Rome garda, il est vrai, son autonomie, ses assemblées politiques au Capitole, ses finances, son armée, le droit régalien de battre monnaie que lui avait concédé une charte de 1188, le pouvoir de donner des podestats aux autres villes du territoire pontifical. La victoire d'Innocent III fut sans lendemain.

En même temps le pape réoccupa Spolète, Ancône, Ravenne, qu'abandonnèrent les Allemands détestés ; il fit alliance avec les villes de Toscane ; avec leur aide, il enleva aux vassaux de l'empereur les biens toujours disputés de la comtesse Mathilde. Enfin la veuve d'Henri VI, pour assurer la couronne de Sicile à son fils Frédéric-Roger, accepta l'investiture du pape et lui paya tribut ; puis dans son testament elle lui confia la tutelle de l'en-

fant. Quand elle fut morte (novembre. 1198), Innocent III gouverna par ses légats ce beau royaume qui donnait tant de soucis au Saint-Siège.

En Allemagne, la lutte entre les deux rois élus lui fournit une belle occasion d'intervenir. Il ne pouvait guère hésiter entre le gibelin, ennemi de l'Eglise, et le guelfe, ennemi de l'Empire. C'est donc Otton qu'il reconnut (1er mars 1201), tandis qu'il excommuniait Philippe. Otton, débarrassé de son rival, accorda au pape la liberté des élections épiscopales et promit d'appuyer l'Église dans tout ce qui était du domaine spirituel. Enfin il alla recevoir la couronne impériale à Rome (4 octobre 1209).

« O très cher fils », écrivait le pape à l'empereur sa créature, « nous voilà donc unis dans une même âme et un même cœur! Qui pourra désormais nous résister à nous qui portons ces deux glaives que les apôtres montrèrent un jour au Seigneur en lui disant : *Voici deux épées*, et desquelles le Seigneur répondit : *Il suffit*. Non, rien ne peut dire les immenses bienfaits qui naîtront de cette union. » Les événements ne tardèrent pas à démentir cette imprudente rhétorique. Une fois bien et dûment consacré, Otton IV devint, comme ses prédécesseurs, l'adversaire de la Papauté. C'était déshonnête, mais fatal. L'Allemagne, guelfe ou gibeline, ne pouvait se résigner à la perte de l'Italie. Otton le prouva en occupant les villes de Toscane, en mettant des gens à lui à la tête de la marche d'Ancône et du duché de Spolète, en imposant des podestats aux villes de Ferrare, de Brescia, de Vicence, en exigeant l'hommage du préfet de Rome, en envahissant même le royaume de Naples. C'en était trop ; le pape lança l'excommunication contre son ancien protégé (novembre 1210) et lui chercha partout des ennemis : en Italie, où il réveilla les méfiances des villes lombardes, en France où il fit craindre à Philippe-Auguste l'alliance entre Jean sans Terre et Otton IV, en Allemagne enfin où il reconnut comme roi son pupille, Frédéric-Roger (1211).

Frédéric II avait alors dix-sept ans. Il devait tout à l'Église : la brillante éducation qu'il avait reçue et la cou-

ronne de Sicile qui lui avait été conservée. Il en témoigna sa reconnaissance en allant d'abord à Rome pour faire hommage au pape de son royaume; puis il entra hardiment en Allemagne. Dans la vallée du Rhin, il trouva de nombreux partisans et il prit à Mayence la couronne allemande (5 décembre 1213). La défaite d'Otton IV à Bouvines (voyez page 329) mit le comble à sa naissante fortune et il fut couronné roi pour la seconde fois à Aix-la-Chapelle, devant le tombeau de Charlemagne (25 juillet 1216).

Enfin la mort d'Innocent III (juillet 1216) et d'Otton IV (19 mai 1218), en le délivrant du fardeau de la reconnaissance envers son protecteur et des soucis d'une rivalité toujours inquiétante, le laissa libre d'agir à son gré. Il réussit en effet à faire élire son fils Henri en Allemagne (23 avril 1220) et reçut pour lui-même la couronne impériale (22 novembre). Il se fit dès lors appeler *Imperator et rex Siciliae* sans soulever de protestations. Sans doute il renouvela ses serments d'allégeance envers le Saint-Siège ; il confirma le tribut annuel de mille pièces d'or payé par la Sicile et promit de n'employer que des Siciliens dans l'administration sicilienne. En réalité il venait de remporter un grand avantage diplomatique, le plus décisif de tout son règne. Il paraissait d'ailleurs sincèrement disposé à vivre avec le pape en bonne intelligence car, en même temps qu'il prenait la croix, il promulguait à Rome même une constitution en neuf articles très favorable aux libertés de l'Eglise et très cruelle envers les hérétiques. C'étaient là des gages sérieux de sa bonne foi. Le successeur d'Innocent, Honorius III, y crut, et l'empire fut tranquille.

A la faveur de cette paix, Frédéric put établir solidement son pouvoir dans ses deux royaumes.

Au Sud, il se proposa de substituer à l'organisation féodale des rois normands une forte centralisation administrative; il réalisa ce dessein par la constitution de *Melfi* (août 1231), qui enlevait toute autorité aux prélats, aux grands seigneurs laïques et aux villes, pour la donner à

des fonctionnaires pris dans la petite noblesse des chevaliers et relevant directement du roi ; le roi exerçait le pouvoir sans contrôle en tout ce qui concernait les lois, l'administration et la justice ; les villes, sauf les cinq plus grandes, perdaient leurs magistrats qui étaient remplacés par des baillis royaux et étaient soumises à un régime fiscal très rigoureux. Il s'efforça d'augmenter les ressources et par conséquent la force imposable du pays en perfectionnant l'agriculture, en favorisant l'industrie, en passant avec les princes musulmans d'Afrique des traités qui ouvrirent au commerce de précieux débouchés ; mais il n'accorda aucune liberté commerciale à ses sujets ; il se réserva même le monopole d'une foule de produits tels que le sel et les métaux. Les sommes considérables fournies par ses exactions lui permirent de créer une armée et une marine permanentes et soldées. A l'armée, les possesseurs de fiefs tenus au service militaire ne furent plus qu'un appoint, car Frédéric y fit entrer un grand nombre de Musulmans. Ceux-ci étaient issus des anciens conquérants de la Sicile. Ils étaient encore nombreux dans l'île à la fin du XIIe siècle et leurs fréquents soulèvements troublèrent la minorité de Frédéric. L'empereur, en quatre campagnes, les força d'abandonner les hauteurs fortifiées où ils se tenaient, puis il les transplanta en masse sur le continent et les parqua dans les camps de Nocera, près de Salerne, et de Lucérie, entre Troja et Foggia, sur le versant de l'Adriatique ; d'ailleurs il respecta leur langue, leurs mœurs, leur religion, et put trouver en eux des soldats dévoués qui ne craignaient ni Dieu ni le Pape. Prince éclairé, ami des troubadours et des minnesinger (voy. p. 393), qui trouvèrent d'habiles imitateurs à la cour de Palerme, curieux de sciences et d'astrologie, sceptique par goût, libre esprit sans être cependant un libre-penseur, il ne tolérait pas chez les autres les licences de mœurs et de langage où il se complaisait lui-même. Il interdit à ses sujets d'aller faire leurs études au dehors ; il favorisa l'Université de Naples, mais il en surveilla de près l'enseignement. Il persécuta cruellement les hérétiques, surtout

dans les villes, et on put l'accuser d'avoir, sous couleur de religion, exercé des vengeances politiques. Un pareil système porta ses fruits : le peuple sicilien ne fut plus qu'un troupeau de contribuables.

Dans l'Empire, une pareille politique était impossible ; on ne pouvait songer à détruire la féodalité, et il eût été dangereux de la combattre. D'ailleurs c'est l'appui du haut clergé qui avait donné à Frédéric la victoire sur Otton IV. Il accorda une protection toute particulière à l'Ordre teutonique (voyez page 406), auquel il donna la Prusse à conquérir et à convertir (1226) et dont le premier grand-maître, Hermann de Salza, fut un agent dévoué de sa politique. Il travailla de tout son pouvoir à l'extirpation de l'hérésie ; ses décrets de proscription furent appliqués avec une telle rigueur qu'un inquisiteur, Conrad de Marbourg, fut massacré. Il ne trouva d'opposition que dans son fils Henri, roi élu d'Allemagne, qui l'accusait publiquement de porter atteinte à ses droits souverains. Frédéric II n'eut qu'à paraître, sans armée, au delà des Alpes, pour faire tomber cette arrogance (1235). Henri fut déposé, puis emmené captif en Pouille ; il s'y tua de désespoir sept ans après.

Frédéric II était maintenant à l'apogée de sa puissance ; il était arrivé à ce résultat presque sans lutte, par le seul effort de sa diplomatie. Au dehors, sa puissance était redoutable. La croisade l'avait conduit à Jérusalem (voyez page 296). Il épousa en 1235 Isabelle, sœur du roi d'Angleterre, et ce mariage lui donna un allié qui lui permettait de tenir la France en échec. Il se fit un ami du comte de Toulouse, Raimond VII, en lui donnant l'investiture du marquisat de Provence. Cette prospérité ne dura pas longtemps. C'est l'Italie qui lui suscita les plus grosses difficultés et la papauté qui le poussa dans l'abîme.

En Italie, en effet, la ligue lombarde, inquiète à bon droit de l'autorité croissante de l'empereur, s'était reformée (1226). Frédéric lui déclara la guerre aux applaudissements de la diète de Mayence (1235) et, à la tête d'une armée composée uniquement de chevaliers souabes et de

cavaliers musulmans, il attaqua et défit ses troupes à *Cortenuova* (26 avril 1237). Le camp de la ligue fut pillé; le *carroccio* fut pris et envoyé à Rome pour être porté en triomphe au Capitole. Le vainqueur partagea la Lombardie en deux régions, ayant chacune à sa tête un vicaire général; des fonctionnaires salariés furent chargés de l'administration impériale et de la justice; tous ces agents furent d'ailleurs pris parmi la noblesse italienne. La centralisation monarchique établie en Sicile, ébauchée en Allemagne, était imposée au pays qui avait donné l'essor au mouvement communal.

L'asservissement de l'Italie eût été la fin de l'autorité temporelle du Saint-Siège. Il résista. Le doux et timoré Honorius III avait eu pour successeur (1227) un fougueux vieillard, cousin d'Innocent III, Grégoire IX. Savant théologien, orateur éloquent, ce pape octogénaire fut dès le premier jour l'adversaire de l'empereur. Deux fois il lança contre lui l'excommunication parce que Frédéric tardait à partir pour la croisade, et il le poursuivit de ses malédictions jusque dans Jérusalem. Ce fut bien pis quand Frédéric eut déclaré la guerre à la ligue lombarde. Le pape fit alors alliance avec Venise et Gênes (1238), excommunia l'empereur sous prétexte qu'il détenait indûment la Sardaigne, fief du Saint-Siège, et délia ses sujets de leur serment de fidélité (24 mars 1239).

Frédéric II avait édifié son œuvre si habilement et son prestige était tel que la sentence pontificale ne produisit aucune impression en Allemagne. En Italie, il envahit le patrimoine de Saint-Pierre en même temps qu'il nommait un de ses enfants naturels, le bel Enzio, son vicaire général. Il ne se laissa pas détourner de son entreprise, même par une terrible invasion de Mongols qui vinrent dévaster la Hongrie et la Silésie et, pendant deux campagnes (1240-1241), il remporta des succès constants. Enfin Grégoire IX mourut presque centenaire (21 août 1241), au moment où l'invasion mongole reculait. Avant de mourir, il avait convoqué un concile; la plupart des prélats qui devaient y assister allèrent s'embarquer à Gênes, mais les

navires qui les portaient furent attaqués en mer près du rocher de *Meloria* par une flotte pisane et sicilienne ; ils furent pris, et les pères du concile durent attendre sous les verrous le bon vouloir de l'empereur.

L'empereur profita de sa victoire pour changer l'orientation de sa politique. Jusqu'en 1239 il était resté fidèle à la tradition impériale en recherchant pour le saint empire romain l'appui du clergé, même contre le pape. Dès que Grégoire IX se fut déclaré contre lui, il rompit avec l'Église. Après la mort d'Hermann de Salza (mai 1239), il écarta peu à peu de sa cour les hommes d'État ecclésiastiques ; ses rapports avec l'Ordre teutonique cessèrent ; il persécuta les Ordres mendiants ; il s'entoura de conseillers napolitains et siciliens, de légistes, comme le célèbre ministre Pierre de la Vigne, qui, nourris des principes du droit romain, considéraient le pouvoir impérial à un point de vue exclusivement laïque. Pour eux, il ne pouvait y avoir qu'un chef dans la chrétienté, l'empereur, comme pour Frédéric il n'y avait plus d'autre motif d'agir que la raison d'État. La haute aristocratie allemande ne pouvait soutenir longtemps un maître qui visait évidemment à l'absolutisme ; Frédéric, prévoyant qu'elle ferait défection, se retourna du côté des villes.

Celles-ci avaient pris un grand développement au XIIIe siècle. Le commerce, qui avait d'abord enrichi la vallée du Rhin, avait pénétré dans les régions du Nord ; il s'était peu à peu créé une grande voie qui passait par la westphalienne Soest et par la danoise Lubeck pour arriver à Wisby dans l'île suédoise de Gothland, à Riga et à Novgorod, dans la Russie actuelle. L'industrie nationale commençait aussi à naître. Mais le progrès ne fut pas partout égal : les villes appartenant à des petits seigneurs restèrent dans l'étroite dépendance de ceux-ci ; les villes épiscopales, comprimées tant que Frédéric eut besoin de ménager le haut clergé, prirent un grand essor à partir du milieu du XIIIe siècle ; mais les villes impériales, comblées de faveurs par le souverain, marchèrent à grands pas dans la voie qui devait, au bout de quelques générations, les

transformer en Républiques indépendantes. Pour ces dernières, le règne de Frédéric II, surtout dans la seconde partie, à été vraiment l'âge d'or. Cette évolution fut froidement calculée par Frédéric. Cet homme chauve, maigre et chétif, incrédule et lettré, ennemi déclaré des papes, soutien de la bourgeoisie contre la haute féodalité, nous apparaît maintenant comme le premier des rois modernes.

Cependant la situation faite à la chrétienté par l'audace heureuse de Frédéric II ne pouvait durer longtemps. Le roi de France craignit, non sans raison, qu'en se prolongeant elle ne donnât à l'omnipotence impériale une force menaçante pour les autres États catholiques, et il somma d'une part les cardinaux de procéder à l'élection d'un nouveau pape, de l'autre l'empereur de mettre en liberté les prélats français pris à Meloria. Il fut écouté et Sinibaldo Fieschi, de la famille génoise des comtes de Lavagna, fut élu ; il prit le nom d'Innocent IV. C'était un jurisconsulte consommé et qui par là même sembla le plus capable de négocier avec les hommes d'Etat siciliens de l'empereur. Ce choix ne pouvait d'ailleurs déplaire à Frédéric II qui connaissait le cardinal Fieschi et l'estimait ; cependant, il ne se fit pas d'illusions. Il prévit qu'Innocent IV ne serait pas longtemps son ami : « Un pape », disait-il, « ne saurait être gibelin ! ». Il ne se trompait pas : dès qu'ils abordèrent ensemble les questions vraiment épineuses, celles par exemple qui se rapportaient aux terres de l'Eglise et aux villes lombardes, ils virent qu'ils ne s'entendraient pas. Le pape, craignant de tomber aux mains de l'empereur, s'enfuit en toute hâte à Gênes sa patrie. Là il ordonna la convocation d'un concile général, et le réunit à *Lyon*, ville impériale, située sur les confins de la France et réellement indépendante (1245).

Ce concile, où siégèrent trois patriarches et cent quarante évêques, la plupart français ou anglais, était appelé à délibérer sur trois affaires principales ; le schisme de l'Eglise grecque, l'invasion des Kharismiens en Palestine, et les négociations avec l'empereur. En réalité c'est de cette dernière question surtout qu'il s'occupa ; les intérêts de

la chrétienté s'effacèrent devant ceux de la Papauté. En vain Frédéric II, par la bouche de son chargé d'affaires, le grand juge THADDÉE DE SUESSA, offrit-il « de délivrer la Terre Sainte à ses frais, de restituer à l'Église de Rome ses possessions et de faire satisfaction au pape ». Innocent IV refusa de rien entendre et, malgré les procureurs des rois de France et d'Angleterre qui demandaient un délai, il excommunia l'empereur comme coupable de parjure, de sacrilège, et d'hérésie : « de parjure pour avoir violé les immunités du clergé sicilien et ursurpé les possessions de l'Église ; de sacrilège, pour avoir enlevé les prélats convoqués à Rome ; d'hérésie pour avoir méprisé le pouvoir du pape, entretenu des relations avec les Infidèles et traité avec le sultan d'Égypte pendant la croisade. » En conséquence, il délia ses sujets de leurs serments de fidélité et invita les électeurs allemands à choisir un autre souverain, tandis qu'il se réservait de disposer lui-même du royaume sicilien, fief du Saint-Siège (17 juillet 1245). Cette sentence eut un grand retentissement dans l'Europe chrétienne prise à témoin, pour ainsi dire, par les deux adversaires. En effet, tandis que Frédéric II justifiait sa conduite en montrant l'Église toute mondaine, et ses ministres « enivrés des délices terrestres et se souciant peu du Seigneur», qu'il déclarait impudemment « faire œuvre de charité en enlevant à de tels hommes les trésors dont ils s'étaient gorgés pour leur damnation éternelle », le pape affirmait de nouveau la supériorité de la tiare sur la couronne impériale : « la domination que le Christ a fondée », écrivait-il, « n'est pas seulement sacerdotale, mais royale, le pouvoir du glaive appartient aussi à l'Église. Elle donne la couronne à l'empereur pour qu'il en fasse un usage légitime et qu'il la défende. »

Des paroles on passa vite aux faits. En Allemagne, Frédéric et son fils Conrad, qu'il avait fait élire en 1237, résistèrent heureusement aux compétitions suscitées par le parti hostile à l'empire. Il en fut autrement en Italie. Parme, ayant chassé la garnison impériale et pris un

podestat à sa convenance, donna le signal d'une insurrection générale qui éclata en même temps à Plaisance, à Milan, à Ferrare, à Mantoue (1247). Frédéric vint mettre le siège devant Parme et, pour montrer sa résolution d'en finir avec elle, il fit de son camp une véritable ville appelée *Vittoria*. Mais un jour qu'il s'en était écarté pour aller à la chasse, les Parmesans firent irruption dans la place, mirent le feu aux maisons de bois et jetèrent les assiégeants en pleine déroute (18 févr. 1248). Peu après, son fils chéri Enzio fut vaincu et pris à *Fossalta* (26 mai 1249). Ce double échec ébranla jusqu'aux fondements la domination de l'Empereur en Italie. Enfin dans son royaume de Naples il ne se maintenait que par la terreur. Ses meilleurs serviteurs le trahirent; Pierre de la Vigne soupçonné, non sans motifs, d'entente secrète avec ses ennemis, fut arrêté. On lui creva les yeux; il s'acheva lui-même en se brisant le crâne contre un pilier de l'église de Pise (janvier 1249). Frédéric s'apprêtait à faire face de tous côtés à l'infortune quand il fut enlevé par la dysenterie à *Castel Fiorentino*, près du camp de ses chers Sarrasins (13 déc. 1250).

Cette mort n'enleva rien à l'âpreté de la lutte : le pape excommunia Conrad IV qui fut emporté prématurément par la fièvre (21 mai 1254), laissant pour lui succéder un enfant de deux ans, Conradin. Il donna l'investiture du royaume sicilien à Edmond, fils cadet du roi d'Angleterre, et entra dans Naples en triomphateur. Mais un fils naturel de Frédéric II, Manfred ou Mainfroi, souleva les Sarrasins de Lucérie, rentra dans Naples évacuée en toute hâte, et prit la couronne, en promettant de la laisser après lui au jeune Conradin. Pendant douze ans il se maintint victorieusement contre toutes les tentatives faites pour le renverser, mais il ne s'occupa pas des affaires d'Allemagne. Là, le grand rôle joué par les Hohenstaufen était à jamais fini; l'union de l'Italie et de l'Empire était rendue impossible; la victoire de la papauté était complète.

LISTE DES ROIS D'ALLEMAGNE ET EMPEREURS ROMAINS (1053-1254)

NOMS ET DYNASTIE.	DATES De l'élection comme roi.	De la consécration comme empereur.	De la mort.
Dynastie franconienne :			
Henri IV.	Octobre 1053 (Tribur).	31 mars 1084.	7 août 1106.
Henri V.	Mai 1098 (Mayence).	12 fév. 1111.	23 mai 1125.
Maison de Saxe :			
Lothaire II.	Août 1125 (Mayence).	4 juin 1134.	20 déc. 1137.
Maison des Hohenstaufen :			
Conrad III.	13 mars 1138 (Aix).		15 fév. 1152.
Frédéric I[er] Barberousse.	4 mars 1152 (Francfort).	18 juin 1155.	10 juin 1190.
Henri VI.	16 août 1169 (Aix).	15 avril 1191.	28 sept. 1197.
Otton IV (Guelfe).	12 juillet 1198 (Aix).	4 octobre 1209.	10 mai 1218.
Philippe (Gibelin).	6 mars 1198 (Arnstadt).		21 juin 1208.
Frédéric II.	Fin 1196 (Francfort-sur-le-Mein) et printemps 1211 (Bamberg).	22 nov. 1220.	13 déc. 1250.
Conrad IV.	Mars 1237 (Vienne en Dauphiné).		21 mai 1254.

LISTE DES PAPES (1130-1254)

Innocent II, 14 févr. 1130-24 sept. 1143.
Célestin II, 26 sept. 1143-8 mars 1144.
Luce II, 12 mars 1144-15 févr. 1145.
Eugène III, 15 févr. 1145-8 juillet 1153.
Anastase IV, 12 juillet 1153-3 déc. 1154.
Hadrien IV, 4 déc. 1154-1[er] sept. 1159.
Alexandre III, 7 sept. 1159-30 août 1181.
Luce III, 1[er] sept. 1181-25 nov. 1185.
Urbain III, 1[er] déc. 1185-20 oct. 1187.
Grégoire VIII, 25 oct.-17 déc. 1187.
Clément III, 19 déc. 1187-20 mars 1191.
Célestin III, 30 mars 1191-8 janv. 1198.
Innocent III, 8 janv. 1198-16 juillet 1216.
Honorius III, 18 juillet 1216-18 mars 1227.
Grégoire IX, 19 mars 1227-22 août 1241.
Célestin IV, 25 oct.-10 nov. 1241.
Innocent IV, 25 juin 1243-7 déc. 1254.

LIVRE IX

L'ORIENT CHRÉTIEN ET MUSULMAN DU VIIe AU XIIIe SIÈCLE LES CROISADES

1° *L'empire byzantin et les Barbares*[1].

Pendant les quatre siècles qui s'écoulèrent entre la mort d'Héraclius (641) et l'avènement d'Isaac Ier Comnène (1057), trois principales maisons régnantes se succédèrent à Constantinople : celles des princes Isauriens, Arméniens et Macédoniens, fondées par Léon III (717-741), par Léon V (813- 820) et par Basile Ier (867-886). Elles naquirent et moururent dans le sang ; elles ordonnèrent des persécutions religieuses et subirent de grands désastres militaires ; elles semblent s'agiter vainement dans le chaos, et l'on est assez disposé d'ordinaire à condamner d'un mot dédaigneux, en les traitant de byzantinisme, les institutions et la politique de l'empire grec. Il faut songer

1. Sources. — Les *Historiens byzantins*, parmi lesquels Anne Comnène, qui a écrit la vie de son père, l'empereur Alexis Ier ; l'*Histoire universelle* composée par un chroniqueur arménien, Etienne Asolik de Tarôn, qui mourut vers 1021 (le IIIe livre, qui se rapporte aux années 885-1005, a été traduit en français par Fr. Macler, 1917); Sathas : *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge* (1880-1888).
A consulter — Hopf : Article *Grèce*, dans l'*Encyclopédie générale* d'Ersch et Gruber ; A. Rambaud : *L'Empire grec au xe siècle. Constantin Porphyrogénète* (1870) ; A. Gasquet : *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance* (1879) et *l'Empire byzantin et la monarchie franque* (1889) ; G. Schlumberger : *Nicéphore Phocas* (1889) et *l'Epopée byzantine à la fin du xe siècle* (1895) ; Paparrigopoulo : *Histoire de la civilisation hellénique* (1878) ; Gregorovius : *Geschichte der Stadt Athen* (1889) ; Chalandon : *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène, 1081-1118* (1900) ; Krumbacher : *Geschichte der Byzantinischen Litteratur* (nouv. éd., 1904) ; Charles Diehl : *Histoire de l'empire byzantin* (1919).

cependant que les invasions, terminées pour l'Occident au VIIIe siècle ou même si l'on veut au Xe siècle, ont duré pour l'Orient jusqu'au XVe siècle ; que les Byzantins, placés à l'avant-garde de l'ancien monde, ont toujours reçu le premier assaut des envahisseurs païens et musulmans et et que plus d'une fois ils l'ont victorieusement repoussé ; qu'ils ont porté à leur tour leur civilisation chez les Barbares et élargi eux aussi, les frontières de l'Europe chrétienne. L'histoire byzantine a donc accompli de grandes choses. Deux faits surtout doivent y être étudiés ; le système politique et administratif de l'empire, et d'autre part sa lutte contre l'ennemi extérieur qui le pressa de deux côtés à la fois : en Europe vers le Danube et les Balkans, en Asie vers l'Euphrate et le Taurus.

Sur la frontière danubienne, ce sont les *Slaves* qui se fixèrent tout d'abord. Ils se répandirent promptement dans toute la péninsule des Balkans, et jusque dans le Péloponèse. Après une peste effroyable qui ravagea l'empire et qui décima Constantinople (749), les empereurs repeuplèrent de familles slaves les pays dévastés, si bien qu'on a pu prétendre qu'aujourd'hui, dans les veines des Hellènes, il ne coule plus une goutte de sang grec. Affirmation téméraire, car il est certain qu'à cette époque Athènes, par exemple, était toujours debout avec sa population nationale.

Au milieu des Slaves vinrent se placer les *Bulgares*. Tirnovo, Varna, Silistrie, étaient leurs principales villes. Ils avaient à leur tête un *khan* assisté des chefs des six principales tribus de la nation. Vrai prince d'Orient, ce khan avait un harem ; à table, il mangeait toujours seul : ses courtisans prenaient leur repas loin de lui, assis sur des chaises ou accroupis sur leurs talons. La grande occupation du peuple était la guerre : les peines les plus sévères punissaient la lâcheté, la désobéissance, le mauvais entretien des chevaux et des armes. La monnaie était si rare, même au Xe siècle, que les bestiaux composaient le principal objet d'échanges. Le voisinage des Slaves exerça sur eux une influence indélébile en leur

faisant oublier leur langue finnoise ; mais elle ne changea rien à leurs mœurs farouches, et pendant trois siècles ils furent la terreur de l'empire dans ces parages. Après des victoires répétées, un de leurs khans, Siméon (893-907) prit le titre de tsar (César) des Bulgares et « autocrator » des Romains. Un autre, Boris II, envahit la Macédoine, la Thessalie, et ne s'arrêta que devant Corinthe qu'il ne put prendre (981). L'empereur Basile II, surnommé le Tueur de Bulgares (Bulgarochtone) arrêta ces dangereux envahisseurs, après leur avoir infligé en 1014 une grande défaite à *Kimbalougon*[1]. On dit que pour effrayer les vaincus il fit crever les yeux à 15,000 prisonniers, et qu'il les fit ensuite reconduire chez eux par groupes de cent menés par un des leurs à qui l'on avait laissé un œil. Après cet exploit, il reporta au Danube la frontière septentrionale de l'empire.

Sous Léon le Philosophe (886-912), les *Hongrois* (voyez page 180) étaient campés dans la basse vallée du Danube, en attendant mieux ; l'empereur appela leur chef Arpad contre les Bulgares. On vantait leur courage impétueux qu'ils savaient régler par une rigoureuse discipline. Ils ne tardèrent pas à prendre la place des Avars au milieu des Slaves qui furent désormais coupés en deux et réduits à l'impuissance. Enfin les Scandinaves conquérants de la Slavie russe se présentèrent à leur tour, attirés par le renom de splendeur que Constantinople répandait dans tout l'Orient. Un de leurs chefs, Igor, arriva en 941 jusque sous les murs de la ville des Césars, *Tsarigrad*, comme ils l'appelaient, et ne fut arrêté que par le feu grégeois.

L'empire ne se contenta pas de combattre ces ennemis accrus ; il voulut les convertir. Les monastères élevés dès la fin du IXe siècle sur les sommets et dans les vallées du mont Athos leur fournirent d'infatigables missionnaires qui continuèrent au sud des Balkans l'œuvre de civilisation que Cyrille et Méthode avaient dirigée au nord

1. Aujourd'hui Demirhissar dans le bassin du Strymon.

du Danube au IX[e] siècle. Le mariage de VLADIMIR (972-1015) avec Anne, sœur du Bulgarochtone, décida la conversion de ce prince et du peuple russe ; le métropolite de Kiev fut placé sous l'autorité du patriarche de Constantinople et la Russie devint une dépendance de l'empire.

En Asie Mineure, les grands changements ne commencèrent qu'au XI[e] siècle. La terminologie antique était encore conservée au X[e] siècle, mais la population avait été peu à peu altérée par le mélange de Goths, de Bulgares, de Perses et d'Arabes que les empereurs y avait accueillis de bon gré ou transportés de force. D'autre part les Arméniens s'étaient laissé annexer malgré le schisme qui les séparait de l'Église orthodoxe, car à leurs yeux l'empire était saint et immortel ; mais la perte de leur indépendance les énerva et les rendit incapables de résister aux Musulmans.

Ces derniers étaient les plus redoutables ennemis de Byzance, non seulement à cause de leurs ressources militaires, mais encore et surtout parce qu'ils étaient réfractaires au christianisme. Au IX[e] siècle, des Musulmans d'Espagne conquirent les Baléares et la Sardaigne. Un officier grec de la Sicile, mécontent de la cour, livra Palerme au sultan de Kairouan (827) et, un siècle après, la conquête de l'île était terminée. Dans le même temps, des pirates s'emparèrent de la Crète (825) et menacèrent le front maritime de l'empire ; on ne put les en déloger qu'en 961. La décadence où tomba le califat de Bagdad (voyez page 128) vint au moins donner un siècle de répit aux Byzantins. Les Normands furent des adversaires aussi acharnés et plus heureux ; ils s'emparèrent de toute l'Italie du sud (voyez page 231) : ils commencèrent même sous Robert Guiscard des expéditions réitérées sur la côte illyrienne, pour disputer l'Adriatique aux empereurs et s'ouvrir par terre le chemin de Constantinople.

2° *Institutions byzantines.*

Telle était la situation extérieure de l'empire. En outre il se composait de peuples divers et il était entouré d'États

vassaux peu sûrs. La nature lui refusant l'unité, il la chercha dans la force de son gouvernement qui devait nécessairement aboutir au despotisme. Justinien en avait fixé les règles ; ses successeurs continuèrent son œuvre en la perfectionnant. Ses Institutes furent traduits en grec, langue officielle de l'empire depuis le VIII[e] siècle. Un nouveau code, les *Basiliques*, fut promulgué par Basile II (884), qui se garda bien de prendre l'avis du sénat. Ces souverains absolus s'entouraient d'une cour brillante, soumise à une étiquette plus compliquée encore qu'au temps de Justinien.

Deux causes principales tempérèrent cependant un tel régime : l'incertitude de la succession et la puissance de l'Eglise.

La loi était muette en effet sur la façon dont la couronne devait se transmettre. En réalité, comme le consulat au temps de la République, l'empire était accessible à tous; mais il était convoité avec plus d'ardeur parce que les occasions étaient moins fréquentes et les jouissances du pouvoir plus désirables. Ce qu'on a appelé la « maladie de la pourpre » a toujours sévi avec fureur à Constantinople. Une fois établi, le nouvel empereur s'efforçait d'assurer aux siens la succession ; les Isauriens pratiquèrent les vieux systèmes d'adoption et d'association au trône ; les Macédoniens y associèrent d'un coup toute leur famille. A partir de Basile I[er], les fils de l'empereur, pour être associés au trône, devaient naître dans le palais, dans la salle dite de pourpre (*porphyra*) à Constantinople, et tous ses descendants prirent le surnom de Porphyrogénète que son petit-fils Constantin VII illustra. Ce titre rehaussa encore la dignité impériale ; le mot d'apostasie servit à flétrir à la fois la félonie politique et l'hérésie religieuse, qui furent punies également par l'excommunication et l'anathème ; mais ces armes spirituelles ne furent pas assez fortes pour empêcher les révolutions, suprême ressource des peuples contre les despotes.

En même temps un grand changement se produisit

dans l'administration. La distinction établie par Dioclétien et Constantin entre les fonctions civiles et militaires disparut ; au milieu des guerres du VIIe siècle, l'élément militaire l'emporta de nouveau ; il triompha au VIIIe siècle avec Léon l'Isaurien. L'empire fut alors divisé en un grand nombre de petites provinces ou *thèmes*, gouvernées militairement ; à la tête de chacune un *stratège*, relevant directement de l'empereur, commandait les légions et dirigeait les services civils. A côté de lui, le *protonotaire* exerçait les fonctions de juge suprême et administrait les finances ; au-dessous étaient des *turmarques* ou chefs de districts, des *kleisurarques* ou gouverneurs de forteresses, etc. Les stratèges appartenaient tous à la noblesse et portaient les titres de *proconsuls* ou de *patrices*. Quant aux villes, elles perdirent sous Léon VI le Philosophe les derniers vestiges de leur autonomie municipale.

Les finances et l'armée étaient, comme partout ailleurs, les grands services publics. L'impôt restait réglé comme au temps de l'ancien empire. La monnaie byzantine (les *besants*) était répandue dans tout l'Orient et facilitait les transactions commerciales qui mettaient les Grecs en rapports fréquents avec les Musulmans, les Italiens, les Bulgares et les Russes. L'armée se composait de l'infanterie des légions ou *thémata*, et surtout des mercenaires. Ces derniers venaient de partout, mais surtout du Nord : au milieu du Xe siècle, il y eut à Constantinople des troupes de Varangiens, de Danois et d'Islandais qui donnèrent à l'empire grec une force de résistance inattendue. Au point de vue stratégique et commercial, Constantinople était sans contredit la première ville de l'empire, depuis que ses antiques rivales, Antioche, Jérusalem, Alexandrie, étaient soumises aux Musulmans et qu'Athènes était tombée au rang d'une paisible ville de province. A partir du XIIe siècle, les intérêts des provinces s'effacèrent devant ceux de la capitale et le salut de l'empire fut attaché à sa conservation.

L'aristocratie se modifia. Depuis le VIIe siècle, la grande

propriété foncière se reforma à la faveur des troubles, et surtout depuis la suppression de la responsabilité collective des curiales. A l'image de l'Occident, cette noblesse prit peu à peu le caractère féodal et finit par s'emparer du gouvernement: cependant, même alors, le régime absolu et centralisé persista.

Furent maintenues également les traditions romaines en fait de littérature, d'art, d'enseignement. Les Byzantins conservèrent le goût de l'étude ; l'instruction fut toujours en honneur dans les grandes familles. Sous les princes macédoniens, on s'efforça de la rendre plus facile en résumant l'ensemble des connaissances humaines dans de vastes compilations. Il y eut des savants universels, comme Photius qui possédait à fond les sept arts, la jurisprudence, la médecine et jusqu'aux sciences occultes. Des empereurs même figurèrent au premier rang des lettrés : Léon le Philosophe fut l'élève de Photius. Son fils Constantin VII resta pendant toute sa vie passionné pour l'étude au point qu'il oublia presque de régner. Il réorganisa l'enseignement public, suscita de grands travaux littéraires et artistiques. Confiné dans sa bibliothèque, il se fit auteur lui-même : il écrivit la vie de son aïeul Basile Ier, un récit de la translation des reliques de saint Jean Chrysostôme, des traités fort précieux pour nous sur les cérémonies byzantines, les thèmes et l'administration de l'empire. C'est l'époque où Siméon le Traducteur (Métaphraste) composa un immense recueil de vies de saints grecs, où Suidas rédigea un dictionnaire de biographie, d'histoire et de géographie qui nous a conservé de précieux renseignements sur les hommes et les œuvres de l'antiquité, où l'on reprit et continua les chroniques de Genesios, de Théophane, de George Monachos. Au xie siècle, au déclin de la brillante dynastie macédonienne, Constantinople pouvait encore citer avec orgueil Michel Psellos, professeur admiré, écrivain d'une variété et d'une fécondité incroyables, et son condisciple, son ami, Xiphilin, qui nous a rendu le service de nous faire connaître les *Histoires* de Dion Cassius en les abrégeant.

L'art marcha de front avec la littérature et les sciences. Les formes de l'architecture varièrent peu du VIe au XIe siècle, mais au moins savait-on construire. La mosaïque fut employée avec un succès qui ne se démentit point pour les décorations intérieures. De véritables artistes sculptèrent l'ivoire, enluminèrent les manuscrits. Une qualité cependant fit défaut à la plupart des artistes, comme des historiens et des littérateurs, c'est l'originalité. Ils travaillèrent trop souvent d'après les formules que l'antiquité leur avait transmises, au lieu de regarder en face la nature et ses manifestions vivantes, de même que les écrivains dépensèrent le meilleur de leur temps à compiler les œuvres de leurs devanciers. Byzance, c'est l'antiquité qui se survit à elle-même sans se rajeunir.

Au milieu du XIe siècle, deux faits se produisirent qui eurent une influence considérable sur les destinées du monde oriental : 1° l'avènement de l'aristocratie provinciale avec les Comnène et les Doucas ; 2° l'établissement des Turcs en Asie Mineure.

La dynastie macédonienne, qui avait régné avec tant d'éclat, s'éteignit dans le vice et dans l'intrigue en 1056. ISAAC COMNÈNE s'empara du trône (1057) ; il était d'une antique famille noble qui avait des domaines nombreux en Asie Mineure. Avec lui, c'est l'aristocratie qui arrivait au pouvoir, une aristocratie façonnée sur le modèle de la féodalité occidentale et qui, comme celle-ci, allait devenir un embarras pour le gouvernement impérial. Isaac désigna lui-même pour lui succéder le chef de la maison des Doucas, aussi puissante et ambitieuse que la sienne. Il lui avait associé, il est vrai, son neveu ALEXIS Ier, mais ce dernier ne parvint à l'empire qu'en renversant l'usurpateur Nicéphore Botoniate (1081).

Pendant les troubles de ces quarante années, de nouveaux malheurs avaient fondu sur l'empire. Alexis Ier répara glorieusement les fautes de ses prédécesseurs. A l'occident, il tint tête à Robert Guiscard qui finalement recula (1081-1085). Au Nord, les *Petchénègues*, peuple d'origine turque, avaient franchi le Danube et envahi le

pays serbe; il les vainquit après six ans de guerre, les rejeta au nord du fleuve et restaura l'autorité impériale dans la péninsule des Balkans.

3° *L'Église grecque. La querelle des Iconoclastes et le schisme.*

La situation de l'Église n'était pas moins troublée que celle de l'Etat.

Quand le paganisme eut cessé d'être publiquement

LISTE DES EMPEREURS D'ORIENT (717-1081)

Dynastie isaurienne. Les trois Michel.

Léon III l'Isaurien, 717-741.
Constantin IV Copronyme, 741-775.
Léon IV le Khazare, 775-780.
Constantin V Porphyrogénète, 780-797.
Irène, 797-802.
Nicéphore I, 802-811.
Michel I le Curopalate, 811-813.
Léon V l'Arménien, 811-820.
Michel II le Bègue, 820-829.
Théophile, 829-842.
Michel III l'Ivrogne, 842-867.

Dynastie macédonienne.

Basile I, 867-886.
Constantin VI, 868-878 (avec son père Basile I).
Léon VI le philosophe, 886-911.
Constantin VII Porphyrogénète, 911-959.
Romain I Lépacène, 919-944 (usurpateur. Il associe au trône ses deux fils : Étienne et Constantin VIII).
Romain II, 959-963.
Basile II, 963-1025. Règne avec son frère Constantin IX, mort en 1028.
Nicéphore II Phocas, 963-969 (usurpateur).
Jean I Zimiscès, 969-976 (usurpateur).
Romain III, 1028-1034.
Michel IV le Paphlagonien, 1034-1041.
Michel V le Calfat, 1041-1042.
Constantin X Monomaque, 1042-1054. Règne avec sa femme Zoé, fille de Constantin VIII.
Théodora, sœur de Zoé, 1054-1056.
Michel VI Stratiotique, 1056-1057.

Comnène et Doucas.

Isaac I Comnène, 1057-1059.
Constantin XI Doucas, 1059-1067.
Eudoxie, femme de Constantin XI règne au nom de ses trois fils, Michel VII, Andronic et Constantin XII, puis avec son second mari Romain IV Diogène, 1059-1071.
Michel VII (2e fois), 1071-1078.
Nicéphore III Botoniate, 1078-1081.
Alexis I, 1081-1118.

pratiqué dans l'empire, il laissa des traces dans les coutumes populaires. On avait proscrit les images des faux dieux, mais les églises se peuplèrent des images du Christ, de sa mère la « toute sainte » (*Panaghia*), des saints et des martyrs, reproduites par la sculpture, la mosaïque et la peinture. On avait disputé au VI[e] siècle sur la divinité de Jésus et ses attributs (voir page 100); on disputa au VIII[e] siècle sur le culte des images. LÉON III l'Isaurien le condamna formellement et ordonna de déplacer, puis de détruire ces images (*icones*) dans les églises (728). Ce décret souleva les plus violentes controverses. A côté des factions du cirque, toujours aussi turbulentes, s'en formèrent deux autres : celle des briseurs d'images (*iconoclastes*) et celle des adorateurs d'images (*iconodoules*). Les classes supérieures, les fonctionnaires et le sénat, une partie même du clergé tenaient pour le décret ; la masse du peuple était contre. Le gouvernement ne tarda pas à sévir ; mais, après un siècle de persécutions, il n'avait rien obtenu. Enfin le culte des images fut rétabli en 842 ; la fête de l'orthodoxie, célébrée avec éclat le 19 février, termina la querelle. En réalité, c'est l'État qui avait reculé devant l'Église.

Puis vint la rupture de l'Église grecque avec l'Église latine. Depuis longtemps elles vivaient en mauvaise intelligence. Elles parlaient deux langues différentes ; elles n'était pas animées du même esprit ; l'évêque de Rome et le patriarche de Constantinople élevaient l'un et l'autre des prétentions inconciliables à la suprématie spirituelle. Lorsque fut promulgué le décret de Léon l'Isaurien contre les images, le pape Grégoire III protesta (732) et les Italiens l'appuyèrent. Au siècle suivant un incident plus grave se produisit : en 861 BARDAS, oncle et ministre tout-puissant de Michel III, chassa de son siège le patriarche de Constantinople, Ignace, et mit à sa place PHOTIUS. Ignace refusant de se soumettre, une ambassade partit avec de riches présents pour aller chercher l'assentiment du pape à l'exaltation de Photius. C'était alors Nicolas I[er] qui régnait (voir page 173) ; il déposa Photius, qui répli-

qua en faisant condamner par un concile réuni à Constantinople, sous la présidence de l'empereur (867), certains usages et opinions de l'Église occidentale. Le « schisme de Photius » laissa subsister entre les deux Églises un levain de discorde qui se termina en 1054 par leur complète séparation. Le pape étant intervenu à cette date dans la situation ecclésiastique de l'Italie inférieure que Léon l'Isaurien avait jadis soustraite à la juridiction de l'évêque de Rome, ce fut le prétexte d'un nouveau conflit. Le patriarche de Constantinople, Michel Cérularius, renouvela, mais avec plus de mesquinerie, les chicanes de Photius. D'autre part, des envoyés d'un pape invoquèrent avec tant de hauteur la suprématie universelle de l'évêque de Rome que le patriarche refusa de traiter avec eux. Les idées d'Hildebrand sonnaient mal aux oreilles de ceux qui se tenaient pour les authentiques héritiers de l'empire romain. De ce jour la rupture fut définitive ; elle isola Constantinople qui fut dès lors une proie plus facile pour les Barbares. Les croisades mirent pendant un temps arrêt à leurs conquêtes.[1]

4° *Les croisades*[2].

Les croisades sont des guerres de religion. Elles mirent aux prises les sectateurs de la Croix et ceux du Croissant.

1. Empereurs Grecs (1118-1204).

Jean I Comnène, 1118-1143.
Manuel I, 1143-1180.
Alexis II, 1180-1183
Andronic I, 1183-1185.
Isaac II l'Ange, 1185-1195.
Alexis III, 1195-1203.
Isaac II (2e fois), 1203-1204.
Alexis IV (avec son père).
Alexis V Murzuphle, 1204.

2. Sources. — La première collection des historiens des croisades a été publiée par Bongars : *Gesta Dei per Francos* (1611). La plupart de ces textes se trouvent mieux édités dans le *Recueil des Historiens des Croisades*, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (en cours de publication). Voyez aussi la série des publications de la *Société de l'Orient latin*. — Comte Riant : *Inventaire critique des lettres historiques de la première croisade* (1880). Reinaud : *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades* (1829) ; *Assises de Jérusalem*, éd. Beugnot (1841-44, 2 vol.

Ce sont en même temps des guerres offensives de l'Occident contre les envahisseurs turcs qui menaçaient l'Europe dans ses intérêts économiques et dans son existence même.

Les deux civilisations, la chrétienne et la musulmane, s'étaient heurtées pour la première fois au VIIe siècle. Le christianisme avait d'abord reculé devant le mahométisme, maître de toute la Méditerranée méridionale ; puis à partir de la seconde moitié du VIIIe siècle, des relations tolérables avaient succédé à la guerre perpétuelle entre ces mortels ennemis. Le commerce et les sciences les rapprochèrent. C'est par les Arabes que l'Occident fut initié à l'antique culture grecque. D'autre part, les Arabes trafiquaient avec l'Inde et la Chine ; les marchandises de l'Extrême-Orient arrivaient par la mer Rouge en Egypte et de là étaient transportées dans les ports de l'Italie et de la Grèce. Constantinople, si bien placée à la frontière d'Europe et d'Asie pour servir d'intermédiaire entre ces deux continents, fut, au temps d'Haroun al Rachid et de la décadence du califat, un très important marché international ; les Musulmans eurent une mosquée à Constantinople en 1049. A Rome arrivaient les riches étoffes de laine et de soie, les tentures, les tapis d'Orient.

Des villes, obscures jusqu'alors, Bari, Salerne, Amalfi, durent à cette activité dans les échanges une étonnante prospérité, compromise bientôt par les conquêtes des Sar-

in-f) : MICHAUD : *Bibliothèque des Croisades* (extraits trad. en fr. des chroniqueurs) ; ROEHRICHT : *Regesta regni Hierosolymitani* (1893-1904) : DELAVILLE LE ROULX : *Cartulaire général des Hospitaliers* (4 vol., 1894-1907).

A CONSULTER. — WILKEN : *Geschichte der Kreuzzüge* (7 volumes, 1807-1832) ; SYBEL : *Geschichte des ersten Kreuzzuges* (nouv. édit., 1881) ; RŒHRICHT : *Geschichte des Königreichs Jerusalem, 1100-1291* (1898) ; BUCHON : *Histoire des conquêtes et de l'établissement des Français dans les provinces de l'ancienne Grèce au moyen âge* (1846) ; E. REY : *Les colonies franques de Syrie aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (1883) ; L. BRÉHIER : *L'Eglise et l'Orient au moyen âge : les Croisades* (1907) ; W. B. STEVENSON : *The Crusaders in the East* (1907) ; FRUTZ : *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* (1900) ; G. DODU : *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem* (1894). *L'Histoire des Croisades* par MICHAUD ne mérite plus aucune créance.

rasins en Sicile et sur la côte italienne. D'autres, que leur situation mettait à l'abri des Infidèles, comme Pise, Gênes, Venise, furent plus heureuses. Elles s'agrandirent à la fois par le commerce et par la guerre. Au XIe siècle, *Pise* enleva aux Sarrasins la Sardaigne, puis Bône et Mehdia en Afrique ; *Gênes* se développa parallèlement.

Venise s'était fondée à l'époque des grandes invasions ; les îles de ses lagunes donnèrent un asile sûr aux habitants de la terre ferme chassés par les Barbares. Elle dépendait de Byzance, mais dès l'an 700 ses ducs ou *doges* étaient élus par le peuple. Parmi les bourgeois, les uns demandaient que l'on restât en bons termes avec Constantinople pour assurer à la ville l'accès des marchés du Levant ; les autres conseillaient l'union avec les voisins, de façon à pouvoir écouler en Europe les marchandises entassées dans leurs magasins. Ces deux politiques prévalurent alternativement ; avec une admirable dextérité, les Vénitiens surent traiter avec les uns comme s'ils étaient souverains, sans rompre le lien qui les attachait aux autres ; il furent bientôt passés maîtres à la fois dans la diplomatie et dans le commerce. Au XIe siècle, après la destruction des pirates de la Croatie, Venise domina dans l'Adriatique ; elle servit fidèlement Alexis Ier contre Robert Guiscard et obtint en retour des privilèges considérables : ses marchands « purent acheter et vendre sur tous les points de l'empire grec sans être inquiétés par les agents des douanes, des finances ou des ports; interdiction était faite à ces derniers de visiter leurs marchandises ou de les soumettre à une taxe quelconque. » Cette mesure plaçait tout d'un coup les Vénitiens hors de pair à l'égard de leurs concurrents.

Mais voici qu'une nouvelle révolution vint bouleverser l'Asie. Alp Arslan, neveu et successeur de Togrul Beg conquit l'Arménie dont les habitants s'enfuirent pour la plupart en Cilicie pour y former un royaume indépendant. Malek chah (1072-1092) s'établit au cœur même de l'Asie Mineure et obtint d'un Doucas révolté la légitime posses-

sion de ses conquêtes. Nicée tomba aux mains des Seldjoucides, et de Constantinople on put voir sur l'autre rive du Bosphore les tentes en poil de chameau des Turcs. Heureusement ceux-ci n'avaient pas de marine, et la capitale de l'empire au moins ne fut pas insultée. Leurs succès jetèrent un trouble profond dans les relations commerciales. Maîtres en outre de Jérusalem (1076), ils profanèrent les Lieux saints, témoins de la naissance, de la prédication et du martyre de Jésus-Christ.

Jusqu'alors, les chrétiens y avaient été tolérés. En 1014, ils avait apporté l'argent nécessaire pour y reconstruire le Saint-Sépulcre renversé par le calife Hakim ; en 1026, Richard de Normandie était venu y faire ses dévotions à la tête de sept cents pèlerins armés ; quelques années plus tard, le nombre des pieux voyageurs fut tel que les hommes sages croyaient en Europe que le jugement dernier était proche. Dès que les Turcs furent maîtres des Lieux saints et des routes qui y conduisaient, la situation changea ; on n'arriva plus à Jérusalem qu'au prix des plus grands dangers. En 1094, un religieux natif d'Amiens, PIERRE L'ERMITE, tenta l'aventure, mais il échoua. Les récits faits par les pèlerins en Italie et en France sur les maux endurés par les chrétiens en Palestine ébranlèrent les imaginations des auditeurs et leur inspirèrent un furieux désir de vengeance.

Dans le même temps enfin, l'Espagne était le théâtre d'événements terrifiants. Là s'étaient formés au détriment des Arabes les royaumes chrétiens de Léon, de Navarre, de Castille et d'Aragon : en 1085, Tolède fut enlevé aux Infidèles ; alors une nouvelle horde de Musulmans, les farouches *Almoravides,* vinrent au secours de leurs coreligionnaires et ils remportèrent en 1087, près de *Zalacca,* une grande victoire. Les royaumes espagnols furent envahis, et l'on put craindre que les Pyrénées fussent une fois de plus une barrière inutile. La prise de Jérusalem, puis d'Antioche par les Turcs, en Orient, la bataille de Zalacca, en Occident, sont les faits principaux qui mirent les esprits en branle pour la croisade. La papauté

se fit, en la prêchant, l'écho du sentiment de la chrétienté tout entière.

Ce n'est pas la première fois qu'elle y pensait. Déjà Grégoire VII avait comme on l'a vu (p. 233), songé à conduire une armée chrétienne au secours de Constantinople. Un pape français, URBAIN II, reprit ce projet à l'occasion d'un concile qui se tint en Auvergne, à *Clermont-Ferrand*, en plein hiver (1095). Après avoir réglé plusieurs questions importantes et proclamé solennellement la Paix et la Trêve de Dieu, le pape prêcha la guerre sainte en présence des prélats et d'une foule énorme. Aux cris de : *Dieu le veut !* tous, paysans, bourgeois, chevaliers, prêtres et moines, riches et pauvres, jurèrent de partir pour aller délivrer le tombeau du Christ. On leur promit la bénédiction de l'Eglise, la rémission des peines du Purgatoire, la suspension de leurs dettes et la protection de leurs biens durant leur absence. Comme signe de ralliement, ils portèrent une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite. L'enthousiasme se répandit partout en France, gagna l'Italie, l'Allemagne, les Pays Scandinaves. Le départ fut fixé au 15 août de l'année suivante. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, fut mis à la tête de l'expédition.

5° *Le royaume chrétien de Jérusalem.*

On peut déchaîner les passions, il est malaisé de les gouverner. Avant que les seigneurs eussent terminé leurs préparatifs, le bas peuple s'ébranla. Une foule de pauvres gens avec femmes et enfants suivit Pierre l'Ermite qui retournait en Orient et qu'on regardait comme un prophète. Un autre croisé, GAUTIER SANS-AVOIR, le rejoignit avec une troupe semblable. Ils traversèrent l'Allemagne du Sud en pillant le pays pour vivre et en massacrant les juifs pour être agréables à Dieu ; mais, en Hongrie, ils furent assaillis par les habitants qui en tuèrent un grand nombre ; le reste parvint à grand peine à Constantinople (juillet 1096). Une seconde horde de pèlerins français, flamands, anglais et allemands, comptant plus de deux cent mille hommes,

prit la même route sous le commandement du vicomte de Melun et d'Emich, comte de Leiningen ; elle subit le même sort. Malgré les conseils de l'empereur et les prières de Pierre l'Ermite, ceux qui restaient ne voulurent pas attendre l'armée féodale ; ils franchirent le Bosphore et se firent massacrer par les Turcs. Quelques milliers à peine réussirent à rentrer à Constantinople (octobre).

Cependant l'armée féodale s'était mise en mouvement ; elle formait quatre corps : le premier, commandé par RAIMOND DE SAINT-GILLES, comte de Toulouse, prit par la Lombardie et la Dalmatie ; le second, sous GODEFROI DE BOUILLON, duc de Basse-Lorraine, et ses deux frères, Eustache et Baudoin, traversa l'Allemagne en observant une exacte discipline, gagna par de bonnes paroles le roi de Hongrie et ne fut pas inquiété par les Bulgares ; les Normands d'Italie arrivèrent ensuite avec BOHÉMOND de Tarente, fils de Robert Guiscard, et son neveu TANCRÈDE, après avoir passé par l'Épire, la Macédoine et la Thrace ; les Français enfin vinrent s'embarquer à Brindisi et suivirent à peu près le même chemin que les Normands. Ils avaient à leur tête Robert, duc de Normandie, les comtes de Bretagne, de Flandre, de Chartres ; leur chef HUGUES DE VERMANDOIS, frère du roi de France, les avait devancés pour aller prendre à Rome l'étendard de saint Pierre. Aucun roi n'avait pu ou voulu prendre part à l'expédition.

Les premiers venus avaient été accueillis par Alexis avec joie ; mais peu à peu le nombre des croisés fut tel qu'il en eut peur. Six cent mille hommes armés aux portes de la capitale lui paraissaient, non sans raison, plus à craindre que les Turcs campés sur l'autre rive du Bosphore ; mais avant de s'en délivrer il voulut s'en servir. Il prétendait leur accorder son concours seulement à la condition que les croisés, s'ils étaient vainqueurs, lui rendraient ce qui avait appartenu à l'empire en Asie mineure ou même en Syrie ; il exigea d'eux, comme de simples auxiliaires, le serment de foi et d'hommage. Certains y consentirent dès l'abord, mais Godefroi de Bouillon refusa de commettre ce qu'il appelait une

lâcheté ; il voulait traiter avec l'empereur d'égal à égal. Bohémond fut plus accommodant ; il prêta l'hommage en laissant entendre qu'il garderait pour lui Antioche quand elle serait prise. L'aimable et vain Hugues de Vermandois réussit à calmer les ambitions prématurées et à régler les différends. Les croisés reconnurent donc solennellement l'empereur comme suzerain ; ils lui promirent de lui abandonner les villes d'Asie mineure que l'empire avait perdues ; d'autre part les chefs de l'armée furent comblés de présents, puis on les décida les uns après les autres, non sans peine, à traverser le Bosphore, et l'empire grec fut délivré de cette singulière invasion.

Il fallut deux ans et demi aux croisés pour aller des bords de la Propontide à Jérusalem. La prise de *Nicée* (juin 1097) et la bataille de *Dorylée* (juillet) leur livrèrent l'Asie Mineure. Ils franchirent le Taurus au prix des plus grandes fatigues. *Antioche* fut enlevée par surprise après un long siège (3 juin 1098) et livrée à Bohémond qui avait su se créer des intelligences dans la place. Bloqués dans la ville par une armée du calife de Mossoul, les chrétiens furent délivrés par une victoire inespérée, et ils purent entrer enfin dans la Terre Sainte, où Jérusalem venait d'être enlevée aux Turcs par le calife d'Égypte (juillet 1098). Des 600,000 hommes qui avaient été réunis sous les murs de Constantinople, il en restait à peine 50,000, harassés et malades ; mais, lorsqu'ils arrivèrent en vue de la ville où avait vécu et où était mort le Christ, toutes leurs souffrances furent oubliées ; ils tombèrent à genoux, dans un élan de foi et d'enthousiasme. Un premier assaut fut repoussé. Il fallut construire des tours roulantes pour atteindre la crête du mur ; enfin après un siège de quarante jours, les croisés entrèrent dans la ville par une brèche aux cris de : Dieu le veut ! Dieu le veut ! (15 juillet 1099). Il y eut un épouvantable massacre, où périrent, dit-on, 70,000 Musulmans. Après une nouvelle victoire remportée près d'*Ascalon* (12 août), les Croisés crurent avoir à jamais arraché le tombeau du Christ aux Infidèles.

La première croisade avait dévoré plus de cinq cent mille hommes et des sommes prodigieuses; mais elle avait produit de grands résultats. Le littoral de la Méditerranée orientale était presque partout enlevé aux Musulmans : l'empire grec en effet recouvrait Nicée et le tiers de l'Asie mineure; Bohémond et ses Normands étaient établis dans Antioche et Baudoin de Flandre dans Édesse. La Syrie redevenue chrétienne pouvait ainsi couvrir le petit royaume arménien du Taurus et menacer les Seldjoucides par l'Euphrate. La Palestine formait un royaume dont la direction fut donnée à Godefroi de Bouillon; il refusa de porter la couronne d'or là où Jésus avait été couronné d'épines, et il se contenta du titre plus modeste d'avoué du Saint-Sépulcre. Dans les villes de la côte, les Gênois, les Pisans ouvrirent des comptoirs qui rivalisèrent bientôt avec ceux des Vénitiens dans l'empire grec. L'islamisme, menace permanente pour l'Europe chrétienne, reculait à son tour et subissait chez lui la guerre qu'il avait si souvent portée chez les autres.

Toute brillante qu'elle était, la victoire des chrétiens avait ses dangers. Ils avaient à défendre une frontière longue de plus de douze cents kilomètres, un territoire mince parfois de quelques lieues seulement et presque sans barrières naturelles. Sur ce front de bataille démesuré, ils n'avaient aucun espoir de paix durable en face des ardents sectateurs de Mahomet dont le fanatisme était sans cesse réchauffé par l'arrivée de nouveaux peuples lancés contre l'Occident par l'inépuisable Asie. Pour se maintenir dans leur conquête, il leur fallait des troupes permanentes et de constants renforts; il leur fallait surtout rester unis sous le drapeau du Christ. Par malheur la première condition n'a été remplie que d'une façon intermittente, et la seconde fut presque toujours négligée.

L'histoire des Etats chrétiens de Palestine comprend deux siècles et se divise en deux grandes périodes terminées, la première par la perte de Jérusalem (1187), la seconde par la ruine des établissements latins à la fin du XIIIe siècle. Dans la première période il faut distinguer

deux faits principaux : la rivalité des Grecs et des Normands et la formation du grand empire des *Atabecks*.

Le fils de Robert Guiscard était maître d'Antioche. Si l'empereur Alexis avait pu se résigner à le voir seigneur indépendant de cette ville et du cours de l'Oronte, le Normand eût vécu volontiers en bonne intelligence avec avec le Grec ; mais, au lieu de s'apaiser en face de l'adversaire commun, leur vieille rivalité trouva en Asie de nouveaux aliments. En 1100, Bohémond étant tombé aux mains des Turcs, une nouvelle croisade, composée surtout d'Allemands, se proposa de le délivrer, puis de marcher sur Bagdad pour frapper au cœur la puissance musulmane. Ils étaient 240,000 ; mais le plus lamentable échec arrêta net leurs espérances excessives : après avoir pris Ancyre, ils furent vaincus et presque exterminés par les Turcs au-delà de l'Halys (1101). Une seconde armée, composée surtout d'Aquitains, fut détruite près d'*Héraclée* (Érégli). Des milliers de vies humaines avaient été sacrifiés en pure perte ; quant à Bohémond, il obtint sa liberté au prix de 100,000 pièces d'or, malgré les prières d'Alexis qui demandait qu'on le lui livrât. Il n'eut plus dès lors qu'une pensée, celle de se venger de son perfide adversaire. Laissant la principauté à son neveu Tancrède, il alla chercher des renforts en Italie, fit alliance avec Pise et Venise et vint mettre le siège devant Durazzo (1107) ; mais il fut complètement défait et mourut trois ans après, désespéré et ruiné. Le fils et le petit-fils d'Alexis Ier continuèrent la lutte avec un égal succès ; mais un autre Normand, Roger de Sicile, s'empara de Corfou, saccagea Corinthe où il enleva un grand nombre d'ouvriers en soie qui allèrent établir leurs métiers en Sicile, prit Thèbes et l'Eubée (1147). Pour faire front contre lui, l'empereur Manuel conclut avec le sultan turc d'Iconium, qu'il venait de vaincre, une trêve de douze années, au moment même où la chrétienté eût eu besoin de toutes ses forces contre un nouvel ennemi qui venait justement de remplacer les Seldjoucides en Mésopotamie et dans la Syrie. C'était une autre

tribu turque commandée par IMADEDDIN ZENGHI, *atabeck* (ou gouverneur) de Mossoul. Il enleva d'abord Alep, qui était en quelque sorte le boulevard d'Antioche (1128), puis Édesse qui était la sentinelle avancée des chrétiens au delà de l'Euphrate (1144). Cette dernière ville fut, il est vrai, reprise presque aussitôt, mais le fils de Zenghi, NOUREDDIN, l'occupa l'année suivante et la détruisit.

Ce désastre jeta la consternation en Europe. Saint Bernard n'eut pas de peine à décider à la croisade le roi Louis VII, prince chevaleresque et dévot, qui avait en outre à se faire pardonner des violences condamnées par l'Église. Il sut échauffer le zèle de la petite noblesse allemande, dont l'adhésion chaleureuse vainquit les hésitations calculées du roi CONRAD III (1146).

Décidé le dernier, Conrad partit le premier. Il prit la voie de terre par la Hongrie et la Dalmatie. Il fut bien accueilli à Constantinople, parce qu'il était l'ennemi des Normands de Sicile et que l'empereur Manuel avait épousé une Allemande, Berthe de Sulzbach, belle-sœur de Conrad III. Il ne voulut d'ailleurs pas attendre l'arrivée des Français, et prit témérairement en Asie Mineure (septembre 1147) la route qui avait été si néfaste aux Allemands en 1101. Il éprouva les mêmes revers qu'eux et il rentra à Constantinople au moment où Louis VII y arrivait.

Celui-ci ne prit la route ni de Conrad III ni de Godefroi de Bouillon ; il marcha au plus près du littoral méditerranéen pour éviter les territoires turcs ; puis on se fatigua de cette marche longue et difficile et, à partir d'Éphèse, l'armée se jeta résolument dans l'intérieur. Elle repoussa les Turcs sur les bords du Méandre ; mais, quand elle arriva dans les montagnes, elle éprouva les plus grandes souffrances ; elle perdit ses bêtes de somme et ses destriers, morts de soif et de faim. Elle était hors d'état de combattre quand enfin elle arriva dans un port grec, à Satalie (février 1148). Les seigneurs et tous ceux qui avaient encore quelque argent s'embarquèrent pour Antioche ; les pauvres gens, abandonnés, furent la proie

des Infidèles, qui en tuèrent beaucoup et vendirent le reste comme esclaves. Les deux rois se joignirent enfin à Jérusalem et résolurent de faire le siège de *Damas*. Ils échouèrent (1148) et se séparèrent : Conrad III partit aussitôt ; Louis VII, seulement un an plus tard. Le seul résultat de la croisade fut d'attirer sur Jérusalem même les attaques de l'ennemi.

Depuis un demi-siècle, le royaume de Jérusalem avait été en progrès constants. Après Godefroi de Bouillon, mort prématurément à l'âge de trente-huit ans environ (1100), la couronne avait été portée successivement par son frère Baudoin Ier (1100-1118), puis par leur cousin Baudoin II (1118-1131), enfin par le gendre de ce dernier, Foulques d'Anjou (1131-1142). Sous ces princes, les Latins (on désignait par ce nom tous les Occidentaux amenés par les croisades) avaient conquis les villes du littoral maritime qui leur permettaient de communiquer directement avec l'Europe. Le royaume ainsi formé était assez homogène parce que, s'il s'y rencontrait des hommes venus de tous les pays d'Europe, l'élément français l'emportait de beaucoup sur tous les autres ; mais l'organisation qu'il reçut était peu solide, parce que les principes en étaient empruntés au régime féodal. Le roi gouvernait assisté de ses grands officiers et des vassaux directs de la couronne. De ces derniers, les deux principaux étaient le *comte de Tripoli* et le *prince d'Antioche*, qui agissaient le plus souvent avec une entière indépendance. Tous devaient le service militaire avec un certain nombre de chevaliers et de fantassins roturiers (*soudoyers* ou *sergents*). A ce contingent, qui n'était pas très considérable, s'ajoutaient les troupes permanentes fournies par deux ordres célèbres, à la fois religieux et militaires, celui des Templiers, et celui des Hospitaliers.

Les *Templiers* furent organisés en 1119 par Hugues de Payns, pour protéger les pèlerins et faire une guerre incessante aux Infidèles ; ils furent logés d'abord dans une partie du palais royal à Jérusalem, près de l'emplacement de l'ancien temple. De là leur nom de « chevaliers du

Temple » ou Templiers. Les *Hospitaliers* de Saint-Jean de Jérusalem ne furent d'abord qu'une association charitable fondée un demi-siècle avant la première croisade; l'exemple des Templiers les décida sans doute à joindre au devoir de soigner les pèlerins malades celui de combattre les Infidèles; en 1130, l'ordre fut définitivement institué sur cette double base. Ces deux ordres reçurent une organisation presque semblable. Ils comprenaient trois classes de frères : les *chevaliers*, qui devaient être nobles, les *frères servants*, qui étaient roturiers, et les prêtres ou *chapelains*, qui étaient nobles aussi. A leur tête était le *grand maître*, assisté du chapitre et des grands dignitaires. Ils se divisaient en *provinces* correspondant à autant de nations ou langues différentes, et ces provinces étaient à leur tour subdivisées en *bailliages* comprenant un certain nombre de maisons particulières ou *commanderies*. Dans ces commanderies, les chevaliers vivaient en commun, soumis à la règle des chanoines augustins; ils prêtaient le triple vœu personnel de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Cette milice permanente rendit les plus grands services et devint très riche. Elle possédait en Terre Sainte des châteaux nombreux, construits d'après les règles les mieux calculées de l'art militaire, et avec les perfectionnements qu'exigeait la nature du climat. Vers la fin du XIIe siècle, pendant la troisième croisade, un autre ordre se forma sur le modèle de ses aînés, l'*Ordre allemand* ou *teutonique* (1191); mais il n'eut pas le temps de faire grand'chose en Palestine, et fut bientôt employé à une tout autre croisade, dirigée contre les Slaves païens de la Prusse.

Les villes étaient peuplées d'Européens et d'Orientaux qui vivaient d'ordinaire en bonne intelligence. Il y avait entre eux de fréquents mariages; les enfants nés de ces unions (on les appelait des *poulains*) contractèrent promptement les mœurs du pays. Ils étaient groupés en *bourgeoisies* administrées au nom du seigneur par des *vicomtes*. Le vicomte surveillait en outre l'administration de la justice, faisait percevoir les revenus de la seigneurie dont il

rendait compte tous les trois mois, et dirigeait la police. En outre, les grandes villes et surtout celles du littoral, renfermaient des colonies commerciales. Celles-ci constituaient autant de communes qui possédaient en propre leur quartier et avaient leur administration particulière.

La justice était rendue dans deux sortes de cours laïques : la *haute cour*, composée de chevaliers qui, sous la présidence du roi, jugeaient toutes les causes féodales, et la *cour des bourgeois*, composée de douze jurés qui, sous la présidence du vicomte, jugeaient les causes civiles. Les causes commerciales étaient portées devant le tribunal dit de la *Fonde*, composé de six jurés dont quatre indigènes et deux francs ; les causes maritimes, devant celui de la *Chaîne*. Ce système judiciaire était plus complet qu'aucun de ceux qui existaient en Europe. La législation, qui s'inspira du plus pur droit français, fut rédigée surtout au XIIIe siècle par de savants jurisconsultes dont les décisions et les livres forment le fond de ce qu'on appelle les *Assises de Jérusalem*.

Quant à la religion, elle présentait une surprenante variété. On retrouvait en Terre sainte les représentants des sectes chrétiennes dissidentes que les empereurs byzantins avaient persécutées ; c'étaient des Arméniens, des Jacobites, des Nestoriens, etc. (voir page 100). Ils reconnaissaient la suprématie, au moins nominale, de l'Église romaine et vivaient fraternellement côte à côte. Dans l'Église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, les Syriens possédaient en propre la chapelle dite de la Croix, et les Jacobites, celle de Saint-Jacques ; les Grecs avaient un autel placé entre le chœur des chanoines latins et l'édicule du Saint-Sépulcre. Tous ces cultes semblaient réconciliés auprès du berceau de la religion chrétienne. Ce royaume de Jérusalem était donc une création vraiment originale. Là les Francs avaient su se plier très vite aux usages du pays ; l'agriculture et le commerce y étaient en honneur. C'était un champ de colonisation prospère qui s'ouvrait aux malheureux et aux mécontents de la vieille Europe.

Mais l'indiscipline de la noblesse féodale, la succession trop rapide des rois, la hardiesse heureuse de Noureddin et de ses successeurs vont arrêter net ce brillant développement.

En effet, à peine les rois chrétiens de la seconde croisade étaient-ils rentrés en Europe, que Noureddin reprenait sa marche en avant : il soumit tout l'émirat de Damas et atteignit la mer entre Antioche et Tripoli, coupant ainsi la principauté du reste des États latins. Puis son neveu SALADIN se rendit maître de l'Égypte après la mort du calife fatimite Aladhil (1171) ; le royaume de Jérusalem fut maintenant pressé sur tous les points de ses frontières par les mêmes ennemis. La situation devenait critique, et il n'y avait plus une faute à commettre. Les chefs latins la commirent : à la mort de Baudoin V (1186) la couronne fut disputée entre RAIMOND, comte de Tripoli, et Sibylle, mère de Baudoin V, qui venait d'épouser en secondes noces GUI DE LUSIGNAN. Sibylle était à Jérusalem ; elle s'empressa de faire couronner son mari. Raimond, outré de ce qu'il appelait une usurpation, fit alliance avec Saladin et lui livra la ville de Tibériade. L'année suivante, une riche caravane musulmane, où se trouvait une sœur de Saladin, fut pillée par Rainaud de Châtillon, seigneur de Krak. Le sultan réclama une satisfaction que le roi n'osa exiger de son farouche vassal ; Saladin alors déclara qu'il irait la chercher lui-même et proclama la guerre sainte. Les deux armées se rencontrèrent à *Hittin* près du lac de Tibériade (4 juillet 1187) ; ce fut un désastre pour les chrétiens : plus de deux cents Templiers furent tués ; le roi Gui fut fait prisonnier ; le bois de la vraie croix, qu'on avait apporté au milieu des rangs, tomba aux mains des vainqueurs. Saladin marcha droit aux villes de la côte qui ouvrirent leurs portes sans résistance, sauf Tyr, sauvée à temps par Conrad de Montferrat. Jérusalem, bloquée le 20 septembre, ne résista que douze jours. Saladin, pressé de s'emparer de la ville, accorda aux habitants la vie sauve et l'autorisation de partir avec une partie de leurs effets précieux. L'année suivante, Gui de Lusignan lui-même fut remis en liberté

et une trêve de sept mois fut conclue entre les Sarrasins et les chrétiens (octobre 1188-avril 1189).

La nouvelle de la prise de Jérusalem excita l'allégresse chez les Musulmans et le désespoir chez les Occidentaux. Une troisième croisade fut prêchée par Josse, archevêque de Tyr. PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, RICHARD CŒUR-DE-LION, roi d'Angleterre, et FRÉDÉRIC Ier, empereur d'Allemagne prirent la croix. Le pape accorda aux souverains le dixième de tous les biens, même de ceux du clergé; c'est la *dîme saladine*.

Les Allemands partirent les premiers (mai 1189). Frédéric Barberousse prit le même chemin que Conrad III. Il ne voulait pas courir les hasards d'une traversée maritime; il comptait en outre pouvoir se frayer rapidement la voie en Asie Mineure, où le sultan d'Iconium était en guerre contre Saladin. Mais une révolution venait d'éclater à Constantinople : un arrière-petit-fils d'Alexis Ier, ISAAC L'ANGE, chef d'une vieille famille noble d'Asie, s'était emparé du trône en 1185. Il redoutait les Allemands et fit alliance avec Saladin, promettant de créer le plus d'embarras possibles à Frédéric Ier. Il fallut que celui-ci menaçât de prendre Constantinople pour qu'Isaac s'adoucît. Frédéric put enfin traverser l'Hellespont (mars 1190), mais le retard apporté à sa marche par les Grecs avait compromis le sort de l'expédition; le sultan d'Iconium avait été déposé par ses fils. Un d'eux attira vers lui les Allemands par de feintes promesses, puis il fit brusquement alliance avec Saladin. Dès lors, les Allemands n'avancèrent plus qu'au prix de souffrances et de pertes inouïes. Ils réussirent cependant à prendre Iconium après une grande victoire (17 mai); ils purent alors franchir les montagnes et arriver dans le bassin du *Selef* (ancien Cydnus). L'empereur, impatient de passer le fleuve, y poussa son cheval, mais il fut entraîné par le courant et noyé (10 juin). Les mêmes eaux qui avaient failli coûter la vie au grand Alexandre furent fatales au grand empereur. Cette mort acheva la ruine de l'armée, qui avait déjà perdu ses chevaux, ses bagages, la plus grande partie de son effectif. Elle n'était

plus que l'ombre d'elle-même, quand, sous les ordres du duc de Saxe, fils cadet de l'empereur, elle arriva devant Antioche. Quelques milliers d'hommes seulement eurent le courage de pousser jusque vers *Acre*, dont le siège était déjà commencé depuis le mois d'août précédent.

Les premiers arrivés sous les murs d'Acre sont ceux qui venaient des pays les plus éloignés : les Danois et les Frisons. Dix-huit mois plus tard parurent enfin le roi de France (mars 1191), puis le roi d'Angleterre (avril). Ils étaient alliés, mais ils ne s'aimaient guère, se jalousaient et se menaçaient sans cesse. Cependant ils amenaient d'imposants renforts et la ville, pressée avec ardeur, fut bientôt réduite aux abois et obligée de capituler (20 août). Le roi Richard fit passer au fil de l'épée 2,500 prisonniers musulmans. Saladin avait été moins cruel à Jérusalem! Ce succès chèrement acheté parut suffisant à certains chefs pour justifier leur départ. Philippe-Auguste, qui avait de plus graves soucis en France, quitta l'armée avec le consentement dédaigneux de Richard; il lui laissa cependant 10,000 hommes avec le duc de Bourgogne. Sous un chef unique l'affaire fut menée plus hardiment. Richard manquait de sens politique, mais il avait une bravoure que rien n'étonnait. Il reprit Jaffa et Ascalon, battit Saladin et marcha vers Jérusalem; comme il était aussi prodigue de la vie de ses guerriers que de la sienne propre, il n'eut bientôt plus assez de monde pour frapper un coup décisif. Saladin avait d'ailleurs éprouvé, lui aussi, de grosses pertes. Ces deux grands chefs, rivaux en courage et en courtoisie, durent se résigner à traiter. Une trêve fut conclue pour trois ans, trois mois et trois jours : les chrétiens obtenaient de visiter Jérusalem sans payer tribut; en outre ils conservaient toute la côte, de Tyr à Jaffa (10 août 1192). Saladin mourut peu après (1193), laissant une mémoire chère aux Musulmans pour sa gloire militaire et pour sa sagesse politique, et respectée des chrétiens eux-mêmes pour sa générosité. Quant à Richard, il se laissa prendre au retour sur les terres du duc Léopold d'Autriche qu'il

avait outragé devant Acre ; livré à l'empereur Henri VI, il fut jeté en prison et gardé de près.

Quand les héros de la troisième croisade eurent disparu, les Allemands rentrèrent en scène : l'empereur Henri VI, tout-puissant en Allemagne et en Italie, reprit dans la Méditerranée orientale les projets ambitieux des Normands dont il était devenu le souverain par son mariage (voir page 252) ; mais à peine eut-il expédié vers Acre 60,000 hommes que la mort vint le saisir et ruiner l'expédition (1197). Le pape Innocent III, jeune, enthousiaste, ambitieux, reprit les projets de Grégoire VII et d'Urbain II ; la croisade fut une des préoccupations constantes de son pontificat.

6° *L'Empire latin d'Orient.*

A la voix de Foulques, curé de Neuilly-sur-Aisne, et de Martin, abbé du monastère cistercien de Pairis, près de Colmar, Thibaut III, comte de Champagne, et son maréchal, Geofroi de Villehardouin, le comte de Flandre et sa femme, le comte de Saint-Pol, le sire de Montfort, etc., prirent la croix. 200.000 pèlerins se déclarèrent prêts à les suivre. Le commandement en chef fut donné à Boniface, marquis de Montferrat, chef astucieux et avide qui comptait sur la faiblesse de l'empire grec et du royaume latin pour fixer en Orient la fortune de sa maison. Cette fois, par méfiance des Grecs, on abandonna la route de terre. Le maréchal de Champagne, Geofroi de Villehardouin, fut envoyé à Venise pour traiter avec cette république du prix du transport. Le duc ou doge était alors Henri Dandolo, vieillard plus qu'octogénaire mais encore plein d'ardeur et d'ambitieuses pensées. Un traité, dont les principales clauses furent laissées par lui volontairement ambiguës, régla les conditions du contrat (1201). Alors les pèlerins affluèrent. Les chevaliers purent entrer dans la ville, mais le menu peuple resta en dehors, parqué dans une île voisine. Déjà les frais de route avaient entamé les ressources des pèlerins, et il ne leur restait plus de quoi payer le prix convenu.

Le doge leur offrit de faire au profit de Venise le siège de *Zara*, ville chrétienne, il est vrai, et occupée par le roi de Hongrie qui avait pris la croix. Ils acceptèrent cependant, sauf un petit nombre qui se rendirent en Terre Sainte. Zara ne put tenir devant cet ennemi imprévu et capitula au bout de cinq jours de siège (oct. 1202). Elle fut pillée et démantelée, puis les Vénitiens s'y établirent ; ils étaient maintenant les maîtres de l'Adriatique. Dans le même temps, une révolution survenue à Constantinople fit de nouveau dévier la croisade de son but.

Isaac l'Ange, qui avait usurpé le trône, en fut chassé dix ans après par son propre frère ALEXIS III ; mais son fils, nommé aussi Alexis, réussit à s'échapper et parcourut l'Europe pour trouver des vengeurs. Il offrit à l'armée chrétienne, inoccupée après la prise de Zara, de la prendre à son service à des conditions si brillantes que ces étranges soldats du Christ acceptèrent encore d'aller faire la guerre à des chrétiens. Au mois de juin 1203, ils étaient campés à Scutari d'Asie. Après une courte velléité de résistance, Alexis III perdit courage et s'enfuit (18 juillet). Alors on délivra Isaac, on le revêtit à nouveau de la pourpre et l'on associa au trône son fils ALEXIS IV.

Les croisés, chargés de présents, s'établirent dans les faubourgs de la ville, à Péra et à Galata, mais ils se rendirent odieux aux Grecs par leur insolence, et une révolution poussa au trône ALEXIS DOUCAS MURZUPHLE, qui prit le nom d'Alexis V (5 fév. 1204). Alors les chefs latins resserrèrent leur alliance par un traité (mars). Deux partis, deux groupes d'intérêt étaient en présence : celui des Vénitiens et celui des croisés. Il fut décidé que chacun d'eux nommerait six électeurs chargés, après la victoire, d'élire l'empereur ; ce dernier gouvernerait tout le territoire byzantin, mais il n'en aurait qu'un quart sous son autorité directe ; les trois autres quarts seraient partagés chacun par moitié entre les Vénitiens et les croisés ; les Vénitiens seraient confirmés dans les droits, coutumes et possessions dont ils avaient joui jusqu'alors ; enfin celui des deux partis où l'empereur ne serait pas élu occuperait

Sainte-Sophie et choisirait le futur patriarche de Constantinople. Le but de l'entreprise était donc nettement déterminé, ce qui assurait l'unité d'action et présageait le succès. La ville, assiégée avec fureur, résista bravement pendant six semaines, mais elle fut emportée d'assaut (12 avril). Comme à Jérusalem, les vainqueurs souillèrent leur victoire par le pillage, le massacre et l'incendie.

On procéda sans retard à l'organisation du pays conquis. Baudoin de Flandre fut élu empereur, et consacré par le légat du pape (9 mai). Boniface de Montferrat eut la seconde place après lui, avec Thessalonique et les districts voisins érigés en royaume relevant de « l'empereur de Romanie ». Un Vénitien, Morosini, fut élu patriarche. Innocent III avait à plusieurs reprises condamné la croisade; il se réconcilia avec elle quand elle eut réussi, et approuva le choix de Morosini qui lui donnait l'illusion de détruire le schisme oriental. Puis le territoire byzantin fut dépecé comme il avait été convenu : les Vénitiens s'établirent partout sur les côtes de l'Adriatique, de l'Archipel, de la Propontide et du Pont Euxin, à Constantinople où ils occupèrent tout un quartier, à Andrinople qu'ils prirent entièrement. Les chefs croisés se partagèrent le reste du pays découpé en fiefs : Villehardouin fonda la principauté d'Achaïe; il y eut des comtes de Thèbes, des marquis de Corinthe, des seigneurs (et plus tard des ducs) d'Athènes.

C'était un beau coup de partie ; mais quel avenir attendait le nouvel État? Quel service allait-il rendre à la cause du christianisme? On pouvait croire d'abord que l'action des Latins en Orient serait plus active dès qu'elle n'aurait plus à redouter « les perfidies » des Grecs. C'est le contraire qui arriva. Au lieu d'un courant pour entraîner les Occidentaux à la croisade, il y en eut deux ; la lutte contre les Musulmans de Palestine s'en trouva d'autant ralentie, au moment où elle aurait eu le plus besoin d'importants renforts.

En outre la situation des Latins dans l'empire grec se trouva dès le début fort précaire; il s'en faut de beaucoup en effet que tout le territoire byzantin ait été occupé

par eux : des membres des familles Ange et Comnène se rendirent indépendants à Durazzo, à Trébizonde, à Nicée. Les « despotes » d'Épire firent une guerre mortelle au royaume de Thessalonique dont ils finirent par s'emparer (1227) ; les empereurs de Nicée dominèrent dans toute la partie occidentale de l'Asie mineure et se couvrirent de gloire en combattant les Latins aussi bien que les Turcs. Enfin les ennemis séculaires de l'empire byzantin, les Bulgares, relevèrent la tête et les empereurs latins usèrent leurs forces à les combattre : Baudoin Ier pris par eux (1206) mourut en prison. Sept empereurs se succédèrent en quarante ans à Constantinople sans pouvoir contenir ce flot croissant d'ennemis. Le dernier, BAUDOIN II (1237-1261), passa la plus grande partie de son règne à mendier des secours aux princes d'Europe qui ne répondirent pas à son appel. Pendant ce temps JEAN DOUCAS VATATZÈS, empereur de Nicée, s'emparait de la Thrace et occupait Thessalonique enlevée au despote d'Épire. Un de ses successeurs, MICHEL VIII PALÉOLOGUE, attaqua Constantinople même et y pénétra par surprise. Il fit son entrée solennelle dans la capitale de l'empire grec restauré, le 15 août 1261.

LISTE DES ROIS DE JÉRUSALEM.

Godefroi de Bouillon, 1099-1100.
Baudoin I (son frère), 1100-1118.
Baudoin II (leur cousin), 1118-1131.
Foulques d'Anjou (gendre de Baudoin II), 1131-1144.
Baudoin III (fils de Foulques), 1144-1160.
Amauri (frère de Baudoin III), 1160-1174.
Baudoin IV (fils d'Amauri et d'Agnès de Courtenai), 1174-1186.
Baudoin V (neveu de Baudoin IV), 1186.
Gui de Lusignan (époux de Sibylle mère de Baudoin), 1186-1187.

EMPEREURS LATINS DE CONSTANTINOPLE.

Baudoin I de Flandre, 1204-1206.
Henri I (son frère), 1206-1216.
Pierre de Courtenai (beau-frère de Henri I), 1216-1220.
Yolande (veuve de Pierre), 1220-1221.
Robert de Courtenai (son fils) 1221-1228.
Jean de Brienne, co-empereur 1228-1237, pendant la minorité de Baudoin II de Courtenai (frère de Robert), 1228-1261.

7° *Fin des Croisades.*

L'échec des croisés ne fut pas moins complet en Terre sainte. Lamentable est l'histoire de leurs dernières luttes contre l'Islamisme. Une cinquième croisade ordonnée par Innocent III fut dirigée contre l'Égypte. Après bien des fatigues, l'armée finit par s'emparer de *Damiette*, la clé du Nil (5 nov. 1219). Le sultan, qui se maintenait péniblement au Caire au milieu des complots, offrit aux chrétiens de leur restituer Jérusalem, s'ils consentaient à évacuer Damiette (1221)[1]. Le chef de l'expédition, le violent et incapable légat Pélage, repoussa ces conditions inespérées. Alors les hostilités recommencèrent et les croisés, mal conduits par Jean de Brienne, ne purent forcer les Musulmans retranchés dans leur camp de Mansourah; coupés de la ville à leur tour et enveloppés par les vainqueurs, ils ne purent éviter un désastre qu'en rendant Damiette (30 août).

Frédéric II n'ayant pu tenir sa promesse d'aller à cette croisade, fit vœu d'en préparer une autre : son mariage avec Marie-Yolande, fille de Jean de Brienne et héritière du royaume de Jérusalem, vint lui donner une raison personnelle d'agir; au moment de partir (1227), une épidémie se déclara dans son armée et sur sa flotte qui avait déjà pris la mer. Grégoire IX, avant toute explication, accusa l'empereur d'avoir à dessein fait avorter l'expédition et l'excommunia. Frédéric II n'en partit pas moins l'année suivante, poursuivi par les imprécations du pape qui le traitait, non de « croisé », mais de « pirate » allant non pas conquérir, mais ravir son royaume de Terre sainte. Il amenait peu de monde, 10,000 hommes au plus; heureusement pour lui la discorde régnait chez les Musulmans. Le sultan d'Égypte, Alkamil, menacé par celui de Damas, consentit à traiter (11 février 1229) : une trêve de

1. C'est à ce siège que les Sarrasins employèrent pour la première fois le feu gregeois, dont les Grecs avaient jusqu'alors conservé le secret (voyez p. 124).

dix années fut conclue ; en outre, le sultan cédait à l'empereur et roi la ville de Jérusalem avec le droit de la fortifier et de l'administrer, à condition que la mosquée d'Omar avec ses dépendances restât la propriété des Musulmans ; il lui livrait aussi Bethléem, Nazareth et les localités situées sur la route des pèlerins, d'Acre à Joppé et de Joppé à Jérusalem ; les prisonniers faits de part et d'autre depuis Damiette seraient mis en liberté. Enfin l'empereur s'engageait à défendre le sultan contre tous ses ennemis, même chrétiens et, chose plus grave, à prendre soin que les seigneurs d'Antioche, de Tripoli, de Tortose, etc. ne reçussent aucun renfort. Ce traité fut en son temps diversement jugé : Hermann de Salza, grand maître de l'Ordre teutonique, reconnut que Frédéric avait obtenu le maximum possible des avantages ; mais le patriarche de Jérusalem n'y voulut voir que honte et danger ; aussi, le lendemain du jour où Frédéric prit la couronne royale à Jérusalem, l'archevêque de Césarée, au nom du pape, mit-il le royaume en interdit ! Enfin, revenu en Italie, l'empereur put se réconcilier avec le pape, ce qui ne l'empêcha pas de conclure, au grand scandale des dévots, des traités d'alliance et de commerce avec le sultan d'Égypte, les princes de Tunis et du Maroc. Bonne politique, mais trop en avance sur les idées du temps pour être sagement appréciée.

Lorsque la trêve de dix ans fut expiree, les hostilités reprirent. Alkamil venait de mourir (1238) et ses deux fils se disputaient l'héritage, le cimeterre au poing. Les chrétiens crurent alors le moment opportun pour attaquer l'Egypte ; ils furent entièrement défaits à *Gaza* (1239). Une croisade recruta en Angleterre et en France plusieurs milliers de chevaliers, mais ils n'étaient pas assez nombreux et ne firent rien de notable (1240-1241). A son tour, le sultan d'Égypte prit l'offensive et jeta sur la Palestine une armée de Turcs Kharismiens qui rentrèrent dans Jérusalem. La ville sainte retombait pour près de sept siècles encore sous la domination du Croissant (1244).

Alors commença l'agonie des Etats latins de Syrie et

de Palestine. Le roi de France, Louis IX, à la tête d'une septième croisade, envahit l'Égypte. Lui aussi il prit Damiette, mais échoua aussi devant *Mansourah*. La peste (ou le scorbut) décima son armée qui, exténuée, dut se rendre (1249). Il racheta sa liberté et celle de ses gens au prix de Damiette et d'une énorme rançon. Une fois délivré, il alla en Palestine et employa quatre années à mettre en bon état de défense les places où les chrétiens tenaient encore. Après lui, les Mongols arrivèrent ; ils prirent Alep, Damas, Sidon. Leur chef, Bibars, envahit la Syrie (1263), prit Antioche, Joppé (1268), le Krak des chevaliers, qui était la plus importante forteresse des Hospitaliers (1271). Quand il mourut (1279) il put se vanter d'avoir porté le coup suprême au royaume de Jérusalem. Une huitième croisade avait encore été tentée par Louis IX, mais contre les Musulmans de Tunis (1270). La peste fit plus que l'ennemi pour arrêter ses troupes ; lui-même fut emporté par le fléau, et l'idée de la croisade fut momentanément ensevelie avec lui.

Tel fut le résultat déplorable auquel aboutirent ces guerres saintes, entreprises parfois avec un enthousiasme admirable et qui avaient coûté en vain tant d'or et tant de sang. Elles se terminèrent par une effroyable banqueroute ! Les causes de leur échec sont multiples : c'était l'extrême diversité des peuples qui les alimentèrent, l'absence d'une autorité suprême (impériale ou pontificale) capable de les maintenir unis, les prétentions excessives de l'empire grec en Syrie et sa duplicité, qui a été fort exagérée, souvent mal comprise, mais qui était réelle, les constantes inimitiés qui mirent aux prises les princes chrétiens, le pape et l'empereur, les Pisans, les Génois, les Vénitiens ; c'était en un mot, l'indiscipline des Croisés. L'échec était douloureux, surtout pour la France. Elle avait pris à ces guerres la plus grande part ; elle y avait prodigué son sang le plus généreux ; elle avait porté en Palestine sa civilisation, ses guerriers, ses jurisconsultes ; c'est en sa langue et par ses chroniqueurs que fut contée l'histoire des croisades, dont on a dit justement qu'elles étaient

« la geste [l'œuvre] de Dieu accomplie par les Francs » ; elle souffrit d'autant plus du désastre. Cet échec enfin ébranla le prestige de l'Église et condamna le système féodal, qui avait pu faire de brillantes conquêtes, mais qui n'avait pas su les conserver. Avec les croisades, l'ère héroïque et religieuse du moyen âge est terminée.

Il ne faut cependant pas être injuste et ne voir que les côtés désastreux de ces expéditions décousues. Si les rivalités ardentes suscitées entre les Grecs et les Latins ont diminué la force de résistance de Constantinople contre l'Islamisme, les croisades retardèrent le moment où les Infidèles franchirent le Bosphore et vinrent s'établir dans la Thrace. Elles établirent malgré tout entre l'Orient et l'Occident un courant d'échanges économiques et même intellectuels, où l'Europe paraît d'ailleurs avoir profité plus que l'Asie. Au contact avec les Orientaux, elle doit l'introduction ou la diffusion de produits naturels nouveaux (le sésame, le blé sarrasin, le safran, la canne à sucre, le maïs, le limon, l'abricot ou prune de Damas, la pistache, l'échalote ou oignon d'Ascalon, la pastèque) ; d'objets manufacturés (les cotonnades, les indiennes, les mousselines, le damas, le satin, le velours, le camelot, qui était une étoffe en laine de chameau) ; de modes (caftans, burnous, hoquetons, jupes, le port de la barbe, les bains) ; d'armes (tentes, fers damasquinés, arbalètes). C'est en Orient que naquit l'usage des armoiries héréditaires et le langage du blason est en grande partie d'origine orientale. Le chapelet même ne devint d'un emploi général en Occident qu'à la suite des Croisades. L'architecture et les arts arabes ou persans ont exercé une incontestable action sur l'imagination des artistes européens. Enfin le grand ébranlement social provoqué par les croisades, cet élargissement varié de l'horizon ouvert devant l'activité et la pensée des hommes du XIIe siècle, n'a-t-il pas été pour beaucoup dans la puissante renaissance intellectuelle qui marque ce siècle, comme aussi dans les transformations sociales et politiques qui s'y produisirent ?

LIVRE X

LA NATION ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISES DU XI[e] AU XIII[e] SIÈCLE

1° *Les classes de la société jusqu'au XI[e] siècle.*

Au commencement du XI[e] siècle, on admettait volontiers que les hommes étaient à jamais classés dans trois catégories : ceux qui prient, ceux qui combattent, et ceux qui travaillent. Les prêtres et les nobles nous ont surtout occupés jusqu'ici. Les travailleurs, paysans dans les campagnes, artisans et commerçants dans les villes

1. SOURCES. — Chroniques des XII[e] et XIII[e] siècles réunies aux tomes X à XV des *Historiens de France*. — Pour les chartes, *Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race*, tomes XI et XII ; *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, par Aug. Thierry (4 vol., 1850-1870) ; *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314*, publiés par A. GIRY (1885) ; G. FAGNIEZ : *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* (1898).

A CONSULTER. — A. THIERRY : *Essai sur l'histoire du Tiers État* (1850) ; A. LUCHAIRE : *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (1890) ; FLACH : *Histoire des Origines*, t. II (1893) ; Paul VIOLLET : *Histoire des instit. polit.*, t. III (1903) ; G. BOURGIN : *Les etudes sur les origines urbaines au moyen âge* (*Rev. de Synthèse hist.*, (1903) ; A. GIRY : *Histoire de Saint-Omer* (1877) et *Les établissements de Rouen* (1883) ; FLAMMERMONT : *Histoire de Senlis* (1881) ; Abel LEFRANC : *Histoire de Noyon* (1888) ; G. BOURGIN : *La commune de Soissons* (1908) ; M. PROU : *Les coutumes de Lorris* (1884) ; A. BABEAU : *Le village sous l'ancien régime* (3[e] edit., 1882) ; BONVALOT : *Le Tiers Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales* (1884) ; G. ESPINAS : *La vie urbaine de Douai au moyen âge* (4 vol., 1913) ; L. DELISLE : *Etude sur la condition de la classe agricole en Normandie* (1851) ; LEVASSEUR : *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789* (2[e] édit. 2 vol., 1903-1904) ; HUVELIN : *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (1897) ; GOLDSCHMIDT : *Handbuch des Handelsrechts* ; t. I (3[e] édit., 1891) ; MARTIN SAINT-LÉON : *Histoire des corporations de métiers* (nouv. édit., 1909).

vont maintenant réclamer à leur tour leur part de privilèges. L'émancipation du Tiers État est un fait d'importance générale ; il domine toute l'histoire intérieure des grands pays de l'Europe occidentale pendant les deux siècles qui suivirent l'établissement définitif du système féodal.

De toutes les classes du moyen âge primitif, la plus misérable à coup sûr était celle des paysans ou vilains (*villani*) ; ils étaient pour la plupart serfs attachés à la glèbe, mainmortables, taillables et corvéables à merci. Ce sont eux qui souffrirent le plus cruellement de l'insécurité générale. Parfois leurs maux étaient si intolérables qu'ils se soulevèrent, comme en Normandie sous le duc Richard II. Puis leur condition s'améliora, quand les seigneurs comprirent que leur intérêt même leur conseillait de traiter avec douceur ces paysans qui les faisaient vivre. Alors, à l'arbitraire pur, on vit se substituer la notion d'un contrat volontairement accepté par les deux parties. Ainsi les serfs purent souscrire à un *abonnement* c'est-à-dire à des redevances déterminées ; d'autres passèrent des baux, comme la chose arrive communément de nos jours, soit à temps, soit au contraire à très longs termes (emphytéoses) ; d'autres enfin achetèrent à prix d'argent la liberté. La Normandie est de toutes les provinces de France celle où ce mouvement fut le plus rapide et le plus complet ; au XIIe siècle, le servage y avait disparu.

La royauté s'y associa d'assez bonne heure. Louis VI paraît être le premier des Capétiens qui ait affranchi des serfs sur ses domaines. Louis VII alla jusqu'à déclarer que la liberté était de droit naturel et que le servage était le résultat d'une punition divine ; il s'en tint, il est vrai, aux paroles. Saint Louis et, pendant la septième croisade, sa mère Blanche de Castille accordèrent un grand nombre d'affranchissements et encouragèrent leurs vassaux à faire de même. Il est vrai que ces concessions n'étaient pas toujours gratuites. Saint Louis contribua plus efficacement à rendre meilleur le sort des paysans en proscrivant

les guerres privées, en édictant des peines sévères contre ceux qui « troublaient les charrues, » en favorisant les défrichements. A la faveur de la bienfaisante paix de son règne, les campagnes se repeuplèrent vite ; dans certaines régions de la Normandie, le chiffre des habitants atteignit presque au XIIIe siècle celui de nos jours.

2° *La bourgeoisie et les villes au XIIe siècle.*

Dans les villes, le progrès fut retentissant. Il faut se rappeler tout d'abord que le régime municipal des Romains avait entièrement disparu à l'époque mérovingienne ; du moins n'en trouve-t-on pas trace pendant quatre siècles au moins. Les anciennes villes gallo-romaines, même les capitales des cités et des provinces, tout comme les villes récentes qui s'étaient agglomérées autour des châteaux ou des monastères fortifiés, furent, au moment où se constitua la féodalité, possédées par des seigneurs, l'évêque ou l'abbé, le comte ou le roi. Souvent il y eut dans une même ville plusieurs seigneurs qui se partageaient le sol et les maisons, les revenus, le pouvoir administratif et judiciaire. Leurs fonctionnaires étaient les seuls agents employés dans les villes : *maires* pour percevoir les fruits du domaine, scabins ou, comme on disait en langue vulgaire, *échevins* pour rendre la justice aux bourgeois, etc. La condition de ces bourgeois n'était guère meilleure que celle des paysans ; pas plus que ces derniers ils n'étaient maîtres de leurs corps ni de leurs biens.

Cettte situation commença de se modifier chez nous au XIe siècle après que, les grandes invasions terminées, le commerce et l'industrie retrouvèrent quelque sécurité. Mais elle ne changea pas sur tous les points de la France en même temps ni de la même façon. On peut en effet distinguer ce qui se passa dans le Midi, dans la région du Centre et du Nord où se fit sentir l'influence capétienne, enfin dans les domaines possédés en France par les ducs de Normandie et d'Aquitaine, rois d'Angleterre.

Dans le Midi, l'exemple de l'émancipation municipale vint d'Italie. Là de bonne heure l'essor pris par le commerce méditerranéen enrichit les habitants ; l'étude du droit romain leur fournit les principes de l'organisation communale ; enfin la ruine de la grande féodalité laïque ou ecclésiastique par les empereurs enleva le principal obstacle à leur affranchissement. Ils se donnèrent des magistrats particuliers appelés *ducs* (ou doges) comme à Gênes et à Venise, ou *consuls* comme à Milan. Élus par leurs concitoyens, ces magistrats gouvernaient la ville, rendaient la justice, commandaient la milice urbaine. Sur ce modèle s'organisèrent les principales villes du Midi de la France, où la féodalité n'était d'ailleurs ni très nombreuse, ni très oppressive. Arles eut des consuls en 1131, Montpellier dix ans plus tard, Nîmes en 1145, Narbonne en 1148, Toulouse en 1188. Le nombre de ces consuls variait beaucoup comme aussi le mode d'élection : Toulouse en avait vingt-quatre et Avignon huit seulement. Ils étaient assistés d'un conseil ou quelquefois de deux, et exerçaient les pouvoirs les plus étendus. Il faut remarquer enfin que ces chefs municipaux étaient toujours pris parmi les bourgeois notables ou même parmi les nobles ; le régime municipal dans les villes du Midi n'avait rien de démocratique. Enfin ces républiques aristocratiques jouissaient d'une large autonomie qu'on ne retrouve au même degré ni dans les turbulentes communes du Nord ni surtout dans les villes à demi sujettes de l'Angleterre.

En Normandie, le mouvement municipal ne trouvait pas un terrain aussi favorable. L'autorité ducale y était très forte ; en outre, quand Guillaume le Bâtard eut conquis l'Angleterre, et surtout quand Henri II eut consitué le formidable empire angevin (voyez page 322), le pays, entraîné dans une guerre perpétuelle contre les Capétiens, dut consacrer toutes ses ressources aux intérêts politiques et militaires ; les rois multiplièrent alors les privilèges municipaux pour obtenir l'appui des villes. De là les avantages concédés bénévolement par Henri II dans les

« Établissements » de Rouen. Il accordait à la capitale de son duché un corps municipal composé de *cent pairs*, qui élisaient chaque année vingt-quatre *jurés* pour rendre la justice, et d'un *maire* nommé par le roi sur une liste de trois candidats ; mais, à côté de ces magistrats municipaux, le roi maintenait ses fonctionnaires, baillis, vicomtes ou prévôts. La charte de Rouen fut donnée à plusieurs villes de Normandie, de Poitou, de Saintonge et d'Aquitaine. Là il n'y eut pas de révolutions ; elles éclatèrent au contraire, furieuses et réitérées, dans la troisième région, dans la France du Nord et tout autour du domaine capétien.

Là, deux causes principales amenèrent le développement des villes : d'abord la terreur des invasions normandes qui chassa beaucoup de paysans derrière les remparts des lieux fortifiés et qui obligea les habitants à s'associer pour défendre leurs murs ; ensuite la prospérité commerciale qui au XIe siècle, et surtout après la première croisade, enrichit les villes situées dans les vallées de l'Escaut et du Rhin. Pour protéger leur fabrication et surtout les marchandises qu'ils expédiaient au dehors, les artisans et les commerçants formèrent des associations désignées suivant les endroits par les noms de *guildes*, de *conjurations*, de *confréries*, de *charités*, de *hanses ;* ainsi la guilde de Rouen, la « marchandise de l'eau » de Paris, la hanse de Londres créée pour le commerce des laines anglaises avec les villes flamandes, etc. Parmi ces sociétés, celles des marchands étaient les plus importantes parce que, courant plus de risques, elles faisaient, d'une part, de plus gros bénéfices et, d'autre part, sentaient plus vivement le besoin de l'association ; ce sont elles aussi qui se mirent à la tête du mouvement communal ou qui surent en tirer le meilleur profit. Les gens de métier ne formèrent pendant longtemps que la partie inférieure de la population commandée et exploitée par les gros capitalistes.

Comment ces sociétés de commerce devinrent-elles maîtresses de l'administration des villes ? Cela dépendit

des lieux et des circonstances : quelquefois ce fut le résultat d'un accord entre le seigneur de la ville et les bourgeois ; le plus souvent, ce fut à la suite de longs tiraillements, parfois de sanglantes insurrections. En Flandre, les villes profitèrent de l'assassinat du comte Charles le Bon et de l'espèce d'interrègne qui suivit l'attentat pour s'organiser en communes, et elles furent assez habiles ou heureuses pour faire légitimer cette usurpation. Ailleurs elles arrachèrent par la force le droit de s'administrer elles-mêmes ; ainsi à *Cambrai* (1076), à *Laon* (1106), à *Vézelay* (1152). On remarquera que dans ces dernières le principal seigneur était l'évêque ou l'abbé. On a dit parfois que le clergé avait favorisé l'émancipation communale, et on lui a fait honneur d'une révolution politique qui donna naissance au Tiers état. C'est au contraire l'Église qui lui a opposé la résistance la plus opiniâtre et contre elle qu'elle s'est accomplie avec le plus de violence.

L'organisation des villes de commune variait à l'infini ; elle était le plus souvent réglée par un acte officiel, ou charte. Ici, le seigneur accordait aux bourgeois seulement la liberté personnelle, ou le droit de n'être jugés que devant des tribunaux établis dans la ville, ou bien des garanties pour le commerce, des privilèges de foire et de marché ; là, il les laissait s'administrer eux-mêmes avec des magistrats de leur choix, mais en se réservant certains droits de souveraineté, comme à Saint-Quentin, à Laon et à Noyon, où le tribunal des échevins continuait de rendre la justice au nom du suzerain comme à l'époque carolingienne; ailleurs enfin, il abdiquait entièrement. D'ordinaire les pouvoirs municipaux étaient exercés par un corps ou collège d'administrateurs appelés, suivant les localités, *jurés, pairs* ou *échevins ;* dans ce dernier cas, il faut distinguer les échevins de la commune des échevins seigneuriaux dont il a été question plus haut, car il est très fréquent au moyen âge qu'on emploie des noms semblables pour désigner des choses différentes. Le nombre de ces magistrats variait suivant les villes ;

il était, par exemple, de douze à Péronne et de trente-six à Laon. Variable aussi était leur mode de recrutement : là, c'étaient les jurés qui se recrutaient à leur guise et alors ils formaient un corps aristocratique, exclusif et tyrannique ; ailleurs les corps de métiers, c'est-à-dire les artisans, prenaient une part importante à l'élection. A la tête du corps des jurés ou échevins était le *maire*, qui n'était que le premier d'entre eux et qui ne pouvait rien faire sans leur approbation ou leur concours. Il était élu soit par les jurés dans les communes aristocratiques, soit par les chefs des corporations d'arts et de métiers ; dans certaines villes il y avait deux maires, ou bien le maire avait un lieutenant, ce que nous appelons aujourd'hui un adjoint. La mairie n'était pas une sinécure ; c'est le maire en effet qui commandait la milice, qui représentait la ville, qui voyageait pour elle quand elle avait affaire avec son seigneur ou avec le roi, qui supportait avec les jurés et souvent plus qu'eux le poids des amendes encourues par la commune. Au XIII[e] siècle, il ne restait d'ordinaire en charge que pendant une année. Enfin sous les ordres du maire et des jurés étaient placés des fonctionnaires d'ordre inférieur tels que le *clerc de la commune*, sorte de secrétaire de mairie, l'*argentier* ou trésorier pour le service des finances, les *sergents, guetteurs, portiers*, etc.

La commune autonome ou *commune jurée* avait son tribunal, sa milice, ses revenus ; la cloche de son *beffroi* appelait les bourgeois aux armes et les jurés au conseil ; le sceau de la ville était mis au bas des actes qui réglaient ses droits et ses intérêts ; souvent elle régnait sur la banlieue où elle avait des terres et des serfs. Ainsi constituée, elle formait une véritable seigneurie ; le beffroi, ou clocher de la maison de ville, rappelait le donjon seigneurial et, sur le sceau de la ville, le maire était souvent figuré à cheval, armé du heaume et du haubert comme un chevalier. Le mouvement communal a donc eu pour résultat de faire entrer les bourgeois, mais collectivement, dans les cadres de la féodalité. Les communes, vassales

du roi ou des seigneurs, ayant elles-mêmes des vassaux, sont de véritables seigneuries. On croyait volontiers au moyen âge que les choses étaient immuables : en s'insurgeant contre leurs seigneurs, les villes voulaient tout simplement abattre ou limiter une tyrannie locale ; leur ambition était, non de détruire la société féodale, mais de s'y faire la meilleure place possible.

A côté des communes urbaines, il y a eu des communes rurales. On comprend que les paysans aient désiré devenir membres des communes établies dans leur voisinage ou s'organiser eux-mêmes en communes ; mais on comprend aussi que les seigneurs s'y soient opposés avec obstination. Parfois plusieurs villages s'associaient pour fonder une commune collective, comme celle du Laonnais qui ne comprenait pas moins de 17 villages et formait un territoire d'environ 24 kilomètres carrés. Ces communes d'ailleurs durèrent peu, car elles étaient encore moins capables que les villes de résister longtemps à leur seigneur. Celle du Laonnais disparut au milieu du XIIIe siècle après une existence agitée.

Il faut se demander maintenant quelle a été la politique de la royauté française à l'égard des villes et comment elles étaient traitées dans le domaine royal.

L'attitude de nos rois à l'égard des communes n'a pas toujours été la même ; elle a été très différente au XIIe siècle, sous Louis VI et sous Louis VII, puis sous Philippe-Auguste, dont le règne forme à cet égard une sorte de transition, et enfin au XIIIe siècle, sous saint Louis et ses successeurs immédiats. Tout d'abord il faut se rappeler que la royauté s'est toujours considérée comme la protectrice naturelle de l'Eglise et, comme c'est surtout, on l'a vu, au détriment de l'Eglise que s'établirent les plus turbulentes des communes jurées, il est clair que la royauté ne pouvait leur être favorable, et en effet elle commença par les combattre. D'autre part, l'établissement d'une commune soit auprès d'un siège épiscopal ou abbatial, soit dans un grand fief, était une cause d'affaiblissement pour le seigneur ; or les rois avaient un

intérêt évident à voir dans l'embarras leurs puissants vassaux, et ils n'hésitèrent pas, suivant les circonstances, à confirmer des communes insurrectionnelles. De là l'incohérence de leur politique, toujours hésitante entre ce qui paraissait être leur devoir et ce qui était certainement leur avantage. De là aussi la preuve que Louis VI ne mérite pas le surnom qu'on lui a trop longtemps donné de « Père des Communes ». Saint-Quentin, Beauvais, Reims, Amiens, s'étaient affranchies bien avant l'avènement de ce prince. En outre, il n'a pas toléré de communes dans les régions soumises directement à son autorité. Philippe-Auguste, au contraire, a été fort libéral envers elles ; il a confirmé les chartes de ses prédécesseurs ; il a respecté et même étendu les privilèges des villes que lui donna la conquête ; il a créé spontanément de nouvelles communes. C'est qu'il pensa en tirer parti. La plupart des communes qu'il établit étaient placées sur les frontières les plus exposées de ses domaines ; pour lui, c'étaient autant de places fortes dont l'occupation ne lui coûtait rien, puisque l'entretien des murs et la milice étaient aux frais des bourgeois. Après lui, ce fut autre chose. La royauté s'efforça d'assujettir les communes et de les exploiter ; elle les soumit au contrôle de ses fonctionnaires et de son Parlement, elle les frappa de lourdes taxes qui hâtèrent leur ruine. Après le XIIIe siècle, l'autonomie des républiques municipales dans les terres directement soumises aux rois de France ne fut plus qu'un souvenir.

Il en fut autrement pour les villes dites *de communauté* ou de *bourgeoisie*. Là, point de magistrats élus ; toute l'administration était aux mains des fonctionnaires royaux. Le prévôt du roi y gouvernait et y rendait la justice. L'intérêt bien entendu conseillait à la royauté de favoriser les habitants des villes et des villages d'où elle tirait sa subsistance. Aussi leur accorda-t-elle volontiers, quoique toujours à prix d'argent, des privilèges de toute nature. Ses « chartes de franchise » garantirent les habitants contre les excès commis par les seigneurs ou même par

les fonctionnaires royaux, réglementèrent le service militaire et le rendirent moins pénible en autorisant le rachat, protégèrent les corporations d'artisans et de marchands, telles que les fabricants d'arcs et les ciriers d'Étampes, les taverniers d'Orléans, les boulangers de Pontoise, les tanneurs de Senlis, les marchands de l'eau, cordonniers, changeurs et bouchers de Paris; elles établirent des foires et des marchés, protégèrent la liberté individuelle. La charte accordée par Louis le Gros à *Lorris* en Gatinais peut être considérée comme le type de ces concessions royales; elle eut un plein succès et se répandit, non seulement dans le reste du domaine royal, mais sur les terres des sires de Courtenay, des comtes de Sancerre et de Champagne. De même aussi la « loi » accordée par l'archevêque de Reims à *Beaumont* en Argonne (1082) fut appliquée à plus de cinq cents localités grandes et petites de la Champagne, de la Lorraine et du Luxembourg.

Les villes favorisées de la sorte par le roi devinrent ses *bonnes villes* et les bourgeois des *bourgeois du roi*. En un sens la condition de ces derniers était supérieure à celle même des gens de communes, car leur qualité les suivait partout, tandis que les privilèges des communiers ne les protégeaient plus hors de l'enceinte de leur ville ou de sa banlieue; ils échappaient à la juridiction du seigneur sur les terres desquels ils vivaient, en réclamant celle du roi. Aussi les sujets des seigneurs firent-ils tous leurs efforts pour obtenir cette qualité de bourgeois du roi, et la royauté favorisa ce mouvement qui étendit son autorité jusqu'au cœur des domaines féodaux. Enfin la royauté, imitant les grandes abbayes qui, dès le XIe siècle, avaient ouvert des asiles pour les gens sans feu ni lieu des campagnes, s'efforça de multiplier les « villes neuves » dans l'espoir rarement trompé d'enrichir le domaine et de nuire en même temps à la féodalité. En outre elle étendit son influence dans les villes appartenant à des seigneurs particuliers, soit en les prenant sous sa sauvegarde, soit en traitant avec le seigneur de manière à par-

tager avec lui l'administration de la ville (*pariages*). Tous les moyens lui étaient bons pour attirer les villes dans la sphère de son action, et le temps n'est pas loin où prévaudra cette maxime que « les communes appartiennent à la royauté ». Cette politique fut d'ailleurs suivie par les grands seigneurs laïques et ecclésiastiques, tant elle était conforme à la nature des choses.

Si maintenant on considère l'ensemble de ce mouvement qui s'opéra au XIIe siècle dans les campagnes et dans les villes, on ne peut manquer d'être frappé de son intensité, de sa diffusion, des avantages qu'il entraînait avec lui : le servage était amoindri, sinon même condamné en principe ; au régime arbitraire et violent de la féodalité primitive, étaient substitués des rapports nouveaux entre les forts et les faibles, rapports réglés par des contrats et définis dans des chartes ; à côté des seigneurs laïques et ecclésiastiques qui s'étaient jusqu'alors arrogé tous les pouvoirs dans l'État comme tous les droits dans la société, les villes apprenaient à s'administrer elles-mêmes. Un troisième ordre se formait peu à peu dans la nation ; l'usage très répandu dans les villes d'emprunter à une municipalité type son organisation intérieure, comme la loi de Beaumont, la coutume de Lorris, les établissements de Rouen, la charte de Mantes, de Soissons, de Saint-Quentin, ou l'institution de paix de Laon, portait un coup mortel au particularisme féodal ; enfin le travail protégé préparait un accroissement de bien-être qu'on ne connaissait plus depuis la décadence romaine.

Au XIIe siècle, la France était encore un pays essentiellement agricole ; les productions du sol étaient naturellement les mêmes que de nos jours parce que le climat n'a pas changé ; c'était un pays à blé et à vin. Au XIIIe siècle, on se préoccupa d'améliorer les races des bêtes à laine, des bœufs et des chevaux ; certains riches propriétaires avaient des haras. Mais à côté du labourage et du pâturage, l'industrie et surtout le commerce étaient aussi en progrès ; ils étaient réservés aux bourgeois, comme l'agriculture aux vilains.

L'industrie était encore dans l'enfance ; elle n'occupait que les bras des hommes et n'avait guère d'autres machines que les outils employés par les ouvriers de tous les temps et de tous les pays. Surtout elle n'était pas libre, car elle était soumise au régime restrictif des corporations.

L'endroit où l'on peut le mieux étudier la situation de l'industrie et de la classe industrielle au XIIIe siècle est Paris, parce que c'était la ville la plus peuplée de France, et parce que les statuts des corps de métier, recueillis par Étienne Boileau, sont en grande partie parvenus jusqu'à nous. Ces corporations étaient des personnes morales, c'est-à-dire que l'ensemble des individus composant le métier pouvait accomplir les mêmes actes qu'un seul individu : acheter et vendre, poursuivre son droit en justice, recevoir par legs ou testament, etc. Elles avaient leurs revenus propres, leur maison commune, comme le *Parloir aux bourgeois* des *Marchands de l'eau ;* elles avaient leur sceau particulier, tout comme les seigneurs ayant juridiction. Les artisans qui les composaient s'associaient en outre dans des intentions pieuses et charitables, en attendant qu'un peu plus tard ils formassent des confréries religieuses. Ils prenaient aussi part en corps aux cérémonies publiques ; ainsi plus de trois cents foulons allèrent au-devant de Philippe le Hardi lorsqu'il rapporta les ossements de saint Louis. A côté des sergents soldés par le roi et commandés par le *chevalier du guet,* ils coopéraient à la police parisienne en fournissant à tour de rôle un certain nombre d'hommes pour le *guet bourgeois.* Tous les métiers, il est vrai, n'étaient pas astreints à cette obligation ; ainsi ceux qui travaillaient pour la noblesse et pour le clergé tels que les *haubergiers*, les *imagiers*, les *chapeliers de paon*, en étaient exempts. Les *morteliers* qui fabriquaient le mortier ou ciment, et les *tailleurs de pierres* prétendaient au même privilège, qu'ils faisaient remonter à Charles Martel. Les industries les plus florissantes à Paris étaient celles de la *draperie*, de la *mercerie* et de la *bijouterie*.

Les artisans d'une même profession habitaient d'ordinaire mais non pas toujours, le même quartier ou la même rue; les rues de la Mortellerie, de la Tannerie, de la Sellerie, de la Parcheminerie, des Lombards, ont gardé jusqu'aux temps modernes le souvenir de cet état de choses. Les *bouchers*, au contraire, étaient hors des murs; la grande boucherie était située près du Châtelet, là où s'élève encore aujourd'hui la tour Saint-Jacques de la Boucherie; elle fut enfermée dans Paris par l'enceinte de Philippe-Auguste.

Les corps de métier comprenaient trois classes de personnes : les *apprentis*, les *ouvriers* et les *maîtres*. La durée et le prix de l'apprentissage variaient beaucoup, de trois à treize ans et de vingt sous à six livres par an. L'ouvrier devait être de bonne vie et mœurs. Son salaire était médiocre, mais il était logé et nourri chez son patron. Il pouvait aisément s'établir; il n'avait qu'un examen de maîtrise à passer et les premiers frais étaient peu considérables. Il n'y avait donc pas de grandes fortunes, mais aussi pas de misère noire. Certaines corporations n'admettaient que ceux qui y avaient droit par leur naissance; il y eut ainsi jusqu'au xve siècle des familles de bouchers héréditaires. Les *gardes-jurés*, chargés de la surveillance des métiers, étaient élus par les patrons; ils visitaient les ateliers et les boutiques, saisissaient la mauvaise marchandise jusque chez les marchands étrangers et chez les acheteurs. Cette mise en tutelle générale convenait à une époque où l'industrie était encore dans l'enfance; elle pouvait d'ailleurs produire de bons effets, puisque patrons et ouvriers formaient comme une seule famille et que l'antagonisme entre le capital et le travail, comme on dit aujourd'hui, n'existait pas encore.

Le commerce était étroitement lié à l'industrie. Souvent, la boutique était une annexe de l'atelier; mais il y avait aussi des marchands ambulants. On a déjà un recueil des cris des marchands de Paris pour le xiie siècle. D'autres avaient à la fois une boutique dans leur quartier et un étal aux *halles*. Celles de Paris furent construites par

Louis VI sur l'emplacement dit des Champeaux, qu'occupent aujourd'hui les Halles centrales; Philippe-Auguste les fit agrandir. En outre des *foires* réunissaient à certains moments de l'année des marchands de toutes les provinces de France ou même de l'étranger. Au temps de saint Louis, les principales étaient la foire de l'*Endit* (indictum) ou du Lendit près de Saint-Denis, celle de Beaucaire et surtout les six foires de Champagne. Enfin le commerce extérieur prit un assez grand essor, profitant des croisades, de la formation des grands États, de la paix maintenue par saint Louis, de la monnaie d'or que ce roi fit frapper, des lettres de change qui commencèrent à se propager au XIIIe siècle. Mais, comme il arrive souvent chez nous, on put constater une certaine timidité en des affaires qui demandent un grand esprit d'initiative : le haut commerce était trop souvent aux mains d'étrangers. Les Français sortaient déjà peu de chez eux, sinon pour se battre.

Ainsi tout s'agitait et se transformait dans ce moyen âge qu'on se figure parfois comme garrotté dans d'immuables lisières. A cet égard, et ce n'est pas le seul, le XIIe siècle est d'une fécondité admirable, exubérant de vie et d'énergie. C'est aussi l'époque où commencent à se former les grandes nations de l'Europe : l'Allemagne et l'Italie, absorbées par la lutte entre deux pouvoirs qui convoitaient l'un et l'autre la domination universelle, n'eurent pas le loisir de s'organiser pour elles et chez elles; il en fut différemment ailleurs et avant tout en France.

3° *La royauté capétienne. Agrandissement du domaine royal et formation de l'unité française (XIIe et XIIIe siècles)*[1].

A ses débuts, la royauté capétienne paraissait n'avoir ni force ni indépendance. Hugues Capet avait été le pro-

1. Sources. — Les principales chroniques pour le XIIe siècle sont celles de Helgaud : *Vita Roberti regis*, dans *Hist. de France*, tome X; Raoul Glaber : *Les cinq livres de ses histoires*, édit. M.

tégé de l'Allemagne. Il avait été en outre élu par les grands du royaume ; son usurpation légitimait la leur. Le régime féodal était maintenant légal ; au lieu d'un roi, il semblait y en avoir plus de cent. En réalité, l'autorité souveraine, tout en s'exerçant dans les mêmes formes qu'au temps de Charlemagne, était très limitée. Les anciennes lois nationales restaurées par le grand empereur étaient tombées en désuétude et avaient fait place à une infinité de coutumes locales sur lesquelles le souverain n'avait plus de prise, en même temps que l'obligation de ne publier aucune ordonnance sans l'assentiment de ses vassaux directs restreignait son autorité législative. Le pouvoir judiciaire des seigneurs limitait la compétence et l'action

PROU (1886) ; SIGEBERT DE GEMBLOUX : *Chronica* (381-1112), dans les *Monum. Germ. histor.*, tome X ; GUIBERT de NOGENT : *Histoire de sa vie 1053-1124*, édit. G. BOURGIN (1907) ; SUGER : *Vie de Louis le Gros, suivie de l'histoire du roi Louis VII ;* édit. A. Molinier (1887) ; lettres d'YVES de Chartres (mort en 1117) dans les *Historiens de France*, tome XV. — Pour le XIIIe siècle : les chroniques de RIGORD : *Vita Philippi Augusti*, de GUILLAUME LE BRETON : *Gesta Philippi Augusti* et les douze livres de sa *Philippide*, bibliographie du roi en hexamètres latins, publiés par Fr. DELABORDE (1885) ; HÉLINAND : *Chronicon* (tome VIII de la *Bibliotheca Cluniacensis*) ; GUILLAUME DE NANGIS : *Gesta Ludovici IX* (édit. Géraud, 1843) ; chronique latine de PRIMAT traduite en français par Jean DE VIGNAY (tome XXIII des *Historiens de France* — Documents d'archives : Diplômes des rois Hugues Capet, Robert le Pieux et Henri Ier, *Hist. de France*. t. X et XI ; ceux de Philippe Ier par M. PROU (1908, avec une importante étude diplomatique) ; *Catalogue des actes de Henri Ier*, par SŒHNÉE (1907) et *Actes de Henri Ier* par le même (1907) ; L. DELISLE : *Catalogue des actes de Philippe Auguste* (1856) ; et *Le plus ancien registre de Philippe-Auguste* (1884) ; A. LUCHAIRE : *Louis VII*, catalogue de ses actes (1885) ; Fr. DELABORDE : *Recueil des actes de Philippe-Auguste* (tome I, 1916). Registres des papes publiés par l'École française de Rome.

A CONSULTER. — Chr. PFISTER : *Études sur le règne de Robert le Pieux* (1883) ; A. LUCHAIRE : *Louis VI le Gros* (1890) et *Les premiers Capétiens, 987-1037* au tome II de l'*Histoire de France* de LAVISSE ; Bernard MONOD : *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier* (1907) ; Augustin FLICHE : *Le règne de Philippe Ier* ; CARTELLIERI : *Philipp II August* (3 vol. 1900-1910) ; Ch. PETIT-DUTAILLIS : *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1894) ; Élie BERGER : *Blanche de Castille* (1895) ; Edgar BOUTARIC : *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* (1890) ; D. GAVRILOVITCH : *Étude sur le traité de Paris en 1259 entre la France et l'Angleterre* (1899). *La vie de Saint Louis* par LENAIN DE TILLEMONT, (publiée seulement en 1847) est encore utile à consulter.

de sa cour, et cette cour comprenait uniquement les chefs mal disciplinés de la noblesse et du clergé. Il ne disposait plus d'une armée digne de ce nom, puisque les vassaux ne devaient qu'un temps fort court de service. Les impôts ayant disparu depuis longtemps, le trésor était alimenté seulement par les produits du domaine.

Ce domaine était composé de possessions territoriales éparpillées sur douze de nos départements actuels et séparées les unes des autres par les terres inféodées à l'Église et aux seigneurs laïques. Le roi lui-même ne pouvait aller de l'une à l'autre qu'à la tête de gens armés ; le moindre voyage devenait pour lui une expédition militaire. Quant à ses vassaux directs, les uns, dont les fiefs étaient situés dans les pays dits de « l'obéissance le roi », comme les comtes d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Chartres et Blois, de Troyes, de Corbeil, de Dreux, du Vexin, de Meulan, du Vermandois, du Ponthieu, pouvaient lui fournir dans certaines occasions un cortège brillant, mais certainement peu nombreux ; les autres, ceux d'outre Canche et d'outre Loire, sans compter le duc de Normandie et le comte de Bretagne, ne se rattachaient à lui que par un lien souvent très lâche. Dans ces conditions, la royauté capétienne était donc vouée à une faiblesse qui pouvait paraître sans remède.

Cependant plusieurs causes vinrent à son aide. Tout d'abord, elle dura. Tandis qu'en Allemagne, par exemple, les familles royales s'éteignaient vite, celle d'Hugues Capet se perpétua de père en fils sans aucune interruption pendant plus de trois siècles. Il n'y eut pendant ce temps qu'une seule minorité un peu longue, celle de saint Louis, et la France eut alors le bonheur d'avoir pour régente une femme d'un esprit supérieur, Blanche de Castille. Il suffit aux premiers Capétiens de prendre la précaution, imitée d'ailleurs des Carolingiens, de faire sacrer leur fils aîné et de l'associer au trône avant de mourir, pour que la transmission de la couronne se fît presque toujours sans trouble et que la royauté redevînt peu à peu héréditaire. Ce fait entraînait une conséquence

naturelle. D'après les règles féodales, le roi était le suzerain suprême : tandis que tous les seigneurs de France, directement ou indirectement, relevaient de lui, il ne relevait de personne, excepté, comme on dira plus tard, de Dieu et de son épée. Féodale par ses origines, mais monarchique par ses tendances, la royauté n'abandonna rien des prétentions des Carolingiens à la toute-puissance ; elle se servit des principes même et des règles de la société féodale pour grandir à son détriment et reconquérir un à un les domaines et les droits régaliens perdus. A partir de Hugues Capet, l'histoire de France sera l'histoire de la conquête du royaume par les rois. Enfin les premiers Capétiens n'ont pas plus failli à leur tâche que les derniers Carolingiens : comme eux, ils s'appuyaient sur une masse respectable de vassaux personnels et sur une grosse fortune territoriale. Ils se heurtèrent souvent, eux aussi, à l'inertie ou à l'opposition déclarée de l'aristocratie féodale ; il leur fallut un siècle et demi pour la contenir, l'entamer et la dominer. Le temps au moins travailla pour eux[1].

On peut résumer rapidement les faits de l'histoire intérieure. Hugues fut d'abord obligé de défendre sa couronne contre Charles de Lorraine qu'appuyait Arnoul, successeur d'Adalbéron à Reims. Ce prétendant évincé à tout jamais, il intervint avec une habile énergie dans les querelles de ses vassaux. Son fils Robert II (996-1031) essaya, en épousant Berthe, veuve du comte de Chartres, Tours et Blois, Eudes Ier, de mettre la main sur les riches domaines de celui-ci ; mais Berthe était sa parente à un degré prohibé par l'Église et Robert, frappé d'anathème par le

1. La liste chronologique des six premiers Capétiens, montre bien que le fils n'attendait pas, pour régner, la mort de son père. Une fois consacré, il était vraiment roi.

Hugues Capet, 987-996.
Robert II le Pieux, 987 (puis, seul), 996-1031.
Henri I, 1027 (puis, seul), 1031-1060.
Philippe I, 1059 (puis, seul), 1060-1108.
Louis VI, 1100 (puis, seul), 1108-1137.
Louis VII, 1131 (puis, seul), 1137-1180.

pape, fut obligé après une longue résistance de se séparer d'elle (1001). Il se rejeta vers la Bourgogne et il réussit à s'en emparer, après quatorze années de lutte, il est vrai (1016); encore son fils aîné, Henri Ier, fut-il obligé de s'en dépouiller en faveur d'un frère cadet. Le beau duché de Normandie n'avait cessé de prospérer depuis sa constitution définitive par GUILLAUME Ier LONGUE-ÉPÉE. Le mariage de RICHARD Ier avec Emma, fille de Hugues le Grand, donna aux Capétiens un allié précieux et le plus souvent fidèle. RICHARD II dit *le Bon* (996-1027) aida le roi Robert à conquérir la Bourgogne. Son petit-fils ROBERT Ier dit *le Diable* ou le *Magnifique* (1028-1035) mourut au milieu d'un pèlerinage en Terre Sainte (1035); il ne laissait qu'un fils illégitime, GUILLAUME, né vers 1027 de ses amours avec la fille d'un pelletier de Falaise. Un soulèvement des barons normands obligea le jeune duc à s'enfuir auprès de Henri Ier qui vint aussitôt à son secours; les rebelles furent écrasés à la bataille de *Val-ès-Dunes*, près de Caen (1047). Peu après, Guillaume le Bâtard épousa sa cousine Mathilde, fille de Baudoin V, comte de Flandre (1053). Il devenait ainsi un vassal redoutable; alors le roi Henri Ier s'entendit avec les comtes de Champagne et de Ponthieu pour envahir la Normandie; l'une de ses armées fut mise en pleine déroute à *Mortemer*, l'autre fut saisie de panique et battit en retraite (1054). Le roi revint à la charge quatre ans plus tard, mais il fut surpris au passage de la Dive près de *Varaville*, et obligé de repasser la frontière. Quoique vaincu, Henri Ier s'était acquis un grand renom de bravoure. On le vit au sacre de Philippe, l'aîné des fils que lui donna sa femme ANNE DE RUSSIE. A Reims en effet, outre beaucoup de prélats, d'abbés et de clercs, vinrent le duc d'Aquitaine, le fils du duc de Bourgogne, les comtes d'Auvergne, de La Marche, d'Angoulême, etc.; la France du Midi à côté de celle du Nord. Le peuple de toutes les classes donna son assentiment d'une voix unanime en criant par trois fois : « Nous approuvons, nous voulons que cela soit ! » (mai 1059). Les contemporains s'étonnèrent que dans

une si grande foule il ne se fût produit aucun désordre. La tranquillité ne fut pas troublée davantage quand la mort de Henri Ier (4 août 1060) laissa la couronne à un enfant de huit ans.

Le nouveau roi resta d'abord sous la tutelle de son oncle maternel, le comte de Flandre, qui administra sagement le royaume jusqu'en 1067. Quand il fut son maître, Philippe Ier reprit la politique de ses prédécesseurs. Maintes fois il secoua son indolence naturelle pour intervenir dans les affaires compliquées de la succession de Flandre (1070-1072), ou pour tenir en échec le duc de Normandie à qui un heureux coup de main venait de donner l'Angleterre (1066). Comme ceux de son père, ses succès furent médiocres, mais ils n'affaiblirent en rien l'estime où était tenue la maison de France. L'œuvre des quatre premiers Capétiens n'a donc pas été stérile ; les efforts du XIe siècle préparaient les progrès du XIIe, en même temps que la croisade détournait vers l'Orient une notable partie des passions brutales de la féodalité.

Le fils aîné de Philippe Ier, Louis VI dit *le Gros*, né en 1081, fut associé par son père à la couronne avec le titre de « roi désigné » à l'âge de dix-neuf ans (1100) et, dès ce moment, son action personnelle se fit sentir. Comme son père, il était grand et corpulent, il aimait la bonne chère et le plaisir ; comme son aïeul Henri Ier, il avait la passion des armes. Grand chasseur et grand batailleur, il se jetait avec une bravoure téméraire au milieu du danger. Il ne cessa d'agir que quand l'obésité lui interdit, à quarante-six ans, de monter à cheval. Comme homme, on vantait sa franchise et sa bonté ; comme roi, sa justice. Ces vertus lui tinrent lieu de sens politique ; en le faisant aimer et craindre, elles furent la force et le bienfait de son règne.

Ce règne fut un long combat contre la féodalité et pour l'Église.

L'état du domaine royal réclamait une action énergique contre la petite féodalité. Partout s'étaient élevés des donjons hostiles, occupés par des châtelains héréditaires

qui vivaient de brigandage. Louis VI y mit bon ordre. Le château du Puiset, qui était devenu la terreur de la Beauce, fut assiégé, pris et brûlé trois fois. Thomas de Marle, sire de Coucy, mourut en prison sans avoir voulu rien rendre de ce qu'il avait volé. Il fallut vingt ans pour soumettre les seigneurs de Maule, de Montlhéry, de Rochefort en Iveline, de Crécy en Brie, mais on y parvint et alors le roi put, de Paris, communiquer librement avec les principales villes capétiennes : Dreux, Étampes, Orléans, Melun.

Ce qui permit à la petite féodalité de prolonger si longtemps sa résistance, c'est l'appui qu'elle trouva dans la grande. Louis le Gros ne recula d'ailleurs pas plus devant celle-ci que devant l'autre. Il fit une guerre de vingt-quatre ans (1111-1135) à Thibaut IV, comte palatin, qui réunissait sous sa domination les domaines de Champagne et de Blois et qui était en outre neveu du roi d'Angleterre Henri Ier Beauclerc ; il ne le désarma qu'en lui donnant à sa cour une position privilégiée. Il essaya de mettre à profit la mort de Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné à Bruges en 1127, pour imposer aux Flamands une de ses créatures, Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, qui était duc de Normandie et qui prétendait à la couronne d'Angleterre ; son candidat agit avec tant de maladresse qu'il dut bientôt l'abandonner. A l'Ouest, il eut pour allié Foulques V, comte d'Anjou, de Touraine et de Maine; c'était un point d'appui précieux contre la Normandie ; mais Foulques ayant épousé la fille de Baudoin II, héritière du royaume de Jérusalem, alla régner en Terre sainte, et son fils, Geoffroi Plantegenêt, épousa Mathilde, fille du roi Henri Ier d'Angleterre. La mort de ce dernier (1135) vint heureusement écarter pour un temps le danger d'une alliance anglo-angevine. Au sud de la Loire, Louis le Gros dirigea jusqu'à deux expéditions contre Guillaume VI, comte d'Auvergne, qui persécutait l'évêque de Clermont; dans la seconde (1126), il eut avec lui les comtes de Flandre, d'Anjou et de Bretagne, des troupes normandes envoyées par Henri Ier, Amauri de Montfort et beaucoup d'autres barons. Le duc d'Aquitaine,

Guillaume IX le Troubadour, intervint en faveur du comte d'Auvergne son vassal, mais le grand nombre des guerriers qui suivaient le roi de France l'effraya ; il battit en retraite après avoir prêté au roi le serment de fidélité. Son fils Guillaume X, au moment de mourir, pria ses barons de marier sa fille aînée, héritière de son fief et de son titre, avec le successeur désigné de Louis le Gros. L'union du futur Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine (1137) doubla d'un coup le domaine qui pour la première fois étendit l'autorité d'un roi capétien jusqu'aux Pyrénées.

Avec la Normandie, la situation fut plus difficile. Dans une tentative pour s'emparer des Andelys, Louis VI fut mis en pleine déroute à *Brémule* (20 août 1119). Une coalition ébauchée en 1122 contre Henri Ier n'eut d'autre résultat que de resserrer l'alliance de ce roi avec son gendre, l'empereur d'Allemagne Henri V. En 1124, deux armées s'apprêtèrent à envahir les terres du roi de France ; les Anglais devaient venir par la Normandie, tandis que les Allemands marcheraient sur Reims. Louis le Gros fit face au danger avec une résolution virile. En qualité de comte de Vexin et de vassal de l'abbaye de Saint-Denis, il alla prendre solennellement l'étendard rouge et or de ce monastère (*l'oriflamme*), ce qui n'avait lieu que dans des cas tout à fait exceptionnels. Le duc de Bourgogne, les comtes de Blois, de Champagne et de Nevers lui envoyèrent leur contingent féodal ; les comtes de Vermandois et de Flandre vinrent à l'ost en personne ; l'archevêque de Reims, les évêques de Châlons, de Laon, de Soissons, l'abbé de Saint-Denis, les prévôts de Paris et d'Étampes lui amenèrent de nombreux fantassins. Ceux des grands vassaux qui, pour diverses raisons, crurent devoir s'abstenir, s'excusèrent. Il y eut là un mouvement spontané qui unit les Français dans un commun élan de patriotisme. Cette démonstration suffit d'ailleurs : l'empereur, déconcerté par cette levée soudaine de tout un peuple, inquiété par une révolte des gens de Worms, ne franchit même pas la frontière, et l'Anglais resta seul. Les deux rois ne cessèrent d'intriguer l'un contre l'autre jusqu'à leur mort. Louis le

Gros n'y remporta aucun avantage ; à peine peut-on lui faire un mérite d'avoir inauguré à l'égard de l'Angleterre la politique suivie par ses successeurs.

Dans toutes ces guerres, Louis le Gros avait eu l'appui de l'Église ; elle lui donna de l'argent et des troupes, comme elle lui fournissait les clercs de sa chancellerie et ses principaux ministres. En retour, c'est souvent pour elle que le roi prit les armes. L'alliance de l'État avec l'Église, qui avait si efficacement protégé les débuts de la dynastie capétienne, subsistait donc au grand avantage de l'un et de l'autre. Mais le mouvement de réforme qui, au XIe siècle, avait eu son centre à Cluny et son point culminant avec Grégoire VII, avait accru le nombre des monastères et affaibli le lien de dépendance qui rattachait le clergé à la royauté. Louis VI, tout en comblant l'Église de dons et de privilèges, voulut la retenir à son service. En plus d'une circonstance, il contraignit des évêques et des abbés à subir la juridiction de sa cour ; d'autre part, il intervint dans les élections épiscopales et abbatiales malgré les décrets des papes qui les avaient déclarées libres. Le sage et savant Suger, pour qui Louis VI eut toujours une vive amitié, ayant été élu par les moines de Saint-Denis sans l'autorisation préalable de procéder à cette opération, le roi fit jeter en prison les moines qui vinrent lui en apporter la nouvelle (1122) ; il se radoucit ensuite et confirma l'élection, mais on avait tremblé devant sa juste colère. Avec le chef de l'Eglise, sa conduite fut également ferme et habile ; c'est ainsi qu'il réussit à empêcher CALIXTE II d'admettre les prétentions de l'archevêque de Lyon qui s'arrogeait le titre de primat des Gaules et voulait assujettir l'Eglise de Sens, de qui relevait l'évêché de Paris, à celle de Lyon qui était en grande partie située en terre d'empire.

Actif et heureux, Louis le Gros eut ses faiblesses. Il eut des favoris auxquels il laissa prendre trop de pouvoir. Ceux qui jouirent le plus longtemps de sa faveur étaient quatre frères de la famille de Garlande. L'aîné, Anseau, fut sénéchal et mourut au troisième siège du Puiset (1118). Guillaume lui succéda ; c'est lui qui commandait l'armée

royale à Brémule. Gilbert fut pendant un temps bouteiller. Etienne fit une fortune plus prodigieuse encore : il était clerc et archidiacre de Paris ; il devint chancelier, chapelain en chef et même sénéchal après ses frères. C'est l'unique exemple dans toute l'histoire capétienne d'un sénéchal portant la soutane et non le haubert. Cette accumulation de pouvoirs dans une seule main donna au favori beaucoup d'orgueil et lui fit de nombreux ennemis; la reine même se tourna contre lui. En 1127, il fut subitement disgracié, dépouillé de toutes ses charges, traité en ennemi. Alors il ne craignit pas de se révolter, mais il fut vaincu et, bien que le roi lui rendît la chancellerie, il ne joua plus qu'un rôle effacé.

Sa place au premier rang fut occupée alors par le cousin du roi, Raoul de Vermandois, et par l'abbé de Saint-Denis, Suger. Suger était de basse extraction ; il était malingre et chétif, mais doué d'une intelligence supérieure. Il avait une mémoire extraordinaire, une grande facilité de parole et de style. A la fois ferme et modéré, il a exercé une influence prépondérante à la cour du roi pendant les dix dernières années du règne. Il a fait plus : en écrivant la vie, ou pour mieux dire le panégyrique de Louis VI, il a contribué pour sa large part à le faire considérer comme le premier des grands rois capétiens.

Louis VI mort (1er août 1137), son fils aîné Louis VII, associé au trône depuis six ans déjà, lui succéda. Il garda les ministres de son père. Tant que Suger vécut, il suivit ses conseils pour l'administration intérieure du royaume. Il mit fin à l'anarchie féodale dans ses domaines : les Montmorency, les Beaumont, les Clermont, les Dammartin perdirent leur indépendance et se résignèrent à servir la royauté au lieu de la combattre. Il s'attacha par des mariages la maison de Champagne séparée en 1152 de celle de Blois. Au sud, il s'attira les faveurs du clergé en lui prodiguant les immunités et les privilèges. Ses pèlerinages même le servirent : celui qu'il fit à Saint-Jacques de Compostelle (1154-1155) lui fournit l'occasion de montrer la majesté et la piété royales à des populations qui jus-

qu'alors s'inquiétaient peu de la France; celui qu'il fit à la Grande Chartreuse (1162), lui permit de nouer dans le royaume de Bourgogne, si étroitement lié à l'empire, des relations amicales, soit avec l'évêque de Belley, soit avec le seigneur de la Bresse. C'était là de bonne politique; Philippe-Auguste et ses successeurs devaient en recueillir les fruits.

Mais Louis VII commit deux grandes fautes qui mirent en péril la monarchie capétienne : il prit part à la seconde croisade et il fit annuler son mariage avec Aliénor d'Aquitaine.

La funeste résolution prise par Louis VII d'aller en Terre sainte lui fut dictée par des scrupules religieux Dans une guerre contre le comte de Champagne, il s'était emparé de Vitry, et l'église de la ville, où s'était retranchée une partie de la garnison avec un grand nombre d'habitants, avait été incendiée (1142). Pour se faire pardonner ce crime involontaire, il abandonna son royaume mal pacifié. Il confia, il est vrai, la direction des affaires à Suger, mais que pouvait un moine contre la féodalité insolente et incorrigible ?

Suger avait désapprouvé l'absence du roi. A peine le ministre fut-il mort (13 janvier 1152), le roi voulut faire annuler son union avec Aliénor d'Aquitaine. Les deux époux n'avaient jamais vécu en bonne intelligence; l'inconduite de la reine, pendant la croisade où elle accompagna son époux, éloigna d'elle un mari austère et pieux à l'excès; enfin depuis quinze ans de mariage elle ne lui avait donné que des filles. Aucune de ces raisons cependant ne fut alléguée devant le concile de Beaugency auquel fut soumise la question; on retint seulement le prétexte que les époux étaient parents à un degré prohibé, et l'Eglise prononça le divorce (1152). Devenue libre, la duchesse s'empressa d'épouser Henri Plantegenêt, duc de Normandie, comte d'Anjou, de Maine et de Touraine. Rien n'était plus menaçant, pour l'avenir de la maison capétienne que la réunion dans une même main de tant de fiefs. Henri Plantegenêt possédait maintenant tout le

littoral de la Manche et de l'Océan depuis la Bresle jusqu'aux Pyrénées. Il occupait l'embouchure et le cours inférieur des grands fleuves français : la Seine, la Loire et la Garonne. Son avènement au trône d'Angleterre (1154) doubla son pouvoir. Le vassal était désormais beaucoup plus puissant que le suzerain.

La fondation de l'empire angevin imposait de rudes devoirs à la royauté capétienne. Jusqu'alors les rois de France et d'Angleterre avaient été rivaux ; ils étaient maintenant ennemis, car tout progrès sérieux était interdit aux Capétiens, tant que les Angevins régneraient à la fois en Angleterre et sur un quart de la France. Pendant un siècle (1154-1259), nos rois négocièrent, intriguèrent ou combattirent pour en venir à bout. Ils réussirent non sans peine et surtout grâce aux fautes de l'adversaire; mais désormais cette lutte sera le point cardinal de leur histoire. Etre ou n'être pas, ce fut pour eux la question.

On peut, dans cette histoire, distinguer deux grandes périodes à peu près égales en durée, la première comprenant les règnes de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion qui surent organiser et maintenir intact l'empire angevin (1154-1199), et la seconde marquée par les revers de Jean sans Terre, l'heureuse duplicité de Philippe-Auguste et l'habile modération de saint Louis.

Les hostilités commencèrent au lendemain du divorce d'Aliénor ; c'est Louis VII qui déclara la guerre à son vassal pour avoir épousé sans son autorisation la duchesse d'Aquitaine et avoir refusé de venir justifier sa conduite à la cour de son suzerain (1152) ; Henri II se tira d'affaire en lui payant une indemnité pécuniaire (1154). A son tour, Henri voulut soumettre Toulouse sur laquelle la duchesse sa femme élevait des prétentions ; Louis VII se jeta dans la ville et Henri, n'osant combattre son suzerain, quitta l'armée qui bientôt abandonna le siège (1159). Louis eût pu tirer parti des embarras où se trouva bientôt après son rival ; mais, s'il était assez intelligent pour les voir, il était trop timoré pour en profiter. Il accueillit avec révérence l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, per-

sécuté par Henri II, et travailla dévotement à les réconcilier. Il avait donné sa fille en mariage au fils aîné du Plantegenêt, HENRI AU COURT MANTEL, qui fut associé au trône d'Angleterre en 1170, et il prit les armes en sa faveur quand le jeune roi se souleva contre son père, mais il fut battu à *Conches* (1173). A la mort de Louis VII (1180), la situation respective des deux rivaux en était au même point.

Son fils PHILIPPE II AUGUSTE lui succéda. Il n'avait que quinze ans et régna d'abord sous la tutelle de son oncle, le comte de Flandre, tutelle qu'il secoua bientôt d'ailleurs, car il n'était pas de ceux qui restent longtemps dans les lisières. Son père a mérité d'être appelé « le Jeune » jusqu'à la fin de sa vie ; Philippe au contraire fut de très bonne heure mûr pour régner. A la fois entreprenant et prudent, il fit de la lutte contre l'empire angevin la principale préoccupation de sa vie, mais il sut agir différemment suivant les circonstances et les caractères différents de ses adversaires. A Henri II, il opposa ses fils Geoffroi, Richard et Jean sans Terre, dont il épousa les querelles et flatta les ambitions. Quand Henri II fut mort à Chinon et que RICHARD CŒUR-DE-LION eut recueilli tout son héritage (1189), il commença par vivre avec lui en bonne intelligence. Les deux rois jurèrent de partir ensemble à la troisième croisade et tinrent leur parole. Mais ils se brouillèrent avant même d'être arrivés en Terre sainte et après la prise d'Acre (voyez page 290) Philippe se hâta de rentrer dans son royaume. Mettant à profit l'absence, puis la longue captivité de Richard, il fit alliance avec Jean et poussa ce dernier à prendre la couronne d'Angleterre pendant que lui-même s'emparerait de la Normandie. L'énergie des ministres de Richard, les misérables intrigues de Jean, l'arrivée du roi délivré enfin de prison, déjouèrent les projets des complices. Philippe, surpris entre Blois et *Fréteval*, fut battu et perdit son argent, ses bagages, son sceau, ses registres (1194). Deux autres défaites près de Courcelles (1196) et de Vernon (1198) obligèrent Philippe à poser les armes. La construction.

vivement poussée par Richard, de *Château Gaillard*, sur une colline abrupte qui domine les Andelys et commande le cours de la Seine, ferma de ce côté l'entrée de la Normandie. La mort de l'empereur Henri VI vint encore priver Philippe-Auguste d'un allié. Richard s'empressa de reconnaître son neveu, le guelfe Otton, élu roi par une partie des seigneurs allemands, tandis que son rival se rapprocha de Philippe de Souabe, frère de Henri VI et compétiteur d'Otton (voyez page 253). La rivalité de la France et de l'Angleterre aurait peut-être conduit à une guerre européenne si Richard, blessé au siège du château de *Chalus* en Limousin, n'était mort prématurément (avril 1199).

Il était temps, car Philippe, harcelé par Cœur-de-Lion, était en outre brouillé avec le pape.

Veuf d'Isabelle de Hainaut, qui lui avait donné un fils, Louis, il avait en 1193 épousé pour des raisons politiques Ingeburge, sœur de Cnut IV, roi de Danemark. La jeune princesse était, disent unanimement les contemporains, un modèle de vertu et un prodige de beauté. Cependant le jour même du mariage, Philippe la prit en aversion. Trois mois plus tard, il obtint d'évêques complaisants une sentence de divorce basée sur le fait mensonger qu'il était parent d'Ingeburge à un degré prohibé par l'Église ; puis il épousa une Allemande, Agnès, fille du duc de Meran (Tyrol). Quand Innocent III fut monté sur le trône de saint Pierre, il n'hésita pas à punir le scandale de cette union illégale. Tout en avouant sa reconnaissance pour le roi et pour ce royaume où, disait-il, « il avait passé dans l'étude des lettres les années de sa jeunesse et où il avait été initié à toutes les sciences », il enjoignit à Philippe-Auguste (17 mai 1198) de reprendre sa femme légitime. « Quelque confiance que vous inspire votre pouvoir », lui écrivait-il, « vous ne sauriez tenir devant la face de Dieu dont nous sommes le représentant sur la terre ; votre mesquine et éphémère puissance lutterait vainement contre la toute-puissance de la divine et éternelle Majesté. » Ce langage hautain ne vainquit pas l'obstination du roi.

Le légat réunit alors à Vienne, en terre d'empire, un certain nombre de prélats dont plusieurs étaient sujets de Philippe, et prononça la sentence qui mettait en interdit les domaines royaux : « Que toutes les églises soient fermées ; que personne n'y soit admis, si ce n'est pour baptiser les enfants ; que la messe soit célébrée une seule fois dans la semaine, le vendredi, de grand matin ; que, le dimanche, les prêtres, au lieu de la messe, répandent la parole de Dieu, mais qu'il prêchent hors de l'église, sous le porche. C'est sous le porche aussi et non dans l'église que seront entendus ceux qui demanderont à se confesser. Tous les sacrements, l'extrême-onction même, seront prohibés, sauf le baptême pour les nouveau-nés et le viatique pour les mourants. Les prêtres préviendront les laïques que c'est un abus et un grave péché d'enterrer les corps morts dans une terre non consacrée, et ils leur refuseront la terre sainte. » Il était injuste de punir tout un peuple pour la faute d'un seul, mais le mécontentement de tout le peuple fit réfléchir Philippe. Il consentit, non sans répugnance, à écarter Agnès de Méranie et à revoir Ingeburge (7 septembre 1200).

Ce retour de fortune ne fut pas un retour de faveur pour la malheureuse reine. Philippe avait espéré qu'une sentence régulière de divorce l'en séparerait à jamais. Quand il vit qu'il ne pourrait l'obtenir, il enferma sa femme dans une prison où tout lui manqua, depuis les conseils d'un médecin jusqu'aux consolations d'un prêtre ; malgré l'intervention d'Innocent III, son martyre dura treize ans. En 1213, au moment de partir pour l'expédition d'Angleterre où le poussa le pape (voyez page 329), il déclara solennellement qu'il reprendrait sa femme. Peut-être espérait-il par là renouer son alliance avec le Danemark. Cette fois, il tint sa promesse. Mise en liberté après une injuste et cruelle captivité de vingt ans, Ingeburge put vivre honorée auprès de son époux. Elle mourut en 1235, à soixante ans, après une vie d'épreuves, d'oraisons et d'aumônes.

Un politique avisé et résolu aurait pu sans doute profiter des difficultés que Philippe se forgea lui-même dans cette déplorable aventure ; heureusement pour lui, à Richard Cœur-de-Lion avait succédé son frère Jean sans Terre. Jean ne manquait ni d'intelligence ni de courage, mais il se laissait guider par ses vices. Sans scrupule moral ni religieux, il était fourbe et cruel ; ce fut un méchant homme qui fut un mauvais roi. Philippe-Auguste profita sans retard de l'heureuse chance que lui apportait ce changement de règne. A Henri II il avait opposé Geofroi, Richard et Jean, puis Jean à Richard ; à Jean, son allié de la veille, il opposa le jeune Arthur, comte de Bretagne, fils posthume de Geofroi, qui pouvait élever des prétentions à la couronne d'Angleterre. Jean, pour affermir sa situation, s'empressa de traiter avec Philippe (mars 1200) ; il lui céda le comté d'Evreux, maria sa nièce, Blanche de Castille, avec Louis de France, renonça aux alliances de Richard en Allemagne et en Flandre ; enfin il se reconnut l'homme lige du roi de France en payant à Philippe un droit de rachat de 2,000 livres sterling. A ce prix, il fut reconnu roi d'Angleterre et duc de Normandie avec l'hommage de la Bretagne. Arthur fut sacrifié.

Peu après, Jean obtint du pape l'annulation du mariage qu'il avait contracté onze ans auparavant avec une de ses cousines et qui était resté stérile. Puis il enleva Isabelle Taillefer, fille du comte d'Angoulême, à son fiancé, Hugues de Lusignan, héritier présomptif du comte de la Marche, et il l'épousa (30 août 1200). Les Lusignan étaient ses vassaux ; ils en appelèrent au roi de France, suzerain de leur suzerain (1201). Philippe, ravi de l'occasion, somma plusieurs fois son vassal de comparaître devant sa cour et, tous les délais légaux ayant été épuisés, les pairs de France, conformément au droit féodal, déclarèrent Jean coupable de félonie (avril 1202). C'était un bon jugement, bien juste ! Philippe s'empressa de le mettre à exécution : il envahit la Normandie, tandis qu'il envoyait le jeune Arthur en Poitou avec une petite armée. Arthur venait de prendre Mirebeau lorsque

Jean-sans-Terre tomba sur lui à l'improviste et le fit prisonnier avec la plupart de ses gens. Que devint le malheureux prince? Il est probable qu'après avoir inutilement tenté de le faire assassiner au château de Falaise, Jean le tua de sa main à Rouen (avril 1203); mais il sut assez bien cacher son crime pour dépister la justice humaine.

Puis il retomba dans son indolence naturelle et laissa ses sujets se défendre comme ils le pourraient contre les Français. Philippe put donc tranquillement assiéger Château-Gaillard dont la double enceinte fut forcée après des combats acharnés (octobre 1203). Rouen fit aussi une belle résistance, mais les bourgeois obligèrent la garnison à capituler avant qu'on eût épuisé les dernières ressources (juin 1204). Le reste du pays se soumit sans difficulté. Jean sans Terre paya dans cette circonstance pour ses fautes et celles de ses prédécesseurs. La Normandie en effet avait été surmenée par le régime despotique et militaire de Henri II et de Richard; de quel cœur pouvait-elle se défendre contre l'étranger? L'Anjou s'empressa de reconnaître la suzeraineté de Philippe-Auguste qui prit encore en Poitou Loches et Chinon. En 1206, quand une trêve suspendit les hostilités, le roi d'Angleterre avait perdu tout ce qu'il possédait au nord de la Loire; c'était la fin de l'empire angevin.

En même temps Philippe organisa ses conquêtes. Il confisqua les biens des seigneurs restés fidèles au roi Jean et récompensa ceux qui se rallièrent à lui. Il confirma aux villes et aux églises leurs anciens privilèges ou leur en conféra de nouveaux; il rendit à Rouen ses libertés, dota Pont-Audemer, Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Niort, d'une organisation municipale empruntée aux *Établissements de Rouen*. Aussi les provinces annexées se résignèrent-elles facilement au régime nouveau dont elles ne sentirent pour le moment que les bienfaits.

Jean n'était pas au bout de ses fautes ni Philippe de ses avantages. Le tyrannique roi d'Angleterre avait ameuté contre lui la noblesse, puis, ce qui était plus grave,

le clergé. Il fut excommunié par le pape Innocent III qui chargea Philippe-Auguste de le détrôner. Ce dernier fut bientôt prêt, mais au moment de partir il fut arrêté par un légat du pape. Jean venait en effet de se soumettre et de s'avouer le vassal du Saint-Siège (1213). Irrité de ce contre-temps. Philippe se jeta sur la Flandre dont le comte était l'allié de Jean-sans-Terre ; mais sa flotte fut surprise et brûlée dans le port de Damme. Jean profita de l'hiver pour organiser une coalition où entrèrent plusieurs seigneurs de la France du Nord : Ferrand comte de Flandre, Renaud comte de Boulogne, et des princes étrangers comme le comte de Hainaut et l'empereur d'Allemagne Otton IV. On résolut d'attaquer la France à la fois par le nord, où un contingent anglais rejoindrait les alliés, et par l'ouest où Jean conduirait en personne une armée.

C'est Jean qui prit l'offensive. Il débarqua à La Rochelle (févr. 1214), prit Angers et vint mettre le siège devant *La Roche-au-Moine*, château fort qui commandait la route d'Angers à Nantes. Louis de France arriva au secours de la place, mais il n'eut même pas besoin de combattre, car les Anglais saisis de panique s'enfuirent en abandonnant bagages et machines de guerre (2 juillet).

Cependant les coalisés se concentraient à Valenciennes. A côté des chevaliers brabançons, lorrains, westphaliens, saxons et anglais, on voyait figurer les redoutables milices fournies par les villes flamandes. De son côté, Philippe-Auguste réunit à Péronne ses vassaux, avec les milices communales de la Picardie, de la France et de la Champagne. On eût dit deux nations soulevées l'une contre l'autre et luttant pour leur existence. La rencontre eut lieu près du pont de *Bouvines* le 27 juillet. Le combat s'engagea sans ordre, comme dans la plupart des batailles féodales ; ce fut une terrible mêlée. Philippe-Auguste, en voulant pénétrer jusqu'à l'empereur, fut jeté à bas de son cheval et aurait péri sans l'excellence de son armure ; de son côté Otton IV faillit tomber aux mains de Guillaume des Barres, le

plus fougueux des chevaliers français. Enfin le comte de Flandre à l'aile gauche et Renaud de Boulogne à la droite furent pris après un combat acharné ; Allemands, Anglais et Flamands tournèrent le dos ; les Brabançons, restés intrépides au milieu de la débandade, furent massacrés. La victoire des Français était complète et la coalition brisée du coup. L'enthousiasme fut grand en France. A Paris les écoliers, le clergé et le peuple allèrent au devant du roi en chantant des hymnes et des cantiques ; pendant sept nuits on illumina. Otton IV perdit la couronne d'Allemagne ; Jean sans Terre acheta une trêve de cinq ans au prix de 60,000 marcs et rentra deux fois vaincu dans son royaume où il trouva la guerre civile.

En effet les grands du royaume, c'est-à-dire les principaux barons et le haut clergé, soutenus par la bourgeoisie de quelques grandes villes, se soulevèrent contre un régime qui avait abouti à tant d'humiliations et de désastres. Ils imposèrent d'abord au roi la *Grande charte* (voyez page 371), puis, quand le roi l'eut violée, ils appelèrent au trône le neveu par alliance de Jean sans Terre, Louis de France, fils unique de Philippe-Auguste. De faux bruits furent habilement répandus. Jean, disait-on, avait été condamné à mort pour le meurtre d'Arthur de Bretagne ; par conséquent il avait perdu ses droits à la couronne qui devait légalement échoir à Louis de France, époux de Blanche de Castille. Ces raisons étaient mensongères, mais spécieuses ; elles donnèrent à l'expédition de Louis cette apparence du droit si chère à Philippe-Auguste. Louis débarqua en effet à Stonar, reçut à Londres l'hommage de « ses sujets » et donna la chasse au malheureux roi, qui mourut enfin désespéré (19 oct. 1216). Il laissait deux fils. L'aîné HENRI III avait dix ans ; comme la plupart des barons avaient reconnu le prétendant français, tout paraissait perdu pour la dynastie angevine. Mais le fils était innocent des crimes de son père, et son jeune âge le sauva. Le renom d'énergie que s'était acquis, sous les précédents règnes, Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, le désigna, bien que septuagénaire, pour

prendre la régence « du royaume et du roi » ; le légat du pape et l'évêque de Winchester lui furent associés. L'enfant fut couronné et la Grande Charte confirmée. D'autre part, le pape excommunia Louis de France qui faisait une guerre injuste à son vassal. Dès lors les partisans du prétendant l'abandonnèrent peu à peu ; battu près de *Lincoln*, il fut trop heureux de rentrer en France avec les débris de son armée, en renonçant à ses prétentions.

Cet échec ramena les rois de France au sentiment de la réalité. Ils renoncèrent à des entreprises peu honnêtes et très hasardeuses pour reprendre l'exécution interrompue du jugement de 1202. Louis VIII, qui venait de succéder à son père (14 juillet 1223), envahit le Poitou qu'agitaient les intrigues haineuses d'Hugues X de Lusignan et de sa femme Isabelle Taillefer, veuve de Jean sans Terre et mère d'Henri III. Mais les préoccupations qui l'attiraient vers le Midi et sa mort prématurée (8 nov. 1226) donnèrent à l'Angleterre un long répit.

Les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII avaient été décisifs. Ces rois avaient donné au domaine de la couronne et par conséquent au pouvoir royal une extension considérable. Ils avaient acquis ou conquis au nord le comté d'Artois démembré de la Flandre et celui de Vermandois, au sud une partie du Berry avec Bourges et Issoudun, ainsi que la plus grande partie de l'Auvergne ; ils avaient enlevé à l'Angleterre toute la Normandie, presque tout l'Anjou, une partie du Poitou avec Poitiers, Saintes et La Rochelle. Une triple campagne conduite par Louis VIII contre les Cathares du Languedoc prépara la domination royale dans le Midi. Louis IX devait compléter cette œuvre par une politique virilement pacifique.

Celui qui devait être Saint Louis naquit à Poissy le 25 avril 1215. Il avait onze ans à la mort de son père Louis VIII. Sa mère Blanche de Castille s'empressa de le faire sacrer à Reims et s'attribua la tutelle de l'enfant. C'est elle en réalité qui gouverna le royaume jusqu'à la

majorité de son fils, en même temps qu'elle surveillait son éducation avec une tendresse à la fois intelligente et impérieuse. Elle ne chercha pas à faire de lui un savant. Elle lui fit apprendre le latin, qui était la langue des livres saints et des chancelleries, pour qu'il pût lire lui-même la Bible et les chartes ; mais elle l'entoura de maîtres capables surtout de lui enseigner la manière de gouverner avec loyauté, sagesse et fermeté. Naturellement docile et pieux, avec un caractère droit et bon, un esprit enjoué légèrement aiguisé de malice, Louis IX profita beaucoup de ces leçons. Il fut un des plus honnêtes hommes de son temps. Sa dévotion parfois excessive fut tempérée par les saines pratiques d'une vie toute consacrée à l'action. Homme fait, il devint un chevalier accompli. On peut dire de lui qu'il eut toutes les vertus et au plus haut degré celles de son temps.

Son règne comprend deux grandes périodes séparées par la septième croisade. Dans la première (1226-1248), il eut à lutter surtout contre la grande féodalité laïque ; il consacra la seconde (1254-1270) à la réforme intérieure de son royaume.

La haute noblesse ne vit pas sans jalousie les progrès accomplis depuis un quart de siècle par la royauté. Elle essaya de mettre à profit la minorité de Louis IX pour l'affaiblir. A la tête des mécontents figurait un prince de la maison de France, **Pierre Mauclerc**, frère cadet de Robert de Dreux ; il avait épousé une fille que Constance de Bretagne, mère du malheureux Arthur, avait eue d'un second mariage avec Aimeri de Thouars et, du chef de sa femme, il était devenu comte de Bretagne. A quatre reprises différentes, il réussit à coaliser contre la France le roi d'Angleterre, les Lusignan, le comte de Toulouse, d'autres encore ; mais il fut mal soutenu et dut venir, la corde au cou, demander le pardon du roi de France. Il céda ses meilleures places fortes, jura fidélité au roi et à la régente, et promit d'aller en Terre sainte pendant cinq ans (novembre 1234). Dans le même temps, **Thibaud le Chansonnier**, comte de Champagne, qu'un tendre atta-

chement pour Blanche de Castille avait jusqu'alors lié à la cause royale, hérita du royaume de Navarre et prit des airs de prince indépendant. Une ligue qu'il ébaucha fut déjouée par la concentration rapide des troupes royales ; exilé pendant sept ans, il dut aller rejoindre Pierre Mauclerc en Orient. Ces deux comtes partirent avec les plus turbulents de leurs compagnons et délivrèrent le royaume d'éléments dangereux. La même année enfin, Louis IX épousa Marguerite de Provence (mai 1234). Peu après, il devint majeur (25 avril 1236) et commença de régner par lui-même. Désormais il eut sa volonté propre et, bien que sa mère ait gardé une grande influence dans le gouvernement, il joua le premier rôle.

Après Louis IX, ses frères Robert, Alfonse et Charles arrivèrent successivement à leur majorité, et il fallut leur constituer en apanages les fiefs que Louis VIII leur avait destinés dans son testament. C'était une pratique dangereuse qui rappelait les partages du royaume sous les princes mérovingiens et carolingiens. Le fait ici était moins grave, il est vrai : les fiefs dont Louis VIII avait doté ses enfants étaient tous d'acquisition récente et ils n'étaient pas donnés en pleine souveraineté : en outre, les attribuer à des princes de France, c'était retarder leur absorption dans le domaine royal et flatter ainsi les instincts particularistes des peuples appelés à se fondre peu à peu dans la grande unité française. En 1237, Robert, devenu majeur, fut armé chevalier dans des fêtes données à Compiègne et eut le comté d'Artois. Quatre ans plus tard, Alfonse reçut le comté de Poitou ; puis il alla recevoir les hommages de ses vassaux.

Hugues le Brun, comte de la Marche, consentit d'abord à lui jurer fidélité, mais sa femme lui reprocha cette soumission comme une lâcheté et l'entraîna dans une coalition où elle sut attirer plusieurs princes du Midi, ainsi que les rois de Castille, d'Aragon et d'Angleterre. Henri III conduisit une armée en Poitou ; mais Louis IX le prévint sur la Charente, força le pont de Taillebourg par un habile mouvement tournant, battit les Anglais

près de *Saintes* où il faillit faire Henri III prisonnier, et le poursuivit jusqu'à Blaye. L'automne et une maladie contagieuse dans l'armée le forcèrent à s'arrêter (1242). D'autre part, les rois de Castille et d'Aragon, occupés chez eux, ne bougèrent pas. Le comte de Toulouse, Raimond VII, fut retenu par la maladie et n'obtint la paix qu'en renouvelant à Lorris (1243) le traité de 1224. Enfin Henri III obtint une trêve qui, plusieurs fois renouvelée, dura jusqu'en 1259. En 1244, la grande guerre féodale était terminée et les conquêtes de la France affermies sur tous les points.

Pendant ce temps sévissait la lutte entre l'Empire et la Papauté. Frédéric II essaya d'attirer Louis IX à son parti en lui montrant que sa cause était celle de tous les rois; plus tard Innocent IV voulut l'entraîner dans sa querelle en assemblant en France le concile où il se proposait de frapper l'empereur. Saint Louis sut résister à l'un comme à l'autre; il refusa toujours de considérer l'empereur, même excommunié, comme l'Antéchrist décrit par l'Apocalypse. Il échoua dans ses efforts pour réconcilier les deux adversaires et les employer à la défense de la Terre sainte et dut supporter seul le poids de la septième croisade. Sa conduite ferme, modérée et conciliante, porta cependant ses fruits. Il put terminer à loisir ses préparatifs militaires, laisser pendant six ans le gouvernement à sa mère, épuiser le trésor royal et prodiguer le meilleur sang de la France dans une expédition désastreuse, sans que le royaume fût troublé, sinon par un dangereux soulèvement de paysans ou *Pastoureaux* (1251). La mort même de Blanche de Castille (28 novembre 1252), en plongeant son fils dans le deuil, n'ébranla pas le trône. Quand Louis revint (septembre 1254), il fut accueilli comme un triomphateur. Il avait réalisé en Orient l'idéal du héros chrétien.

Dès lors, et pendant seize fécondes années, il s'appliqua au maintien de la paix par une sage administration et par une bonne politique extérieure. L'étranger ne laissa pas de lui causer des soucis, et en première ligne l'Angleterre.

Henri III, son beau-frère, cherchait à lui créer des embarras, soit en acceptant pour son fils Edmond la couronne sicilienne, soit en faisant élire roi d'Allemagne son frère Richard de Cornouailles. Dans la crainte d'une attaque simultanée des Anglais et des Allemands, le roi visita ses frontières et organisa sans hâte une puissante défensive. Mais on n'en vint pas aux extrémités. Les troupes que le pape leva avec l'or anglais furent partout battues par Mainfroi, fils de Frédéric II. Richard de Cornouailles n'eut jamais en Allemagne qu'une ombre de royauté ; enfin une nouvelle guerre civile éclata en Angleterre. Henri III se résigna donc à traiter. Il renonça pour toujours à la Normandie, à l'Anjou, au Maine et au Poitou ; de son côté, le roi de France lui céda ses droits de suzeraineté sur le Limousin, le Quercy et le Périgord. Les domaines laissés au roi d'Angleterre formèrent le duché de Guyenne mouvant de la couronne de France par la foi et l'hommage lige. Ces conditions équitables ménageaient l'orgueil anglais tout en lui imposant les sacrifices nécessaires ; Henri III vint les ratifier lui-même à Paris, en présence d'une multitude de chevaliers anglais et français (4 décembre 1259). De l'empire angevin, il ne restait plus qu'un souvenir ; le *traité de Paris*, appelé autrefois à tort traité d'Abbeville, a été fort discuté, mais il a fondé la grandeur de la monarchie capétienne en lui donnant de riches provinces, le libre et large accès vers la mer, en un mot, une situation territoriale et commerciale de premier ordre.

Un peu auparavant, saint Louis avait conclu avec le roi d'Aragon le *traité de Corbeil* ou de *Perpignan*, par lequel il renonçait à la suzeraineté du Roussillon et de l'ancien comté de Barcelone, tandis que l'Aragonais abandonnait ses prétentions sur plusieurs pays soumis, avant la guerre albigeoise, à la domination du comte de Toulouse, dont Alfonse de Poitiers, frère du roi de France, était l'héritier (1258).

Puis la fortune travailla pour saint Louis. La révolte des barons anglais contre Henri III (voyez page 373)

obligea ce dernier d'abandonner son entreprise en Sicile ; c'est Charles, comte d'Anjou et de Provence, qui la reprit au nom et avec l'appui du Saint-Siège. En Allemagne, Richard de Cornouailles trouva un compétiteur dans le roi de Castille, Alfonse X, et régna sans autorité ni prestige. Un subtil politique eût sans doute cherché à tirer parti de ces conjonctures favorables ; mais Louis IX ne voulut connaître d'autres ennemis que les Infidèles. Il avait quitté la Terre sainte à regret en 1254 ; il proclama de nouveau la croisade dans un parlement solennel tenu à Paris le 25 mars 1267. En vain le pape Clément IV avait-il essayé de l'en détourner ; en vain le roi avait-il constaté la tiédeur de ses plus chers compagnons, tels que Joinville, pour une expédition condamnée d'avance ; en vain était-il si faible de son corps qu'il pouvait à peine se tenir à cheval. Il n'était pas homme à reculer devant le devoir de toute sa vie, et il partit (mars 1270) pour cette terre d'Afrique d'où il ne devait pas revenir.

Il mourut sous les murs de Tunis le 25 août, le jour même où son frère Charles, un des plus ardents promoteurs de l'expédition, arrivait enfin avec des renforts. Cette nouvelle excita une vive émotion dans l'Europe entière. Partout où passa le cortège qui ramenait le corps du roi, en Italie et en France, des miracles, dit-on, s'accomplirent. Après trois enquêtes solennelles, l'Église se fit l'interprète du sentiment populaire en mettant Louis IX au rang des saints (1297). C'était le suprême honneur qui, dans les idées du temps, pût être conféré à un homme ; il était mérité et l'éclat en a rejailli sur toute la dynastie capétienne.

4° *Institutions de la royauté capétienne* [1].

En passant des Carolingiens aux Capétiens, la royauté ne changea pas de caractère, du moins en théorie. Les

1. Sources. — Le tome XXIV des *Historiens de France* contient les registres des enquêteurs du XIIIe siècle. Ajouter *Les établissements de saint Louis*, par P. Viollet (4 vol., 1881-85) ; Langlois : *Textes*

premiers Capétiens se considéraient comme les successeurs légitimes de Charlemagne et prétendaient gouverner, à son image, en souverains, avec l'appui de la noblesse et de l'Église. Ils croyaient tenir leurs pouvoirs de Dieu même; le sacre ne leur conférait-il pas, en effet, une sorte de caractère sacerdotal ? Mais, tout en étant et en voulant paraître vraiment rois, ils subirent néanmoins les conditions nouvelles de la société féodale. L'élection à laquelle Hugues Capet dut la couronne fit de lui le suzerain de tous les seigneurs plus encore que le souverain de tous les sujets. Il fallut trois siècles de lents progrès pour faire prédominer le caractère royal de la monarchie capétienne sur son caractère féodal.

Au xe siècle, le pouvoir royal avait cessé d'être héréditaire. Mais la fortune qui, pendant plus de trois siècles, assura aux Capétiens une descendance mâle directe, et le soin que prirent les souverains d'associer au trône leur fils aîné, rétablirent l'ancienne tradition. Philippe-Auguste est le dernier qui ait ainsi régné conjointement avec son père; ni Louis VIII ni Louis IX ne commencèrent par être des « rois désignés ». Depuis le XIIIe siècle, c'est donc un principe admis qu'en France la monarchie était héréditaire. Si le roi était mineur, on lui donnait une tutelle, ainsi le comte de Flandre à Philippe-Auguste et Blanche de Castille à saint Louis; mais il n'y avait encore rien de fixé pour la majorité des rois. Saint Louis fut déclaré majeur à l'âge ordinaire de la majorité dans la noblesse, à vingt et un ans.

relatifs à l'histoire du Parlement jusqu'à 1334 (1888); *Layettes du Trésor des chartes*, t. I-V (1863-1909).

A CONSULTER — A. LUCHAIRE : *Manuel des institutions françaises* (1891) et *La Société française au temps de Philippe-Auguste* (1909); A. GIRY : *Manuel de diplomatique* (1893); P. VIOLLET : *Histoire des institut. de la France* (3 vol., 1890-1903); BORRELLI DE SERRES : *Recherches sur divers services publics* (2 vol., 1895-1904); LANGLOIS : *Les origines du Parlement de Paris* (*Rev. hist.*, t. XLII); L. HALPHEN : *Paris sous les premiers Capétiens* (1909); G. HUISMAN : *La juridiction de la municipalité parisienne de saint Louis à Charles VII* (1912); WAQUET : *Le bailliage de Vermandois* (1919); HOFFMANN : *Les monnaies royales de France* (1878); BABELON : *La théorie féodale de la monnaie* (1908).

Si le roi défunt avait plusieurs enfants mâles, le domaine de la couronne n'était point partagé, comme c'était au contraire le cas fréquent dans les grandes familles féodales ; mais il n'était pas rare que le roi donnât à ceux de ses enfants qui ne régnaient pas des fiefs récemment acquis, ou *apanages* : ainsi Robert, frère de Henri Ier, qui eut la Bourgogne, et les trois frères de Louis IX, qui eurent l'Artois, le Poitou et l'Anjou. Cette coutume n'eut pas de mauvais résultats au XIIIe siècle parce que les princes apanagés donnèrent l'exemple du respect envers le roi ; il n'en sera plus de même au siècle suivant.

Auprès du roi, la reine occupait une place importante ; elle était sacrée, elle aussi, et jusqu'au XIIe siècle son nom figurait au bas des diplômes royaux ; mais elle n'exerçait pas d'influence visible sur le gouvernement. Blanche de Castille n'eut d'autorité qu'après la mort de son mari. Marguerite de Provence, fort aimée de saint Louis, à qui elle donna onze enfants, ayant essayé de se créer un parti à la cour, le roi l'écarta résolument des affaires publiques. Cette royauté sacro-sainte était consciente de ses droits parce qu'elle se sentait responsable.

Dans l'exercice de son pouvoir, elle était limitée par les privilèges de la féodalité. Sans doute, le roi était reconnu partout dans les limites assignées à la France par le traité de Verdun, mais il ne gouvernait réellement que ses domaines. Là seulement il exerçait dans leur plénitude ses droits législatifs, financiers et judiciaires. Partout ailleurs il ne pouvait légiférer ou lever des subsides qu'avec l'assentiment des seigneurs. En outre, c'est la féodalité, laïque ou ecclésiastique, qui l'aidait à régner et à gouverner, en lui fournissant ses grands officiers, les chefs de service de son hôtel et les membres de son grand conseil.

Au XIIIe siècle, les grands officiers étaient au nombre de cinq : le *sénéchal*, le *bouteiller*, le *chambrier*, le *connétable* et le *chancelier*. Ils avaient des fonctions à la fois domestiques et politiques ; leur nom était d'ordinaire

consigné au bas des chartes royales. Ils étaient comme les ministres nécessaires de la royauté.

Le *sénéchal* (*seniscallus, dapifer*) surveillait la table du roi, mais il était avant tout le chef de l'armée féodale. Il dirigeait les agents royaux chargés d'administrer le domaine ; il rendait la justice de concert avec les autres grands officiers. On a prétendu que cette charge était héréditaire dans la maison d'Anjou ; c'est une erreur, mais elle était fort importante ; aussi, après la mort de Thibaut V de Champagne (1191), Philippe-Auguste s'abstint-il de lui donner un successeur et, depuis, l'office resta vacant.

Le *bouteiller* (*buticularius, pincerna*) administrait les vignobles du domaine et leurs produits ; il avait sous ses ordres des échansons. Au XIIe siècle, cette charge était héréditaire dans la famille de La Tour, de Senlis.

Le *chambrier* (*camerarius*) jouit d'une grande autorité sous Henri Ier et sous Philippe Ier ; au XIIe siècle, il n'eut plus que des fonctions domestiques dans l'intérieur du palais, avec un certain nombre de chambellans sous ses ordres.

Le *connétable* (*constabularius*) était le chef des écuries du roi. Ses fonctions grandirent après la disparition du dapiférat ; c'est lui dès lors qui commanda l'armée royale ; les maréchaux grandirent avec lui.

Enfin le *chancelier* (*cancellarius*) était chargé de faire rédiger, écrire et expédier les chartes royales. Il avait aussi la garde du sceau royal avec lequel on scellait les actes pour garantir leur authenticité. Le chancelier était toujours un clerc, souvent un évêque. Ses pouvoirs, surtout en matière de justice, étaient si grands qu'ils furent plus d'une fois suspendus, ainsi pendant presque tout le règne de Philippe-Auguste.

L'hôtel du roi était divisé en six services ou *métiers* : paneterie, échansonnerie, cuisine, fruiterie, écurie et chambre. Ils étaient dirigés par les grands officiers et coûtaient fort cher. Nous savons par exemple qu'en 1256 on dépensa pour l'hôtel 2,468 livres tournois, somme supérieure à un million de notre monnaie.

Le conseil ou cour du roi (*curia regis*) représentait à la fois les anciennes assemblées des grands réunies autour des rois Carolingiens, leur tribunal, leur conseil et la cour féodale des anciens comtes de Paris et ducs de France. Au XIIIe siècle, on y distinguait plusieurs éléments d'origine et d'importance différentes. C'étaient d'abord certains prélats et les grands feudataires, relevant du roi, et appelés Pairs (*pares*). Le nombre ne paraît pas en avoir jamais été fixé, mais il y eut de bonne heure six pairs ecclésiastiques : l'archevêque (duc) de Reims, les évêques de Beauvais (comte), Noyon (comte), Laon (duc), Châlons (comte), et Langres (duc), et l'on imagina par la suite qu'il y avait également eu six pairs laïques. On se représenta donc le roi de France entouré de ses douze pairs, comme dans la Bible Jésus avec ses douze apôtres ; dans les chansons de geste, Charlemagne et ses douze pairs ; dans les romans de la Table ronde, Arthur et ses douze compagnons. Mais on n'a jamais pu citer un seul cas où cette cour des douze pairs ait été réunie pour délibérer. A côté des pairs figuraient depuis 1224 les grands officiciers de la couronne. Enfin au dernier rang se tenaient, bien humbles encore, des gens de l'hôtel du roi, ou *palatins*, et des légistes recrutés soit parmi le clergé (*clerici*), soit dans la noblesse inférieure (*milites*, chevaliers à loi). Ces modestes serviteurs étaient d'utiles ouvriers ; ils étaient toujours là, tandis que les grands du royaume se dispensaient souvent de paraître. Ils étaient aussi les défenseurs naturels des intérêts du roi dont la faveur seule pouvait les élever, et ils travaillaient sans bruit au progrès de l'autorité royale.

L'importance de la cour du roi était extrême. Elle était le conseil suprême du gouvernement, le centre de l'administration royale ; elle était aussi un tribunal jugeant même en l'absence du roi. Elle n'avait d'ailleurs pas encore sous saint Louis de jours ni de résidence fixes ; elle s'assemblait où était le roi et quand il en avait besoin. Cependant à cette époque déjà l'on voit certaines affaires réglées devant des sections déterminées du conseil : la

justice était rendue dans la section déjà appelée *Parlement*, qui siéga d'ordinaire à Paris ; une autre, qu'on appellera bientôt *Chambre des Comptes*, était chargée de vérifier les comptes des agents royaux. Deux des plus célèbres institutions de l'ancienne France existaient donc en germe dans la cour du roi saint Louis. Cette cour donnait des avis et rendait des arrêts ; elle ne faisait pas de lois générales et ne votait pas d'impôts.

Pour administrer leurs domaines, les rois capétiens employèrent plusieurs sortes d'agents. Dans certaines villes, comme à Paris, Melun, Corbeil, Étampes, Sens, il y avait encore des *vicomtes* comme ceux de l'époque carolingienne, mais ils étaient héréditaires et, sauf à Sens, ils disparurent de bonne heure. Les *châtelains* étaient des agents de même nature et peut-être de même origine ; ils formèrent de puissantes maisons féodales, surtout en Flandre. Ils étaient chargés de garder les châteaux forts ou la tour principale de certaines grandes cités ; ils avaient des droits de juridiction sur le territoire dépendant du château. Mais jusqu'à la fin du XIIe siècle les principaux agents de la royauté étaient les *prévôts* (*prepositi*) de condition roturière. Ils étaient chargés d'administrer une certaine partie du domaine, d'y rendre la justice et d'en percevoir les revenus. Cette dernière fonction étant celle qui intéressait le plus la royauté, on avait pris l'habitude de mettre aux enchères la charge de prévôt, ce qui ne l'empêcha pas quelquefois de devenir héréditaire. Les prévôts ne recevaient pas de traitement ; ils prélevaient à leur profit une partie des bénéfices de leur charge, aussi étaient-ils enclins à augmenter ces revenus de toutes les façons possibles, au grand détriment des contribuables.

Pour les surveiller, Philippe-Auguste généralisa l'institution des *baillis* (1190). Ces magistrats n'étaient, sous un nom différent, que les anciens comtes carolingiens. Comme eux, ils avaient des fonctions militaires, financières et judiciaires ; ils prirent la place laissée vacante par le grand sénéchal. Ils étaient toujours choisis dans la

noblesse. Les conquêtes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, en augmentant le domaine royal, accrurent aussi le nombre des baillis ; sous saint Louis, il y avait vingt bailliages dans le nord, outre la *prevôté de Paris*, qui était un véritable bailliage. Dans le Midi et dans l'Ouest, le bailli prenait le nom de grand *sénéchal*, mais les sénéchaux étaient de noblesse plus relevée que les baillis et gouvernaient un territoire de plus grande étendue. Sous saint Louis, il y avait cinq sénéchaussées royales dans le Midi, sans compter celles que le comte de Poitiers avait instituées dans ses vastes domaines. Baillis et sénéchaux étaient nommés par le roi et révocables à sa volonté. Pour les empêcher de se rendre indépendants comme les anciens comtes, la royauté les déplaçait souvent. Ainsi Philippe de Rémi, sire de Beaumanoir, fils d'un bailli d'Artois, administrateur et jurisconsulte éminent, fut successivement bailli d'Artois et de Clermont en Bauvaisis, sénéchal de Poitou et de Saintonge, enfin bailli de Vermandois et de Senlis ; il resta environ trois ans en moyenne dans chacune de ces situations. Pour une autre raison facile à comprendre, les sénéchaux du Midi furent toujours pris dans la noblesse du Nord. Les baillis et les sénéchaux devaient venir tous les ans à Paris rendre compte de leur gestion aux gens du roi.

Leur autorité n'était pas confinée dans le bailliage ou dans la sénéchaussée. Chargés d'exiger pour le compte du roi les droits féodaux et le service militaire, ils étaient forcément amenés à s'ingérer dans les affaires intérieures des grands fiefs ; ainsi la Bretagne était comme rattachée au bailliage de Tours, la Bourgogne à celui de Mâcon, l'Aquitaine à la sénéchaussée de Périgueux. Les bailliages et les sénéchaussées devinrent donc des cadres tout prêts pour englober et assimiler peu à peu les parties de la France qui échappaient encore à l'action directe de la royauté.

Plus le pouvoir de ces agents était grand, plus ils étaient tentés d'en abuser. Saint Louis les surveilla de

près. En vertu de deux célèbres ordonnances promulguées en 1254 et en 1258, ils durent jurer de faire droit à chacun, sans acception de personnes, de conserver intacts les droits du roi, de s'abstenir de tout acte de corruption et de tout abus de pouvoir ; à leur sortie de charge, ils devaient rester pendant quarante jours dans leur province pour que chacun pût exercer contre eux ses revendications légitimes. En outre, ils furent soumis au contrôle des *Enquêteurs*.

Philippe-Auguste avait déjà envoyé dans les prévôtés des officiers spéciaux tirés de son conseil et chargés de répartir les tailles, de faire des enquêtes sur tel ou tel fait. Saint Louis généralisa cette institution qui devint un des bienfaits de son règne. Ces enquêteurs étaient tantôt des chevaliers, tantôt de simples légistes, tantôt des moines ou des chanoines. Ils ressemblaient aux *Missi dominici,* mais avec de plus grands pouvoirs. Ils étaient chargés de recueillir toutes les plaintes contre les officiers royaux ; ils pouvaient destituer les prévôts et autres agents inférieurs, mais non les baillis coupables ; ils prononçaient leurs sentences en dernier ressort ou renvoyaient l'affaire à la cour du roi. Saint Louis les employa surtout dans les provinces d'acquisition récente et pour réparer les maux causés par la conquête.

A la mort de saint Louis, l'administration du domaine royal était donc constituée à ses deux degrés : au degré supérieur, les baillis et sénéchaux, fonctionnaires nobles et salariés, émanation de la cour du roi ; au degré inférieur, à côté des prévôts qui étaient les plus anciens agents roturiers du domaine, on trouvait encore en Normandie des *vicomtes*, dans le Midi des *viguiers* et des *bailes ;* à ces noms différents correspondaient des fonctions semblables. Nous avons donc ici un commencement de centralisation administrative, c'est-à-dire de ce qui a le plus contribué à faire l'unité française.

Quant aux villes, elles entrèrent dans le cadre de l'administration royale à partir de Philippe-Auguste. Saint Louis voulut mettre un peu d'ordre dans la législation

municipale si confuse. Par une ordonnance promulguée entre 1256 et 1261, il décida que l'élection des maires dans toutes les « bonnes villes » du domaine, aurait lieu chaque année le 29 octobre ; que le compte des recettes municipales serait rendu également tous les ans devant le roi à Paris, le 18 novembre, par le nouveau maire, l'ancien maire et quatre notables ; défense était faite aux communes de prêter à personne sans la permission du roi, ni de faire aucun présent, si ce n'est « de vin en pot ou en baril ». Il était grand besoin en effet de surveiller ces finances municipales souvent compromises, soit par de grosses dépenses où les villes se laissaient engager, soit par l'incurie de leurs magistrats, soit par les exigences de la royauté. Les deux croisades de saint Louis par exemple, imposèrent aux villes des sacrifices considérables. Il arriva que telle d'entre elles, incapable de payer ses dettes, fit banqueroute et qu'il fallut procéder à sa liquidation.

Paris, qui était décidément devenue la capitale du royaume depuis l'avènement des Capétiens et qui était un des séjours préférés de la royauté, ne reçut d'institutions municipales que plus tard et parcimonieusement. Les corps de métier relevaient pour la plupart des grands officiers de la couronne, ainsi : les boulangers, du panetier ; les drapiers, merciers, tailleurs et tapissiers, du chambrier ; les marchands de vin et cabaretiers, du bouteiller ; les forgerons et autres ouvriers en fer, du maréchal. De ces corporations, la plus florissante était celle qui avait le droit exclusif de faire le trafic par eau sur la Seine dans toute la traversée de la ville et au delà. Cette compagnie des *Marchands de l'eau,* comme on l'appelait, eut au XIIIe siècle des échevins et un prévôt, le *prevôt des marchands.* Tel fut le premier corps municipal de la ville. Il tenait ses réunions au *Parloir aux bourgeois* qui, situé d'abord dans le voisinage du Châtelet, fut établi plus tard (1257) dans une maison adossée au mur de la ville, près de la porte Saint-Jacques. Il avait déjà ses armes qui rappelaient les souvenirs de l'antique

collège des *Nautae parisiaci* (voy. p. 16 et 310). Vers le même temps, le prévôt du roi à Paris, Étienne Boileau, fit transcrire sur des registres les coutumes des différentes corporations ; c'est le *Livre des métiers*, document inappréciable pour l'étude de l'industrie parisienne au XIIIe siècle.

Cette administration déjà perfectionnée ne comptait pourtant encore que trois grands services publics : la justice, les finances et l'armée.

Dans le domaine royal, la justice était rendue aux roturiers par les prévôts, les vicomtes (en Normandie), les viguiers et les juges (dans le Midi) ; aux nobles par les baillis et les sénéchaux, assistés de jurés. Les assesseurs étaient pris parmi les hommes de même condition que les plaideurs (car c'était la coutume que chacun fût jugé par ses pairs), mais en dehors de leur famille. Saint Louis augmenta beaucoup le pouvoir des baillis et sénéchaux en les chargeant de terminer en appel les jugements déjà prononcés par les prévôts et même par les justices seigneuriales, comme aussi par les justices municipales dans les pays dits *d'obéissance le roi*. Ce recours en appel était un fait nouveau dans la législation féodale ; c'était un pas de plus dans la voie de la centralisation administrative. Le roi avait aussi sa justice, soit qu'il allât, comme Joinville le raconte de saint Louis, s'asseoir au pied d'un chêne au bois de Vincennes ou à la porte de son palais à Paris, pour régler sans délai, sans frais et sans phrases, les différends de ses sujets, soit qu'il fît comparaître les plaideurs devant sa cour, ou Parlement. Il y eut des séances régulières du Parlement de Paris depuis 1254, et dès ce moment, à l'imitation de ce que saint Louis avait vu faire en Chypre, on tint registre des décisions rendues. Les plus anciens de ces registres qu'on a conservés s'appellent les *Olim*, d'après le premier mot de la première page de l'un d'eux.

Les tribunaux jugeaient, dans le Midi, d'après le *droit écrit* ou droit romain ; dans le Nord et dans les villes du Midi qui avaient obtenu des chartes communales, d'après

le *droit coutumier* ou oral. Au XIIIe siècle, la royauté introduisit des moyens nouveaux dans la procédure et de nouvelles lois pénales. Jusqu'alors quand, dans un procès, les plaideurs avaient épuisé toutes les malices de la chicane, attesté chacun par serment ou par témoins la sincérité de leurs déclarations, le juge, fort embarrassé, s'en remettait au jugement de Dieu ; il ordonnait le *duel*. On armait les roturiers de bâtons et les nobles d'armes de guerre : le procès se vidait devant le tribunal, en champ clos ; le vaincu gardait les coups et payait l'amende. Ou bien c'était une des parties qui provoquait l'autre en déposant un *gage de bataille*. Saint Louis défendit les gages de bataille et le duel dans ses domaines (1260). Au lieu de laisser les plaideurs en venir aux mains, le juge ordonnait une enquête, entendait des témoins et rendait son jugement d'après l'ensemble des preuves recueillies. C'était plus juste et plus humain. Un autre cas se présentait encore. Le juge avait prononcé sa sentence ; dans le pur droit du moyen âge, cette sentence était irrévocable ; le perdant n'avait plus qu'une ressource fort incertaine, celle de déclarer que le jugement rendu contre lui était « faux et mauvais » et de provoquer chacun de ses juges, l'un après l'autre, en combat singulier. Saint Louis, dans ce cas, autorisa le perdant à *fausser le jugement*, c'est-à-dire à en appeler au tribunal du suzerain, comme on le faisait déjà quand le suzerain avait refusé de faire à son vassal bonne justice. En outre, s'il refusait cette fois encore d'accepter le jugement prononcé en appel, il put par voie d'*amendement* supplier le tribunal de corriger la sentence. Toutes ces mesures tendaient à accroître l'importance du Parlement en augmentant le nombre des causes portées devant lui.

Quant aux peines qui frappaient les criminels, Philippe-Auguste et surtout saint Louis furent amenés par leurs croyances religieuses à en édicter de nouvelles contre les usuriers, les juifs, les blasphémateurs et les hérétiques. L'Église avait toujours interdit le prêt à intérêt (usure), le regardant comme un péché ; les usuriers, qui sous le nom

de *lombards* ou de *caorsins*, étaient les banquiers du temps, furent en 1268 expulsés du royaume. Les *Juifs* étaient les plus haïs. Non seulement on leur reprochait les taux élevés auxquels ils prêtaient l'argent; on les accusait encore de profaner les vases sacrés que les prêtres leur donnaient en gage, ou même, à certaines fêtes, de sacrifier des enfants chrétiens (meurtre rituel). Philippe-Auguste les chassa de ses domaines (1182), confisqua leurs biens-fonds et convertit en églises leurs synagogues. Ils revinrent cependant. Saint Louis interdit le prêt à intérêt (1230) ; il retrancha aux Juifs un tiers de ce qui leur était dû, croyant ici encore poursuivre l'usure en diminuant les bénéfices supposés qu'elle avait rapportés (1234) ; enfin il leur prescrivit (1269) de porter un signe apparent cousu sur leurs vêtements ; c'était une roue d'étoffe jaune qui les distinguait des chrétiens et qui permettait à ceux-ci de les éviter. Philippe-Auguste punissait les *blasphémateurs* de peines corporelles et d'amendes ; saint Louis y ajouta le pilori et la prison, la marque sur les lèvres avec un fer chaud et pour les enfants le fouet. Les *hérétiques* furent poursuivis depuis la fin du XII[e] siècle avec une extrême rigueur ; on les envoya au bûcher. Ces peines extraordinaires n'étaient que trop conformes aux idées du temps.

Cependant le droit, enseigné dans de nombreuses écoles, commençait à s'émanciper. Avec Pierre de Fontaines et Beaumanoir il devint laïque ; c'était encore un progrès. Quant aux fameux *Établissements de saint Louis*, ils ne méritent pas le renom qu'on leur a fait. C'est une compilation formée peu de temps après la mort du saint roi par un jurisconsulte orléanais anonyme, dont le travail a consisté uniquement à coudre bout à bout deux ordonnances royales, une coutume de Touraine et d'Anjou et une autre de l'Orléanais. Ce prétendu code n'a donc aucune valeur originale, ce qui ne l'a pas empêché de jouir, durant le moyen âge et au delà, d'une grande faveur.

Pour réprimer les guerres privées, Philipe-Auguste accorda au parti le plus faible une trêve de quarante jours,

dite *Quarantaine-le-Roi*. Saint Louis les abolit entièrement (1257). Enfin il se réserva de punir certains forfaits tels que le rapt, le viol et l'incendie ; il créa ainsi les *Cas royaux* que la royauté multiplia pour intervenir sans cesse davantage dans les justices seigneuriales et attirer à elle toutes les causes importantes.

La nature des revenus de la royauté n'a pas varié du XIe au XIIIe siècle ; sous saint Louis comme sous Hugues Capet, ce sont les revenus du domaine qui continuèrent d'alimenter le Trésor, mais aussi, avec le domaine, ces revenus avaient augmenté dans d'énormes proportions. « Tandis que Louis VII, » écrivait un chroniqueur du temps, « ne percevait par mois que 19,000 livres (228,000 livres par an), Philipe-Auguste laissa à son fils un revenu journalier de 1,200 livres parisis » (438,000 livres par an) ; c'était presque le double. Outre ses revenus privés, le roi percevait encore des droits utiles sur les terres ecclésiastiques, ainsi la *régale* qui mettait à sa disposition tous les revenus d'un évêché ou d'une abbaye pendant la vacance du siège, et l'*amortissement* que payaient les corporations religieuses pour toute acquisition nouvelle devenant bien de main morte, sans compter des contributions extraordinaires, comme la taxe pour la seconde croisade et la dîme saladine. C'était un acheminement vers le système moderne des impôts, mais il était encore dans l'enfance.

Les agents chargés de percevoir les revenus royaux sont les prévôts, bailes et vicomtes, les baillis et sénéchaux. Ces derniers étaient chargés en outre de subvenir à toutes les dépenses de l'administration ; trois fois l'an ils devaient envoyer au Trésor royal le reste, ou revenant-bon, avec les pièces nécessaires pour constater la régularité de leurs opérations. Des membres de la Cour du roi « députés à la vérification des comptes » étaient chargés de ce soin. En Normandie, nos rois laissèrent subsister la cour des anciens ducs ou *Échiquier*, qui remplissait le même office qu'à Paris la Chambre des comptes.

On a pu reconstituer une partie de ce que nous

appellerions le budget de saint Louis pour les années 1238 et 1248. Dans un cas, les recettes connues furent de 235,286 livres parisis et les dépenses de 80,909 livres ; dans l'autre, les recettes furent de 178,630 livres et les dépenses de 63,730. L'excédent était envoyé au Temple, c'est-à-dire dans la forteresse de l'enclos possédé par les Templiers hors des murs de Paris. Là, il était en lieu sûr ; d'ailleurs les Templiers se livraient volontiers aux opérations qui occupent les banquiers de nos jours : ils prenaient de l'argent en dépôt, prêtaient sur gage, faisaient des paiements internationaux. Une partie des sommes promises à Henri III par le traité de 1259 fut déposée au Temple et payée par les Templiers aux termes convenus.

Pour bien entendre les chiffres cités plus haut, quelques mots sur le système monétaire de saint Louis sont indispensables. La monnaie royale comprenait alors, non plus seulement, comme au temps des Carolingiens et des premiers Capétiens, des espèces fabriquées en billon et en argent, mais aussi des espèces frappées en or. La monnaie d'or contenait seulement dix parties d'alliage pour mille parties de métal pur. On en frappa deux sortes de pièces : 1° l'*écu* qui avait pour emblème l'écu de France semé de fleurs de lis, et 2° l'*agnel*, qui avait pour emblème la figure de l'agneau pascal. Ces pièces équivalaient à 15 sous d'argent plus 6 deniers de billon et valaient 14 fr. 25 c. Pour l'argent et le billon, il y avait deux sortes de pièces, selon qu'elles étaient frappées d'après le système de Tours ou celui de Paris ; la valeur de la monnaie *parisis* était plus élevée d'un quart que celle de la monnaie *tournois*. L'argent contenait peu d'alliage, une partie seulement sur vingt-quatre de métal pur ; c'était la « monnaie blanche » : dans un marc (ou 244 gr. 275), on taillait 58 *gros* ou *sous* valant 0 fr. 90 c. On taillait aussi des *demi-sous* ou *oboles* valant 0 fr. 45 c. et des *tiers de sou* ou *mailles* valant 0 fr. 30 c. Le billon était un alliage de cuivre et d'argent qui s'oxydait facilement ; on en faisait ce qu'on appelait la « monnaie noire » : dans un marc de ce métal on taillait 220 *deniers tournois* valant

0 gr. 074 cent. On frappait aussi des *doubles deniers* tournois et parisis. Mais au XIIIᵉ siècle les métaux précieux, étant beaucoup plus rares que de nos jours, avaient plus de valeur et, pour comparer les prix d'autrefois à ceux d'aujourd'hui, il faudrait multiplier les chiffres indiqués plus haut par 5, par 6 et même davantage. On remarquera que dans ce tableau succinct des monnaies la *livre* ne figure pas ; c'est qu'elle était seulement, comme on dit, une monnaie de compte. Elle équivalait à 20 sous d'argent, et par conséquent comptait pour environ 20 francs en monnaie de Tours et 25 francs en monnaie de Paris, c'est-à-dire enfin pour au moins 100 francs de notre monnaie d'avant-guerre. Ce système était excellent et, bien qu'il fût admis par tout le monde que le roi pouvait changer comme il l'entendait le titre et le taux de la monnaie, saint Louis n'altéra jamais la sienne.

La monnaie royale eut cours forcé partout depuis 1262, mais chaque grand feudataire continua d'avoir la sienne ; aussi fallait-il se livrer à des opérations et à des calculs délicats. A Paris, les *changeurs* étaient établis sur le Grand-Pont ou Pont au Change ; depuis Louis VII il leur fut interdit de s'installer ailleurs, et ils durent payer au roi une redevance annuelle de 20 sous pour avoir le droit d'ouvrir boutique.

L'armée royale au XIIIᵉ siècle comprenait trois éléments distincts : 1° les *chevaliers*, 2° les *sergents*, 3° les *mercenaires*. 1° Les vassaux directs de la couronne devaient le service militaire à leurs frais pendant quarante jours par an, et avec un nombre déterminé d'hommes d'armes ; ainsi le comte de Champagne, qui avait plus de deux mille vassaux nobles, n'envoyait à l'ost royal que douze bannerets, soit environ une centaine d'hommes. Au delà du temps légal de service, le roi ne pouvait garder ses chevaliers auprès de lui qu'en leur promettant une solde ; c'est ainsi que saint Louis retint Joinville pendant la septième croisade. Les appels ou *semonces* étaient faits par baillis et sénéchaux qui prenaient le commandement des troupes dans leur province et les conduisaient à l'ost. Les

chevaliers servaient toujours à cheval. 2° Les sergents (*servientes*) étaient des roturiers astreints aussi au service militaire, mais dans des conditions mal définies et qui combattaient à cheval aussi bien qu'à pied. Ils étaient fournis soit par les domaines directs du roi, soit par les églises d'obéissance le Roi, soit enfin par les communes. Les troupes de l'abbé de Saint-Denis prirent part aux sièges du Puiset sous Louis VI. Les *milices communales* ne parurent que plus tard ; on en trouve pour la première fois à Bouvines (1214) où d'ailleurs elles ne donnèrent que pour s'enfuir. 3° Les *mercenaires* se recrutaient un peu de tout côté, mais surtout en Gascogne, en Brabant, en Hainaut. On les appelait de différents noms : routiers, cotereaux, paillards, etc. Certains de leurs chefs furent célèbres, comme Mercadier au service de Richard Cœur-de-Lion et Cadoc au service de Philippe-Auguste. Ils formaient des troupes solides, permanentes et capables de discipline, mais méprisées des chevaliers. La solde était de 6 sous par jour pour les chevaliers à gages, plus le prix de leur cheval, de 1 sou pour les arbalétriers à pied.

Le roi était le chef de l'armée féodale. Après lui venaient le *connétable*, deux *maréchaux* institués par Philippe-Auguste et un *maître des arbalétriers* créé par saint Louis. Ce maître avait sous ses ordres ce que nous appelons aujourd'hui l'artillerie et le génie, c'est-à-dire les gens employés aux travaux de siège : c'étaient des charpentiers pour construire les machines, élever les tours roulantes qu'on poussait jusqu'au mur de la ville investie et d'où les assaillants s'élançaient par des ponts volants ; c'étaient encore des sapeurs et des mineurs qui creusaient des chemins jusque sous les remparts attaqués; ils étayaient les parois à l'aide de poutres, puis, quand ils s'étaient avancés assez loin, ils y mettaient le feu et les terres en s'affaissant entraînaient la muraille avec elles.

On ne saurait guère parler ici de travaux publics ni d'assistance publique, car il n'y avait pas encore de services réellement organisés pour cela dans l'administra-

tion royale. Cependant on ne saurait passer sous silence quelques constructions ou travaux entrepris par les ordres de Philippe-Auguste et de saint Louis. Philippe ordonna de paver les principales rues de Paris qui jusqu'alors étaient affreusement sales, creusées d'ornières où s'entassaient les immondices et d'où se dégageaient dans les jours d'orage des odeurs presque pestilentielles. Vers 1210-1211, il fit refaire le mur d'enceinte de la ville. Nous savons par les comptes du roi que la partie élevée sur la rive gauche coûta 7,020 livres tournois ; il reste encore aujourd'hui assez de débris du mur ou des tours pour qu'on puisse voir dans quelles étroites limites était resserrée la capitale du royaume capétien. Sur la rive droite, et s'appuyant au mur extérieur près de la Seine, Philippe fit construire le Louvre où il renfermait son trésor et ses ennemis; c'est là qu'un des vaincus de Bouvines, Ferrand de Flandre, subit une captivité de quinze ans. Quant au palais royal, il était dans la Cité, là où s'étale le Palais de justice actuel ; les deux tours que l'on voit sur le quai sont du temps de saint Louis. Dans l'intérieur de la ville furent bâtis deux des plus beaux monuments de l'art gothique : l'église cathédrale de *Notre-Dame*, commencée sous Philippe-Auguste et continuée pendant tout le cours du XIIIe siècle, et la *Sainte-Chapelle*, élevée de 1245 à 1248 par Pierre de Montereau pour renfermer les reliques de la Passion données par l'empereur Baudoin II à saint Louis.

On a quelquefois attribué à saint Louis la fondation de l'*Hôtel-Dieu;* cet hôpital existait bien auparavant; peut-être même remonte-il au VIIe siècle. Mais c'est lui qui créa les *Quinze-Vingts*, établissement destiné à recevoir trois cents (quinze fois vingt) pauvres aveugles. Le plus souvent d'ailleurs, les établissements charitables dépendaient des maisons religieuses. Au nombre de ceux-là, on ne saurait oublier les *maladreries* ou léproseries destinées à recueillir les *ladres* ou lépreux. Les malheureux atteints de cette maladie contagieuse et alors incurable étaient enfermés par mesure de sécurité publique, et astreints,

comme leurs gardiens, à une réclusion perpétuelle. Le nombre de ces maisons ou prisons de retraite était fort considérable, s'il est vrai, comme l'affirme le plus grand des chroniqueurs du XIIIe siècle, Mathieu de Paris, qu'à cette époque il y en avait 1,900 en Europe. A Paris la *confrérie de Saint-Lazare* ou de Saint-Ladre fut vouée au soin de ces infortunés.

Ces réformes politiques et administratives apportaient un changement considérable à l'état de choses créé par l'établissement du régime féodal; elles substituaient l'ordre à l'anarchie ; elles faisaient revivre les principes d'un gouvernement fort et centralisé. La condition des personnes et des terres se modifia plus lentement. Cependant l'émancipation de la classe moyenne était fort avancée au XIIIe siècle ; le nombre des serfs diminua rapidement, il n'y en a plus en Normandie dès le XIIe siècle; enfin le temps n'est pas loin où des bourgeois seront appelés à servir à la cour du roi à côté des seigneurs ecclésiastiques et laïques.

Au moment où Hugues Capet reçut la couronne des mains des seigneurs laïques et ecclésiastiques, on pouvait croire que cette création d'une royauté nouvelle n'était que la consécration du système féodal. Bien peu d'années après, on pouvait prévoir que la royauté capétienne, précisément parce qu'elle avait ses racines au cœur même de la société féodale, était destinée à grandir constamment à ses dépens. La royauté carolingienne avait été minée et détruite par les institutions administratives et militaires qu'elle avait créées pour sa défense, et avait subi en outre une série de circonstances funestes, telles que les invasions normandes, hongroises et sarrasines, la brièveté des règnes de Louis le Bègue, de Louis III et de Carloman, les minorités de Charles le Simple et de Louis IV, la mort prématurée de Louis V. La royauté capétienne, au contraire, a trouvé dans les institutions féodales elles-mêmes, comme nous l'avons dit (page 315), le point de départ et l'instrument d'un accroissement continu de son

pouvoir ; elle a été favorisée par le mouvement social, par les progrès de l'Église, par la création des communes, par l'étude du droit dans les Universités ; enfin elle a été servie par une série de circonstances heureuses. Les croisades, la conquête de l'Angleterre et du royaume des Deux-Siciles, auxquelles la royauté ne prit qu'une part secondaire, détournèrent vers le dehors l'activité exubérante de la noblesse féodale ; l'émigration, la mort de beaucoup de seigneurs, les dépenses excessives causées par ces expéditions lointaines, fournirent à la royauté comme à la bourgeoisie des occasions multiples de s'agrandir aux dépens de la féodalité ; la guerre des Albigeois fit tomber tout le Languedoc entre les mains des rois, sans qu'ils aient assumé sur eux l'odieux des massacres et de la conquête ; les luttes civiles de l'Angleterre permirent à Philippe-Auguste de mettre la main sur les possessions continentales des Plantegenêts. Les souverains capétiens eurent encore la chance heureuse de pouvoir se transmettre la couronne de père en fils, sans interruption, pendant près de trois siècles et demi, si bien que l'hérédité d'abord incertaine se trouva établie en fait et en droit au XIIIe siècle.

Enfin chacun d'eux ne régna ni trop, ni trop peu. Les règnes trop courts, comme les règnes trop longs, affaiblissent les monarchies parce qu'ils produisent, les premiers, l'instabilité, les seconds, l'immobilité et la décrépitude. La dynastie capétienne n'a eu que huit rois en deux siècles et demi, de Robert à saint Louis, et aucun d'eux n'a atteint la vieillesse. Ceux qui ont vécu le plus longtemps, Robert et Louis VII, sont morts à soixante ans.

En près de trois siècles, il n'y eut que deux longues minorités, celle de Philippe Ier et celle de Louis IX ; or pendant ces minorités la régence fut entre des mains habiles et fermes. Blanche de Castille, en particulier, gouverna le royaume mieux que n'aurait su le faire son mari, et son administration, énergique parfois jusqu'à la dureté, prépara admirablement les voies à la douceur équitable de

Louis IX. Elle brisa les résistances. Son fils rendit aimable le joug qu'elle avait imposé.

Les quatre premiers Capétiens s'étaient contentés d'affermir peu à peu une situation encore précaire. Avec Louis VI et Suger, la royauté nous apparaît pour la première fois comme une magistrature suprême qui a « les mains longues » pour faire respecter sa volonté et pour maintenir la justice et la paix. Si la légèreté de Louis VII ébranle un instant la monarchie, celle-ci manifeste tout à coup, avec Philippe-Auguste et saint Louis, la sève et la puissance qui étaient en elle. Ces deux rois, les plus grands de la dynastie capétienne, sont venus chacun juste à son heure. Philippe-Auguste, rusé, énergique, sans scrupules, était l'homme qu'il fallait pour réparer le désastre causé par le divorce de Louis VII, pour accroître le domaine royal tantôt par d'habiles marchandages, tantôt par la diplomatie la plus éveillée et la plus vigilante, pour laisser faire l'atroce guerre des Albigeois et en profiter. Il jette les bases de l'administration du domaine de la couronne, fortifie et embellit Paris, encourage le premier essor des lettres et des arts. Après lui, saint Louis vient rendre respectable, par sa vertu et sa piété, une royauté déjà redoutable par la force. Il fait pour ainsi dire légitimes et saints l'œuvre de ses devanciers et le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé. Ce souverain, que l'imagination de la postérité aime à se représenter rendant la justice sous un chêne de Vincennes, ou lavant les pieds aux pauvres le vendredi saint, réalisa si bien l'idéal du Roi tel que l'Eglise l'avait conçu, que ses vertus, son équité, sa vigilance, son amour pour ses peuples, sa sévérité pour lui-même, semblaient justifier d'avance tous les actes de l'autorité royale.

Il est difficile d'exagérer l'importance qu'ont eue la personne et le caractère de saint Louis dans l'extension qu'a prise au XIIIe siècle le pouvoir royal. Résister à sa volonté, c'était moins encore un acte de rébellion qu'un acte de méchanceté, on dirait presque d'impiété, car il apparaissait à plus d'un contemporain comme plus saint que les

évêques et plus juste que le pape. Ce qui a surtout contribué à accroître l'autorité de saint Louis, c'est qu'à la différence de la plupart des princes renommés pour leur piété et leur bonté, il n'avait ni le caractère faible, ni l'esprit étroit et timoré. Nul roi n'a été plus vraiment roi que lui, et ce qui frappe en lui c'est plus encore l'équité que la bonté. Il était ferme, même contre l'Église; tout en réprimant les excès des grands, il n'était point partial pour le Tiers État; il savait punir les fautes de ses propres serviteurs. Cette indépendance d'esprit, cet équilibre moral font de lui un type presque unique dans l'histoire. Il a réalisé ce qui est resté pendant des siècles l'idéal politique des Français : la sécurité et la paix assurées par un pouvoir central qui administre sagement, rend justice à tous, et dirige tout.

Au temps de saint Louis, ce pouvoir central dominait par le prestige moral plus encore que par la force matérielle, car la féodalité était toujours debout; le clergé, les seigneurs jouissaient encore d'une large autonomie, d'une libre initiative, de privilèges scrupuleusement respectés. Tout ce que peut alors faire la royauté, c'est de s'opposer aux violences, d'étendre peu à peu l'exercice de sa justice, de s'imposer comme le recours et la magistrature suprêmes. A ce moment, il y a une sorte d'équilibre entre la royauté qui grandit et la féodalité qui ne fera plus que décliner. C'est la période d'apogée de ce qu'on peut appeler la *monarchie féodale*. A partir de Philippe le Bel, le pouvoir royal l'emporte décidément sur la féodalité; peu à peu il absorbe à son profit toutes les forces locales et individuelles.

C'est aussi l'époque où la France jette le plus grand éclat et exerce l'influence la plus étendue en Europe. Tandis que saint Louis, arbitre entre le pape et l'empereur, entre Henri III et ses barons, semble investi d'une sorte de magistrature morale, l'Université de Paris (voyez p. 422), après avoir attiré à elle les plus illustres docteurs et un peuple d'étudiants de toutes les nations, donne le modèle d'après lequel seront organisées toutes les grandes

écoles ; l'architecture, improprement appelée gothique, née au nord de la France et dont les plus beaux spécimens étaient construits dans le domaine royal (voyez p. 438), se propage de proche en proche sur tout le continent, puis en Angleterre ; la littérature française est partout lue, admirée, copiée, imitée (voyez p. 429, 433). A aucune autre époque la France n'a exercé pareille hégémonie sur les esprits ; sans doute la royauté n'en a pas eu seule le mérite ; cette Renaissance des xııᵉ et xıııᵉ siècles dut beaucoup aux foyers intenses de prospérité et de vie intellectuelle créés par le morcellement féodal. Mais la royauté avait su concentrer toutes ces forces vives et leur donner une incomparable puissance d'expansion.

LIVRE XI

L'EUROPE AU XIIIe SIÈCLE

1° *Angleterre*[1].

Tant qu'elle fut soumise au régime de l'*heptarchie* (voir p. 83), l'Angleterre demeura pour ainsi dire hors de l'Europe. Son histoire n'est alors qu'un tissu inextricable de

1. Sources. — Les chroniqueurs postérieurs à la conquête normande se trouvent la plupart dans les *Rerum Britannicarum medii aevi Scriptores* (ou collect. du Maître des rôles). Joindre les textes publiés par l'administration du P. Record office. Pour le détail, voir Gross : *Sources and literature of english history* (2e édition, 1915). — Rymer : *Acta, fœdera, conventiones* (dont il y a 4 éditions et un catalogue analytique par Hardy : *Syllabus, in english, of Rymer's Fœdera*, 1869-1885) ; *Statutes of the realm* (le t. I, 1810, commence par les *Charters of liberties*) ; F. Liebermann : *Die Gesetze der Angelsachsen* (2 vol., 1903-1912) ; Davis et Whitwell : *Regesta regum Normannorum* (t. I, 1913) ; Ch. Bémont : *Les Chartes des libertés anglaises* (1892) ; Mac Kechnie : *Magna Carta* (texte, avec un bon commentaire, 2e éd. 1914). — *La tapisserie de Bayeux* (reproduction photogr.), par J. Comte (1878) ; cf. A. Levé : *La tapisserie de Bayeux* (1919).

A consulter. — Henri Prentout : *Histoire d'Angleterre* (1920). L'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry est peu sûre ; on doit lui préférer Freeman : *Norman conquest* (6 vol. 1877-1879), mais en tenant compte des critiques et corrections faites par J. H. Round : *Feudal England* (1895) etc. — Les ouvrages de Ramsay : *The foundation of England* (1898), *The angevin empire* (1903) et *The dawn of the constitution* (1908) ; ceux de miss K. Norgate : *The angevin empire* (1887), *John Lackland* (1902) *Minority of king Henry III* (1912) sont très recommandables. Joindre Ch. Bémont : *Simon de Montfort, comte de Leicester* (1884). Pour les institutions et le droit : W. Stubbs, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* (trad. fr. par Lefèvre, avec notes par Ch. Petit-Dutaillis 2 vol. 1907-1913) ; Glasson : *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre comparés au droit et aux institutions de la France* (3 vol. 1882) ; Pollock et Maitland : *History of english law* (nouv. édit. 1898) et Holdsworth : *A history of english law* (3 vol. 1903-1909). Pour la littérature : *The Cambridge history of english literature*, tome I (1907).

guerres intestines, chacun des royaumes combattant pour imposer aux autres son hégémonie. La *Northumbrie* l'emporta tout d'abord au VIIe siècle, puis au VIIIe siècle la *Mercie;* enfin le *Wessex* à partir du IXe siècle; mais il fallut au pays une double invasion pour lui apporter l'unité politique et une forte administration.

La première invasion fut celle des *Danois,* qui soumirent la Northumbrie (870) et la Mercie (874). Wessex, resté seul, leur résista victorieusement sous ALFRED LE GRAND (871-901) et sous ATHELSTAN (925-940). Celui-ci est le premier qui porta et qui ait eu le droit de porter le titre de roi d'Angleterre. Il fit reconnaître sa suprématie par les princes bretons et les jarls danois indépendants; il noua même des relations au dehors en mariant ses filles, l'une à Charles le Simple, une autre à Hugues le Grand, la troisième à Otton, duc de Saxe et plus tard empereur d'Allemagne. Menacé chez lui par une coalition de Scots, de Bretons, de Danois northumbriens et irlandais, il l'écrasa non loin de la Tweed, à la bataille de *Brunanburh*, une des plus fameuses de l'histoire anglo-saxonne (937). Un homme d'État, qui fut ministre sous quatre rois successeurs d'Athelstan, SAINT DUNSTAN, évêque de Worcester et de Londres, puis archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre (959-988), inspira ou dirigea des réformes politiques et religieuses qui donnèrent à l'Angleterre sa première organisation nationale. Mais les Danois profitèrent des troubles qui éclatèrent à la mort d'EDGAR (975) pour recommencer leurs invasions. Cette fois, Wessex même succomba et SUÉNON à la Barbe fourchue resta maître de tout le pays anglais (1013). Son fils CNUT, grand conquérant et grand législateur, régna avec éclat sur toute l'Angleterre (1017-1035) comme sur toute la Scandinavie; il gouverna si bien dans l'esprit des lois saxonnes qu'il ne parut pas être un étranger. Mais il laissa des enfants indignes de lui; son empire trop vaste s'effondra et le roi national EDOUARD, surnommé à cause de sa piété le CONFESSEUR, reconquit son royaume avec l'appui des Normands (1042).

Édouard était plus moine que roi ; il laissa l'autorité passer aux mains des gouverneurs de certaines grandes provinces qui rappelaient les anciens royaumes de l'heptarchie : Siward, au nord de l'Humber ; Leofric, en Mercie ; Godwine, en Wessex. Ce dernier, de tous le plus riche, le plus puissant et le plus ambitieux, transmit à l'aîné de ses fils, Harold, un immense pouvoir (1054) et, quand Édouard le Confesseur mourut enfin sans enfant (6 janvier 1066), le duc Harold lui succéda sans contestation. Comme Edgar et comme Cnut, il régna sur tout le pays, du Tamar à la Tweed.

Ce qui caractérise les institutions saxonnes, c'est la force des pouvoirs locaux et la faiblesse du pouvoir central. Les troubles qui avaient désolé le pays conduisirent fatalement à l'établissement d'une sorte de régime féodal, analogue à celui du continent, et tout aussi anarchique. Les petits propriétaires libres durent se recommander à un seigneur (*thane* ou *lord*) maître du sol. Les villages formèrent comme autant de seigneuries que les Normands appelleront bientôt des *manoirs*. La noblesse eut ses chefs héréditaires presque aussi puissants que le roi : c'étaient les *ealdormen* et les comtes (*earls*) ; leurs rivalités avaient favorisé la conquête danoise et faciliteront la conquête normande.

Le royaume était divisé en comtés ou *shires* ayant à leur tête l'évêque, l'ealdorman et le *sheriff*. Ce dernier était un agent du roi nommé par lui et chargé de faire exécuter les lois, d'administrer le domaine royal, de présider le tribunal du comté. Deux fois l'an, il réunissait l'assemblée du comté composée des seigneurs fonciers, des fonctionnaires publics, enfin, pour chaque ville ou bourg, du bailli et de quatre notables ; c'était une sorte de parlement local où étaient expédiées les affaires locales, plaidés et jugés les procès. De même, dans chacune des centaines (ou *hundreds*), qui étaient des subdivisions du comté, il y avait une assemblée mensuelle où assistaient les seigneurs ou leurs lieutenants, le prêtre de chaque paroisse, le bailli et quatre notables de chaque

village ou ensemble de villages formant un groupe administratif (*township*). C'est dans ces cours de centaines et de comtés qu'étaient expédiées la plupart des affaires publiques.

Quant au roi, il avait de grandes prérogatives, mais peu de réel pouvoir. Il était le protecteur de la paix ; la loi, promulguée en son nom, obligeait tous ses sujets, les Anglo-Saxons ayant toujours ignoré le principe de la personnalité des lois. Il était déjà considéré comme la source de toute justice. Il était à la tête de l'armée nationale. Mais son autorité était limitée par les pouvoirs de son conseil (*witenagemot*) ; les sages ou *witan* avaient une part nécessaire dans la rédaction des lois, dans l'établissement des contributions extraordinaires, dans toutes les affaires militaires et diplomatiques, dans la nomination même du roi. Ils étaient, il est vrai, peu nombreux ; évêques, grands du royaume appelés par le roi, officiers de la maison royale, ils ne pouvaient exercer un contrôle vraiment indépendant. D'autre part, les rois n'avaient qu'une ombre de pouvoir en ce qui concerne la police, les finances et l'armée.

Le système de police consistait à rendre les individus responsables des délits ou des crimes commis par leurs voisins. Dès l'âge de douze ans, tout homme devait jurer « qu'il ne voulait ni être larron, ni s'entendre avec les larrons » ; il faisait alors partie d'une dizaine, et tous les dix étaient cautions les uns des autres. En matière de finances, en dehors des revenus de ses domaines, le roi n'avait que le Danegeld qui fut levé, ou bien pour payer des tributs aux Danois, ou bien pour gager leurs services. Enfin l'armée n'était qu'une milice (*fyrd*) aristocratique et non permanente ; seuls les mercenaires armés à la danoise, ou *housecarls*, offraient quelque solidité. Quant à la flotte, elle n'existait pas à vrai dire. Sur terre comme sur mer, l'Angleterre n'était donc pas prête à opposer à l'envahisseur une longue résistance.

On le vit peu après l'avènement de Harold, quand

Guillaume le Batard vint lui réclamer la couronne. Il prétendit qu'Édouard l'avait, à son lit de mort, désigné pour son héritier; il rappela certain serment prêté sur de célèbres reliques par Harold lui-même, qui avait promis de respecter ses droits à l'héritage ; il s'adressa au pape défenseur de la foi jurée et sut l'intéresser à sa cause ; il envoya en Allemagne et en France des ambassades pour établir partout son bon droit. En même temps il assemblait à Lillebonne une foule d'aventuriers venus de France, de Flandre et de Bretagne, d'Aquitaine et de Bourgogne, de Pouille et de Sicile, étrange horde de croisés réunis pour le pillage de l'Angleterre. Au moment où il allait partir, retenu seulement par des vents contraires, une invasion norvégienne conduite par le traître Tostig, frère de Harold, débarqua à l'embouchure de l'Humber. Harold marcha au devant de l'ennemi et le défit non loin d'York, à *Stamford Bridge* (28 sept.). Mais, le même jour, la flotte normande débarquait une nombreuse armée près de Pevensey, sur une côte sans défense. Harold, quoique blessé, revint en toute hâte vers le sud, impatient de livrer combat ; il n'attendit même pas les renforts qu'il avait appelés à lui et il se fit battre non loin de Hastings, à *Senlac*. Lui-même resta parmi les morts (14 octobre 1066).

La victoire de Senlac a été une des plus décisives de l'histoire. Elle donna presque d'un coup toute l'Angleterre au duc de Normandie, qui vint prendre la couronne à Londres (25 déc.) en présence d'une foule plus curieuse qu'hostile. La consécration de l'Église le fit passer, aux yeux des Anglais eux-mêmes, comme le souverain légitime. Il poussa d'ailleurs avec une impitoyable logique les conséquences de cette légitimité. Les Anglais qui lui avaient refusé leur concours avant Senlac furent déclarés traîtres et leurs biens confisqués ; mais ils purent racheter leurs terres en devenant les hommes du roi. Les biens de ceux qui avaient porté les armes contre lui et en particulier les riches domaines de la maison de Godwine furent séquestrés. Cette vaste spoliation se fit méthodi-

quement, avec toutes les apparences d'une exacte justice. Guillaume ne se départit jamais de cette politique. Il eut encore à lutter contre ses sujets révoltés, car c'est seulement en 1071 qu'il força leurs dernières résistances ; il leur appliqua toujours la même loi, cruelle mais égale pour tous. Il agit encore de même en distribuant à ses fidèles les terres enlevées aux rebelles, car il récompensa aussi bien ceux des Anglais qui s'étaient dès le début ralliés à sa cause. Ainsi le Conquérant affectait de ne connaître ni vainqueurs ni vaincus ; il était le roi de tous à condition que tous lui obéissent également.

Politique habile et heureux, il fut aussi un puissant organisateur. En apparence, il ne changea rien à l'ancien état de choses. Il déclara qu'il gouvernerait d'après les lois d'Édouard le Confesseur, ajoutant, il est vrai, « avec les additions qu'il croirait nécessaires au bien du peuple anglais ». Il maintint le witenagemot, les agents royaux du comté, de la centaine et des villes. La pompe extérieure dont il s'entoura ne différait pas de celle des rois saxons. Mais il voulut régner en prince absolu. Les biens innombrables dont la spoliation de l'Angleterre l'avait rendu maître lui donnèrent une puissance inconnue à ses prédécesseurs. Tout en favorisant l'extension en Angleterre du système de tenure pratiqué en Normandie, il prit bien garde de laisser la féodalité normande devenir trop puissante. Sans doute, le baron, comme l'ancien thane, exerça les droits du seigneur haut-justicier ; la baronnie fut un bénéfice auquel était attaché le privilège de tenir les « plaids de la Couronne ». Mais, d'autre part, les manoirs, qu'il prodigua, ne formèrent corps nulle part. En France, le comte était le chef d'un peuple, d'un État ; en Angleterre, il n'eut qu'un vain titre, excepté sur les frontières les plus exposées, où il retint l'autorité des ealdormen disparus. Chaque baronnie eut un chef-lieu, appelé en latin « caput baroniæ » ; mais le véritable chef du comté fut le shériff, nommé par le roi et essentiellement amovible.

L'état de la propriété anglo-normande fut inscrit dans

un grand registre terrier ou cadastre général appelé *Domesday book*, après une enquête qui dura sept mois. Il n'y eut bientôt plus un pouce de terre, plus un bœuf, une vache, un pourceau, qui n'y fût noté ; tout le monde, disait-on, y eut son compte ouvert, comme sur le grand livre du Jugement dernier (*domesday*). L'enquête ne se fit pas sans troubles. Guillaume ajouta encore au mécontentement général en organisant la *Nouvelle Forêt*, c'est-à-dire qu'il se réserva l'usage exclusif, pour y chasser, d'un immense espace de bois et de plaines dans le Hampshire. Les peines les plus sévères furent édictées contre les braconniers et les maraudeurs. L'irritation fut si grande que beaucoup de Normands furent assassinés. Guillaume prit alors sous sa protection spéciale « ceux qu'il avait amenés avec lui » ; il déclara que s'attaquer aux Français était comme s'attaquer au roi même, et il promulgua la loi dite d'Anglaiserie : le cadavre d'un homme assassiné était présumé celui d'un compagnon du roi à moins qu'on ne pût prouver que la victime était un Anglais ; si cette preuve ne pouvait être faite, le village ou la centaine où le cadavre avait été trouvé était frappé d'une lourde amende.

A l'égard du clergé, Guillaume prit soin d'avoir des prélats dévoués pour les opposer comme un contrepoids aux barons laïques. Sur le siège de Cantorbéry, il plaça un savant homme, LANFRANC, abbé du Bec-Herlouin en Normandie ; il était né à Milan et il dut à son origine italienne l'avantage de n'être suspect d'avance ni aux Anglais ni aux Normands. Guillaume fit de lui son principal ministre. D'autre part, le clergé commença de constituer un ordre bien distinct. Il eut sa juridiction propre, ses synodes séparés des assemblées générales du royaume ; mais aussi Guillaume interdit de porter aucun appel à Rome sans son autorisation. De fréquentes visites de légats rattachèrent étroitement l'Église anglaise à Rome, mais aucun légat ne pouvait débarquer en Angleterre sans sa permission et il se réserva d'approuver tout acte de législation ecclésiastique. La réforme morale

du clergé fut entreprise par Lanfranc avec vigueur : le mariage des prêtres fut prohibé ; les chanoines durent quitter leurs femmes et, comme à l'époque de saint Dunstan, ils furent remplacés dans quelques diocèses par des moines, de qui l'ancien abbé du Bec attendait plus d'obéissance. Guillaume approuvait ces mesures ; prince d'une dévotion sincère et rigide, il était décidé à vivre en bonne intelligence avec le pape ; mais, quand Grégoire VII lui demanda l'hommage de la couronne conquise à l'aide des bénédictions pontificales, il refusa. Protecteur de l'Église nationale, il devenait d'autant plus solidement le roi du peuple anglais.

Guillaume le Conquérant mourut (1087) pendant une expédition contre le roi de France. Il avait trois fils : à l'aîné, Robert Courteheuse, il laissa, dit on, le duché de Normandie ; au cadet, Guillaume II le Roux, la couronne d'Angleterre ; au troisième, Henri Beauclerc, 5.000 livres d'argent. Le nouveau roi était intelligent et brave, mais avide et débauché ; après la mort de Lanfranc (1089), il devint tyrannique. Il persécuta l'archevêque de Cantorbéry Anselme, théologien profond, âme candide et, comme Lanfranc, son maître, habile administrateur ; il accabla d'impôts les grands et le peuple ; il fit appliquer les lois forestières avec la plus grande rigueur. Il mourut percé d'une flèche dans la Nouvelle Forêt (2 avril 1100). A ce moment son frère aîné était à la croisade ; Henri Beauclerc en profita pour s'emparer du trésor royal à Winchester, la vieille capitale saxonne, et pour se faire donner la couronne à Londres, la nouvelle capitale normande. Robert, à son retour de Terre sainte, voulut lui disputer le trône. Il fut défait à la bataille de *Tinchebray* en Normandie, quarante ans jour pour jour après Senlac (1106), et il passa le reste de sa vie en prison. Son fils aîné Guillaume Cliton, trouva asile en France ; mais la défaite de Louis le Gros à Brémule sauva la Normandie, et le double mariage de Mathilde, fille de Henri, d'abord avec l'empereur d'Allemagne Henri V, puis avec le beau Geofroi Plantegenêt, comte d'Anjou, tint successivement le roi

de France en échec sur ses frontières de l'est et de l'ouest.

La politique intérieure d'Henri Iᵉʳ ne fut pas moins habile. Il sut gagner les Anglais en promettant de respecter les lois d'Édouard le Confesseur ; il fit publier une charte, la première des « chartes de libertés » anglaises, où il s'engageait à maintenir les droits de l'Église, de la noblesse et du peuple. Il épousa Edith, nièce du dernier prince anglo-saxon, et de cette façon il parut l'héritier légitime des anciens rois. Il créa une administration exacte et rigoureuse qui fit beaucoup de malheureux, mais qui du moins établit solidement la paix. La guerre civile qui, après lui, mit aux prises sa fille Mathilde et son neveu Étienne de Blois (1135-1153) ruina sur ce point son œuvre que recommença Henri II ; mais elle acheva la fusion des vainqueurs avec les vaincus, dont les deux prétendants sollicitèrent également les services et qu'ils récompensèrent en leur conférant des privilèges semblables.

Le fils de l'impératrice Mathilde et du comte Geofroi d'Anjou, Henri II, avait la carrure épaisse, des membres puissants, un impérieux besoin d'activité physique, la colère prompte et d'une violence presque sauvage, des mœurs relâchées. Homme d'État clairvoyant, il savait prévoir les événements et trouver de bons serviteurs ; il avait la haine du désordre, qui fit de lui un roi législateur, le dédain de la fausse gloire et le goût des résultats positifs qui, malgré sa passion pour la guerre, le décida plus d'une fois à négocier au lieu de se battre. Chef d'un vaste empire composé de peuples ennemis, il avait besoin d'un pouvoir fort jusqu'au despotisme. A peine monté sur le trône à l'âge de vingt et un ans (1154), il abolit les aliénations du domaine royal et les titres de comte qui avaient été prodigués sous le précédent régime ; il rasa les châteaux forts construits depuis la mort d'Henri Iᵉʳ et renvoya les mercenaires étrangers. Il restaura les finances et mit à la tête de l'administration, avec le titre de chancelier, Thomas Becket, ministre orgueilleux, rompu aux affaires, et qui

le servit avec un dévouement sans borne pendant huit ans. Henri fut si content de lui qu'il le fit élire, malgré les conseils de sa mère, les protestations des grands, les plaintes du clergé et la résistance même du chancelier, archevêque de Cantorbéry (1162).

Il ne tarda pas à s'en repentir. Le nouvel archevêque devint en effet brusquement le défenseur opiniâtre des droits de l'Église, comme il avait été le serviteur intempérant du pouvoir royal. Il protesta contre une contribution levée sur les terres du clergé et qu'on a souvent, mais sans raison, identifiée avec l'ancien *Danegeld*. Il s'opposa de même à une réforme de la législation criminelle qui aurait eu pour conséquence de soumettre les clercs aux tribunaux laïques (1163); on lui répondit en invoquant les « coutumes du royaume » définies par les *Seize articles de Clarendon* (1164); enfin on lui suscita un procès où il refusa de comparaître, et il fut déclaré coupable de félonie. On disait que le roi songeait à le dégrader et à le faire mourir; alors il s'enfuit en France où, pendant un exil volontaire de six ans, il s'exalta par les jeûnes, les macérations, l'étude fiévreuse des écrits théologiques. Enfin, peu après que Henri II eut associé à son trône son fils aîné (juin 1170), le roi et le prélat se réconcilièrent (22 juillet). Le premier acte de Becket, à son retour, fut d'excommunier les prélats qui avaient pris part au couronnement du jeune Henri, consacré par l'archevêque d'York au mépris des droits revendiqués par l'archevêque de Cantorbéry. A cette nouvelle, le roi entra en fureur. « Eh ! quoi, » s'écria-t-il, « parmi tous les lâches que j'ai nourris, aucun ne me vengera-t-il de ce misérable clerc ? » Puis il assembla un conseil qui jugea la conduite de Becket digne de mort. Au même moment il apprit que le prélat venait d'être assassiné au pied des marches qui mènent au chœur, dans la cathédrale de Cantorbéry (29 décembre).

La colère d'Henri II tomba aussitôt et fit place au plus profond désespoir; puis, apprenant que le pape s'apprêtait à lancer l'excommunication contre lui, il partit en toute

hâte pour une expédition en Irlande et revint non moins précipitamment pour arrêter les légats du pape qu'il rencontra dans Avranches. Il implora son pardon, révoqua les articles de Clarendon et fit couronner son fils de nouveau (1171).

Cet orage ébranla jusque dans ses fondements l'empire angevin. Le clergé se montra satisfait de la pénitence publique qu'Henri II alla recevoir devant le tombeau du martyr ; mais la haute noblesse supportait avec impatience l'ordre sévère qu'il avait restauré. La réorganisation de la justice et des finances, après avoir été un bienfait, était devenue un fardeau : les fonctionnaires subalternes se crurent tout permis sous un tel maître ; ils furent chaque année plus exigeants pour la levée des taxes ; les procès furent plus fréquents et les amendes plus lourdes. Cependant c'est dans sa propre famille qu'Henri II rencontra ses plus dangereux ennemis. Bien qu'Aliénor lui eût donné huit enfants en quinze ans, leur union ne fut jamais paisible ; la femme fut peu soumise et le mari peu fidèle, ils eurent de mauvais fils et les élevèrent mal. Henri II voulut faire d'eux les dociles instruments de sa politique. Il leur partagea l'empire de son vivant pour en alléger le fardeau : Henri eut l'héritage paternel (Angleterre, Normandie, Anjou, Maine et Touraine) et Richard l'héritage maternel (Aquitaine et Poitou) ; mais il ne leur donna que l'ombre du pouvoir ; il excita leurs convoitises sans satisfaire leur ambition. Aussi quand, désirant marier son dernier fils Jean avec l'héritière du comte de Maurienne, il demanda aux aînés un peu de leur part pour constituer la dot du plus jeune, ils refusèrent. Henri s'enfuit à la cour de son beau-père Louis VII, qui le reconnut comme l'unique et légitime roi d'Angleterre. Aliénor, intriguant avec son premier époux contre le second, poussa Richard à la révolte ; elle se hâtait de le rejoindre quand elle fut arrêtée et jetée en prison.

Ce fut le signal d'un vaste soulèvement. Plusieurs comtes anglais, l'évêque de Durham, le roi d'Écosse, les comtes de Flandre, de Boulogne et de Champagne, enfin

le roi de France, formèrent une redoutable coalition où figuraient au premier rang le jeune roi Henri et son frère Richard (1173). Henri II la déjoua par la promptitude et la vigueur de ses coups. Les Écossais furent vaincus près d'*Alnwick*. Sur le continent, le comte de Boulogne fut tué dans un combat, l'invasion flamande arrêtée et Louis VII battu (1174). « Dieu même était pour lui ! » disait mélancoliquement le roi de France.

Vainqueur, Henri II s'empressa de reconstituer la force de son empire. Il perfectionna le système administratif en instituant des tournées de juges voyageurs qui avaient les pouvoirs les plus étendus, en organisant la *cour du Banc du roi* où furent portées toutes les causes ressortissant à la justice royale (1178), en établissant la milice et le service militaire obligatoire, sauf pour les clercs et pour les juifs (1181). Il essaya de gagner l'amitié des Gallois, qu'il n'avait pu soumettre, en flattant leur vanité : il parut croire aux fables récentes qui racontaient les exploits du roi des Bretons, Arthur (voyez p. 85). A l'étranger, il resserra le faisceau de ses alliances par le mariage de ses filles Jeanne et Aliénor, l'une avec Guillaume le Bon, roi de Sicile, l'autre avec Alfonse VIII, roi de Castille. Enfin l'avènement d'un roi de quinze ans au trône de France (1180) lui donna quelque répit pour ses domaines continentaux.

Ce sont encore ses fils qui lui ménagèrent ses derniers et ses plus cruels déboires. Le jeune Henri se souleva de nouveau, mais il fut emporté par une maladie à Martel en Limousin, pleuré seulement de son père et de quelques partisans dévoués, tels que le chevalier-poète Bertrand de Born (1183). Trois ans plus tard son second fils Geofroi, comte de Bretagne, se laissa entraîner par Philippe-Auguste à la révolte ; il mourut subitement à Paris, laissant sa femme enceinte d'un enfant qui devait être l'infortuné Arthur de Bretagne (voir page 327). Peu après, la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin arriva en Occident (1187) ; Henri II et Richard Cœur-de-Lion jurèrent d'aller à la croisade. Mais Philippe-Auguste

attira dans son parti Richard et même Jean, impatients du trop long règne de leur père. Harrassé de fatigue et miné par la fièvre, le vieux roi subit les conditions de paix imposées par Philippe-Auguste ; il demanda seulement la liste des traîtres qui servaient dans l'armée française. Quand il entendit le nom de son fils Jean, qu'il avait le plus aimé, il ne proféra que ces mots : « Assez en avez dit ! » Sa figure changea de couleur ; il perdit la mémoire ; pendant trois jours il délira et il rendit l'âme sans avoir recouvré la raison (Chinon, 6 juillet 1189).

Richard Ier Cœur-de-Lion qui lui succéda avait trente-deux-ans. Il avait la nature violente de son père sans en avoir le sens politique ; de sa mère il tenait un goût très vif pour le faste, la poésie, la musique. Il fut le type du roi chevaleresque, c'est-à-dire brave et courtois, sans contredit, mais aussi prodigue, dépourvu de réflexion et de prévoyance. Comme son père, il fut plus Angevin qu'Anglais. Sur les trente-cinq années de son règne, Henri II en avait passé treize dans son royaume et trois fois seulement il y était resté deux ans de suite ; quoique né en Angleterre, Richard ne fit qu'y paraître deux fois : pendant quelques mois après son couronnement et pendant quelques semaines après sa captivité. Il dépensa follement tout son temps d'abord à la croisade, puis à la guerre contre la France, et nulle part il ne fonda rien de durable.

Avec Henri II et Richard Cœur-de-Lion, l'Angleterre s'était répandue au dehors. Après les conquêtes de Philippe-Auguste, elle fut obligée de se replier sur elle-même. Au XIIIe siècle, elle n'eut de grande guerre que pour défendre ses privilèges contre le despotisme royal. En fait, aucune limite n'avait encore été mise aux pouvoirs de la royauté. Henri Ier, Etienne, Henri II avaient promis de respecter ce qu'on appelait d'un terme vague et inexact les lois d'Edouard le Confesseur. Aussi le grand jurisconsulte anglais du XIIIe siècle, Henri de Bratton ou Bracton, n'hésitait-il pas à déclarer « que personne dans le royaume ne pouvait être plus puissant que le roi », qu'il était

au-dessus de la justice ordinaire, que Dieu seul pouvait le punir s'il faisait le mal, et qu'on pouvait seulement « le supplier d'amender ce qu'il avait fait ». Depuis les réformes d'Henri II, toutes les classes de la nation étaient atteintes par ce despotisme légal ; elles se coalisèrent contre la royauté, quand celle-ci eut été compromise par ses propres fautes et déconsidérée par ses pertes sur le continent. Le clergé commença la lutte contre Jean sans Terre, persécuteur de l'archevêque de Cantorbéry, Étienne de Langton ; la noblesse la reprit après Bouvines. L'union de ces deux ordres privilégiés contraignit le roi à concéder la *Grande Charte des libertés anglaises* (15 juin 1215). Elle ne créait pas un état de choses nouveau, mais elle précisait ce que les chartes antérieures avaient exprimé seulement en termes généraux. Elle fixait le droit en matière de succession féodale, de garde noble et de mariage ; elle réglait la procédure à suivre en matière d'acquisition récente de biens-fonds, d'héritage et de présentation aux bénéfices ecclésiastiques ; elle rendait la justice permanente et périodique ; elle règlementait le régime arbitraire des amendes ; elle protégeait la liberté individuelle en décidant que nul ne pourrait être arrêté, détenu, lésé dans sa personne ou dans ses biens, sauf par le jugement de ses pairs et selon la loi. Elle promettait aux marchands le droit de circuler librement, décrétait l'unité des mesures dans le royaume, confirmait les privilèges commerciaux de Londres et des autres villes ou ports. Elle défendait aux seigneurs de lever aucune aide, sauf dans trois cas exceptionnels, et au roi de lever l'aide royale ou écuage sans l'assentiment du commun conseil du royaume, c'est-à-dire de l'assemblée des prélats et des barons qu'à partir de 1239 on appela le Parlement. Cet acte intéressait, on le voit, toutes les classes de la nation, la bourgeoisie comme la noblesse et le clergé. Il était la preuve éclatante que les Anglais, descendant des Normands vainqueurs ou des Anglo-Saxons vaincus, ne formaient plus qu'un peuple, uni pour faire respecter ses libertés.

Deux pouvoirs étaient maintenant en présence, le Roi et la Nation. La lutte entre eux dura tout un siècle ; elle eut la Grande Charte pour cause, pour objet et pour fin.

Jean sans Terre n'eut pas plus tôt juré de l'observer, qu'il la viola. Les grands, on l'a vu (p. 330), pensèrent alors à le détrôner en appelant à leur aide Louis de France. La mort de Jean et le bas âge de son fils Henri III sauvèrent la dynastie. Devenu majeur, le nouveau roi s'entoura de favoris, surtout d'étrangers, et prit ses ministres parmi les fonctionnaires de condition médiocre. Le gouvernement arbitraire reparut alors, gouvernement gai, prodigue, aventureux et fantasque. Le Parlement ne ménagea ni les plaintes ni les menaces. Il profita de toutes les difficultés où la royauté fut engagée, le plus souvent par sa faute, pour lui arracher des concessions ; il ne lui donna d'argent dans ces moments de crise qu'après avoir obtenu la confirmation solennelle de la Grande Charte. L'affaire de Sicile, où Henri III se lança étourdiment et où il dépensa pour rien des sommes considérables, amena une révolution.

Un Français y figura au premier rang ; c'est Simon de Montfort, fils du vainqueur des Albigeois. Héritier du titre de comte de Leicester et de la charge de sénéchal d'Angleterre, il avait d'abord été l'ami intime du roi, qui lui avait donné une de ses sœurs en mariage (1239) ; il s'était battu vaillamment pour lui dans la campagne de Poitou en 1242 ; il avait gouverné en son nom la Gascogne pendant cinq années de luttes incessantes contre la population soulevée (1248-1253). Puis les deux beaux-frères s'étaient brouillés et Simon était insensiblement devenu le chef du parti aristocratique. Dans ses lettres et dans ses conversations avec les prélats les plus vénérés de son temps, il avait puisé l'aversion pour le gouvernement arbitraire, la conviction qu'il fallait réformer l'État et l'Église, la résolution de faire triompher ces réformes même au péril de sa propre vie. C'était un ambitieux dévôt et fanatique, voué à une noble cause. S'appuyant sur le Parlement, il obligea le roi (avril 1258) à subir une constitution nou-

velle dite *Provisions d'Oxford*, qui établissait un conseil privé comptant quinze membres élus par le Parlement, des ministres annuels, des shériffs annuels pris parmi la petite noblesse des comtés et surveillés par un comité de quatre chevaliers élus, enfin la périodicité du Parlement, qui devait être réuni au moins trois fois l'an. Ce triomphe dura peu. La paix avec la France (1259) et l'abandon de la Sicile rétablirent les finances royales. Henri III attaqua ses ennemis commandés par Simon de Montfort. Après deux campagnes sans résultats, les belligérants consentirent à invoquer l'arbitrage du roi de France qui rendit sa sentence le 24 janvier 1264. Par le *Dit d'Amiens*, Louis IX annula les Provisions d'Oxford déjà condamnées par deux papes, rendit à la royauté anglaise toutes ses prérogatives et déclara seulement que les privilèges, libertés, statuts antérieurs aux Provisions et notamment la Grande Charte, devaient être maintenus. Cette sentence mécontenta les barons. Leicester, qui n'avait pas assisté aux conférences d'Amiens, reprit les armes et, par un heureux coup de fortune, réussit à faire prisonniers près de *Lewes* le roi d'Angleterre, son fils aîné Édouard, son frère Richard, roi d'Allemagne, et son neveu Henri (14 mai 1264). Alors il s'empara du pouvoir et fit instituer un conseil de neuf membres tous dévoués à ses idées. Puis il fit convoquer un *grand parlement* où, à côté des prélats et des barons, figurèrent pour la première fois des représentants élus de la noblesse des comtés et des bourgeois des principales villes du royaume (janvier 1265); aussi l'a-t-on parfois appelé le fondateur de la *Chambre des communes*. C'est au moins très exagéré, car il est certain qu'il ne songea pas à donner aux députés des classes inférieures une place et un rôle permanents dans le Parlement ; mais il a créé un précédent, et c'est à peu près sur le modèle du Parlement exceptionnel de 1265 que furent plus tard composés les Parlements réguliers du royaume.

Le régime oligarchique constitué par le comte de Leicester fut éphémère. Quelques uns de ses alliés les plus influents passèrent au parti royal reconstitué par le

prince Édouard qui avait réussi à s'évader. La guerre civile recommença donc. Enveloppé près d'*Evesham* avec une poignée d'hommes par deux armées, Simon périt après une résistance héroïque (4 août 1265). Sa famille fut dispersée, ses amis furent traités en rebelles ; mais beaucoup de gens du peuple le tinrent pour un saint et des miracles furent accomplis, dit on, à l'endroit où il était tombé. Le roi délivré reprit alors tout son pouvoir ; les réformes édictées par les barons depuis sept ans furent révoquées ; la Grande Charte du moins subsista. A la mort d'Henri III (1272), la situation était donc la même qu'à son avènement, mais l'aristocratie avait pris conscience de sa force et devait avec le temps faire reculer la royauté : elle trouva son centre d'action dans le *Parlement*.

Cette assemblée, composée des prélats (archevêques, évêques et abbés) et des grands (comtes et barons), fut réunie à peu près chaque année pendant le règne d'Henri III et souvent plusieurs fois dans la même année. Elle ne pouvait avoir lieu que sur une convocation spéciale du roi et dans des formes que la Grande Charte avait réglementées. La présence de tous les membres convoqués était d'ailleurs obligatoire, et ils ne pouvaient se retirer sans le consentement du roi, car c'était pour eux un devoir féodal strict. La compétence du Parlement était illimitée, mais il n'avait aucune autorité sur les fonctionnaires royaux ; son rôle consistait à donner des avis et à voter des impôts.

Le roi de son côté gouvernait avec ses ministres : le *justicier*, le *trésorier* et le *chancelier*. Le justicier était au XIIe siècle une sorte de vice-roi gouvernant l'État en l'absence du souverain ; Henri III lui enleva son importance politique et rabaissa autant qu'il put l'autorité des autres.

Il était en outre assisté de sa cour ou *Curia*, qui ressemblait en beaucoup de points à celle des Capétiens. Comme cette dernière, elle se divisait en trois sections : l'*Échiquier*, pour l'administration financière ; la *Cour des Plaids communs*, fixée à Westminster depuis le roi Jean et réglant en général tous les procès qui concernaient la

propriété foncière, enfin la cour du *Banc du roi*, qui connaissait de toutes les autres causes, surtout en matière criminelle. Sous Henri III, les officiers de la Cour du roi étaient employés indistinctement dans l'une ou dans l'autre de ces trois sections.

Le royaume était divisé en trente-cinq *comtés* administrés par des *shériffs* qui recueillaient les revenus royaux et en rendaient compte à l'Échiquier. Chaque comté avait en outre son assemblée particulière, composée, outre les grands seigneurs et les prélats du comté, des représentants élus de la petite noblesse, de la bourgeoisie et même des paysans ; ces cours de comté prenaient les principales mesures administratives, rendaient la justice, assuraient l'exécution des lois de police ; là enfin les *juges* voyageurs ou *itinérants*, sorte de commissaires enquêteurs, venaient contrôler la gestion des shériffs, vider les prisons et faire sentir la justice royale à côté de la justice locale. Les *hundreds* ou centaines avaient aussi leur cours particulières, si bien que l'Anglais, habitué à traiter lui-même ses affaires personnelles, était tout prêt à traiter celles de l'État dans le Parlement général du royaume. C'est ce qu'on appelle le *self government*.

Quant aux villes, sauf quelques-unes comme Londres, Bristol, les Cinq ports de la Manche, elles étaient encore peu importantes, car l'Angleterre était un pays essentiellement agricole. Elle produisait beaucoup de laine, dont une grande partie était exportée, mais c'étaient des étrangers qui étaient maîtres du commerce de Londres. Les villages et bon nombre de villes étaient dans le domaine des seigneurs. Les seigneurs rendaient la justice dans leurs « manoirs » ; ils avaient en outre dans leurs « libertés » le droit exclusif d'exécuter les actes administratifs sans que les agents royaux pussent y pénétrer, sauf dans des cas de dérogation spéciale. Les nobles, même les plus considérables, n'avaient qu'une puissance politique médiocre ; ils ne pouvaient rien qu'en corps. C'est pourquoi les soulèvements féodaux du XIIIe siècle com-

LISTE GÉNÉALOGIQUE DES ROIS D'ANGLETERRE DE 1066 A 1272

1° *Dynastie normande.*

GUILLAUME I, 1066-1087, épouse MATHILDE DE FLANDRE.

- ROBERT COURTEHEUSE, duc de Normandie, 1087-1106.
  - GUILLAUME CLITON, † 1127.
- GUILLAUME II LE ROUX, roi, 1087-1100.
- HENRI Ier BEAUCLERC, roi, 1100-1135.
  - MATHILDE, épouse 1° HENRI V, empereur d'Allemagne, 2° GEOFROI PLANTEGENÊT.
- ADÈLE, épouse ÉTIENNE, comte de Blois.
  - ÉTIENNE, roi, 1135-1154.
    - EUSTACHE, † 1153.

2° *Dynastie angevine.*

HENRI II, fils de MATHILDE et de GEOFROI, 1154-1189, épouse ALIÉNOR D'AQUITAINE, † 1204.

- HENRI, AU COURT MANTEL, roi, 1170 † 1183.
- GEOFROI, † 1186, épouse CONSTANCE, comtesse de Bretagne.
  - ARTHUR, 1187-1203 (?).
- RICHARD CŒUR-DE-LION, roi, 1189-1199.
- JEAN SANS TERRE, roi, 1199-1216, épouse ISABELLE TAILLEFER.
  - HENRI III, roi, 1216-1272, épouse ALIÉNOR DE PROVENCE, sœur de Marguerite.
  - RICHARD DE CORNOUAILLES, roi d'Allemagne, 1257-1272.
- ALIÉNOR, épouse ALFONSE VIII, roi de Castille.
  - BLANCHE, † 1252, épouse LOUIS VIII, roi de France.
    - LOUIS IX, épouse MARGUERITE DE PROVENCE.

mencèrent toujours par des insurrections parlementaires. Les villes n'étaient pas tyrannisées par leurs seigneurs auxquels manquait le pouvoir souverain ; elle ne connaissaient qu'un ennemi, le roi ; c'est pourquoi l'Angleterre fut à peine effleurée par le mouvement communal.

C'est aussi, enfin, pourquoi le Tiers Etat fut conduit à s'associer avec les grands contre la royauté et non, comme en France, avec la royauté contre les grands. De là vient que l'Angleterre est le premier pays de l'Europe qui ait organisé la liberté politique par les trois ordres de la nation représentés dans le Parlement.

2° *Europe septentrionale : les États Scandinaves*[1].

Ce sont les invasions normandes qui ont fait connaître au reste de l'Europe, on sait sous quel sinistre aspect, les peuples du Nord : Danois, Norvégiens et Suédois. Ils appartenaient à la race indo-européenne et parlaient une langue voisine de l'allemand ; leurs coutumes, leurs institutions, leurs croyances primitives ressemblaient beaucoup à celles de la Germanie. Au IXe siècle, ils vivaient encore de la vie de tribu et pratiquaient le paganisme. A la tête des tribus étaient des princes ou rois héréditaires et des chefs militaires ou iarls ; l'assemblée des hommes libres était le tribunal suprême et la diète. Mais à cette époque déjà certains chefs essayèrent de former de grands royaumes. GORM LE VIEUX († 936) fut le véritable fondateur de la monarchie danoise, car il soumit les îles, le Jutland, même la Blékingie suédoise, et se rendit ainsi maître de toutes les passes de la Baltique. ERIC LE VICTORIEUX règna en Suède et HARALD A LA DENT BLEUE en Norvège avec un pouvoir plus contesté. CNUT LE GRAND fut pendant un temps (1014-1035) le maître unique des trois royaumes ; c'est alors que le christianisme s'implanta définitivement dans les pays scandinaves, bien que le

1. A CONSULTER. — A. GEFFROY : *Histoire des États scandinaves* (1851) ; ALLEN : *Histoire du Danemark ;* trad. en fr. par E. BEAUVOIS (1878 ; la bibliographie vaut pour les trois pays scandinaves) ; LARSON : *Canute the great, 995-1035* (1912).

culte d'Odin ait prolongé sa résistance jusqu'au XIVe siècle. En même temps, l'état social se modifia. Une noblesse se forma autour du trône et aux dépens des paysans libres; cependant c'est assez lentement qu'elle devint héréditaire et la classe des simples hommes libres garda une place importante dans l'État. Les villes étaient rares et le commerce aux mains des Allemands; Wisby, dans l'île rocheuse de Gotland, était le grand entrepôt de la Baltique comme Bergen, sur la côte norvégienne de la mer du Nord, dut sa rapide prospérité à ses relations constantes avec les Pays-Bas et l'Angleterre.

Au XIIIe siècle, les trois royaumes scandinaves étaient définitivement constitués au point de vue politique et religieux. Les évêchés établis depuis Cnut avaient d'abord été suffragants de Brême; ce lien fut brisé par la création des archevêchés de Lund en Scanie pour le Danemark (1104), de Nidrosie ou Drontheim pour la Norvège (1152) et d'Upsal pour la Suède (1164).

D'autre part, le Danemark, après avoir été au XIe siècle tributaire de l'Allemagne, secoua cette suzeraineté sous VALDEMAR Ier (1157-1188) et ses fils. Il réussit, dans la première moitié du XIIIe siècle, à étendre sa domination sur toute la côte méridionale de la Baltique, depuis le Mecklembourg jusqu'à l'Esthonie. Les Norvégiens se répandirent dans les îles de l'océan boréal: ils fondèrent en Islande un État bientôt florissant, une république scandinave « libre des rois et du despotisme ». Là ils conservèrent mieux que leurs frères continentaux les antiques traditions de la race conservées dans les *Eddas*. Puis, quand le christianisme eut pénétré dans l'île, il combattit habilement la vieille poésie païenne en répandant le goût de la poésie chevaleresque. La légende de Charlemagne traduite en islandais fut un instrument efficace de propagande chez un peuple à qui les longs hivers laissaient de grands loisirs, et qui, dans sa fière indépendance, avait gardé très vif le culte des héros. Plus loin encore les Scandinaves allèrent s'établir sur la côte méridionale du Grœnland et au-delà même, chez les Esquimaux du Vin-

land. Là ils étaient sur le sol de l'Amérique du Nord, bien avant Colomb, mais sans que cependant leurs expéditions aventureuses aient contribué à la découverte de l'Amérique.

3° *Europe orientale : Hongrois et Slaves* [1].

L'histoire du royaume de *Hongrie* commence avec ÉTIENNE Ier LE SAINT (997-1038) ; c'est le premier chef chrétien de la famille arpadienne, et il imposa le christianisme à tous ses sujets. Il enrichit l'Église naissante au point qu'elle fut bientôt le corps le plus puissant de l'État. Pour contenir les chefs des tribus, il divisa le territoire en districts ayant à leur tête un comte qui levait et commandait les troupes, dirigeait l'administration intérieure et recueillait les revenus de la couronne. La petite noblesse fut soumise à ces comtes, mais la grande ne dépendit que du roi. Enfin le roi réunit les évêques, les magnats, les hauts fonctionnaires dans une assemblée suprême et fit, avec leurs conseils, des lois et ordonnances pour combattre les anciennes coutumes de la horde hongroise. Cette organisation chrétienne et monarchique, imitée de l'Allemagne, ne changea pas les mœurs du pays qui restèrent longtemps encore toutes patriarcales, mais elle donna au royaume une solidité qui lui permit de se développer et de s'agrandir par l'acquisition du royaume « triple et un » d'Esclavonie, de Croatie et de Dalmatie, par la soumission d'un rameau important du grand peuple roumain répandu sur les deux versants des Carpathes méridionales, par la sujétion de la Bosnie et de la Serbie qui reconnurent la suzeraineté magyare. A la fin du XIIIe siècle, la monarchie hongroise allait des Carpathes

1. La chronique dite de NESTOR trad. par Louis LEGER (1884) est le fondement de l'histoire russe. Consulter : Louis LEGER : *Études slaves* (1880) et Alfred RAMBAUD : *Histoire de Russie* (6e édit. 1914) ; E. SAYOUS : *Histoire des Hongrois* (2e édit. 1900) ; Alex. D. XÉNOPOL : *Histoire des Roumains* (2 vol. 1896) ; Nicolas JORGA : *Histoire des Roumains et de leur civilisation* (1920).

orientales à la Morava, depuis l'Adriatique jusqu'au Pruth et au Dniestr.

Ces progrès furent plus d'une fois compromis par les discordes intestines et surtout par les compétitions au trône que fit naître l'incertitude de la loi successorale. Une guerre civile ayant éclaté entre le roi André II (1205-1235) et son fils Béla, les grands en profitèrent pour imposer à la royauté la *Bulle d'or* de 1222, par laquelle ils obtenaient de posséder leurs biens en toute propriété et à titre héréditaire, d'être exempts de toute autre obligation que celle du service militaire, de n'être condamnés à la mort ou à la confiscation qu'en vertu d'un jugement régulier. Chaque année, une diète devait se réunir à *Albe royale* (en hongrois Szekès-Fehervar ; en allemand Stuhlweissenburg) où tout noble pouvait paraître et déposer ses doléances. Des additions à cette Bulle d'or qui rappelle en certains points la Grande charte anglaise, donnèrent des garanties analogues à la noblesse inférieure et au clergé. Si le roi violait la constitution, l'archevêque de Gran devait lui rappeler la loi et, s'il refusait de s'y soumettre, l'excommunier (1231). Pendant plusieurs siècles, la Hongrie fut le pays d'Europe où l'aristocratie se maintint le plus fermement au pouvoir.

Beaucoup plus nombreux que les Hongrois, les *Slaves* s'affaiblirent en se morcelant. Dans les vallées de la Muhr, de la Save et de la Drave, s'établirent les *Slovènes*, (Carinthie et Carniole), les *Croates* et, au sud du Danube, les *Serbes*. Au nord de l'Autriche étaient les *Moraves*, convertis au christianisme dès le IXe siècle par Cyrille et Méthode, puis les *Tchèques* de Bohême, leurs frères. Ils peuplèrent enfin sous divers noms toute la contrée aujourd'hui allemande, située à l'est de l'Elbe et de la Saale ainsi que la vallée de la Vistule et les bassins supérieurs du Dniestr, du Dniepr et de la Volga. Dans cette masse confuse trois peuples surtout intéressent l'histoire médiévale : les Tchèques, les Polonais et les Russes.

Les *Tchèques* furent d'abord sous la dépendance de l'Allemagne, même après que Philippe de Souabe eut

définitivement reconnu le titre de roi à leur prince Ottocar Ier et à ses héritiers (1198) ; les rois bohémiens parurent aux diètes germaniques avec le chapeau électoral et la dignité d'archi-échansons de l'Empire. Aussi l'influence allemande fut-elle prédominante dans le pays. Les Allemands entrèrent en foule à la cour, dans les monastères et dans le clergé ; ils peuplèrent de marchands tout un quartier de Prague ; ils défrichèrent les forêts, fondèrent des villages et des villes. Ils initièrent les Tchèques à la littérature et à l'art de l'Occident. Quand s'éteignit le dernier des *Przémyslides* (1306), la Bohême n'eut plus que des rois étrangers. Cette influence extérieure, dangereuse pour l'originalité propre du pays, ne lui fut pas immédiatement funeste ; elle prépara la brillante période du XIVe siècle.

La *Pologne* compte parmi les nations européennes depuis la conversion au christianisme de Mieczyslav, prince de la famille des Piasts (962-992) ; mais son histoire primitive ne fut qu'une succession de guerres civiles ou étrangères traversées de courts moments de splendeur. L'anarchie favorisa le développement de la noblesse. A l'origine, les Slaves ne connaissaient que deux classes d'hommes, les libres et les non libres ; le sol était possédé à l'état indivis par les familles. C'étaient les mœurs patriarcales de la tribu non encore fixée au sol ; elles se perdirent quand, avec l'appropriation de la terre, la richesse commença. Il y eut alors une classe inférieure soumise à la noblesse, mais tous ceux qui jouissaient de la pleine liberté, même les plus humbles, comptèrent parmi la noblesse. Celle-ci forma dès lors le véritable noyau de la nation ; elle seule porta les armes ; elle se donna des princes à qui elle rendit le service militaire. De cette façon la Pologne échappa au despotisme royal, mais pour se perdre dans l'anarchie.

Les Slaves de *Russie* ont dû les premières notions d'un État organisé à des étrangers ; non pas aux Alle-

mands, comme ce fut le cas en Hongrie, en Bohême et en Pologne, mais aux Scandinaves d'abord, puis aux Grecs. C'étaient des Scandinaves en effet ces *Varègues* ou *Rous* qui, établis vers 862 sur les bords du lac Ladoga et du lac Blanc, occupèrent bientôt Novgorod, Smolensk, Kiev ; ils furent assez audacieux pour mener contre Constantinople des expéditions qui ont illustré les noms d'Oleg, d'Igor et de Sviatoslav. Ils dominaient alors dans le vaste bassin du Dniepr supérieur.

A cette conquête militaire partie du Nord s'ajouta bientôt la conquête ecclésiastique venue du Sud. Déjà Olga, femme d'Igor, avait reçu le baptême à Byzance ; aussi son nom est-il resté vénéré dans la sainte Russie. Son petit-fils Vladimir (972-1015), époux d'une princesse grecque, se laissa convertir par des missionnaires grecs et à son tour il imposa de force sa religion à ses sujets. La principale des idoles païennes, *Péroun* (le tonnerre), fut fouettée à Kiev et jetée dans le fleuve.

On a comparé Vladimir à Clovis. Un de ses fils, Iaroslav le Grand (1015-1044), a été le Charlemagne de la Russie. Il fit des guerres heureuses contre ses voisins et, par les relations extérieures qu'il noua, il fit vraiment de la Russie un État européen. De ses trois filles, il maria l'une au roi de Norvège Harald, une autre à Henri Ier, roi de France, la dernière à André Ier, roi de Hongrie. Il réunit les lois de son peuple dans un recueil intitulé : la *Vérité russe* (Rouskaia pravda). De sa capitale, Kiev, il voulut faire une rivale de Constantinople ; des artistes grecs élevèrent au bord du Dniepr une autre Saint-Sophie qui subsiste et qui garde encore aujourd'hui les mosaïques d'Iaroslav ; plusieurs centaines d'autres églises peuplèrent bientôt cette métropole où affluaient d'autre part les marchands d'Allemagne, de Hongrie, de Scandinavie et de Grèce. Ici, c'est l'influence byzantine qui triompha. Les prêtres grecs apportèrent avec eux la notion du gouvernement absolu et centralisé que les tsars de Kiev ne purent, il est vrai, mettre en pratique, mais qui leur survécut pour reparaître plus tard avec une force redou-

table dans la Russie moscovite. Par contre, la Russie aux moments critiques ne trouva pas dans la chrétienté occidentale les secours prodigués par exemple à l'Espagne contre les Maures, à l'Allemagne contre les Slaves, à la Hongrie contre les Turcs. On le vit bientôt. L'empire d'Iaroslav se décomposa plus vite encore que celui de Charlemagne ; il s'effondra dans d'effroyables guerres intestines. Kiev, prise d'assaut en 1169 et saccagée, perdit son rang de capitale. Enfin une quadruple invasion étrangère acheva l'œuvre de destruction commencée par les princes et par les boiars russes eux-mêmes. Au Nord-Ouest, ce furent les Allemands, marchands, missionnaires ou soldats. Puis vinrent les « frères de la milice du Christ » ou ordre des *Porte-glaives* fondé en 1201, qui furent tout cela à la fois. Ils s'établirent en Livonie, en Esthonie et en Courlande ; ils s'associèrent en 1247 aux chevaliers de l'ordre Teutonique en Prusse et fermèrent aux Russes l'accès de la Baltique, comme leurs alliés l'interdirent aux Polonais. A l'Ouest, les Lithuaniens, depuis le milieu du XIIIe siècle, ne cessèrent d'inquiéter la Russie sur sa frontière européenne.

Mais le fait le plus grave fut l'arrivée des Mongols, que GENGIS KHAN († 1224) venait de réunir en un corps de nation. Après plusieurs victoires où le sang russe fut versé à flots, la *Horde d'or* conquit (1224-1240) la plus grande partie de la Slavie russe, qui pendant trois siècles resta sous le joug. Les vaincus durent payer un lourd tribut et fournir à la Horde un contingent militaire ; les princes furent obligés, pour régner, d'obtenir son investiture et pour faire la guerre d'avoir son autorisation. La Russie ne fut plus ainsi qu'une dépendance de l'Asie et n'eut de relations avec l'Europe que par Novgorod, république de marchands prospère et puissante que l'invasion tartare n'avait pas entamée.

4° *Europe méridionale : Empire grec et Espagne*[1]

Même après que l'empereur de Nicée, Michel VIII Paléologue, fut entré dans Constantinople, il s'en faut de beaucoup qu'il ait rétabli la domination byzantine comme elle était avant la quatrième croisade. Il ne régna d'abord que sur la Thrace au sud de l'Hémus, sur la partie de la Macédoine qui avait composé l'éphémère empire de Thessalonique et sur quelques villes du Péloponèse. Au Nord, les *Serbes* étaient indépendants sous les princes de la maison de Nemanja, et les *Bulgares* avaient reformé un empire dont les progrès avaient été marqués par les désastres des Latins. Quant aux États latins issus de la croisade de 1204, il n'en resta que deux importants après 1261 : le duché d'Athènes, qui comprenait l'Attique et la Béotie, et la principauté d'Achaïe, qui occupait tout le Péloponèse. De son côté Venise, mettant à profit les malheurs de tout le monde, ajouta aux territoires acquis en 1204, et que d'ailleurs elle ne posséda jamais tous, la Crète, Modon et Coron, une partie de l'île d'Eubée, sans compter le duché de Naxos qui, sans appartenir directement à la République de Saint-Marc, fut cependant occupé depuis 1207 par des Vénitiens. En outre, les princes siciliens enlevèrent à l'empire grec d'autres lambeaux. Mainfroi posséda Durazzo et Corfou, avec le titre de prince de Romanie qui passa ensuite à son vainqueur, Charles d'Anjou. En Asie, l'empire de Trébizonde, qui tenait toute la côte méridionale du Pont-Euxin, à l'est du

1. A consulter : Spiridion P. Lambros : *Histoire de la Hellade* (en grec 2 vol. 1885-1888) et *Athènes vers la fin du* XII[e] *siècle* (1878, en grec) ; Louis de Mas-Latrie : *Histoire de l'île de Chypre sous les princes de la maison de Lusignan* (3 vol. 1857) ; Gustave Schlumberger : *Les principautés franques dans le Levant* (1879) et un grand nombre de monographies sur l'histoire de l'Orient chrétien et byzantin : M[e] de Guldencrone : *l'Achaïe féodale* (1889).

Pour l'Espagne, le meilleur manuel qu'on possède est celui de R. Altamira : *Historia de España* ; le tome I (1900) comprend tout le moyen âge. Pour les sources, voir B. Sanchez Alonzo : *Fuentes de la historia española* (1919).

Sangarius, se maintint jusqu'au milieu du xve siècle, d'ailleurs sans profit pour personne.

Même dans cette décadence, la sécurité de l'empire grec importait encore à la civilisation. Byzance garda toujours le dépôt de l'antiquité grecque ; ses professeurs et ses savants iront le révéler à l'Italie aux siècles suivants. Mais le schisme, rétabli après 1261 et malgré Michel VIII, lui fut fatal. Les Occidentaux s'acharnèrent sans merci contre les Grecs, et les Turcs musulmans purent les soumettre sans que la chrétienté latine s'intéressât efficacement à leur salut.

Dans l'Orient latin, il ne resta plus après la perte d'Acre en 1291 que deux États indépendants : celui de Chypre, occupé par des princes de la maison de Lusignan, et le petit royaume de l'Arménie cilicienne qui garda ses princes indigènes jusqu'au milieu du xive siècle. Maigre résultat de tant de croisades !

A la fin du xiiie siècle, les Musulmans occupaient sur le littoral méditerranéen un immense demi-cercle qui s'étendait de Smyrne au détroit de Gibraltar ; mais, tandis qu'une des pointes de leur croissant ne cessait de pénétrer plus en avant en Orient dans l'empire grec, l'autre s'émoussait de plus en plus dans une lutte plusieurs fois séculaire contre les chrétiens d'Espagne.

La péninsule Ibérique n'avait jamais été entièrement conquise par les Arabes. La région du Nord-Ouest leur échappa et donna naissance à deux petits États indépendants : l'*Asturie* et la *Cantabrie*, qui, réunis, formèrent le royaume d'*Oviédo* et plus tard celui de *Léon*. Au nord, les Francs sous Charlemagne organisèrent la *marche d'Espagne* entre l'Ebre et les Pyrénées : de là sortirent pendant la décadence carolingienne les royaumes de *Navarre* et d'*Aragon*. Puis la *Castille*, démembrée de la Navarre, se forma dans le bassin supérieur du Douro et, réunie au royaume de Léon (1037), elle constitua bientôt le plus grand royaume de l'Espagne. Enfin le comté de *Portugal*, donné à un prince de la maison de France

comme fief de la couronne de Castille (1094), fut érigé en royaume à son tour (1139). Il y eut ainsi en Espagne quatre royaumes chrétiens. D'autre part, le *califat de Cordoue* disparut, et sept royaumes musulmans se formèrent sur ses ruines. Entre ces Chrétiens et ces Musulmans animés d'un égal fanatisme, la guerre était incessante. Les Castillans entrèrent dans Tolède (1105), les Portugais dans Lisbonne (1147), les Aragonais dans Saragosse (1118). Le Cid Campéador s'illustra par des exploits que la légende et la poésie ont embellis. Au XIII[e] siècle, après une défaite subie par les *Almohades* à *Las Navas de Tolosa* (1212), les Musulmans reculèrent sur tous les points. L'Aragon conquit les Baléares et Valence; la Castille prit Cordoue, Jaen, Séville, Cadix; elle arriva jusqu'à la Méditerranée en occupant Murcie et Tarifa; le Portugal enfin s'annexa les Algarves. A la fin du siècle, il ne restait plus aux Musulmans qu'une partie du royaume de *Grenade*.

Dans cette croisade perpétuelle, l'Espagne fut puissamment secondée surtout par les Français, qui affluaient dans la Péninsule; des ordres religieux et militaires furent fondés au XII[e] siècle pour continuer sans trève la lutte nationale : celui de *Calatrava* (1158), celui d'*Alcantara* (1176), celui de *Compostelle* (1175), chargé de protéger le tombeau de saint Jacques le Majeur et les pèlerins qui venaient en foule y faire leurs dévotions, enfin celui d'*Evora*, en Portugal (1162). Ils formaient une armée permanente, toujours prête à marcher au combat et à profiter de la victoire. Cette guerre sainte perpétuelle a forgé le caractère et les institutions des Espagnols. Elle leur a donné l'horreur de l'infidèle et de l'hérétique, l'orgueil d'un sang pur de tout mélange avec l'ennemi de la foi.

Dans aucun autre pays chrétien, le clergé ne fut aussi puissant; il était exempt de toutes charges; ses membres n'étaient responsables que devant sa justice propre. La noblesse comprenait, soit un petit nombre de vieilles familles déjà établies dans les montagnes du Sud au mo-

ment de l'invasion arabe, soit des vassaux directs du roi, soit des gentilshommes peu fortunés qui étaient pour la plupart dans le vasselage des grands seigneurs. On appelait *hidalgos* ces membres de la petite noblesse. En Aragon, dominaient les *ricos hombres ;* mais dans ce royaume le peuple s'était organisé et avait appris à se protéger avant que les rois fussent devenus puissants, aussi avait-il fallu accorder aux riches particuliers, aux communautés religieuses ou urbaines, de nombreux privilèges ou *fueros* que les Aragonais conservaient avec un soin jaloux. La défense du droit public et privé y était confiée à un magistrat suprême, appelé *Justicia* ou grand-juge ; dans son tribunal étaient réglés tous les différends entre le roi et les ordres de la nation, toutes les querelles des ordres entre eux ; il pouvait obliger les fonctionnaires royaux à répondre de leurs actes devant lui. Il était lui-même soumis au contrôle d'une commission nommée à la fois par le roi et par l'assemblée du royaume. Depuis 1265, il dut être pris dans les rangs de la noblesse inférieure, parce que les grands seigneurs ne pouvaient être condamnés à des peines corporelles. Enfin les affaires générales étaient discutées dans les *Cortès* où assistaient primitivement, d'une part, les prélats et les chefs d'ordres eligieux en tant que seigneurs féodaux, de l'autre, les chefs de la noblesse. En Aragon, le roi opposa de bonne heure aux *ricos hombres* la petite noblesse et les députés des villes ; dès le milieu du XIIe siècle, les Cortès y furent composées de quatre ordres : les ricos hombres, le clergé, les simples chevaliers (*infanzones*) et les députés des villes. La Castille n'eut pas de grand-juge ; aussi fut-elle beaucoup plus éprouvée par les dissensions intérieures que l'Aragon.

La lutte pour les fueros et contre l'Infidèle absorba toute l'activité espagnole pendant plusieurs siècles ; elle ne laissa pas à la nation assez de loisir pour qu'elle ait pu grandement contribuer au mouvement artistique, littéraire et scientifique de l'Europe. Sans doute elle eut une brillante poésie héroïque dont le Cid a été le centre ;

la Catalogne, qui se rattachait étroitement au Languedoc par la langue et par la politique, produisit des troubadours fameux ; le roi de Castille ALFONSE X LE SAVANT († 1284) fut à la fois poète, historien et jurisconsulte ; il traça le plan d'une grande chronique générale et ordonna la rédaction d'un code de lois en sept parties qu'il fit exécuter sous sa direction par un groupe de savants. Mais la plus grande gloire de l'Espagne au XIIIe siècle est peut-être d'avoir produit l'homme qui représente le mieux son génie conquérant et croyant, le fondateur de l'ordre des Prêcheurs, saint Dominique (voy. p. 409).

5° *Europe centrale : Allemagne.*

Du Xe au XIIIe siècle, l'Allemagne changea beaucoup. Ses frontières s'étendirent à l'Ouest par l'acquisition de la Lorraine (924) et à l'Est par la conquête et la germanisation des peuples slaves compris entre l'Elbe et l'Oder. Les divisions intérieures se modifièrent aussi. A l'époque de Charlemagne, le pays était divisé en comtés (*pagi*, *Gaue*). Après lui, cinq grands duchés nationaux se formèrent : *Franconie*, *Saxe*, *Souabe*, *Bavière* et *Lorraine*. Puis la Lorraine se décomposa en deux duchés de *Haute* et *Basse-Lorraine* ; l'*Autriche* et la *Carinthie* se détachèrent de la Bavière et la *Bohême* compta parmi les duchés allemands ; enfin la *Thuringe* et la *Frise* eurent aussi leur existence propre. A côté de ces duchés qui correspondent à des régions géographiques bien déterminées, d'autres Etats se constituèrent d'une façon tout artificielle par la guerre et la colonisation, tels que les marches, margraviats ou marquisats du Nord-Est : *Misnie*, *Lusace* et *Brandebourg*, et ceux du nord : *Holstein*, *Meck-*

1. A CONSULTER. — L. WEILAND : *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, 911-1272 (1893-1896) ; J.-F. BŒHMER : *Regesta imperii*, t. V, 1198-1272 (nouv. édit., 1881-1911) ; H. BLOCH : *Die Staufischen Kaiserwahlen und die Entstehung des Kurfürstentums* (1911) ; R. SOHM : *Die Entstehung des deutschen Stædtewesens* (1890) ; G. BLONDEL : *Etude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle* (1892).

lembourg et *Poméranie*. Le triomphe de la féodalité amena de nouvelles transformations : les anciens comtés disparurent ; certains seigneurs réussirent à grouper sous leur autorité plusieurs de ces territoires, qui, le plus souvent, se morcelèrent au contraire en fiefs nombreux. Cette noblesse de second ordre se rendit héréditaire dès la fin du XIe siècle ; elle s'augmenta plus tard des agents des principaux seigneurs et prélats (*ministeriales*) qui exerçaient d'abord des fonctions presque serviles et qui réussirent peu à peu à se tailler des fiefs dans les domaines dont l'administration leur était confiée. Enfin les duchés nationaux s'affaiblirent dans les luttes pour le pouvoir, comme celui de Saxe après la disgrâce de Henri le Lion, ou disparurent comme ceux de Franconie et de Souabe. A la mort de Frédéric II, l'Allemagne était morcelée en une foule d'États petits et grands, laïques et ecclésiastiques, allemands et non allemands, qui compliquèrent étrangement la carte politique du pays.

Ces Etats jouissaient du pouvoir souverain, pouvoir de fait pendant longtemps, pouvoir légal depuis que Frédéric II l'eut reconnu formellement aux seigneurs ecclésiastiques (1220) et aux laïques (1232). Les princes exerçaient les fonctions des anciens ducs et comtes, c'est-à-dire qu'ils avaient le droit de rendre la justice, et le devoir de veiller à la paix publique, de commander la force armée, de tenir des assemblées locales ; ils jouissaient en outre de tous les revenus de la royauté et furent dès lors considérés comme les maîtres du territoire. Les habitants, libres ou non, devinrent leurs sujets. Ils avaient des vassaux qui à leur tour parvinrent dans certaines contrées (Souabe, Franconie, pays rhénans) à se rendre indépendants, mais qui ailleurs, par exemple dans le Nord, restèrent soumis au suzerain du pays. Quelques contrées seulement conservèrent leur ancienne liberté, comme la Zélande et les cantons de la Suisse.

La royauté était élective. Au XIIIe siècle, c'est la haute féodalité qui en disposa. Les trois archevêques de *Mayence*,

Trèves et *Cologne*, le *comte palatin du Rhin*, le *duc de Saxe* et le *margrave de Brandebourg* eurent chacun une voix ; la Bavière et la Bohême se disputèrent la septième qui échut décidément à la *Bohême* en 1275. Tout homme libre pouvait être élu, pourvu qu'il fût capable, au point de vue spirituel et corporel, de gouverner le royaume. On nomma même des étrangers comme Richard de Cornouailles et Alfonse de Castille. Le jour du couronnement, le roi jurait de respecter les droits de chacun et de maintenir la paix publique ; s'il y manquait, le comte palatin pouvait juger le cas avec les autres princes. A partir d'Otton Ier le roi d'Allemagne devint aussi, le plus souvent, chef du saint empire romain ; il portait alors le titre d'*Imperator Romanorum semper augustus* ; et son fils, quand il était élu du vivant de son père, prenait celui de *Rex Romanorum*. Enfin il porta aussi les deux couronnes d'Italie et d'Arles.

Auprès du roi étaient les grands officiers. C'étaient d'abord les trois *chanceliers* pour l'Allemagne, l'Italie et Arles, qui étaient les archevêques de Mayence, Cologne et Trèves ; puis le comte palatin exerçait les fonctions de *grand-sénéchal* et était le juge des princes ; le duc de Saxe était *grand-maréchal* ; le margrave de Brandebourg *grand-chambrier* et le roi de Bohême *grand-échanson*. De temps à autre, le roi réunissait dans des assemblées ou *diètes* (*Reichstage*) les grands du royaume, c'est-à-dire tous ceux qui relevaient directement du roi et que l'on désignait, quelle que fût leur puissance matérielle, par le mot de princes. La diète s'occupait de la confection des lois, de la paix publique, des procès où étaient impliqués les princes, de la guerre, etc. En dehors des diètes impériales, le roi tenait aussi dans les diverses provinces de l'empire des diètes particulières (*Hoftage*) auxquelles devaient assister les grands de la province ; on y réglait les intérêts particuliers de la région et l'on y faisait appliquer les décisions ordonnées pour tout l'empire.

Le roi pouvait convoquer l'armée féodale, mais depuis

Henri VI il fallut qu'il donnât les motifs de l'expédition projetée. Tous les vassaux appelés devaient alors se présenter sous peine de forfaiture. La durée du service militaire n'était pas fixée, autrement les nombreuses expéditions italiennes auraient été impossibles. Par contre, le vassal recevait une indemnité d'équipement et dans certains cas une solde. Les revenus de la royauté étaient médiocres, à moins que la couronne n'échût à un riche seigneur tel que Frédéric de Hohenstaufen. En dehors de ses domaines propres, il ne lui restait que quelques contributions dues par des châteaux, des villes, des monastères non encore inféodés, le droit de gîte, des prestations en nature en temps de guerre, certains produits de justice et de chancellerie. Tout cela fournissait de si médiocres ressources que les Hohenstaufen cherchèrent à s'enrichir hors de l'Allemagne. Le domaine royal reconstitué dans l'Italie septentrionale leur donna beaucoup d'argent ; mais, quand la maison des Staufen eut disparu, ces biens furent dilapidés et les finances royales sortirent ruinées de la grande crise du XIIIe siècle.

Une royauté sans argent, presque sans troupes, sans capitale et presque sans administration centralisée, est impuissante à maintenir l'ordre. Le roi se déclarait le protecteur de la paix publique, mais il n'avait pas les moyens de la maintenir. Il fallut que les individus fissent eux-mêmes leur police. Dans les villes, se formèrent des ligues de défense mutuelle : en 1254, Mayence, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle s'unirent pour dix années et admirent dans leur alliance beaucoup de nobles. Treize ans plus tôt, Lubeck et Hambourg s'étaient unies ; elles groupèrent autour d'elles d'autres villes et organisèrent la ligue fameuse connue depuis environ 1255 sous le nom de *Hanse allemande*. Les empereurs furent bientôt obligés de reconnaître ces ligues qu'ils avaient d'abord interdites. Enfin les bourgeois furent admis à la diète, bien que dans une situation inférieure, et constituèrent un des ordres politiques de l'Etat.

L'Allemagne dont c'est la destinée, à ce qu'il semble,

de déborder toujours hors de ses frontières et qui, les invasions terminées, avait recommencé à se répandre au sud des Alpes et à l'est de l'Elbe, subit par contre l'influence extérieure, surtout en fait d'art et de littérature. La renaissance littéraire naquit en quelque sorte auprès de Bruno, frère d'Otton I[er], et des clercs de la chapelle royale. Elle s'inspira à la fois de l'Italie et de l'Orient et se manifesta soit dans les écoles épiscopales, comme à Cologne, à Magdebourg, à Spire, soit dans les monastères comme celui de Reichenau qui produisit HERMANN LE BOITEUX, vrai prodige de science ; celui de Saint-Gall où écrivit le premier en date des poètes épiques de l'Allemagne, EKKEHART ; celui de Gandersheim, qui eut pour abbesse la savante Gerberge, sœur d'Otton le Grand, et qu'illustra HROTSUITHA, si célèbre par ses poésies épiques et ses drames en prose imités de Térence. Cette littérature était d'ailleurs savante et pédante avant tout ; elle n'employait d'autre langue que le latin, comme il convenait à un pays et à un temps où les clercs seuls avaient intérêt à cultiver l'étude.

Cependant l'Allemagne eut aussi une poésie originale et puissante dont les productions les plus remarquables ont été le poème des *Nibelungen*, qui raconte la lutte des Burgondes et en particulier de la famille de Nibelung contre Etzel ou Attila, et le poème de *Gudrun* où se développent les aventures merveilleuses de Hagen, prince d'Irlande, de sa femme Hilde, princesse indienne, et de leur petite-fille Gudrun. Tandis que dans *Siegfried*, le héros du Nibelungenlied, invulnérable sauf à l'épaule et qui meurt à la fleur de l'âge, on reconnaît quelques traits d'Achille, Gudrun, enlevée par un prétendant évincé, mais toujours fidèle au fiancé qu'elle a choisi, rappelle la femme d'Ulysse. Aussi les Allemands considèrent-ils ces deux poèmes comme leur Iliade et leur Odyssée.

A côté de ces œuvres où revit dans leur farouche simplicité le souvenir des grandes invasions germaniques et normandes, poussa un autre rameau littéraire qui ne

sortit pas du vieux tronc tudesque. Les poèmes chevaleresques de la France et la poésie lyrique du Midi languedocien vinrent s'y greffer et s'y épanouir avec des grâces nouvelles. Cette littérature d'emprunt flattait les goûts du temps : le poète Conrad, qui écrivit à la prière de Henri le Lion (ou de son père Henri le Superbe), imita la *Chanson de Roland*, tandis que les légendes carolingiennes passèrent dans la chronique rimée des empereurs (*Kaiserchronik*). D'autres imitèrent ou traduisirent nos poèmes de la Table ronde : Perceval et son fils Lohengrin, qui fut le chevalier au cygne, Titurel, Tristan et Iseut, Erec et Gauvain, qui fut le chevalier au lion. Henry de Veldeke emprunta l'histoire d'Énée au trouvère normand Benoît de Sainte-More, comme le prêtre Lamprecht emprunta celle d'Alexandre le Grand à Aubri de Besançon (ou de Briançon), compatriote de l'impératrice Mathilde, femme de Frédéric Ier. Nos troubadours inspirèrent les *Minnesinger*, « chantres du printemps et de l'amour », dont les plus célèbres, Wolfram d'Eschenbach, Hartmann d'Aue, Godefroi de Strasbourg et surtout Walter de la Vogelweide naquirent au temps de Frédéric Barberousse et écrivirent au temps ou même à la cour de Frédéric II, leur admirateur.

L'art fut aussi tout d'emprunt à l'origine. Il s'épanouit de bonne heure dans l'architecture religieuse importée d'Italie, d'Orient et de France. Les fondements du chœur de Strasbourg furent jetés en 1015 ; la cathédrale romane de Spire fut construite en grande partie sous Henri III. Les grandes cathédrales de la vallée du Rhin, qu'on appelait « la rue aux prêtres » (*Pfaffenstrasse*), furent construites, agrandies et embellies par des ouvriers français et italiens. D'autre part, l'Allemagne donna à ses églises des proportions majestueuses ou énormes qui en changèrent le caractère, mais qui reflétèrent d'autant mieux l'idée de grandeur que les Hohenstaufen avaient répandue autour d'eux.

Quand on a parcouru ce tableau général des États européens, la première impression qui s'en dégage est

celle d'une extrême et pénible confusion. Sans doute les institutions politiques et sociales présentent dans la plupart de ces pays des analogies frappantes, mais le grand mal de la féodalité avait été d'émietter à l'infini la souveraineté, de créer mille tyrannies locales, d'entraver la formation de gouvernements vraiment forts et bien armés. Si l'on compare cette extraordinaire diversité à la majestueuse simplicité du monde romain, le contraste est grand.

Cependant le souvenir de l'unité antique ne disparut jamais complètement. Charlemagne et Otton le Grand le firent revivre avec éclat, et depuis la seconde moitié du xe siècle les souverains allemands aspirèrent à la monarchie universelle. Les Hohenstaufen surtout eurent pleine conscience des droits que leur conférait le titre impérial. Ils ne se contentèrent pas de régner en Allemagne et dans les royaumes annexes d'Italie et d'Arles ; ils prétendirent encore à la suzeraineté sur la Hongrie, la Pologne et le Danemark. La France la reconnut un instant à l'époque d'Otton le Grand ; mais sous les Capétiens elle ne laissa jamais échapper une occasion de proclamer sa pleine indépendance. En Angleterre, Richard Cœur-de-Lion la subit par nécessité politique et pour sortir de prison plus vite ; mais, après la mort de l'empereur Henri VI, il n'en fut plus question. L'Espagne la repoussa toujours ; elle alléguait qu'ayant été jadis abandonnée par les Romains l'empereur des Romains n'avait aucun droit sur elle. En Italie même, deux points furent toujours réfractaires : au Nord, la république de Venise ; au Sud, le royaume des Deux-Siciles. En Orient, les rois de Chypre et d'Arménie s'avouèrent les vassaux d'Henri VI. Dans une prétendue lettre adressée à Saladin par Frédéric Barberousse, mais qui est certainement d'un contemporain, on fit invoquer par l'empereur les antiques souvenirs de Crassus tué par les Parthes et de Marc-Antoine s'oubliant aux pieds de Cléopâtre, tout cela pour prouver que les droits de l'empire sur les contrées orientales subsistaient toujours.

Ces prétentions nous semblent naïves ; on les tenait

pour sérieuses au moyen âge. Elles firent que le roi d'Allemagne ne fut pas un souverain national. Plus il crut à sa suprématie impériale, plus il entraîna le pays dans les aventures. Il sacrifia ses intérêts particuliers à une chimère décevante. Il voulut régner à Rome, sa capitale légale, mais il s'y brisa contre un pouvoir d'abord subordonné au sien, puis égal, puis supérieur, celui des papes qui aspiraient, eux aussi, à dominer le monde et qui voulurent disposer de la couronne impériale. Innocent III imagina même une théorie fameuse. C'était par la faveur du pape, disait-il, que l'empire avait été autrefois enlevé aux Grecs et confié aux Allemands dans la personne de Charlemagne ; l'autorité qu'en cette circonstance Léon III avait exercée comme représentant de Dieu devait dès lors et pour toujours demeurer à ses successeurs ; les papes pouvaient donc, à n'importe quel moment, retirer leur don pour le transporter à une autre personne ou à une autre nation qui en fût vraiment digne. Sans doute l'empereur était aussi nécessaire au monde que le pape, mais le pouvoir pontifical, émané de Dieu même, devait l'emporter sur le pouvoir impérial émané des hommes. — L'Allemagne et l'Italie furent victimes des guerres allumées pour assouvir cette double ambition léguée au moyen âge par l'antiquité. En Allemagne, la royauté fut sans force parce qu'elle resta élective, et elle fut élective parce que la papauté, s'arrogeant le droit de couronner l'empereur, ne pouvait tolérer un empire héréditaire.

LIVRE XII

L'ÉGLISE ROMAINE AU XIIIe SIÈCLE[1]

1° *Hiérarchie ecclésiastique.* *Clergé séculier et clergé régulier.*

A défaut d'unité politique, le moyen âge a du moins possédé l'unité religieuse ; c'est l'Église romaine qui la lui a donnée. Cette Église constituait au XIIIe siècle un État étrange et puissant. Il n'avait pas de frontières ; au milieu d'une société guerrière il n'avait pas d'armées ; mais il possédait une hiérarchie savante, un dogme très arrêté, l'art de gouverner les hommes et de leur faire aimer sa domination.

Comme l'empereur était à la tête de la société laïque, le pape était le chef de la société ecclésiastique. Depuis le décret de 1059 (voir p. 230), les cardinaux seuls avaient

1. Sources. — La principale source pour l'histoire de la papauté est l'immense collection des bulles des papes qui ont été publiées ou analysées dans les ouvrages mentionnés plus haut de Jaffé, de Potthast, de Baronius et dans les volumes de *Registres pontificaux* édités par les élèves de l'École française de Rome. Il existe un *Bullarium magnum Romanum* (Luxembourg, 1747-1758, 11 vol. in-folio), qui s'étend de 450 à 1550. Pour le clergé de France, la *Gallia christiana*, publiée par les Bénédictins, est le recueil essentiel, de même le *Monasticon anglicanum* de Dugdale pour l'Angleterre, l'*Italia sacra* d'Ughelli pour l'Italie, et pour l'Espagne l'*España sagrada* de Florez.
A consulter. — G. Krueger : *Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende* (1909-1913) ; P. Fournier : *Les officialités au moyen âge* (1881) ; Ad. Tardif : *Histoire des sources du droit canonique* (1887) ; Imbart de la Tour : *Les élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIIe siècle* (1891) ; Vacandard : *Vie de saint Bernard* (4e édit., 1900) ; Sackur : *Die Cluniacenser* (2 vol., 1892-1894) ; Mortier : *Histoire abrégée de l'ordre de saint Dominique en France* (1920) ; Sabatier : *Saint François d'Assise* (1893) ; *La France franciscaine* (3 vol. 1912-1920) ; F. Van den Borne : *die Franziskus-Forschung* (1917).

le droit de choisir le pape ; c'est après seulement et pour la forme, que l'on demandait le consentement du peuple et du clergé de Rome. Alexandre III supprima cette ombre d'intervention populaire, et décida qu'à l'avenir l'élection aurait lieu à la majorité des deux tiers des voix (1179). On évitait ainsi les tumultes dans la rue, mais non les rivalités dans le collège des cardinaux. Après la mort de Clément IV (1268), ils furent dix-sept mois sans pouvoir s'entendre. Alors on les enferma dans le palais où ils demeuraient à Viterbe ; au bout d'un an, ils n'avaient encore rien fait. Un beau jour enfin, on enleva la toiture de l'édifice et la pluie qui tombait à flots les obligea de prendre un parti. Ils élurent Grégoire X, et celui-ci, pour éviter le retour d'un pareil scandale, ordonna qu'à l'avenir les cardinaux seraient enfermés dans des cellules séparées et qu'ils n'en sortiraient qu'après avoir choisi le pape (1274). C'est ce qu'on appelle le Conclave. Une fois élu, le pape était consacré et couronné de la tiare en grande pompe, d'ordinaire dans la basilique de Saint-Pierre. De ce jour commençait vraiment son règne. Dans les actes émanés de sa chancellerie, il prenait l'humble titre de « serviteur des serviteurs de Dieu » ; mais en parlant de lui-même, il était moins modeste. Grégoire VII s'était dit le « vicaire de saint Pierre » ; Innocent III s'appela « vicaire de Jésus-Christ », affirmant ainsi que son pouvoir procédait de Dieu même. Seul, désormais, le pape avait le droit de porter le titre de *pontifex maximus*. Aussi lui reconnaissait-on dans l'Église une autorité presque sans limites. A condition de respecter le texte des Écritures, les sentences des Pères et les canons des conciles, il pouvait décider souverainement en toute matière de doctrine et de discipline. On n'était pas encore tenu de le croire infaillible, mais on admettait qu'il ne pouvait guère se tromper en parlant au nom de Dieu et pour son Église.

Les décisions, décrets ou décrétales des papes avaient donc force de loi. Innocent III prit un soin extrême de leur rédaction. Jusqu'alors les recueils de décrétales, même le célèbre *Décret* compilé vers 1140 par le moine bolo-

nais GRATIEN, avaient été des œuvres privées, sans valeur authentique. Innocent III commanda officiellement à un de ses notaires un travail analogue et l'envoya à l'université de Bologne, qui avait pour ainsi dire le monopole de l'enseignement canonique en Europe, en déclarant qu'on pourrait s'en servir sans scrupule devant les tribunaux et dans les écoles. Vers 1230, GRÉGOIRE IX chargea le dominicain Raimond de Peñafort, son chapelain, de former un code systématique du droit canonique. C'est ce qu'on appelle les *Cinq livres des décretales de Grégoire IX*. L'ouvrage fut continué plus tard et, quand il fut complet, on l'appela le *Corps du droit canonique*, fondement du pouvoir pontifical, comme le Corps du droit civil l'était du pouvoir impérial.

Le pape, souverain pontife, était le chef de la hiérarchie ecclésiastique. Les archevêques lui prêtaient serment. Les évêques étaient généralement, depuis 1215, élus par les chapitres; mais le pape se réservait le droit de confirmer l'élection. A partir du XIIIe siècle, la mention d'élections épiscopales faites « par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique » fut très souvent formulée. Lorsque deux ou plusieurs candidats étaient élus en même temps, la cause était portée devant le pape qui pouvait alors nommer un prélat de son choix. L'histoire d'Angleterre en offre un exemple fameux, c'est quand Innocent III, n'admettant pour le siège de Cantorbéry ni le candidat élu par le chapitre ni le prélat proposé par le roi, choisit Étienne de Langton. En Castille, Alfonse X (1252-1284) reconnut au pape le droit de déposer et de rétablir les évêques, d'annuler une élection, « même quand l'élu serait digne ». Dans aucun autre pays un aussi exorbitant privilège ne lui fut accordé ; mais presque partout il put disposer à son gré des bénéfices ecclésiastiques. Jusqu'à Innocent III, le pape se contentait en ce cas de prier les évêques d'accorder ces bénéfices à ses protégés ; depuis ce pape, c'est un ordre formel qu'on leur adressa. C'était une source de gros abus. Au concile de Lyon (1245), l'Angleterre protesta contre les nombreux Italiens enrichis par ces

libéralités excessives, contre ces étrangers « qui n'avaient aucun souci des âmes et qui percevaient chaque année 60,000 marcs, plus que le revenu net du roi dans tout le royaume ». Mais le mal persista. Quant au droit d'appel, revendiqué avec une insistance particulière par Nicolas Ier, il prit une importance extraordinaire depuis la fin du XIe siècle ; il n'y eut pour ainsi dire pas de causes, en matière ecclésiastique ou civile, dont on ne pût appeler en cour de Rome. Enfin le pape avait le droit de lier et de délier sur la terre comme Jésus-Christ au ciel, et d'accorder des dispenses même pour des infractions futures ; il abrégeait les épreuves du Purgatoire en distribuant des Indulgences et fixait les rangs dans le ciel en désignant les saints.

Auprès du pape étaient le collège des cardinaux et l'ensemble des bureaux ou tribunaux qui constituaient sa Cour (*curia romana*).

Les cardinaux formaient un collège chargé d'élire, comme on l'a vu, le pape en conclave ; c'est aussi parmi eux que le pape choisissait ses ambassadeurs extraordinaires, ou légats *a latere*. Ils étaient divisés en trois classes : évêques, prêtres et diacres. INNOCENT IV donna le chapeau rouge aux cardinaux légats, les autres l'eurent aussi, mais plus tard.

Parmi les bureaux qui composaient la *Curie romaine* ou mieux la *Cour de Rome*, les plus importants étaient ceux de la *chancellerie* où passaient toutes les affaires de la papauté, on pourrait presque dire de la chrétienté. Au XIIIe siècle, elle avait à sa tête un chancelier et un vice-chancelier assistés de notaires pour la rédaction des actes et la surveillance des agents subalternes. Sous leurs ordres étaient quatre bureaux : celui des *minutes* où l'on rédigeait, sous une forme très abrégée, la minute (ou sorte de brouillon) des actes écrits au nom du pape ; celui des *grosses* où l'on écrivait les expéditions originales, ou exemplaires destinés aux individus intéressés ; celui du *registre* où l'on transcrivait sur des registres en parchemin les actes dont on croyait utile de garder copie ; enfin

celui de la *bulle* où les actes étaient revêtus du sceau, ou bulle, du pape, qui était une pièce de plomb ronde et aplatie sur les deux faces, portant d'un côté le nom du pape inscrit entre les branches d'une croix, de l'autre les figures de saint Pierre et de saint Paul. Les soins les plus minutieux étaient pris pour assurer l'authenticité des actes pontificaux. Ainsi l'on employait des formules différentes pour chaque nature d'acte; le style était scandé par un rythme particulier; la manière de dater, de suspendre la bulle, etc., était soumise à des règles précises que de leur côté les faussaires, et ils étaient nombreux, s'ingéniaient à éluder. Les usages de la chancellerie ou pour dire autrement, les règles de la *diplomatique* pontificale servirent de modèle à la plupart des chancelleries européennes, mais aucun État, excepté l'Angleterre, n'a possédé d'archives aussi bien tenues que celles du Saint-Siège; aucun à coup sûr ne put en avoir au moyen âge qui eussent un caractère aussi universel.

Pour entretenir les scribes de la chancellerie et les dignitaires de l'Eglise, pour soutenir le faste dont s'entouraient nécessairement les papes même les plus économes, pour subvenir aux frais des entreprises guerrières et autres engagées dans tous les pays de la chrétienté par la politique pontificale, il fallait beaucoup d'argent. Les papes avaient d'abord les revenus du patrimoine de Saint-Pierre et de tous les domaines possédés par le Saint-Siège en Italie; un clerc de l'Eglise romaine, Cencio Savelli qui fut le pape Honorius III, composa vers la fin du XIIe siècle un livre des revenus de cette nature (*Liber censuum*), document précieux pour l'intelligence de l'administration financière dans l'État pontifical. Il y avait en outre le *denier de Saint-Pierre,* payé par quelques pays et surtout par l'Angleterre depuis le VIIIe siècle; Grégoire VII le réclama de Guillaume le Conquérant qui consentit à le payer, puisque ses prédécesseurs l'avaient fait. Jean sans Terre, quand il se fut déclaré le vassal du Saint-Siège (1213), fixa le chiffre de ce tribut à 1,000 marcs : 700 pour l'Angleterre et 300 pour l'Irlande. Les autres États vassaux

payaient également un tribut; celui que Frédéric II avait promis pour la Sicile était de mille pièces d'or. Enfin les évêques et les abbés payaient pour la confirmation de leur élection et les archevêques pour l'obtention du pallium; l'expédition des bulles et autres lettres pontificales était taxée ainsi que le prix des dispenses et indulgences. Encore tout cela ne suffisait-il pas et, pour faire face aux nécessités pressantes, les papes avaient recours à des impôts extraordinaires levés sur le clergé. C'est surtout depuis Innocent IV que se développa le système financier de la Cour de Rome.

Quand il fallait fixer le dogme ou prendre de graves résolutions concernant les intérêts généraux de l'Église, les papes réunissaient des conciles. Ceux où la chrétienté tout entière était censée représentée étaient dits œcuméniques. On en compte vingt jusqu'au dernier, tenu en 1870 au Vatican. Le concile réuni au Latran par Innocent III en 1215 est considéré comme le douzième et celui de Lyon (1245-1247) comme le treizième. Les huit premiers sont communs aux deux Églises grecque et latine; mais à partir du neuvième (1123), ils ne règlent plus en fait que les intérêts de l'Église romaine. Le nombre de ceux qui y prenaient part varia naturellement beaucoup. A celui de 1215, assistèrent quatre cent douze évêques, soixante et onze primats et métropolitains, plus de deux mille clercs de tous pays et de toute robe; les patriarches latins de *Constantinople* et de *Jérusalem* y parurent; ceux d'*Antioche* et d'*Alexandrie* s'y firent représenter; les souverains de Byzance, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie, de Chypre, de Jérusalem y envoyèrent des ambassadeurs. Cette affluence manifestait, de la manière la plus formelle, l'immense prestige exercé par Innocent III dans le monde chrétien; la rapidité avec laquelle furent menées les délibérations attesta son pouvoir. Trois jours, en effet, suffirent à ce concile pour approuver (on ne saurait dire discuter) soixante-dix canons sur les matières les plus variées et les plus épineuses. L'assistance au concile de Lyon fut beaucoup moins nom-

breuse, car on y compta seulement trois patriarches et cent quarante évêques, presque tous anglais et français.

Tous les pays chrétiens étaient divisés en *évêchés* et *archevêchés*. Comme on l'a vu, les évêques et archevêques étaient le plus souvent, depuis 1215, élus par les *chapitres*. Depuis cette époque aussi, leur dépendance à l'égard du Saint-Siège ne fit plus discussion. Comme le pape avait la « plénitude » de la puissance ecclésiastique, il était censé déléguer une partie de sa « sollicitude » aux évêques qui devinrent ainsi ses lieutenants. Il put en outre intervenir dans le gouvernement des églises particulières et même soustraire à la juridiction de l'*Ordinaire* tel chapitre ou tel monastère qui alors était dit *exempt*, absoudre les pénitents de certaines fautes graves, conférer directement des bénéfices dont la collation, d'après le droit commun, eût appartenu à l'évêque diocésain. D'ailleurs le pouvoir qui restait à ce dernier était encore très considérable. Il avait en effet le pouvoir d'ordre et de juridiction : 1° Il conférait les ordres majeurs et le sacrement de confirmation, consacrait les autres évêques, bénissait les nouveaux abbés et abbesses, consacrait l'huile et le chrême le jeudi-saint, bénissait les ornements sacrés, les cloches, les églises et les cimetières, dégradait les prêtres pour des crimes graves. 2° Il avait dans son diocèse et sur les clercs le pouvoir administratif et judiciaire ; il distribuait et surveillait l'enseignement public, faisait des enquêtes sur les mœurs et sur la foi (*inquisition*), créait et protégeait les établissements charitables et hospitaliers.

Cette autorité vaste et multiple était partagée et limitée par le chapitre et les archidiacres. Le *chapitre* était le collège des chanoines (voy. p. 156). La vie commune cessa pour eux en France au XIIe siècle; alors les biens attribués aux chapitres furent partagés en *prébendes* dont chacune était affectée aux besoins d'un chanoine. Ils vécurent donc chacun chez soi, mais ils se retrouvaient tous aux offices et aux *assemblées capitulaires*. Ils avaient alors leur place ou stalle au chœur. A la première stalle siégeait le

doyen, qui dirigeait les offices et présidait les réunions du chapitre ; la seconde était occupée par le *chantre*, qui dirigeait le chant liturgique ; puis venaient les *archidiacres*, le *chancelier*, le *théologal* qui interprétait l'Écriture, l'*écolâtre* qui dirigeait l'école cathédrale, le *pénitencier*, le *custode* ou trésorier qui avait en garde le trésor de l'église, le *chambrier* ou camérier qui administrait les biens temporels du chapitre. Le chapitre, qui nommait l'évêque, était souvent soustrait à sa juridiction et soumis directement soit au métropolitain, soit au pape. C'étaient deux pouvoirs voisins, rivaux et souvent hostiles. On appelait *collégiales* des églises qui possédaient un chapitre sans avoir d'évêque.

Les *archidiacres* étaient les lieutenants de l'évêque. En son nom et à sa place, ils visitaient le diocèse, présidaient les synodes diocésains et le tribunal épiscopal. Ils étaient d'ordinaire plusieurs dans un même diocèse, qui se trouva ainsi subdivisé en *archidiaconés*. Souvent ils empiétèrent sur les pouvoirs de l'évêque. Pour les tenir en échec, les évêques instituèrent, à partir de 1170, des tribunaux dits d'*officialité* auxquels ressortissaient toutes les causes cléricales et matrimoniales. Le président de ce tribunal ou *official* était l'homme de l'évêque ; son autorité grandissante ne tarda pas à ruiner celle de l'archidiacre.

A certains moments, l'évêque s'entourait, soit des prêtres de la ville épiscopale (*presbyterium episcopi*), soit des prêtres de tout le diocèse qui avaient charge d'âmes. Dans ce dernier cas, ils formaient le *synode diocésain* où l'évêque traitait les affaires générales du diocèse. Les métropolitains réunissaient de même des *synodes provinciaux* et il y avait des synodes ou *conciles nationaux*, réunissant tout le clergé d'un pays, comme les *conciles œcuméniques* réunissaient le clergé de toute la chrétienté.

Le nombre des évêques a varié. Dans certains pays, il y avait autant de diocèses que d'anciennes cités romaines. Cela est surtout vrai de la France où la division ecclésiastique, jusqu'à la fin de l'ancien régime, a continué la

division administrative de la Gaule romaine. C'est aussi pourquoi les villes où résidait l'évêque prirent le nom particulier de cités. En Angleterre, par exemple, on distingua toujours très nettement, dans la langue administrative, les cités ou villes épiscopales, des autres villes ou bourgs fortifiés. Les conquêtes des Latins en Orient et en Palestine, amenèrent la création de nombreux diocèses ; ils disparurent naturellement quand la domination latine eut été renversée ; mais les titres survécurent. Les évêques sans diocèse que le pape nommait alors furent dits *in partibus infidelium*.

A la tête des *paroisses* étaient des prêtres appelés, suivant les endroits, *doyens*, *recteurs*, *prieurs* ou *chapelains* et, depuis le milieu du XIIIe siècle, *curés*. Ils étaient nommés soit par les évêques, soit plus souvent par les seigneurs qui avaient donné les revenus nécessaires à l'entretien du desservant; ces seigneurs étaient alors dits les patrons de la paroisse. Le droit de *patronat* et de *présentation* aux cures est un de ceux dont les seigneurs furent le plus jaloux en Angleterre ; il a été soumis à la législation la plus minutieuse depuis le XIIe siècle. Des *archiprêtres* institués par le conseil commun de l'évêque et de l'archidiacre, étaient chargés de faire exécuter les statuts diocésains et de surveiller les mœurs des prêtres ; au XIIIe siècle ils avaient même une juridiction et un sceau.

Le *clergé régulier* comprenait le peuple innombrable des *moines* réunis sous la conduite des *abbés* dans de grands monastères ou *abbayes*, et sous la direction des *prieurs* ou *prévôts* dans des *prieurés*, maisons moins importantes dépendant d'une abbaye. Le XIIe et le XIIIe siècle ont été l'âge d'or du monachisme qui s'est développé avec une fécondité et une variété prodigieuses ; la diffusion de la vie monastique a été certainement un des traits caractéristiques du moyen âge, et l'effort le plus étonnant qui ait été tenté à cette époque pour adoucir ou améliorer l'état social. On peut diviser ces monastères en six catégories principales.

1° *Ordres d'ermites.* — Le plus célèbre est celui de la

Grande-Chartreuse, fondé en 1084, en Dauphiné, par SAINT BRUNO, de Cologne ; on y pratiquait un jeûne et un silence presque continuels, l'abstinence absolue de la viande et la clôture perpétuelle. Il y eut aussi l'ordre de *Grammont* en Limousin, celui du *Mont-Carmel*, qui, fondé en Palestine (1156), fut transporté en Europe au XIII[e] siècle, et l'ordre des *Ermites de saint Augustin* constitué définitivement en 1256.

2° *Ordres charitables*. — En 1099, ROBERT D'ARBRISSEL établit à *Fontevrault* une abbaye bénédictine de femmes avec des bâtiments pour les filles repenties, les lépreux, les infirmes, et même une abbaye d'hommes. Une femme était à la tête de toutes ces maisons consacrées à la prière et aux œuvres de miséricorde. Cet ordre fut célèbre dans tout l'ouest de la France. Aliénor d'Aquitaine lui voua une dévotion spéciale, et c'est à Fontevrault qu'elle voulut être ensevelie ; sa pierre tombale y est encore. L'ordre des frères hospitaliers de *Saint-Antoine* fut fondé à Vienne en Dauphiné au temps de la première croisade, et celui du *Saint-Esprit* en 1178 à Montpellier. L'ordre des *Trinitaires* ou des *Mathurins* fut créé en 1198 pour le rachat des chrétiens pris par les pirates musulmans.

3° *Ordres pour la réforme de la vie monastique*. — Les chanoines de *Saint Augustin* étaient des prêtres ; ils étaient cloîtrés et soumis à une règle qui s'inspirait des écrits de l'illustre évêque d'Hippone. Une abbaye de cet ordre fut établie à Saint-Victor, aux portes de Paris, par Louis VI (1113) ; elle devint sous la direction de Guillaume de Champeaux un séminaire fécond pour les études philosophiques et théologiques. Cependant les chanoines Augustins n'exercèrent jamais une influence égale à celle de l'ordre de *Prémontré*. Ce dernier fondé par un Allemand, NORBERT, qui était de la famille des sires de Gennep à Xanten, fut établi sur la terre de Prémontré, dans la forêt de Coucy, que lui donna le comte de Champagne, Thibaut IV (1120). Il y réunit, non des moines, mais des chanoines réguliers ; le cloître n'était pour ces religieux qu'un lieu de recueillement où ils se préparaient à l'ensei-

gnement, à la prédication et aux fonctions pastorales. Il devait sortir de là des prêtres voués à la pauvreté, chastes, mortifiés et de zélés missionnaires. L'idée de saint Norbert répondait si bien aux besoins du temps qu'un grand nombre de monastères se formèrent sur ce modèle en France et dans l'Allemagne du Nord. Norbert lui-même mourut (1134) archevêque de Magdebourg, après avoir contribué à répandre la foi chrétienne dans les pays slaves et païens dont la germanisation commençait à peine.

4° *Ordres chevaleresques*. — On connaît déjà les *Templiers* et les *Hospitaliers* répandus dans toute l'Europe, l'*ordre Teutonique*, celui des *Porte-glaives* occupés à la conquête des provinces slaves de la Baltique, et les quatre ordres créés en Espagne pour la guerre contre les Musulmans. Ils n'avaient qu'une occupation, la guerre contre les Infidèles ; mais ils ne se recrutaient guère que dans les rangs de la noblesse. Tandis qu'il était défendu aux membres du clergé de porter les armes, les moines-chevaliers étaient voués au métier militaire. Le rang que la naissance leur donnait dans la société et les services rendus à la cause chrétienne firent affluer dans leurs mains de grandes richesses. Leur orgueil s'en accrut d'autant ; bientôt ils devinrent dangereux pour les rois et même pour les papes.

5° *Cluny et ses filiales*. — *Cluny*, après avoir été pendant tout le XIe siècle à la tête de la réforme ecclésiastique (voyez page 228), s'était un peu alangui dans la satisfaction de la victoire remportée avec Grégoire VII. L'ordre fut réformé à *Citeaux*, monastère créé en 1098 près de Dijon par Robert, abbé de Molesme, qui soumit ses moines à la règle bénédictine rendue plus austère. Le nombre des religieux y devint bientôt si considérable que le troisième abbé envoya des colonies à *La Ferté* (sur Grosne), *Pontigny*, *Clairvaux* et *Morimond*. Ce sont les « quatre filles » de Citeaux. La plus célèbre fut *Clairvaux*, que fonda saint Bernard. Ces moines, Cisterciens et Bernardins, portaient la robe et le manteau blancs. On les appelait des *Moines blancs* pour les distinguer de ceux

de Cluny, ou *Moines noirs*. Leurs abbayes étaient rattachées les unes aux autres par l'institution des chapitres généraux qui réunissaient tous les abbés en assemblées plénières. Organisation puissante que d'autres ordres tels que celui de Prémontré adoptèrent, et qui contribua beaucoup à discipliner le clergé régulier, comme le clergé séculier l'était depuis longtemps sous l'autorité épiscopale.

Presque tous les ordres qu'on vient de passer en revue ont été fondés avant la fin du XIIe siècle et sont nés en France. Nouvelle preuve de la fécondité de cette époque vraiment décisive dans l'histoire du moyen âge et de l'expansion française à l'époque où la société féodale, disciplinée par l'Église, commence à devenir bienfaisante. Excepté les monastères, assez peu nombreux, où la règle de saint Augustin était en vigueur, presque tous observaient celle de saint Benoît, formulée avec une rigueur nouvelle par saint Bernard. Du VIIIe au XIe siècle, les Bénédictins avaient été d'infatigables défricheurs; plus tard ils furent zélés surtout pour les travaux de l'esprit. Beaucoup furent appliqués à transcrire les manuscrits anciens; d'autres composèrent toutes sortes de livres d'histoire, de théologie, de littérature ou de sciences. C'est grâce à eux en grande partie que la littérature antique n'est pas entièrement perdue pour nous.

Mais l'étonnante prospérité des maisons religieuses y amena le relâchement des mœurs. Maître Foulques, employé plusieurs fois par Richard Cœur-de-Lion aux négociations avec Philippe-Auguste, dit au roi d'Angleterre, un jour qu'il avait quelque aigreur contre lui : « Vous avez avec vous trois filles qui vous empêcheront de parvenir au royaume de Dieu : l'Orgueil, la Luxure et l'Avarice. » Le roi lui répliqua : « Ces trois filles, je les ai déjà mariées : la première et l'aînée, l'Orgueil, aux Templiers ; la seconde, la Luxure, aux Moines noirs ; la troisième et la dernière, l'Avarice, aux Moines blancs. » Ce n'est pas là seulement un mot. De piquantes et tristes révélations se rencontrent à chaque page d'un registre pré-

cieux entre tous, celui des visites faites dans les églises et maisons de son diocèse par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, certainement un des plus honnêtes hommes du temps de saint Louis. Cette fois encore, comme au XIe siècle, ce sont des ordres nouveaux qui entreprirent de ramener l'Église à son caractère primitif d'humilité et de charité. Ils eurent pour fondateur un Espagnol, Dominique, et un Italien, François d'Assise.

6° *Ordres mendiants.* — François naquit en 1182 à *Assise*, ville d'Ombrie, que le commerce avait enrichie. Son père, Bernardone, était dans l'aisance et lui-même il aima pendant sa jeunesse à dépenser gaiement l'argent. Puis tout à coup, à l'issue d'un festin où ses camarades l'avaient proclamé roi de la jeunesse, il renonça aux biens du monde et aux joies matérielles qu'ils procurent. Il résolut de ne plus vivre que d'aumônes et se mit à prêcher l'amour des hommes et la vertu de la pauvreté. Il trouva bientôt des disciples et les établit autour d'une chapelle en ruines dite de la *Portiuncula*, près d'Assise. Il leur imposa dans toute sa rigueur le triple vœu monastique de pauvreté, d'obéissance et de chasteté (1209) : mais il les appela *frères*, pour les distinguer des moines, et leur donna le surnom de *Frères mineurs* (*Minoritae*), parce qu'il voulait qu'ils fussent considérés comme les moindres dans le royaume de Dieu. Au lieu de les cloîtrer, il leur ordonna de vivre dans le monde pour mieux le convertir. Il leur recommanda d'être toujours d'humeur douce et allègre, de voir de près la misère et de la secourir sans jamais se rebuter. De tous ces préceptes il donna sans cesse l'exemple, subissant avec joie le mépris et l'insulte, soignant de ses mains les lépreux qu'il avait eus d'abord en aversion, répandant son amour sur toute la création, sur les bêtes comme sur les hommes qu'il appelait tous indistinctement ses frères et ses sœurs. L'ordre nouveau et la règle que lui imposa le fondateur furent approuvés par Honorius III (1223). Saint François créa aussi un ordre mineur pour les femmes, celui des *Clarisses*, mais il leur imposa la réclusion et le silence per-

pétuel (1224). Enfin un troisième ordre ne comprit guère que des laïques vivant dans le monde, pouvant posséder des biens et se marier, riches ou pauvres, nobles ou artisans, tenus uniquement d'observer les grands préceptes de la foi et de la charité chrétiennes. Le *Père Séraphique*, comme on l'appela, mourut le 4 octobre 1226 après être allé vainement chercher le martyre en Égypte lors de la cinquième croisade. Sa réputation de sainteté était déjà si grande qu'il fut canonisé deux ans après.

Dominique était né dans la vieille Castille, près d'Osma, en 1170. Il fut, ce que saint François n'était pas, un savant théologien. Saint François s'inquiétait peu des hérésies; Dominique en fut au contraire l'infatigable adversaire, surtout pendant la guerre albigeoise. Il établit une première confrérie de disciples à Toulouse même, dans la capitale des hérétiques, et il réussit à la faire approuver par Honorius III. Il parcourut alors l'Italie, l'Espagne et la France, recrutant partout des partisans, surtout chez les gens instruits et les fervents orthodoxes, fondant de nombreux monastères, formant ses adeptes à la prédication. Il leur donna le nom de *Frères Prêcheurs* et leur imposa, lui aussi, l'obligation de la mendicité, afin de prouver aux hérétiques que l'on pouvait vivre d'après les préceptes de l'Evangile tout en restant fidèle à l'Eglise romaine. En 1220, il réunit à Bologne le premier chapitre général de l'ordre, et mourut l'année suivante (1221). Comme chez les Franciscains, il y eut chez les Dominicains un ordre de femmes et un tiers ordre de pénitents laïques. Les deux ordres s'organisèrent à peu près de même : ils furent divisés en provinces administrées, chez les Mineurs, par un ministre, chez les Prêcheurs, par un prieur; enfin ils étaient soumis à un général qui ne relevait que du pape.

Leur succès fut prodigieux. Ils eurent bientôt des couvents partout, même les Franciscains, qui se relâchèrent de l'étroite observance de la règle primitive. Ils furent comblés de privilèges par les papes; ils purent confesser et enterrer dans leurs cimetières sans autorisation épiscopale; ils excitèrent la jalousie des curés dont ils

rognaient les revenus, ils eurent des écoles à eux et obtinrent des chaires dans les universités ; par là ils soulevèrent l'animosité des corps enseignants. Ces luttes ne firent que stimuler leur ardeur et leur rapportèrent de nouveaux privilèges. Les Dominicains furent chargés spécialement des enquêtes concernant l'hérésie et se rendirent redoutables en organisant l'Inquisition romaine.

Quant aux Franciscains, ils se compromirent un moment en s'abandonnant aux rêveries du mysticisme. Bon nombre d'entre eux, ceux qui appliquaient dans toute leur âpreté les doctrines du Maître, adoptèrent les idées contenues dans les livres de l'abbé Joachim, fondateur de l'ordre de Fiore en Calabre (1202). Ce dernier distinguait dans la vie de l'humanité trois états successifs correspondant aux trois personnes de la Trinité : « le premier était celui du Père ou de la Loi, c'était l'âge des laïques ou des hommes mariés ; le second, celui du Fils ou de l'Évangile interprété à la lettre, était l'âge du clergé séculier ; le troisième, celui du Saint-Esprit, sera l'âge des religieux ». Pour les Franciscains rigoristes, le Maître était justement l'initiateur de cette troisième période qui devait être le règne du Saint-Esprit ; c'est pourquoi ils s'appelèrent les *Spirituels*. Un des leurs, frère Gherardino de San Donnino, composa vers 1254, à Paris, un traité sur l' « Évangile éternel », où l'Évangile du Christ, dépouillé de toute énigme et sans figures, se comprendrait sans peine et achèverait l'œuvre de l'Eglise. Ce traité fut condamné par le pape Alexandre IV qui proscrivit en même temps les écrits de Joachim et de ses disciples. La secte des Spirituels subsista cependant jusqu'à la fin du XIIIe siècle, répandant sur l'ordre franciscain tout entier une défaveur qui contribua encore à la prodigieuse fortune des Dominicains.

Cette Eglise si fortement organisée, véritable image de la société féodale et populaire, ne manquait pas d'ennemis cependant. Ce ne sont pas seulement des hommes d'État sceptiques comme Frédéric II, qui voulait maintenir l'Eglise à condition qu'elle fût à son service, mais qui aux

injonctions de la foi opposait volontiers le doute philosophique ou même l'incrédulité. L'Église rencontra de plus grosses difficultés encore dans les hérésies.

2° *L'Église et les hérésies* [1].

Dès le XIe siècle, des croyances antichrétiennes, venues d'Orient, s'étaient répandues dans l'Italie du Nord et dans les provinces méridionales de la France. Là on appelait leurs sectateurs des *Patarins* (voir page 230); ici c'étaient des *Bonshommes*, des *Poblicans*. Les chefs de la secte, ceux qui avaient renoncé au mariage pour mener la vie des Purs étaient dits *Cathares* ou *Parfaits*. Plus tard, on les désigna sous le nom plus général d'*Albigeois* parce qu'Albi en contint un grand nombre. Au XIIe siècle, ils organisèrent une Église rivale de l'Église catholique ; ils eurent leurs prêtres, leurs évêques, leurs conciles. Parmi ceux même qui n'avaient pas rompu avec l'orthodoxie, plus d'un se montrait tolérant envers l'hérésie ; Raimond VI, comte de Toulouse, avait auprès de lui un évêque catholique et un prêtre cathare pour être sûr d'être toujours bien avec Dieu. Une autre secte, celle des Vaudois, fut constituée vers 1160 par un riche bourgeois de Lyon, VALDÈS ou Valdus. C'étaient des chrétiens que l'étude du Nouveau Testament avait éloignés de l'Église officielle : ils voulaient vivre comme les apôtres, charitables et pauvres, tout occupés de prédication et de bonnes œuvres ; mais ils rejetaient le purgatoire, les messes pour les morts, la

1. SOURCES. — *La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme ;* édit. P. Meyer (*Soc. de l'Hist. de France* 2 vol., 1875-1879) ; Paul FREDERICQ : *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae.* 1re partie, 1025-1520 (1889).

A CONSULTER. — *Histoire générale de Languedoc*, par Dom VAISSETE (nouv. édit., tomes VI et VII, 1879) : Ch. SCHMIDT : *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (2 vol., 1848-1849) : Edmond BROECKX : *Le Catharisme* (1920) ; F. CUMONT : *Recherches sur le manichéisme* (1908) ; Ch. MOLINIER : *L'Inquisition dans le midi de la France au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (1880) et *L'Église et la Société cathares* (*Rev. hist.*, t. XCIV et XCV) : Ch. LEA : *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*. 3 vol., trad. fr. par S. REINACH, (1900-1902), important.

confession faite à des prêtres de mauvaise vie. Ils se répandirent promptement dans le Piémont et en Lombardie, en Lorraine et en Alsace, en Suisse, en Bavière et en Autriche. Condamnés au concile de Vérone (1184), ils furent englobés dans la persécution albigeoise et persécutés. Ils durèrent néanmoins, mais en rejetant l'autorité de l'Église à cause de la corruption des mœurs cléricales. Quant aux Cathares, la tranquillité relative dont ils jouirent au XIIe siècle cessa dès qu'Innocent III fut monté sur le trône.

Le plus puissant des princes qui favorisaient l'hérésie cathare était RAIMOND VI, comte de Toulouse ; un légat, Pierre de Castelnau, voulut le contraindre à restituer aux églises ce qu'il leur avait pris et il lui prédit « que la colère de Dieu s'étendrait sur lui pour l'écraser » ; puis, comme Raimond ne cédait pas, il l'excommunia (mai 1207). Le pape confirma cette sentence en termes violents qui ne l'émurent pas davantage. Après d'inutiles pourparlers, Raimond renvoya le légat avec des paroles menaçantes ; un de ses serviteurs suivit le légat et le tua (janv. 1208). Ce meurtre fut expié par plus de sang que celui de Thomas Becket. Le pape fit prêcher la croisade par les moines de Cîteaux. Comme il accordait les mêmes privilèges que pour une expédition en Palestine et qu'il demandait aux croisés seulement un service militaire de quarante jours, ils vinrent en foule. Le Nord se rua sur le Midi.

Deux cent mille hommes conduits par ARNAUD, abbé de Cîteaux, étaient déjà arrivés à Valence quand Raimond VI consentit à faire sa soumission (18 juin 1209) ; mais il ne réussit qu'à détourner sur son neveu, RAIMOND-ROGER, vicomte de Béziers et de Carcassonne, l'orage qui le menaçait. Béziers fut pris d'assaut et les habitants massacrés. « Frappez-les tous », disait aux égorgeurs le légat du pape, « Dieu reconnaîtra les siens ! » On a mis en doute que cette odieuse parole ait été prononcée, mais il est certain que plusieurs milliers de personnes périrent dans cette boucherie. Puis les croisés allèrent assiéger Carcassonne (1er août) ; la place était très forte ; ses

murailles encore debout l'attestent. Alors on attira le vicomte dans un guet-apens et, pendant qu'on feignait de négocier avec lui, la place fut enlevée par surprise. On y fit un immense butin et peu de prisonniers. Pour garder le pays conquis, les vainqueurs mirent à leur tête SIMON, SIRE DE MONTFORT, personnage ambitieux et dévôt, homme de guerre plein de ressources et administrateur habile. Il avait déjà pris part à la quatrième croisade dans les rangs de ceux qui, en petit nombre, avaient refusé d'aller à Zara ou à Constantinople et qui avaient fait honnêtement leur devoir en Terre sainte. Les pouvoirs qu'on lui donna furent d'abord temporaires, mais il s'en acquitta avec un zèle si opiniâtre, qu'il finit par devenir le chef reconnu de la croisade. Il n'en était que trop digne !

Cependant Raimond VI était allé à Rome pour se plaindre au pape des effroyables ravages exercés dans le Midi. Le pape l'accueillit bien, mais le renvoya devant ses légats pour se justifier du meurtre de Pierre de Castelnau. Il parut, en effet, aux conciles de Saint-Gilles (sept. 1210) et d'Arles (janv. 1211). On lui posa des conditions si humiliantes qu'il préféra prendre les armes ; tous, d'ailleurs, seigneurs et bourgeois, Catholiques, Cathares ou Vaudois, répondirent à son appel pour combattre « la gent étrangère du Nord ». Simon, à la tête d'une armée renouvelée par d'incessants renforts, prit Lavaur (1211), remporta sur Raimond VI à *Castelnaudary* (1212) une victoire qui lui donna la plus grande partie des comtés de Toulouse, de Foix et de Comminges, enfin repoussa sous les murs de *Muret* une grosse armée que PIERRE III D'ARAGON venait d'amener à son beau-frère Raimond VI (1213). Enfin Louis de France parut dans le Midi avec une armée ; il entra dans Toulouse avec le légat, l'évêque Folquet et Simon de Montfort. Alors la ruine de Raimond fut complète. En vain multiplia-t-il ses plaintes et ses promesses au point d'émouvoir Innocent III. Le concile du Latran renouvela, confirma, étendit tous les décrets déjà portés contre l'hérésie. Quant à Raimond VI, « considérant que, d'après des indices certains, son pays

ne saurait être maintenu dans la foi catholique », le pape décréta « qu'il serait dépouillé à perpétuité de son pouvoir et relégué hors de son pays pour y faire pénitence de ses péchés ». Le territoire conquis fut cédé à Simon, qui se qualifia « par la grâce de Dieu comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, duc de Narbonne ». Le reste, c'est-à-dire les marquisats de Beaucaire et de Provence, devait être remis à la garde d'hommes sûrs pour être rendus au fils de Raimond à sa majorité, « s'il s'en rendait digne ». Le butin était si considérable que Simon put constituer plus de quatre cents fiefs donnés à des seigneurs français ; des évêques français furent également introduits dans les diocèses vacants et dirigèrent de minutieuses enquêtes sur la foi des gens. L'Inquisition commençait.

Innocent III ne vit pas la fin d'une guerre dont il avait été l'ardent promoteur, mais dont il paraît avoir regretté les excès. On peut croire qu'il eut la main forcée au concile du Latran, et qu'il voulut indirectement encourager Raimond VI à la résistance quand il lui dit en le congédiant : « Quoi que tu fasses, que Dieu te permette de bien commencer et de mieux finir ! » Le comte reprit, en effet bientôt les armes, rentra dans Toulouse à la grande joie des habitants, qui massacrèrent à leur tour les Français trouvés dans les rues (sept. 1217). Simon vint mettre le siège devant sa capitale ; il y fut tué (25 juin 1218) et l'armée des croisés battit en retraite.

Une nouvelle croisade fut alors prêchée en France ; elle échoua devant Toulouse (1219). Le fils aîné de Simon, Amaury, continua la lutte ; il fut partout vaincu et conclut une trêve avec le jeune Raimond VII qui venait de succéder à son père (1222). Il finit même par quitter le Midi et céda (1224) toutes ses prétentions au nouveau roi de France, Louis VIII, qui reprit la route du Midi et s'empara d'Avignon après un siège de trois mois, tandis que d'autres croisés rentraient à Nîmes, Carcassonne, Béziers, Castres, Albi ; la mort le surprit à Montpensier en Auvergne (8 mai 1226). Mais Raimond VII était si épuisé

qu'il abandonna la lutte. Un traité négocié à *Meaux*, conclu et juré à Paris devant les portes de Notre-Dame (12 avril 1229), lui enleva les diocèses de Narbonne, Maguelonne, Nîmes, Uzès et Viviers, le Velay, le Gévaudan, l'Albigeois, une partie du Toulousain ; le vicomte de Béziers fut dépouillé de la majeure partie de ses États. Raimond VII garda le reste de ses domaines à condition de marier sa fille Jeanne à un frère de Louis IX ; au cas où il ne naîtrait aucun enfant de ce mariage, le comté de Toulouse ferait retour au domaine de la couronne.

Il y avait pis encore. Le Midi était ruiné par une guerre sans merci de vingt ans ; les persécutions dirigées contre les hérétiques vrais ou supposés comprimèrent le développement d'une civilisation qui avait été originale et brillante ; le Languedoc, rattaché violemment à la France du Nord, ne fut plus qu'une dépendance du domaine royal. Sans doute la formation de l'unité française venait de faire un grand pas, mais fallait-il acheter ce résultat si désirable au prix de tant de larmes et de sang ? Ici comme en Orient, la croisade avait d'abord accumulé les ruines, et le Midi de la France ne se releva jamais tout à fait de cet écrasement.

Une autre conséquence de la croisade albigeoise fut l'établissement de l'*Inquisition*.

On a déjà vu que les évêques avaient le droit et le devoir de surveiller la conduite de leurs ouailles ; mais tout d'abord il n'y eut pas de peines spéciales pour frapper les hérétiques. La situation changea au XI[e] siècle. Dès l'époque de Robert II, on signale treize hérétiques brûlés à Orléans (1022). Louis VIII ordonna d'appliquer aux Albigeois la même peine (1226). Le concile de Toulouse (1229) chargea dans chaque paroisse le curé et deux ou trois laïques sûrs de rechercher les hérétiques. Enfin, en 1233, Grégoire IX confia cette mission aux Dominicains. En même temps une législation spéciale fut élaborée pour frapper ce crime d'un nouveau genre. On pouvait appliquer les suspects à la torture pour leur

arracher l'aveu de leurs hérésies; on leur refusait des avocats et des médecins; celui qui persistait quand même dans son erreur était mis à mort; ceux qui se rétractaient pouvaient encore être « emmurés »; enfin les moins compromis étaient marqués d'une croix rouge sur leurs habits et pour toujours notés d'infamie. Les peines étaient perpétuelles sur terre comme dans l'enfer! Ces cruautés excitèrent de nouvelles révoltes : l'inquisiteur Conrad de Marbourg fut tué en Allemagne (1236); les inquisiteurs dans le Midi languedocien furent massacrés dans Avignonet (1243) et cet attentat faillit ranimer les feux mal éteints de la guerre albigeoise. Malgré tout, elles atteignirent leur but, car l'hérésie fut étouffée à la fin du XIII[e] siècle.

L'intensité de la guerre albigeoise était un sérieux avertissement pour l'Église. Son autorité morale, si grande au XI[e] et au XII[e] siècle, commença de s'affaiblir au XIII[e]. La rapide diffusion des ordres mendiants lui créa des difficultés chez elle-même; elle eut à réprimer les excès des *flagellants*, qui allaient en procession à travers les villes et qui se fouettaient dans les rues, nus jusqu'à la ceinture; des *apôtres*, vagabonds dont le chef, franciscain chassé de son couvent, se faisait passer pour le fils de Dieu; des *hommes des bois* qui sous l'habit de saint François mendiaient en bandes dans les bois, dans les forêts et sur les grands chemins, ne laissant plus rien à quêter derrière eux; des *hommes au sac* qui pratiquaient une scandaleuse mendicité, etc.

Puis, en dehors de l'Église, il fallait compter avec les éléments réfractaires, hostiles ou persécutés, comme les Grecs schismatiques et les Juifs. Les premiers n'avaient rien à craindre, mais les Juifs étaient généralement haïs et méprisés. Les chrétiens débitaient sur leur compte des fables aussi dangereuses qu'absurdes. Ne les accusait-on pas d'immoler des enfants chrétiens le jour de leur Pâque? Un archevêque d'Arménie racontait sérieusement aux moines de Saint-Alban, que dans son pays vivait encore un juif, qui avait assisté à la passion du Sauveur et

qui l'avait même frappé du poing pour le faire avancer plus promptement au lieu du supplice. « Va donc, Jésus, va plus vite ! » lui avait-il crié en ricanant ; et Jésus, le regardant d'un œil sévère, lui avait répondu : « Je vais et toi tu attendras que je vienne ! » Depuis ce temps le Juif attendait toujours, et il attend encore. Plus tard on l'appela le *Juif errant* et au XVII[e] siècle on lui donna le nom d'AHASVÉRUS. Dans les villes, comme on ne pouvait pas se débarrasser des Juifs, à raison même des services qu'ils rendaient, on les parquait d'ordinaire dans un quartier ou *ghetto*, où ils étaient soumis à une surveillance souvent hargneuse ; quand ils en sortaient, ils devaient porter sur leur habit une marque extérieure qui permît de les éviter ; c'est une pièce d'étoffe qu'on appelait la *roue*.

Il s'en fallait donc de beaucoup que la société chrétienne tout entière fût silencieusement enrégimentée sous l'étendard de saint Pierre et que le joug ecclésiastique fût partout accepté. Le temps où l'Église romaine est au sommet de sa puissance temporelle est aussi celui où la royauté, cette religion laïque, s'organise et se fortifie de toutes parts ; le siècle qui vit Innocent III au faîte de la puissance spirituelle, est aussi celui de saint Louis, grand-père de Philippe le Bel.

LIVRE XIII

CIVILISATION CHRÉTIENNE ET FÉODALE

1° *L'enseignement.* [1]

L'enseignement fut d'abord exclusivement renfermé dans les monastères et dans les chapitres des églises cathédrales. Charlemagne l'avait remis en honneur et depuis il ne cessa de se développer. L'Église, qui en avait le monopole, le favorisa de tout son pouvoir. La méthode qu'on suivait dans les écoles était celle que le monde antique finissant avait léguée au moyen âge. On y enseignait d'abord les trois « arts » de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique (*trivium*), puis les quatre « sciences » de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie et de la musique (*quadrivium*). C'est seulement alors que le jeune homme abordait les études supérieures de théologie, de droit, de philosophie ou de médecine. A partir du XIe siècle, la médecine fut enseignée surtout à Salerne en Italie, et en France à Montpellier. Le droit, et avant tout le droit romain, retrouvé dans les manuscrits qui avaient conservé la législation de Justinien, fut étudié

1. A CONSULTER. — DENIFLE et CHATELAIN : *Chartularium universitatis Parisiensis* (4 vol., 1889-94) ; Marcel FOURNIER : *Statuts et privilèges des universités françaises* (3 vol., 1890-1892) ; C. E. DU BOULAY : *Historia universitatis Parisiensis* (6 vol., 1665-1679) ; Ch. DE RÉMUSAT : *Abélard* (2 vol., 1845) ; Ch. THUROT : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris* (1850) ; B. HAURÉAU : *Histoire de la philosophie scolastique* (3 vol., 1872-1880) ; TOUGARD : *L'hellenisme dans les écrivains du moyen âge* (1886) ; A. CLERVAL : *Les écoles de Chartres au moyen âge* (1895) ; RASHDALL : *Universities in the middle ages* (3 vol., 1895-1897) ; J. S. SANDYS : *History of classical scholarship* (2e édit. 1906-1908) ; G. ROBERT : *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle* (1909).

avec ardeur aux écoles de Bologne. La France a été le berceau de la philosophie dite *scolastique*.

Cette philosophie n'était pas originale. Elle procédait en droite ligne de Platon et d'Aristote, mais pendant longtemps on connut à peine leurs livres et mal leurs théories. En effet, au XIIe, au XIIIe siècles, bien peu, même parmi les plus savants, tels que Jean de Salisbury, étaient en état, non seulement de comprendre, mais même de lire le grec. Il faut faire exception pour les Normands de l'Italie méridionale chez qui la connaissance du grec était assez répandue. D'Aristote et de Platon l'on n'avait que quelques écrits traduits ou analysés au VIe siècle de notre ère par Boèce. Mais cela suffisait pour soulever, sur les origines des idées et des êtres, de graves problèmes que les deux grands philosophes grecs avaient résolus dans des sens différents ; aussi les scolastiques se rangèrent-ils bientôt en deux camps hostiles : les partisans de Platon ou *Réalistes* et ceux d'Aristote ou *Nominalistes* ; les premiers soutenaient par exemple que les qualités et les espèces ont une réalité indépendante des choses ; les seconds, que ce sont des mots, des abstractions pures. Les uns et les autres exposaient d'ailleurs de la même façon leurs doctrines. Ils prenaient une sentence de leur maître favori et s'efforçaient, en discutant avec leurs auditeurs, d'en faire ressortir les conséquences logiques. Aussi la dialectique, ou art de raisonner, dont Aristote avait tracé les règles, était-elle en particulière estime dans les écoles.

Les premiers scolastiques ont été l'Anglo-Saxon ALCUIN (voyez page 160) et l'Irlandais JEAN SCOT ERIGÈNE, qui enseigna dans l'école du palais sous Charles le Chauve et dont la science fut tenue au IXe siècle pour merveilleuse. Après lui, les plus illustres furent des Français. Citons seulement GERBERT, qui fut le pape Sylvestre II. Bientôt l'Eglise s'émut de la hardiesse de leurs pensées ou de la liberté de leur langage et les persécuta. BÉRENGER, élève, puis brillant professeur à l'école de Tours, fut condamné pour des propositions malsonnantes sur l'Eucharistie

(1050). Roscelin, chanoine de Besançon, osa expliquer par des raisons philosophiques le mystère de la Trinité ; il fut condamné par un concile et abjura, après avoir risqué d'être massacré par le peuple (1094). On était averti maintenant qu'en matière de foi il faut avant tout croire, sans raisonner. Mais la raison n'a-t-elle pas ses droits à côté de l'autorité ? La question se posa bientôt avec Abailard.

Pierre Abailard était un Breton, né en 1079 au Pallet dans le comté de Nantes. Ses parents étaient nobles. Il était l'aîné de la famille et par conséquent destiné au métier des armes ; son père cependant voulut le faire instruire. Le jeune homme y profita si vite qu'il sacrifia, comme il le dit, Mars à Minerve et qu'il consacra sa vie à la science. A Paris il suivit les leçons de Guillaume de Champeaux, chanoine de la cathédrale. Il prit une part active aux disputes instituées par le professeur, mais il combattit ses doctrines avec une logique si pressante, qu'il le força de s'avouer vaincu. Devenu maître à son tour sans diplôme (à cette époque, on n'en avait pas encore besoin), il ouvrit une école rivale de celle du cloître de Notre-Dame sur les terres de l'abbaye exempte de Sainte-Geneviève. Puis, après le tragique dénouement de ses amours avec la savante et noble Héloïse, il se fit moine et reprit son enseignement avec un éclat extraordinaire. Il eut bientôt auprès de lui plusieurs milliers de disciples ; ses livres passèrent « de nation en nation, de royaume en royaume ». Mais ses succès lui firent de nombreux ennemis et ses idées le perdirent. Abailard avait l'audace de prétendre que, dans les vérités qui sont du domaine de la raison, il était inutile de recourir à la foi ; même en théologie, il voulait que la foi fût éclairée et fortifiée par la raison. C'était l'esprit même du libre examen, qui devait attendre encore bien des siècles avant de voir ses droits reconnus.

C'est là-dessus qu'on l'attaqua. Nul ne déploya dans cette lutte plus de résolution ferme et clairvoyante que saint Bernard. Lui aussi, il était de race noble. Troisième

fils d'un chevalier bourguignon, chétif de corps et faible de santé, il s'était retiré du monde à vingt-deux ans (1113). Moine à *Cîteaux*, il ne tarda pas à se faire remarquer par sa piété ardente, sa science et son énergie. Chargé de conduire une colonie de moines cisterciens dans la haute vallée de l'Aube (1114), il y fonda la célèbre abbaye de *Clairvaux*, dont il fut le premier abbé ; il lui imposa une règle austère qui se répandit jusqu'en Suède et en Danemark. Il ne se confina pas d'ailleurs dans la vie monastique et fut constamment mêlé aux grandes affaires du monde ; c'est lui qui fut le principal promoteur de la seconde croisade. Sur la papauté, sur les rapports entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, il professait les mêmes opinions que Grégoire VII. Défenseur obstiné de l'orthodoxie, il n'y avait, d'après lui, d'autre réponse à faire aux raisonneurs qu'à leur montrer la parole des Pères condamnant leurs doctrines. C'est ce qu'il fit avec une âpre éloquence au concile de Sens où Abailard fut condamné (1141) sans avoir pu se faire entendre.

Abailard en appela du concile au pape et partit pour aller plaider lui-même sa cause à Rome auprès du Saint-Siège ; mais les émotions de la lutte avaient brisé sa santé. Il s'arrêta en route au monastère de Cluny, dont l'abbé, Pierre de Montboissier, dit le Vénérable, l'accueillit avec la bienveillance que méritaient son génie et son infortune. Il s'y éteignit bientôt (21 avril 1142), après avoir édifié les moines par la simplicité de sa vie. « Tel fut cet homme parmi nous », écrivit l'abbé de Cluny à Héloïse, « simple et droit, craignant le Seigneur, fuyant le mal..... Comme on le raconte de saint Grégoire le Grand, il ne laissait échapper aucun instant sans prier, lire, écrire ou dicter. C'est dans cet exercice d'œuvres pieuses que vint le surprendre le Visiteur évangélique. »

Cependant les luttes des théologiens contre les philosophes compromirent la philosophie. Guillaume de Champeaux, après avoir abandonné la chaire du cloître de Notre-Dame, alla enseigner le mépris de cette science, d'où il n'avait tiré que des déboires, à l'école de Saint-Victor.

Hugues d'Ypres, son disciple (1133-1143), s'efforça de prouver que la raison de l'homme livrée à elle-même est incapable d'atteindre à la vérité ; c'est la grâce seule, c'est-à-dire la volonté arbitraire de Dieu, qui y mène. Ainsi la dialectique qui, sous le souffle de la raison libre, avait agité de si grands problèmes dans la première moitié du siècle, tomba en discrédit dans la seconde. Pierre Lombard, évêque de Paris (1158-1160), réunit les sentences les plus inattaquables prononcées par les Pères sur la nature et les attributs de Dieu, la création, l'incarnation et les sacrements. Le « Maître des Sentences », comme on l'appela, crut de cette façon chasser de la théologie toutes les questions inutiles ou dangereuses. Son livre eut en effet un grand succès pendant tout le moyen âge et même au delà, mais il ne calma pas les disputes religieuses. Toutefois l'Église parut pendant quelque temps comme pacifiée.

La fondation de l'Université de Paris ouvrit une ère nouvelle dans l'enseignement public. Cette Université tira sa première origine de l'école cathédrale. De tout temps les écoliers avaient été très nombreux à Paris ; ils l'étaient plus encore depuis Abailard ; mais ils ne jouissaient pas de privilèges particuliers. En 1200, une rixe ayant éclaté entre des étudiants allemands et des bourgeois encouragés par la présence du prévôt de Paris, cinq étudiants furent tués. Le roi fit arrêter le prévôt et ses agents et accorda aux écoliers, organisés désormais en corporation (*universitas*), le privilège d'être soustraits à la justice séculière dans les causes criminelles. Le pape Innocent III ne tarda pas à confirmer ce privilège ; il affranchit même en partie les écoliers de la haute surveillance exercée par le chancelier du chapitre de Notre-Dame (1213) qui perdit peu à peu son pouvoir sur la corporation. En 1246, l'Université avait son sceau. En même temps elle s'organisait : les maîtres ès arts (ès lettres) enseignaient depuis longtemps sur la montagne Sainte-Geneviève ; ils se divisèrent en quatre corporations ou nations où les étudiants étaient groupés suivant leur pays d'origine : France (Ile de France),

Normandie, Picardie et Angleterre. Chacune de ces nations eut son sceau particulier; tous les mois elle élisait son chef commun ou recteur. A leur tour les étudiants en droit canon ou *Décrétistes*, les médecins et les théologiens, obtinrent le droit d'enseigner en dehors de la Cité et formèrent trois autres corporations ayant chacune son doyen et son sceau. En tout, cela faisait quatre facultés.

La *Faculté des arts* préparait aux trois autres. Les études y commençaient avant quinze ans; on y enseignait la logique. Les futurs professeurs devaient subir tout d'abord un examen appelé *déterminance* et bien plus tard *baccalauréat*. Le candidat victorieux de l'épreuve allait, à vingt et un ans accomplis, demander au chancelier de Notre-Dame ou à celui de Sainte-Geneviève la licence ou autorisation d'enseigner; depuis 1213, le chancelier ne put la refuser quand six maîtres attestaient, la main sur l'Évangile, qu'on était digne d'obtenir cette *licence*. Le licencié devenait maître à condition de se faire agréer par ses nouveaux collègues; il devait alors prêter serment de se soumettre à tous les règlements de la Faculté. Quand il était chargé de cours, il prenait le titre de *régent*. Il enseignait ordinairement en robe noire avec un capuchon fourré de même. La plupart des écoles étaient situées rue du Fouarre; le mobilier scolaire était très simple, car il ne comprenait qu'une chaire et un pupitre pour le professeur; les écoliers étaient assis par terre. S'ils avaient peu de bien-être, la bonne humeur ne leur manquait pas; la rue du Fouarre était la plus bruyante de Paris, et les tapages nocturnes étaient fréquents.

Les études théologiques duraient huit ans; on prenait d'abord le baccalauréat après cinq ans. On était alors admis à faire des leçons sur l'Ecriture sainte et sur le Livre des sentences de Pierre Lombard. Après trois ans de cet apprentissage, mais à condition d'avoir trente-cinq ans d'âge, on pouvait se présenter devant le chancelier de Notre-Dame pour obtenir la licence; enfin le licencié devait se faire agréer par la corporation des maîtres après avoir soutenu une argumentation solennelle en présence de la

compagnie. La longue durée des études et l'âge avancé qu'il fallait atteindre avant de pouvoir enseigner expliquent le petit nombre de théologiens qui faisaient des études complètes et qui prenaient tous leurs degrés, mais expliquent aussi la force des études et la réputation dont la faculté de théologie de Paris a joui pendant tout le moyen âge. En outre, les étudiants y étaient mieux surveillés et plus favorisés. La plupart en effet demeuraient dans des couvents ou dans des collèges.

Les Franciscains et les Dominicains se proposaient d'enseigner la religion par la prédication et de diriger les âmes par la confession; il leur fallait donc des gens instruits. En 1229, les Prêcheurs obtinrent l'autorisation d'avoir dans leur couvent à Paris une chaire de théologie; les Mineurs les imitèrent en 1230, puis les Prémontrés (1252), les Bernardins (1256), les Carmes (1259), etc. Le clergé séculier, moins fortement organisé, offrait moins de ressources et de garanties aux étudiants en théologie. Cependant dès le XIIe siècle des hôtels ou collèges, analogues aux maisons de charité fondées pour les pèlerins, accueillaient les plus pauvres d'entre eux.

En 1257 un chanoine de Cambrai, ROBERT DE SORBON, ami de Joinville et commensal de saint Louis, donna une maison « sise à Paris, rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes » pour y loger de « pauvres maîtres étudiants en théologie ». C'est le *collège de Sorbonne*. Onze autres collèges semblables ont été fondés dans le cours du XIIIe siècle. Les étudiants y vivaient en commun. Généralement il y avait des étudiants ès arts à côté des étudiants en théologie. S'ils étaient pauvres, ils recevaient par semaine une somme destinée à leur nourriture et appelée bourse, qui était de 2 sous parisis au moins et de 8 sous au plus. Il fallait être licencié ès arts pour obtenir une bourse de théologien. Si au bout de dix ans on n'était pas capable de faire un cours, il fallait quitter la maison.

Les facultés de droit et de médecine n'ont jamais joué qu'un rôle effacé dans l'Université de Paris. Pour le droit on avait d'abord enseigné le droit romain à côté du droit

canon ; puis le premier fut proscrit et l'on n'étudia plus que le Décret de Gratien (voyez p. 398); de là le nom de *Faculté de décret* par lequel on désigna d'ordinaire cette branche de l'enseignement au moyen âge. Ce n'était plus qu'une dépendance de la Faculté de théologie. Trois ans suffisaient pour arriver au baccalauréat, cinq ans pour la licence. Ceux qui voulaient se vouer à l'enseignement devaient après examen public se faire agréer par la corporation des *Docteurs ;* car ici c'étaient des docteurs et non plus des maîtres comme dans les trois autres Facultés. Pour être admis au doctorat, il fallait justifier de 8 livres parisis de revenus.

Telle était l'organisation intérieure de cette Université de Paris, si célèbre pendant trois siècles. Elle formait un corps puissant par l'étendue de ses privilèges. Elle en abusa ; le système électif conduisit aisément à l'anarchie. En 1229, les étudiants se soulevèrent contre le prévôt de Paris qui n'avait pas craint, au mépris de la charte royale de 1200, d'attaquer avec ses archers des écoliers tapageurs ; plusieurs furent tués ou blessés. L'Université suspendit alors son enseignement et, ne pouvant obtenir justice de Blanche de Castille, elle se dispersa. Elle fut rétablie seulement deux ans plus tard par l'intervention du pape qui obtint de la régente les satisfactions légitimes.

L'Université de Paris n'avait d'ailleurs pas le monopole de l'enseignement public en France. Il y avait sous saint Louis des écoles florissantes à Bourges et à Angers, une université à Toulouse, une école de droit à Orléans, des écoles de droit et de médecine à Montpellier. A l'étranger, l'Université de Bologne avait précédé de beaucoup celle de Paris ; en Angleterre, Oxford s'organisa sur le modèle de Paris ; Cambridge suivit de près. Frédéric II créa en 1234, à Naples, une Université pour les Deux-Siciles. Mais Paris devait pendant longtemps tenir en Europe le premier rang par le nombre de ses élèves comme par l'éclat renouvelé de son enseignement.

La philosophie scolastique, après être tombée en discrédit pendant un demi-siècle, venait en effet de prendre

un nouvel essor. L'impulsion vint d'Espagne. Là s'était formée au XIIe siècle une école célèbre où l'on étudiait surtout les œuvres d'Aristote ; c'était celle de Cordoue, patrie du musulman Ibn Roschd, autrement dit AVERROÈS, et du juif MOÏSE MAIMONIDE (1135-1204), son disciple, qui se proposa de concilier Aristote et la Bible. Un de leurs contemporains, Raimond, archevêque de Tolède de 1130 à 1150, fit traduire en latin non seulement les œuvres de ces deux commentateurs qui eurent un succès prodigieux dans toute l'Europe théologique, mais encore et surtout les livres originaux du Stagyrite. Quand on eut toute la pensée du grand philosophe grec au lieu des abrégés de Boèce, les intelligences s'ouvrirent comme à une lumière nouvelle. Alain de Lille, Simon, chanoine de Tournai, Alexandre Neckam, abbé de Cirencester († 1217), remirent la philosophie en honneur. Un autre anglais, ALEXANDRE DE HALES, moine franciscain qu'on a surnommé le *Docteur irréfutable*, et le Souabe ALBERT, des comtes de Bollstædt (1193-1280), qui se fit dominicain et qu'on appela le *Docteur universel* ou LE GRAND, furent les fondateurs de l'aristotélisme orthodoxe. Ils ont été encore dépassés par leurs disciples : THOMAS D'AQUIN (1227-1274) surnommé *l'Ange de l'École* et Jean Fidenza, mieux connu sous le nom de BONAVENTURE (1221-1274). Le premier était frère prêcheur et le second frère mineur ; l'Eglise les a canonisés l'un et l'autre. Les deux grandes compilations de saint Thomas, la *Somme théologique* et la *Somme contre les Gentils*, renferment, dans leur puissante synthèse, toute la doctrine philosophique et théologique de l'Église. Après cinq siècles ils jouissent encore aujourd'hui auprès des théologiens catholiques d'une faveur méritée.

2° *La science*[1].

Dans un siècle aussi profondément logicien et orthodoxe, la littérature et les sciences ne pouvaient manquer d'être

1. A CONSULTER. — M. BERTHELOT : *La chimie au moyen âge* (1893) ;

imprégnées de l'esprit religieux. Il inspirait naturellement les prédicateurs dont les sermons, au milieu de pédantes subtilités, nous ont conservé tant de précieux traits de mœurs. On le retrouve aussi bien dans les écrits des savants, car, si le moyen âge n'a produit aucune science, il a eu de réels savants. Les noms d'Albert le Grand, du chanoine Vincent de Beauvais, qui fut le précepteur de saint Louis et qui sut condenser en trois traités ou *Miroirs* toutes les connaissances de son temps, d'Honorius d'Autun, des anglais Gervais de Tilbury, Robert Grossetête, évêque de Lincoln, et surtout Roger Bacon, prouvent assez que le XIIIe siècle ne fut pas une époque d'ignorance et que l'Église honorait la science. Ces savants admettaient la rotondité de la terre ; ils calculaient avec les chiffres improprement dits arabes, que Gerbert avait inventés (moins le zéro qui fut imaginé au XIIe siècle) ; ils connaissaient la propriété de l'aiguille aimantée qui se tourne toujours vers l'étoile polaire, et l'application de la boussole à la navigation. L'illustre philosophe franciscain, Roger Bacon, savait les propriétés des verres convexes pour grossir les objets, la composition de la poudre, etc. Mais, si ingénieuses ou profondes qu'elles fussent, les notions acquises par la science médiévale ne formèrent jamais un corps de doctrines fondées sur le calcul, l'expérience ou l'expérimentation ; aux idées justes il manqua une méthode exacte pour les féconder. Par contre, il y eut une littérature scientifique très variée en latin et en français ; ce sont des traités en vers ou en prose sur l'image du monde, sur les propriétés des choses, sur les pierres précieuses et sur leurs vertus curatives ou merveilleuses, sur la médecine, la chasse, la guerre. On alla jusqu'à mettre en vers les Institutes de Justinien, la coutume de Normandie, le comput ecclésiastique et le calendrier. Tout

A. Lalande : *La physique au moyen âge* (dans la *Revue de Synthèse historique*, t. VII, 1903) ; P. Duhem : *Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic* (5 vol., 1914-1917) ; Ch. V. Langlois : *De la connaissance de la nature et du monde au moyen âge, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs* (1911).

cela était empirisme pur, jeu d'esprit ou fatras. Les gens d'alors apprenaient mieux à raisonner subtilement qu'à penser librement ; les écoles n'aidaient pas à la formation des idées originales et personnelles.

On retrouve quelque chose de cette sécheresse intellectuelle même dans la littérature, pourtant si variée et en partie si originale, du moyen âge. Là, comme pour la théologie et la philosophie, c'est encore la France qui a été la grande initiatrice.

3° *La littérature*[1].

Dans la France septentrionale, où la féodalité s'établit avec le plus de force, c'est l'épopée chevaleresque qui fut aussi cultivée avec le plus d'éclat.

S'il est fort douteux que Clovis et Dagobert aient été, comme on l'a prétendu, les héros de poèmes aujourd'hui disparus, l'illustre famille carolingienne fournit à l'épopée de grands sujets. Pépin le Bref, Charlemagne, Charles le Chauve avec qui la légende confondit Charles Martel, un fils, un petit-fils du grand empereur, furent le centre de longs récits épiques où figurèrent aussi leurs principaux conseillers ou capitaines : *Roland* qui mourut à Roncevaux, *Ogier le Danois* son inséparable compagnon, *Guillaume*, comte de Toulouse, qui lutta héroïquement contre les Sarrasins, qui se fit moine après avoir brillé au premier rang à la cour de Louis le Pieux et qui mourut en odeur de sainteté. A côté de ces personnages qui ont réellement existé, d'autres sont sans doute imaginaires comme *Garin de Monglane* et *Doon de Mayence*, les héros des

1. A CONSULTER. — *Histoire littéraire de la France* (34 vol. in 4°) ; G. PARIS : *La littérature française au moyen âge* (3e édit. 1905) ; PETIT DE JULLEVILLE : *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. I (1896) ; J. BÉDIER : *Les fabliaux* (1893) et *Les légendes épiques* (4 vol., 1908-1913) ; Lucien FOULET : *Le roman de Renart* (1914) ; F. LOT : *Etude sur le Lancelot en prose* (1918) ; BOSSERT : *La littérature allemande au moyen âge* (2e édit., 1882) ; G. TICKNOR ; *History of the spanish literature* (3 vol. 1849 ; nouv. édit. 1863 : trad. franç. *par* MAGNABAL, 1864-1877) ; Etienne : *Histoire de la littérature italienne* (1875) ; *Cambridge history of english literature* (1, 1907).

guerres féodales. Mais, lors même que les personnages sont inventés, l'épopée primitive reproduit les idées, les sentiments, les passions du temps où elle a été composée. « Elle est ordinairement belliqueuse, car la guerre contre l'étranger est ce qui donne aux hommes un enthousiasme commun et le sentiment de leur solidarité ; elle est nationale par là même. Elle l'est encore en ce qu'elle n'emprunte au dehors ni son sujet ni sa forme ; elle est la création la plus directe et la plus spontanée du génie national » (G. Paris). Ceux qui ont « trouvé », créé les thèmes épiques sont les *trouvères*. Pendant longtemps leurs récits n'ont pas été écrits et sont restés anonymes, ce qui explique qu'on en ait tant perdu. Ils se sont transmis oralement, récités et chantés par les *jougleurs* (ou jongleurs) qui fréquentaient les routes des grands pèlerinages et qui ne se faisaient pas faute de broder au gré de leur fantaisie sur la trame primitive.

C'est seulement dans la seconde moitié du XIe siècle qu'on a commencé de les écrire. Le plus ancien, et l'un des plus beaux, est la *Chanson de geste de Roland*, qui a pour objet le désastre de Roncevaux (voyez p. 146). D'autres poèmes racontent les guerres dirigées par nos rois contre les ennemis de l'Est (les Saisnes ou Saxons), du Nord (les Normands) ou du Sud (les Sarrasins). Ce sont ceux dont l'origine est le plus ancienne, ceux qui étaient déjà constitués au temps de la féodalité commençante. Puis vinrent ceux qui ont pour thème soit la lutte de la féodalité contre la royauté carolingienne : *Renaud de Montauban*, les *Quatre fils Aimon*, *Girard de Roussillon*, *Huon de Bordeaux* ; soit les guerres des barons les uns contre les autres : *Raoul de Cambrai*, *Garin le Loherain*, etc. Au XIIe siècle appartiennent ceux qui se rapportent aux croisades. Cette inépuisable épopée a fait une prodigieuse fortune. Comme les chansons de geste étaient la peinture des sentiments de l'aristocratie féodale, elles se répandirent dans tous les pays où la féodalité était puissante : en Angleterre, où elles furent portées par les Normands et d'où elles passèrent en Norvège et en Islande ; en Alle-

magne (voyez page 493), en Espagne, en Italie enfin, où elles retrouvèrent comme une seconde patrie.

Puis la mode changea ; d'autres rimeurs, pétris de science livresque et de prétentions littéraires, contèrent les exploits plus ou moins fabuleux de l'antiquité. L'histoire merveilleuse d'*Alexandre le Grand* fut mise en vers par Albéric de Besançon (ou de Briançon), l'*histoire de Troie*, celle d'*Enée* et sans doute aussi celle de *Thèbes*, par le tourangeau Benoit de Sainte-More, etc. Il ne faut pas chercher dans ces poèmes une image fidèle de l'antiquité. Ils peignaient naïvement Alexandre avec ses capitaines, comme un roi de France ou d'Angleterre entouré de ses barons. Ainsi les peintres et les sculpteurs qui figuraient les soldats romains placés en sentinelles à la porte du Saint-Sépulcre les habillaient de la brogne ou de la cotte de mailles.

Avec la décadence de la féodalité laïque, commence au XIIIe siècle celle de la poésie épique. Comme elle plaisait toujours, on continua de remanier les vieilles chansons de geste, mais on délaya l'ancien récit sans le renouveler. Sous la plume trop facile d'Adam, « le roi des ménestrels », la *Chanson de Roland*, qui comprenait d'abord 4,000 vers, en eut alors 20,000, mais il n'y avait que des mots de plus.

A côté de l'épopée en vers, le roman en prose. Celui-ci a pour fond premier d'antiques récits bretons qui vivaient encore au XIIe siècle sur les lèvres des bardes celtiques. Un prêtre gallois, Geofroi de Monmouth, qui mourut évêque de Saint-Asaph en 1154, en fit passer plusieurs dans sa fabuleuse histoire des rois bretons. Elle fut bientôt traduite en français par le Jersiais Wace qui ajouta beaucoup à son modèle (1155) ; c'est lui qui imagina la fameuse *Table ronde* autour de laquelle s'asseyaient en parfaite égalité les meilleurs chevaliers du roi *Arthur* (voyez p. 87 et 369). A côté d'Arthur paraît encore *Tristan*, prince de Léonois, dans la Galles du Sud, célèbre comme le premier des guerriers, des chasseurs et des harpeurs, Tristan qu'un breuvage enchanté unit d'un amour éternel et malheu-

reux à Iseut, nièce d'une reine d'Irlande. Puis, ce sont *Lancelot*, l'image du parfait chevalier, et Peredur ou *Perceval* qui passe sa vie aventureuse à la recherche du plat mystérieux, ou graal, dans lequel, disait-on, Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang qui coulait des plaies de Jésus crucifié. Ces histoires d'Arthur, de Lancelot, de Tristan, de Perceval, furent d'abord indépendantes les unes des autres. Un poète champenois, Chrétien de Troyes, le meilleur écrivain en vers du XIIe siècle (il mourut en 1195 ou 1198), les réunit dans un seul récit versifié. Sous cette nouvelle forme, elles eurent un succès prodigieux. Chrétien y donne une place brillante à la description des palais, des fêtes, des parures, des armes ; il y entoure les femmes d'un respect que le moyen âge jusque-là pratiquait peu ; il y peint l'amour chevaleresque, incompatible, il est vrai, avec le mariage, mais qui enoblissait ceux qui le partageaient.

Dans cette manière de concevoir la vie et l'amour, si différente de celle que révèlent les chansons de geste, on sent l'influence exercée par le Midi. Là, depuis le XIe siècle au moins, s'épanouit une littérature très originale. Dans les vallées de la Garonne et du Rhône, le système féodal ne s'était pas constitué aussi fortement que dans le Nord. Les classes de la société étaient moins fermées et l'élément barbare moins puissant. Deux grands États s'y étaient formés d'assez bonne heure, celui des ducs d'Aquitaine et comtes de Poitiers et celui des comtes de Toulouse, de la maison de Saint-Gilles ; l'anarchie n'avait pas désolé le pays comme dans le Nord. A la faveur de ces circonstances, les mœurs s'adoucirent et les passions se raffinèrent. La poésie s'adressa surtout aux femmes et disputa sur l'amour. Elle ne fut pas l'écho des récits populaires ; elle ne fut pas anonyme. Pratiquée par des gens qui se piquaient de bel esprit, elle fut ingénieuse, recherchée, parfois volontairement obscure, toujours soucieuse de la forme littéraire.

Elle n'inspira pas seulement des poètes de profession, car au premier rang des *troubadours* figurent des cheva-

liers, des grands seigneurs, des prêtres. A côté de gens du commun tels que Marcabrun, qui était un enfant trouvé, Bernard, fils d'un serf, boulanger au château de Ventadour, Giraut de Borneil, né de parents pauvres qu'il soutint pieusement de sa bourse, Pierre d'Auvergne, fils d'un simple bourgeois, on en rencontre bien d'autres qui appartiennent à l'histoire politique. Ce sont : Guillaume IX, duc d'Aquitaine (mort en 1127 ; voyez page 319), Eble III, vicomte de Ventadour, Jaufre Rudel, seigneur de Blaye, qui se prit d'amour pour une comtesse de Tripoli sans l'avoir vue, qui partit à la croisade pour l'aller rejoindre et mourut dans ses bras en arrivant (1147). C'est encore Raimbaut, seigneur d'Orange et de Courthéson († 1173), qui fut aimé de la comtesse de Die, connue elle-même par des poésies amoureuses, et Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, qui combattit contre Henri II d'Angleterre sous les ordres d'Henri au Court Mantel (voyez page 369), et qui, tombé entre les mains du père, ne dut la vie qu'aux beaux vers où il avait pleuré la mort prématurée du fils. On pourrait citer aussi un gentilhomme auvergnat, qui, bien qu'il fût moine à l'abbaye d'Aurillac et prieur de Montaudon, ne vécut pas moins dans le monde, choyé par les rois et les grands. Folquet, de Marseille, fils d'un marchand de Gênes, eut des mœurs moins relâchées ; après avoir été comblé d'honneurs par Richard Cœur-de-Lion et par le comte de Toulouse, après avoir aimé une fille de Manuel Comnène, femme de Guillaume VIII de Montpellier, il se fit moine à Cîteaux et fut élu plus tard évêque de Toulouse (1205) ; il ne cessa depuis de déplorer sa vie première et, quand il entendait chanter quelque chanson qu'il avait autrefois composée, il se mortifiait en ne prenant ce jour-là que du pain et de l'eau. Folquet était une exception, car chez les troubadours la foi était plutôt tiède, et c'est un trait de plus qui les distingue des trouvères du Nord, leurs contemporains.

Ce goût pour la poésie précieuse créa dans le Midi un genre particulier de politesse qu'on appelait *courtoisie*.

Elle se répandit dans les cours féodales du Nord par l'influence de certaines dames nobles, à une époque où les femmes commençaient précisément à jouer un rôle politique important ; on en vit en effet, au XIIe siècle, posséder des royaumes ou de grands fiefs, ce qui semblait incompatible avec le caractère militaire de la féodalité. N'est-ce pas l'époque en effet où l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, porta la couronne royale d'Angleterre, et Aliénor, petite-fille du troubadour Guillaume IX, la couronne ducale d'Aquitaine ? Cette Aliénor, successivement femme des rois de France et d'Angleterre, a contribué plus que toute autre à répandre dans le Nord le goût pour la civilisation méridionale. Une fille de son premier époux, Marie, qui épousa Henri Ier le Libéral, comte de Champagne, fut comme elle passionnée pour la galanterie ; elle protégea Chrétien de Troyes et lui fournit même le sujet d'un de ses poèmes : *Lancelot* ou *le conte de la Charrette*. Une autre de ses filles, mais née du second mariage, Mathilde, épousa Henri le Lion et transporta en Allemagne le goût de la poésie et des mœurs courtoises. Son fils Richard Cœur-de-Lion composa des chansons d'amour dont il fit lui-même les vers et la musique. Ne vit-on pas enfin de nobles dames donner des consultations sur des points de casuistique amoureuse ? On a conservé plusieurs de leurs sentences dont un bon chapelain a composé vers 1220 l'*Art d'aimer suivant les lois de l'honneur*.

Le XIIIe siècle, on l'a vu, est marqué par l'émancipation définitive de la bourgeoisie. A l'importance prise alors par la classe moyenne correspondent des genres littéraires, sinon nouveaux, du moins animés d'un esprit nouveau. Ce sont les fables et surtout les fableaux ou *fabliaux*. Ici l'on trouve des satires parfois morales, le plus souvent irrévérencieuses ou licencieuses contre les nobles, les prêtres débauchés, les femmes de mauvaise vie, les maris trompés. La manière dont Ésope, dans ses fables, met en scène des animaux auxquels il prête les passions de l'homme, fut imitée au XIIe siècle. Elle donna

l'idée de faire des contes où figurent encore des animaux, mais où l'on ne s'inquiète plus de l'apologue. On les promena dans des aventures conformes au caractère qu'on leur prêtait ; c'est, par exemple, le loup en lutte contre le goupil, lutte dans laquelle la force brutale est vaincue par la ruse subtile. On voulut faire rire et non plus moraliser. Puis ces caractères se précisèrent : le loup fut *Isengrin* et le goupil *Renard*; chacun d'eux eut sa femme, *Richeut* et *Hersent*. A côté de ces grands rôles se mouvaient les personnages de second plan : *Noble*, le lion ; *Grimbert*, le blaireau, cousin de Renard ; *Chanteclair*, le coq ; *Couard*, le lièvre ; *Tibert*, le chat ; *Bernard*, l'âne, malicieusement présenté sous l'habit d'un archiprêtre. Vers la fin du XIIe siècle, on cousit bout à bout les épisodes où figuraient ces personnages ; on en fit une histoire suivie d'Isengrin et de Renard. Ainsi est né le *Roman de Renard*. Cette épopée roturière marque l'avènement de la bourgeoisie dans la littérature.

Le *Roman de la Rose* au contraire, composé vers 1237 par un jeune poète de vingt-cinq ans, GUILLAUME DE LORRIS, a été écrit pour la société mondaine qui vivait au temps de la régente Blanche de Castille. C'est un jeu d'esprit ingénieux et délicat où l'auteur expose sous forme allégorique les désirs d'un jeune amoureux et les obstacles qui l'empêchent de cueillir la rose, c'est-à-dire de parvenir jusqu'à la jeune fille qui lui a plu. Il se fait vassal d'*Amour* ; il est bien reçu par *Bel Accueil*, mais il a pour ennemis *Danger*, *Malebouche* (la médisance), *Honte* et *Peur*, etc. Guillaume n'a point fini son poème que reprit et continua, quarante ans plus tard, JEAN CLOPINEL, de Meung-sur-Loire mais en transformant complètement le caractère de l'œuvre primitive ; les sentiments devinrent grossiers et la langue cynique. C'est qu'elle s'adressait à un autre monde, aux contemporains corrompus de Philippe le Bel.

Avec l'histoire, nous revenons à la vie réelle. Jusqu'au XIIIe siècle, elle avait été presque uniquement écrite par des clercs, surtout par des moines et en latin. A par-

tir des croisades elle se sécularisa, pour ainsi dire. A côté des chroniques latines, que l'on continua d'écrire dans les monastères jusqu'à la fin du moyen âge, parurent des ouvrages en français, soit en vers, soit en prose, la plupart retracés par les témoins mêmes des événements. Nous n'avons aucune œuvre de ce genre pour les deux premières croisades, sauf un fragment d'une relation poétique du siège d'Antioche (1098) écrite en provençal. Sur la troisième, nous possédons un poème de 12,000 vers de huit syllabes, composé par un certain AMBROISE, jongleur dans l'armée de Richard Cœur-de-Lion. La quatrième a été contée par GEOFROI DE VILLEHARDOUIN, maréchal de Champagne (1160-1213), en un style juste, simple et mâle qui a donné le modèle de la prose française, comme la *Chanson de Roland* avait donné celui de la langue épique. C'est de même à un des acteurs de la septième croisade que nous devons les récits les plus pittoresques sur cette désastreuse expédition : JOINVILLE, sénéchal de Champagne (1224-1317). Il y accompagnait saint Louis dont il devint l'inséparable compagnon. Il en avait déjà retracé les principaux épisodes quand, à la prière de Jeanne de Champagne, femme de Philippe le Bel, il entreprit de raconter la vie du saint roi. Il avait alors quatre-vingts ans, mais il avait gardé une vivacité de souvenirs qui donne à son style la fraîcheur de la jeunesse. Il dictait, d'ailleurs, sans suite, et se remit à l'œuvre plusieurs fois, si bien qu'il n'y a aucun ordre dans son récit et que la fin porte des traces évidentes de sénilité. Ce brave et honnête chevalier avait le cœur et l'esprit d'un enfant.

Enfin les rois, depuis Louis VI, eurent leurs historiographes attitrés, ce sont les moines de Saint-Denis. L'abbaye qui gardait l'oriflamme écrivit l'histoire officielle de nos souverains. SUGER pour Louis VI et Louis VII, RIGORD et GUILLAUME LE BRETON pour Philippe-Auguste et Louis VIII, GUILLAUME DE NANGIS pour Louis IX et son fils, composèrent en latin des œuvres importantes. Puis on se mit à traduire en français ces chroniques originales et l'on forma de la sorte les *Grandes chroniques de France* qui jouirent

d'un succès constant pendant deux siècles et qui, par là même, attestent une fois de plus les progrès accomplis dans les idées par la monarchie française.

4° *Les arts*[1].

La même conclusion ressort avec plus de force encore si des œuvres littéraires on passe aux monuments de l'art. L'art suprême au moyen âge a résidé dans la construction et dans l'ornementation des églises. C'était naturel et nécessaire à une époque de foi vive, où le clergé était puissant et riche. Mais à cet égard, il faut distinguer trois époques caractérisées par les épithètes de romaine, romane et gothique.

On commença par suivre le plan des églises romaines construites sur le modèle des basiliques civiles où le magistrat suprême (*Basileus*) rendait la justice. Leur forme la plus ordinaire était celle d'un rectangle dont un des petits côtés se terminait en demi-cercle. Dans ce demi-cercle ou abside qui faisait saillie vers l'extérieur étaient placés la chaire de l'évêque (*cathedra*) et l'autel. Le reste de l'église était divisé en trois sections perpendiculaires au côté de l'abside : la section du milieu ou nef et les deux bas-côtés. La nef était séparée des bas-côtés par un ordre de colonnes qui soutenaient un mur percé de fenêtres ou de vastes baies éclairant une galerie située au premier étage. La nef, souvent très large, était couverte d'une toiture en charpente apparente. Cette charpente avait l'avantage d'être légère et, par conséquent, permettait de donner, par le grand écartement des murs de la nef, beaucoup de place et de lumière, mais elle était facilement

1. A CONSULTER. — VIOLLET-LE-DUC : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française* (10 vol. 1854-1868) ; E. LAVOIX : *La musique au siècle de saint Louis* (1883) ; Emile MALE : *L'art religieux du XIIIe siècle en France* (1902) et *L'art allemand et l'art français au moyen âge* (1917) ; ENLART : *Manuel d'archéologie française* (3 vol., 1902-1916) ; Aug. BRUTAILS : *Pour comprendre les monuments de la France* (1919) ; VENTURI : *Storia dell'arte italiana* (en cours depuis 1901) ; *Histoire de l'Art*, publ. sous la direction d'A. MICHEL, (en cours depuis 1905).

attaquable par le feu, grave inconvénient à une époque de continuelles invasions. Pendant les incursions normandes, la plupart des églises furent dévorées par l'incendie ; des monuments élevés au temps des Mérovingiens et des Carolingiens il ne reste plus que de rares témoins.

Le danger passé, on voulut reconstruire, mais plus solidement ; substituer à la charpente en bois une voûte en pierre. Les architectes employèrent alors successivement ou simultanément la voûte en berceau, qui reposait sur toute la longueur des murs parallèles, comme la tonnelle d'un verger, la voûte brisée qui reposait seulement sur quatre piliers surélevés, et la voûte en coupole, comme celles du Panthéon à Rome, de Sainte-Sophie à Constantinople ou de Saint-Marc à Venise. Dans ce système de construction dite romane, les architectes devaient tenir compte de deux éléments : le *poids* de cette coiffure de pierre et la *poussée* des voûtes qui, pressant obliquement sur les murs et les piliers tendaient à les écarter de leur aplomb naturel. Ils ne connurent pendant longtemps d'autre moyen de parer à ce danger qu'en augmentant l'épaisseur des murs et supports, ou plus tard en fortifiant les arêtes des voûtes à l'aide de chaînes de pierre lancées diagonalement d'un pilier à l'autre et se croisant au point le plus élevé de leur course ; c'est l'arc *ogif* ou la croisée ogive. L'abbaye aux Hommes et l'abbaye aux Dames de Caen construites par Guillaume le Conquérant et sa femme Mathilde pour expier le péché qu'il avaient commis de s'épouser quoique cousins, peuvent être considérées comme des types parfaits de cette architecture. Ces églises d'un aspect puissant et massif, présentaient d'ailleurs les caractères les plus variés suivant les régions ; la diversité romane correspondait au morcellement de la France féodale.

Vers le règne de Louis VII, certains architectes eurent une idée de génie, celle d'étayer les murs à l'extérieur, au point où la poussée des voûtes d'ogive se faisait sentir, au moyen d'arcs en pierre qui venaient s'appuyer à leur

tour sur de solides massifs de maçonnerie faisant saillie hors du bas côté. Ces piliers butants, ces arcs boutants permirent de diminuer l'épaisseur des murs et des piliers intérieurs qui n'avaient plus à supporter que le seul poids vertical de la toiture. En même temps, l'emploi des arcs ogifs se généralisa et l'on remplaça les ouvertures arrondies ou en *plein-cintre* léguées par les Romains, par des ouvertures en forme d'arcs brisés ou en *tiers-point* auxquels on a, bien à tort, donné de nos jours le nom d'*ogives*. Ce système, fort improprement appelé *gothique*, amena une révolution dans l'architecture religieuse. Il permit d'élever les voûtes à des hauteurs inconnues jusqu'alors, d'augmenter la largeur des nefs, de percer de larges fenêtres, de ménager au premier étage (mais seulement pendant une courte période) de vastes galeries bien éclairées, comme à Notre-Dame de Paris. Si la raison s'effraie quand à l'extérieur on voit cette file d'arcs-boutants étayant des murs trop frêles pour tenir d'eux-mêmes, à l'intérieur du moins on ne peut qu'admirer l'élégance de ces faisceaux de colonnettes qui prolongent, en les supportant, les membrures des arcs, des fenêtres et des voûtes, l'heureuse variété des reliefs, le sublime élancement de la nef. L'église gothique est l'expression idéale de la pensée religieuse du moyen âge ; c'est comme un *sursum corda*, une prière prenant une forme matérielle et destinée à durer indéfiniment.

L'art gothique a pris naissance dans la France centrale ou capétienne ; il a servi à élever les plus belles cathédrales à l'honneur de la Vierge (Notre-Dame de Paris, de Reims, de Chartres, d'Amiens, etc.) ; il ne présenta pour ainsi dire qu'un type et ce type a varié non plus suivant les régions, mais suivant les époques. Le gothique primitif correspond au règne de Philippe-Auguste ; sous le règne de saint Louis ce fut le gothique rayonnant, représenté avec tant d'éclat par la Sainte-Chapelle. Le célèbre architecte Villard de Honnecourt, élève des moines cisterciens, dont il alla étudier les œuvres jusqu'en Hongrie (1235-1250), fut comme le théoricien de cet art

parvenu à son apogée. Très rares sont d'ailleurs les noms d'architectes connus au moyen âge. Comme les chansons de geste ont été peu à peu édifiées par une succession de trouvères inconnus, nos plus grandes cathédrales ont été construites par des maîtres et des compagnons qui sont restés anonymes. C'est une création pour ainsi dire spontanée et impersonnelle du génie français. Enfin remarquons-le : le triomphe uniforme de l'architecture gothique fut contemporain des deux rois fondateurs de l'unité française ; sa rapide diffusion à l'étranger vint s'ajouter à celle de notre littérature pour attester l'hégémonie intellectuelle de la France au point culminant du moyen âge.

Les architectes ont été admirablement secondés par d'autres artistes moins connus qu'eux encore, si possible. Ce sont les sculpteurs ou tailleurs d'images qui prodiguèrent les figures d'hommes, d'animaux et de plantes. Cette végétation, ils la figurèrent d'autant plus épanouie qu'on avance dans le temps ; ce qu'ils sculptaient en boutons rudimentaires à l'époque de Philippe-Auguste, fut tout en fleurs et en riches feuillages au XIV[e] siècle. La voûte de l'abside, qui a la forme d'un quart de sphère, les parties pleines de l'arc triomphal qui sépare la nef du transept où s'élève le maître autel, parfois même les hautes parois de la nef furent d'abord décorées de mosaïques, dont il reste encore un bon nombre, ou de peintures à la détrempe dont nous n'avons plus que de rares spécimens. Mais quand les murs de la nef furent percés de larges fenêtres, les maîtres verriers fermèrent ces ouvertures au moyen de *vitraux* aux couleurs à la fois riches et variées dont ils composaient des tableaux représentant des scènes de la Bible, et qui répandaient dans l'édifice une lumière joyeuse, en parfaite harmonie avec le catholicisme triomphant. D'autre part les orfèvres et les émailleurs rivalisaient pour décorer les objets servant au culte : ciboires, tables d'autel, crosses, ostensoirs, châsses et reliquaires, etc., comme les enlumineurs illustraient les livres liturgiques ou comme les brodeurs et les

tapissiers travaillaient les plus belles étoffes de laine ou de soie brochées d'or et servant au culte. Il se trouva cependant des esprits chagrins ou des théologiens rigoristes pour trouver qu'on allait trop loin dans cette voie. Saint Bernard, d'accord avec les moines austères de Cluny, condamnait « la hauteur immense des églises, leur longueur extraordinaire, la richesse des matériaux employés, les peintures qui attirent le regard ». Il regrettait l'argent dépensé à ces constructions somptueuses, tandis que tant de malheureux étaient nus. Au contraire les modérés, comme Suger, trouvaient dans la beauté des églises un motif de plus pour louer Dieu.

L'art appliqué au culte était à la fois l'image de la vie et un enseignement. Sur les façades des grandes églises, les tailleurs d'images sculptèrent l'histoire de l'humanité et du christianisme, depuis le péché du premier homme jusqu'au jugement dernier ; ils se risquèrent même, comme à Reims, à fixer le souvenir des anciens rois et des grands faits de l'histoire de France. Ils multiplièrent les figures allégoriques des vices et des vertus ; ils prodiguèrent les bêtes étranges, fantastiques et grimaçantes, cortège effrayant et nécessaire du diable, le roi cornu, noir et velu de l'enfer, l'Ennemi du genre humain. Les maîtres mosaïstes racontèrent plutôt l'histoire de la création et de la rédemption ; les peintres de vitraux reproduisirent les scènes les plus célèbres de l'Écriture sainte. Les compositions de ces artistes formaient une sorte de « Bible des laïques » faite pour parler aux yeux et comprise de tous.

5° *Les fêtes religieuses* [1].

A cela s'ajoutaient la splendeur et la variété des fêtes religieuses. L'histoire du Christ occupait l'imagination

1. A CONSULTER. — R. T. HAMPSON : *Medii ævi calendarium* (1841) ; LOUIS DE MAS LATRIE : *Trésor de chronologie* (1889) ; Abbé L. DUCHESNE : *Origines du culte chrétien* (5e édit., 1920) ; Mgr P. BATIFFOL : *Leçons sur la messe* (6e édit., 1920) ; J. CLÉMENT : *Histoire générale de la musique*

des fidèles pendant toute l'année. En décembre, quand la nature s'endort du sommeil de l'hiver, l'homme attend l'arrivée du Sauveur; les quatre dimanches de l'*Avent* (*adventus*) le préparent aux joies de sa naissance. Ce jour (*natalis dies, Noël*) est bientôt suivi des fêtes de la *Circoncision* (1er janvier) et de l'*Épiphanie*, qui rappelle le jour où les bergers et les trois rois mages, Gaspard, Melchior et Balthazar, guidés par l'étoile brillant au-dessus de leurs têtes, arrivèrent à la crèche de l'enfant divin (6 janv.) Puis le temps approche où le Seigneur va être crucifié ; alors on doit par pénitence s'abstenir de viandes (*carniprivium*) depuis le quarantième jour, (*quadragesima* dies, *Carême*) avant Pâques. Le dimanche des Rameaux ou *Pâques fleuries* rappelle l'entrée de Jésus à Jérusalem ; le *grand vendredi*, le jour où il fut mis en croix, *Pâques*, le jour où il ressuscita, l'*Ascension*, celui où il monta au ciel. La Vierge, mère immaculée de Jésus, eut aussi un culte rappelant les principaux traits de sa vie terrestre, qui sont, après sa naissance (*Nativité*, 8 septembre), l'*Annonciation* (25 mars), la *Purification* ou *Chandeleur* (*festum candelarum*, 2 février), l'*Assomption* (15 août). Les saints de même. Tout d'abord on n'avait accordé d'hommages particuliers qu'aux martyrs. Puis on attribua la même révérence aux pieux personnages qui étaient morts, comme on dit, en odeur de sainteté ; on les reconnaissait aux miracles qu'ils avaient accomplis de leur vivant ou que leurs reliques opéraient après leur mort. Ces reliques étaient considérées comme si précieuses qu'on en voulait avoir partout : chaque autel où l'on disait la messe devait en recéler quelqu'une ; les seigneurs en déposaient parfois des parcelles dans le pommeau de leur épée. Les lieux où étaient conservées les plus vénérées d'entre elles étaient le but d'assidus pèlerinages. Au temps des invasions normandes, l'objet

religieuse (1860) ; pour les sources, voir la *Paléographie musicale*. Les principaux monuments du chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, ont été publiés en fac-similés photographiques par les Bénédictins de Solesmes (4 vol., 1889-1895).

que les moines fugitifs emportaient avec le plus de soin était le corps de leur saint. La convoitise était si grande que le vol des reliques était fréquent, et qu'on le réputait simplement une fraude pieuse. C'est que les saints, considérés comme les intermédiaires entre l'homme et Dieu, participaient en quelque sorte à la divinité. Autre fait : on estimait que les bonnes œuvres accomplies par les saints étaient suffisantes et au delà pour leur gagner le ciel. Cet excédent de bonnes œuvres, encore augmenté des mérites infinis de Jésus, qui avait tant souffert sans avoir péché, constituait une sorte de fonds de réserve dont l'Eglise crut pouvoir disposer. Le pape puisa dans ce trésor pour racheter les peines du Purgatoire ; c'est ce qu'on appelle les *Indulgences*.

Toutes ces fêtes se célébraient dans les églises. Là s'accomplissaient les différents actes du service divin, dont le principal était la *messe*. L'ordre des cérémonies était réglé par la *liturgie* propre à chaque pays. La musique y occupait une place éminente ; après être restée longtemps stationnaire, elle se développa d'abord par l'introduction des orgues (VIIIe siècle), ensuite et surtout grâce à la méthode d'enseignement imaginée par le moine Gui d'Arezzo (mort en 1050). Parmi les plus savants théologiens, quelques-uns ont composé des hymnes latines que l'on chante encore aujourd'hui : à saint Thomas d'Aquin on doit *Lauda, Sion* et *Pange, lingua* ; au plus ancien biographe de saint François, à Thomas de Celano († 1260), le *Dies irae*.

Le besoin qu'on éprouvait de parler à l'imagination des fidèles, fit sortir des fêtes religieuses l'art profane par excellence, l'art dramatique. Les deux grands mystères de l'Incarnation et de la Rédemption furent mis sous les yeux même du peuple à Noël et à Pâques. Ces *mystères*, composés d'abord en latin par des clercs et joués dans l'église, furent représentés ensuite hors de l'église sur de grossiers théâtres et en langue vulgaire. Ils devinrent de vrais drames, machinés et costumés. Les *miracles* prirent naissance dans les chants en l'honneur des saints

ou dans les lectures sur leur vie faites dans les églises. Ils étaient joués par des jeunes gens, et ce sont surtout les patrons de la jeunesse qu'on se plut à mettre en scène : saint Nicolas ou sainte Catherine. Enfin les confréries ou *puis* de la Vierge figurèrent par des personnages les miracles de Notre Dame. L'élément dramatique ne manquait pas à ces sujets, mais il fut rarement mis en œuvre avec talent ; il suffisait cependant au goût grossier du temps.

Tout n'était pas piété au moyen âge, il s'en faut ; de même qu'en décorant les églises, les sculpteurs n'hésitaient pas à figurer des êtres et des scènes ridicules, grotesques ou obscènes, de même les fêtes, même religieuses, dégénéraient parfois en licence. Ainsi à Noël on laissait volontiers les jeunes clercs parodier les rites du culte et chanter des cantiques peu recommandables. Ceci devint la *fête des Fous* que l'Église dut bientôt interdire. En Angleterre, des enfants (*boy bishops*), élus par leurs camarades, allaient affublés d'habits épiscopaux et singeant l'évêque. Les occasions de s'amuser ne manquaient pas à cette époque qu'on peint de si sombres couleurs, et souvent on en abusait. Ce n'étaient là d'ailleurs que des exceptions. Pour tous, clercs et laïques, la grande affaire était de gagner le ciel, et le plus sûr moyen pour cela était encore de suivre les préceptes de l'Église qui intervenait dans tous les actes importants de l'existence. Régénéré par le *Baptême*, rappelé au devoir par la *Confession* de ses péchés, fortifié dans sa foi par la *Communion*, l'homme ne voulait point sortir de la vie sans qu'elle lui apportât les secours nécessaires au voyage suprême (*Viaticum*). Du berceau au mariage et à la tombe, qu'elle bénissait également, elle le prenait tout entier.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière sur les neuf siècles écoulés depuis le début des grandes invasions. Nous y distinguerons aisément quatre faits principaux : 1° la destruction lente, mais irrémédiable, de l'empire romain ; 2° l'établissement du système féodal ; 3° les efforts accomplis par l'empire et la papauté pour faire revivre, chacun à son profit, l'antique unité ; 4° la création d'États individuels et la formation d'une Europe chrétienne qui s'organise sous l'hégémonie morale de l'Église.

1° A la fin du IVe siècle, l'empire romain était encore debout. Il avait réalisé cette notion juridique d'après laquelle tous les habitants du monde soumis à Rome forment un corps politique où chaque personne a sa place et ses droits fixés par la loi, où la sécurité des individus et des biens est garantie par une hiérarchie de fonctionnaires que dirige un magistrat (empereur) nommé à vie et armé d'un pouvoir absolu. La Méditerranée était le centre du monde romain. Puis vinrent les Barbares, poussés par une sorte d'irrésistible attraction vers cet empire si riche et qui leur promettait tant de jouissances, à eux si pauvres. Ils y pénétrèrent peu à peu, par voie d'infiltration lente ou d'irruption soudaine, en lui vendant leurs services ou en les lui imposant. Quand il n'y eut plus d'autre empereur que celui de Constantinople, les rois barbares établis dans l'Occident furent en fait indépendants. Ils maintinrent pour la plupart les rouages administratifs des Romains, mais ils en faussèrent l'orga-

nisme parce qu'ils n'y comprenaient rien. Ils considéraient le pays occupé comme leur propriété privée et les fonctionnaires comme les instruments de leur avidité. L'idée de l'État disparut. En même temps, l'équilibre dans le monde méditerranéen était détruit par les progrès foudroyants de l'Islamisme, qui prenait possession de toute l'Afrique du Nord et menaçait l'antique civilisation gréco-latine à la fois sur le Bosphore et sur les Pyrénées. Charlemagne essaya de remettre un peu d'ordre dans le chaos politique de l'Occident et d'arrêter l'invasion arabe ; il y réussit assez bien pour laisser dans l'histoire une mémoire impérissable, mais les causes de dissolution étaient trop profondes pour être conjurées même par une aussi robuste main.

2° Alors se forma la féodalité. Les individus ne trouvèrent plus de protection qu'en se plaçant sous la dépendance d'un seigneur, et les seigneurs qu'en se soumettant aux obligations du vasselage. La royauté fut sans pouvoir ; il n'y eut plus nulle part d'unité politique, il n'y eut plus que des forces individuelles, souvent brutales et déréglées. Ce fut le triomphe de l'anarchie. Ces forces se heurtèrent les unes contre les autres dans des guerres privées, jusqu'au jour où elles furent entraînées et usées dans l'impétueux courant des croisades, où d'autre part elles furent contenues et disciplinées par la puissance morale de l'Église et par la puissance matérielle de la Royauté lentement reconstituée. Le système féodal, du reste, tout en donnant un puissant essor aux énergies individuelles et aux vertus héroïques, fournit aux hommes, dans beaucoup de petits États qu'il avait formés, une sécurité qu'aucun pouvoir central ne garantissait plus ; il contribua ainsi à rétablir l'ordre, la prospérité, à provoquer la renaissance des lettres et des arts.

3° Il y avait, d'ailleurs, au sein de cette grossière aristocratie, un élément essentiel d'ordre et d'amélioration sociale, c'est l'Église chrétienne. Au xe siècle, elle dominait sans partage dans toute l'Europe, sauf peut-être dans les pays scandinaves. Elle portait en elle-même une contra-

diction qui la servit beaucoup avant de lui nuire. Elle prêchait une religion de charité universelle et d'amour entre tous les hommes ; elle était donc l'ennemie des inégalités héréditaires nées de la richesse ou de la violence. Mais, d'autre part, elle avait gardé l'organisation hiérarchique qu'elle avait naturellement prise en entrant dans les cadres de l'administration romaine ; elle était sur ce point l'héritière directe de l'ancien empire et ne pouvait concevoir d'autre forme sociale que celle d'un État centralisé. C'est pourquoi elle avait accueilli Clovis (496), sacré Pépin (754), restauré la dignité impériale d'Occident en faveur de Charlemagne (800), puis d'Otton le Grand (961). Les empereurs romains de race germanique voulurent alors régner selon les principes formulés dans le droit de Justinien. Les Ottons y réussirent d'abord. Puis, sous l'influence de certaines idées théologiques, très en faveur surtout à Cluny et dans les monastères qui avaient entrepris courageusement la réforme des mœurs ecclésiastiques, la papauté en vint bientôt à réclamer le premier rôle dans le gouvernement du monde chrétien. Alors le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical se querellèrent parce qu'ils aspiraient l'un et l'autre à la monarchie universelle. Allumée sous Grégoire VII, cette guerre se termina seulement au XIIIe siècle par le triomphe d'Innocent III et d'Innocent IV sur les Hohenstaufen. Elle avait eu pour théâtres principaux l'Allemagne et l'Italie ; elle coûta cher à ces deux pays en hommes et en argent, plus cher encore en les empêchant de se constituer en États centralisés et unifiés. L'Église enfin n'avait remporté qu'un avantage éphémère parce qu'entre temps s'étaient formés dans le reste de l'Europe de grands royaumes qui ne voulaient subir le joug ni de la monarchie impériale ni de la théocratie pontificale, et qui étaient maintenant assez forts pour faire respecter leur indépendance.

4° Au XIIIe siècle, en effet, il existait une Europe qui n'est pas seulement une expression géographique, mais qui présente déjà l'aspect d'un corps organisé : au Nord, les trois royaumes scandinaves, en relations constantes avec

l'Angleterre et l'Allemagne, et qui envoient même des croisés en Terre sainte ; à l'Est, la masse encore confuse des peuples slaves, roumains et hongrois qui se rattachent par leurs croyances et leur culte au christianisme romain ou byzantin ; au Sud, l'empire grec et les royaumes espagnols qui sont les avant-gardes de l'Europe menacée par l'islamisme ; au Centre, quatre grands peuples répartis en deux groupes : d'un côté l'Allemagne et l'Italie où la ruine de l'empire laisse le champ libre à la féodalité ; de l'autre, l'Angleterre et la France où la royauté, au contraire, est armée d'une façon puissante et qui ont l'une avec l'autre les plus étroites relations. Un lien rattache tous ces États les uns aux autres, c'est la religion. Il y a une Europe chrétienne avec une seule langue, qui est le latin, et un seul chef, qui est le pape. Là seulement réside l'unité ; elle est toute morale et d'autant plus puissante qu'elle est reconnue par le consentement de tous. Enfin partout les conditions sociales s'améliorent ; les individus s'affranchissent : paysans dans les campagnes et bourgeois dans les villes. L'humanité marche donc, et dans ce moyen âge que l'on s'est trop souvent complu à représenter comme une période de décadence, d'ignorance et de barbarie, nous admirons, après le désordre des invasions du v[e] et du vi[e] siècle, après les bouleversements du ix[e] et du x[e] siècle, une longue et brillante période de progrès, de renaissance et d'épanouissement, du xi[e] au xiii[e] siècle. C'est la civilisation moderne qui s'annonce et se prépare.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES INSTITUTIONS

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VIII. — L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE. L'EMPIRE ET LA PAPAUTÉ

LIVRE IX. — L'ORIENT CHRÉTIEN ET MUSULMAN DU VIIe AU XIIIe SIÈCLE. LES CROISADES

LIVRE X. — LA NATION ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISES DU XIe AU XIIIe SIÈCLE

LIVRE XI. — L'EUROPE AU XIIIe SIÈCLE

LIVRE XII. — L'ÉGLISE ROMAINE AU XIIIe SIÈCLE

LIVRE XIII. — CIVILISATION CHRÉTIENNE ET FÉODALE

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HERISSEY (8-1921.)

